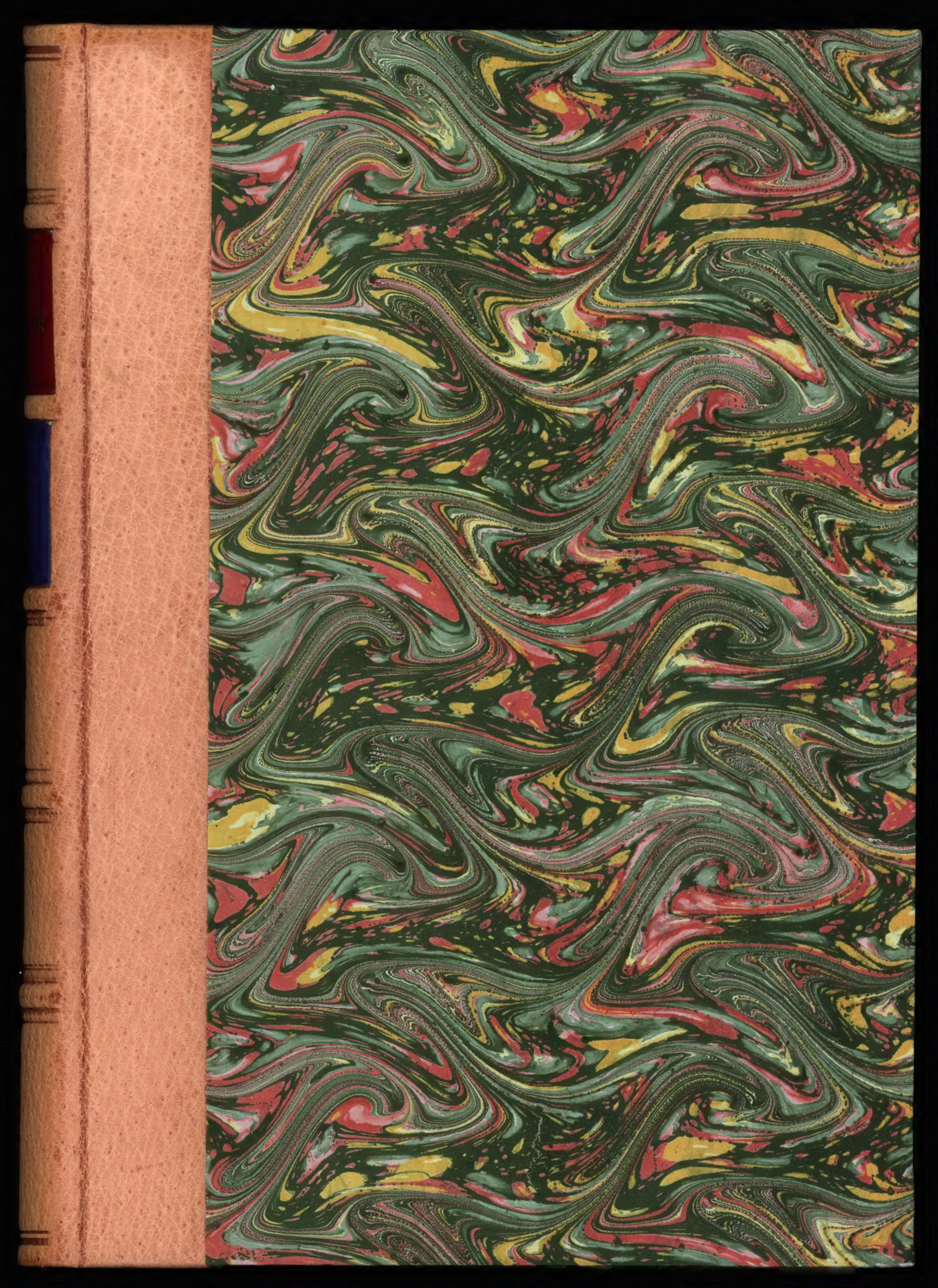
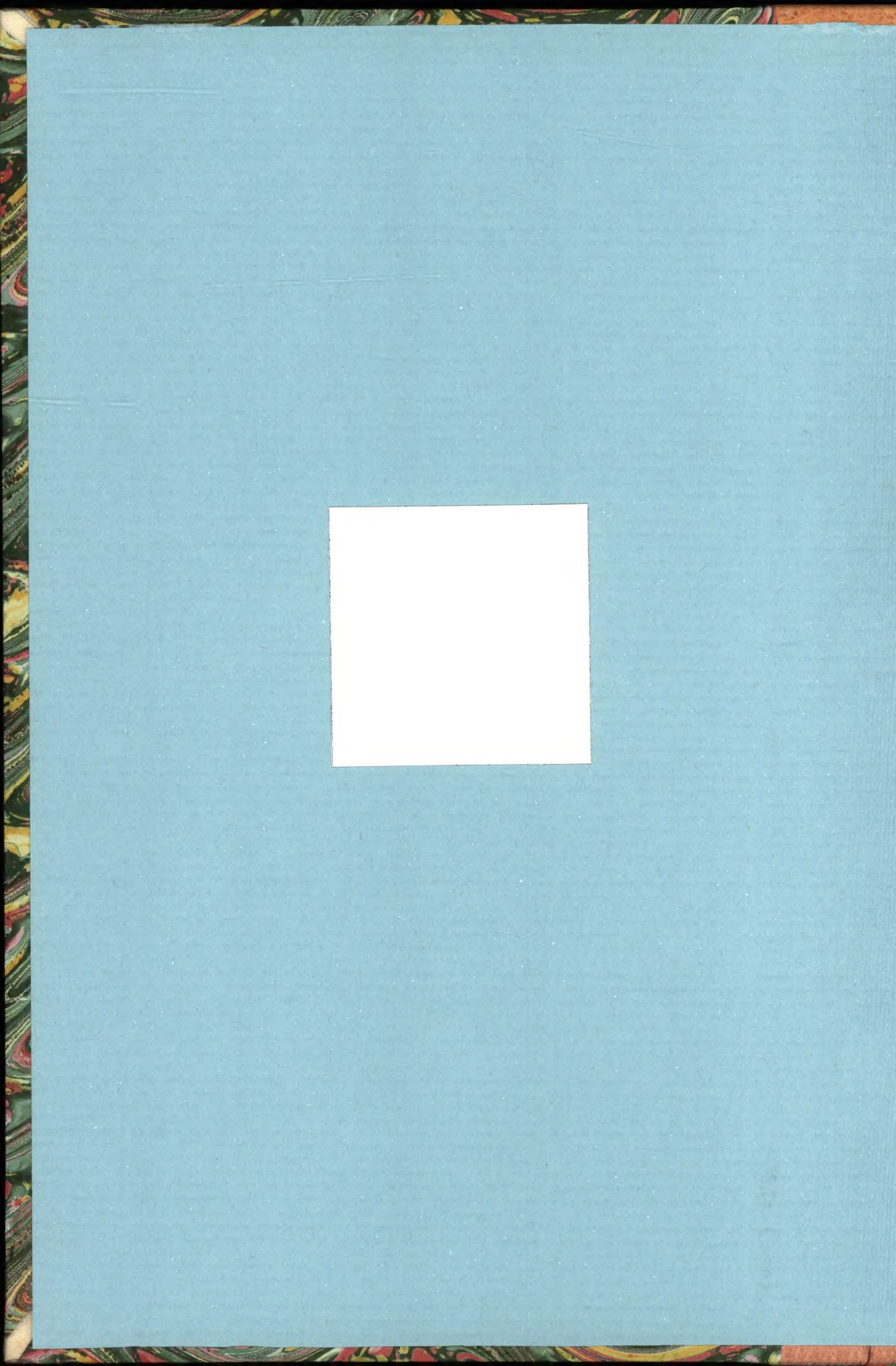




MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel

XLIIIme ANNÉE

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ
1, Rue du Temple-Neuf, 1

1906

A NOS ABONNÉS

Y aurait-il présomption de notre part à penser que le *Musée neuchâtelois* a moins que jamais besoin d'être recommandé au fidèle attachement de ses lecteurs?

Que ceux-ci veuillent bien, si par hasard ce langage les étonne, reprendre et feuilleter les six livraisons de l'année qui va finir. Ils constateront que notre revue d'histoire neuchâteloise leur a offert, — pour un prix d'abonnement toujours le même, après quarante années, — plus et mieux qu'elle ne leur a jamais donné.

Il nous est permis de le constater sans orgueil, puisque c'est le mérite d'autrui, non le nôtre, que nous vantons : une bonne fortune nous est échue, celle de pouvoir publier ces *Promenades neuchâteloises en France* qui apportent à notre histoire une contribution nouvelle et vraiment inédite.

En effet, le *Musée* a souvent entretenu ses lecteurs des princes français qui furent mêlés à l'histoire neuchâteloise ; mais il ne les a guère étudiés que dans leurs relations directes avec notre petit pays. Nous ne connaissons, en général, de leur vie que les rares moments qu'ils ont passés parmi nous. Le reste de leur carrière et de leur existence, ce qu'ils ont fait ailleurs, ce qu'ils ont été, comment ils ont vécu, le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire de France, les résidences où s'est écoulée la plus grande partie de leur vie et où séjournaient souvent auprès d'eux les Neuchâtelois jouissant de leur confiance ; leurs mœurs, leur caractère, leurs relations, leurs aventures, — tout cela n'avait jamais fait l'objet d'études complètes et suivies. Et c'était, dans notre littérature historique, une lacune très sensible, que nous n'étions ni en mesure ni en situation de combler.

Grâce à l'auteur des *Promenades* et à son patriotisme neuchâtelois, cette lacune désormais n'existera plus. Ces monographies, si exactement et abondamment documentées, — fruit de longues recherches, dont il nous a réservé la primeur, — sur les diverses résidences de nos princes français, évoquent ceux-ci dans la réalité de leur vie et dans le cadre historique où elle s'est écoulée. Ces figures, que nous n'avions entrevues que fugitivement, se précisent et s'animent ; ces caractères, dont nous

ne connaissions que quelques traits, nous deviennent vivants et familiers. Mieux encore, la physionomie extérieure de ces divers personnages et l'aspect des lieux qu'ils ont habités apparaissent à nos yeux dans cette abondante série de portraits, de vues de monuments et de villes, images rassemblées à grands frais et qui forment une iconographie si variée et si riche.

Nous ferions injure à nos lecteurs en leur expliquant le prix des estampes, vitraux, peintures, dessins (quelques-uns d'artistes illustres comme Clouet) dont ils ont eu des reproductions sous les yeux. La qualité de ces reproductions elles-mêmes, plusieurs en héliogravure, n'échappera point aux amateurs et aux collectionneurs, si nombreux parmi nous. En en faisant les frais, l'auteur des *Promenades* nous a permis de donner aux dernières livraisons du *Musée* l'aspect et le prestige d'une publication de grand luxe ; et nous ne sommes pas au bout de cette belle suite d'études... Si quelque lecteur n'appréciait pas une pareille aubaine, qui ne lui coûte aucune augmentation du prix d'abonnement, ce serait à désespérer de le satisfaire jamais.

Nous publions en outre dans ce premier numéro de l'an neuf un précieux portrait *en couleurs* que nous devons à la munificence d'un autre ami du *Musée neuchâtelois*. Enfin, nous commençons la publication de l'excellente monographie sur J. J. Huguenin, dont M. Ch. Perregaux a donné la primeur aux membres de la Société d'histoire réunis récemment au Locle. Elle est également illustrée de deux planches d'un vif intérêt. Nous publierons ensuite le curieux travail lu dans la même séance par M. Ch. Perrin, sur *Un solliciteur neuchâtelois au XVIIIme siècle.*

En voilà assez pour persuader — s'il en était besoin — nos lecteurs que le moment serait plus mal choisi que jamais pour nous fausser compagnie. Ils n'y songent assurément pas. Mais nous songeons, nous, que le moment est venu de leur présenter nos vœux de nouvelle année, aussi sincères que ceux qu'ils forment certainement pour nous.

LE COMITÉ.



Du Cayer pinx. *Berger-Levrault et Cie, sc. et typ.*

MARIE D'ORLÉANS à l'âge de 14 ans

(depuis Duchesse de Nemours et Princesse souveraine de Neuchâtel et Valangin)

D'APRÈS UN PORTRAIT DU MUSÉE DE REIMS

PORTRAIT DE MARIE D'ORLÉANS-LONGUEVILLE

PAR DU CAYER

(AVEC PLANCHE)

M. Alfred Godet présentait aux lecteurs du *Musée neuchâtelois* de 1903, p. 48, un portrait de Marie de Nemours, peint par Beaubrun et gravé par Robert Nanteuil, mais il ne savait sans doute pas qu'il était placé en tête de *Clélie*, le fameux roman de Mlle de Scudéry, dédié à Mlle de Longueville. M. Godet commettait une erreur en indiquant ce portrait comme étant celui de la duchesse de Nemours à l'époque de son mariage, soit en 1657, car elle s'appelait encore, lorsque fut imprimé le 1er volume de *Clélie* en 1654, Marie d'Orléans-Longueville, et était âgée de 29 ans.

Cette gravure est traitée de *rare* par l'auteur de la notice ; comme nous en connaissons d'autres épreuves, nous envisageons qu'il n'émettait qu'une opinion personnelle. Le fait qu'elle accompagnait une édition de *Clélie*, nous permet de supposer qu'il a dû en être tiré un nombre assez important d'exemplaires.

Le portrait le plus connu de la duchesse de Nemours est celui de Hyacinthe Rigaud, appartenant sauf erreur à M. le duc de Luynes, au château de Dampierre, qui a été gravé en 1707 par Pierre Drevet. La notoriété du peintre et du graveur en feront toujours le portrait le plus important, et vraiment le seul que nous possédions de cette princesse, les autres ayant été peints avant qu'elle fût notre souveraine.

Il en existe deux médiocres reproductions libres au Musée de Neuchâtel.

A mentionner aussi les deux portraits, qui sont également au Musée historique, de Marie d'Orléans à l'âge de 4 et de 10 ans.

A. Bachelin, dans son *Iconographie neuchâteloise,* cite encore deux miniatures sur émail par Petitot, qui font partie des collections du Louvre, et plusieurs copies d'après H. Rigaud.

C'étaient à notre connaissance les seuls portraits de notre souveraine.

Dernièrement nous avons appris que les galeries de Versailles possèdent une copie d'un portrait par Du Cayer, dont l'original appartenait, en 1881, à M. le duc de Montmorency. Il en sera question plus loin.

Enfin nous avons trouvé, dans le Musée de la ville de Reims, un autre portrait de Mlle de Longueville, par Du Cayer, dont l'existence nous était aussi inconnue.

Pensant intéresser les lecteurs du *Musée neuchâtelois*, nous avons obtenu de M. le maire de Reims l'autorisation de faire faire une reproduction par le procédé des trois couleurs, et, à cet effet, le tableau a dû être envoyé à Nancy. Qu'il nous soit permis de remercier ici la municipalité de Reims de cet acte de courtoisie internationale, ainsi que M. Henri Jadart, conservateur du musée de cette ville, aux bons offices duquel nous sommes sans doute en grande partie redevable du succès de nos démarches.

Voici une description de ce portrait et l'historique des recherches faites par M. Ch. Loriquet, ancien conservateur du Musée de Reims, pour parvenir à retrouver le nom de la personne représentée, et qui sont tirés du catalogue de ce Musée, édition de 1881 :

Buste tourné à gauche, regardant de face, le teint clair, les cheveux blonds, massés en boucles sur le front et sur les tempes, la robe de dessus vert céladon, à corsage ouvert carrément sur le devant, dont le tour est garni de guipure, avec large col rabattu, de même. Collier de perles blanches, enrichi de pendants de pierreries dans les intervalles. Ornements de pierreries également au corsage, et nœuds de pierreries à la relevée des manches qui laissent voir une robe de dessous blanche, brodée et mouchetée d'or, à taillades nombreuses.

Il existe, dans les galeries de Versailles, un petit tableau, dont l'original, appartenant à M. le duc de Montmorenci, porte au dos le nom de Du Cayer. Ce portrait, reproduit dans la publication des *Galeries de Versailles*, sous le nom de Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé, seconde femme du duc de Longueville, a figuré sous ce nom en tête des premières éditions du livre de M. Cousin intitulé : *La Jeunesse de Madame de Longueville.*

Le philosophe, convaincu que ce portrait, aux formes enfantines et resserrées, répondait peu à ce qu'annonçait son texte, l'a remplacé, dans sa 3me édition, par un autre d'une authenticité non moins douteuse.

Quoiqu'il en soit, le portrait appartenant à M. le duc de Montmorenci est une reproduction du nôtre, sans en être la copie. Il diffère surtout en ce que la tête accuse quelques années de plus, et qu'elle est surmontée d'une couronne fleurdelisée, comme dans un autre portrait, également possédé par M. le duc de Montmorenci, qui fait pendant au premier, et que l'on croit représenter Charlotte de Montmorenci, mère de Madame de Longueville et du grand Condé.

Au milieu du grand nombre de têtes que les siècles précédents nous ont léguées, c'est souvent se hasarder que d'assigner un nom à un portrait ; car beaucoup, ainsi que nous l'avons dit plus haut à propos d'un portrait du roi Henry II, appartiennent au décor, et l'imagination y a eu parfois autant de part que le désir de reproduire une figure connue ou que l'on tenait à conserver.

Mais deux circonstances paraissent donner une valeur autre à notre portrait comme à celui de M. de Montmorenci : d'abord, la ressemblance qui existe entre eux, et qui n'est pas celle de deux panneaux copiés l'un sur l'autre, mais de deux portraits d'une même personne peints à la dis-

tance de quelques années; puis la couronne de l'un d'eux, qui exclut la supposition d'une figure imaginaire.

Aussi, n'avons nous pas hésité à nous mettre sérieusement en quête de la personne dont notre panneau reproduit les traits, et nous croyons l'avoir trouvée, en nous reportant au gracieux portrait gravé par R. Nanteuil, d'après Beaubrun, que Mlle de Scudery a placé en tête de sa *Clélie*, en la dédiant à Mlle de Longueville.

..... Mademoiselle de Longueville[1], pouvait avoir 14 ans, quant fut fait notre portrait; sa date peut donc être placée vers 1638.

L'âge qui lui est attribué lorsqu'elle fut peinte par Du Cayer est, ce nous semble, la partie la moins certaine de ce qu'avance l'ancien conservateur du musée de Reims. Quoi qu'il en soit, la ressemblance entre ce portrait et celui reproduit par le *Musée neuchâtelois* en 1903, est frappante et ne laisse subsister aucun doute sur l'exactitude des déductions de M. Ch. Loriquet.

Quant au peintre voici ce qu'il en dit :

On ne sait rien de Du Cayer, si ce n'est que son nom se rencontre ça et là dans les poètes du temps, et qu'il a peint, sous Louis XIII, un assez grand nombre de portraits.

« Ses figures, dit M. Paul Mantz, y sont faites avec des lis et des roses, d'où l'ombre est systématiquement éliminée, mélange de ce qu'un maître de 1630 avait pu apprendre chez les successeurs de Janet, et de ce qu'il avait compris dans les œuvres de François Pourbus. »

A titre de renseignement et de contrôle nous citerons encore le portrait suivant en vers monorimes de Loret, le *gazettier* pensionné de Mlle de Longueville, qui écrivit pour elle sa *Muze historique*. (Livre III, lettre 36.)

Princesse de tous honorée,
De moy, peu s'en faut, adorée,
Dont la naissance est révérée,
Dont la sagesse est admirée,
Dont la tresse est blonde et dorée,
Dont la prunelle est azurée,
La face blanche et colorée,
Et l'âme de vertus parée.....

La description du portrait de Du Cayer, que nous avons citée plus haut, est si détaillée que nous n'y pourrions rien ajouter, et la planche en couleurs rend superflue toute appréciation de cette peinture.

Nous ajouterons que l'original, en parfait état de conservation, peint sur bois, mesure 36 cm. de haut sur 26 cm. de large ; la reproduction est réduite de moitié environ.

Maurice DE COULON.

[1] Elle était née en 1625. Si elle était âgée de 14 ans, le portrait aurait été peint en 1639.

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHE)

CHATELAILLON

Les Orléans-Longueville s'intitulaient *princes de Châtelaillon*. Ouvrez les dictionnaires d'histoire, vous ne trouverez pas ce nom ; ouvrez les guides Johanne ou autres, pas davantage ; recourez aux dictionnaires des communes, des postes ou des télégraphes, toujours rien. Châtelaillon est mort ; il n'en reste pas pierre sur pierre ; le sol même de cette principauté, d'ailleurs hypothétique, a été englouti dans l'Océan.

A une douzaine de kilomètres au sud de La Rochelle, les cartes marines indiquent à marée basse une pointe de Châtelaillon, recouverte chaque jour par le flot ; cette pointe se trouve en face de l'île d'Aix et de l'île Madame et à une lieue à l'est de l'île d'Oléron où les condamnés à la déportation attendent leur embarquement pour Cayenne ou la Nouvelle Calédonie. Cette région n'a pas toujours été aussi désolée qu'à notre époque. Du temps des Carlovingiens, une famille puissante, les Alon, y régnait sur de nombreux centres habités et florissants, Montmeillan, par exemple, dont il ne reste que le point d'appui dans le rocher actuel des Miaunes ; on y voyait aussi une série de marais salants d'une exploitation fructueuse. La famille d'Alon donna son nom au pays, *Pagus Allonensis*, le pays d'Aunis, comprenant trois vigueries, celle de Bassac, qui avait son chef-lieu dans un faubourg de Niort, celle de Saint-Jean d'Angely, et celle de Saint-Jean de Chatel Aillon.

Les premiers seigneurs étendirent peu à peu leur puissance en s'alliant avec les comtes d'Anjou, mais leur maison s'éteignit au XII[me] siècle par la mort d'Isembert IV. S'il faut en croire la légende, la fée Mélusine, toute puissante en Aunis, était venue demander l'hospitalité au seigneur de Châtelaillon ; la tempête soufflait en rafales sur le sommet du promontoire dont la mer battait les flancs ; la fée grelottait sous les habits d'une vieille femme ; Isembert fut impitoyable, aussi la fée prédit-elle que Châtelaillon s'en irait pierre par pierre sous les coups de

104. L'ANTIENNE FORTERESSE DE DICTE LE CHASTEAU DE CÉSAR COMME IL SE VOICT ENCORE A PRÉSENT



CHATEL-AILLON

ÉTAT DES RUINES VERS 1600, D'APRÈS UN DESSIN DE C. CHATILLON, INGÉNIEUR MILITAIRE D'HENRI IV, CONSERVÉ AU CABINET DES ESTAMPES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS

l'Océan « et qu'il périrait tous les jours d'un sou et d'un denier ». Déjà en 1217, Guillaume X, comte de Poitiers, qui était de la race de Mélusine, et qui pouvait d'ailleurs avoir le désir de se débarasser d'un vassal trop puissant, vint, avec l'aide des vassaux d'Isembert ligués contre leur seigneur accusé d'adultère, mettre le siège devant Châtelaillon. La ville passait pour inexpugnable ; de tous côtés la mer ou des marécages laissant seulement deux sentiers défendus par des fortifications. Quant à la ville elle-même, les ruines qui en existaient encore en 1430 permettent d'admettre qu'elle était entourée de bonnes murailles de plus de six pieds d'épaisseur et de cinq à six toises de hauteur ; la longueur des murailles était de 365 toises ; il y avait 14 « belles et fortes tours », dont deux du côté de la terre, deux du côté du port et de la mer et deux du côté du donjon. Le donjon, séparé de la ville par un fossé, était haut de vingt toises, soit 120 pieds, et avait six étages, y compris les sous-sols ; on l'appelait la *Turje* (*turris Julii*, *Castrum Julii*, *tour de César* désignait souvent Châtelaillon dans les actes du moyen âge) ; l'église était bâtie du côté de la mer et une de ses faces faisait partie de l'enceinte. Le siège dura plus d'une année. Isembert fut dépouillé de ses terres ; il ne lui fut laissé que la moitié de l'île de Ré où il s'était réfugié.

Châtelaillon fut inféodé à la famille de Mauléon qui l'engagea dès 1290 pour 3000 livres à Godefroi de Nuaillé. La baronnie passa ensuite à la puissante maison de Larchevèque ou de Parthenay, car on voit Guillaume de Parthenay en donner aveu au Prince de Galles, au cours de la guerre de Cent Ans, le 1er juin 1363 ; Jean Larchevèque en fait hommage au roi de France Charles VI en 1401 ; mais il prend les armes tantôt pour les Anglais, tantôt pour les Français, perd, recouvre, reperd ses domaines de Châtelaillon, Vouvent et Mervant, puis décède sans postérité en instituant Arthur de Bretagne, comte de Richemont, pour son héritier ; celui-ci enfin remet au roi de France Charles VII tous ces domaines, et le roi en fait don en 1458, dans les mêmes conditions que du comté de Longueville, au célèbre Dunois, pour le récompenser de ses services contre les Anglais.

Six ans plus tard, le bâtard d'Orléans était privé de ses biens pour avoir pris part à la Ligue du Bien Public, et Louis XI en faisait cadeau à son oncle le comte du Maine ; cependant, en 1465, Dunois recouvrait Chatelaillon par le traité de Saint-Maur-les-Fossés ; on possède un compte des recettes de 1470, rendu par Mathurin Dussault, receveur de Châtelaillon, à très haut et puissant seigneur Mgr le comte de Dunoys et de

Longueville. François Ier d'Orléans, fils de Dunois, ayant pris à son tour parti contre le roi Charles VIII, dut se réfugier à la cour de Bretagne, mais il eut l'habileté de s'y insinuer dans les bonnes grâces de la duchesse Anne et de l'amener à consentir à abandonner son fiancé, Maximilien d'Autriche, pour épouser le roi de France; Charles VIII le fit rentrer dans ses biens le 25 novembre 1491.

A partir de ce moment, Châtelaillon est resté dans la famille de Longueville, et a passé de François d'Orléans à son fils Louis Ier, époux de Jeanne de Hochberg-Neuchâtel; c'est donc de 1516 que date la communauté de seigneurs entre Neuchâtel et Châtelaillon. Le troisième fils de Jeanne de Hochberg, François, marquis de Rothelin, qui se trouvait dans de grands embarras financiers, et avait dû se défaire, en 1541, de ses terres de Picardie, de sa vicomté de Melun et d'une série d'autres seigneuries, vendit Châtelaillon, le 20 mars 1541/2, à Philippe de Chabot, amiral de France; il s'était certainement réservé la faculté de rachat, car les Longueville sont de nouveau, peu de temps après, seigneurs de Châtelaillon. Le 8 novembre 1565, Jacqueline de Rohan, veuve de François de Rothelin, reçoit Châtelaillon en douaire en échange de ses droits sur les terres de Noyers et de Villaines en Bourgogne, attribuées en pleine propriété à sa fille, Françoise d'Orléans, lors du mariage de celle-ci avec Louis de Bourbon-Condé. Léonor, fils du marquis de Rothelin, porte le titre de prince de Châtelaillon, ainsi que sa veuve, Marie de Bourbon et leur fils Henri Ier. C'est seulement en 1596 que Catherine de Gonzague, tutrice de son fils Henri II, vendit ses droits à Antoine Courault, procureur du roi au Présidial de La Rochelle. En 1615, la baronnie fut saisie sur les héritiers de Courault et achetée par Daniel Green de Saint-Marsault, gentilhomme du pays d'Aunis, qui commandait les troupes protestantes de La Rochelle en 1622.

La famille Green de Saint-Marsault possédait encore Châtelaillon en février 1694, à la mort de Charles d'Orléans, dernier mâle de la maison de Longueville. La donation faite à Dunois impliquait le retour à la couronne en l'absence de postérité masculine. La réunion au domaine royal fut donc ordonnée le 9 mars, mais les héritiers de Green de Saint-Marsault, tout en introduisant contre les héritiers du dernier duc de Longueville une action en dommages-intérêts dont on ignore l'issue, suppliaient le roi d'agréer un échange; Louis XIV accepta la seigneurie de Dompierre, près de La Rochelle, par contrat du 5 février 1699. La famille Green de Saint-Marsault conserva donc encore la terre de Châtelaillon, érigée en marquisat. Châteaubriand raconte dans ses *Mémoires*

d'outre-tombe sa curieuse présentation au roi Louis XVI à Versailles et sa première chasse après avoir été admis à titre de *débutant* à monter dans les voitures du roi, le tout en compagnie d'un autre débutant, le baron de Saint-Marsault-Chatelaillon. Un membre de cette famille a été préfet de Versailles sous le second Empire, et Mme Caruel de Saint-Martin née de Saint-Marsault-Châtelaillon, a été, en 1897, une des victimes de l'incendie du Bazar de la Charité à Paris.

Peu de temps après la mort de la duchesse de Nemours, sœur du dernier mâle de la maison de Longueville, la grosse tour de Châtelaillon, unique vestige de l'ancienne forteresse, disparaissait sous les flots au cours d'une série de tempêtes qui signalèrent l'année 1709. Ainsi se trouvait réalisée la malédiction de la fée Mélusine.

Les grands droits seigneuriaux qui se rattachaient à Châtelaillon ont successivement disparu. Le principal de ces droits consistait au tiers de toutes les dettes contractées par les tenanciers de la seigneurie. Tous les navires passant devant la forteresse devaient « abaisser leur teuf et pavillon en signe de soubmission et déférence, à faillir de quoy ils étaient arrêtés et amendables ». Mais, à mesure que Châtelaillon périclitait et que le port voisin de La Rochelle augmentait sa prospérité, les Rochellois s'étaient rachetés; le dernier vestige de ces privilèges féodaux a disparu à la mort de l'abbé Charles d'Orléans, à la fin du XVIIme siècle.

Comment s'expliquer maintenant que Châtelaillon, *baronnie* avant les Dunois, baronnie après eux, ait été choisi par la puissante famille d'Orléans, au milieu de tant de seigneuries infiniment plus considérables, pour être décorée d'un titre princier? Louis d'Orléans, Léonor, Marie de Bourbon, Henri Ier de Longueville, se donnent toujours, dans les actes solennels, le titre de *princes* de Châtelaillon. Cela semble être un simple souvenir de la grandeur primitive de cette baronnie, dont les titulaires avaient fait de leur fort la capitale du pays d'Aunis, jusqu'au jour où ce passé glorieux provoqua leur chute en excitant la jalousie des comtes de Poitiers. Châtelaillon n'a jamais été une principauté, mais les barons de Châtelaillon, étant princes du sang, se sont dits princes de Châtelaillon, comme il y a eu des princes de Pons ou de Mortagne sur Gironde, lorsque ces simples « sireries » ont passé aux d'Albret et autres princes du sang, comme il y a eu des princes d'Anet lorsque cette seigneurie appartint aux ducs de Vendôme. Il n'y a jamais eu d'inféodation en qualité de principauté pour le pays d'Aunis ou le lieu de Châtelaillon,

mais la terre relevait *directement* du roi, auquel on rendait hommage dans une forme assez singulière ; lorsque le roi se trouvait en un lieu d'où il pouvait apercevoir Châtelaillon, le seigneur était tenu de lui dire : « Sire, voyez ma tour de Châtelaillon, que je tiens, avec ses appartenances, à cause de votre couronne de France. » D'après une autre formule, le seigneur de Châtelaillon avait seulement « le debvoir d'un baiser pour tout debvoir de morte-main ».

Claude Châtillon, un des principaux ingénieurs militaires du roi Henri IV, a publié en 1604 une gravure de Châtelaillon, s'il faut en croire la table alphabétique de l'ouvrage intitulé « Plans des beaux châteaux de France », conservé en un seul exemplaire complet au cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale de Paris (exemplaire Conti). Cette table renvoie au n° 114, qui n'a aucun rapport avec Châtelaillon, tandis que le n° 104 paraît répondre suffisamment à la description que fait de Châtelaillon, en 1430, le chroniqueur rochellois Amos Barbot. Nous avons donc fait reproduire ce numéro 104, sur lequel, dans l'exemplaire que nous possédons, le nom est laissé en blanc, et où il est fait seulement mention d'une tour de César ; or, le donjon de Châtelaillon s'appelait constamment au moyen âge, tour Julie ou tour de César. Il est vrai que sur d'autres exemplaires de la même gravure, on a rempli le blanc par le nom de la ville de Fouras, voisine de La Rochelle. Après mûres réflexions, il semble fort probable que la gravure ci-jointe représente réellement Châtelaillon, puisque la table des matières de l'ouvrage de Claude Châtillon ne fait pas mention de Fouras, et puisque la topographie des lieux, comme aussi la chronique d'Amos Barbot, confirment plutôt cette supposition.

Il n'existe, aux archives de Neuchâtel, aucune pièce datée de Châtelaillon, pour la bonne raison que les Longueville n'ont pu y résider, cette forteresse étant déjà en ruines au XVIme siècle, seule époque pendant laquelle il y eut communauté de princes entre Châtelaillon et Neuchâtel. On possède à la Bibliothèque nationale de Paris une lettre écrite « au camp devant La Rochelle », le 11 mai 1573, peu de temps avant sa mort, par Léonor d'Orléans, au marquis de Villars, grand amiral. Cette lettre est sans intérêt neuchâtelois, comme cette notice elle-même, sauf peut-être pour ceux que ce titre de « princes de Chastel-aillon » figurant dans de nombreuses pièces des archives neuchâteloises, avait intrigués et qui s'étaient demandés où pouvait bien avoir été située cette mystérieuse principauté.

SOURCES

AMOS BARBOT, né à La Rochelle en 1566, avocat, membre du corps de ville, mort vers 1625, a écrit une *Histoire de La Rochelle,* léguée à l'abbaye de Saint-Germain des Prés de Paris, par Mgr de Coislin, évêque de Metz, et imprimée en 1886 par D. d'Aussy; on y trouve I, p. 25, une description de Chastellaillon, d'après l'inventaire de 1430. Voir aussi p. 104, 218, 274, 279, 291, 297 et II, 369.

BÉLISAIRE LEDAIN. *Histoire de Parthenay,* Paris et Poitiers 1858, p. 14, 207, 250 et ss.

ARSIÈRE. *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aulnis.* La Rochelle, 1746, p. 107.

Bibliothèque nationale de Paris. Fonds français. Manuscrits, 2748, fol. 111, contrat de mariage de Louis de Bourbon-Condé et de Françoise d'Orléans, Vendôme 8 novembre 1565. Lettre de Léonor d'Orléans à l'amiral de Villars, 11 mai 1573. Fonds français, 3224, fol. 80.

G. MUSSET, bibliothécaire de la ville de La Rochelle. *La formation du pays d'Aunis.* Association française pour l'avancement des sciences, congrès de La Rochelle 1882, Paris, 4, Rue Antoine-Dubois.

G. MUSSET, archiviste paléographe. *Richard Le Poitevin,* Paris, Noël Texier, 1881.

Donation de Parthenay, Chatelaillon, etc. par Charles VIII à Dunois en 1458, Bibliothèque nationale de Paris, collection Dupuy, 634. Archives nationales, registre P, 333, nº 417.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de M. Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure et de M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle.

DE CAUMONT. *Bulletin monumental.* XIX, p. 23, 31, 37, 58, 126, 184, 603.

BOYVE. *Annales de Neuchâtel,* donne le titre de prince de Chastelaillon, à Louis Ier d'Orléans, à sa veuve Jeanne de Hochberg, à Louis II d'Orléans, à François de Rothelin, à Léonor d'Orléans et à sa veuve Marie de Bourbon; II, 231, 363, 439, 488; III, 192, 357. Henri Ier de Longueville prend ce titre lors de son mariage en février 1588 avec Catherine de Gonzague (*Caumont loc. cit;* 603).

ELIE BERGER. *Notice sur Richard Le Poitevin,* Paris, Thorin, 1879, p. 46-48 et 109-115. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 6).

CHATEAUBRIAND. Mémoires d'outre-tombe, I, 338.

JEAN JAQUES HUGUENIN

ET LA PERCÉE DU COL DES ROCHES, 1801-1805

(AVEC PLANCHE)

Lors de la première réunion de la Société d'Histoire au Locle, en 1871, M. Louis DuBois-DuBois lut une monographie de la « Mère Commune des Montagnes », œuvre d'un homme instruit qui connaissait les choses anciennes et aimait son pays.

Il ne nous appartient donc pas d'entreprendre la même tâche et de dire en termes moins heureux ce qui a été fort bien écrit une première fois.

Le millésime 1905 nous impose de parler ici de Jean Jaques Huguenin, enfant du Locle, et de raconter l'entreprise de la « Percée du Col des Roches », laquelle fut menée à bonne fin en 1805 et constitua un événement de haute importance pour notre petit pays. Les promoteurs de cette œuvre d'utilité publique donnèrent un exemple de civisme dont le souvenir, à cent ans d'intervalle, mérite d'être fêté.

En 1800, les maisons du Locle s'alignaient tout le long du Verger. Elles gravissaient le Crêt-Vaillant et venaient, de l'autre côté, se presser nombreuses auprès du Moûtier.

De là, les maisons s'en allaient, de gauche et de droite, en deux rubans s'éloignant l'un de l'autre. Ainsi Le Locle du XVIIIme siècle figurait assez bien la lettre *Y*.

D'où provenait cette disposition bizarre ?

Pourquoi les habitants ne bâtissaient-ils pas entre les branches de l'*Y*, là où la vallée est la plus large ?

Quelles circonstances arrêtaient Le Locle dans le développement que réclamait sa jeune industrie ?

Voilà, c'est que les maisons avaient peur du marais et de ses surprises !

La vallée du Locle est une cuvette dont le fond incliné vient se heurter, à son plus bas niveau, à l'imposante paroi du Col des Roches. Au delà, c'est un ravin profond de 100 m. qui descend jusqu'au Doubs.



Dessiné et Gravé par Charles St Girard

Vue du Cul des Roches
Aux environs du Locle dans la Principauté de Neuchatel en Suisse
Dessiné le 16 Aoust 1806 Jour de la Fête celebrée a l'occasion de la percée de 900 pieds de longueur pratiquée dans ce rocher

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

Et, dessinant sur le ciel son profil pittoresque, comme un dragon qui veille à la porte, le Col des Roches semblait dire aux eaux de la vallée: Vous ne passerez point. Et les eaux ne passaient pas, et c'était le malheur du pays.

Le Bied, ruisseau paresseux, parcourt la vallée du Locle. En ce temps-là, il suivait un chemin sinueux à travers le marais et disparaissait dans un emposieu, soit une déchirure du sol, au Col des Roches. Il créait ainsi une chute naturelle que l'on utilisa dès le XVIme siècle pour faire marcher des moulins souterrains ; ils sont abandonnés depuis longtemps. On venait les voir de loin et on les citait au nombre des intéressantes curiosités naturelles.

Voici la description qu'un instituteur de Berne en faisait en 1838, après y avoir conduit ses élèves[1] :

A peine a-t-on passé la porte qu'on commence à descendre. Une fenêtre donne du jour à la première cavité où l'on arrive commodément sans autre lumière. Là sont deux moulins. Mais pour aller voir les autres, il faut absolument des lampes. On nous en donna une à chacun, et d'escalier en escalier, nous atteignimes une profondeur de plus de 90 pieds, visitant sur notre passage les différentes chambres pratiquées dans le roc, ou préparées déjà par la nature... Le mugissement de l'eau du Bied qui tombe par trois chutes à une telle profondeur, le battement continuel des claquets de moulin, les parois sombres des rochers sur lesquelles erraient les lueurs ambulantes de nos lampes, les figures de spectres des garçons meuniers poudrés de farine de la tête aux pieds; tout cet ensemble faisait sur nous une impression étrange et merveilleuse...

Or, cet entonnoir naturel des moulins permettait en temps ordinaire l'écoulement des eaux. Il ne suffisait plus au débit lors de subites fontes de neige ou de pluies prolongées.

Alors on voyait apparaître une nappe d'eau. Sournoise et menaçante, roulant du limon et des débris organiques, elle remontait la vallée, battait les murs des maisons les plus exposées et jetait l'effroi dans la population. Puis, se retirant, elle laissait derrière elle des prairies dévastées et des germes de maladie. Et, pensait-on, si, un jour, l'orifice venait à s'obstruer complètement, ce serait la partie basse de la vallée submergée en permanence, la ruine de la Mère Commune des Montagnes.

Faire une saignée à travers les roches, lancer ces eaux dans la Rançonnière, c'était le vœu ardent de tous les habitants.

[1] Voyage d'un instituteur avec ses élèves, de Berne à l'île de Saint-Pierre et dans le canton de Neuchâtel, par F. Caumont, Bâle, 1838.

En 1750, lors de la plus haute crue dont on ait gardé le souvenir, on s'agite beaucoup. Un communier propose de fendre le Col des Roches jusqu'à la base.

En 1768 et 69, on rassemble quelques fonds et croit le moment venu.

En 1780, on trace le plan d'un canal qui devait se faire en même temps qu'une route. Le gouvernement y met opposition[1].

En 1783, on commence quelques travaux de forage, bientôt abandonnés.

Pour le temps, l'entreprise était périlleuse et la dépense si grande.

On en resta là.

Or il se produisit en décembre 1801 une terrifiante inondation; cette fois, la mesure était pleine. — Des notables se réunissent pour libérer le pays du fléau, pour donner au Locle la salubrité et la sécurité sans lesquelles tout le développement de cette localité est arrêté. Ils fondent la « Société pour faire percer la Montagne du Cul des Roches ».

Certes, de nos jours, une entreprise pareille ne présente ni les mêmes difficultés, ni le même imprévu. Les ingénieurs font l'étude et dressent le devis. Le jeu des subventions assure les ressources financières. Les wagons du Gothard déversent sur le chantier le flot des ouvriers. L'outillage moderne est mis en action et, si des grèves fâcheuses ne se produisent pas, le travail se termine à l'époque prévue.

Que les conditions étaient autres, il y a cent ans!

On avait peu d'argent; par là les cordons de la bourse se déliaient moins facilement. Les moyens de travail étaient fort primitifs et la main-d'œuvre mauvaise.

Les douze citoyens qui fondèrent la « Société pour faire percer la montagne du Cul des Roches » se chargèrent donc d'une très lourde responsabilité; ils agirent en gens de bien. Leurs noms figurent sur une plaque commémorative fixée au rocher, et le graveur Ami Jean Jaques Landry les a inscrits sur une médaille frappée en 1830[2]; enfin, Le Locle a donné le nom de Jean Jaques Huguenin à l'une de ses rues, et c'est justice.

En nous servant des procès-verbaux, de la correspondance et des contrats passés, nous allons suivre cette œuvre intéressante de son début à son accomplissement parfait. Les listes de noms, comptes et pièces diverses se trouveront dans les notes annexées au présent travail.

[1] Voir Note A.
[2] Voir Note B.

Au commencement de l'an 1802, la Société se met à l'œuvre et achète les terrains nécessaires à l'entreprise. Des listes de souscription circulent dans la population[1], elles portent l'indication suivante :

« Pour ne laisser aucun doute aux souscrivants, on n'exigera d'eux aucune avance que l'ouvrage ne soit terminé, mais, par contre, les dits sociétaires sont formellement engagés par leur signature. »

Les Loclois souscrivent L. 16,311[2].

Sur humble requête présentée[3], le gouvernement libère la Société du paiement des lods.

L'honorable Communauté du Locle donne 25 louis d'or neufs, soit L. 420[4].

La cassette royale daigne s'entr'ouvrir ; il en sortira L. 2000[5].

Il faut maintenant mettre à la tête de l'entreprise un homme capable de la diriger. On entre en pourparlers avec M. Grouner, directeur des mines helvétiques, à Berne[6].

M. Grouner connaît le pays ; il est venu au Locle trois fois déjà ; il a visité les moulins souterrains en compagnie d'une comtesse Esterahzy, puis avec celui qu'il appelle Escher le législateur ; enfin il y a conduit un officier de mines prussien.

M. Grouner offre ses services. Il est disposé à diriger l'entreprise sans réclamer d'autre paiement que ses débours.

La Société des Douze lui adresse de chaleureux remerciements, mais, comme il annonce sa prochaine visite, le secrétaire lui écrit : « Une inspection du terrain serait maintenant sans utilité, puisque du Col des Roches jusqu'auprès du village, c'est un lac fortement glacé. »

Par ces travaux, dit M. Grouner, on pourra défendre Le Locle contre l'envahissement des eaux, créer une chute et faire marcher des rouages, exploiter les riches mines de houille que la nature bienfaisante a placées dans la vallée. Puis, en construisant une route, on établira avec la France une communication facile qui sera précieuse pour le commerce et la contrebande.

Hélas, le gisement de houille qui devait enrichir le pays n'existait que dans l'imagination du directeur des mines. Quant à sa proposition d'établir une route pour la contrebande, elle est inattendue !

[1] Anciennes archives du Locle, J. 56.
[2] Idem.
[3] Idem, J. 57.
[4] Idem, J. 58.
[5] Idem, J. 57.
[6] Idem, J. 52.

Disons d'emblée que la Société renonça sagement à mener de front l'entreprise de l'écoulement des eaux et celle de l'établissement d'une route. La charge, en ce temps, eut été trop grande et la réussite improbable.

M. Grouner donne ses instructions. Il faut s'assurer la possession des moulins souterrains. Puis, on devra procéder au nivellement et tracé, ce qui se fera par MM. Matthey, receveur de Neuchâtel, et Jean Jaques Huguenin. On construira une baraque pour les mineurs qui coucheront sur de la mousse et recevront des couvertures de laine. La galerie ayant un développement d'environ 1000 pieds, elle pourra être forée par six mineurs et leurs aides en quatre ans.

En avril M. Grouner annonce sa visite. M. Houriet l'aîné lui offre à choix « un char à banc » ou une très bonne monture qui ne fatigue pas. Si, dit-il, vous daignez descendre chez moi, « vous aurez la bonté d'exercer votre patience dans ma vieille maison et mon genre de vie solitaire ».

L'inspection faite, la Société des Douze arrête que la galerie se creusera depuis la Rançonnière et remontera jusqu'au Pontet, par une pente de 4 %[1].

En juin 1802, les travaux préliminaires sont terminés, la période d'activité va commencer. Il faut donc nommer le directeur responsable de l'entreprise. Lors de la réunion convoquée à cet effet, les sociétaires présents sont unanimes à présenter M. Grouner. L'un des associés, J. J. Huguenin, n'assiste pas à cette séance parce qu'il siège au Conseil de Bourgeoisie. Il offre par lettre à ses collègues de se charger lui-même de l'entreprise aux mêmes conditions que M. Grouner. Il dit : « La honte que je ressens d'être obligé de courir à 20 lieues chercher quelqu'un pour nous exécuter un ouvrage que nous pouvons amener à son entière perfection me fait seule faire cette démarche. » Il termine sa lettre disant : « Si vous n'agréez pas mes offres, recevez ici ma procure de signer la lettre à M. Grouner en mon nom[2]. »

Le procès-verbal mentionne simplement que M. J. J. Huguenin, absent, donne procuration pour signer en son nom la nomination de M. Grouner.

Les conséquences fâcheuses de cette décision vont peser lourdement sur la première période de l'entreprise.

[1] Anciennes archives du Locle, J. 57.
[2] Idem, J. 52.

En juillet, M. Grouner vérifie la ligne tracée et les points de repère qui doivent guider les ouvriers.

Il amène avec lui le maître mineur hongrois Peregrin auquel on impose une convention en 14 articles, écrite en français et en allemand. Le travail sera payé 6 francs par pied de Roy courant, et une fois la galerie percée, on accordera aux mineurs une gratification de 10 batz par pied[1].

On vérifiera l'ouvrage fait au moyen d'une cage longue de 10 pieds et ayant le profil de la galerie. On fera circuler la cage à chaque époque de paiement et il ne sera rien versé qu'elle ne passe facilement.

Peregrin se met à l'œuvre et les premiers creusages sont décourageants. Il entre dans un terrain d'éboulis; des blocs, mal assis et placés au-dessus de lui, l'inquiètent. Lui et son ouvrier Bartholomé Bock de Bohême se lamentent; ils trouvent le travail mal aisé et peu payé. Peregrin a un trop grand nombre de supérieurs, il en abuse. Il discute avec les uns, puis avec les autres, et oblige fréquemment la Société à réclamer l'avis de M. Grouner. Les Loclois voudraient augmenter la paie des ouvriers et les nourrir mieux; M. Grouner s'y oppose.

Cela va mal.

En octobre 1802, MM. Abram Mathey et Jean Jaques Huguenin, justiciers, proposent à leurs collègues de forer la galerie pour le prix de 650 Louis d'or neufs[2]. On les remercie de leur offre et déclare vouloir s'en tenir au directeur de Berne.

M. Grouner et le secrétaire des Douze écrivent dans toutes les directions pour obtenir des ouvriers; ce qui vient vaut peu de chose[3].

Peregrin s'en va et se rend aux mines de fer de Pont-de-Roide, près Saint-Hypolite; bientôt il trouve que les pierres sont aussi dures là-bas et demande à revenir au Locle si on veut bien lui allouer deux écus neufs par pied courant.

Puis une nouvelle troupe arrive. Elle est dirigée par un certain Février qui a travaillé dans la galerie que M. de Meuron fait creuser en ce moment. Février s'est sauvé de Neuchâtel, entraînant à sa suite des ouvriers, le lendemain d'une fête offerte à ses mineurs par le général de Meuron. On conseille à Février de ne pas rentrer sur la propriété du général, cela lui évitera des coups de bâton. Les nouveaux

[1] Anciennes archives du Locle, J. 50.
[2] Idem, t. 57.
[3] Voir note C.

venus sont dénués de tout, l'entreprise se met en frais pour eux. Mais bientôt, avec permission de M. le maire, la Société envoie à la Rançonnière une députation et le sautier pour expulser toute la bande, soit cinq hommes et trois femmes. Tous ensemble ont fait 3 pieds $^1/_2$ d'ouvrage et, en partant, Février est redevable de 10 Louis.

Voici Johann Mönich de Silésie ; il est recommandé par le Bergmeister de Soulz en Souabe. Comme il a déjà fait 14 tours de voyage, il parle hongrois, ce qui sera bien avantageux si Peregrin revient. En effet, peu après, on engage à nouveau Peregrin et ses compagnons ; Mönich « décampe sans rien emporter plus ».

En mars 1803, J. J. Huguenin, de retour d'un voyage, constate que l'on s'est éloigné de 6 pieds de la ligne tracée. Il faut rétrograder et reprendre la bonne direction, ce qui se fait sous ses ordres.

En mai, les cinq mineurs et leurs femmes sont en guerre ; Peregrin s'entend à semer la discorde, et les barres à mine ne frappent pas le roc seulement. On rétablit la paix et tous promettent de vivre et travailler « en braves mineurs ». On manque d'ouvriers. Un Français offre d'aller embaucher des camarades à une trentaine de lieues du Locle. Joseph Petitpierre et sa femme partent clandestinement. Peregrin s'en va et entraine l'Allemand Hueff. Les travaux sont arrêtés.

Pour comble de malheur, M. Grouner perd sa situation à Berne. Ses soucis personnels l'ont empêché d'entretenir avec la Société une correspondance réellement utile. Il écrit avec amertume : « Un gouvernement ingrat me met entièrement à la rue après que j'ai sacrifié vingt ans de ma vie et tout mon patrimoine pour me rendre capable à son service dans la partie des mines et salines, après avoir obtenu les plus grandes marques de son contentement et reçu les assurances les plus sacrées de me donner une existence honnête [1] ».

C'est le désarroi complet.

Jean Jaques Huguenin, pour la troisième fois, offre à la Société ses services désintéressés. Elle accepte enfin et passe avec lui en juin 1803 une convention dont voici quelques dispositions [2] :

« Monsieur le lieutenant Huguenin continuera seul la direction et confection de cette galerie dont il se trouve déjà cent et quatre pieds courants de fait...

Comme il se propose de faire travailler à cette galerie des deux

[1] Anciennes archives du Locle, J. 52.

[2] Idem, J. 50.

côtés de la montagne, il s'engage à en faire rencontrer directement les deux bouts d'après la ligne désignée ; dans le cas contraire, les frais seraient à sa charge à moins que d'obstacles insurmontables... »

Alors donc que la situation est devenue inextricable, le plus jeune membre de la Société des Douze, celui dont on a déjà repoussé les offres deux fois, Jean Jaques Huguenin dit à ses associés : Allons-nous abandonner notre œuvre ? L'effort tenté pour briser la barrière qui nous oppresse aura-t-il été vain ? Pour la troisième fois, me voici prêt à prendre la charge, les soucis, les risques de l'entreprise. Me voulez-vous ?

Et c'est là un beau geste d'un vrai civisme.

* * *

Voici le moment de présenter plus complètement celui qui va occuper une grande place dans le récit.

Nous avons étudié avec un vif intérêt cette figure originale. Les « anciennes archives du Locle » nous ont fourni une volumineuse correspondance, des procès-verbaux et des pièces comptables. Les Biographies neuchâteloises n'ont pas été oubliées. On nous a communiqué une pièce qui fut lue en 1833 dans la Loge maçonnique du Locle, soit l'éloge funèbre du vénérable Jean Jaques Huguenin.

Puis c'est un crayon intéressant du peintre Elie Bovet. Ce dessin a inspiré l'artiste qui vient de modeler la plaquette J. J. Huguenin et qui a rendu avec un rare bonheur l'expression énergique du visage.

Enfin les descendants de J. J. Huguenin ont bien voulu nous raconter de leur grand-père maint souvenir intéressant ; ils nous ont confié deux documents précieux : son journal en 1807 et un tableau de famille qui date de 1797[1].

Jean Jaques Huguenin, fils de Jean Jaques et de Marie Marguerite Huguenin-Robert, est né le 13 février 1777 à la Jaluze, près Le Locle. Il eut pour parrain son oncle, le justicier, ancien, capitaine et tanneur Abraham Huguenin. Ses parents vivaient dans l'aisance, et comme ils étaient des gens éclairés, ils firent les sacrifices que l'intelligence précoce de l'enfant réclamait. Jean Jaques suivit durant plusieurs années les écoles de Bâle et acquit une instruction solide. Il conserva de ce séjour un goût prononcé pour les mathématiques appliquées.

« Jeune encore, lisons-nous, il avait perdu son père, et ce fut sa

[1] Voir note E.

mère qui développa en lui ce désintéressement, cette générosité et ce dévouement au bien public qui lui procurèrent tant d'éloges pendant sa prospérité et tant de blâme après ses malheurs. »

Rentré au Locle, il s'occupe aux travaux de la campagne. Son esprit curieux et avide de savoir le sauve de l'engourdissement. Dans ses moments de loisir, il lit beaucoup. Très jeune encore, il est nommé lieutenant d'artillerie.

Son exubérance de vie l'entraîne parfois un peu loin. Nous apprenons que « adolescent, il s'abandonna quelques fois à des écarts de jeunesse qu'une force physique extraordinaire provoquait chez lui d'une manière irrésistible ». Le mal ne fut sûrement pas grand puisque J. J. Huguenin est appelé au poste honorable de justicier à l'âge de 25 ans.

Un jour de l'an 1799, sur la route qui mène du Locle en Franche-Comté, on voit cheminer une longue file de voitures. J. J. Huguenin, à la tête d'une escouade de Loclois, s'en va à Besançon acheter l'orgue d'une église désaffectée. C'est, après maints avatars, l'instrument qui se trouve dans notre temple[1].

En 1801, Jean Jaques Huguenin épouse Julie, fille du justicier et ancien maître-bourgeois Perret de Valangin. Mme Julie Huguenin devait survivre longtemps à son mari. Elle est morte à Neuchâtel en 1862 et il est dans l'assistance plusieurs personnes qui l'ont connue.

En 1803, à la mort de son oncle et parrain, J. J. Huguenin le remplace dans la charge de lieutenant civil et hérite d'une partie de ses biens[2].

Dès ce moment, il est le premier en place après M. le maire et son revenu lui permet de dépenser chaque jour 6 écus neufs, dit-on.

Il s'acquitte de ses fonctions publiques avec une probité et une bienveillance qui lui assurent l'estime de tous. Et quand nous lisons « que son marteau de Vénérable ne donna jamais d'autre signal que celui de la paix », nous n'en sommes point surpris.

Le tableau de famille (1797) nous a charmé. Très haut de taille, bien pris dans l'habit havane, en culotte, bas blancs, guêtres et fine chaussure, J. J. Huguenin lève hardiment la tête. L'ovale du visage est agréable, la boucle volontaire, le nez saillant ; dans les yeux clairs et intelligents, on lit la force et la joie de vivre, la témérité peut-être.

La mère de Jean Jaques est assise à droite. Elle tient son livre de

[1] *Les orgues du Temple réformé français du Locle,* par J.-F.-A. Jurgensen, 1860.

[2] Biographie de Jean Jaques Huguenin, publiée en 1847 par la Société d'utilité publique du Locle.

psaumes dans ses mains gantées de noir. Sous le bonnet blanc, recouvert d'une dentelle, les yeux brillent, vivants, très doux.

* * *

Mais revenons au Col des Roches et voyons au travail le nouveau directeur de la galerie.

M. Grouner, dans une dernière lettre adressée à la Société des Douze, combat l'organisation admise par son successeur et déconseille vivement d'attaquer la montagne des deux côtés à la fois[1].

La Société passe outre et écoute enfin le lieutenant Huguenin.

Dès ce moment, deux années de labeur sérieux commencent. Les procès-verbaux deviennent rares et brefs. On écrit moins, on travaille davantage. Jean Jaques Huguenin règle avec ses collègues les questions de finances et fait dans certains moments les avances nécessaires à l'entreprise. Le lieutenant civil tient dans sa main ferme le personnel qu'il a rassemblé, formé et qu'il paie mieux. Il parcourt ses galeries, contrôlant fréquemment la direction suivie. Les ouvriers murmurent-ils, trouvent-ils la roche mauvaise, Jean Jaques Huguenin prend le pistolet de mine et travaille devant eux. Jour et nuit, lorsque cela est nécessaire, on le trouve sur les chantiers ; il prêche par l'exemple et entraîne ses hommes à la besogne.

Il a ses partisans qui ont la foi... et puis il y a les autres. Un vieux narquois dit : « Eh, toute l'eau qui passera, je la recevrai bien dans mon bonnet. »

Et dans les tunnels, les deux escouades de mineurs marchent à la rencontre l'une de l'autre.

Le jour est proche qui décidera du succès ou de l'échec du lieutenant civil.

Le 11 juillet 1805, d'une galerie à l'autre, il entend le bruit de l'explosion des mines.

Le 15 juillet, il fait enfoncer une aiguille longue de 12 pieds. Lentement, elle est entrée de moitié dans la roche, quand, tout à coup, elle passe outre et se place parfaitement dans l'axe de la seconde galerie ; il n'y a qu'une insignifiante déviation dans le sens vertical[2].

C'est la victoire ; elle est complète !

Et la petite ouverture qui s'est formée sous la pression de l'aiguille a pour nous une grande signification : c'est la sécurité donnée à la

[1] Anciennes archives du Locle, J. 52.
[2] Idem, J. 57.

vallée, c'est le développement du Locle assuré, c'est Le Locle sorti de son isolement, c'est un souffle qui vient de France, c'est une frontière naturelle qui tombe! Bientôt la montagne va s'ouvrir à nouveau pour laisser passer les routes qui serpenteront dans la vallée du Doubs! Il est vaincu le dragon qui gardait la porte!

Cent ans ont passé et Le Locle a gardé le souvenir de cette œuvre libératrice. En ce jour, il apporte à Jean Jaques Huguenin l'expression de sa respectueuse reconnaissance!

(*A suivre.*) C. PERREGAUX.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Mai-Juin 1905, p. 127.)

96. A delivré à Hensely l'arbeleste quand il fut à Nydow avec les compaignons quil menarent le artellierie, quil nous avoient prester Messgrs de Berne, 10 s.

A delivré a Tribolet l'ancien quil menit la dite artellery en taiche, 15 s.

A delivré ès despens de Turff de Saleurre quand il fut icy la sepmaine après la Saint Jehan l'apôtre dernierement passé avec 2 de ses serviteurs tant en pain, en char, en poisson, 9 s. et 2 d.

97. A delivré chiez le dit Amyet ès despens d'aucuns Allemans qui cy furent le sambady XVe jor de mars l'an LXXV pour nous deffendre à l'encontre d'aulcuns Allemans quil nous voloient courre pour ce 38 s. 9 d.

98. A delivré à Nycolet Varnod et à Pierre Gaudet quand il furent envoyer à Ruthelin avec Messires du chapitre et les nobles pour greusier le deul à Monsg. Rodyfft du trépas de feu inclite et bonne mémoire Madame la marquise, 7 liv. 4 s.

A delivré à Jehan Quoquillon qu'il fut envoyé avec eulx ou nom du sultier pour ses despens, 43 s.

A delivré aux dits Nycolet Varnod et Pierre Gaudet pour leurs offrandes faites au dit Reuthelin, 3 s. 4 d.

99. A delivré à Garibel ès despens des compaignons quil furent envoyer à Cudrefin par commandement pour enchercher des quinze cents

Allemans qui voloient corre la comté et furent les dits compaignons jusqu'à Belle Rive et leurs dit on que les dits Allemans estoient à Payerne, pour ce 8 s.

99vo. A delivré chiez la d. Borquine ès despens de Nycolet Bergier, Pierre Gaudet, Perrod Vaulet et Pierre Baul, quand il logèrent les Allemans quil venirent de Borgoigne 20 s.

104vo. A delivré à Jehan Bidaul de Cormondrèche et les quels il avoit prester à la ville pour les payer les compaygnons quil furent devant Belliche[1] en Lombardie avec Messgrs de Berne en l'an LXXVIII, six florins d'or vailent 12 liv. Comme rapparissoit par une cédule signée de la main Pierre Bergier le sambady devant St André en l'an LXXVIII, ainsi 12 liv. foibles.

26 nov. 1477 au 15 janv. 1478. III. 142. A délivré à Jehan Myège de Bunvelart pour le vin que les compagnyons qui allèrent devant Vaulmarcus en temps de la guerre 5 liv. 10 s.

A delivré au frère preschieur Cordelier qu'il preschaz à Neufchastel, 40 s. laus. f.

A delivré à Perrenet Burritaz par la main de Jehan Garibel pour deux serpentines achetées de luy, toutes deux de matière de métal, 19 liv. 1 gros.

143vo. A delivré à Henzely l'arbaleste quant il fut à Berne pour nous excuser de 20 compaignons qu'il nous demandarent pour aler avec eulx en Lombardy devant Belliche, une partie de laquelle somme lon ne volit point oster, pour 3 jours quil demorit, 36 s.

A delivré à Horrich le mareschaul pour la reffection de reffaire du belvart que de relevaz le Ratey et pour ferraz les chevaulx des compaignons quil menarent avec eux devant Belliche 40 s.

146vo. A delivré au dit Henry (Nyales) la dymanche après Notre Dame d'ougst en l'an LXXVIII pour 2 cymarres de vin prises chiez le dit Henry, cinquées à Monsgr Adryan de Buebenberg, advoyer de Berne, l'une de vin rouge, et l'aultre de vin blan au pris que dessus, vaulent 2 s. 8 d. ob.

147. A delivré à Pierre Henchemant le mercredi après la Saint Andrez pour 2 cymarre de vin cinquées à Brandolff de la Pierraz le pot au pris de 8 d., vault 3 s. 4 d.

148. A delivré au dit Garibel ès despens des compaignyons quil menarent et passarent à Murat aucuns compagnyons de la guerre par le commandement des quatre, pour leurs soper 15 s.

148vo. A delivré à Guillaume Ardy pour une $^{1}/_{2}$ libre de cire pour une torche à la chapelle de Notre Dame sur la tor des hospitaul, vault 12 s.

149. A despendu ès despens des quatre ministraul, du barbier et du soubtier, le jour qu'ils ont esseyer Jehan Vermondin. que c'est trouver laidre, chiez la Borquine, 12 s.

[1] Bellinzone.

A delivré à la dite Borquine ès despens de Girard Floret de Molin qui donnit à la ville une navée de boys pour eschauffer le poile de la maison de la ville, 5 s.

150. A delivré à Heicquer qui fut capitaine des compaignyons qu'ils furent avec Mesgrs. de Berne devant Belliche en Lombardy pour les despens du menestrier, du taborin, comme aussi les despens des deux chevauls que les dits compagnyons menarent avec eulx, 12 liv.

151. A delivré à Perrod Vaulot, maistre de l'artillerie, pour son salaire de 2 ans, chacun an vingt sols ainssin pour les dits deux ans, 40 sols.

151vo. A delivré à Jehan Rosselet et à Pierre Besancenet, lesquelx furent commis d'estre chuvanchieux de la ville durant la guerre auxquelx lon devoit pour leurs salaire à chacun de leurs par jours et comptent chacun de leurs 14 journées, chacune journée six sols, vaulent pour les deux, 8 liv. 8 s.

A delivré audit Pierre pour deux journées quil vacat avec Brandolft de la Pieraz, chacun jours 6 sols, vaulent 12 s.

A delivré au sarrurier pour ferrer la table carrée de la ville, 50 s. arg pour la sarrure de l'arche et deux liqt. 60 sols et pour reffaire les portes de la ville, 10 sols et pour la sarrure d'ung butiquin que les compagnyons qui allirent devant Belliche en Lombardy portirent avec leurs, 4 sols qui est tout en somme, 6 liv. 6 s.

A delivré ès despens de Mesgrs. de Berne et de Saleurre quant il furent ycy pour ceulx de Ury, de Svyche et de Ury (sic) quant il voloient venir corre la contey de Neufchastel 30 s.

1er fév. 1478 au 11 fév. 1479. IV. 105. A delivré à un messaiger de Berne par le commandement de Nycolet Varnod, qu'il apportit une lettre que Jehan Perrenez, fils de feu Jehan Perrenez, qui fut avec les compaignons devant Belliche, estoit parseguiee 12 ambressanes, 15 s.

106. A delivré à Nycolet Bergier et Pierre Gaudet quant il furent par devers la grâce de Nostre dit Seigneur et Monseigneur le marquis pour ly greusier son deul de sa ville de Vercel que les Borgoignyons brûlèrent, pour chacun d'eulx, 12 s., ainssin 24 s. Por 2 journées que Jacques Pury ouvrit au ratel du grand fort, 10 s.

107vo. A delivré ès despens des maissons de Bourgogne qu'on fit advenir pour fonder la tour des Granges[1], 20 s. 10 d.

A delivré à ceulx qu'il jouarent et firent le mistère de la Passion et Resurrection Notre Seigneur, donné par Messgrs. du conseil, 4 s.

108vo. A delivré au dit Henry Nyales pour deux cymarres de vin cinquées au chastellan de Burtolff, auquel Monseigneur Saint-Guillaume fit grâce à son enffant, 3 s. 9 d.

111. A delivré es despens de ceulx de Provence et lesquels on cinqua à celluy auquel Monseigneur Saint-Guillaume fit miracle à son enfant, 3 s.

[1] La rue des Granges est la rue Fleury actuelle

117. A Guillaume Rolin et lesquels la ville donnit au dit Guillaume por ce quil allit quérir le chien de la ville à Berne.

118vo. A delivré à Jehan Jaquemet la Barbe pour trois jours quil fut à Gransson et à Yverdon pour scavoir si les Alemans qu'estoient aler en Borgogne, s'il debvoient revenir par Neufchastel, 35 s.

133. A delivré à Jehan Wavre ès despens du Conseil quand on neya la femme, 45 s.

136. Le compte de Pierre Bergier de l'argent quil laz receu des commenancieux[1] el aultres cy après escript pour les compaignons quils furent ordonner d'aler au mandement avec Messgrs de Berne et des Allyances devant Belliche en Lombardie, le 22e jour de novembre en l'an Notre Seigneur courant 1478, et fut renduz cestuy présent compte par le dit Pierre Bergier en présence de Nycolet Varnod, Nycolet Bergier, Pierre de Clerrier, Pierre Gaudet et Humbert Udryet le lundi devant Saint-Sevran et Saint-Sébastian en l'an 1478.

Et premièrement

A receu de Janin Fornachon de Peseux commenancieux de la ville est assavoir,	19 liv. 1 gros.
de Vuillame Symonin de Cormondresche,	15 liv. 12 s.
de Jaquet Peter de Neufchastel,	5 liv. 13 s.
de Jeham Tribolet du d. Ntel,	49 liv.
de Jeham Membruz,	11 liv. 15 s. 4 d.
de Anthoine Perrochet,	12 liv. 17 s. 8 d.
de Jaquet Hugue,	12 liv.
de Jehan Rossel,	31 liv. 3 s. 4 d.
de Jeham Guyot,	8 liv.
de Anthoine Femay,	6 florins entiers.
de Jehan Bidaul,	6 flor. en monnoie.
de Estevenin Michiel,	6 flor. entiers.
de Michiel Henry le mercier,	10 flor.
de Michiel Francey,	2 escus de Roy et 1 escu de Savoie.

Somme de recepte: 228 livres, 11 s. 3 d.

136vo. Et après s'ensuit la delivrance de Pierre Bergier faite ès compaygnons quilz s'ensuiguent, présent Hensely l'arbeleste,

Et premièrement

à Hans Heicquer, qu'il fut capitaine,
Hans Vonbeu pour lefilz Nycolet Ferron,
à Blaise Peytort,
à Jeham Barbuz,
à Girard Barbuz,
à Jehan fils Griselet,
Jaquet Cortaillod,
au Menestrier,
à Juesue Jeham,
à Peter le mercier,
à Huguenin Maublan,
à Humbert Vaulet Henry Nyales,
à Jeham Dotaul,

[1] Le perceveur des levées en argent.

à Jeham Former,
à Jeham Chevalier,
à Pierre Poyvrat,
à Nycolet Gringet,
à Jeham Glaiche,
au filz Peter Yinche,
à Jeham Coctet,
à chacun 6 livres.

Item au fils Jeham Perrenez quil menoit les chevaul des d. compaignons, 20 s.

Somme les parcelles de delivrances cy dessus escriptes, 601 liv.

137. A delivré au dit Hans Heicquer sus les despens du menestrier auquel la ville debvoit faire ses despens oultre son salaire delivré à Berne, 1 flor. d'or.

Ay delivré à Berne pour les despens du menestrier et du taborrin pour deux repas le lundi et le mardi, c'est assavoir, 11 s.

Item audit lieu de Berne ès despens des deux chevaulx des d. compaignons, 10 s.

Delivré à Monsgr. le docteur de Berne pour une lettre quil debvoit envoyer à Monsgr. à Rothelin pour le fait du menu onguel, 22 ambressannes.

Pour les journées du dit Pierre Bergier et Hensely l'arbaleste quil furent avec lesd. compaignons jusques à Berne tant pour faire leurs payements que pour les recommander à Messgrs de Berne que pour parler à mes dits Sgrs de Berne au fait de la bandière que pour le menuz onguel pour le jour qu'il demorerent, 4 liv. 16 s.

Et pour les despens de Garibel qu'estoit avec eulx, 32 s.

A delivré esdits compaignons à leurs despartement de Berne, estraine, 4 ambress.

11 fév. 1479 au 27 janv. 1480. III. 155vo. A reçeu de Jehan Jaquemet la Barbe et lesquelx Messgrs de Berne delivrèrent pour les compaignyons qu'estoient estez à Belliche, 28 livres 2 gros moins, valent, 27 liv. 16 s. 8 d.

157. A delivré ès despens de Nycolet Varnod et de Pierre Gaudet quand il furent à Columbier par deux foys au fait de certaines nouvelles que on disoit des François, 4 gros, vaulent redduits à lausannois foible, 6 s. 4 d.

A delivré à Pierre Magnyn qu'il fut envoyer à Mortaul devant les François pour scavoir si ly estoient, 10 s.

A delivré à Jehan Pury quil fut envoyé à Yverdon à cause des dits François, 12 s.

A delivré à Jaquet Coinchely quand il fut à Mortaul au fait des François, 2 s.

158vo. A delivré à Regnaud le sarrurier pour reffaire le culart du chien, 3 s.

160. A delivré par la main de Garibel pour cinquer à Madame de Fontenoy[1], quant elle venit ycy de Ruthelin, 2 florins d'or du prix le florin de 25 gros, vaulent, 4 liv. 3 s. 4 d.

[1] Catherine, fille du comte Rodolphe de Hochberg, mariée au seigneur de Fontenay avant 1469.

A delivré à Haicquer par la main de Garibel pour la molliorance de ses gaiges quand il fut devant Belliche, 4 liv.

A delivré à la trompette de Monseigneur pour son bon an, 25 s.

A delivré au mongnin de mondit Seigneur qu'il soultoit par les cercles et faisoit plusieurs esbatements, 5 s.

161. A delivré au dit Humbert Hudryet ès despends de Guillame Medge Andollie, le soultier quand l'on amenat la serpentine que Messgrs de Berne ont donné à la ville, 11 s.

A delivré au dit Humbert (Udryet) pour deux cymarres de vin sinquées à Messire Nycolaux de Sarnatal [1] le pot au prix de 13 den. vaut. 5 s. 5 d.

162vo. A delivré au dit Garibel pour 3 cymarres de vin cinquée à ung pennon qu'il fut logé en la maison de Ballevaul, quant il venirent de Chalon du service du Roy de France, le pot au prix de 15 den. vaulent, 9 s. 5 d.

163. A delivré au dit Henry (Nyales) pour demi muids de vin cinqué à Messgrs de Saleurre quand il allirent à Chalon en l'an LXXIX, 5 liv. 12 s.

164. A delivré à Humbert Udryet par trois cymarre de vin cinquées au pannon de Berne quant l'armée venit de Chalon, le pot au pris de 16 den. vaulent, 9 s. 4 d.

A delivré a la Borquine et lesquelx furent cinqués à ceulx de Bienne quand il allirent à Chalon, deux sestiers de vin, le pot à 15 den., 40 s.

164vo. A delivré a la Borquine pour 15 cymarre de vin desquelx les sept sont de vin rouge cinquées ès Allyances, quand il allirent à Chalon, le pot de vin rouge à 16 den. et le vin blanc pour 13, compris une cymarre de vin de Sarrière au pris le pot de 20 gros, vaule le tout, 55 s. 2 d.

165. A delivré à Hanz Heicquer pour trois cymarres de vin cinquées à ceulx de Zuch, qu'estoient logiez en la maison de Blaise de Tyele, quand il revenirent de Chalon, le pot au pris de 15 den. vaulent, 9 s. 4 d. obole.

A delivré au dit Heicquer pour 3 cymarres de vin cinquées à ung pannon, logier en la maison de Messire Pierre de Murat, 9 s. 4 d.

165vo. A delivré pour deux cymarres de vin cinquées à ceulx de la Noveville quand il revinrent de Chalon, le pot au pris de 15 den. vallent, 7 s. 3 d.

166vo. A delivré à Loys Maistre Jehan pour les pannons des Allyances au retour de Chalon pour 16 cymarre de vin le pot à 15 den., 50 s.

A delivré au dit Loys ès despens des Quatre et du barbier en cerchant les laidres, lesquelx se trouverent sains, pour leurs dynaz, 10 s.

167. A delivré à Henzely l'arbaleste ès despens de ceulx quil donirent logy ès Allyances au retor de Chalon durant le terme quil passirent, pour 4 jours, 4 liv. 10 s.

[1] Nicolas de Scharnachthal.

167vo. A delivré à Perrot Vaulot pour avoir gouverner l'artilliery de la ville pour cestuy présent an, 20 s.

168. A delivré à Girard du Plan et lesquelx l'on passe au dit Girard sur la convenance quil recuyt et lequelx ont a passé au dit Girard pour la convenance de Jehan Tribolet des Chavannes sur le dommage que on ly avoit fait durant la guerre en sa grange pour les pierres de sa dite grange employées ou mur de la ville, 55 s.

168vo. A delivré à Garibel ès despens des compaignons qu'ils portirent le pannon devant Murat pour aller au secor de la garnison estant à Murat, 8 sols.

A delivré à Jehan Jaquemet la Barbe pour huit jours qu'ilz fut à Berne pour recullir et recepvre de l'argent de Belliche que mesdits Sieurs de Berne delivrèrent au dit Jehan Jaquemet pour les compaignyons qu'il furent à Belliche, 28 livres. 2 gros moins, aussy pour ses jornées de quoy il compte, 4 liv. 16 s.

A delivré au dit Jehan Jaquemet et lesquelx il delivra ès deux canoniers qu'il delivrarent la serpentine que Messgrs de Berne donnerent à la ville.

169. A delivré à Nycolet Varnod, Nycolet Bergier et Philippe Bugnyot quant il furent à Vaulengin pour le fait de la ville, adonc la femme du chastellain gesoit d'enffain laz estrenarent[1] de six graublans, vaulent 7 $^1/_2$ s.

27 fév. 1480 au 23 janvier 1481. IV. 125vo. A delivré à la Borquine par la main de Garibel ès despens de ceulx qu'il juarent le Jeux de la pais le jour de la Nativité Notre Dame, 10 s.

126vo. A delivré à Guillame Mege andoille pour querir le chien de la ville en Bourgogne, 12 s.

A delivré à Pierre Magnye qu'il fut envoyer querir le chien de la ville que lon disoit qu'estoit en Borgogne, 10 s.

129. A delivré à Conrard Cordie pour sa peine de aydier amener la serpentine que Messgrs de Berne nous avoient ballier, 5 s.

131. A delivré au dit Loys (Maistre Jehan) ès despens d'ung messaiger qui venoit de Borgogne lequel apportit les nouvelles d'apres un chastellain de Borgogne que le chien de la ville estoit en aulcun lieux, auquel lieu lon envoya après ung messager, pour le dyner dicelluy, 2 s.

A delivré ès despens des armerins[2] le jour de nos benission, tant pour leur diner que pour leur soper, ainsi comprins les menestriers, 15 s.

133. A delivré ès despens du manger de Monseigneur le Marquis, de sa noblessse et mangyer du conseil et aultres du commun à dynaz en la maison de la ville, le jor du dymanche feste de Sainct Ylaire[3] en l'an octante ung en pain, en vin, en sele, en espiece, en fourmaige, en burre, en

[1] Ils donnent une étrenne à la femme du châtelain qui venait d'accoucher.

[2] Il ressort clairement de ce passage et d'autres postes des comptes que les armerins étaient simplement les garde-foire, chargés également de la police les jours de grandes fêtes.

[3] 13 janvier.

char de beuf, de chastron, de porc, de vel[1], en pollallies, en lievres, en belliques, en myel, en euf, en nyebles, en boys, en chandoiles, en poyres, en lassel, en motarde, en poisson et pour les menestriers, tout en somme 30 liv. 19 s. 7 d.

135. Au magister de l'escole par grace espécial pour ceste fois 40 s.

Dans les pages précédentes des Vol. IV et V, il est souvent parlé des frais (pierre, taille, fer, etc., degré) pour l'érection d'une croix, élevée dans un lieu qui n'est pas indiqué clairement le monument devait être assez considérable.

V. 8vo. Le 9 avril 1482, le jour que l'on benisse la croix...

11. A delivré à Jehan Jaquemet la Barbe pour decrocher et refaire le fert de son autel près de la Ste Croix, 5 s.

A delivré au même pour le placet des Indulgences de Notre Dame, dessus la porte de l'Hopitaul[2], 20 s.

11vo. A delivré à maistre Pierre Landry, qu'il fist la croix pour l'ouvrage qu'il fit à la croix outre ce qu'il avoit marchandé, accorder en conseil 12 liv., ainsin pour la pourpaye, 50 s.

1486-87. 68vo. A delivré pour la garde du chien de la ville à Jehan Mazelier, 40 s.

77. A delivré à Mestre Pierre Bergeret pour la terthe[3] de la maladie de lèpre c'est assavoir Guiot Vermondin et Nycolet Wuavre pour chacun 20 sols, 40 s.

1487-88. 117vo. A delivré ès jeunes enffans arbelestiers pour plus vaillamment tirer à 2 flors, 3 s. 4 d.

1488-89. 124vo. A delivré pour 2 petites cordes pour rependre les seelles de cuir bouilly en la chappelle Notre Dame sur la porte, pour ce, 10 d.

1490. 173. A delivré à Conrault Thomas pour les despens des chevaux qui portirent les buttequins Nidoye en tirant en Appenzell par l'ordonnance de Mess. du Conseil, por ce, 20 s.

185vo. A delivré à Jacob Verrier de Bienne, pour la verrière de Notre Dame sur la porte, vingt sols, de quoy lon en termit 13 sols ou trône de Notre Dame, pour ce yci, 6 s.

186. La journée avec ceulx d'Anniès[4], de Champion et Choulet[5].

[1] De veau.

[2] Nous croyons qu'il s'agit ici « de la Indulgence de la Crosie (croisade) pour aler à loitorre? des Seigneurs de Rhodes contre les infidèles et mauvaix ennemis Notre Seigneur Jesus Crist le Turcs ». Nous avons retrouvé l'inventaire des sommes déposées à cette occasion dans une « arche sive capse » à la Collégiale, dressé en présence de Johannes Guillotus, recteur de l'ordre de St-Jean de Jerusalem, de Claude prieur de Joinet du diocèse de Vienne de l'ordre des Carmelites, de Ludovicus de Petra, Petrus de Subtusvia, chanoines, Nycolet Varnod, Pierre Bergier, bourgeois et conseillers de la ville de Neuchâtel.

Ce document intéressant par le détail des pièces retrouvées sera publié dans une revue de numismatique.

[3] Mot douteux.

[4] Anet.

[5] Chules.

187vo. A delivré pour les despens de Pierre de la Haye et Pierre Clerc qui furent à Berne pour les menasses des Appenzell, pour ce, 5 liv. 13 s. 4 d.

188. A delivré chieu Scheffli pour les despens des chastellains de Sarlier, son varlet, le chappelain d'Asnès et quatre de ceulx du dit Annès[1], ensemble de Messgrs du Conseil y compris 16 sols pour les butequins pour envoyer en la guerre, ainsi pour tout, 71 s.

196vo. Item delivre à Pierre de la Haye pour son grussi[2] de ce quil fut nagaire à Berne pour les menasses de ceulx de Switz et Appetzell par trois fois, pour sa peyne.

1491. 202vo. Pour 2 palées chez la Bourquine, 2 gros.

203. A delivré ès despens de ceulx qui firent les loges du Jeu de la Passion, pour ce yci, 70 s.

204. A delivré ès seigneurs chanoines, chappelains et aultres qui jouarent la passion Nostre Seigneur Jésus-Christ en la grant sepmaine[3] et la Resurrection après Pasques en cestuy présent an et lesquels leur sont estés outroies, 30 liv.

V. 212. A delivé à Nicolet Bergier et à Jehan Jaquemet la Barbe qui furent à Estavayer après les compaignons qui alient à la guerre pour deux jours quil y vaquerent à chacun 6 s. par jour. pour ce 24 s.

1492. 218. A delivré à ung religieux de Payerne pour avoir faictes une verrière au poelle de la maison de Moringue, laquelle fut donnée par messire Loys de Pierre et celle du poele derrier, lesquelles costerent 8 liv. desquelles Hinzely Merveillieux en paye 4 livres et la ville quatre livres, pour ce pour la ville, 4 liv.

1493. 228vo. A delivré pour l'achet de la bannière de la ville, tant pour la matière que pour la fasson, pour ce, 14 liv. 6 1/2 gros.

228vo. Delivré à Conrard Gaudet et Jehan Marquis, quand ils furent à Berne pour querre Messgrs de Berne pour nos debvoir garder, pour leurs despens et journées, 5 liv. 9 1/2 gros.

229. Delivré à ceulx de Solleure quant ils furent ycy pour garder la ville avec Messgrs de Berne, pour leurs vin, 2 florins de Rin.

232. Delivré à Jehan Guyot pour les despens des armerins et pour 9 pots de vin qu'ils furent buz à la porte, 18 gros.

235vo. Les cymarres et despences faictes en la maison Loys Maistre Jean:

4 cymarres 2 de roge[4] 2 de blan[5] cinquées à Mssgrs de Berne, le gd sautier Hans Cuteller, 5 1/2 gros.

1 cymarres de roge à Mssgrs de Soleure, 2 s.

[1] Anet.
[2] Solde.
[3] La semaine sainte.
[4] Le pot = 12 d.
[5] Le pot = 10 d.

8 cymarres, 4 de roge, 4 de blan à Mssgrs de Berne, Mssgrs Andrean de Boemberg et aultres ambassadeurs et 4 à Mssgrs de Fribourg, 11 gros.

2 cymarres, 1 de roge, 1 de blan au balif de Vault, 11 cart.

236. 6 cymarres, 3 de roge, 3 de blan à Mssgrs de Churich, Hure et Ondrevalle, 8 gr. 5 d.

2 cymarres, 1 de roge, 1 de blan à Mssgrs de Lucherre, 4 s. 7 d.

8 » 4 » 4 » » de Salleure et de Thone, 11 gr.

4 cymarres, 2 de roge, 2 de blan à Mssgrs de Berne.

2 » 1 » 1 » » de Bienne.

237. Delivré au dit Loys Maistre Jehan pour Richard Quoquillon et Blaise Hory quant il furent prendre les logys parmy la ville pour les Allemans qui venoyent de Britaignie, 4 s.

238. Delivré pour le may des filles, 26 s.

Delivré à Grant Jehan pour les compagnons qui firent le gay [1] parmi la ville pour les Alamans,

238vo. Delivré à Jehan Vauchier de Cormondreche pour aulcunes journées quilz fit en allant au Vaultravers avec les Allemans, pour ce, 15 s.

1494. 240. Compte rendu le mercredi veille St-Vincent, par Pierre Happe, alias Ainchemand.

244. A delivré au potier d'estain pour refaire les cymarres de la ville, 3 s. 4 d.

Item mais delivré pour reffaire sur les espeules des d. cymaizes, 2 ½ s.

250. A delivré au dit Pierre Guy pour ceulx qui furent à Yverdon et pour destourner la venue des Allemans de venir par yci, à leur retour de Bourgogne en sept testons qui vaillent, 5 liv. 18 s 10 d.

Delivré à Pierre Guy quant les Allmans revenoyent de France par le commandement de Messgrs du Conseil, pour ung repa fait en la maison du dit Pierre, pour que iceulx Allemans n'avoient point d'argent, pour ce, 6 ½ liv.

1495. 256. Compte du 7 janvier, lendemain Epiphanie. Delivré pour Perrenet Vuilliomier, Pierre App et Blaise Hory quant ils furent ordonnés pour notiffier à ceulz quils debvoyent allez à la guerre tant de dehors comme dedans, pour ce, 5 sols.

A delivré pour 3 milles d'ensoules quant lon desrocha la maison de la ville, pour ce, 11 gros ½.

258. Delivré à Jehan Minguiot pour despens tant pour les Quatre et aultres du Conseil et du commungs qu'ils furent par devant Monseigneur le lendemain après les audiences touchant la réponse des remaises et de là lon fut visitez à la Malatière pour la mayson Nycolet Wavre et son fils, 8 s.

[1] Le guet.

263vo. Delivré à Pierre Anchemant quarante libres foibles pour la despense de Hanns Frisching, Hanns Kouttler et autres de Berne ycy envoyés par Messrs de Berne pour le dernier trouble qui fut de la venue du roy des Romains en Bourgogne, en ce desduit dix libres que le d. Pierre Henchemand c'est trouvé devant, par son dernier compte, comme bourcier qu'il estoit, et se monte por la despense des dits Hans Frisching et aultres 53 livres que led. Pierre Henchemand a quictez por 50 livres, por ce seulement à luy desduit les dix livres qu'il doit par son compte lesd. 40 liv.

264. A Scheffle por despens faiz enchieú luy pár Hanns Frischling, Hans Kouttler et aultres la moitié des 5 livres, avec ceux de Saleure, por ce, 50 s.

268vo. Delivré à Jehan Miguiot pour les armorins de la foyr de la Chandeleure, 4 gros.

269. Delivré à celluy qu'ilz mena l'omme à la malatière que lont disoit qu'ilz avoit la bosse, pour ce, 2 sols.

Item pour ung pot de vin et une pièce de chere pour le d. malade, 17 den.

270. Delivré au dit Jehan Miguiot pour nos bourgeois d'Aulterive qu'ils amenèrent la pierre de la croix, 5 sols.

271. Despenses des benissions: Item delivré au dit Jehan Miguiot pour les Quatre, ce dit jor des Benissions pout huit armerins, trois menestriers et le sutier, 23 s.

273vo. A delivré au dit Jehan Miguiot le jour que l'on enterra Messire Jaiques Bariscourd que fut ordonné par Messrs d'aller les quatre à la malatière nous accorder et veor ung logis pour mettre la malade et auci ce dit jor que les quatre furent par la ville faire deffense à ceulx qu'ils estoyent infectez de pestilance d'apart Monseigneur et la ville, 5 s.

Delivré à Henry le Barbier pour ce qu'ils fut mis aux gaiges de la ville pour debvoir saigner les malates de la pestilance, fera pour ung chacun moys, 60 s.

274vo. Delivré pour aberger les macles, 20 s.

Aux colovreniers pour leurs gaiges, 6 liv.

Aux arbelestriers » » » 6 liv.

Pour les deux gaites de la ville, 19 liv.

282. Delivré à Guillame Annchely pour le premier voyage quand il fut à Berne vers nos ambassadeurs, 15 s.

Delivré audit Guillaume, au second voyage pour debvoir allez audit Berne par le commandement de Thoma, 6 s. 8 d.

Delivré pour deux messes que l'ont fit à chantez devant Notre Dame de pitié et devant Monseigneur Saint Guillaume, affin que Dieu nous voulsit ayder avoir bon droit, 5 s.

Delivré à Germain, le cordiannier, quand il fut delay le lac por querre ung chien por le pastor, 5 s.

Delivré au dit Germain la seconde foys par le commandement de Jaiques Guyot pour aller querre le dit chien, 5 s.

282vo. Delivré pour quatre emines de scelle pour le chien de la ville, pour ce, 6 gros.

284vo. Delivré pour trois emines de selle pour le chien de la ville, pour ce, 6 1/2 gros blancs.

285vo. Delivré pour deux emines de froment pour le chien de la ville, aux paster, pour ce, 4 gros.

286vo. Delivré pour une messe à Msgr. Saint-Guillaume, quand nos ambassadeurs estoient à Berne contre ceux de la Bonneville, 11 1/2 s.

287. A delivré aux petits arbelestriers le jour des Benissions pour une petite flor, 5 s.

287vo. A delivré pour le chien de la ville pour 2 enimes, moitié froment et selle, par le commandement de Jaques Guyot, 4 gros.

300. Delivré au dit Pierre Guys pour le messager qu'il apporta une lettre comme nous nous donnisset à garder que il ly avoit une armée de gens d'armes en Bourgoigne, 3 gros.

1498. 307vo. A delivré aux pescheurs de la Reuse pour 2 truytes cainquées à Monsgr. de Valengin, 40 s.[1]

308vo. A delivré au postier d'etain de Stavaye pour le vraige du marchie que Messgrs ont fait avec luy pour debvoir faire trois semarres en or, 1 florin de Rin.

Delivré à Pierre du Locle quand y fut ordonné de part Messgrs por aller à Berne avec Monsgr l'abbé de l'isle Sainct Jehan et les chapellan du Landeron pour debvoir requerir de Messgrs de Berne 2 hommes du conseil por nous debvoir garder des Allemans allant au service du Roy des Romains, 30 s.

309. Delivré au pottier d'Estavayer pour parfaire dix livres que l'on luy donnit le jour des benissions sur les cymarres qu'il avoit faicte pour la ville, 4 s. 2 d.

311vo. Delivré au potier d'Estavayer pour le derrier payement des semarrres, 8 liv. 5 gros.

314. Delivré aux gilliart et taborin de la Neufveville pour leurs estraine, 10 s.

316. Delivré à Rossely pour 2 cymarres de vin blanc cinquée à une ambassade du roys des Romains, le pot 13 d., 5 s. 18 d.

Delivré à Pierre App pour notre part touchant la despence du cappitain de Berne et ung sien varlet tous deux a chyvaulx qu'ils nous estoient venus garder pour les Allemans qu'ils alloyent en Bourgoigne, compris plusieurs reppas fait avec le d. cappitain, tant par Messrs du conseil que aultres, pour ce, 7 liv. 12 1/2 s.

Janvier 1499. 324. A delivré au messaiger de Berne qui apporta nouvelles de la paix qui s'estoit faite tochant la guerre d'Allemaigne en laquelle failloit aler dix des compaignons de la ville,

1 teston = 15 s. 10 d.

[1] Le pot de vin valait 9 deniers.

324vo. A delivré pour la poudre de celeur colouvrine achetée de Estevenin Michiel, quant on ala en la guerre, 10 s.

A delivré a Regnauld le sarrurier pour ferrure faites tant aux butequins pour mener en Allemaigne, ferrer la lance du pennon que pour reffaire la serrure derier le molin, le tout, 10 s.

325vo. A delivré à messire Jacques Bourquard tant pour les escussons des butequins et pour late du pennon et une messe qu'il chanta quand ils alerent à la guerre, pour le tout, 7 1/2 gros.

Au messager de la Neuveville qu'aporta la copie de la lettre de Messgrs de Lucerne qu'ils avoyent envoyez à ceulx de Bienne et de la Neufveville que leurs gens avoient heuz victoire sur leurs ennnemis, 6 gros.

325. A messire Jaiques Bourquard pour la seconde messe qu'il chanta devant Saint Guillaume pour les bonnes nouvelles que l'on apporta, pour ce, 6 quars.

Au second messaiger de la Neufveville qui apporta les secondes nouvelles que nos gens avoient heu victoire sur les ennemis, pour son vin, 10 s.

A delivré aux deux prestres, comme messire Jaiques Borquard et messire Jehan Conrad, qui chantarent deux messes devant Madame de Pitié et devant Saint Guillaume remarciant Dieu des bonnes nouvelles de nos gens, 5 s.

325vo. A delivré à Vyenot Richardet quand il fut envoyé à Pontellye pour savoir des nouvelles quant l'on disoit que l'on vouloit prendre Joux par eschielles, pour ce, 3 gros.

A delivré à Pierre Clerc et Pierre Happ qui furent à Berne requerir Messgrs nous vouloir passer trente hommes pour soixante qu'ils demandoient, ainsi pour parler des meix bourgesaux, 4 livres.

326. A delivré à Regnauld le serrurier pour serrures faites tant pour les bossets que l'on mena à la guerre, des sarrures qui luy failloient et pour reffer la serrure de la porte de l'hospital, huit gros, valent, 13 s. 4 d.

A Robert Descenot pour la soye de quoy lon fit le pennon pour aler en la guerre en Allemaigne, 5 liv. 7 s.

A Nycod Vaura quand l'on l'envoya querre les compaignons à Bienne, qu'ils s'en retornassent, cinq sols et quinze deniers mon, neufve, 7 s. 9 d.

326vo. A Regnauld le serrurier pour la ferrure du dernier bosset que lon mena à la guerre, tant pour les pamelles, la sarrure que les cloz pour faire tenir les cercles et aussi pour avoir refait la serrure de la porte des Chavanes, pour ce, 7 1/2 gros.

326vo. A delivré au dit (Bourquin) en despens, quant les dix compaignons furent ordonnez aler à la guerre dont ils furent contremandés que la paix estoit faite, tant à none que au soupper, comprins le disner de Dodiet d'Aulteryve, vaut le tout 35 sols, dont l'on lui rabat 25 s. pour la convenance du dit Pierre Bourquin, ainsi reste 5 s.

327vo. Au dit Pierre le jour que l'Escyer de Saint Blaise et Blaise de Montruz revindrent de la guerre, pour leurs despens, 4 1/2 s.

328. Au dit Pierre le jour que la premiere armée fut eslisue, pour ce, 11 s.

Au dit Pierre le jour que les compaignons partirent pour aller à la guerre, 7 gros.

329. A Conrad Gaudet et Jehan Amyod qui alèrent à Berne requerir Messgrs nous vouloir laisser nos gens la 4e fois, 45 sols mon. nouvelle, valent, 56 s. 3 d.

A Guillaume Cinchely qui fut à Berne après nos ambassadeurs les advertir que grand nombre des ennemis estoient au Vaul de Delemont, pour ce, 9 s. 7 d.

329vo. A delivré à Vuillimin Chambe de boz, tant pour le loyer de sa nef et mener les paulx au Rondet, pour sa jornée, 5 s.

Au dit Pierre Bourquin por le soupper de tous les compaignons quand les deux pennons revindrent de la guerre pour ce, 40 s.

330. Au dit Pierre pour 4 cymarres de vin blanc cinquées à la compagnie de Boudry en allant à la guerre, le pot un grau blan, ainsy, 10 grau blanc.

Au dit Pierre ès despens faits par Petermand le fyffer et le taborin quand larme fut que nos ennemis estoient ès frontières du Locle et ès Pontins, pour ce, 2 gros.

Au dit Pierre quand par Messgrs les quatre et aultres fut ordonné gens pour aler à la guerre pour la quarte, par escript pour ce, 16 s.

Au dit Pierre quand par Messgrs fut envoyé ung messager a lisle saint Jehan notiffier à Monsgr l'abbé qu'il envoyast à Berne que aprésent ny avoit sinon bonnes nouvelles, 12 d.

330vo. A Loys Mestre Jehan pour fer que fut pris pour ferrer certenes pierres de artillerie, pour 28 lbs, 14 gros.

A delivré pour ung quayer de papier pour faire les charges aux traits, tant aux serpentines que aultres bastons, pour ce, 5 quars.

331. A delivré pour une lib. de poyge[1] pour noirsir les bastons d'atillerie, porce, 20 d.

A Regnol le serrurier sur l'ouvraige qu'il a fait pour ferrer l'artillerie de la ville, 5 liv.

Pour une aultre liv. de poyge pour noirsir les d. artillerie, 20 d.

A Hory le sallier pour ouvraige qu'il fit dernièrement quand l'on fut devant Basle pour forrel (?) les traisens (?) et aultres ouvraiges, 8 gros.

333. Au dit Pierre Borquin le jor que les compaignons retornirent la première fois de Saint Ymier au nombre de cinquante en despens, 54 s.

Au dit Pierre quand fut bruyt que nos gens d'armes qu'estoient à Saint Ymie estoient enclos, que fut elisus gens pour il allez dont il demourirent et ly fut cinqués deux septiers de vin, 10 sols.

334. A Pierre App pour 2 voyaiges faits à Berne, tant pour nos bourgeois de Cressier que l'autre voyaige pour requester Messgrs de Berne nous vouloir laisser 10 ou 20 hommes, pour la seconde fois, pour 7 jornées, la jornée 15 sols mon. neuve, 6 liv. 7 s. 1 d.

[1] Poix.

Au dit Pierre App que luy fut ordonné donner à manger à 5 compaignons que voulaient aller à la guerre, 10 graus blancs.

334vo. Au dit Pierre App quand il fut à Berne pour notre part avec Conrad Gaudet pour la part de Monsgr. pour nous debvoir excuser tochant le butin que fut prins à passavant pour ce 45 s. mon. nevue, 54 s. 7 d.

A Nicolet Tribolet et Jehan Quemin quand ils furent à Berne pour nous debvoir excuser tochant ceulx que s'en estoient ales, oultre serrement fait, qui ny resterent, sinon 2 jours, ainsi 60 sols, mon. neuve valent, 72 $1/_2$ s.

Au dit Loys Mestre Jehan pour 4 cymaires de vin, 2 blanc et 2 rouge sinquées à Monsgr Loys de Diesbach, le jour que les compaignons revindrent du butin, 13 s. 9 d.

335. A Pierre Borquin pour 4 cymares de vin sinquez à ceulx de Boudry quand ils revindrent de la guerre, 12 $1/_2$ s.

A Jehan Guyot pour 4 cymares de vin sinquez à ceulx de Vaultravers quand ils revindrent de la guerre, 11 s. 8 d.

A Pierre Hencheman pour 2 cymares de blancs cinquez à ceulx d'orchant, 6 s. 3 d.

336vo. Au dit Rosselet qu'il avoit deboursé en allant et revenant de Saint Ymier pour contremander les compaignons, tant pour le dit Rosselet que Guillame Martenet que criant (?) la terre de Monsgr de Varambon, 5 $1/_2$ gr.

338. Au dit Loys (Mtre Jehan) pour despens faite par Jehan Pellerin et Pierre Jacotet quand ils revindrent de la guerre, 9 s.

Au dit Loys pour 4 cymares de vin, sinquées à ceulx du Vaultravers quand ils vindrent de la guerre, 15 d. le pot, 12 $1/_2$ s.

339vo. A Mre André pour despense faite par Pierre Jaquemet et Claude Rosset en refaisant les chars de la ville pour aler en la guerre, 6 $1/_2$ s.

1500. 342. Comptes de Blaise Hory l'an mille 5 cents le 18e de janvier et celon le stille de Lausanne.

344. A delivré pour 3 aulnes de drap, tant roge comme vert, pour la robe à Glaude, une chacune aulne, 55 sols, valent les 3 aulnes, 8 liv. 5 sols.

345. A delivré au postier d'étain pour une petite flor delivrée aux petits enfants, 5 s.

349vo. A delivré au mareschaul qui demore au Chastel, quand il fit ses nopces deux semarres, le pot au pris de huict deniers prises chiez Pierre App, 2 gros.

351vo. A delivré à Pierre Happ pour une petite flor ès petits arbelestriers pour sa par Jehan Marquis, 5 s.

357vo. Delivré pour ceux qui jouarent la remembrance de la Passion Notre Seigneur, le Grand Vendredy[1], pour leur dyner, 32 gros.

[1] Le Vendredi Saint.

358. Delivré au dit Pierre (Borquin, hôte de la maison de ville) le jour que Regnald le sarrurier per... la porte ver chie George Vuaura pour les vint, 4 pot. 4 s.

361vo. Delivré au dit Petremand (le pfiffer) le dit jour (les bénissions) pour le pussegnyon des dessusdits (les armerin).

Delivré au dit Petremand le dit jour pour deux pots de vin roge portés aux dances, 2 s.

363. A delivré par l'ordonnance de Mesgrs ès arbelestriers et ès colouverniers à chacun 6 liv., oultre leurs gaiges pour l'aide des fleurs des benissions, 12 liv.

A delivré à Jehan Marquis pour la sepmaine oultre le moys par lui servi en la precedente guerre, pour son double gaige, 2 1/2 liv.

363vo. A delivré à Jehan Griselet d'Aulterive pour les huict jours de la guerre vingt quatre sols et trente deniers, despense fait chieu luy, en rempuye la pierre, qu'est, 30 s.

Au dit Pierre Piguelx, 25 s., por la sepmaine de la guerre, 25 s.

(A suivre.)

W. Wavre.

COMPLAINTES POPULAIRES

Au mois de décembre 1739, un justicier de Rochefort, Isaac J., boucher de son métier, passait à Grandcour en compagnie d'une femme, Marguerite F., et de deux enfants. L'un des enfants fut pris de vomissements soudains et mourut. Cette mort parut suspecte. Arrêtés sur l'ordre du baron de Grandcour, Isaac J. et la femme F. furent conduits au château de Colombier. Par deux fois mis à la torture, le justicier de Rochefort avoua, non seulement de nombreux vols d'argent, d'habillements et de bétail, mais encore l'empoisonnement de deux de ses enfants. Au lieu de leur donner de la « thériaque », il leur avait fait prendre de l'arsenic. Il fut prouvé que Marguerite F. n'était complice ni des larcins ni des crimes : coupable uniquement du « crime d'impureté », elle fut bannie à perpétuité de la Principauté. Quant à Isaac J., il fut condamné à être étranglé puis brûlé. Voici la sentence qui le concerne[1] :

[1] Archives de l'Etat: *Procédures criminelles de Colombier*, vol. 67.

Messieurs de la Justice ayans portés leurs plus sérieuses et leurs plus meures réflections sur la procédure tenue contre Isaac J., et considéré ses confessions volontaires, réitérées et non forcées, qu'il a fait dans les derniers examens et confirmées du depuis, desquels il conste clairement qu'il a commis plusieurs vols et larcins, depuis un très long tems, vols considérables et qualifiés tant de jour que de nuit avec bris et effraction, même des choses confiées à la foy public, et notamment un cheval pris de nuit dans l'écurie de Jean Mayre; considérés surtout qu'après s'être abandonné à un commerce infâme et adultère avec Marguerite F. pendant nombre d'années, de laquelle il a eu quatre enfans, il s'est porté à l'action noire et détestable du crime d'un double infanticide avec le poison de deux des dits quatre enfans, et ce qui met le comble à l'horreur de ce forfait, il les a empoisonnés à une longue distance l'un de l'autre; tous lesquels crimes il a reconfirmé en son libéré et dans ce parquet; Messieurs de la Justice donnent par sentence que le dit J. sera mené par le Maître des hautes œuvres au lieu patibulaire, où il sera attaché à un poteau, sur l'échafaud, et là étranglé et ensuitte brûllé, jusqu'à ce que le corps soit entièrement consumé; adjugeants corps et biens au bon vouloir de la Seigneurie; sauf la grace de Monseigneur le Gouverneur.

Bien loin de faire grâce, le gouverneur de Bézuc trouva la sentence beaucoup trop douce. Des représentations furent faites à la Justice de Colombier, oublieuse de ses devoirs, pour la prier d'être à l'avenir plus sévère :

Monseigneur le Gouverneur a représenté que la Justice de Collombier, ayant rendu une sentance bien douce contre Isaac J., détenu dans les prisons du dit lieu, en tems qu'il a été condamné à être étranglé à un poteau et ensuitte son corps jetté au feu pour être consumé et réduit en cendres, laquelle sentance il a approuvé et ordonné qu'elle soit executée en tout son contenu, à moins que par de bonnes raisons on ne le fasse changer de sentiment, demandant là dessus l'avis du Conseil qui, ayant délibéré, il a été dit que la dite sentence étant très douce elle sera exécutée en tout son contenu, mais on charge Monsieur le Maire de Collombier [1] de faire connoître à sa Justice qu'elle s'est oubliée dans cette occasion, afin que dans la suitte elle soit plus sur ses gardes et ne retombe plus en pareille faute [2].

Monsieur le Maire s'acquitta consciencieusement de sa mission. Il se rendit auprès du condamné et, en guise de consolations, l'informa que Monseigneur le gouverneur et Messieurs du Conseil d'Etat avaient examiné la sentence et l'avaient trouvée « fort douce ». Puis il donna l'ordre au maître des hautes œuvres de conduire le criminel « en toute

[1] Pierre de Chambrier, conseiller d'Etat.
[2] Manuel du Conseil d'Etat, 18 janvier 1740.

seureté au lieu de l'échafaud et d'exécuter la dite sentence en tout son contenu ».

Le greffier D. F. Pettavel donne quelques détails sur l'exécution :

Le dit Maître des hautes œuvres a lié le dit criminel et l'a conduit où il luy a été ordonné. Monsieur le Mayre et Messieurs de la Justice l'ont suivis avec les deux pasteurs sus nommés [1] et Monsieur le Ministre Waucher, qui n'ont discontinués de donner des consolations au pauvre criminel jusque sur le bûcher. Et avant que de monter sur le dit bûcher, Monsieur le Mayre a encore demandé au criminel s'il n'avoit plus rien à dire. Et après que Monsieur Cartier a eu fait la prière, Monsieur le Mayre a ordonné au dit Maître de la haute Justice d'exécuter le premier point de la sentence et après qu'il a eu fait la dite exécution il s'est adressé à mon dit sieur le Mayre en luy faisant connoître que le criminel étoit mort. Sur quoy Monsieur le Mayre luy a ordonné d'exécuter le second en son entier. Ce qu'il a fait en mettant le feu au bûcher.

Monsieur le Mayre et Messieurs de la Justice sont là restés jusques à ce que le dit Maître a fait son discours en allemand à Monsieur le Mayre, s'il avait bien fait son devoir et exécuté ses ordres.

Sur quoy, Monsieur le Mayre luy a fait connoître qu'il étoit content et qu'il en feroit sa relation à Monseigneur le Gouverneur. Ensuite de quoy, Monsieur le Mayre et Messieurs de la Justice se sont retirés.

Il faut croire que l'exécution du justicier de Rochefort eut un grand retentissement : un poète populaire en fit le sujet d'une complainte de huit strophes qui se chantaient sur l'air d'une chanson en vogue, *l'air des Indes*. Un exemplaire de cette curieuse et rarissime plaquette existe aux Archives de l'Etat : c'est une feuille double, de 19 cm. sur 22, au papier grossier et jauni, dont la première page renferme la complainte sur Isaac J., la deuxième page un avertissement aux lecteurs, la troisième page une complainte sur un criminel exécuté à Besançon, et la quatrième page une complainte sur les pasteurs du désert, Etienne Arnaud, pendu le 22 janvier 1718, Alexandre Roussel, exécuté le 30 novembre 1728, et Pierre Durand, pendu le 22 avril 1732. L'avertissement aux lecteurs est particulièrement intéressant. L'auteur cherche à excuser ces complaintes qu'on pourrait peut-être juger scandaleuses; il essaye d'en montrer l'utilité et prétend que l'âme des auditeurs en retirera grand profit. On chante bien les victoires des rois et d'autres chansons guerrières, afin d'exciter le courage des soldats. Les chansons sur des exécutions de criminels ont un but semblable: elles encouragent les bons chrétiens à résister à Satan. Puis, faisant allusion à la croyance

[1] Cartier et Chaillet.

populaire des jours bons et des jours mauvais, ou comme on disait aussi, des jours périlleux ou égyptiens, notre rapsode remarque qu'il n'y a pas de « mauvaises heures » et pas « de destinée qui nous porte à mal faire ». Résistons donc aux premières tentations et prenons exemple au criminel de Colombier, afin d'arriver sans encombre « dans le port du Salut ».

Il est peu probable que ces complaintes soient l'œuvre d'un neuchâtelois. Ce genre de littérature était d'usage courant en France. Le supplice des pasteurs du désert, de Roussel, de Désubas, de Bénezet, de La Faye, de Durand, avait inspiré des complaintes semblables, au style barbare mais d'un profond sentiment religieux. On remarquera qu'en parlant de Roussel, de Durand et d'Arnaud, le poète populaire s'écrie :

Dedans la France
On fait mourir nos pasteurs !

Un Neuchàtelois se serait exprimé différemment. Il est donc permis de supposer que l'auteur de ces complaintes est un réfugié français. Rapsode ambulant, il aura parcouru la Principauté, chantant ses complaintes au coin des rues ou le long des routes. Après avoir chanté, il offrait ses chansons pour quelques deniers. Les malheurs du justicier de Rochefort, chantés sur *l'air des Indes*, encouragèrent-ils les bons chrétiens à résister aux attaques de Satan ? Les autorités civiles ou ecclésiastiques, qui n'aimaient pas beaucoup les innovations, autorisèrent-elles sans mot dire les tournées du rapsode étranger ? Il serait intéressant de le savoir.

Les trois complaintes sont reproduites ci-après telles quelles, avec leur orthographe et leur ponctuation. C'est, comme on verra, de la versification populaire, non pas rimée mais assonancée. L'auteur ne va pas jusqu'à faire rimer *hallebarde* avec *miséricorde*, mais *femme* avec *montagnes, païs* avec *certifie, énormes* avec *personne, cheveux* avec *cœur, terre* avec *mamelles, langue* avec *cendres, abominable* avec *flammes*, etc.

Cette plaquette ne renferme aucune indication d'auteur, d'imprimeur, de lieu.

A. PIAGET.

ABREGÉ de l'Exécution rémarquable d'un insigne Voleur qu'on a fait mourir à Colombier, dans la Comté de Neüchâtel, pour avoir commis plusieurs vols & friponneries, & mené une Vie scandaleuse, aïant délaissé son Epouse pour mener une Concubine, avec laquelle il a eu en sept Ans quatre Enfans, dont ce malheureux en a empoisonné deux, il y a quarante Ans qu'il a commencé ses friponneries, il a vêcu inhumainement jusqu'à l'âge de 63 Ans: Voici sa complainte, sur l'Air des Indes.

Chrétiens, débouchés vos oreilles,
Ecoutez un petit moment,
Entendés chanter des Nouvelles
Arrivées depuis peu de tems,
D'un malheureux qu'on a brûlé
Pour sa méchante vie.
Il n'a jamais fait que voler
Dans plusieurs Compagnies.

Il a tenu dans son ménage
Une Concubine sept ans,
S'adonnant au Libertinage
Avec elle a eu quatre Enfans,
Il en a empoisonné deux,
Le crime abominable,
Ce qui a causé à ce malheureux
De brûler dans les Flammes.

Ce malheureux, chose certaine,
A volé dans plusieurs Maisons,
Car pendant toute la semaine
Il alloit dans plusieurs Cantons,
Tachant partout à derober
De quoi faire bonbance,
Nuit & Jour dans les Cabarets,
Parmi les Jeux & Danses.

Il est poursuit dans ses allarmes,
On le cherche de toutes parts;
Mais on l'a trouvé à l'écart
Un jour lorsqu'on n'y pensoit pas,
On la mené dans la Prison
Pour sa méchante Vie,
Il avoüa sans question
Une quantité de Crimes.

Il a declaré, il faut croire,
D'avoir commis plusieurs larcins,
Chacun en est au desespoir
D'entendre un semblable Chrétien,
Il avoit abandonné Dieu,
S'adonnant à tous crimes,
A-t'on vû un tel malheureux
Ainsi finir sa vie.

On l'a condamné, il faut croire,
D'être étranglé sur un poteau,
Chrétiens c'est une terrible afaire,
Mourir par les mains des Bourreaux
Et après qu'il fut étranglé,
Ainsi ce miserable,
On l'a exposé sur le feu,
Pour brûler dans les flammes.

Ce malheureux chose certaine,
Arrivant près l'Echaffeau,
Il versa des larmes il faut croire,
Etant dans les mains des Bourreaux,
Il dit: Prenés éxemples à moi,
Chrétiens, je vous en prie,
Afin de ne vous jamais voir,
En cette ignominie.

Chrétiens, en voïant cette histoire,
Aprenez bien à vos Enfans,
D'être fidèle à Pére & Mére,
Et garder les Commandemens,
Afin que Dieu dedans les Cieux
Vous réserve une place
Auprès de son Pére glorieux
Par sa trés sainte grace, FIN.

RELATION CURIEUSE

Et qui mérite l'Atention du Lecteur.

Vous ne devés point être surpris, amis Lecteurs, lorsque l'on expose aux yeux du public l'Exécution d'un malheureux Sachant par expérience, que l'on ose bien chanter la Victoire d'un Roi, Prince ou Seigneur qui a remporté la Victoire sur son ennemi, d'autant que cela ne se fait que pour encourager les Soldats dans des nouveaux Combats, de même si l'on recite des Exécutions ce n'est autres choses si non de tenir prêts tous les bons Chrétiens à resister fortement contre toutes les ataques de Satan, qui tâche par tous les moïens posibles de nous ataquer, persuadés vous mes Amis, qu'il n'y à point de destinée qui nous porte à mal faire, car Dieu n'a point créé de mauvaises heures, mais toutes bonnes, il nous faut cependant travailler, si nous voulons espérer de récueillir, & pour cet éfet tâchons de nous y prendre de bonne heure, c'est-à-dire, de resister aux prémières Tentations, afin de ne point prendre de mauvaises Abitudes, qui ne peuvent être que trés désavantageuses, comme nous le voïons en cette infortunée Personne, qui de sa Jeunesse a suivi sa mauvaise Inclination, en sorte qu'il s'est trouvé reduit entre les Mains de la Justice, cet Infortuné à eut le malheur d'être arrêté à Grand-Cour, & ramené dans les Prisons et Maisons fortes de Colombier, où après avoir avoüé ses Crimes, il fut condamné à soufrir le châtiment qu'on lui a infligé, il a eu cependant une trés bonne répentance, il ne nous reste que son éxemple, capable à nous faire suivre le bon Chemin qui nous conduiras certainement dans le Port du Salut.

COMPLAINTE d'un malheureux Voleur qu'on a fait mourir à Besançon, pour avoir commis plusieurs Vols & Assassins, & tué sa Femme, coupé ses Mamelles, & jetté l'Enfant dont elle étoit enceinte, au Feu: Sur l'Air de la Valiere.

Venés sans plus atendre,
Chrétiens tout promptement,
Si vous voulés entendre
Chanter des châtimens,
D'un méchant garnement,
Qui a tué sa Femme,
Arrêtant les Passants,
Dans les Bois & Montagnes.
Ce Voleur Téméraire,
Tout le tems de sa Vie,
Méprisoit Pére & Mére,
Pour suivre son envie,
Etant au Cabaret,
Joüant, Danssant sans cesse,
Ne retournaut jamais,
Au Logis qu'à grand presse.
Le lieu de sa naissance,
Etoit dans le Pais,
d'Auvergne en assurance.
Je vous le certifie,
Mais n'aïant plus de quoi,
Pour faire bonne chére,
Est sorti de chés soi,
Pour en chercher ailleurs.
Transporté de fureur,
Conduit par le Demon,
Il se rend en peu d'heures,
Auprès de Besançon,
Commettant tous les jours,
Des crimes trés énormes,
Il n'avoit point d'amour
Pour Dieu n'y pour Personne.
Sa Femme qui l'exhorte,
A vivre en bon Chrétien,
Mais la colére l'emporte,
Se jetta comme un Chien,
Prit sa Femme aux cheveux,
La renversa par Terre,
Et lui persa le Cœur,
Et coupa ses Mammelles.
Sa femme étoit enceinte,
D'un beau petit Enfant.
Ce malheureux sans crainte,
Le prit hors de ses flancs,
Le jetta dans un Feu,
Bruler chose cruelle,
On auroit jamais crus,
Qu'un homme fut si rebelle.
Le Diable qui l'assiste,
Dans ce cruel transport,
Le pousse au plus vite,
Pour l'avoir dans son port,
Mais Dieu du haut des Cieux,
Qui veux la repentance,
Permit que les Archers,
Le prirent sans résistance,
Ce Voleur témeraire,
Fut mené en Prison,
Pour punir ses forfaits,
A la Ville de Besançon,
Et contant ses péchez,
Reconnus ses malices,
Afin que dans les Cieux,
Jésus lui soit propice,
La justice sans doutance,
Sitôt l'a condamné,
De pendre à la Potance,
D'avoir le point coupé,
Aïant blasphemé Dieu,
On lui persa la langue,
On l'a brûlé au Feu,
Au vent jetté les Cendres.
Prions Chrétiens sans cesse,
Le Sauveur Tout-puissant,
Que nous aïons de la tendresse,
Pour nos pauvres parents,
Leur étant bien soumis,
De cœur, d'afection, d'ame,
Afin qu'en Paradis,
Dieu reçoive nos Ames.

FIN.

PERSECUTION faite en France és personnes de Mrs. Rousset, Duran & Arnol, Ministres, lesquels ont endurés la Mort cruelle du Gibet pour avoir soutenus les vérités de l'Evangile: sur l'Air de la Prise de l'Isle.

Arrêtez un moment,
Chrétiens, je vous en prie,
Entendez en passant,
Une Histoire des plus triste,
Dedans la France,
On fait mourir nos Pasteurs,
Que chacun de nous contemple,
Aujourd'hui un tel malheur.

Entendés mes amis
Trois Pasteurs, il faut croire,
Ont voulu soutenir,
La Loi de l'Eternel:
Dans les allarmes,
On les poursuit en tous lieux,
Les Archers chose certaine,
Cherchant à les arrêter.

Ces Pasteurs vrais Chrétiens
Soutenant l'Evangile,
Du Sauveur des humains;
Tout le tems de leur Vie,
Par leur exemples,
Contemplés grands & petits
On les faits mourir en France
Pour la Loi de Jésus-Christ.

On a pris ces Pasteurs
En Prison on les méne,
Avec grande rigueur,
On les mets sur la Chéne,
Où ils confessent,
Chacun d'eux en particulier,
D'avoir dit chose certaine,
En tout tems la vérité.

A present il est tems
Tremblons Chrétiens, mes Frères,
Voïant ces Innocens
Soufrir tant de miséres,
De dans le Monde,
A-t'on vû Chrétiens pieux
Dessus la Terre & sur l'onde
Arriver un tel malheur.

Ces Pasteurs pour la foi,
Ont souferts la Torture,
D'une commune joïe,
Et sans aucun murmure,
Dans ces allarmes
Ont prié pour leurs Bourreaux,
Et d'une joie sans égale,
Ils ont souferts tous les maux.

Auprès de l'Echaffeau,
On les a vû paroitre,
Dans les Mains des Bourreaux,
Ils sont couverts de chaines
En la présence,
Chrétiens d'un nombre infinis,
Ils déclarent qu'ils meurent en France
Pour la Loix de Jésus-Christ.

Ne vous étonnés pas,
Chrétiens je vous en prie,
De voir mettre au trépas,
Ces trois braves Ministres,
Il faut entendre,
Si Jésus est mort aussi,
Il faut suivre son exemple,
Pour aller en Paradis.

Soutenés, vrais Chrétiens,
La Loi de l'Eternel,
Faites voir aux humains
Que Dieu est vôtre Pére,
Sans plus attendre,
Aprenés à vos Enfans
De garder en diligence,
De Dieu les Commandemens.

Voilà, Chrétiens d'honneurs,
Une Histoire véritable,
Gravé là dans le Cœur
Au milieu des allarmes,
Faites connoitre
Que Vous êtes Enfans de Christ,
Afin d'ériter sa Gloire,
Un jour dans le Paradis. FIN.

JAQUELINE DE ROHAN

Fille du maréchal Charles de Rohan-Gié et de sa seconde femme
Jeanne de Saint-Sévérin (des princes de Bisignan);
née vers 1520;
mariée à Lyon en juillet 1536 à François d'Orléans, marquis de Rothelin,
troisième fils de Jeanne de Hochberg-Neuchâtel;
mère de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et prince de Neuchâtel;
morte à Blandy-en-Brie en juillet 1587.

D'après un dessin conservé au Musée Condé,
à Chantilly.



Héliog. Dujardin

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

BLANDY

Le château de Blandy est situé au sud-est de Paris, dans le pays de Brie, à moitié chemin entre Melun et Meaux. De la station de Melun, deux routes permettent de gagner Blandy en carriole. Une des routes serpente dans d'immenses plaines à blé, interrompues çà et là par des champs d'un trèfle rouge admirablement cultivé et touffu; l'autre traverse le splendide domaine de Vaux, illustré par la grandeur et la chute de l'intendant Fouquet. La contrée est d'une fertilité exceptionnelle, et Blandy était certainement, avant la dépréciation des terres à blé des environs de Paris depuis l'ouverture des chemins de fer, un domaine d'excellent rapport.

La seigneurie de Blandy appartint depuis le XIIme siècle à la famille de Melun, qui possédait aussi le comté de Tancarville à l'embouchure de la Seine. Cette famille s'éteignit en la personne de Marguerite de Melun, qui épousa, en 1417, un des héros de la guerre de Cent-Ans, Jacques d'Harcourt, et vint vivre avec lui à Tancarville, près du Hâvre. Leur petite fille Jeanne, la dernière des Harcourt-Tancarville, fut répudiée, après quelques années de mariage, par le duc René de Lorraine, l'allié des Suisses à Morat.

Jeanne légua alors tous ses biens, y compris Blandy, à son cousin germain François Ier d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, qui lui succéda en 1488.

C'est à Blandy que Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel, vint passer les premières années de son mariage avec Louis d'Orléans, cadet de famille qui n'était nullement destiné à hériter des titres de son grand-père Dunois; c'est là que naquirent leurs trois fils, Claude, Louis, et François, en 1508, 1510 et 1513. C'est de Blandy que Louis d'Orléans prépara son voyage de 1512 à la diète de Zurich en qualité d'ambassadeur du roi de France Louis XII, voyage malheureux qui fut

le prélude de la conquête du Milanais par les Suisses, puis de l'alliance des Confédérés avec l'Angleterre et l'Empire et de leur marche triomphale sur Dijon.

Louis d'Orléans hérita de Blandy et du titre de duc de Longueville en 1515, à la mort de sa cousine Renée. Il ne jouit guère de son nouveau domaine; appelé à suivre le roi de France en Italie, il succombait l'année suivante en revenant de Marignan.

En vertu de la coutume de Brie, Jeanne de Hochberg-Neuchâtel reçut, à titre de douaire, la jouissance de Blandy, dont la nue-propriété passait successivement à son fils Claude tué à Pavie en 1525 sans laisser d'enfants, puis à son second fils Louis II mort en 1536 en laissant un fils en bas âge. Enfin, pour des motifs mal connus, la nue-propriété de Blandy passait non pas au jeune duc François de Longueville, mais au troisième fils de Jeanne de Hochberg, François, qui avait pris le titre neuchâtelois ou plutôt badois de marquis de Rothelin; l'acte de partage porte la date du 13 février 1536 avant Pâques, c'est-à-dire 1537, puisqu'en France l'année commençait alors à Pâques.

Un assez grand nombre d'événements importants ou intéressants pour l'histoire neuchâteloise se sont passés à Blandy.

On sait que les Confédérés, mécontents de ce que le mari de Jeanne de Hochberg eût pris parti contre eux en Italie, séquestrèrent le comté de Neuchâtel de 1512 à 1529. Au commencement de cette dernière année, le roi François I[er], qui avait conclu avec les cantons sa célèbre alliance perpétuelle de Fribourg, et qui avait bien préparé le terrain, obtint des cantons qu'ils restitueraient le comté à Jeanne de Hochberg; la décision fut prise à la diète de Baden en Argovie, la veille de la Pentecôte 1529. C'est à Blandy que Jeanne renouvela le 4 ou le 14 septembre les alliances de ses pères avec Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure.

Le négociateur de cette restitution, Hans Wunderlich, dit Jean Merveilleux, qui était trucheman à l'ambassade de S. M. très chrétienne au pays des Ligues de la Haute-Allemagne (c'est-à-dire traducteur à l'ambassade de France en Suisse) et qui, pendant deux ans, avait eu beaucoup de peines et de dépenses pour cette négociation, reçut, le même jour, des lettres de noblesse signées par Jeanne à Blandy; la comtesse lui conféra en même temps à perpétuité la dîme de Coffrane.

Au printemps suivant, Jeanne de Hochberg est de nouveau à Blandy et écrit le 13 juin 1530 au gouverneur de Neuchâtel, Georges de Rive,

seigneur de Prangin, dont elle avait eu récemment la visite à Epoisses en Bourgogne, pour lui exprimer ses regrets de ne pouvoir se rendre à Neuchâtel comme elle le lui avait promis. Elle expose que le roi François Ier lui a demandé d'assister à la fin de juillet à son mariage avec Eléonore d'Autriche, sa seconde femme; elle ne cache pas d'ailleurs qu'elle a des besoins d'argent, et pense qu'il vaut mieux attendre la fin de la « chairté du temps, famyne et mortallité qui est de présent », car elle désire faire le voyage « en temps oppulent en biens pour se tenir longuement à Neuchâtel et faire bonne chère avec ses subjets ».

Dans cette même lettre, Jeanne donne des instructions pour les affaires de Valangin et pour la délimitation du comté sur la frontière du Val-de-Travers et de Grandson. Enfin, elle s'inquiète des progrès de la Réforme, et « prye le gouverneur que, surtout aymez à me faire plaisir, vous veuilliez tenir la main et empêchiez à ce que cette nouvelle doctrine lutérienne ne puisse avoir lieu entre mes subjects ».

Jeanne se rend ensuite à Châteaudun, puis, le 12 janvier 1530/1 est de nouveau à Blandy, d'où elle annonce au gouverneur Georges de Rive que ses enfants ont supplié le roi de permettre à l'un d'eux de se rendre à Neuchâtel; que le roi y a consenti pourvu qu'ils assistent à l'entrée solennelle de la reine (celle-ci fut couronnée à Reims le 5 mars); que son troisième fils, le marquis de Rothelin, partirait pour Neuchâtel vers le 12 février, mais qu'elle prie le gouverneur, si son fils ne devait pas être en sûreté par delà [le Jura], de lui en donner avis. L'annaliste Boyve rapporte qu'en effet, François de Rothelin a reçu et prêté les serments de fidélité à Neuchâtel le 6 avril suivant au nom de sa mère.

Le 1er mai 1531, Louis d'Orléans-Longueville, le second fils de Jeanne et le chef de la famille depuis que son frère aîné Claude avait été tué à Pavie, écrit de Blandy au gouverneur Georges de Rive pour lui ordonner de rouvrir des pourparlers avec Berne au sujet du choix alternatif de l'abbé de Saint-Jean près du Landeron, lui recommandant de ne rien faire qui pût l'exposer à quelque dommage.

Quatre ou cinq ans s'écoulent pendant lesquels Jeanne vit à Epoisses (1532), puis à Châteaudun (1533) et de nouveau à Epoisses en 1535. Elle revient en 1536 à Blandy, où, le 27 juin, elle reçoit une délégation de quatre bourgeois de Neuchâtel: Guillaume du Plan, Henri Grisel, Jacques Bourgeois et Jean Hardy, avec lesquels elle signe un contrat fort onéreux pour l'Etat, en donnant à ferme à la ville de Neuchâtel, pour 1000 écus d'or au soleil, la plupart des revenus du comté. Le 12 août suivant, elle cède pour 100 écus d'or au soleil, aux

mêmes délégués de la ville, les deux tiers du produit des impôts sur les poids et ventes et sur les fers et clous dûs par les maréchaux; elle exempte en même temps de dîmes le domaine des bourgeois de Neuchâtel à la Joux des Ponts-de-Martel.

En 1537 Jeanne est à Epoisses, d'où elle écrit souvent à Neuchâtel, et en 1538 à Noyers en Bourgogne. En 1540, nous constatons de rechef sa présence à Blandy; elle avait, le 21 avril, été interdite à la suite de ses dissipations folles; cela ne l'empêche pas de percevoir à Blandy, le 15 septembre, 6000 livres de René de Challant, seigneur de Valangin, en déclarant dans l'acte que, si elle ne rembourse pas dans les trois ans, Valangin sera purgé de tout fief et réputé souveraineté indépendante.

L'année suivante, Jeanne de Hochberg signe à Blandy, le 10 août 1541, un autre acte par lequel, « considérant les bons services que luy a faits Pierre Pétremand, fourrier de sa maison, jusques à peu près en avoir souffert la mort », elle lui accense et aux siens à perpétuité « tous les biens et revenus des religieux et couvent de Fontaine-André qui sont en son comté de Neuchâtel, consistant en maisons, vignes, prés, cens et rentes, pour la somme de trente sols petite monnaye à payer annuellement et perpétuellement à la Saint-Martin d'hyver ». Voilà un fourrier qui savait se faire soigner. Le conseil d'Etat se rebiffa, refusa d'homologuer cette donation et se contenta de donner à Pierre Pétremand une maison et 18 ouvriers de vigne à Hauterive; ces immeubles furent affranchis de cens et dîmes et avaient le privilège de pouvoir être vendangés avant le ban.

Jeanne mourut à Epoisses en 1543, perdue de dettes et après avoir fait argent de tout comme un fils de famille sous conseil judiciaire.

Blandy appartenait depuis 1536 en nue-propriété à son troisième fils François, qui suivit sa mère dans la tombe au bout de cinq ans. La jeune veuve de François, Jaqueline de Rohan-Gié, dite aussi la puinée de Gié, plus connue encore sous le nom de marquise de Rothelin, reçut, selon la coutume de Melun, l'usufruit de Blandy, à titre de douaire.

On sait que Jaqueline de Rohan a beaucoup vécu à Neuchâtel, qu'elle s'y est convertie au protestantisme, et qu'elle a joué par elle-même et par son gendre le prince de Condé, un rôle important dans l'histoire religieuse et politique de la Suisse et de la France à la fin du XVI[me] siècle. M[me] la colonelle de Perrot lui a consacré dans le *Musée neuchâtelois* de 1883 et 1884 une étude fort remarquable.

Deux des enfants du marquis de Rothelin sont nés à Blandy,

Jacques, venu au monde le 13 novembre 1546 et qui est mort en bas âge, puis, le 5 avril 1548, une fille posthume, à laquelle on donna le prénom de Françoise et qui devint à Vendôme, en 1565, la seconde femme du premier des princes de Bourbon-Condé.

Il existe aux grandes archives de Neuchâtel deux énormes liasses de correspondances adressées par Jaqueline de Rohan ou par son fils Léonor d'Orléans au gouverneur de Bonstetten sur divers sujets d'administration. Beaucoup de ces lettres ont été datées de Blandy en juin 1553, en mars 1554, en novembre 1556, et en janvier 1557. Ces dernières ont été écrites par Jaqueline alors que Léonor venait d'être fait prisonnier des Espagnols à la bataille de Saint-Quentin. En 1561, Léonor est de retour auprès de sa mère à Blandy, d'où ils écrivent les 22 janvier, 18 avril et 25 septembre. Jaqueline annonce, entre autres, au gouverneur de Bonstetten qu'elle n'a pu encore conduire à Neuchâtel son fils Léonor, parce que celui-ci a dû accompagner en Angleterre sa cousine germaine la reine Marie Stuart et a pris la fièvre à Calais, pendant que sa fille Françoise d'Orléans était tombée malade à Paris. En octobre, Jaqueline de Rohan donnait à Blandy l'hospitalité au réformateur Pierre Martyr, après le colloque de Poissy.

D'autres lettres portent les dates de Blandy 14 février et 6 avril 1562, et diverses pièces démontrent que Jaqueline, après un séjour à Neuchâtel et en Bourgogne, a passé à Blandy une partie des années 1562-63 pendant la première guerre civile, ouvrant son château aux huguenots et cherchant à se consoler de ce que son fils unique eût passé à la religion romaine. En 1564 et 1565, Léonor d'Orléans est à Château-Renaud près de Vendôme. Le 20 avril 1566, il écrit de Blandy au gouverneur de Bonstetten. En novembre 1567, Jacqueline était solitaire à Blandy, ayant auprès d'elle les enfants nés du premier mariage de son gendre, le prince de Condé, quand elle reçut la visite de son neveu d'Entragues, qui venait l'enlever avec les jeunes Condé par ordre du roi Charles IX et la conduire au Louvre. L'année suivante, une tentative analogue était faite, à Noyers en Bourgogne, sur Condé, que la cour réussissait enfin à faire « tuer de sang-froid », c'est-à-dire assassiner en 1569, à la bataille de Jarnac, où il commandait les protestants avec Coligny; à cette même bataille et à celle de Moncontour, Léonor d'Orléans, beau-frère de Condé, combattait dans les rangs des catholiques. A la veille de la Saint-Barthélemy, Jaqueline se rendit de Blandy à Paris pour assister au mariage du roi de Navarre et passa au Louvre la fatale nuit d'août 1572. L'année suivante, on apercevait, le 7 août, à

Blandy, en plein midi, trois soleils qui s'évanouirent l'un après l'autre; une comète apparaissait et la foudre tombait sur la grosse tour de Châteaudun, la terre patrimoniale des Dunois; au même moment Léonor, qui revenait du siège de la Rochelle « dans la fleur de l'âge et de la beauté », mourait à Blois à 33 ans. « Que maudit soit, dit Brantôme, le miserable qui luy donna ou luy fit donner la poison. »

Il ne restait plus à Jaqueline que sa fille, la veuve de Condé; depuis la Saint-Barthélemy, elle vivait à Blandy avec cette fille qui, dit encore Brantôme, « ne s'est jamais voulue remarier; elle était bien des plus belles dames de France, et très désirable, s'étant plue en sa condition viduale nonobstant qu'elle demeurât veuve très jeune. Madame la Marquise de Rothelin, sa mère, en a fait de même, qui, très belle qu'elle a été, est morte veuve. Certes la mère et la fille pouvaient embraser tout un royaulme de leurs yeux et doux regards, qu'on tenait à la cour de France pour estre des plus agréables et des plus attirans; mais de s'en approcher par mariage, il n'en fallait point parler, et toutes deulx ont très loyaument entretenu la foy à leurs feus marys, sans en épouser des seconds ».

Il ne faut généralement accepter les assertions de l'inflammable Brantôme que sous bénéfice d'inventaire. En ce qui concerne la beauté de Jaqueline de Rohan, nos lecteurs pourront s'en faire une opinion personnelle en se reportant à un portrait d'elle conservé au château de Chantilly. Cette beauté de Jaqueline n'a pas empêché son mari de lui préférer quelquefois une Françoise Blosset, dame de Colombières et du Plessis-Paté en Normandie, dont le fils a été la tige de la maison bâtarde des Rothelin français, éteinte vers le milieu du XVIIIme siècle. Quant à la vertu de Françoise de Condé, veuve à vingt et un ans, L'Estoile, le duc d'Aumale et Mme de Perrot nous apprennent qu'après avoir eu un moment de grande ferveur protestante, elle était retournée au catholicisme peu de temps après la Saint-Barthélemy pour complaire à Catherine de Médicis, qu'elle vivait dans un grand relâchement de mœurs et qu'elle jouissait d'une réputation de galanterie incontestable; bref, Françoise d'Orléans a été une source de nombreux chagrins pour sa pieuse mère; celle-ci avait dû se charger de l'éducation des enfants du premier mariage de Condé pour les soustraire à l'influence de la frivole Françoise, leur belle-mère. C'est à Blandy qu'en juillet 1572, le fils aîné de Condé épousa la belle Marie de Clèves, qui avait affolé le duc d'Anjou, plus tard roi de France sous le nom d'Henri III, et à laquelle ce prince, en partant pour aller prendre

possession de la couronne de Pologne, adressait des lettres d'adieu écrites avec son propre sang.

De 1574 à 1576, Jaqueline de Rohan a quitté Blandy pour Neuchâtel où elle joua un grand rôle dans les levées de troupes suisses et neuchâteloises pour le parti protestant français. Obligée de quitter cette ville pour céder aux menaces des cantons catholiques, elle se retira d'abord à Sainte-Croix près de Macon, puis, vers 1577, à Blandy, où elle dut renoncer à se mêler des affaires de Neuchâtel; elle passa plus ou moins volontairement la main à sa belle-fille, Marie de Bourbon, veuve de son fils Léonor, femme de tête, d'ordre et de gouvernement, qui vivait le plus souvent à Trie ou dans les immenses terres normandes provenant de sa mère, Adrienne d'Estouteville. Jaqueline se faisait vieille et était atteinte d'une maladie de peau. Les deux veuves correspondaient quelquefois et se visitaient. Trie est à quelques lieues à l'Ouest de Paris, Blandy à quelques lieues à l'Est. Voici un échantillon de leur correspondance, qui permet de jeter un regard dans la vie intime des plus grandes dames de France à la fin du XVIme siècle :

« Madame, écrit de Trie Marie de Bourbon à sa belle-mère, je suis très marrie de votre gratelle (eczéma) qui ne s'en va point, et vousdrais être auprès de vous pour vous ayder à grater, s'il estait besoin. Je suis *venue à mon posvre ménage, d'où je vous envoie de mon beur frais que* je salle un peu, ayant entendu que l'ostre l'était trop, aussi n'estait-il de cette année. Je voudrais que eussiyé trouvé le vin bon, mais il vous pléra ; c'est du mylleur. Vos petits enfants se portent bien, ormys la galle ; ils sont quasi-guéry. Je voudrais être sy heureuse que je fusse avec vous; or si ne venez bientôt, vous ne guérirez point. Venez, je vous supplie, Madame et bonne mère ; souvenez vous de tenyr en vos bonnes grâces votre grand'fille et moy et vos petits enfants, et je prie Dieu qui vous donne très bonne et longue vie, après vous avoir baisé très humblement les mains. Vostre très humble et très obéissante posvre fille.

« Marie de Bourbon. »

Jaqueline de Rohan s'est éteinte à Blandy en avril 1587; elle a été inhumée dans l'église située au nord et en dehors de l'enceinte du château. Sa tombe a été violée en 1794, et on a fait des balles avec son cercueil. Sa dépouille bien conservée a été déposée dans l'ancien cimetière de la commune de Blandy, d'où elle a été exhumée en 1853 et transférée au nouveau cimetière, dans un coin à cause de sa qualité

d'hérétique; une modeste tombe lui a été érigée par le duc d'Aumale; une simple plaque de marbre noir porte l'inscription: « A Jaqueline de Rohan, marquise de Rothelin, le prince héritier des Condé ».

A la mort de Jaqueline, usufruitière de la seigneurie, Blandy fut recueilli par sa fille Françoise d'Orléans, veuve de Condé. En 1601, malgré certaines revendications de Catherine de Gonzague, mère et tutrice d'Henri II d'Orléans-Longueville, Blandy devenait, à la mort de Françoise, la propriété de son fils le comte de Soissons et passait ensuite, à titre de bien indivis, aux deux filles de celui-ci, Marie de Bourbon-Soissons, princesse de Carignan, et Louise de Bourbon-Soissons, première femme d'Henri II de Longueville. La fille de cette dernière, Marie d'Orléans, devenue duchesse de Nemours et princesse de Neuchâtel, racheta la part de sa tante Carignan en 1688. La dernière des Longueville réunit ainsi de nouveau sur sa tête Blandy et Neuchâtel, comme Jeanne de Hochberg l'avait fait deux siècles auparavant. La duchesse de Nemours avait donné la nue-propriété de Blandy, en s'en réservant l'usufruit, à un neveu à la mode de Bretagne, Louis-Henri légitimé de Bourbon-Soissons, en 1694. Ce prince mourut en 1704, avant la duchesse de Nemours, laissant deux filles, dont l'une avait épousé le duc de Luynes. Ce dernier vendit, peu après la mort de la duchesse de Nemours, en 1707, la terre de Blandy au maréchal de Villars, qui tenait à la réunir à son duché-pairie de Vaux. Le fils du maréchal vendit à son tour Blandy en 1764 au duc César-Gabriel de Choiseul-Praslin, le célèbre ministre de Louis XV, dont le fils fut le dernier seigneur de Blandy. Le comte Horace de Choiseul, ancien député de Seine et Marne, a récemment donné les restes du château à la commune de Blandy.

Le château de Blandy est un pentagone irrégulier flanqué de cinq tours de grosseur et de hauteur inégales. Il se trouve enserré de tous côtés par les maisons du village; il n'y a de parc d'aucune sorte. Le château est construit en pierres siliceuses avec parements en grès. Les fossés, aujourd'hui comblés par la municipalité, avaient quinze à vingt mètres de largeur; ils servent de lieu de rendez-vous aux rétameurs de la région, sans parler des carrousels ambulants. L'enceinte continue se compose de murs très élevés, encore assez bien conservés à l'extérieur et ayant bon aspect avec leurs restes de créneaux et de machicoulis. Aux angles du polygone sont des tours dont la plus grosse, le donjon, présente une circonférence de douze mètres à l'intérieur et une hauteur de trente-



LE CHATEAU DE BLANDY EN 1707

D'après une gouache conservée à la mairie de Blandy

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

cinq mètres. Le pays étant très plat, la vue s'étend au loin. Les murailles du donjon ont trois mètres d'épaisseur; on n'en pouvait atteindre le pied qu'en franchissant une enceinte spéciale en forte maçonnerie; dans cette petite enceinte se trouve un puits. Une énorme cheminée se remarque encore à l'intérieur effondré du donjon. Dans l'escalier, au second étage, on avait laissé un espace vide qui devait être franchi sur un pont-levis.

Les autres tours d'angle sont de moindre importance, mais encore fort respectables. La tour d'entrée, de forme carrée, avec pont-levis, se trouve à l'ouest.

L'aspect de l'ensemble est sévère; à peine çà et là quelques traces d'architecture ogivale, nulle part d'ornements.

Tout autour de la cour, à l'ombre du grand donjon et adossés aux murs d'enceinte, étaient les appartements d'habitation ou d'exploitation. A gauche de la porte d'entrée, le poste de garde et les bureaux de la justice municipale. Plus loin, face au midi et séparés des premiers par une tour, les appartements seigneuriaux, où, lorsque Blandy fut devenu la propriété des Bourbon-Soissons, nâquit le prince Eugène (1663). Plus loin encore, une tour servant de prison, et une grande galerie conduisant à la *tour aux papiers*, c'est-à-dire aux archives. Partout, au rez-de-chaussée, des écuries et des remises.

Au centre se trouvaient une chapelle dont le portail devait faire face à la porte d'entrée du château et dont la crypte, qui subsiste encore, renferme un seul pilier central portant tout le poids de la voûte; puis une grande cuisine, une salle pour la domescité, et, au premier étage, une vaste salle à manger et les « appartements de M. de Longueville », où l'on montait par un escalier disparu il y a peu d'années. Les appartements seigneuriaux étaient carrelés, sauf quelques pièces planchéiées; très peu de traces de menuisèrie sur les parois; partout, en un mot, la plus grande simplicité.

Dès que le maréchal de Villars eut acheté Blandy en 1707, il se hâta de transformer en ferme l'antique manoir de tant de princes; il fit découronner les tours, enlever les toits et se servit des charpentes pour les combles des granges et autres bâtiments d'exploitation rurale. Il abandonna les appartements seigneuriaux au fermier, et défigura entièrement l'ancienne forteresse.

L'abbé Bertin, qui visitait Blandy en 1717, disait déjà que « le maréchal avait fait découvrir les tours pour laisser ruiner le château et le réduire en ferme ». En 1730, un autre voyageur écrit: « Le château est

totalement en ruines ; on voit cependant encore sur la porte les armes d'Orléans-Rothelin et de Nemours-Savoie ».

Ces armes elles-mêmes ont été effacées à la Révolution, et on n'aperçoit plus que le contour de l'écusson entièrement gratté. La chapelle et l'« appartement de M. de Longueville » ont disparu depuis longtemps. Les autres constructions d'habitation le long des murailles viennent d'être démolies par ordre du conseil municipal. La porte d'entrée n'a plus que ses montants et ses contreforts ; les tours et l'enceinte se désagrègent de plus en plus. Les décombres gisent dans la cour, où nichent quelques malheureux lapins ; le dimanche, la population se donne parfois le cruel plaisir de leur donner la chasse ; moyennant un sou on peut leur envoyer une balle de flobert ; cela dure jusqu'à ce que mort s'en suive.

Si vous êtes porté à la mélancolie n'allez pas à Blandy.

En revenant prendre le train à Melun, n'oubliez pas de visiter les nymphes de Vaux et le splendide château de Fouquet, que M. Sommier, le grand raffineur, gendre de l'ancien président Casimir-Périer, entretient royalement. Enfin ne quittez pas Melun sans avoir fait une visite à l'église Saint-Aspais, dont une des chapelle a été décorée, par Jeanne de Hochberg, de merveilleux vitraux aux armes d'Orléans et de Neuchâtel.

SOURCES

TAILLANDIER. *Le château de Blandy,* Paris, Dumoulin, 1854. (M. Taillandier était le beau-père du célèbre avocat parisien Allou ; le manuscrit de son livre et de nombreuses notes sont conservés à la bibliothèque de Melun.)

BRANTOME. *Mémoires*, édition de 1823, V, p. 341.

Le chancelier MONTMOLLIN. *Mémoires*, I, 104.

BOYVE. *Annales de Neuchâtel*, II, 297, 301, 315, 362, 395, 410, 416, 439, 488 ; III, 190.

Recès des diètes fédérales, Eidgenössische Abschiede, III, 2, p. 616, litt. i ; IV (a), 351, 1486, 1487.

Archives de Soleure. Acta Nüwenburg, volume 1500-1600.

Calvini opera. XIX, 135, 395, 416, 439, 488.

Mme la colonelle DE PERROT. *Jaqueline de Rohan,* Neuchâtel, 1884, p. 7, 76, 87, 90.

Archives nationales de France. Titres domaniaux, Côte-d'Or, Q^1, 156^2.

Chs KOHLER. *Les Suisses dans les guerres d'Italie,* Genève 1896, p. 91, 214, 221, 293, 342, 419, 445, 573, 610, 619, 627.

Bibliothèque nationale de France. Fonds français, manuscrit 3925, fol. 93, original d'une lettre de Louis Ier d'Orléans au gouverneur de Bourgogne,

Blandy, 14 janvier 1512, relative à la diète de Zurich. FF. 3237, fol. 100, original. FF., Manuscrit 3227, fol. 37 et 81 orig.

Archives de Neuchâtel, C $^{5}/_{2}$ (a); R $^{11}/_{27}$; P $^{11}/_{27}$ h; T $^{4}/_{4}$; U 4; U 4 x; U 4 (9); U $^{4}/_{4}$ d 6; U 4 h^{5}; T/4 (eee); U/4 (s); T/4 r; T/4 (rr); U $^{4}/_{4}$ (y^{3}); U 4 c 4; U 4 K^{3}; U 4 g^{2}; T 4 (n); B 19/9; K $^{5}/_{11}$ § 10.

Le duc d'AUMALE. *Histoires des princes de Condé*, I, 314; II, 98.

Journal de l'Estoile sous le règne de Henri III.

Notice historique et topographique sur le château et le village de Blandy, par E. D. L. Melun, chez Thuvien, 1841, petite brochure in-8°.

GUILLAUME FOUCQUET, avocat. *Traicté pour les Comtes de Dunois*, manuscrits de 1630 au château de Chantilly, fol. 36.

Contrat de mariage de Louis-Henri, légitimé de Bourbon et d'Angélique Cunégonde de Montmorency, contenant donation au profit du futur époux, par la duchesse de Nemours, des terres de Blandy, grand et petit Moizendy, Germigny-sous-Coulomb, le tout en Brie, acte reçu par Moufle, notaire à Paris, le 6 octobre 1694. Collection personnelle de M. Leopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale à Paris.

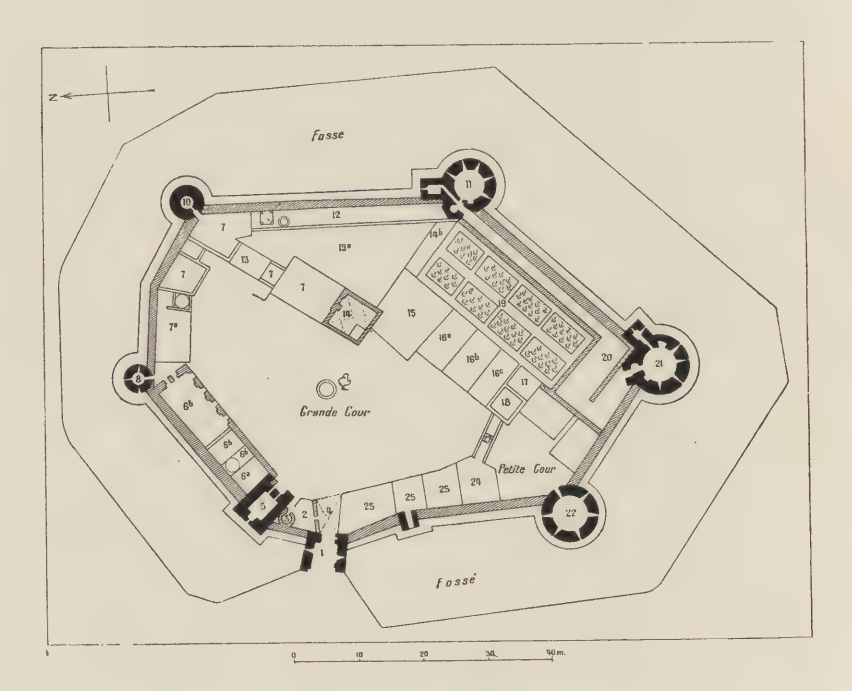
Acte de vente de Blandy par le duc de Luynes au maréchal de Villars, le 3 juillet 1707, reçu Tabouré et Lemoine, notaires à Paris.

CHES FICHOT et ANFAUVRE. *Les monuments de Seine-et-Marne*. Belle lithographie in-folio de Blandy à vol d'oiseau en 1830 environ.

Bibliothèque de Melun, dessin de Blandy en 1777 par Parisot; vue très semblable à l'état actuel, sauf un reste de couronnement de la tour sud-ouest.

N. B. — Des extraits des principales lettres datées de Blandy et intéressantes pour l'histoire de Neuchâtel, mériteraient d'être annexés à cette notice. Leur étendue oblige de renoncer à les publier ici.

Plan du Château de Blandy-en-Brie, en 1688.



Explication du Plan :

Nos 1. Pont-levis.
2. Corps de garde.
3 et 4. Chambres.
5. Tour carrée.
6. Vastes salles de justice.
7. Logements.
7a. Pièce où serait né le prince Eugène.
8. Tour de défense.
9. Escalier.
10. Prison.
11. Tour aux papiers.
14. Crypte sous la chapelle disparue.

Nos 15. Grande cuisine.
16. Appartement de M. de Longueville.
17. Salle aux provisions, garde-manger.
18. Petite tour carrée.
19. Jardin.
19a. Jeu de paume (tripot).
20. Enceinte avancée du donjon.
21. Donjon.
22. Grande tour de défense.
23. Passage.
24. Logement du bailli.
25. Paneterie, pressoirs.

UN SOLLICITEUR LOCLOIS AU XVIIIme SIÈCLE

Consultant il y a quelques années, à la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, des documents relatifs à la seconde moitié du XVIIIme siècle, mon attention fut attirée par un cahier de 130 à 140 pages, contenant entre autres la copie d'un certain nombre de lettres écrites de 1769 à 1787 par un graveur et joaillier loclois, nommé Isaac Droz, aux gouverneurs de Lentulus et de Béville.

Cette correspondance, malheureusement incomplète — plusieurs pages ont été arrachées du cahier, qui lui-même a dû servir de cible pour un tir au flobert — m'a paru n'être point dénuée d'intérêt.

Voici tout d'abord quelques pièces relatives à l'établissement d'une fabrique d'horlogerie à Berlin.

Isaac Droz résume comme suit « l'essentiel d'une lettre écrite en 1769 par son Excellence de Lentulus à M. le Secrétaire d'Etat, moy concernant avec mon associé » :

1° S'ils ne seraient pas disposés à amener avec eux de Neuchâtel des ouvriers et jeunes gens dont ils pourroient avoir besoin, ne se trouvant pas à Berlin de telle jeunesse;

2° Combien ils prétendent, outre la maison qui est déjà toute prête qu'on leur fournisse en argent comptant, tant pour leur voyage et pour acheter leurs outils, que pour l'entretien des jeunes gens, et l'établissement de la fabrique même.

Isaac Droz et son associé ayant fait à ces offres une réponse favorable, le gouverneur de Lentulus, par lettre datée de Berlin, le 2 janvier 1770, les engage en ces termes à formuler plus nettement leurs conditions :

Messieurs,

Sur votre lettre du 15 décembre 1769, je vous dirai que S. M. le Roy ne trouve pas votre réponse assez précise sur le deuxième article que je vous ai demandé par M. le Secrétaire d'Etat. Ainsi, Messieurs, vous n'avez qu'à m'envoyer le plus tôt que possible une réponse catégorique, et voici comme il faut faire :

1° Vous enverrez votre premier projet du 20 octobre passé.

2° Vous direz la même raison, que comme vous ignorez le pays et le

prix des vivres, vous ne sauriez mettre un prix fixe pour les pensions des garçons et filles que vous prendrez en apprentissage.

3° Il faut vous décider en nommant une somme fixe tant pour votre propre voyage que pour les ouvriers que vous voulez faire venir, et il me semble que vous pourriez sans risque de perdre demander 12 mil francs.

4° Vous nommerez une somme totale tant pour acheter les ustenciles que pour l'établissement de la fabrique même. Et comme je vous ai proposé de demander 12 mil francs pour vous et pour faire venir les ouvriers nécessaires icy à Berlin, il faut décompter ces 12 mil francs des 200 mil livres tournois que vous demandez pour l'établissement de la fabrique.

Pour ce qui regarde le bâtiment, il n'y a aucune difficulté; vous trouverez une grande et belle maison faite et rangée pour cela; au reste je suis de votre sentiment que vous vous transportiez tous deux à Berlin pour prendre connaissance des choses. Et par cette raison pour ne pas faire un voyage inutile, il est nécessaire que vous m'envoyiez incessamment les articles susmentionnés en y marquant une somme pour les frais de votre voyage.

M. le Secrétaire d'Etat vous pourra mettre au net et en forme vos conditions pour que je les présente au Roy.

A ce qui concerne les droits d'entrée et de sortie il n'y aura aucune difficulté.

Il faut seulement bien réfléchir et former premièrement la fabrique, et après avoir pris langue, lequel des pendules ou montres sont le plus en vogue pour former d'après l'établissement; ainsi, Messieurs, ne tardez pas à m'envoyer incessamment vos propositions finales; et je vous dirai encore que j'ai deux excellents ouvriers déjà icy que l'on nomme Pierre-Frédéric Droz qui travaille en pendules et exécute toutes les pièces qu'on lui présente excepté la musique. Il m'a donné cette note pour ces articles. L'autre se nomme Varley, qui travaille pour les boettes en bronze. Ces deux vous pouvez vous en servir et sont fort bons ouvriers.

J'attends donc incessamment de vos nouvelles et réponse sur tous les points que je viens de vous marquer, étant en toute considération....

Berlin, ce 2 janvier 1770.

Note des différents outils et fournitures qui ne se trouvent pas à Berlin.

1° Un assortiment de limes à égaler et arrondir les roues, tant pour le petit que pour le gros volume.

2° Un assortiment d'écarrissoires.

3° Des tours et aussi des éteaux pour le gros volume.

4° Machine à fendre pour le petit et le gros volume.

Il s'agirait pour pouvoir établir des jeux de flutes de se procurer un bon manifacteur d'orgues, vu qu'il n'y en a point à Berlin, ny de jeux de flutes comme il faut.

De plus un bon forgeron pour l'assier qui serait indispensablement nécessaire.

Il faut aussi des ouvriers capables de faire des ressorts pour le gros volume et des chaînes, qui ne sont pas à Berlin.

Enfin des émailleurs parce que ceux qui sont icy pour les gros cadrants les font extrêmement chers.

Se conformant aux indications qui leur sont données par le gouverneur, Isaac Droz et son associé rédigent aussitôt le « Projet à présenter au Roy » que nous transcrivons ci-dessous :

Sa Majesté notre auguste Souverain désirant de former un établissement d'horlogerie en gros et en petit volume avec toutes les branches qui y sont attachées, nous prenons la respectueuse liberté de luy offrir nos très humbles services aux conditions suivantes :

1° Qu'il plaise à S. M. de nous faire la grâce de nous fournir une maison propre à former notre établissement d'horlogerie pendant le terme de 12 années sans interret.

2° Qu'il soit de son bon plaisir de nous faire remettre la somme de 12 mil francs tournois, tant pour les frais de notre voyage que ceux de nos ouvriers et ouvrières.

3° Qu'il nous soit livré à notre arrivée à Berlin la somme de 188 mil livres tournois, argent de Neuchâtel, sans que le bâtiment soit compris dans cette somme et cela pour former notre établissement et servir au commerce de montres et pendules que nous nous proposons d'établir, tant dans les Etats de S. M. qu'en Danemark, en Suède, Russie, Saxe et Pologne; et pour cet effet nous supplions S. M. de nous confier ladite somme ci-devant spécifiée durant l'espace de 12 années sans que nous en payions aucun interret pendant ce temps-là.

4° Nous supplions S. M. que pour la sûreté des fonds qu'elle voudra bien nous avancer il soit établi une commission de sa part pour voir tous les six mois l'état de nos affaires et même toutes les fois que sa S. M. le jugera à propos, sous la condition cependant que la commission ne soit pas formée de gens à faire usage des connaissances qu'ils prendront de nos affaires pour nuire à notre commerce et établissement. Et lorsqu'il sera connu qu'il y a de la mauvaise foi dans nos livres, S. M. pourra faire retirer ses fonds, et pour plus de sûreté encore, nous prions qu'il nous soit fourny un teneur de livres que nous salarierons suivant sa capacité.

5° Nous verrions avec plaisir qu'il nous soit remis, dès la première et seconde années des apprentis, et si nous sommes obligés de les nourrir et loger, nous nous déterminerons pour le prix de leur apprentissage et entretien lorsque nous serons à Berlin et que les prix des vivres et denrées nous seront connus.

6° Qu'il nous soit aussi accordé des jeunes gens pour apprendre à graveur, monteur de boettes, émailleur en petit et gros volume, faiseur d'outils, de limes et de ressorts. De plus des filles pour leur apprendre les ouvrages de polisseuse en or et assier, videuses de coq et aiguilles, fleurons de pendules et faiseuses de chaînettes; et que nous ne soyons point gênés les premières années d'avoir des sous-maîtres faiseurs de ressorts et de chaînes.

7° Que pendant les douze années ci-dessus spécifiées il nous soit permis de faire commerce dans toute l'étendue des Etats de S. M. et qu'il lui plaira de nous favoriser à commercer avec les Etats voisins et de nous permettre l'entrée dans ses Etats de toutes les marchandises et fournitures en horlogerie qu'il nous conviendra que nous ferons venir de l'étranger sans en payer aucun droit ni imposition, de même que d'avoir le droit exclusif de pouvoir exposer publiquement le nom de Fabrique Royale d'Horlogerie, soit dans la capitale que dans toute l'étendue des Etats de S. M.

8° Que toutes les personnes qui travailleront audit établissement, tant maîtres qu'ouvriers et apprentis ne seront sujets à aucun enrolement ni imposition quelconque. Et qu'ils pourraient se retirer dans leur patrie, s'ils le veulent avec ce qui leur appartiendra, lorsque leur convention sera expirée, et qu'en outre la susdite maison d'horlogerie sera exempte de loger les soldats durant l'espace desdites 12 années si la chose est possible.

9° Si S. M. souhaite que nous nous rendions à Berlin pour nous enboucher avec les personnes qu'elle jugera de nommer à ces fins, nous la supplions de faire remettre une cinquantaine de Louis par la Trésorerie de Neuchâtel pour faire notre voyage, de laquelle somme nous offrons de rendre le superflu s'il y en a après déduction faite des frais de voyage et de nos journées à raison de 4 livres par jour.

On pourrait croire, à la lecture des pièces ci-dessus, qu'il s'agissait pour la première fois de la création à Berlin d'une fabrique d'horlogerie. Tel n'est pas le cas. Un pareil établissement industriel existait auparavant déjà dans la capitale prussienne. Quand et dans quelles conditions avait-il été fondé? Quelle était son importance? Quelle part y prirent les Neuchâtelois? C'est en vain que je me suis efforcé, en fouillant les archives de l'Etat et en parcourant les publications qui traitent de l'horlogerie, de résoudre ces questions. Cependant j'ai trouvé à plusieurs reprises, dans les documents de la fin du XVIIIme siècle, le nom d'un certain Abram-Louis Huguenin, «directeur» ou «inspecteur» de la «Fabrique Royale d'horlogerie de Berlin».

Ainsi, le 7 octobre 1765, le Conseil d'Etat ordonne aux maires des Montagnes «de veiller à ce que personne n'engage des sujets de cet Etat

pour les envoyer à l'étranger». Là-dessus, le maire de La Chaux-de-Fonds croit devoir informer le gouvernement que «le Sieur Huguenin, horloger, doit en avoir engagé quelques-uns pour la fabrique de Berlin», mais ordre lui est donné, par lettre du 13 octobre 1765, «de n'apporter aucun obstacle à ce que le Sieur Huguenin, horloger, puisse engager des ouvriers pour les conduire à Berlin, vu qu'il ne les engage que par une concession expresse de S. M.». Quelques années plus tard, la fabrique dirigée par Abram-Louis Huguenin avait cessé d'exister, et c'est sans doute dans ses locaux abandonnés que l'on se propose d'installer l'établissement dont il est question dans les lettres d'Isaac Droz. Les offres de ce dernier ne furent du reste pas agréées. Il nous l'apprend lui-même, ajoutant «que Sa Majesté ne voulut plus de Neuchâtelois pour raison du grand vide qu'il se trouvait par une seconde estimation de ce qu'avait laissé le Sieur Huguenin». Celui-ci paraît en effet avoir très mal dirigé sa fabrique, si nous en croyons M. le gouverneur de Lentulus, qui écrit de Berlin au Conseil d'Etat, le 23 décembre 1771 :

«Je ne saurais assez m'étonner 1° de la hardiesse du sieur Huguenin d'oser se présenter pour vouloir reprendre la charge de juge en renfort de la justice de La Chaux-de-Fonds, lui qui s'est transplanté pendant 10 ans dans ce pays, abandonnant par là son poste, et 2°, quel juge, lui qui, par son administration et direction de la Fabrique Royale d'horlogerie, a fait une banqueroute au roi de 40 mil rixdalers. Je vous laisse à juger, Messieurs, s'il mérite de rocuper cette place de juge et encore plus par les menaces qu'il fait de vouloir reprendre sa place et qu'il verrait qui s'y opposerait.»

L'exploitation de la première «Fabrique Royale d'horlogerie» par Abram-Louis Huguenin soldant par un déficit de 40,000 rixdalers, soit environ 200,000 fr., somme considérable pour l'époque, on comprend que les horlogers neuchâtelois n'inspirent pas une confiance illimitée à Sa Majesté. Il préfère à Isaac Droz et à son associé deux Genevois, les sieurs Truitte et Dan. Encore n'eut-il pas trop à s'en louer, car nous lisons ce qui suit dans un rescrit adressé à Isaac Droz le 12 avril 1786 «au sujet de 4 toises de bois qu'il sollicitait durant sa vie» :

«S. M. le Roy, notre gracieux Souverain, ayant remis la requête du Sieur Isaac Droz, du 20e du mois passé, dans laquelle il se plaint d'avoir été nécessité de quitter la fabrique d'horlogerie établie autrefois dans cette capitale, mais transférée actuellement à Friedrichsthal, on ne peut

que renvoyer le suppliant aux résolutions qui lui ont été déjà données par rapport à sa rentrée dans la dite fabrique *qui est présentement beaucoup mieux montée que sous le sieur Truitte*, nonobstant les rapports que plusieurs ouvriers congédiés par leur faute peuvent lui en avoir faits. »

Tels sont les maigres renseignements que j'ai réussi à découvrir jusqu'ici au sujet de la « Fabrique Royale d'horlogerie ». Si quelqu'un de mes lecteurs était en mesure de les compléter, il rendrait service à l'historien futur de notre industrie nationale.

Quant à Isaac Droz, il fut très affecté de son échec, et il se plaint amèrement dans ses lettres qu'on l'ait évincé après lui avoir laissé faire des dépenses considérables tant pour engagements d'ouvriers que pour achats d'outils et de matières premières. Afin d'obtenir une indemnité et de liquider une partie de ses marchandises, il se rend en 1770 à la foire de Leipzig, avec l'intention de passer à Berlin, après s'être muni de lettres de recommandation de M. le baron Toffen et sénateur de Vert, à Berne, de M. de Perrot, secrétaire d'Etat, et de M. le capitaine Baillod, officier prussien. Dans la lettre qu'il écrit au gouverneur de Lentulus pour lui annoncer son arrivée, un post-scriptum révèle déjà le solliciteur ingénieux que va nous faire connaître toute sa correspondance :

« Comme, dit-il, l'accise est considérable sur mes marchandises et que tout sujet de S. M. doit la subir, s'il m'était permis encore d'adresser ma malle à Votre Excellence pour éviter pareils frais. »

A quoi M. de Lentulus, en ce moment-là à Schœnebeck, répond le 30 avril 1770 :

« Si même vous voulez sur votre malle mettre mon adresse il ne vous aide à rien vu que ni moi ni personne est exempt de visitation et paiement d'entrée. La seule chose que vous pourriez faire c'est de venir droit ici chez moi à Schœnebeck et de porter votre malle à Felgeleben, village à mille pas d'ici, chez l'aubergiste Richter ; les postillons connaissent ce village et alors quand vous serez ici je tâcherai comment la faire entrer dans ma garnison. »

La visite eut lieu, nous ignorons dans quelles circonstances, mais le ton des lettres adressées ensuite par Isaac Droz au gouverneur fait supposer que ce dernier a payé l'indemnité réclamée avec de belles promesses, que le pauvre Loclois a eu le tort de prendre beaucoup trop au sérieux. Fort de l'appui de son protecteur, il ne cache plus son ambition, qui est d'obtenir un poste officiel dans la principauté. Afin

de se mettre bien en cour, il ne recule devant aucune flatterie, sans négliger les petits cadeaux. S. E. M. de Lentulus accepte du reste les unes et les autres avec la meilleure grâce du monde.

De Leipzig, Isaac Droz adresse à Schœnebeck « deux boettes de tabac » ; « j'ai choisi, dit-il, ce que j'ai pu trouver de mieux ».

Puis, arrivé au Locle, il ne perd pas un moment avant de poser sa première candidature :

« Il se présente un emploi — écrit-il le 11 juin 1770 — qui est la mairie de La Brévine, mais pour raison de ma nombreuse famille, elle ne peut me convenir. C'est pour cette réflexion que je veux préférer celle du Locle qui ne peut être éloignée, le Monsieur qui l'occupe étant fort âgé, près d'être octogénaire. Suppliant V. E. de me l'accorder et d'être persuadé que je la remplirai avec toutes les qualités nécessaires, etc. »

M. de Lentulus, de retour à Sans-Souci, répond assez froidement, le 29 juin suivant :

« Ce que vous me marquez de la mort du maire de la Brévine et le grand âge de celui du Locle est une chose qui dépend du Roy. Je tâcherai d'une autre façon à trouver moyen de vous mettre dans une meilleure situation. »

Mais notre solliciteur ne l'entend pas de cette oreille :

« La précieuse bienveillance dont V. E. m'a assuré ne me fait pas douter qu'elle ne daigne encore s'en souvenir, quelle me procurera un poste qui me serait convenable. Je sais qu'ils doivent être émanés de S. M. le Roy. Ayant pour cela en moy toutes les qualités nécessaires, et même l'art que j'exerce n'y met aucune difficulté car celui qui occupe aujourd'hui la mairie du Locle a été à Londres faiseur d'éventails et son prédécesseur régent d'école et même tambour dans une de nos compagnies de milices et aussi nous avons déjà deux maires horlogers, comme sont ceux de La Sagne et des Brenets. Ainsi permettez donc, Monseigneur, que je puisse compter sur ce poste. J'aurai soin d'apprendre tout ce qui concerne les fonctions de cet emploi, à le remplir avec toute la dignité requise. »

Dans les lettres suivantes, Isaac Droz ne cesse d'affirmer son loyalisme en des termes qui sont parfois d'une touchante naïveté :

« C'est avec la plus grande satisfaction et le devouement le plus parfait — écrit-il le 23 novembre 1770 — que j'ai l'honneur de donner avis à Votre Excellence du résultat de l'assemblée des corps de cet Etat qui a eu lieu hier, laquelle a approuvé d'une voix à peu près unanime les articles passés en lois avec votre excellence. C'a été et c'est encore une joie indicible dans tous les cœurs, des actions de grâces rendues, et des prières pour que nous ni nos générations ne se trouvent plus enveloppées dans des troubles de cette nature. Enfin, Monseigneur, vous en avez la gloire, et quelques-uns d'entre nous la confusion. En général on bénit vos jours et votre mémoire sera éternellement gravée dans le cœur de tout bon sujet de cet Etat. Il ne reste d'autre désir que le bonheur de vous posséder bientôt. »

Ailleurs, il loue « ce cœur magnanime et ce noble caractère bernois qui ne peut voir le petit souffrant » et il fait des vœux pour que les jeunes barons « suivent les traces de leur immortel papa ».

A mesure que le maire du Locle avance en âge, et que sa succession devient plus imminente, les louanges s'accentuent. Une lettre de la fin de 1772, écrite au moment du départ de Lentulus pour la Pologne, où S. M. l'envoyait pour rétablir l'ordre, serait digne de figurer dans le manuel du parfait courtisan:

Les avis publics, les lettres particulières nous annoncent, Monseigneur, que Votre Excellence se trouve à la tête d'un nombre très considérable de troupes. Ce serait pour moy une témérité impardonnable de vouloir pénétrer quelle va être la glorieuse expédition dont vous êtes chargé. La politique, les allures des héros ne ressemblent pas à ceux de leurs sujets, mais une chose dont je suis convaincu, c'est que dans les projets de notre incomparable monarque, il n'entreprendra rien que de conforme à son invariable justice, à l'augmentation de sa gloire et au solide bonheur des peuples qui lui sont soumis.

Un des rôles les plus difficiles dans le théâtre de cet Univers est incontestablement celui de général, mais Monseigneur, lorsque l'on en possède les qualités dans le plus éminent degré: intelligence, activité, prudence, courage, fermeté, amour de la vraie gloire, attachement à son souverain, affection pour la patrie, qualités qui se trouvent toutes réunies dans Votre Excellence, que ne doit pas attendre S. M. de vos services. Puissiez-vous seulement éviter toutes sortes de périls; puissent tous vos travaux être couronnés des plus heureux succès, puissiez-vous revenir bientôt à Berlin dans la meilleure santé, couronné d'une gloire qui ne s'effacera jamais; puisse notre chère patrie avoir la douce satisfaction de vous posséder ensuite; puissé-je en mon particulier avoir ce contentement délicieux, afin de vous assurer de la vénération singulière avec laquelle je fais profession d'être, etc.

Une partie de la correspondance a trait au Col des Roches. Isaac Droz annonce le 23 novembre 1770 « que depuis plusieurs années on projette au Locle de percer le Cul des Roches » :

« Ce sont, dit-il, deux roches dont l'une fait partie de la France et l'autre est entierement sur ce pays, mais qui sont attachées par une masse de pierrailles qui cache sûrement encore du roc. Un péage serait là d'une grande conséquence, de même que d'autres rouages qu'on peut y établir, et les marais sur lesquels on gagnerait quelque cents chards de foin de certaines années, mais généralement au-delà de cent par la qualité qu'en prendrait la terre, ce qui augmenterait aussi la partie du lods. »

Et il ajoute, en bon solliciteur :

« Si cette ouvrage profitable pouvait avoir lieu, je supplie que la direction m'en soit confiée », ce qui ne l'empêche pas de terminer sa lettre par ce post-scriptum : « C'est toujours avec l'espérance qu'elle m'accordera la mairie du Locle en son temps. »

M. de Lentulus répond que « l'entreprise du Cul des Roches est sûrement un ouvrage pour le bien du pays » mais que cette entreprise lui paraît « un peu difficile pour le territoire étranger par lequel il faudrait passer ».

En 1772, Isaac Droz revient à la charge :

« La communauté du Locle désire plus que jamais l'ouvrage si précieux à leur avantage et bien-être, du passage par le Cul des Roches, qui fait aujourd'hui leur conversation favorite. Ainsi ce lieu aurait à Votre Excellence les plus grandes actions de grâce à rendre si à son retour à Berlin elle voulait bien s'en resouvenir.

« Ils ont trouvé les moyens de faire ce travail, tant par un ingénieur qui a été sur les lieux que par les fonds nécessaires, si S. M. ne veut le faire pour son compte propre, en sorte qu'il suffirait de la permission. »

De retour de Pologne en octobre 1773, M. de Lentulus demande à son correspondant des détails sur « le passage à faire par le Cul des Roches » et surtout « comment ils trouveront l'argent nécessaire pour faire l'ouvrage ».

Isaac Droz répond par une copieuse description des lieux, mais quant aux moyens financiers, il avoue que l'on est encore dans le vague. Deux systèmes, dit-il sont proposés : le premier consisterait dans l'émission d'actions de 12 louis faibles, qui seraient souscrites par les commu-

nautés et les particuliers du pays et de l'Erguel, voire même de Bâle, car il s'agit, bien entendu, de la construction d'une route, et non seulement de la percée pour l'écoulement des eaux. Le second système « serait de former une société au nombre de 25, dont chacun percerait à ses frais l'épaisseur de deux perches, ce qui ferait l'ouvrage, puisque la Montagne n'en a que 50 d'épaisseur ».

Il conclut en conjurant M. de Lentulus de se montrer favorable à l'entreprise projetée :

« Un pareil bienfait à ces lieux se joindrait à l'immortelle reconnaissance qu'ils doivent déjà à Votre Excellence comme restaurateur de leur bien-être et tranquillité, lesquels vous ont déjà la plus grande vénération, qui ne tombera jamais dans le tombeau de l'oubli.

« Le désir que j'ai d'avoir la permission exclusive de faire l'ouvrage ici marqué est de pouvoir faire graver sur le roc : Percé sous le règne de Frédéric II et le gouvernement de Votre Excellence. »

Une aussi agréable perspective ne réussit pas à capter la faveur royale, car les lettres d'Isaac Droz ne font plus aucune mention de cette affaire pendant dix ans. Le 15 août 1783, il écrit au gouverneur de Béville :

« Le 28 juillet dernier on a commencé la trouée du Cul des Roches, tant seulement pour l'écoulement des eaux qui ont inondé le marais et donné quelque inquiétude à ceux qui habitent les bords, spécialement à ceux du village du Locle jusques au 1er du mois courant que ces eaux ont disparu. »

On sait que ces travaux durent être interrompus faute de ressources suffisantes. Ce n'est que plus de vingt ans après que la trouée fut enfin percée, grâce aux efforts et à la persévérance de J. J. Huguenin.

Avant de reprendre la liste des candidatures d'Isaac Droz, notons ce qu'il écrit, le 9 juillet 1774, au sujet des fameux automates des Jaquet-Droz de La Chaux-de-Fonds :

La considération que V. E. daigne accorder aux arts me fait croire qu'il est de mon devoir de l'apprendre que les pièces automates dont MM. Jaquet-Droz s'occupaient depuis quelques années sont finies. Ces pièces ont été publiques pour toutes conditions. Il s'y est donné un si grand concours de monde qu'ils ont eu lieu de s'en repentir. La grand route vis-à-vis leur maison a été journellement occupée par des carrosses et chars ; leur jardin ou espèce de parterre était rempli ; les pluies faisoient retirer peu de monde et cela commençait environ à 6 heures du matin et

finissait à 7 ou 8 heures du soir. Ces deux Messieurs, avec deux ouvriers faisaient fonctionner alternativement. Je joins icy trois pièces dessinées par ces beaux enfants. Ce concours a été en partie par des Seigneurs de différentes cours des provinces voisines; baillifs et autres Messieurs des cantons avec leurs dames; l'ambassadeur de France y a paru avec d'autres Messieurs incognito. Les spectateurs auraient été plus satisfaits s'il eût été possible de faire répéter les fonctions, ce qu'ils n'ont accordé qu'à fort peu de personnes.

Si l'on en excepte les quelques fragments que nous venons de résumer ou de citer, tout, dans les lettres d'Isaac Droz, est sollicitation. Il signale en 1774 la pénurie de petite monnaie dont on souffre dans la principauté, et il émet à ce propos de justes considérations sur la nécessité d'une nouvelle frappe, mais c'est pour conclure: « S'il m'était permis de supplier V. E., en cas que ma proposition lui paraisse de quelque poids, d'être employé dans cette affaire, je me chargerais avec zèle de cette entreprise. » Toutefois, sa grande ambition reste d'arriver aux fonctions de maire du Locle. Après avoir posé sa candidature à ce poste en 1770, il ne cesse d'en parler dans chacune de ses lettres, laissant voir naïvement l'intérêt qu'il porte à la santé du maire en fonctions, « un digne magistrat », qui, dit-il en 1773, « ne verra pas bien écouler des années avant sa mort ». Le 21 août 1775, « on l'envisage comme moribond ». Aussi notre postulant estime-t-il le moment venu de frapper un grand coup. Il rédige de sa meilleure plume un très humble placet à S. M., débutant par ces mots: « La mort du Sieur Sandoz, maire du Locle... », et il adresse ce placet à M. S. E. de Lentulus, le suppliant de le présenter au roi « le premier moment qu'elle apprendra la mort du Sieur Sandoz, événement qui ne saurait tarder, afin que S. M. ne soit pas prévenue par d'autre placet ». Quelques mois devaient encore s'écouler jusqu'au moment où Isaac Droz put, en décembre 1775, écrire à son protecteur, avec une satisfaction mal dissimulée: « L'événement dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence dans la lettre que j'ai pris la liberté de lui écrire le 21 août dernier est enfin arrivé. M. le maire du Locle, qui s'est vu depuis quelques mois mourir par degrés, par pure défaillance de la nature et de ses facultés, vient de payer depuis hier le dernier tribut. » Isaac Droz confirme ensuite son placet dans une lettre éloquente, à laquelle il ajoute ce post-scriptum plus éloquent encore:

« P.-S. — Acceptez, je vous prie le portrait de S. M. qui est pour faire voir à V. E. comment on travaille cette partie des arts icy. Et aujourd'hui j'expédie à M. Jean-Rodolphe Preiswerk, négociant à Bâle,

une caisse contenant un fromage qu'un ami de Fribourg me dit être de la première qualité. Il a ordre de vous l'affranchir jusqu'à Leipzig, si c'est possible. »

Générosité superflue, car Lentulus répond tranquillement de Potsdam, le 31 décembre 1795 :

« Je suis fâcheux que votre lettre avec le portrait du Roy qui est fort bien fait soit arrivée si tard, car la mairie du Locle est déjà donnée, mais je ne manquerai pas à la première occasion de vous faire avoir un poste convenable. Je n'ai encore aucune nouvelle de Leipzig pour le fromage. »

Comme bien on le pense, Isaac Droz est navré de son échec, et il adresse à Berlin un épître de respectueuses lamentations, dans laquelle il énumère tous les sacrifices qu'il a faits, et qui ont été méconnus : « Je reçois il est vrai toutes les années six chards de bois. Vous ne les regardez point sans doute comme un sujet de récompense, puisqu'ils me coûtent 22 livres quoi que ce soit du bois pourri. Néanmoins ils me sont agréables et j'en rends grâce à V. E. parce qu'ils annoncent au public la reconnaissance du service de notre grand monarque. » Il espère au surplus obtenir le premier emploi vacant d'officier ou chef de judicature, et il termine sa lettre en s'excusant du retard apporté par M. Preiswerk à l'expédition du cuveau de fromage : « J'ai reçu enfin avis que non seulement il est arrivé à Francfort, mais qu'il en parti, ensorte que je le compte actuellement entre vos mains. Je souhaite passionnément que vous le trouviez à votre goût. »

M. de Lentulus répond qu'il ne suffit pas de chercher un emploi lucratif, qu'il faut faire les fonctions et les savoir, et il conseille à Isaac Droz d'en rester à sa profession de joaillier, qui lui rapportera plus qu'une charge. Mais Droz ne veut rien entendre. Il continue à postuler avec acharnement tous les postes vacants et tous ceux qui lui paraissent susceptibles de le devenir à bref délai : la châtellenie du Val-de-Travers et la mairie de Valangin lui paraissent pleines de charmes, et il s'offre à desservir la recette des lods « à un prix au-dessus de l'ordinaire ». A propos de ce dernier emploi, il ose même faire au gouverneur l'offre singulière que voici : « Il pourrait, dit-il, se faire un engagement secret par lequel je payerais chaque année à V. E. ou à sa famille 50 Louis. » M. de Lentulus n'a pas l'air scandalisé de cette proposition. Il se borne à répondre, le 28 novembre 1776, que le précé-

dent receveur s'étant bien acquitté de ses fonctions, il ne saurait donner sa place à un autre.

La dernière lettre à M. de Lentulus, datée d'octobre 1778, a pour but de solliciter la mairie de La Brévine.

Ici, plusieurs pages ont été enlevées au cahier ; la correspondance ne reprend que le 11 mars 1781. Entre temps, M. de Lentulus a été remplacé comme gouverneur par M. de Béville. C'est donc à ce dernier qu'Isaac Droz expose ses griefs. Il se plaint d'avoir été leurré par les belles promesses de M. de Lentulus, auxquelles il a ajouté foi « avec la faiblesse qui a de tous les temps paru parmi notre nation ». Il énumère complaisamment les pertes que lui ont occasionnées en 1769 les démarches qu'il a faites en vue de la création d'une fabrique d'horlogerie à Berlin :

« Je profitais, dit-il, de toutes les occasions de faire des engagements avec des ouvriers dont le nombre fut de passé 80, dans lequel nombre étaient des familles entières, ce que j'ay offert de prouver au Conseil d'Etat, de même que les marchés traités pour les outils qu'il m'avait prévenu de me pourvoir. Lorsque tous mes meubles furent vendus je reçus le fatal avis que Truitte et Dan avait été préférés. J'avais par surcroît établi un assortiment d'horlogerie et bijouterie digne de paraître avec honneur dans la capitale du plus grand des Roys ; ce fut pour avoir une edamnisation et écouler cette marchandise que l'on me conseilla de tenir la foire de Leipzig et de passer chez ledit Lentulus, et où je lui laissai par gratitude à ses promesses une montre à boette d'or, allant 8 jours, qui m'avait coûté 13 louis d'établissement, avec une chaîne pour dame imitant le diamant ; depuis Leipzig, des tabacs ; bagatelles à côté de tous les autres articles qu'il reçut, comme bague, assortiment de boucles d'or ; adressé en son temps des fromages et le portrait en émail de notre grand Roy supérieurement réussi qu'on m'écrit avoir été vendu pour le présent fait au grand duc de Russie et tant d'autres objets qui ne sont pas moins de prix. »

Voilà qui semble confirmer l'opinion des historiens d'après lesquels M. le gouverneur de Lentulus ne se serait pas toujours montré d'une excessive délicatesse et même n'aurait pas, à l'occasion, dédaigné les pots de vin.

Il est vrai qu'en échange de tous ces présents, il avait bien voulu octroyer à Isaac Droz, à défaut de l'emploi officiel objet de ses convoitises, « quatre toises de bois dur prises dans les forêts de S. M. », faveur

que le bénéficiaire supplie M. de Béville de bien vouloir lui continuer. Mais le Conseil d'Etat, en particulier M. le grand fortier de Marval, ne sont pas d'accord. M. de Béville lui-même écrit de Berlin au Conseil d'Etat que « de pareilles gratifications arbitraires blessent les intérêts du Roy », et il ajoute : « Je verrais avec plaisir, Messieurs, que vous m'indiquiez quelque autre moyen de dédommager cet honnête homme et de faire une attention particulière à lui pour quelque emploi qui pût être de la compétence de ses talents et de ses facultés ». Cela ne fait pas le compte d'Isaac Droz, qui veut bien accepter un emploi, mais qui entend conserver ses quatre toises de bois dur. Il importune la cour de placets et de suppliques, si bien qu'après plusieurs années de démarches il reçoit un beau jour le gracieux rescrit de S. M. daté du 12 avril 1786 que nous avons déjà mentionné, contenant :

« L'Etat des forêts de Neuchâtel étant chargé de beaucoup de dépenses, *on peut* lui accorder les quatre toises de bois dur, durant sa vie, et si le lieutenant général baron de Lentulus lui a effectivement assigné ce bois par année, la cour n'en a aucune connaissance. »

La bizarrerie de cette rédaction n'arrête pas Isaac Droz. Il ne voit que ces mots : *on peut lui accorder,* et il laisse déborder sa reconnaissance dans une lettre adressée le 18 juillet 1786 à M. le comte de Finkestein, ministre du cabinet de S. M. prussienne :

« Monseigneur, s'il est doux de mériter, il l'est bien plus de recevoir d'un aussi grand Roy. Quelle suavité ! ma vie durant quatre toises de bois dur sans restriction que m'accorde le rescrit du Roy notre gracieux souverain, que j'ai remis aussitôt à son grand fortier M. de Marval. »

La correspondance d'Isaac Droz ne parle plus de cette affaire, dont nous trouvons l'épilogue dans les registres de la correspondance du Conseil d'Etat. Par lettre du 24 février 1787 le Conseil d'Etat expose ce qui suit à S. M. :

« Le dit Droz interprète naturellement d'une manière conforme à ses intérêts la dernière partie du rescrit, en cherchant à profiter de l'omission que l'on y remarque de la particule négative entre les mots *on* et *peut* pour conclure que l'intention du grand directoire de V. M. serait de lui accorder un affocage annuel de quatre toises de bois, tandis qu'il nous paraît par l'ensemble de cette même partie que l'affocage qu'il sollicite lui est complètement refusé. »

Toutefois, « en considération de l'état de besoin où se rencontre le suppliant, et de la nombreuse famille qui est à sa charge, le Conseil d'Etat le recommande à la bienfaisance royale de S. M., proposant de lui assigner un couple de louis d'or neufs par année, sur la caisse des parties casuelles ».

Un rescrit de S. M., du 20 mars 1787, accorde en effet au nommé Isaac Droz une pension viagère de 24 livres de France.

C'est tout ce que ce pauvre homme devait obtenir de la munificence royale. Sous M. de Béville comme sous M. de Lentulus, ses innombrables démarches en vue d'un emploi restèrent sans résultat. Il se crut cependant, à un moment donné, sur le point d'obtenir la mairie de La Sagne qui, écrit-il en 1781, va devenir vacante « par les infirmités d'une grande vieillesse du Sieur Huguenin qui en est pourvu ». L'année suivante, il revient sur ce sujet : « Il est vrai que la caducité du maire de La Sagne et sa maladie m'ont fait espérer que son remplacement n'était pas éloigné, mais une forte constitution de corps a prévalu et fait même présumer présentement qu'il jouira encore d'une carrière de quelques années, ce qui m'a porté à lui faire connaître mes vues sur l'emploi qu'il exerce. » Après de laborieux pourparlers entre Isaac Droz et le Sieur Huguenin, il est convenu, en 1783, que celui-ci abdiquera en faveur en Droz, « moyennant plusieurs louis d'or neufs comme finance ».

Isaac Droz communique ce petit arrangement à M. de Béville, et il essaie de se rendre le gouverneur favorable en lui dédiant le quatrain que voici, transcrit, nous dit-il, « en petit feuillet dans la lettre » :

De Béville, gouverneur, mérite mon omage;
Du genre humain il est le bienfaiteur
De la Divinité c'est la plus noble image
S'il n'est grand par l'esprit, il est grand par le cœur.

Ce compliment équivoque ne réussit pas à attendrir le gouverneur :

« L'accommodement que vous avez en vue, répond-il au trop ingénieux postulant, n'est point conforme aux vues ni aux principes adoptés à la cour ».

Isaac Droz n'en sollicite pas moins quelques mois plus tard l'emploi de... concierge du château de Neuchâtel, devenu vacant par la mort du sieur Robert :

« Indépendamment que cet emploi soit livrée, je le préfère à celui de chef de judicature pour la paix et la tranquillité qu'il laisse à l'âme et à l'esprit. »

La correspondance assez volumineuse échangée entre le Conseil d'Etat et le gouverneur au sujet de la succession du sieur Robert à la conciergerie nous édifie sur la façon dont se répartissaient alors les charges et emplois. A Isaac Droz, qui était en somme un brave et honnête citoyen, on préféra le justicier Vouga de Cortaillod, connu pour aimer plus que de raison la dive bouteille et pour s'approprier facilement le bien d'autrui, fonctionnaire qu'il fallut du reste révoquer quelques mois plus tard.

Le placet relatif au poste de concierge est le dernier qui figure au cahier d'Isaac Droz.

En revanche, nous trouvons dans les registres de la correspondance du Conseil d'Etat, à la date du 11 février 1793, un rescrit de S. M. qui refuse définitivement au sieur Isaac Droz le poste de maire des Brenets, que le dit Droz continue à solliciter. Ce rescrit, dans lequel il est question de « l'incapacité du suppliant », paraît avoir mis fin définitivement aux ambitions de notre acharné quémandeur.

Charles PERRIN.



JEAN JAQUES HUGUENIN

ET LA PERCÉE DU COL DES ROCHES, 1801-1805

(AVEC PLANCHE).

(Suite et fin. — Voir la livr. de Janvier-Février 1906, p. 16.)

Le 16 août 1805 fut un jour de grande fête au Locle, car on y célébra la victoire sur l'ennemi séculaire. On y fit grand vacarme; nos ancêtres avaient la joie bruyante et ne comprenaient pas un jour de liesse populaire sans décharges de mortiers et de mousquets.

Charles Samuel Girardet a fixé le souvenir de ces réjouissances par une planche amusante[1].

Un petit fait montrera à quel degré l'enthousiasme était monté. Le 15 août, l'eau ne coulait pas encore; on la retenait au moyen d'une digue artificielle qui devait s'ouvrir le 17 août aux acclamations de la population. Or le 15, chacun voulut passer le tunnel et nous savons le cas d'une fillette, née dans l'année, que son père porta, enveloppée dans un châle, à travers la galerie.

Assistons à la fête[2] :

Les pétards et les tambours ont mis la population sur pied. Le temps est superbe. Un cortège solennel s'organise dès 8 heures du matin tout le long du Crêt-Vaillant. On admire les grenadiers de l'avant-garde. Puis vient la musique derrière laquelle on a placé les sapeurs et les mineurs. Voici Messieurs de la Justice, du Conseil et Consistoire de la Communauté.

Puis les douze membres de la « Société qui a percé la Montagne du Cul des Roches » ; on a fièrement changé de nom.

Suivent les notables du village et les invités parmi lesquels M. de Montmollin, le président du Conseil d'Etat.

On voit encore les officiers militaires en non-activité, et l'arrière-garde.

Le cortège s'ébranle pour s'arrêter bientôt. Des demoiselles sortent de la maison de cure. Au son de la musique elles offrent aux douze

[1] Voir note F.

[2] Anciennes archives du Locle, J. 60.

sociétaires des bouquets et en sus une écharpe à J. J. Huguenin. Les sept mineurs reçoivent des cocardes rouges et bleues.

Le cortège marche en parade jusqu'au Bas du Village. Les pelotons qui se rendent directement au Col des Roches sortent alors de la colonne au commandement de leur chef sans interrompre la marche et suivent le chemin des Billodes, tandis que le gros, se formant sur un pas de flanc, gravit le chemin des Côtes et se rend à la Rançonnière.

Les feux de pétard sont placés au Jet d'Eau, près le Col des Roches.

L'arrivée du cortège à l'entrée inférieure du tunnel est annoncée par un feu de peloton répété par les troupes placées sur les rochers, puis par les pétards du Jet d'Eau. Le lieutenant civil fait une dernière inspection des lieux et annonce à M. le maire que le passage est libre.

A travers la galerie éclairée de lampions, le défilé un par un se fait sans accident.

A la sortie on a placé un tronc d'église, surmonté d'un écriteau qui porte les mots : « Ici on récompense les longs travaux et la constance des mineurs. » Deux sapeurs gardent le tronc. Les mineurs font ample moisson.

Le cortège se forme à nouveau et l'on va, par les Jeannerets, jusqu'au lieu du banquet qui est le Pré de la Cure, soit un grand terrain triangulaire, à la Foule.

La musique prend place sur une estrade. On a planté des tables autour desquelles les Loclois et leurs hôtes se groupent. Le service est fait par David Perret-Gentil, aubergiste à la Fleur de Lis. Au menu, nous trouvons : poisson de deux façons, écrevisses, tourtes et pâtés, bouilli, rôtis de veau et de mouton, salé de trois façons, dindes.

La troupe est invitée à tirer onze santés.

Le jour est beau, la joie partout, et, au chaud soleil du mois d'août, on rit, on chante, on danse.

* * *

La période de la vie de Jean Jaques Huguenin qui intéresse plus particulièrement Le Locle se termine ici. Nous pourrions donc clore notre récit si le précieux journal du lieutenant civil ne nous donnait l'occasion de le faire parler lui-même.

Au commencement de 1807, le désir d'élargir son horizon, un grand besoin d'activité et l'attrait des aventures lui firent entreprendre un voyage en Amérique. Alors qu'il va partir, la Société des Douze lui remet une adresse très affectueuse dont voici les dernières lignes :

« Permettez donc, Monsieur, qu'au moment où nous vous voyons avec regret vous éloigner de votre patrie pour un long voyage, nous vous adressions le faible hommage de notre vive reconnaissance; puisse-t-il servir dans quelque situation que vous vous trouviez, dans quel hémisphère que vos pas vous portent, à augmenter l'estime de ceux qui auront le bonheur d'apprendre à vous connaître [1]. »

Jean Jaques Huguenin débarque à New-York en mai. De là, tantôt en compagnie de compatriotes, de colons ou d'Indiens, le sac au dos, le fusil à l'épaule, toujours suivi de son chien fidèle, Jean Jaques Huguenin zigzague à travers le pays qui s'étend de New-York à la région des grands lacs.

D'une endurance extraordinaire, il parcourt ainsi, en cinq mois, près de 2000 lieues, dont une bonne partie à pied; dans maintes circonstances, il se tire d'affaire grâce à sa bonne humeur inaltérable.

Nous nous sommes plongé dans la lecture de ce journal de voyage avec un intérêt et un plaisir croissants. Le précieux manuscrit est malheureusement incomplet. L'auteur l'avait copié et illustré après son retour; cette copie n'existe plus. — En lisant ces pages jaunies, on demeure confondu de voir avec quelle méthode le lieutenant civil prend ses notes. Il visite les colonies suisses et les fermes américaines; partout où il passe, il s'informe de la manière de cultiver le sol et du rendement qu'on en tire. Il décrit les arbres et animaux qu'il rencontre. Il note avec régularité ses observations météorologiques. Il se plaît à raconter ses grandes courses et ses aventures de chasse.

En sortant de cette lecture, on connaît l'homme avec ses grandes qualités et ses faiblesses, l'homme fort, hardi, imprévoyant et insouciant peut-être, l'homme qui aime passionnément la nature et dont le cœur est d'une extrême sensibilité. Un de ses petits-fils, le général français Pujol [2], qui, durant trente ans, avec une ardeur jamais lassée, a parcouru les colonies, nous écrivait dernièrement: Quand on a dans les veines ce sang Huguenin, on ne peut tenir en place.

Voici quelques citations du journal de 1807.

Sur la rive de l'Ohio, en juillet :

Je suis resté longtemps sur ces bords solitaires, enfoncé dans mes réflexions; c'est le séjour du silence et de la tranquillité. Quelques oiseaux, approchant du canard, nagent jusqu'à quatre pas de moi et me regardent

[1] Anciennes archives du Locle, J. 57.

[2] Général Pujol, membre du comité technique des troupes coloniales, à Paris.

avec un air extrêmement curieux, mais sans témoigner la moindre crainte; des bécassines arpentent sur leurs longues jambes le sable du rivage et un héron est venu, avec sa démarche grave, augmenter la compagnie; des centaines de pigeons et de robins voltigeaient sur les arbres autour de moi. Jamais je ne m'étais vu en pareille compagnie; je vivais en bien bonne intelligence avec eux, car l'idée ne m'est pas venue de leur faire le moindre mal quoique j'eusse certainement pu d'un coup de fusil faire meilleure chasse qu'on ne pourrait le faire chez nous en chassant huit jours, mais je jouissais de leur confiance et je crois que je leur donnais du plaisir aussi à en juger par leurs regards curieux, leurs sauts et leurs gambades. Tout à coup arrive un nouvel acteur qui m'a fait changer ma sécurité en préparatifs de guerre; c'était un très gros serpent qui m'aurait, je crois, laissé tranquille, mais dont le voisinage gâtait tout le beau du spectacle. Je lui ai lâché mon coup qui l'a étendu raide mort et qui a fait disparaître tout le reste de la compagnie avec le plus grand effroy.

Alors je suis revenu à la maison, maudissant le serpent et toute sa race.....

Ici, c'est une rencontre avec de paisibles Iroquois, au lac Ontario, le mercredi 5 août :

Quelques sauvages Oneidas sont venus s'établir près de nous pour pêcher. Dans quelques minutes ils eurent bâti une hutte de branches et allumé du feu Nous allâmes leur faire visite, mais la conversation n'était pas extrêmement intéressante; nous ne savions pas un mot de leur langue et un d'eux seulement parlait quelques mots d'anglais, les autres ne cessaient cependant de nous parler ou de nous crier, ils espéraient peut-être se faire mieux comprendre en parlant très haut; je me mis à piailler comme eux et nous fûmes bons amis. A force de signes, je leur fis comprendre que je désirais les entendre chanter et les voir danser. Là-dessus, l'un d'eux entonna une chanson très monotone qui ressemblait à peu près continuellement à la répétition de ces notes... (Ici, J. J. Huguenin a noté sur une portée la mélodie) ce qui ne laissait pas d'être assez agréable; leur langage surtout a une grande douceur. Quand il fut question de danser, ce fut une autre histoire. L'un me prit par la main et je dus danser aussi; je m'acquittais très mal de mon rôle et des éclats de rire qu'ils ne pouvaient non plus que moi retenir, mirent fin au bal.

Ils sont très curieux de ce qui a quelque brillant et pour les amuser, je leur montrais ma montre, ma boussole dont ils connaissaient très bien l'usage et mon thermomètre métallique dont je ne pus pas du tout leur faire comprendre les fonctions, enfin je tirai ma boîte contenant les portraits de ma femme et de mes enfants et ce ne fut pas pour eux une petite joye; ils s'en amusèrent très longtemps et me firent comprendre que si je voulais les leur vendre, ils m'en donneraient autant de poisson que je voudrais. On comprend que je n'acceptai pas de suite le marché, mais j'étais très curieux de savoir quel prix ils y attachaient; enfin, sauf

erreur, je crus démêler qu'ils prenaient ma femme pour la Vierge Marie et mes enfans pour l'enfant Jésus, St Jean ou enfin quelqu'autre personnage figurant dans la religion chrétienne qu'on a tâché de leur enseigner, mais qu'ils ont en general saisi tout de travers.

Dans la ville de Lancaster (Pensylvanie), il est l'hôte d'un compatriote que nous sommes étonnés de rencontrer là :

J'ai passé la soirée avec M. Dufresne, ancien ministre de Valangin qui suit ici la profession de Docteur en médecine et qui a la plus grande réputation sous le nom du Schweizer Doktor. Il doit, je suppose, une partie de sa célébrité à son originalité, il est bien réellement un original car je ne sais pas sur qui on pourrait avoir copié un pareil personnage, au demeurant bon homme, toujours prêt à rendre service, surtout à ses compatriotes.

Enfin le voici seul avec son chien et un chef indien, traversant des marécages :

31 octobre. — Ma pauvre Bellone qui était déjà boiteuse depuis quelques jours le devint au point que je crus devoir la tuer ; elle restait à tout moment en arrière et pleurait ensuite comme pour nous demander de l'attendre; elle me faisait saigner le cœur. Elle semblait deviner mes intentions et me regardait en me léchant les mains de l'air le plus triste et le plus suppliant; il me semblait lui entendre dire : Mon maître ne m'abandonne pas, ne me tue pas, laisse-moi te suivre; quand j'étais bien portante, je faisais tout ce que tu voulais, et c'est en faisant mon possible pour te faire plaisir que je suis devenue boîteuse. A présent je désire tant d'aller avec toi, aide-moi à me tirer d'ici, et quand je serai rétablie, je t'accompagnerai de nouveau dans tes courses et j'employerai tout ce que je sais pour te procurer bonne chasse.

Les larmes me vinrent aux yeux et je pris la résolution de la porter sur mon dos, dussé-je succomber à la fatigue. Un habitant de l'Europe ne peut pas comprendre comment on peut être attaché à ce point à une bête, mais qu'on se mette à ma place, perdu dans les immenses forêts de l'Amérique, à plus de 2000 lieues de ma famille et de mes amis, incertain si j'atteindrais les pays habités, — c'était le seul objet présent de mes affections et je ne me serais jamais pardonné de ne pas avoir fait mon possible pour la sauver. A présent que me voilà en sureté, je regretterais inutilement de l'avoir sacrifiée.

* * *

Lorsque Jean Jaques Huguenin revint d'Amérique, ce fut un événement. On attendait son arrivée avec impatience et on espérait encore beaucoup de lui.

Mais il ne devait plus séjourner longtemps au Locle. Le champ de travail était trop étroit. Ses fonctions administratives et judiciaires ne suffisaient plus à son activité débordante[1].

Il descend à Neuchâtel pour l'éducation de ses enfants et s'installe à l'Evole. Son tempérament ne lui permet pas de rester oisif. Il écoute les conseils de plusieurs négociants et installe, en 1815, une raffinerie. La ville de Neuchâtel voit fonder cet établissement avec une vive satisfaction. La raffinerie se monte sur les terrains situés entre la tour des Chavannes et le Seyon ; son organisation est excellente.

En 1815, le prix du sucre était très élevé parce qu'on ressentait encore les effets détestables du blocus continental. Mais bientôt la matière brute perd sa valeur et la concurrence de la betterave est déprimante. L'énergie et la puissance de travail de J. J. Huguenin ne peuvent sauver l'établissement ; la liquidation se fait en 1830. De cette entreprise, il reste à Neuchâtel un nom : rue de la Raffinerie. Le *Musée neuchâtelois*, par l'organe de notre regretté collègue M. Louis Favre, a raconté cette histoire triste.

Jean Jaques Huguenin ne peut renoncer à cette industrie à laquelle il s'est donné pendant quinze ans. Elle lui a pris sa fortune, elle doit la lui rendre.

Il s'expatriera, il se rendra aux Antilles, il s'installera sur le lieu même de production, et les bons jours reviendront.

Alors que, grandement éprouvé, incertain de l'avenir, il part avec sa famille pour un pays lointain, les amis de sa jeunesse viennent à Neuchâtel le serrer dans leurs bras; il en eut une grande joie, lisons-nous[2].

Il choisit pour résidence Porto-Rico qui paraît lui offrir de sérieuses chances de succès et s'y installe. Là-bas, il écrit aussi un journal dont quelques pages ont été publiées[3].

Mais le chagrin, les soucis, le climat ont raison de ce tempérament exceptionnel.

Bientôt Jean Jaques Huguenin s'apprête à rentrer en Europe. Il reverra le pays natal ; il y puisera des forces nouvelles pour reprendre la lutte.

Malade, il est si faible qu'on le transporte sur une civière.

On l'installe sur le pont du navire. Il expire au moment où le voilier glisse hors du port.

[1] Voir note F.

[2] Eloge funèbre du vénérable J. J. Huguenin.

[3] *Musée neuchâtelois,* année 1898.

Lentement son corps descend dans la mer. Après une vie si agitée, le lieutenant civil trouve enfin le repos.

Il y a de cela bien longtemps, c'était en 1833. — Les générations ont passé, mais nous n'avons pas oublié celui auquel Le Locle doit, en partie, son développement actuel.

Jean Jaques Huguenin a pris rang parmi nos anciens, ceux dont on aime à conter aux enfants le patriotisme, le savoir, les étonnantes aventures.

Et il nous plairait de voir fixer à la façade de sa maison une inscription rappelant au passant l'homme et son œuvre.

Sa famille s'est dispersée. Au pays, il n'a plus de descendants directs. Ses petits-enfants s'étaient donné rendez-vous aujourd'hui pour entendre parler du grand-père qu'ils vénèrent. Nous avons le grand plaisir de saluer dans ce temple Mmes Borel et Lagier et nous adressons un message cordial à MM. Léo Huguenin et Pujol, de Paris, qui n'ont pu venir, empêchés par la maladie ; ils ont exprimé leurs regrets en termes émus.

Et c'est aussi un anniversaire de famille qui réunit ici les Loclois. La Mère Commune des Montagnes célèbre le centenaire de la percée du Col des Roches, la libération de son territoire envahi chaque année par les eaux jusqu'en 1805.

La Mère Commune des Montagnes adresse l'hommage de sa reconnaissance à l'un de ses enfants les meilleurs, à Jean Jaques Huguenin.

C. Perregaux

* * *

Notes diverses se rapportant à la trouée du Col des Roches

Note A. — Voici copie de l'ordre de la Cour adressé à M. de Béville[1] :

Monsieur,

J'ai été bien aise de recevoir avec votre lettre du 6 de ce mois les papiers relatifs au projet d'exécuter une trouée à travers le Col des Roches en Valangin et de pratiquer par ce moyen un chemin de communication plus aisé avec la franche Comté. Après avoir mûrement pesé les avantages et les désavantages qui résulteraient de cette nouvelle route tant pour le souverain que pour le Pays, je trouve que les derniers surpassent de beau-

[1] Anciennes archives du Locle, K. 11.

coup les premiers, car quoique par cette Entreprise, un terrain Inculte et Marécageux de 220 poses serait desséché et rendu Labourable et que la Route actuelle du Locle en franche Comté serait rendüe plus commode aux habitans pour transporter leurs ouvrages d'Industrie à l'Etranger, il est à prévoir que les voituriers et autres Etrangers qui passent présentement par Thiel, Neuchâtel à Pontarlier préféroient la Nouvelle Route pour où ils ne feroient que trois Lieues, au Lieu qu'ils en font dix par L'ancienne et dépenseroient en abrégeant la course dans le Neuchatel de plus des deux tiers, beaucoup moins d'argent dans le pays, ce qui produiroit une perte réelle, tant pour les habitans que pour les caisses du Souverain.

Le péage à Etablir sur la nouvelle Route ne donneroit pas non plus de nouveau revenus, car ce qu'il rapporteroit peut être manqueroit A ceux de Thielle, de St Sulpice et de Neuchatel. En général ce projet paroit favoriser les habitans du Locle et des Montagnes voisines, mais deviendroit préjudiciable aux autres habitans. Au Reste, les Reliquats des Lods ayant été bien diminués par la construction du pont de Thielle et le Rétablissement du chemin de la Clusette, on auroit de la peine à trouver les 8000 Livres de Suisse demandées pour l'exécution de cette Route et on s'exposeroit à bien des Inconvénients en abandonnant cette entreprise à des Particuliers.

J'ay l'honneur d'être avec une considération très distinguée Monsieur
Votre très humble et très obéissant serviteur

(signé) Schulenburg.

Berlin ce 12 Décembre 1780.

à Monsieur de Béville, colonel
Commandant du Régiment de Zitzurtz
Gouverneur de Neuchâtel
à Brandebourg.

Note B. — La Société des Douze était formée de[1] :

MM. Abram Louis Matthey, Justicier, Président.
Jean Jaques Huguenin, Justicier.
Daniel Mathey, Officier militaire.
Abram Savoye.
Jean Ducrot.
Henry Courvoisier.
Simon Faure.
Philippe Henry DuBois, Caissier.
Daniel Henry Richard.
Alexandre Houriet l'aîné, Secrétaire.
David Jeannot.
Frédéric Houriet.

[1] Anciennes archives du Locle, J. 57.

M. le pasteur Favre et la dernière à M. le maire Droz. — En témoignage de gratitude, la Société des Douze chargea le lieutenant J. J. Huguenin d'offrir le 1er janvier 1806 à Charles Samuel Girardet un service en argent, avec chiffre gravé.

Les exemplaires de cette gravure avec dédicace sont naturellement recherchés des collectionneurs.

Note F. – On a parfois entendu conter que J. J. Huguenin a englouti dans l'entreprise du Col des Roches une partie de sa fortune et que ses concitoyens l'ont payé d'ingratitude. — Nous sommes heureux de pouvoir faire justice de ce reproche immérité.

Nous avons indiqué déjà en quels termes affectueux la Société des Douze prit congé de J. J. Huguenin lors de son départ en 1807. Voici encore leur dernier règlement de compte :

Le 23 janvier 1806, M. Houriet l'aîné écrivait au lieutenant Huguenin[1] :

« La Société, dans son assemblée du 21 courant, ayant examiné le petit compte que vous m'avez fait remettre en dernier lieu et que j'acquittai suivant votre désir, a remarqué avec peine, en examinant avec plus d'attention votre compte général que dans la précédente assemblée, que vous étiez encore à découvert de 315 L.

Comme son intention n'a jamais été de vous laisser en souffrance après tous les soins et toutes les peines que vous vous êtes donné pour cette entreprise et qu'au contraire, elle sent vivement combien elle vous est redevable à ce sujet, elle a dans cette susdite assemblée délibéré d'un vœu unanime, ainsi que Messieurs Philippe DuBois et Abram Savoye étaient chargés de vous en faire part, de vous faire remettre ce solde que je vous envoie ci-joint, Monsieur, vous priant d'agréer l'assurance de mon bien sincère dévouement. »

Voici la réponse adressée par le lieutenant Huguenin au secrétaire A. Houriet l'aîné[2] :

Je suis confus des procédés de la Société à mon égard ; elle se donne plus de peine que je ne vaux. J'ai dit hier à Messieurs DuBois et Savoye que je n'accepterais certainement pas le solde de mon compte de déboursés ; d'un autre côté, je ne voudrais pas être taxé d'entêtement en refusant l'argent que vous m'avez envoyé. Vous trouverez peut-être ma délicatesse déplacée, mais ne pouvant en conscience l'accepter comme solde de mon compte après ce que j'ai dit, je crois qu'on pourrait dire qu'ayant trouvé mes journées trop modiques à 21 btz, on me les allouait à raison de 31 $^1/_2$ btz, ce qui fait justement le compte.

Recevez, Monsieur, mes sincères et cordiales salutations.

[1] Anciennes archives du Locle, J, 57.

[2] Anciennes archives du Locle, J, 57.

Afin de réunir tous les renseignements au sujet de cette intéressante entreprise de la percée du Col des Roches, nous donnons encore ici le résumé des comptes tel qu'il figure dans le livre de caisse :

RECETTES

Don du roi	L. 2 000.
Don de la Communauté du Locle	420.
Dons particuliers	3 688.19.
Dons des propriétaires de marais	12 695. 0.4
Bénéfices sur les marais achetés, puis revendus depuis	1 881. 4.9
Sommaire de la recette	L. 20 685. 4.1

DÉPENSES

Frais préliminaires, études, plans, courses, environ 100 pieds de galerie, etc.	L. 3 031. 0.6
865 ½ pieds de galerie payés à M. J. J. Huguenin au prix de L. 12.12 le pied	10 905. 6.
Faux frais et débours divers remboursés à M. J. J. Huguenin	3 211.11.6
Payé au même 210 journées de surveillance à 31 ½ batz	661.10.
Redressement du canal au Bied	1 797.18.4
Construction du pont	873.12.
Reliquat appliqué à l'achat d'une montre offerte à M. Gruner	204. 5.9
	L. 20 685. 4.1

C. P.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livr. de Janvier-Février 1906, p. 26.)

1502. 367. Item delivré à Jehan Pheleppenet, chappuys de la ville, pour avoir equarre les boys de la ville pour la ramure, 7 1/2 liv.

367. Delivré au dit Jehan Pheleppenet pour la fasson de la ramure de la tour des Chavannes, 12 liv.

Item pour cordes qui furent achetées a debvoir etacher les ouvriers qui recouvrirent la tor des Chavannes, 9 gr.

367vo. Delivré pour le cheval du plain pour conduire l'aigue aux auges pour les bestes, 5 1/2 gros.

A Jaques Cinchely, tant pour Regnauld le serrurier, que Jehan Pheleppenet en despens pour avoir plantés les pommel sur la porte des Chavannes, 3 1/2 s.

368. Delivré à Yoss Bendicht pour une clef que fut faictes aux filles de chemins, 2 s.

Delivré pour aucunes fleurs que furent delivrés aux petits arbelestriers, le jor des benissions, 6 gros.

369. Delivré pour la fenestre que la ville a donner à l'Eglise Monseigneur Saint Laurent, por ce, 5 liv.

Deslivré pour ceux qui furent ordonnés par Messgrs a debvoir aller au chemin de la Blanche roche, tant pour leurs despens sur le lieux, tant à la ville au retour, 58 s.

Delivré pour les journées que l'abbe le masson fut ou chemin de la Blanche Roche pour trois rolebach[1], vallent 9 s.

369vo. Delivré à Jehan Darchet pour les despens fait par luy en poursuyvant le cas Notre Dame sur la pourte contre chappitre, 5 s.

A page 367vo nous lisons:

Delivré à Jehan delarchet qu'il receu un instrument par justice au lieu de St Blaise à l'encontre de Messgrs du chapitre faisant mucion de Notre Dame sur la porte, 3 1/2 s.

Delivré au dit Pierre (Bourquin) pour ceulx qu'ils ferrarent le pomel de la tor des Chavannes, 5 s.

370. Au dit le jour que l'on destrouit la tourt des Chavannes que por visiter les murailles et la ramure de la dicte tour et aultres choses ad ce necessaires, 8 s.

[1] Rollenbatz ou plappart = 24 näller = 4 kreuzer; il en allait 16 1/2 au gulden du Rhin.

Au dit le jour que tous Messgrs du Conseil firent le bien venir au nouvel abbe de Fontaine André, tant à none que au soppez, 6 lib.

370vo. Delivré à Jehan Perrenet quand ils fut tramis à Bienne pourter une lettre touchant l'escript qu'ils nous fally faire de lescripvain Malegorge, pour qu'ils avoit dit qu'il n'avoit point trouvé de logis en la ville, 12 s

Delivré à George Wavre pour ung cinquement de poissons fait à Monseigneur de Vaulengin pour son bien venir, 10 gros.

371. Au verrier quils reffit les verrières du poelle de la ville que la tempeste avoit rompues, 35 gros.

A frère Nable qu'ils nous avoit prescher le 1er jor de l'an et plusieurs aultres sermons, 40 s.

376. Delivé pour avoir doré le calice que Nicolet Tribolet a donné à la ville, 6 liv. 8 gros, pour la façon du dit calice, 40 s.

1503. VI. 3vo. Delivré pour 8 compaignons que furent elisus pour aller à la guerre de Belech, à un chacun deux 4 florins d'or de Rhin, pour le cheval, ainsi le tout valent 77 livres ½, 33 florins de Rhin.

4vo. Delivré pour Pierre Jaquemet et Jehan Quemin quand ils furent ordonnés aller à Berne pour requester Messgrs de Berne pour a nous debvoir amyndey nous gens qui soyent elisuz pour aller à la guerre de Belliche pour ce, mon. nouv., 4 l. 16 s.

5. Delivré à Alexandre pour ce que la ville ly a promis de ses gaiges pour debvoir visiter les malades de la peste, 60 sols.

Delivré à luy meme pour les compaignons de nos bourgeois allant en la guerre de Belliche en despens, 14 grau blan

5vo. Delivré le jour des bénissions pour les petits arbalestriers pour 3 fleurs, 5 ½ gros.

6. Delivré pour une part[1] de chausses que furent delibvrées à Conrad Sales en allant à la guerre de Belliche, pour conduire nos compaignons, 60 s. 60 s.

Delivré pour ung messager de Berne que venit querre nos compaignons pour aller à la guerre, 11 s.

7vo. Delivré au dit Pierre (Bourquin) pour 4 pot de vin qui furent donner pour la première cheville qui fut butée à la ramure, 4 s.

8. Au dit Pierre le jour que l'on amenyt le corps de Monseigneur[2] de souvre (?) pour les compaignons qu'estoient armés à la porte, 13 s.

8vo. A Jehan Quemin pour 12 torches nécessaires à l'enterrement de notre redoubté et souverain seigneur chacunes torches d'une livre, 10 libres.

[1] Paire.

[2] Philippe de Hochberg, gouverneur de Province, mort à Montpellier le 9 septembre 1503 Boyve indique le 19 août.

Chambrier. *Histoire de Neuchâtel et Valangin:* Dès que Marie de Savoie eût rendu les derniers devoirs à son époux, elle se hâta de reprendre avec sa fille le chemin de Neuchâtel. A la nouvelle de leur arrivée, le pays se mit en mouvement pour les recevoir, et les enfants de la ville, envoyés tous ensemble au-devant de leur jeune souveraine, lui offrirent leurs premiers hommages.

9vo. A Hory le sallier por ung corjon que lon mit a ung plastron aux compaignons allant à Belliche, 15 d.

11vo. A Peter Hinch d'Aulterive qu'ils dit quils donit ung florin de Rhin pour aller en la guerre d'Allemaigne, 1 flor. de Rhin.

A Jehan Marquis et Pierre Clerc, quand ils furent ordonnés aller par devers la grace notre très redoubté Seigneur en sa maladie, 20 lib.

1504. 15vo. Delivré à Jehan Mongnier pour ses despens en allant querre la matière de la cloche à Murat, 5 s.

16. Delivré aux 2 maistres fondeurs de la cloche pour le marchier faict avec eulx de la dite cloche, 48 liv. foibles.

Delivré ausdits maistres pour le baptisement de la dite cloche, 4 liv. 15 s.

Delivré pour Jehan Marquis et Pierre Clerc dit Audengier et lung des maistres de la cloche pour aller à Berne à debvoir acheter la matière de la cloche tant pour la poiser, mectre en bosset, charroyer à Murat, l'achat du fils d'archal que les despens de leurs deux à chyvalx que le d. maistre à pied, pour ce, 19 liv. f.

Delivré en charbon pour fondre le demourant de la matière qu'est demourée de la cloche, 18 s.

A Peter le mareschal sur la ferrure de la cloche et batal[1], 6 ½ liv.

A Jehan Richard de Coffrane pour le boys que lon achetit pour pendre la cloche, 55 s.

A Jehan Perrin des Geneveys pour 2 pièces de boys pour la dite cloche, 6 s.

A Jehan Pheleppenet pour faire le belfroy de la dite cloche, avec le jus (?) d'icelle, 12 liv.

16vo. Pour 2 livres d'oing[2] quand on pendit la cloche, 15 d.

A maistre Jehan, fondeur de la cloche, pour le remanant de la matère que demora pour lavoir refonduz en nombre de 5 quintal et demy, ung chacun quintal, ung teston, ainsin 5 ½ testons.

17. Pour la corde que lon montit la cloche, au cordier, 10 liv.

17vo. Pour ceulx quils deterrerent la cloche, le grant vendredi soir, 4 s. 2 d.

Pour Jehan de Blamont quilz gardoit la matère, comme elle fut dedans le fourt, en despens, 1 gros.

Pour ceulx quand la cloche fut fondue quilz gardoit la fornaize le grant Vendredi et tirés les platines du fourt, 5 s.

18. L'on doit au d. Jehan Guillaume pour le guinchet (?) du fornet de fer qui fut mis à la fornaize par le commandement de Pierre Emonet, 8 gros.

Delivré pour le banquet qu'on fit au baillif du Roy de France à la mayson de la ville, 10 l. 6 s.

[1] Batail = battant de cloche.

[2] Graisse.

18vo. Delivré ès despens fait par Pierre Bareiller et Jehan Quemin en rceulliant la matère de la cloche la 1re fois, 3 gros, à la 2de fois, 4 s.

Delivré le jour que lon amenit les fondeurs avec maistre Martin porter le fabme (?) par le commandement de Pierre Aymonet, pour le soupper, 10 s.

Delivré pour le lendemain, pour le dessus d. maistre Martin, 1 gros.

Delivré pour ceux quils tallièrent l'estin en une nonne par le commandement Pierre Bareiller, 4 gros.

Delivré pour 2 brochets de vin le jour que lont affini la matère en huit pot, 4 gros.

et 10 pain. 6 gros.

Delivré le jeudi saint au soir en fondant, ung pot de vin, 1 gros.

Pour 4 miches, 2 s.

Pour un plat de poisson, 2 s.

Delivré à Pierre Fabvre pour l'estin quilz l'amenit de Basle, tant pour le tirer hors du roschier[1], pour le peage, pour ung chacun florin de Rhin, ung cruchet, quils sont, 3 1/2 lib.

19. Delivré pour celluy quils amenit le d. estain de Salleure, 2 flor. de Rin.

Pour le péage de Salleurre, 7 rolebache.

Pour le payement des 2 qui amenèrent le d. estain de Salleure à Neuchâtel, 12 rolebache.

Pour le péage de Bourre, 2 rolebache.

Pour le péage de Nydove, 2 rolebache.

Pour 2 sacs de charbon pour la cloche a Pierre Moteron, 5 gros.

Pour les sonneurs des cloches quand ils firent le serment, 4 pots de vin, 4 s.

Delivré en faisant le marchie de ferrer la cloche en despens par le chappuys et Peter le fabvre, 6 s.

19vo. Delivré quand lon venit de pendre la cloche ès despens par Jehan le chappuys, Pierre Wite et Peter le fabvre par le commandement Nicolet Tribolet, 6 s. 3 d.

Delivré pour Jehan Quemin, Pierre Fabvre et Jehan Guillaume à recullir l'argent de la cloche au 1er voyage, 10 s.

20vo. Delivré pour le dîner de Messrs. du Conseil la veillie de toussains comme anciannement a estez, 52 1/2 s.

Pour ceux qui recullirent la matière de la cloche, 19 1/2 gros.

21. Delivré en amenant la cloche devant chiez Anthoine Vuilliemin, 6 gros.

Delivré pour les escuelles ordonnées pour les fourt par l'ordonnance des Quatre, 7 s.

Sensuyvent ceuls quils ont prestez les florins pour ayder à payer l'estin de la cloche que leurs sont esté rendus.

[1] Rochier = carrier.

Premierement:

Jehan Marquis,	1 flor. de Rin.	Pierre Clerc,	1 flor. de Rin.
Pierre App,	3 teston.	Pierre Barrellier,	»
Pierre Jaquemet,	1 flor. de Rin.	Richard Coquillon,	»
Bendich Esseler,	»	Nycolet Tribolet,	»
Johanes Laurent,	»	Anthoine Guyot,	3 teston.
Henry Nyales,	»	Jaquet Fequenet,	1 flor. de Rin.

22. Delivré au clerc Notre redoubté Seigneur pour avoir sceller le serment à nous fait comme est de coustnme, 1 teston.

22vo. Delivré à Pierre Clerc en despens fait en sa maison par Pierre Emonet, Jehan Marquis, Jehan Quemin et Anthoine Guyot, le Vendredi Saint pour aultres que aloient veillie ou fonder la matère de la cloche, Respondu par le dit Pierre Emonet, 15 s.

Delivré au dit Pierre le lundi après Quasimodo[1] au soir, despens par le d. Pierre Emonet et les clochiers Peter le Fabvre et aultres quavient ayder à poiser la cloche et le reste de matère, Responduz par Pierre Emonet, 20 s.

Delivré au d. Pierre (Clerc) le lundi[2] avant feste Saint Phelippe et Saint Jacques, despendus par Pierre Henchemand, Pierre Emonet, Tribolet et les chappuys en marchandant le contrepois de la cloche, 15 s.

Delivré au d. Pierre la veillie[3] de Feste Dieu pour Pierre Emonet, Pierre Henchemand, Pierre Fabvre au retour de pendre la cloche. 6 s.

Delivré au d. Pierre en despens pour les deux qui debvoyent rependre la cloche, le dymanche au soupper et le lundy à disner, avant Noel, par l'ordonnance de Pierre Henchemand, 10 s.

23. Delivré au dit Pierre pour un voyage à Berne, dever la cloche, 3 jors, 3 lib.

Delivré au dit Pierre pour parfaire le payement de la matière à Berne, 55 s.

23vo. Delivré six livres aux ouvriers chappuys qu'ils firent le belvart de la tor neuve, 6 liv.

Delivré au d. Pierre Fabvre pour les chapuys, le jour qu'ils fondirent le belvart devant la tor, 18 s.

24. Delivré à ceulx du Pasquier pour avoir garder et engrassier les macles[4], tant pour sel que les avoir chatrez, vault le tout, 20 s.

Delivré en pain gros et vin que lont pris à Peseulx le jor que la venue Notre redoubtée dame fut quant les enfans furent ordonnés en aller au devant[5], 12 s.

24vo. Delivré à Mre André le Dorier, tant pour ung greussy de for-

[1] C'est-à-dire le 15 avril 1504.
[2] 29 avril 1504.
[3] 5 juin.
[4] Les taureaux.
[5] Voir note page 89.

compte de 18 sols, que pour avoir graver les armes que furent mises en la cloche de la ville, 40 s.

25. Delivré à Janneret Pury pour le surplus de ses gaiges d'avoir esté à la guerre en Allemaignie, 25 s.

Delivré de même à Guillaume Cuinchely, 25 s.

Delivré à Pierre Jaquemet pour une petite palanche de fer employer à la tor ronde, 20 s.

1505. 29. Delivré à Peter le Fabvre pour la reffection de la cloche, 6 lib.

Delivré à Guillame Chevallier pour 7 journees à refaire le beffroi de la cloche, 14 rolebache.

A Huguenin le chappuis pour 8 journées à refaire le beffroi de la cloche, 16 rolebache.

VI. 29vo. Delivré pour graice à debvoir engraisser la cloche, 20 d.

Delivré au maitre qu'a reffait la cloche, qui la pendue, 6 liv. 3 gros.

Delivré à Goubellot de Mortal pour 32 livres de fert pour la cloche, 15 gros.

Delivré à Mre Andréy pour la façon du petit scel, 27 s.

Delivré à Hory le sallier pour 7 liv. d'accier pour la cloche, 14 s.

Delivré à Guillaume Vuilliemenod pour 7 gerles de charbon pour la cloche, 14 s. 7 d.

30. Delivré au cordier pour la corde de la cloche, 13 s.

Delivré au dit Jehan Chappuys pour avoir fait l'engin à la Malatière pour marquer les chiens, 20 d.

Delivré à celuy qui a trainé 2 *chiens au lac*, por ce 20 d.

30vo. Delivré aux compaignons qui ont porté la femme Guillaume Garibel en terre por ce quelle estoit morte de peste, 2 gros.

Delivré à Motteron pour porter une lettre à Madame à Dijon, appart la ville, 40 gros.

31. Delivré à Alixandre que menit le clerc hors de la ville qu'avoit la peste, por ce 6 d.

Delivré au patissier pour cinq de Messrs. pour leurs souppez, quand ils furent à la venue de Monsgr. au devant, 5 gros.

31vo. Delivré à Alixandre par le commandement des Quatre pour ce quilz enterroit le corps mort de peste, 20 s.

Delivré à Marque Tholemier pour l'amour de Dieu de ce qu'il n'osoit aller parmy la ville à cause de peste, 20 s.

32vo. Delivré au dit Pierre (Bourquin) pour le souppe Jehan Rosset quand il radouba la cloche, 15 d.

33. Delivré au dit Claude (Chatenay) quand lon fit ordonnance de debvoir oster les femmes parmy la ville à cause de la peste, pour ce 4 gros.

Delivré au dit Claude en despens pour le chappuis qu'il fit la croix sur la ville et pour ceux qu'ont ayde à lever la dite croix, 3 gros.

34. Delivré à Alixandre pour 16 semaines quil a servi parmi la ville pour ce quil a porter les corps trepassés en terre, 8 liv.

Delivré pour un garot (?) qua servir 3 sepmaines pour ayder à porter les dit corps trepasser, por ce 30 s.

Delivré à Messire Guillaume Purry pour dire une messe l'hopital devant les malades, 1 rolebache.

Delivré à Humbert qu'il fait le mort, pour ce quil la mener les bestes ès champs, 2 gros.

34vo. Delivré à Vuillemenin le masson pour la reffection des 2 chapelles Monsgr. St Nycolas, 18 s.

Delivré à celuy quilz alit querre une truyte à la Reuse, la veille de Toussains, pour Messrs. du Conseil, 2 gros.

Delivré à celuy qui a mene ung chien enragez mort au lac, 2 gros.

Delivré au peintre qui a fait les escussons pour le fornet et pour mettre ès torches pour Madame de Vaulmarcuz, 8 gros.

Delivré pour 4 torches pour l'enterrement de Madame de Vaulmarcus, 48 s.

35vo. Delivré à Balthasar de Berne pour une fenestre de verrière que Messgrs. lui ont donné, 3 flor. d. R.

Delivré à maistre Hanzod pour les gaiges que Messgrs. luy ont donné pour le service quilz a fait ou temps de la peste pour 16 sepmaines, quilz la servir, 6 liv.

36. Delivré au dit maistre Hanzod le barbier pour une robe que Messgrs. luy ont donner por ce quil a servi du temps de peste, 8 liv.

37vo. Despens faits pour les quacellares — pr le chapellain quil porta les quaquelles, pour la none des quacellares — donné 2 fois à boire au dit catellier. Pour le diner de Messgrs. le jor que lon fit marchier avec le maistre catellier, 18 gros.

38. Item delivré pour le papier avoir mis ès fenestres du dit poille, ensemble de l'oile pour frocter lesdites fenestres, 20 d.

39. Delivré au clerc de Monsgr. de Lausanne par Richard quoquillon ou lieux de Cortaillod pour sa peyne d'avoir escript la lettre des pardon de la croix, 6 cart.

40. Delivré à celuy qui a la charge de sonner les Ave Maria en la chappelle Notre dame, 20 s.

40vo. Delivré à l'église de Budevillier pour une fenestre donnée par Messgrs., 7 1/2 liv.

1506. VI. 47vo. Delivré à Pierre Convert, Jehan Junod et Anthoyne Perrochet, pour ce qui furent en la guerre des lanchekenet[1] pour ung chascun d'eulx, 25 sols, 3 liv. 15 s.

48. Au potier d'Estavayer pour la refection des plats de la ville, 23 gros.

48vo. A Bronnel pour 2 emines de scelles pour le chien de la ville, 2 1/2 gros.

A Jehan Pary de Peseulx pour ce quil fust en la guerre de lanchequenet avec ceulx de la Coste, 25. s.

[1] Lansquenets.

50. A Pierre Jaquemet pour 2 aulne de fustayne roge pour une fleur pour les enffans,. 4 gros

Delivré ce dit jour, pour des autres petits enfants 2 berces pour une aultres fleurs, 3 gros.

Delivré au verrier pour une fenestre que Messgrs ont donné à Nycod Willod de Murat, 6 liv.

Delivré à poinctre pour faire la bannerette du bornet, 20 s.

Delivré à Michiel Masson pour faire l'aultel de la perroche, 20 s.

50vo. Delivré à Jehan le debrosseur pour faire les tables de la perroche, 4 liv.

Delivré à Pierre Henchemand pour les fleurs des arbelesteriers, tant pour 3/4 drap roge et 3 fleurs de fustayne, tant roge, noir que blan, 5 liv.

51. Delivré au messager qua apporter les nouvelles que Madame[1] estoit acuchee d'une fillie[2], pour son vin, ung escux ou soley de poix

Delivré au dit pasteur (Jehan Goltine (?) qui gardait aussi les macles) pour la garde du chien, 5 s.

52. Delivré à Humbert quilz fait le mort, pour ce qui a batuz largillie du fornet, 1 beche.

52vo. Delivré au pêcheurs de l'Areuse pour une truyte la veille de Toussains[3] pour Messrs du Conseil ainsin qu'ils let de bonne coustume, 2 teston

54. Delivré au Roy du Valderuc le jour des 3 Rois, 1 florin de Rin.

54vo. Delivré à Anthoine Majot pour la garde de la clez de la pourte, 40 s.

Delivré à Pierre Jaquemet pour le gobellet feu Jehan Michiel, ...

56. Delivré à Henry Nyalez en despens fait par ceulx quils sonnarent le joye de l'enffamctement de nostre redoubtée dame, 5 s.

56vo. Delivré au dit Pierre (Guys) en despens que Mesgrs et aultres firent questient 19, quant celluy que appourtir les nouvelles que madame estoit acuchée, 23 gros 5 d.

Delivré au dit Pierre pour unze .... de froment que la ville a donné pour Dieu à ceulx questoient bruler à Mostier au Vaultravers 12 liv.

57vo. Delivré pour 2 cymarres de vin ruge cinquées à Monseigneur le comte de Charlant; prises enchiez maistre Andrey, 6 s.

58vo. Delivré à Claude le serrurier pour avoir ferrez la tables de la perroche, pour la verge que l'on tire la toille noire comme pour la clochette et pour ung crochet fait ou rattel de la ville et d'avoir reffait la chaîne du dit rattel comme cloz, nommez strube, nécessaire à la table, pour le tout, 28 gros.

59. Delivré à Pierre Fabvre pour ceulx de la Neuveville et de Cerlier quand ils furent ici pour tirez à l'arbeleste et à la colevrine, 22 gros.

[1] Jeanne de Hochberg.

[2] Charlotte d'Orléans qui épousa Jaques de Savoie, duc de Nemours.

[3] Soit le 31 octobre.

60vo. Delivré à Hory Sablon pour le maistre bourgeois de Bienne qu'a fait le fornet du grand poelle, quant il venist en despens, 4 gros.

Delivré au dit Hory pour despens fait en sa maison par le dit maistre quacellarre et son valet en faisant le dit fornet, 4 1/2 liv.

61vo. Delivré au dit Pierre (Bourquin) pour ceulx qui apportèrent les nollettes[1] de la rive ou grand poëlle, 2 gros.

63. Delivré à Pierre Jaquemet 20 s. pour le surplus du gobelet de feu Jehan Michiel que cestoit du maistre, douze livres, et l'on n'en avoit payé au dit borcier que unze, 20 s.

1507. 67. Delivré pour un cristal acheté a genefve pour faire lenseigne de la ville, 2 testons, present Nicollet Tribolet,

72. Delivré au dit Pierre (Bourquin) pour trois pots de vin délivrés aux compaignons qui allirent à la guerre du Roy oultre les monts, 3 s.

73. Est dehu au dit Pierre le jor que Jeanneret Purry et Pierre Ardi furent aux villaiges faire commandement que personne n'allit à la guerre, 6 s.

73vo. Delivré au dit Pierre le jour que fut ordonné par MM. à debvoir tramectre 2 hommes, ung du conseil et du commun, tant dessus que desoubz et aussi dedans la ville à debvoir notiffier que chacun de nos bourgeois fut garni de ses baston et chacun scelond que à leurs appartient et de non aller de dehors sans licence, en despens tant à disner que à soupper, 16 s.

Item ly est dehu le jour que Messgrs furent par devant la grâce de Monseigneur, touchant la reponse quils voulissent avoir de nous, assavoir quils vouloit faire une corsse jusque à Pontarlier et ly fut donné responce que long debvoit actendre que la journée fut tenue que Monditseigneur avoit prise avec les 4 villes, 13 gros.

74. Delivré au dit Pierre par ceulx qui furent ordonnez aller parler à monseigneur de Vaulangin touchant que lon disoit plusieurs lanchequenet passoyent par Mortaulx, 5 s.

Item luy est dehu pour ceulx qui furent ordonner aller à Mortaulx et à la Blanche Roche, à chacun deulx gros pour veor les passaiges du duc, 4 gros.

79vo. Delivré à Jehan Guillame le cosandier pour avoir esté transmis sur le duc que ly demora deux jours pour chercher au long de la rivière ce que fut dit que les lanchequenet voloyent venir oultre, tant pour ses journées que ses despens fait au Locle, 10 s.

W. Wavre.

(A suivre.)

[1] Nolette = Petite cloche.

MARIE DE BOURBON

Duchesse d'Estouteville, comtesse de St Pol, etc.;
fille unique de François de Bourbon St Pol et d'Adrienne, duchesse d'Estouteville,
née à La Fère le 30 mai 1529;

mariée :

1° en 1557 à Jean de Bourbon, duc d'Enghien; 2° à François de Clèves, duc de Nivernais;
3° en 1563 à Léonor d'Orléans, duc de Longueville et prince de Neuchâtel;

morte à Pontoise le 7 avril 1601;
enterrée à l'abbaye de Valmont.

D'après un portrait conservé à la mairie de Torigny sur Vire (Calvados), ancienne résidence de la famille Matignon.



Héliog Dujardin

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

VALMONT

Le Neuchâtelois qui, faisant un séjour à Paris, aurait quelques heures à consacrer à une excursion archéologique, fera bien de prendre, à la gare Saint-Lazare, l'express du Hâvre, et de descendre à la station de Bréauté, la dernière avant d'arriver à la mer. De Bréauté, il pourra à son gré se diriger vers le sud par la petite ligne de Lillebonne et visiter sur les bords de la Seine la falaise et le château de Tancarville, ancien apanage de la maison de Longueville, ou bien dans la direction du nord prendre la petite ligne de Fécamp, où il se trouvera au milieu des nombreuses terres ayant formé jadis le duché d'Estouteville[1].

Fécamp est un très petit port assez miséreux qui arme chaque année une cinquantaine de bateaux pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. Les matelots ne gagnent guère plus de mille francs par an et les dissipent trop souvent, hélas! en quelques semaines à leur retour; leurs femmes et leurs enfants sont généralement fort à plaindre. Pendant la période de pêche, le port est inactif et dort au pied d'une grande falaise blanche, haute de deux cents pieds, d'où la vue s'étend à l'infini sur l'Océan. Le bassin du port est alimenté par une petite rivière qui a lentement creusé son lit à travers la pierre marneuse de la falaise; sur les deux rives s'alignent les maisons de Fécamp, dominées par une grande abbaye fort ancienne et par les constructions luxueuses d'une fabrique de bénédictine bâtie en style gothique, où l'on aperçoit les alambics sous les arceaux des voûtes ogivales.

Le cours d'eau qui arrose Fécamp se nomme la rivière de Valmont; elle descend rapidement du plateau, précipitant ses eaux limpides vers le port et attirant le voyageur par son apparence vivante, alors que la plupart des autres cours d'eau de la Normandie traînent mollement dans des marécages leurs flots bourbeux. On quitte sans regret la banlieue

[1] Prononcer « Étouteville ».

dénudée de Fécamp pour remonter la vallée; les collines se recouvrent peu à peu d'arbres, puis se chargent de forêts. De temps à autre, sur un rocher, se dresse une église, dont le clocher domine un bouquet de grands hêtres aux troncs blancs et au feuillage doré par l'automne; de grasses vaches et des chèvres géantes enfoncent jusqu'à mi-jambes dans une herbe plantureuse; des moulins égaient de leur tic-tac le silence de la vallée, pendant que la brise de mer adoucit l'ardeur du soleil. Le grand peintre Brascassat a su rendre toute la poésie de ces riches pâturages de Valmont, dont il chérissait les teintes délicatement estompées et dont il a illustré les animaux. On a appelé cette région la Suisse normande, ce qui pour les Suisses authentiques est peut-être une hyperbole; mais il est certain que le spectacle est doux et agréable.

Comment s'expliquer que dans ce beau pays toutes les femmes soient habillées de noir des pieds à la tête, sans le moindre fichu de couleur, même les filles causant avec leurs amoureux le long des haies, et qu'une foule de femmes s'enveloppent de longs voiles de deuil?

La route serpente, les collines se ressèrent et leur hauteur apparente est augmentée par les grands hêtres dont elles sont couronnées. Subitement, après une heure de voiture, on pénètre à un détour du chemin dans un grand et beau village qu'ont chanté ou décrit les poètes, les archéologues et les peintres, depuis Victor Hugo jusqu'à Jules Claretie et Jean-Paul Laurens; c'est Valmont. Là se trouve, au bord de la rivière, la ruine merveilleuse de l'abbaye où reposent les sires d'Estouteville sous leurs mausolées d'albâtre, et, sur la hauteur, la masse imposante du château où vécut toute une lignée de hauts et puissants seigneurs, généraux, princes de l'Eglise, grands dignitaires, héros de la guerre de Cent-Ans, les barons d'Estouteville, dont l'unique descendante fut au XVIme siècle la plus riche héritière de France, et ne consentit à épouser un petit-fils de Saint-Louis qu'en lui imposant son nom et ses armes.

Ecrire l'histoire des sires d'Estouteville dépasserait les limites d'un simple récit de voyage. Cette histoire vient d'ailleurs de paraître; M. de la Morandière, dont la tante est aujourd'hui propriétaire du château de Valmont, a eu à sa disposition les archives des Estouteville laissées intactes par la Révolution, et son travail n'a pas manqué de jeter une vive lumière sur l'histoire de la Normandie; malheureusement, on devait s'attendre à ce que cette histoire ne contiendrait pas beaucoup de renseignements utiles aux Neuchâtelois, parce qu'à partir du mariage de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, avec Léonor d'Orléans,

prince de Neuchâtel, en 1563, Valmont a été presque complètement abandonné par ses seigneurs retenus à la cour et mêlés aux grandes affaires du royaume. En 1861, le vicomte Robert d'Estaintot avait déjà publié, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, le résultat de ses recherches sur le duché d'Estouteville, et cette étude est à l'heure actuelle la principale source à consulter en dehors du copieux volume de M. de la Morandière.

La maison d'Estouteville passe pour contemporaine des premiers âges de la Normandie. La légende rapporte que le fils d'un roi des Huns s'étant converti au christianisme au IVme siècle en fut récompensé par la résurrection de son fils mort-né, ce qui explique pourquoi les Estouteville ont pour armoiries l'écusson des Huns ou Hongrois, rouge et blanc, chargé d'un lion morné (maure-né, c'est-à-dire noir); ce jeu de mots héraldique est probablement l'origine de la légende. Un membre de cette famille hongroise serait venu s'établir en Neustrie; son casque énorme était encore montré à Valmont mille ans plus tard, et le crâne de ce géant, retrouvé en 1509 au cimetière des Jacobins de Rouen, pouvait contenir un boisseau de blé. La vérité historique est que le fondateur de la maison d'Estouteville fut simplement un pirate normand nommé Stout ou Estout, le fort, *the stout*, qui, sous le duc Rollon, vint s'installer à Valmont et y bâtit sa ferme (wyl, weyler, villa). Estouteville signifie la ferme de Stout. Quant au casque de Rouen, il provient d'un Estouteville géant qui fut seigneur de Valmont au XIIIme siècle.

Après la conquête de l'Angleterre, Robert Ier d'Estouteville dit Grondebœuf[1] reçut sa part au nord de la province de l'Humber et partit ensuite pour la croisade en 1096; à son retour, il souleva la région de Valmont en faveur de Robert de Normandie contre son frère Henri d'Angleterre et mourut en captivité; son fils, surpris par les Anglais dans l'église de Dives, y fut brûlé vif.

Nicolas d'Estouteville fondait en 1116 l'abbaye de Valmont; il trépassa le 22 avril 1140, s'il faut en croire une inscription gravée sur le socle de son tombeau érigé quatre siècles plus tard dans l'abbaye.

Henri d'Estouteville figure au nombre des grands barons qui signèrent en 1204 la soumission de la Normandie au roi de France Philippe-Auguste. A l'échiquier de Normandie il est le premier sur la

[1] La finale normande *beuf* signifie *burg*; le village de *Criquebeuf* est une corruption de *Kirchburg*. Grondebœuf équivaut probablement à *grossburg*, l'homme du grand château. Une autre finale normande d'origine germanique, *bec*, signifie *bach*, ruisseau; Bécherel = ruisseau de Harold ou Hérold.

liste des barons du pays de Caux et vient après les comtes d'Eu, de Longueville et d'Aumale. En 1360, Robert VI était un des otages donnés au roi d'Angleterre lors du traité de paix de Brétigny qui assurait à la France la Guyenne et le Poitou. Au début de la guerre de Cent-Ans, il commandait une descente des Français dans l'île de Jersey.

Jean VI fut fait prisonnier lors du désastre d'Azincourt en 1415; il demeura vingt ans en captivité en Angleterre, et les ducs d'Orléans et d'Angoulême consentirent à se porter garants de l'énorme rançon de vingt mille couronnes d'or qu'il fut obligé de promettre au duc d' « Incestre » et à Messire Jean de Cornouailles, solidairement avec un autre chevalier français du nom de Gaucourt. Pendant sa captivité, le château de Valmont fut pris et repris par les deux partis et considérablement saccagé ainsi que les domaines avoisinants. Sa succession ne fut acceptée que sous bénéfice d'inventaire par son fils Louis, qui put cependant reconstruire le manoir paternel après son mariage avec la riche Jeanne Paynel, héritière d'une très noble famille du Cotentin; elle lui apporta les baronnies de Hambye, Briquebec, Gacé et autres grandes terres patrimoniales des familles Bertrand et Paynel, illustrées par plusieurs maréchaux de France.

Ce Louis d'Estouteville eut l'honneur d'être appelé à remplacer Dunois en 1425 au commandement du Mont Saint-Michel, dont les Anglais ne réussirent jamais à s'emparer. Puis, quand un grand mouvement d'offensive se produisit dans toute la France pour mettre un terme aux invasions britanniques, c'est lui qui s'empara de Granville, de Valogne, du midi du Cotentin, et qui, lors de l'entrée de Charles VII à Rouen le 6 juillet 1450, figure aux côtés du roi avec Dunois et avec le comte de Tancarville, trio de nobles guerriers dont, cent ans plus tard, les familles devaient être confondues et réunies en la personne de Léonor d'Orléans, prince de Neuchâtel en Suisse, duc de Longueville, héritier du comté de Tancarville et époux de Marie de Bourbon, dernière duchesse d'Estouteville.

Louis fut récompensé de ses services par la dignité de grand bouteiller de France, puis de grand sénéchal de Normandie, de gouverneur de Rouen, et, sous Louis XI, de lieutenant-gouverneur général de Normandie; à son tour Victor Hugo l'a illustré dans un chapitre de *Notre-Dame de Paris,* où il le représente dans un cortège, « étalant dans les chevauchées de la ville et faisant ressortir, sur les robes mi-parties rouge et tanné des échevins et des quarteniers, son bel habit de guerre, que vous pouvez encore admirer aujourd'hui, sculpté sur son tombeau

à l'abbaye de Valmont, et son morion tout bosselé à la bataille de Montlhéry ».

Son frère Guillaume d'Estouteville entra dans les ordres; il fut, en France, évêque d'Angers, de Térouanne et de Béziers, et, en Italie, évêque d'Ostie et de Velletri, puis archevêque de Rouen, cardinal, et enfin légat du Saint-Siège en France; il jouissait des revenus d'innombrables abbayes bien rentées, telles que Saint-Ouen de Rouen, Jumièges, dont les ruines merveilleuses étonnent encore aujourd'hui les architectes, le Mont Saint-Michel, etc. Partout, à Rome comme en Normandie, il a laissé des traces de son goût artistique. La cathédrale de Rouen lui doit entre autres les chaires du chœur et la bibliothèque; c'est lui qui a commencé, dans le style de la plus pure Renaissance, le palais d'été que les archevêques de Rouen possédaient à Gaillon et dont on peut voir les restes dans la cour de l'école des Beaux-Arts à Paris; c'est lui encore qui édifia le chœur de l'abbaye du Mont Saint-Michel. A Rome, il a construit l'église Saint-Augustin, dans le couvent de laquelle il fut enterré, et orna magnifiquement Sainte-Marie Majeure, dont, en sa qualité de cardinal, il était archiprêtre. Ses nombreuses missions comme légat du pape, lui ont valu le surnom de « colonne et soutien de la sainte Eglise romaine ». Les admirateurs de Jeanne d'Arc le révèrent comme ayant présidé à la première information sur l'innocence de la pucelle d'Orléans. Enfin, pour être complet, ajoutons que ce grand architecte a édifié, quoique cardinal, une petite famille en Italie; le père Anselme, l'impassible généalogiste des grands dignitaires français, constate en effet que « les deux fils qu'il eut d'une dame romaine, subsistent avec honneur et dignité dans le royaume de Naples, portant le nom et les armes d'Estouteville ».

Michel d'Estouteville, fils de Louis et de la riche Jeanne Paynel, augmenta encore ses domaines en épousant Marie de la Roche-Guyon, dame de Trie et autres seigneuries situées dans le Vexin, à la limite de la Normandie et de l'Isle de France; il mourut jeune, et sa veuve se remaria avec Bertin de Silly, à la grande fureur de ses enfants, qui, dans un mémoire adressé au Roi, reprochent à ce second mari d'avoir été « serviteur et vassal de leur mère ». De là des procès interminables, dont les actes sont aujourd'hui enfouis dans les archives de M. de La Rochefoucauld, duc de La Roche-Guyon, et ne se sont terminés qu'au commencement du XVIIme siècle par le mariage d'une Longueville avec un descendant des Silly.

Michel d'Estouteville laissa deux fils: Jacques et Guyon, qui se parta-

gèrent leurs immenses domaines du Cotentin et du pays de Caux. Ils laissèrent chacun un fils et une fille; on maria les enfants pour réunir de nouveau les domaines de la famille; mais ce mariage entre cousins germains fut fatal à la maison d'Estouteville; une fille unique naquit de cette union.

La petite Adrienne avait cinq ans à la mort de son père; lorsqu'elle eut dix-huit ans commença la chasse des prétendants; si l'on n'a pas de portraits d'elle, on sait d'autre part, grâce à son contrat de mariage conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, la liste interminable de ses baronnies dans les départements actuels de la Manche, de l'Orne, du Calvados, de la Seine-Inférieure, de l'Eure et de Seine-et-Oise. Le premier qui se présenta fut le fils du grand maître Anne de Montmorency, mais les ambitions d'Adrienne étaient plus hautes; après de longues négociations, elle épousait en la chapelle de Valmont, le jour du mardi gras 10 février 1534, Jean de Bourbon, comte de Saint-Pol, fils de François de Bourbon-Vendôme et de Marie de Luxembourg, prince de sang royal comme descendant direct de Saint-Louis; elle obtenait du roi François Ier le titre de duchesse et surtout elle obligeait son mari à porter le nom et les armes d'Estouteville[1].

Cette greffe ne réussit pas; un fils né de cette union mourut à l'âge de dix ans. Adrienne perdit son mari, déjà en 1545, après une longue captivité entre les mains des Impériaux. Elle demeura veuve à trente-trois ans avec une petite fille de six ans, quitta Valmont pour vivre plus près de la Cour, et résida le plus souvent à Trie, où elle mourut à l'âge de quarante-huit ans, en 1560, non sans avoir élevé à ses père et mère, en l'abbaye de Valmont, un ravissant tombeau où l'on voit encore aujourd'hui le dernier duc, dans sa cuirasse de marbre blanc, étendu sur une dalle noire aux côtés de Louise d'Albret.

La jeune Marie de Bourbon, qui avait ajouté le comté de Saint-Pol et une partie des biens des Luxembourg à ceux des Estouteville, ne

[1] Le *duché d'Estouteville* comprenait 113 paroisses, réparties entre les chatellenies de Valmont, du Bec-de-Mortagne, des Loges, de Fauville, du Bec-au-Cauchois, puis la baronnie de Cleuville, et les seigneuries d'Héricourt et de Gueutteville. Le duché ne comprenait pas les grandes terres des Estouteville de l'autre côté de la Seine (Hambye, Roncheville, Moyon, Bricquebec, Gacé) ni leurs domaines hors de Normandie (La Rocheguyon, Trie, Croy, etc.). Le duché, en tant que lien féodal, ressort judiciaire ou patronage ecclésiastique, s'étendait seulement aux biens des Estouteville dans le pays de Caux.

Les principaux fiefs anglais des Estouteville furent Burgh, Ekynton, Kirkeby, Knaresborough et Schrewsbury.

L'écusson des Estouteville se voit à Neuchâtel sur la porte d'entrée des Halles, Cercle indépendant, place du Marché, comme aussi dans la salle du Tribunal cantonal, écartelé avec les armes de Léonor d'Orléans.

devait pas être moins recherchée qu'Adrienne; à dix-huit ans on la mariait à son cousin germain Jean de Bourbon-Soissons, frère d'Antoine de Bourbon, plus tard roi de Navarre et père de Henri IV. A cette époque, il se fit une consommation effroyable de princes dans les guerres entre Français et Hispano-Impériaux; au bout de deux mois de mariage, Marie perdait son époux tué à la bataille de Saint-Quentin, et elle semble avoir toujours gardé au fond de son cœur le souvenir de cette union éphémère, car elle a tenu à ce que son corps reposât dans l'abbaye de Valmont à côté de celui de Jean de Bourbon.

Trois ans après, Marie épousait François de Clèves, duc de Nivernais et de Rethelois, qui fut tué en 1562 à la bataille de Dreux. Un des Guise se présentait ensuite et vint faire sa cour à Briquebec dans le Cotentin, mais l'approche d'un corps protestant obligea cet amoureux à s'enfuir; dans ce corps protestant se trouvait le jeune Léonor d'Orléans-Longueville, prince de Neuchâtel, qui réussit à se faire agréer. Le mariage fut célébré le 2 juillet 1563. Les beaux yeux de Marie de Bourbon jouèrent-ils un rôle prépondérant dans cette union? Nos lecteurs en jugeront par le portrait de la princesse retrouvé à la mairie de Torigny-sur-Vire, ex-résidence de la famille Matignon.

Il est certain, qu'en dehors de toute considération romanesque, le duché de Longueville et le comté de Tancarville étaient séparés par les domaines de Marie de Bourbon dans le pays de Caux; en les réunissant dans la même main, la moitié de la Normandie au nord de la Seine se trouvait placée sous l'influence directe du parti protestant, et les domaines des deux plus puissantes familles normandes se trouvaient confondus, sans parler des nombreuses terres des Estouteville au sud de la Seine et dans la presqu'île du Cotentin; du Mont Saint-Michel à Dieppe et à Pontoise près de Paris, Léonor d'Orléans pouvait être presque constamment sur ses terres ou sur celles de sa femme, et franchir la Seine entre ses places fortes de Honfleur et de Tancarville; les considérations politiques ou de famille ont donc pu exercer sur cette combinaison matrimoniale une singulière influence; il n'est pas téméraire d'y voir la main de la mère de Léonor, l'habile Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, l'amie de Calvin, l'intelligente intermédiaire entre les cantons protestants de la Suisse et les Huguenots français. D'autre part, il est incontestable que le calcul de Jacqueline, si calcul il y eut, n'a pas répondu aux espérances des protestants; déjà l'année précédente, Léonor s'était rapproché de Charles IX après la victoire des catholiques à Dreux, et l'on peut se demander si ce brillant mariage n'a

pas été au contraire une prime ou une amorce pour une abjuration. Le fait est qu'à partir de ce moment Léonor se sépara sans bruit des réformés; il faut ajouter à sa louange qu'il demeura toute sa vie un politique, un modéré, qu'il refusa d'exécuter dans son gouvernement de Picardie les ordres de massacre venus de Paris après la Saint-Barthélemy, et qu'ainsi on ne peut lui reprocher d'avoir déployé un zèle de renégat. Léonor s'est aussi montré généreux envers sa jeune sœur Françoise, à laquelle il abandonna les grands biens des Hochberg en Bourgogne, lorsqu'elle épousa Condé, le chef des Huguenots français, en 1565. Bien qu'il eût combattu dans les rangs catholiques à Montcontour, il était suspect à Catherine de Médicis, et l'on est assez disposé à admettre qu'il est mort martyr de sa modération. Brantôme attribue nettement sa mort à « de la poison », et maudit « celui (ou celle) qui la lui fit donner » à Blois, un an après la Saint-Barthélemy.

La pauvre Marie de Bourbon était donc, à trente-cinq ans, veuve pour la troisième fois. Au milieu de guerres incessantes et de calamités épouvantables, elle avait, pendant ces dix ans de mariage, trouvé le moyen de donner le jour à neuf enfants, cinq fils et quatre filles; trois de ses fils moururent en bas âge; les deux autres furent Henri Ier de Longueville, prince de Neuchâtel, et le comte de Saint-Pol; celles de ses filles qui se sont mariées ont été la tige des Matignon, Gondy, Lesdiguières et autres prétendants à la succession de Neuchâtel après le décès de la dernière descendante des Longueville en 1707.

Pendant son veuvage, Marie de Bourbon vécut encore moins que sa mère Adrienne au château de Valmont; elle résida de préférence au château de Trie, au nord-ouest de Paris, et la seule trace de son passage à Valmont pour un voyage d'affaires se trouve dans dans une lettre en date du 8 octobre 1588, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris parmi les papiers de Ludovic Gonzague, duc de Nevers; elle lui donne des nouvelles de sa belle-fille Catherine de Gonzague, récemment mariée à Henri Ier de Longueville, s'excuse de ne pas s'être trouvée à Trie lors d'une visite du vieux maréchal et n'oublie pas de lui demander en post-scriptum de ménager, au cours de ses opérations militaires en Vendée, les domaines de son fils à Vouvent.

Marie de Bourbon ne paraît être revenue à Valmont qu'après sa mort, survenue à Pontoise au cours d'un pèlerinage en 1601, pour y reposer dans le caveau de l'abbaye auprès de son premier mari Jean de Bourbon. Léonor avait été inhumé dans la Sainte Chapelle des Dunois, à Châteaudun, dix-huit ans auparavant.



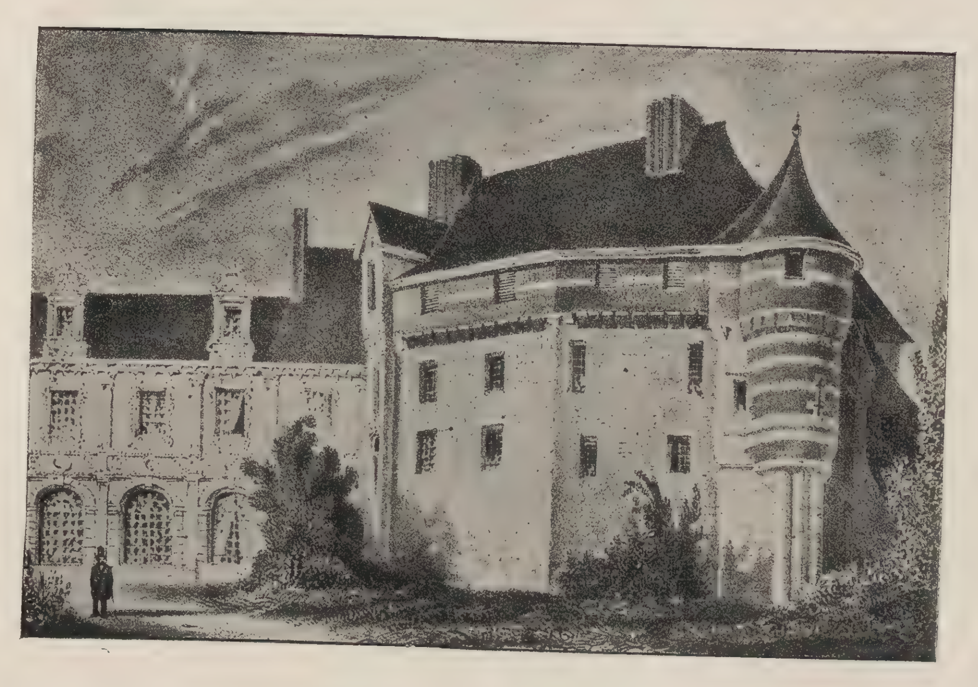
LE CHATEAU DE VALMONT EN 1702

et tel qu'il a existé jusqu'en 1825.

D'après un dessin de Boudan, collection Gaignières, Bibliothèque nationale de Paris.

(A droite, en haut, les armes de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours.)

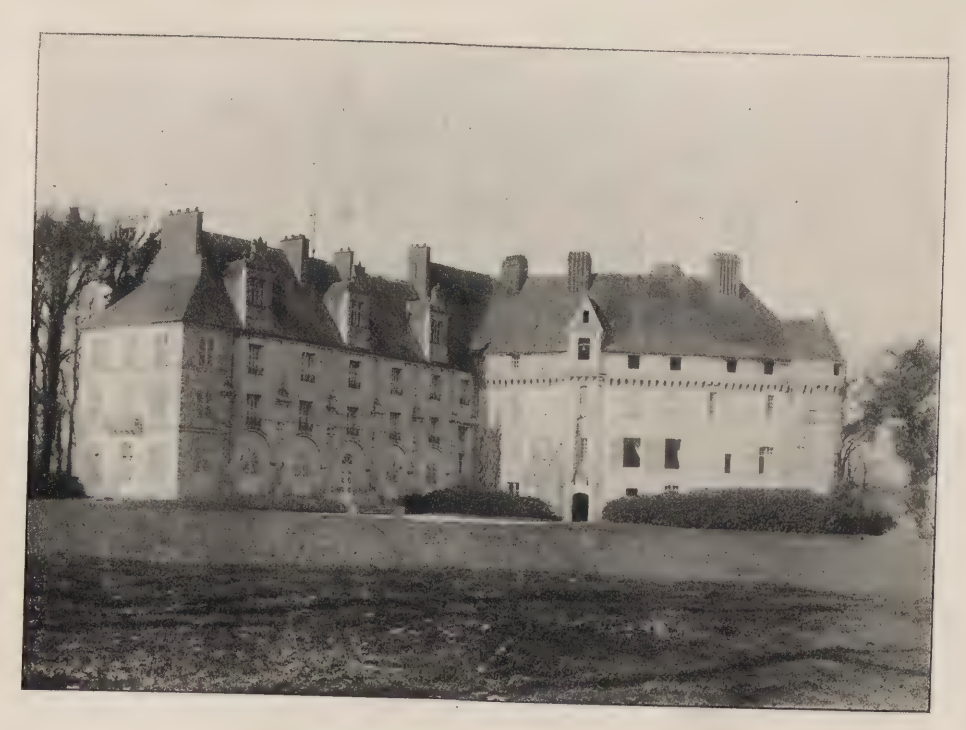
IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL



LE CHATEAU DE VALMONT EN 1825

D'après un dessin de Langlois.

(A gauche, la partie François Ier n'a pas encore été défigurée par des « restaurations ».)



LE CHATEAU DE VALMONT EN 1906

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

Valmont et le duché d'Estouteville passèrent alors non à son fils Henri Ier, blessé en 1595 devant Doullens et mort peu de jours après à Amiens, mais directement à son petit-fils le jeune Henri II de Longueville, né au moment de la mort de son père. Ni pendant la minorité de ce prince sous la tutelle de sa mère Catherine de Gonzague, ni pendant les longues résidences qu'Henri II fit à Rouen comme gouverneur de la Normandie, on ne trouve de traces de séjours de quelque importance faits par lui à Valmont; on ne possède pas de lettres datées de ce château. Après la mort d'Henri II, sa seconde femme, la célèbre frondeuse Anne-Geneviève de Bourbon, vécut aussi à Trie et surtout à Paris, partageant son temps entre des agitations fiévreuses et des pratiques de piété à Port-Royal; à peine trouve-t-on d'elle une lettre datée de Valmont. L'abandon de cette terre, commencé avec Adrienne d'Estouteville, dès les premières années du XVIme siècle, s'est ainsi prolongé jusqu'à l'extinction de la maison de Longueville en la personne des trois enfants d'Henri II, savoir Charles-Paris d'Orléans tué au passage du Rhin en 1672, l'abbé Charles d'Orléans, mort fou à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, près de Rouen, en 1694, et la duchesse Marie de Nemours, leur sœur aînée, morte à Paris, en 1707, en l'hôtel de Catherine de Médicis, devenu alors l'hôtel de Soissons et qui est aujourd'hui la Bourse du Commerce, près des Halles centrales.

De l'inventaire dressé à la mort de la duchesse de Nemours, il résulte que les domaines dépendant du duché d'Estouteville étaient estimés 1,483,700 livres, ce qui représenterait probablement une valeur triple ou quadruple en monnaie actuelle.

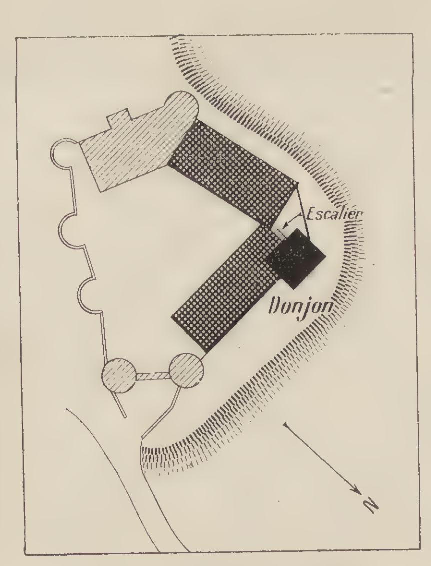
De même qu'un grand procès s'engagea à Neuchâtel pour la succession de Marie de Nemours, procès que les Neuchâtelois purent trancher selon leurs convenances parce qu'il avait un caractère de droit public, de même des contestations interminables s'élevèrent entre les héritiers testamentaires et les héritiers naturels de cette princesse pour sa fortune française; seulement, en France, les considérations de droit privé furent prépondérantes; le duché d'Estouteville était situé en Normandie et la coutume de cette province ne permettait de disposer par testament que du tiers des biens propres du testateur. L'héritière testamentaire était la duchesse de Luynes, fille du chevalier de Soissons, bâtard d'un cousin germain de la duchesse de Nemours; les héritiers du sang étaient le comte de Goyon-Matignon et d'autres descendants des filles de Marie de Bourbon-Estouteville.

Après cinq ans de querelles, on transigea, et les Matignon reçu-

rent le duché d'Estouteville moyennant le paiement d'une soulte de 850,000 livres.

A partir de ce moment, le titre de duc d'Estouteville n'est plus porté ; les Goyon-Matignon se disent seulement « seigneurs du duché » d'Estouteville. La légataire universelle de la duchesse de Nemours étant morte en 1725, son fils, Jacques-François-Léonor de Matignon, s'interdit même de relever ce titre, à mesure qu'il s'était engagé à prendre le nom et les armes des Grimaldi lors de son mariage en 1715, avec l'héritière d'Antoine Grimaldi, duc de Valentinois, prince souverain de Monaco. Cela explique comment une partie des archives de la maison de Longueville-Neuchâtel se trouve aujourd'hui conservée dans la petite principauté méditerranéenne.

A la Révolution française, le Grimaldi qui était alors prince de Monaco n'émigra pas ; ses biens furent ainsi respectés et, à sa mort, les terres composant l'ex-duché d'Estouteville furent bourgeoisement mises en vente devant le tribunal de la Seine le 24 pluviose an XIII (13 janvier 1805); ils comprenaient alors 1361 hectares dans les arrondissements de Dieppe et d'Yvetot (Seine-Inférieure), sans parler des terres des Matignon en Cotentin et dans le Calvados ou l'Orne.



Plan du Chateau de Valmont

(Les parties teintées en clair ont disparu. Le bâtiment quadrillé en haut est l'aile construite vers 1550 par Adrienne d'Estouteville; le bâtiment quadrillé en bas est l'aile construite sous Louis XII.)

De ce qui précède, il résulte que l'ancien duché d'Estouteville ou Tout-teville, pour employer l'orthographe fréquemment usitée dans les actes conservés aux archives neuchâteloises, a été uni par une communauté de seigneurs avec la principauté de Neuchâtel de 1563, date du mariage de Léonor d'Orléans et de Marie de Bourbon, à 1707, date de la mort de la duchesse de Nemours, soit pendant 144 ans. Valmont, par sa situation écartée sur les rives de l'Océan, était trop en dehors des lieux où les grands seigneurs étaient obligés de vivre sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV; cela explique l'absence presque complète, aux archives de Neuchâtel comme à celles de Valmont, de docu-

ments signés par les princes d'Orléans dans l'ancien chef-mois de leur duché d'Estouteville au cours des 144 années qui intéressent les Neuchâtelois.

Quant au château lui-même de Valmont, son architecture est le reflet direct de son histoire. Presque détruit à l'époque de la guerre de Cent-Ans, il n'y subsiste de réellement antérieur aux héroïques luttes anglo-françaises que le donjon, vaste tour carrée en pierres et briques alternant gracieusement; taché par l'humidité, verdi par les « grains » de l'Océan, roussi par le soleil, il présente des teintes si multiples et si chaudes que le grand peintre Jean-Paul Laurens a tenu à le reproduire dans un de ses meilleurs tableaux; la petite cour par laquelle on pénètre dans le donjon et qu'orne un vieil escalier couvert d'une toiture de bois, est un véritable bijou pour le coloriste.

A droite et à gauche du donjon, et formant entre elles un angle droit, s'avancent deux ailes; l'une remonte à l'époque de Louis XII et a été construite par Louis d'Estouteville et par Jeanne Paynel, lorsqu'ils eurent réussi à remettre un peu d'ordre dans leur fortune; on y remarque un chemin de ronde en parfait état, faisant tout le tour des bâtiments; par les trous des machicoulis, l'œil plonge à la fois sur la cour intérieure, et, du côté du nord, sur la pente abrupte de la colline; on domine d'une centaine de pieds le village, l'église [1], la vallée; des hêtres immenses, plus beaux que ceux du vallon enserrant le château de Gorgier, lancent vers le ciel leurs rameaux tordus; la rivière serpente dans les pâturages et baigne les ruines de l'abbaye où reposent les mausolées des vieux ducs; on aime à se représenter le défenseur du Mont Saint-Michel contemplant du haut de ces solides murailles ses domaines si péniblement reconquis sur l'ennemi héréditaire et se sentant enfin en mesure de consacrer ses efforts à réparer dans la paix la ruine presque totale de ses vassaux. Cette aile renferme aujourd'hui de vastes cuisines et de nombreuses dépendances; on la traverse pour gagner l'intérieur du donjon, admirablement restauré, et où les archives des Estouteville, classées par M. de la Morandière, sont à l'abri du feu et de l'humidité sous des galeries ornées des armoiries des Montmorency, des Bertran, des Paynel, Hotot, Harcourt, La Roche-Guyon, d'Albret, Dreux, Rohan, Longueville, Nemours, Matignon et de tant d'autres

[1] Où se voit encore un tableau donné par la duchesse de Nemours et orné de ses armoiries.

alliés des Estouteville; deux écussons sont renversés, ce sont ceux des seigneurs anglais de Valmont pendant la domination britannique.

L'autre aile, qui constitue la face occidentale du château et qui domine un petit ravin perpendiculaire à la vallée principale, a été reconstruite sous Adrienne d'Estouteville, c'est-à-dire à l'époque de François Ier; la tradition veut qu'au mariage de la riche Adrienne avec François de Bourbon-Saint-Pol, on ait fait une telle bombance que les planchers s'écroulèrent. Le bâtiment fut réédifié lentement, entre 1535 et 1556, en style Renaissance, sur le modèle des splendides châteaux de Blois et de Châteaudun; il reste de cette époque quelques grandes fenêtres sur le toit; elles sont ornées d'un fronton pyramidal surmonté d'un fleuron de pierre ajourée du plus bel effet.



L'abbaye de Valmont en 1900
(A droite, les ruines de l'église.)

La grande galerie qui remplissait ce vaste édifice, et qu'ornaient, dit-on, deux amples cheminées, a été coupée vers 1825 pour former deux étages; les belles fenêtres du temps de François Ier ont disparu, ainsi que les grandes baies cintrées, corniches et médaillons aux armes des Estouteville et aux F et A entrelacés; au point de vue du confort,

il n'est pas niable que, de nos jours, on aurait quelque peine à chauffer des salles comme celle qui a disparu; mais l'archéologue se lamente en contemplant les « restaurations » faites par le comte Hocquart, l'acquéreur de Valmont au commencement du XIXme siècle.

Le château, jadis vaste quadrilatère, n'a donc plus aujourd'hui que deux faces, l'une au nord, l'autre à l'ouest. A l'époque des Longueville, il y avait, à l'est, une chapelle, faisant suite à l'aile Louis XII, et une grosse porte d'entrée flanquée de deux tours également démolies par M. Hocquart. On arrivait du village à cette porte par une pente très raide. Enfin, du côté sud, c'est-à-dire du côté du plateau, une muraille et deux tourelles terminaient l'enceinte pour rejoindre la galerie François Ier. Le petit plan ci-joint, dressé d'après le cadastre du commencement du dernier siècle, indique approximativement la disposition des lieux. Pour mieux orienter le lecteur, on a reproduit aussi une aquarelle provenant de la collection Gaignières et conservée au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale; elle a été faite en 1702 et porte dans un des angles les armes de la duchesse de Nemours.

Les beaux restes du château de Valmont sont entretenus avec une piété et un goût admirables par les propriétaires actuels, M. Lannelongue, le célèbre professeur de chirurgie de Paris, et Mme Lannelongue, fille d'un ancien pair de France, M. Barbet, *devenu acquéreur de* Valmont après le comte Hocquart. La bonne grâce de leur accueil n'a d'égale que la splendeur de leur résidence de Valmont.

C'est donc à regret que l'on s'éloigne de leur royale demeure pour redescendre dans la vallée. Et cependant *l'abbaye de Valmont* nous appelle, et ce serait un crime de ne pas la visiter. Le contraste est complet; au pied du hautain castel dominant le bourg de sa masse sombre, on passe sur les bords herbeux de la rivière — tout bon abbé doit avoir des viviers pour les temps de carême; — on franchissait jadis une lourde porte ogivale qui sert aujourd'hui à pénétrer dans le poste de gendarmerie; l'entrée a été reportée plus à l'ouest et consiste bourgeoisement en un rustique portail de maison de campagne moderne; mais aussitôt ce portail franchi l'enchantement recommence. En faisant quelques pas, on se trouve au milieu d'un grand tapis vert, bordé au nord et au sud par plusieurs allées de tilleuls séculaires. En face et à l'extrémité de la pelouse, une très grande construction en fer à cheval; la branche nord et le milieu sont en style Louis XV, avec une foule de

fenêtres, toit à la Mansart, perron de plusieurs marches au fond de la cour; c'est l'habitation confortable de M. Bornot, dont la famille a acquis et entretient filialement cette belle résidence, et qui en fait les honneurs aux poètes, aux archéologues et aux artistes, mieux que ne le firent jamais les anciens abbés; le fils adoptif de M. Bornot porte un nom illustre dans l'industrie genevoise, en sorte que le visiteur suisse se trouve presque au milieu de compatriotes.



TOMBEAU DE NICOLAS D'ESTOUTEVILLE A L'ABBAYE DE VALMONT

La branche sud du fer à cheval constitue la grande merveille; c'est une église dont le toit s'est effondré, mais dont les hauts piliers et les arceaux de forme ogivale sont restés suspendus dans les airs; au-dessus des piliers, une fine galerie de pierre se détache sur le bleu du ciel; tous ces arceaux sont enlacés d'énormes lierres qui pendent, s'accrochent, remontent, se tordent, au point qu'on ne sait plus si l'on voit des nervures de pierre ou des branches d'arbustes; au lieu de dalles, un tapis de gazon; partout le silence et le souvenir des temps qui ne sont plus. L'abbaye ruinée de Valmont provoque dans l'âme à peu près le même frisson poétique que le château éventré de Heidelberg. Au fond,

une muraille moderne ferme, à l'extrémité du chœur, l'entrée d'une petite chapelle placée dans l'axe même de l'église. Une porte s'ouvre et l'on pénètre dans la célèbre *chapelle de six heures*, dont le toit subsiste, dont les fenêtres de style flamboyant ont recouvré une partie de leurs vitraux, et l'œil ne tarde pas à jouir de ce « plaisir exquis que fait éprouver le chatoiement des rouges, des azurs et des ors sur les marbres ou les pierres ». Ces marbres sont d'ailleurs de vrais chefs-d'œuvre;



Tombeau de Jacques d'Estouteville et de Louise d'Albret
a l'abbaye de Valmont

M. Jules Claretie estime que la « Renaissance ne nous a pas laissé beaucoup de figures égales à la pureté du groupe qui, sur l'autel, représente le mystère de l'Annonciation. La vierge, à genoux devant son prie-Dieu, se tient les mains jointes au-dessus d'un livre ouvert; elle lève avec douceur les yeux sur l'ange Gabriel, qui lui apparaît également agenouillé. Le visage de cette vierge, de cette femme divine et humaine à la fois, est adorable, il n'y a pas d'autre mot. Un Paul Dubois ou un Mercié se désespéreraient devant ces deux statues... A vos pieds, des figures plaquées sur les dalles s'allongent dans des poses raides; ce sont

les tombeaux des Estouteville, reconnaissables aux lions qui apparaissent encore sur les armures portées avec Guillaume à la conquête de l'Angleterre. En entrant et en regardant à droite, la statue couchée est celle de Nicolas d'Estouteville, le fondateur de l'abbaye[1]. En face et à gauche de la chapelle, se trouvent les deux statues de Jacques d'Estouteville, mort en 1489 et de sa femme Louise d'Albret, décédée en 1494; d'une valeur plus haute, et valant surtout par les figurines qui décorent le cénotaphe, elles sont remarquables parce que leur pur albâtre fut jadis polychrome. Les mailles de la cotte d'armes du guerrier gardent encore la trace de l'or dont elles étaient couvertes. Côte à côte, l'époux et l'épouse dorment ainsi pour l'éternité, lui les pieds appuyés sur un lion, emblème de la vaillance, elle sur une brebis, emblème de la douceur. La bonté et le courage, n'est-ce pas l'idéal de l'union rêvée entre l'homme et la femme? »

A l'exception du défenseur du Mont Saint-Michel, enterré dans le tombeau des Paynel en Basse-Normandie, et du cardinal inhumé à Saint-Augustin de Rome, presque tous les membres de l'illustre famille reposent ici. Une ânesse qui pâturait dans l'église étant tombée dans un trou, on découvrit l'entrée d'une crypte où furent retrouvés plusieurs cercueils; ils furent transférés pieusement dans un caveau par M. Bataille, oncle de M. Bornot; dans le nombre se trouve le cercueil carré en plomb de la seule princesse de Neuchâtel qui repose à Valmont; on y lit:

> C'est le corps de très haute princesse Marie de Bourbon, fille de François de Bourbon, premier duc d'Estouteville, comte de Saint-Pole, et d'Adrienne d'Estouteville, qui décéda à Pontoise, gagnât le grand pardon de la centenaire, le VIIme jour d'Avril l'an du Jubilé 1601, cy inhumée aves ses pères, mère à elle, frère, mari, selon sa dernière volonté, par les religieux le XIIme jour de Novembre.

Sur le cercueil se trouve son cœur dans une enveloppe de plomb portant son nom et la date de sa mort. Les autres cercueils voisins sont effectivement ceux de François de Bourbon, son père, d'Adrienne d'Estouteville, sa mère, de François d'Estouteville, son jeune frère et de celui qui avait été pendant deux mois l'époux de son cœur, Jean de Bourbon, le premier de ses trois maris, tué à Saint-Quentin en 1557.

Il faut s'arracher au spectacle de ces tombes et de ces statues funéraires; une promenade dans le parc de M. Bornot, sous les ombrages de la grande forêt qui se prolonge pendant plusieurs kilomètres en

[1] Nous avons déjà dit qu'elle a été édifiée quatre siècles après la mort de Nicolas.



RUINES DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE VALMONT EN 1906

(Au fond, la porte d'entrée de la Chapelle de six heures.)

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

remontant la vallée, dans la direction du plateau où se trouvent Cleuville et d'autres dépendances féodales de Valmont, ramène l'esprit au sentiment de la vie moderne. On traverse des pâturages entourés de hideuses ronces artificielles métalliques; on remarque partout la culture intensive à l'aide des procédés chimiques les plus perfectionnés. A Cleuville, on ne trouve plus trace du prétendu manoir du grand général anglais Talbot.

Il est temps de renoncer à l'archéologie. Tout passe, tout casse, tout lasse. Les abbés de Valmont, dont la demeure avait été incendiée en 1671, et avait été reconstruite par l'abbé de Lafayette dans le style du temps, s'étaient eux-mêmes lassés d'entretenir leur résidence; longtemps avant la Révolution, ils avaient laissé s'écrouler les combles de l'église, n'entretenaient plus le plancher de la nef et ne couvraient que de chaume la toiture des bas-côtés. Ni les Ligueurs, ni les Huguenots, ni les Sans-culottes n'ont passé ici; les monuments, comme les peuples, ont parfois le sort qu'ils méritent; les abbés qui abandonnent leur abbaye, les rois qui démissionnent, les nations qui s'hervéïsent, sont les artisans de leur destinée.

Il a fallu des hommes de goût comme M. Bataille et M. Bornot pour sauver ce qui pouvait être sauvé de l'abbaye, comme M. et Mme Lannelongue pour conserver les archives et le château des Estouteville.

En rentrant à Fécamp, dans l'ombre du soir, on se sent envahi par une vague tristesse, et les robes de deuil des femmes du pays n'ont plus rien de choquant.

SOURCES

Le vicomte d'Estaintot. *Excursion archéologique à Valmont et Cany,* Caen, 1879.

Le vicomte Robert d'Estaintot. *Recherches archéologiques, historiques et féodales sur les sires et le duché d'Estouteville,* Caen, 1861.

G. de La Morandière. *Histoire de la maison d'Estouteville,* Paris, Delagrave, 1903, p. 7, 589, 631-636.

Jules Claretie, de l'Académie française. *Une journée à l'abbaye de Valmont,* Fécamp, 1890.

Guillaume Foucquet. *Traicté pour les comtes de Dunoys.* Manuscrit de la Bibliothèque du duc d'Aumale, à Chantilly, f° 43.

La Normandie monumentale, p. 374 de la 31me livraison. Notice de M. Siméon Luce.

Bibliothèque nationale. Fonds français. Manuscrit 2746, fol. 158, contrat de mariage d'Adrienne d'Estouteville et de François de Bourbon Saint-Pol, en date du 9 février 1534.

Bibliothèque nationale. Fonds français. Manuscrit 3411, fol. 6. Lettre originale de Marie de Bourbon au duc de Nevers, gouverneur en Champagne, beau-père d'Henri Ier de Longueville. Valmont, 8 octobre 1588.

Victor Hugo. *Notre-Dame de Paris,* livre VI, chapitre Ier.

Donation du duché d'Estouteville, le 18 février 1694, par la duchesse de Nemours à Louis-Henri légitimé de Bourbon. Acte reçu Raveneau et Moufle, notaires à Paris. (Collection Léopold Delisle.)

Du Plessis. *Géographie de la Normandie,* 1740, I, p. 163.

Emile Rousse. *Les Silly de La Roche-Guyon,* Paris, Hachette, 1898. p. 47 à 90.

Notes manuscrites dues à l'obligeance de MM. Lannelongue, Bornot et de La Morandière.

Vues du château et de l'abbaye de Valmont, *Cabinet des Estampes, Bibliothèque nationale,* Va 397.

La Normandie illustrée, tome Ier, Paris, Charpentier, 1852. Bonne lithographie de la chapelle de la Vierge.

LA SOCIÉTÉ DE TIR DES ARMES-RÉUNIES

SOUVENIRS HISTORIQUES



Les premiers statuts de la Société suisse des Carabiniers

ANNÉE 1824

But et utilité de la Société

Le but qu'on se propose est de resserrer de plus en plus les liens qui unissent tous les Confédérés, de leur inspirer une confiance mutuelle et des sentiments d'amitié en rapprochant les hommes de toutes les classes, et d'établir ainsi l'harmonie la plus parfaite entre les membres d'une même Patrie.

L'intention de perfectionner et de propager le noble art du tir, qui est une partie essentielle de la défense de notre chère Patrie et l'un des divertissements les plus honorables pour des hommes libres, fait sentir du reste l'utilité de cette institution.

Longtemps avant l'incorporation définitive de Neuchâtel à la Suisse, par le traité de Vienne en 1815, les Neuchâtelois, à l'exemple de leurs alliés des Ligues suisses, pratiquaient le noble exercice du tir, qu'ils considéraient à juste titre, de même que les Confédérés, comme une sauvegarde de leur indépendance nationale.

Le 13 janvier 1532, le lieutenant-général de la comté instituait, au nom et par mandement de son Excellence, notre très redoutée Dame, *en souvenance de la bonne journée de Grandson*[1], les tirs à la fleur pour chaque compagnie de milice, *en la manière que Messieurs des Ligues les pratiquent,* parce que, en considération de l'insécurité du présent, *besoing est de recorder à se bien esbattre et dresser en la maniance des arquebuses et mosquets*. (*Musée neuchâtelois*, 1868.)

Telle est l'origine des tirs locaux, *tirs à la fleur,* plus tard *tirs au prix du roi.* Ils étaient populaires; de temps à autre, le souverain se faisait un peu tirer l'oreille pour délivrer *les fleurs :*

[1] Bataille de Grandson, 2 mars 1476.

« *Du 16 novembre 1610.* — Sur la requête présentée par toutes les *Perroisses* et *Communautés* rière cet Etat et Souveraineté, de leur vouloir accorder et mépartir annuellement quelque prix pour s'exercer au jeu du musquet et arquebuse, pour en dresser où il n'y en a point, et augmenter le prix où il y en a déjà, a été renvoyé à Madame pour en ordonner, et sera suppliée de l'accorder, pour rendre ses sujets tant plus exercés aux armes, afin de s'en tant mieux servir au besoin, et pour plusieurs autres considérations que Monseigneur l'Ambassadeur s'est chargé de représenter à Ma dite Dame pour le lui faire trouver bon. » *(Manuels du Conseil d'Etat.)*

« *Du 5 février 1611.* — Sera aussi écrit à Madame pour l'avertir des bruits de guerre qui sont par deça, et du danger auquel il semble que cet Etat se pourrait trouver, et que si sur Messieurs de Berne nos voisins il était entrepris quelque chose comme il y a apparence, il y faudrait employer de ses finances, pour leur fournir le secours qui leur est dû et d'autre côté aussi pour aider et pourvoir les sujets d'armes et de munitions, que l'on avait donné espérance à ses sujets qu'en chaque ressort il se dresserait des jeux de musquet et arquebuze, pour les dresser et façonner à bien manier les armes, qui servirait non-seulement pour le temps qui court mais à tout évènement nécessaire pour l'avenir, et que partant que l'on la supplie très humblement d'accorder les dits jeux. » *(Manuels du Conseil d'Etat).*

Du 27 août 1613. — Extrait d'une lettre du 24 janvier 1611 de Madame[1] sur plusieurs sujets :

« Vous me demandez par votre lettre commune, quelque somme de deniers par an pour entretenir l'exercice de l'arquebuse et du musquet; il y a plusieurs requêtes qui m'ont été présentées à cette fin, que je prends en très bonne part, je sais que c'est chose utile et honorable au pays, et pour accroître le cœur et la valeur de nos sujets qui ont l'honneur et la réputation d'être des meilleurs et plus braves aux armées du pays des Ligues, mêmement ceux de notre ville de Neuchâtel, et partant la demande m'en est agréable et l'accorde, mais deliberant d'aller au pays dans quelque temps pour voir nos sujets et visiter nos bons alliés, je désire en remettre la gratification lors que je serai sur le lieu : comme pareillement plusieurs autres gratifications que vous ne jugerez hors de propos être remis à notre venue. » *(Manuels du Conseil d'Etat.)*

[1] Catherine de Gonzague.

A La Chaux-de-Fonds, la « Compagnie du tir à la fleur » s'était constituée en 1610 ; elle prit, sous le régime prussien, la dénomination de « Compagnie des mousquetaires du prix du roi » ; son stand se trouvait, dès l'année 1688, au haut de la « rue du Stand » actuelle ; des raisons de sécurité publique la contraignirent en 1845 à abandonner cet antique emplacement ; la révolution de 1848 lui enleva toute importance, de sorte que les membres survivants prononcèrent la dissolution de la Compagnie le 8 mars 1858 ; elle avait eu, pendant la période des luttes pour l'émancipation, un caractère nettement royaliste.

Par lettre du 20 juin 1859, le Conseil municipal de La Chaux-de-Fonds accusait réception au liquidateur, M. l'avocat A. Delachaux, en cette ville, de 1720 fr. 56, en faveur de l'établissement projeté pour les jeunes garçons, en remerciant la Compagnie de sa générosité.

Il existe aux archives de la Compagnie des Mousquetaires de Neuchâtel une lettre intéressante, datée du 7 juin 1602, que nous reproduisons ci-après, parce qu'elle montre que l'exercice du tir était en honneur à La Chaux-de-Fonds avant la constitution de la société dont il vient d'être question :

A Monsieur le Maître Bourgeois Fecquenet et sieurs Gouverneurs des Arquebuziers de la Ville de Neuchastel, suivant la prudence et bonne voysinance qu'il vous aurait plust me démontrez du passé, J'ay pris Lardiesse de vous nottifier comme j'ay faict adressé ung prix qui se tirera en la Chaux-de-fond dès dimanche prochain en huit jours et sera jusques à la valleur de trois mille livres et pour la fleur un cheval du prix des plus beau que l'on pourrait trouver en celui des montagnes en plus sept prix de seel et de vin blanc du meilleur et de cuir, parquoy ceulx qui leur plaira de y venir seront bien maintenus, gouverné en toutes choses raysonnables. Et derechef vous prie d'en adverti vos bons voysins que cognoistrez estre propre et je payerai les missions des messagers qui porteront les lettres soit à Bienne, à la Bonneville[1] ou Yverdon et ailleurs et ce que vous pourra couster de frais je vous le rendray, d'aultant que je sais bien que pour vos cognoissances en viendra autant pour l'amour de vous qu'aultre chose. Et cy je vous veult bien payer vos peynes et vous prie de venir au dit prix en ce jour propre affin d'en ordonné comme trouverez estre de rayson avec vos sieurs compagnons, auquel prix est permis tous... aultrement accoustrez. Et là ou j'aurai moyen de vous servir je le ferai de bien bon cœur, duquel je prie Dieu que vous, Monsieur le Maistre Bourgeois et gouverneur des Arquebuziers, en parfaicte santé donne longue vy. — Donné le VII de juin 1602.

Votre entier serviteur à jamais prêt à vous obéyr,
Pierre Montandon, notaire.

[1] Neuveville.

« *Du 2 juin 1614.* — Aux musquetaires du bas du Locle, et Eplatures et la Chaux-de-Fonds, une ordonnance pour la fleur de 1614. » *(Manuels du Conseil d'Etat.)*

« *Du 16 avril 1672.* — Sur la requête des Mousquetaires de La Chaux-de-Fonds qui tirent les fleurs qu'il plait à S. A. S. de leur bailler pour s'exercer à tirer avec le musquet, on leur permet de tirer sur des jours sur semaine au lieu des dimanches. » *(Manuels du Conseil d'Etat.)*

*
* *

La période révolutionnaire et napoléonienne, de 1789 à 1815, fut pour la Suisse comme pour tous les autres Etats européens un temps d'épreuves et de déchirements; les armées étrangères qui avaient envahi la Suisse et s'y livrèrent souvent bataille, laissèrent partout sur leur passage la ruine et la désolation; elles eurent le mérite de faire apprécier, même par les plus endurcis, les bienfaits de l'indépendance nationale. Les patriotes humiliés et froissés provoquèrent dans tous les cantons un réveil de l'esprit public: de tous côtés on vit surgir des sociétés qui, sous les buts les plus divers, se proposaient en premier lieu de développer les sentiments patriotiques, de resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les Confédérés.

La Société de tir des Armes-Réunies, fondée à La Chaux-de-Fonds le 12 juin 1820 par 56 patriotes montagnards, et la Société suisse des carabiniers créée à Aarau, en juin 1824, à l'occasion de la célébration du premier tir fédéral[1], sont sorties, toutes deux, de cette idée généreuse de régénération nationale.

En y regardant superficiellement, il pourrait aujourd'hui paraître prétentieux de mettre en parallèle l'importante Société suisse des carabiniers qui étend ses profondes ramifications jusque dans les hameaux les plus reculés de la patrie, et la modeste Société de tir des Armes-Réunies, qui tient sans doute vaillamment sa place, mais a renoncé depuis longtemps à occuper la scène politique. Seulement, on ne saurait oublier qu'indépendamment de leur communauté d'origine, ces deux sociétés ont longtemps collaboré à la même œuvre de relèvement, d'affranchissement de la patrie de toute tutelle étrangère. L'une exer-

[1] *Einige statistische Auszüge aus dem freiwilligen Schiesswesen der Schweiz*, par Walter Brosi, Angestellter der eid. Munitionsfabrik, Altdorf, 1905. Cette intéressante brochure illustrée, de 62 pages, contient entre autres la liste complète des *rois de tir* à tous les tirs fédéraux.

Les tirs fédéraux de la Suisse et leur numismatique officielle, par Arnold Robert. Extrait de la *Revue suisse de numismatique*, 1892, brochure de 66 pages.

çant son action puissante dans tous les cantons par le prestige irrésistible des tirs fédéraux, l'autre groupant, pendant toute la période des luttes pour l'émancipation du canton de Neuchâtel, les partisans de l'incorporation à la Suisse, devenant ainsi le principal centre de ralliement des républicains, qui aspiraient de plus en plus ouvertement à débarrasser Neuchâtel de toute domination prussienne.

Les tirs annuels de la Société des Armes-Réunies, que le gouvernement royaliste autorisait généralement «pour une journée seulement» ont vu des manifestations orageuses, semblables à celles qui se produisirent fréquemment dans les tirs fédéraux pendant toute la période d'effervescence antérieure au Sonderbund.

Mais tandis que les tirs fédéraux eurent leurs panégyristes enthousiastes et que le récit, pris sur le vif, de ces grandes landsgemeindes patriotiques fait partie intégrante de notre histoire nationale, les modestes tirs des Armes-Réunies, surveillés de près par le gouvernement de Neuchâtel, ne se prêtaient pas à des relations aussi entraînantes. Il n'en est pas moins vrai que les assemblées générales des Armes-Réunies, au stand, pendant un après-midi de tir, alors que les opinions républicaines se donnaient libre essor sous les yeux de la police, offrirent fréquemment à ceux qui y prirent part des risques bien autrement sérieux, et exigèrent d'eux un courage civique bien autrement réel, que celui qu'il fallait déployer pour venir exposer à la tribune du tir fédéral des idées avancées pour l'époque, sans doute, mais recueillies et acclamées par des milliers de coreligionnaires politiques, accourus de toutes parts pour les entendre.

L'histoire des révolutions ne s'écrit pas dans les procès-verbaux. C'est à peine si les registres conservés au grand complet des délibérations de la Société de tir des Armes-Réunies et ses archives soigneusement classées contiennent quelques allusions directes à la politique. Les historiens locaux s'en sont généralement tenus au récit des deux dates principales, la dissolution des Armes-Réunies en 1840 par le gouvernement royaliste et la reconstitution de la société en 1845, avec le consentement plus ou moins arraché de ce même gouvernement : il ne resterait pas grand'chose de nouveau à écrire sur cette phase principale de l'histoire des Armes-Réunies[1]. Par contre ces procès-verbaux et les

[1] Lucien Landry. *Trois causeries sur La Chaux-de-Fonds d'autrefois,* 1887, brochure de 162 pages.

Numa Droz. *Les luttes pour l'émancipation,* dans le volume du *Centenaire de La Chaux-de-Fonds,* 1894.

documents écrits offrent quantité de points de repère, qui permettent au chercheur, non point de reconstituer de toutes pièces l'histoire du passé, mais d'appuyer, sur des bases sûres, les souvenirs que les contemporains ou les rares journaux du temps nous ont transmis. C'est dans cet ordre d'idées qu'ont été recueillies les notes dont se compose notre travail.

Avant d'entrer dans l'exposé chronologique du sujet, il ne sera pas inutile d'intercaler ici deux appréciations générales sur le rôle politique de la Société de tir des Armes-Réunies :

1° Dans un rapport adressé aux membres de cette société, à la date du 6 avril 1853, au sujet d'une construction nouvelle à édifier, rapport qui est entre autres revêtu de la signature de Hri-Fs Ducommun, on lit le passage suivant :

Aucun de vous n'ignore à quels événements la Société des Armes-Réunies doit sa naissance, et les avantages que la création de cette société a procuré à la cause républicaine. Vous savez tous que quelques citoyens qui voulaient la Suisse pour unique patrie et que le sol neuchâtelois fût la propriété de ses enfants, conçurent l'idée de réunir vers un centre commun tous les patriotes des Montagnes. Vous savez aussi que La Chaux-de-Fonds fut choisie comme centre d'action et que les Armes-Réunies formèrent le point de ralliement de tous les patriotes neuchâtelois; on comprend dès lors tous les tracas, toutes les vexations que cette Société a eu à supporter de la part d'hommes qui cherchaient leur patrie à quelques cents lieues de leur pays, et si elle est sortie victorieuse de toutes ces luttes, que ce ne soit pas pour venir mourir devant une question d'argent

La position de la Société des Armes-Réunies se présente aujourd'hui d'une autre manière. A son origine, les membres qui la composaient, la considéraient beaucoup plus comme point de ralliement que comme société de tir. Il fallait alors un motif pour légitimer la réunion de quelques républicains et tendre à ses confédérés une main fraternelle. Aujourd'hui que notre société n'a plus à craindre ni procès-verbaux, ni une nouvelle dissolution, nous avons à examiner si les immeubles qu'elle possède sont en harmonie avec ses besoins et spécialement avec le nombre de ses membres...

2° Dans ses *Mémoires politiques*, Grandpierre, qui ne fait généralement preuve d'indulgence qu'envers lui-même, écrit ce qui suit, page 132, à l'égard du maire Sandoz, démissionnaire le 7 novembre 1831 :

Ayant quitté ses fonctions pour une cause à moi inconnue, il s'est tourné du côté des patriotes et est devenu l'idole des libéraux de La Chaux-de-Fonds, après avoir sacrifié leurs intérêts. Mais il faisait partie

des Armes-Réunies: cela suffisait pour couvrir les plus grandes fautes politiques.[1]

Fritz Courvoisier et le maire Louis-Théophile Sandoz-Cugnier furent en effet, pendant la période qui nous occupe, les principaux personnages de la Société de tir des Armes-Réunies, nous les retrouverons souvent.

Les premiers statuts.

Dès l'origine de la société, le gouvernement paraît s'être douté qu'il se trouvait en présence d'une phalange de républicains, aussi les négociations relatives à la sanction des statuts furent-elles longues et laborieuses. De l'échange de correspondance qui eut lieu entre Aimé Billon, lieutenant d'infanterie, membre du comité de la société en formation, chargé de soumettre le projet de statuts à la sanction du gouvernement, et M. de Sandoz-Rollin, membre du Conseil d'Etat, il ressort que ce conseil ne voyait pas de bon œil la création de la société et qu'il aurait préféré une fusion plus ou moins effective avec les «Mousquetaires du prix du roi» dont les opinions lui étaient connues. Sur le refus catégorique de la nouvelle société, le gouvernement céda et après une année de négociations, la sanction fut accordée sans réserve ni modifications, le 24 avril 1821. Il vaut la peine de reproduire le préambule de ces statuts, qui est à lui seul un programme:

Appelés à servir sous les drapeaux de la Confédération, les hommes des diverses armes dont se composent ses bataillons ont tous pour principal but de viser et tirer le plus juste que possible. C'est par cela qu'ils pourront, nonobstant leur petit nombre, opposer au besoin une utile résistance, et coopérer avec succès à la défense de leurs foyers.

Le moyen d'atteindre ce but patriotique consiste essentiellement à multiplier les exercices du tir à la cible. C'est en y excellant que les soldats d'aujourd'hui parviendront à être réellement dignes du nom de Suisses et à soutenir la réputation que lui ont acquise les faits d'armes de nos ancêtres.

Tels sont les sentimens qui ont engagé les volontaires de toutes armes de la Chaux-de-Fonds, à se réunir afin d'y former une nouvelle société de tireurs de cible, pour laquelle ils ont rédigé le projet de règlement suivant:

Article premier.

La société portera le nom de Société des Armes-Réunies.

[1] Allusion à l'admission de dix députés du roi dans le corps législatif nouvellement créé; cette admission préconisée par le gouvernement avait reçu l'appui des maires du Locle et de La Chaux-de-Fonds, MM. Nicolet et Sandoz. Lire à ce sujet: GRANDPIERRE, *Mémoires politiques*, chapitre XX, p. 128 à 133, et CHAMBRIER, *Mensonges historiques*, p. 51 et 52.

Article 2.

La société promet obéissance entière à tous les ordres qui lui seront transmis par le Gouvernement.

On conserve dans les archives de la société un règlement en cinq articles, daté du 1er août 1820, « pour la vauquille exposée le 12 août 1820, par la société de tirage ditte les Armes-Réunies, dès 4 heures du matin ».

Les locaux de tir.

On lit dans les procès-verbaux de la société :

« *Comité du 28 avril 1821.* — Frédéric Sandoz, aubergiste aux Eplatures, se chargerait de nous fournir un emplacement auprès de son auberge, propre à y établir notre stand et nos cibles. Le comité décide d'accepter et de faire transporter dans le plus bref délai l'établissement que la société possède aux Cornes-Morel. Ce qui est annoncé à Christ Ingold, tenancier actuel, pour sa gouverne. »

C'est donc aux Cornes-Morel, sur un emplacement aujourd'hui parfaitement inconnu, que la Société des Armes-Réunies a débuté.

Quant au nouvel emplacement offert par Frédéric Sandoz, c'est celui que chacun a connu, sur la rue Léopold Robert actuelle, où s'est tenu le tir fédéral de 1863.

« *Comité du 9 juin 1824.* — Le secrétaire fait rapport de l'offre de M. le Maire que la société pourrait se servir du stand que le Gouvernenement a fait bâtir pour les carabiniers, ce qui n'est pas accepté, vu que nous ne serions pas assurés de pouvoir jouir de cet avantage aussi longtemps que notre société existera. »

« *Assemblée générale du 8 avril 1830.* — Fritz Courvoisier annonce que la société est délogée des Eplatures par le propriétaire, l'ancien Frédéric-Louis Jeanneret pour l'année 1833. »

« *Comité du 2 octobre 1830.* — Proposition de faire l'acquisition de ce bienfonds. L'assemblée générale du 6 novembre ratifie. »

« *Comité du 15 décembre 1830.* — Texte du placet au roi pour demander l'autorisation de faire cette acquisition ; il est daté du 17 décembre 1830. L'assemblée générale du 29 décembre 1830 en ratifie la teneur. »

« *Comité du 3 mai 1831.* — Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 avril 1831, annonçant à la société que S. M. accorde la permission d'acheter la maison et le pré des Eplatures pour le prix de L. 14,280[1]. »

L'achat ayant eu lieu, les pourparlers commencèrent au sujet de la construction d'un stand ; cela marcha très lentement et ce n'est guère qu'au commencement de l'année 1835, qu'après avoir levé toutes les difficultés on put se mettre à l'œuvre. En juin de cette même année, les travaux étant suffisamment avancés pour qu'on pût songer à inaugurer le nouveau stand, l'ancien maire Sandoz-Cugnier, alors président de la société, adressa au Conseil d'Etat la requête suivante :

A son Excellence Monsieur le Président
et à Messieurs les membres du Conseil d'Etat.

Le soussigné au nom et comme Président de la société des Armes-Réunies de la Chaux-de-Fonds, vient respectueusement vous demander de pouvoir organiser pendant Juillet prochain un tir franc à la carabine qui devra durer trois jours consécutifs et où figureront divers prix pour une valeur de 130 à 150 Louis. Cette autorisation emporterait celle de pouvoir annoncer hors et dans l'Etat, la vauquille en question par la voye des circulaires et des feuilles publiques.

Le motif de la réunion projettée est spécialement l'inauguration du bel établissement de tir que la société des Armes-Réunies a fait élever dernièrement sur la propriété qu'elle possède aux Eplatures à une petite distance de la Chaux-de-Fonds. Toute discussion et tous discours politiques en seront soigneusement écartés par tous les membres de la société, qui joindront leurs efforts à ceux du comité pour que cette fête nationale ne soit troublée par aucun désordre quelconque.

Dans l'attente d'un appointement favorable, le soussigné offre à votre Excellence et à Vos Seigneuries, l'expression de son respect et de sa considération distinguée.

SANDOZ-CUGNIER.

Mais la réponse fut franchement négative, les événements de 1831 avaient gâté les affaires ; voici le texte de l'arrêté du Conseil d'Etat :

Sur la requête ci-devant, le Conseil d'Etat, après en avoir délibéré, considérant que le tir qui a eu lieu au mois de Septembre de l'année dernière, a été l'occasion de manifestations séditieuses et de graves désordres, malgré

[1] Berlin, le 12 avril 1831. — Messieurs, Sur votre rapport du 8 mars, je vous autorise au nom du Roi à accorder à la Société dite des Armes-Réunies de la Chaux-de-Fonds la permission d'acquérir l'immeuble qu'elle a eu en vue, moyennant le paiement du lod ordinaire et en la dispensant du lod d'amortissement, sous condition toutefois de remettre cet immeuble dans le commerce, s'il cesse d'avoir la destination pour laquelle on veut l'acquérir, c'est-à-dire de servir à l'exercice du tir.

Pour le Ministre, Le Conseiller intime actuel d'Ambassade, ANCILLON.

les assurances qui avaient été données de la part de la société des Armes-Réunies, et qu'il est du devoir du Gouvernement d'écarter tout ce qui peut compromettre la tranquillité qui règne actuellement dans l'Etat, — arrête qu'il ne peut accorder l'autorisation sollicitée.

Donné au Conseil tenu sous notre Présidence au Château de Neuchâtel, le 15 juin 1835.

Le Président,
LOUIS DE POURTALÈS.

Ce stand est celui dont Lucien Landry a parlé dans le *Musée neuchâtelois,* en 1896. Les projets de transformation de 1853, auxquels nous avons fait allusion plus haut, en citant un passage du rapport présenté à ce propos à la société, n'eurent pas de suite ; ce n'est qu'en 1886, que la société ayant réalisé en majeure partie sa propriété, dont la valeur avait acquis au cours des années une belle mieux value, put abandonner l'ancien stand et s'installer au Petit-Château, dans un stand beaucoup plus vaste, auquel a été ajouté dès lors un beau et grand restaurant. L'inauguration du stand du Petit-Château fut le prétexte du *Tir cantonal de 1886,* qui dura neuf jours, du 25 juillet au 2 août et eut à tous égards une brillante réussite. Le comité de fête versa, comme boni net, une vingtaine de mille francs à valoir sur les frais d'installation du nouveau stand.

(A suivre.) Arnold ROBERT.



EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livr. de Mars-Avril 1906, p. 88.)

1508. 83. Delivré à maistre Andrey pour parfaire l'enseigne des armes de la ville, 4 testons = 3 l. 6 s. 8 d.

88. Delivré au paige de Monseigneur de bonne estraine et pour les bonnes nouvelles qu'ilz apportit au pays de ce que Madame estoit acouchée d'ung fils[1], lequel ce dit estre comte de Neufchastel, 2 escus, 7 liv.

93vo. Delivré au dit Jehan Marquis pour 3 journées d'avoir esté à Berne pour faire plaintif de lappart de la ville touchant la porte que Monsgr. de Vaulengin avoit faicte sur le pont de Vaulengin et aussi pour le péage de duanne que l'ont nous veult faire payer, 12 s.

Pierre Clerc dit d'Audenger et Jehan Marquis y retournent pour le même but.

1509. 99. Delivré à Hanzo le messagier pour avoir esté envoyé à Berne porte une lettre à Messgrs. touchant le fait d'aulcungs des leurs que solicitoyent les compaignons de par deça pour aller à la guerre des Veniciens, 6 rolebaches, nonobstant le mandement qu'ils nous avoyent fait de non en laisser aller aulcungs des nostres, 18 s.

1510. 121vo. Pour les ambles, les trutelles, les perchettes, arens, ...

Delivré au dit Pierre (Fabvre) que fut ordonné par Messgrs. debvoir donner à ceulx qui jouarent la passion, le grant Vendredi, 6 liv.

123. Delivré à Pierre Guys pour 4 cymarres de vin cinquées à ceulx d'Estavayer quand ils venirent en ambassade pour demander raison contre ceulx qui leurs avoyent appellez les diables d'Estavayer, le pot à 10 d.

1511. 131. Delivré à Pierre Wiete et à Huguenin le chappuis pour la façon du pont neuf du Seyon, 20 liv.

131vo. Delivré à Jaique le Royer pour reffaire les chars de l'artillerie de la ville, 6 gr.

132vo. Delivré à Claude Ratte pour porter une lettre à Monseigneur le chastellain de Gransson pour retenir les compaignons qui vouloyent aller en la guerre, 6 gr.

133. Delivré pour une messe que Messgrs. du Conseil firent à dire le jour que l'on prit la fauresse (?), 6 quart.

[1] Claude d'Orléans, mort au siège de Paris en 1524.

134vo. Delivré pour des singles pour mectre au bas de chevaulx pour aller en la guerre, 6 gros.

Delivré aux compaignons qui sont allés en la guerre, 28 escus.

Delivré à Hanzod le Fabvre pour 3 fers neufs pour les chevaulx des compaignons qui sont aller en la guerre, 3 gros.

Delivré à Guillaume Equer pour de la tylle[1] que la bailler pour faire les bas des chevaulx pour aller en la guerre, 16 gr. 1 quart.

Delivré à ceux qui ont fait la Chemin de Combaborrel, 6 liv.

135. Delivré à l'hôtesse de la ville par le commandement du maistre bourgeois Nycolat pour la depense des compaignons qu'alloyent à la guerre, 21 s.

Delivré à Anthoine le sellier pour deux bas pour les chevaulx des compaignons qui sont aller en la guerre, 25 gr.

Delivré à Huguenin le Debrosseur pour adouber[2] la lance du penon, 5 quars.

135vo. Delivré à Pierre Lordey pour de la soye qu'il a donnez pour faire le pennon, 3 gros.

Delivré le lendemain de Noël à disner au fiffer qui fit une obarde[3] devant Messgr. de Berne et de Salleure et Messgr. du Conseil à disner, 3 beche.

Delivré pour 5 compaignons qui furent envoyer par Messgrs, en garnison à la tour Bayard pour leurs journées, 40 s.

136. Delivré le jour de l'an en la maison de la ville au clerc qui porte l'aigue benoite, 1 quart.

136vo. Delivré pour 6 pots de vin qu'il (Pierre Bourquin) mys avec les truytes qu'on sallit, 6 s.

137vo. Est dehu au dit Pierre (Pierre Fabvre, alias la Borquine) en despens fait par ceux qui passèrent les compaignons qu'aloyent en la guerre, 6 s.

139. Il lui est dehu au dit Pierre pour despens fait par plusieurs compaignons, qu'estoit en une none le jour de Noel quand le messagier apporta les nouvelles que les compaignons s'en retournoyent de la guerre et que l'on disoit que la paix estoit faite, que l'on leur donna de bonne estraine, 5 s.

139vo. Item plus lui est dehu par despence faicte par Jehan Egger et Bandereti quand ils furent commis pour aller faire deffense a la Coste ès compaignons de non aller à la guerre, despandirent, 2 s. 6 den.

Delivré à Perrin Perroz pour avoir garder le chevalx de Pierre Cortaillod quand il venirent de la guerre ung jour et une nuit, 2 gros.

142. Pour ferrer les 9 butequins que pour avoir fait les bocles neuves, 12 gros.

Pour la serrure des butequins, ...

[1] Toile.

[2] Réparer.

[3] Aubade.

144. Delivré à Pierre Jaquemet pour 3 journées estre ehuz à Berne pour prendre les compaignons qui alloyent à la guerre de Valeys, 3 liv.

144vo. Delivré pour 2 butequin que Anthoine Breguet a fait pour aller à la guerre tout neuf, 8 gros.

151vo. Delivré à Claudy le serrurier pour du fert pour faire la bannerette de la tour des Hospital, 9 gros, 5 d.

1512. 152. Delivré au peintre qu'a dorés la bannerette de la tor des Hospital, 15 gros.

152vo. Delivré à Guillaume Hinzely pour une corde pour la cloche de l'Hospital, 10 quars.

1513. 175vo. Delivré 3 livres et 7 gros et ung escu au souley aux 6 compaignons qui sont allez à la guerre avec Messgrs. de Berne vers le duc de Millan, delivré à Louys Maistre Jehan leur gouverneur par ordonnance de Monsgr. le banderet Pierre Ardy et Loys Cinchely, 3 liv. 7 gros.

177. Delivré au dit Jehan Hugue (hôte de la ville) 9 gros que sont esté despendus tant pour les 6 compaignons que Messgrs. envoyerent à la guerre avec Messgrs. de Berne pour aller a Millain que pour le fiffre et taborin qui les accompagniarent, assavoir pour leurs nonnes, delivré par l'ordonnance de Pierre Ardy, 9 gros.

Delivré au dit Jehan Hugue 10 gros pour le disnez des 8 compaignons que Messgrs. envoyèrent à la guerre avec Messgrs. de Bonne pour aller à Millain après les aultres, il estant par l'ordonnance de Monsgr. le banderet, 10 gros.

178. Delivré 6 sols et 4 d. en 2 rolebaches au fils feu Jehan Vauthier de Cormondrèche que appourta des lettres depuis la Bonne ville envoyée par les compaignons estant à la guerre à Millain, assavoir Loys Maistre Jehan, Jehan Hudriet et Guillaume Banderet, 6 s. 4 d.

180vo. Delivré 31 gros pour un banquet fait chiez Pierre La Bourquine aux Compaignons que sont revenus de la guerre tant soubz le capitaine Vinquart que Bartholomey Meyer. Delivré par l'ordonnance de Monseignr. le banderet Loys Cuinchely. Il enclos 2 pots de vin que l'ont pourta au devant desdits compaignons, 35 gros.

Delivré unze livres pour despance faicte par les compaignons envoyés sur les montaignies pour percepvoir et preindre ceux qui estoyent revenus de la guerre de France, assavoir tant à Neufchastel en allant venant que au retour, le tout carculez 11 liv.

Pour la ramure de la tour Megechien, ...

181vo. Delivré 20 livres pour cinq aulnes de Disjon[1], assavoir moytié rouge et vert pour des abilliemens tant pour Jehan Hudriet, Lyennard Richard, Anthoyne Vefve et Blaise Aubert, taborins et fiffer, pour aller à la Bourgoignie, iceulx abilliemens à leurs schinquez par Messgrs, 20 liv.

Delivré 7 liv. 4 gros pour avoir fait affayre ung pennon. Il ayant

[1] Etoffe de Dijon.

10 aulnes, la fasson, le fis de soye, la lance, lavoir pertez et ferres, Il compris toutes choses, couste le tout, 7 liv. 4 gros.

182. Delivré 3 liv. 4 sols, payés à Jehannette Soguet pour pain achettez d'elle pour les compaignons qui furent devant Disjon payez par l'ordonnance de Messgrs., 3 l. 4 s.

183vo. Delivré 6 cars pour une messe à Messire Guidonis quand il vint chanter à Notre Dame par ordonnance de Monsgr. le banderet, 6 cars.

184. Delivré 6 cars pour une messe à Messire Jaiques Bergeret quand il chanta à Notre Dame devant Messgrs. 6 cars.

185. Delivré pour 4 cymarres de vin, cinqué au capitaine de Salleure et à sa bande quand ils allerent après Messgrs. de Berne et de Fribourg à Grandson pour aller aux Verrières, le pot au prix de 6 cars, 15 gros.

Delivré pour 4 cymarres de vin cinquées à Messgrs. de Berne, Fribourg et Salleure en revenant des Fours, Verrières, et Vaultravers, le pot 6 cars, 15 gros.

Delivré encor pour 4 cymarres de vin cinquées aux dits sieurs dessus nommés pour leurs souppez du Jeudi aux vespre, le pot 6 cars, 15 gr.

185vo. Delivré pour 4 cymarres de vin cinquées à messgrs des 4 villes quand ils furent ycy pour les compaignons estant revenus de la guerre de France, prises chiez Cornemousa, le pot 5 car, pour ce 12 ½ gros.

Delivré 4 cymarres à Monseigneur de Valengin quant il fut yci vers Messgrs des 4 villes, prises chiez Guy, le pot au pris de 2 s. 12 gros.

187vo. Delivré au dit Jehan Hugue en despens fait par Messgrs les 4, durant le terme que Mesgrs des ligues passèrent tant pour tousjours prendre les lougis comme aussi pour faire les cinquemens aux enseignies comme pour faire le guay toutes les nuyt, pour ce 4 liv.

Delivré au dit Jehan Hugue pour despens quand l'on fit le marchie à debvoir reffayre la chappelle Saint Jehan, 6 graublan.

Delivré au dit Jehan Hugue pour despens fait par Pierre Henchemand, Pierre Jaquemet, Pierre Marin, Pierre Aubert et Guillaume Eggert quand le pennon de Underwald passa, 6 gros.

189. Délivré pour avoir refait l'argillion du batant de la cloche de la Malatière, 6 quart.

1514. 202. Item delivré 15 liv. à Jacob le Verrier que dehu ly estoit pour ouvraige fait par luy en 2 fenestres de lauzange pour le secret en 4 pièces, pour une fenestre croisie sur le poillie, plaine verrière en 2 pièces pour une demy fenestre croisie de derrière la dite chambre à l'entrance, plaine verrière, à la petite cusine 2 fenestre plane verrière et à la grande cuysine en une fenestre croysie 4 pièces, icelles carculées pièce par pièce par Messgrs les 4, par l'ordonnance de messgrs. Revenant le dit ouvraige à la somme de 15 liv. que j'ay delivré au dit verrier par l'ordonnnance de Pierre Fabvre et Pierre Aubert, por ce 15 liv.

1514. VI. 204. Item pour une douzaine lahons[1], 14 gros, achetés par

[1] Planches de bois.

Pierre Fabvre pour parfayre la javiole, delivré par l'ordonnance du dit Pierre Fabvre, 14 gros.

204vo. Item 7 sols à Mre Jehan le Masson pour avoir muré ès allées de la dite javyolle à lui delivré par l'ordonnance du dit Pierre Fabvre, 7 s.

Item 5 livres 3 gros à Claudy le serrurrier pour ouvraige qu'il a fait au mazel neuf, comme pour les serrures, paulmelles et aultres aux chambrettes faictes au dit mazel, comme aussi pour la serrure et garnison[1] de la Javyolle que pour les clos[2] appartenant à icelle, carcullés les meimes parties, que revyent le tout à 5 liv. et 3 [illegible] à luy delivré par l'ordonnance de Pierre Guy, Pierre Fabvre et P[illegible]e Aubert, pour ce 5 liv. 3 gros.

206. Delivré 43 liv. en 12 escus au soule[illegible] pour parfayre au payement du rlouge[3], présent Pierre Aymonet, Pierre Guy, Pierre Fabvre et George Wavre et par leur ordonnance pour ce 43 liv.

206vo. Delivré 15 gros aux 2 massons qu'ont fait la porte à la tour des hospitaulx pour aller vers le relouge depuis l'hospital, delivré par l'ordonnance de Pierre Aubert, 15 gros,

Delivré 6 cars pour une messe quant Messgrs des Quantons estaient en ceste ville le jour Saint Clément[4], delivré par l'ordonnance de Pierre Fabvre, 6 cars.

Encore une messe le jour de feste Saincte Katherine[5] quant l'on fit le plaintif aux dits Seigneurs des 4 quantons de Messgrs du Chapitre, pour ce 6 cars.

208vo. Delivré 3 gros au fils du verrier pour son vin du nouveaul banderet fait par son père à la fenestre du poille de la ville, pour ce 5 s.

209. Delivré 6 car pour une messe chantée à Notre Dame par Messire Guillaume Purry le jour feste Saint Illayre[6]. 6 car.

210vo. Delivré à Monsgr l'hospitalier 9 gros pour avoir fait affaire des degrez pour aller depuis l'ospital au rlouge, por ce 9 gros.

1515. VII. 17. Delivré ung gros et ung denier bon au soubthier pour la despence du valet que l'on mit à la javyolle, lequel on fuetta, pour ce ycy, 1 gros, 1 denier bon

20. Delivré 30 gros pour 62 liv. de fert à Pierre Aubert pour les gons et paulmelles des portes de George Wavre[7], l'Esclose que loriette, par l'ordonnance de Jaquet Fequenet, pour ce yci 30 gros.

20vo. Delivré 9 cars pour les cordes pour trousser le bagage des 15 compaignons allant à la guerre à Millain, delivré par l'ordonnance Andrey Mazellier, 9 cars.

[1] Garnitures.
[2] Clous.
[3] Horloge.
[4] 23 novembre.
[5] 25 novembre.
[6] 13 janvier.
[7] La porte Saint-Maurice, longtemps appelée la Porte chez Wavra.

Delivré 15 gros pour avoir reffait les batz[1] de la ville à Anthoyne Emé pour les chevaux desdits compaignons allant à la guerre, par l'ordonnance de Guillaume l'arbelestier, pour ce 25 s.

Delivré à Jehan Breguet 8 gros pour avoir fait des bossatons pour mener à Millan par lesdits compagnons pour menez leurs vinse, delivré par l'ordonnance du même, 8 gros.

A Claudy le serrurier 10 gros pour avoir ferrez lesdits bosset, delivré comme plus haut, 10 gros.

Delivré 6 gros au verrier pour avoir fait huit écussons des armes de la ville auxdits bosset, delivré comme plus haut, 6 gros.

21. Delivré à Jacob[2] le verrier 5 liv. pour une fenestre donnée par Mesgrs à Petter le Fabvre pour sa maison de Serrière, pour ce icy 5 liv.

21vo. A Yacob le verrier 6 liv. pour une fenestre de sibbe, il estant les armes de la ville donnée par Mesgrs à l'oste[3] d'Arberg pour ce ycy 6 liv.

Au dit Jaiques (Sales) 7 sols pour une pièce de boys pour reffaire le chemin vers la croix de Buchoz[4]. Delivré par l'ordonnance du dit Guillame l'arbelestier, maistre bourgeois, pour ce ycy 7 s.

27. Delivré 5 gros pour 2 cymarres de vin blanc prinsses chiez Jehan Hugue sinquées à Madame l'ancienne baillize de Diesbach, à 1 gros le pot, 5 gros.

Delivré 6 gros, un quart en 2 cymarres de vin claret prises chiez Jehan Hugue, 6 cars le pot cinquées à Nycolaus Conrard, advoyer de Salleure quand il chevauchoit à Genesve pour la paix, pour ce yci, 6 gros 1 car.

28vo. Delivré 30 sols pour le porc St Anthoyne, pour ce ycy 30 s.

31. Delivré 102 liv. 11 gros $^1/_2$ assavoir à 14 compaignons envoyés par Mesgrs à la guerre dernièrement à Millain, quand l'on traicta la paix à Galera à ung chacun d'eux 2 escus ou soulley, vaillant pièce 43 gros que ce monte pour lesdits 14 compaignons 28 escu soulley revenant au dit pris à 10 liv. 4 gros, comprins aussi ung florin de Rhin pour 31 $^1/_2$ gros que leur fut delivré pour la despence d'ung cheval qu'il menoyrent avec eulx, lequel florin, adjoind avec les dits 28 escus ce monte à la somme des dits 102 liv. 11 $^1/_2$ gros, et nommemment par non les cy-après només sont estez à la dite guerre, premièrement Claude Gaudet, Loys Esseller, Villemez Gros Hugue, Pierre Stinner le jeusne, Pierre Barrellier de Bevay, Guillaume Fabvre dit Bandereti, Jean Jaques Loys, Pierre Berjon, Lyennard du Boz, Pierre Grant, Jaiques Chevaillier, Guillaume fils Jehan Grisel, Regnauld Cornu, Jehan fils Humbert Cornu, pour ce ycy 102 liv. 11 $^1/_2$ gros.

1 Bâts.
2 C'est Jacob Wildermet qui avait une maison près de « l'aule ».
3 L'hôte.
4 Nous ignorons où était cette croix.

En marge: Nota que ce les dits compaignons sont payés de l'argent du Roy seront entenus rendre les dits 28 escus ou soulley à Messgrs[1].

31vo. Delivré pour 2 voyages fait par Monseigneur le banderet Jehan Marquis et Pierre Guys, fait à Berne à la poursuyte d'avoir la pansion du Roy[2], il compris Pierre Henchemand en partie, Loys Humbert et le Verrier en despence faicte pour ce 36 liv. 7 $^1/_2$ gros.

33. Delivré à Loys Cuinchely 3 liv. pour l'engaitte de 4 muys de vin que Blaise Hory vendyt par l'ordonnance de Messgrs quand l'armée alloit devant Dijon[3], 3 liv.

1516. 41vo. A reçu le dit bourcier six vingt onze liv. et 3 gros en 50 florins du Rin que Messgrs ont repris aux 50 compaignons qui furent devant Dijon et iceulx ont mis à la main du dit bourcier, pourquoy en rend ycy compte, pour ce 131 liv. 5 s.

A mais[4] reçu le dit bourcier 8 vingt 19 livres et 2 gros en 50 escus ou soulley que luy sont estés delivré par Monseigneur le bastard de Savoye, ambassadeurs pour le Roy au ligues pour ung don, de quoy en rend ycy compte le dit bourcier, 179 liv. 2 gr.

46vo. Delivré 18 sols à Pierre Vuyette pour avoir fait la croix de Sontmont, delivré par l'ordonnance de Blaise Hory, 18 s.

47. Delivré 21 gros en deux testons à Monsgr de Bena pour avoir fait la supplication à Monsgr de Lausanne touchant une chapelle[5], par l'ordonnance de Blaise Hory, 21 gros.

47vo. Delivré 40 sols à la femme Loys Esseller pour ung cartemps de louhyer de leur maison que tient le magister d'escolle, 40 s.

52. 5 voyages pour la panssion du Roy, à Fribourg et Berne.

53. Delivré 15 liv. aux colovreniers qu'ils l'ont soubstenuz et froyez du temps que Messgrs de Zurich, Basle et Schaffuzen qu'estoyent en ceste ville en garnison, oultre leurs gaiges 15 liv.

Delivré 19 liv. aux arbalestiers qu'ils l'ont... (comme plus haut) 19 liv.

53vo. Delivré 4 liv. 5 $^1/_2$ sols pour despense faite par ceulx qui furent envoyés à la Joulx de Martel pour chercher le lieux pour faire la maison et pour parler à Monsgr. de Vaumarcus, il enclos 3 gros donnés aux Comtesse de la Saigne pour nous avoir monstré aulcunes limites,
4 liv. 5 $^1/_2$ s.

Delivré 25 gros en 8 cymarres de vin sinquées aux 8 ambassadeurs des ligues estant logés chiez Pierre Guys, 25 gros.

[1] Voir plus loin 41vo. A remarquer que nous sommes en 1515, l'année de Marignan. Le 8 septembre, François Ier profitant du défaut d'entente des Confédérés entama de nouvelles négociations à *Gallérate*. Les offres du roi amenèrent la division entre les chefs des contingents suisses: les Bernois, les Soleurois, les Fribourgeois et les Valaisans reprirent le chemin de leurs foyers. Nos Neuchâtelois suivirent sans doute les Bernois. La bataille eut lieu le 13 septembre.

[2] Déjà!

[3] Siège de Dijon, 7 septembre 1513, par 6000 Suisses et la cavalerie et l'artillerie allemande commandée par le comte Ulrich de Wurtemberg.

[4] Magis, de plus.

[5] Voir note à 1517, 88.

Delivré 12 $^1/_2$ gros en 4 cymarres de vin sinquées aux 4 ambassadeurs des ligues estant logés chiez Nycolas, 12 $^1/_2$ gros.

Delivré 12 $^1/_2$ gros en 4 cymarres de vin, prises chiez Pierre Guys, sinquées au banderet Spilman et Notaller, 12 $^1/_2$ gros,

54. Delivré 3 $^1/_2$ liv. en 14 cymarres de vin sinquées aux ambassadeurs des ligues estant en ceste ville à la Saint Bartholomey[1] pour les auldiences, 8 prises chez Jehan Hugues, et 6 chez Nycolas, 3 $^1/_2$ livr.

Delivré pour 2 cymarres de vin, 10 sols, sinquées a l'amman de Sviss et l'embassadeur de Glaris, pris chiez Jehan Hugue, 10 s.

55vo. Delivré 2 cymarre à l'ambassadeur d'Ury, chez le même, 10 s.

Delivré 2 cymarre au banderet Filling de Fribourg, 10 s.

56. Delivré pour le porc St Anthoyne, 30 s.

1517. 80. Delivré 5 liv. et 2 gros tant pour 2 douzaines de torches fassons lerends (?) que 6 écussons des armes de la ville pour l'enterrement feu monseigneur le baillif d'Ury, Hans In Hoff, revenant le tout à la dite somme 5 liv. 2 gr.

80vo. Delivré seize gros tant pour avoir fait la croix du Sart que pour l'aller plancter et lever, delivré par l'ordonnance de Pierre Barrellier le jeusne, 16 gr.

88. Delivré 30 sols au magister pour la translacion tant de la bule de la chapelle dès le lactin en francoys que celle de la reconfirmacion et pardons, ouctroyez par Monseigneur de Lausanne[2], delivré par l'ordonnance d'aulcuns de Mesgrs, pour ce, 30 s.

89. Delivré 14 sols pour 4 pots de vin, de pain et fromaige despendu quant l'on levat le pont neuf du port, pour ce ycy 14 s.

94. Délivré à Augustin le pintre 14 gros pour avoir paintez la banderette pour mectre sur le grand bornel 14 gros.

94vo. Delivré 10 liv. 10 gros, 3 cart, ung fort, tant en 2 escus ou soulley, estrenne de bon an à Madame la baillise, ung teston à l'enfant, ung teston à la sœur, que le reste aux serviteur et servantes. Il estant présents Pierre Barrellier le Jeusne, maistre bourgeois, pour ce ycy

10 liv. gr. 10 3 carts 1 fort.

Delivré 21 gros pour une estoille, fasson et dorure, mise au trésor de la ville, 21 gros.

[1] 24 août.

[2] Fondation d'une chapelle dans la partie inférieure de la ville de Neuchâtel sous l'invocation des Saints Antoine et Sébastien, à la supplication des Quatre Ministraux, agissant au nom de la communauté. — Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne, consent aux lettres du très révérend père Léonard, prêtre cardinal de Saint-Pierre aux liens, données à Rome 3me jour des nones de juin l'an 5me du pontificat de Léon X, et accorde 40 jours d'indulgence — 18 juillet 1517 signé Perrini. — Archives de la ville. 4 a nº 41. Inventaire, I, p. 16. — Bref du pape Léon X. Plusieurs paroissiens, sous prétexte des mauvais chemins en hiver pour assister au service divin dans l'Eglise collégiale, avaient obtenu du Grand Pénitencier à Rome la permission de bâtir une église dans le bas de la ville. Le chapitre en avait porté plainte au Pape qui ordonne à deux chanoines de Lausanne d'examiner les choses et de luy en rendre compte. 1517. Archives de l'Etat Z, 5, 10. — L'official de Lausanne défend aux conseils et bourgeois de Neuchâtel, sous peine d'excommunication, de bâtir une église, comme étant un attentat aux droits du chapitre. 1517. A. 6, 23, id.

95 et suivant. Cymarres de vin cinquées tant au fils d'arbelestery de Berne, celuy de Zurich que aultres leurs consors allant en France:

à Balthasard Finsternod de Berne,
au landaman d'Appechel,
au banderet de Salleure,
à 2 capitaines, l'un de Zurich, l'autre de Bâle,
à Bartholomey Meyer et à donzel Guillame Arsent, revenant de France,

96vo. Delivré 6 gros et un cart en 2 cymarres de vin, prises chez Pierre Guys, sinquées tant à des enffans de Berne, Churich que Luzerne, allant à l'estude à Paris, delivré par l'ordonnance du Mre Bourgeois, 6 gros, un cart.

97vo. Delivré à l'amman de Underwalden, que les deux fils Monsgr Loys de Diesbach, revenant de France 4 cymarres de vin blanc, 12 $^1/_2$ gros. à ung chevalier de Zurich, revenant de France 6 gros, un cart.

98. Delivré 4 cymarre à ceulx de Lutzerne allant en France, 12 $^1/_2$ gros.

1518. 157. La peiche de la Sarrière admodié pour 30 sous par an.

161vo. 7 $^1/_2$ sols en 2 cymarres vin prinses chiez Pierre Guys, sinquées à donzel Bastian de Diesbach allant en Bourgoignie, 7 $^1/_2$ s.

162. Id. à son retour.

164vo. Delivré 10 sols à la femme Genevex et à celle Gerard Barbuz quand il furent pour gouverner la Motheronne ayant la peste, 10 s.

Delivré 21 liv. $^1/_2$, en six escus souley, delivré à maistre Jehan Bonjour de Friburg pour survenir aux malades de peste par l'ordonnance de Mesgrs, 21 $^1/_2$ liv.

166. Delivré 30 sols à Claude Perrin que allit querre Maistre Hanz le Barbier à Cortellary au temps de la peste, par l'ordonnauce de Messrs, 20 s.

168vo. Delivré 29 liv. 6 gros, 3 cars en 8 escus au souleil, ung teston, somme tant à l'impetrance d'ung confessionnal, scarnoy (?) et fabriques et impetrées du commis de notre Saint Père le pappe par les ayant charge de ce ycy. 29 liv. 6 gros 3 cars.

170. Delivré à la femme qu'ils reçoyt les enffans parmy la ville, tant pour l'année précédente que pour ceste présente pour ses grands labors qu'elle ly a, vault le tout, 4 liv.

1519. 192. La pêche de la Serrière amodiée pour cette année 50 sols.

196. Delivré 2 cymarres de vin roge, cinquées à donzel Bastian de Diesbach 7 $^1/_2$ s.

197. 4 cymarres de vin cinquées à Monsgr l'évêque de Bâle, 16 s. 8 d.

198. 4 cymarres de vin claret cinquées à donzel Bastian de Diesbach et le banderet Wingart de Berne prise chez le bourcier, 20 s.

198vo. 4 cymarres de vin cinquées aux ambassadeurs de Nuremberg allant vers l'empereur prises chiez Cornemuse 20 sols.

200. Delivré 28 sols 1 denier maille à Jehan Esseller pour 9 rolebaches pour une clochette pour sonner parmy la ville de nuit, délivré par l'ordonnance de Mesgrs les Quatre, 28 s. 1 d. $^1/_2$.

Delivré 34 ½ sols pour despense en la maison de la ville quant l'on ordonna de elysir les compaignons pour aller contre le duc de Virtemberg, par l'ordonnance de Mesgrs les Quatre, 34 ½ s.

200vo. Delivré onze livres pour despense faite tant en la maison de la ville que chiez Pierre Fabvre, en ung chacun 5 ½ liv., premièrement quand l'on monstra les compaignons que debvoient aller à Schaffusen, semblablement pour leur disné, le jour qu'il partirent, il estant de Mesgrs pour les payer, à faire affaire le serment au cappitaine et banderet. Il enclos semblablement le suppez de ceulx que les passèrent à Cudreffin carculés, le tout revient à la d. somme et icelle delivrée par l'ordonnance de Pierre Fabvre et Andrey Mazellier, 11 livres.

Delivré 15 sols et six denier pour despens de ceulx qui furent querre les dits compaignons à Morat, 15 s. 6 d.

Delivré 3 liv. 11 sols et 8 den. en ung escus au soleil que Messgrs ont ordonné ou magister de l'escolle allemant pour ces poynes, 3 liv. 11 s. 8 d.

201. Delivré à Henchemand Perrenel 12 sols, assavoir pour 4 pot de vin que les compaignons allant à la guerre portèrent en une bottoillie et 4 pots de vin pour les sonneurs des cloches, pris le tout en sa maison, 12 s.

201vo. Delivré 20 sols que Messrs ont donné d'aulmône à Gerard Caillie du temps estant la peste chez luy, 20 s.

202. Delivré à Guillaume Hinzely pour des cordes et ung licol pour les chevaulx quand l'on voulsit aller contre le duc de Wirtemberg. Delivré par l'ordonnance Blaise Hory 1 liv. 2 s.

Delivré à Briaille pour ung voyage à Lausanne pour les chenilles, delivré par l'ordonnance de Blaise Hory, 40 s.

Delivré pour despens chiez Jeannette Hugues pour Mesgrs à une none, quant l'on envoya par les parroches du contey pour les 3 processions contre les chenilles, 12 ½ sols.

203. Delivré à Jehan le Fabvre qu'a enterrer les mors de la peste pour ses gaiges, 6 liv.

203vo. Delivré 15 liv. 5 gr. 3 cars, tant pour les despences, journées que missions soutenues et froyées par André Amyod aux voyages de Lausanne pour le detournement des chenilles gastant les vignes, il compris le loyage du cheval, que payement de tous les explois, pour ce fait carculés les parties reviengnent à la somme susdite et icelle delivrée par l'ordonnance de Pierre Fabvre et Andrey Mazellier, 15 liv. 9 s. 7 d.

Delivré 39 sols pour la tayre (?) des harens sorent[1] que les compaignons allant contre le duc de Wirtemberg portèrent avec eulx, lesquels il fallit revendre à moindre pris delivré par l'ordonnance de Pierre Fabvre et Andrey Mazellier, 39 s.

206. Delivré 7 liv. 11 sols pour le marchief fait avec Michiel Masson pour refaire la vulte à la tor Megechien pour mectre la pouldre, pour ce soubstennir, delivré par l'ordonnance de Mesgrs les 4, 7 liv. 11 s.

[1] Harengs saurs.

206vo. Delivré 20 sols à Bolieret estant chiez Saigneporc pour la peste, 20 s.

207. Delivré 13 liv. 8 sols et 9 deniers en 5 florins de Rhin pour une fenestre donnée pour Dieu à l'esglise Monsegnr Saint Ymier, pour ce yci, 13 liv. 8 s. 9 d.

Delivré 7 liv. 3 s. 4 d. pour avoir fait, par le verrier de ceste ville, Monseigneur St Guillaume et un ange tenant les armes de la Ville de la largeur de 3/4 d'aulne pour mettre à la dite fenestre, 7 liv. 3 s. 4 d.

Delivré 4 gros à celuy que porta le dit Saint Guillaume et le dit ange à Saint Ymier, delivré par l'ordonnance de Pierre Fabvre, 6 s. 8 d.

208vo. Delivré à Pierre Breguet le Vielle pour 3 1/2 liv. pour ouvraige qu'il a fait pour la ville tant en 4 bosset pour mectre la pouldre de colovrine, reffait les 2 vielles bosset, amener en guerre une gielle[1] que quatre scellet à mortier, carculés les dites parties par Andrey Mazellier, revient à la somme dessus dite.

209. Delivré 10 liv. que Messrs ont donné d'argent aux perrochiens de Saint Blaise pour leurs tors de l'esglise en l'honneur de Monsgr Saint Blaise, 10 liv.

211. Delivré pour ceulx qui furent devant Monseigneur le baillif pour la peste estant en la maison Monsgr de Vaulmarcus que par Jehan Henchemand fut despendus pour il mectre ordre et bon estat, 25 s.

211vo. Delivré à Geneveix dit Beliard 17 liv. pour ses gaiges d'avoir enterrez les mort de peste, commençant le dernier jour de Mars et finissant le 17 jour de Décembre. Il y eus 37 sepmaines sur quoy l'on luy rabat de son service 3 sepmaines du temps qu'il fut chiez Diesse et est assavoir que l'on luy a donné par sepmaine 2 émines froment, que revient 2 muids et 20 émines froment et dix sols par sepmaine qu'est ycy pour 34 sepmaines, argent 17 liv.

Delivré à Gerard Barbuz et à sa femme 14 livres pour leurs gaiges d'enterrer les mors de peste, ayant par sepmaines 20 sols et 2 émines froment pour commencer leur terme le jour de la St Crespin[2] en et jusques au 1er jour de febvrier, il ayant 14 sepmaines, qu'est froment 1 muids et 4 émines et argent 14 liv.

212. Delivré 10 livres à Jacob le Verrier pour une fenestre donnée à Estienne Grant, hoste de Lausanne, il estant les armes de la ville, 10 liv.

Delivré 13 livres à Jacob le Verrier pour une fenestre donnée à Wysbrod de Berne, 13 liv.

Delivré pour 9 aulnettes 1/2 de taffetas rouge et vert par moitié pour fayre le penon de la ville, 15 liv. 4 sols, mon. neufve, revient foible mon. argent, 18 liv. 13 s.

212vo. Delivré à Yacob le Verrier pour une fenestre, donnée aux mazelliers, il estant les armes de la ville, 7 liv. 6 s. et 8 d.

[1] Gerle.
[2] 25 octobre.

Delivré pour avoir ferrer les chevaulx de ceulx qui alloyent au service de Messrs de Berne à l'encontre du Sr de Vitemberg à Morat, 5 s. 5 d.

213vo. Delivré à Demymantel barbier, pour sa peyne d'avoir servir un petit de temps de la peste et aultres services, 1 escu au soleil.

Delivré à la femme qui reçoit les enffans 40 s.

Delivré au magister de l'escolle qu'est le fils Perrin Perrot pour sa poine qu'il prend à induire les enffans, 1 escus au soleil.

Delivré à Jannette Hugue pour parfayre au payement de la fenestre qu'est à son poille, où le banderet de la ville en ung écusson, 4 liv.

230. Delivré ung cart à Pervit (?) pour avoir sonné la cloche des Hopitaux ung jeudi pour les brunes, 5 d.

230vo. Delivré à la mère Guillaume Hensely 10 sols pour le bruyt de peste, delivré par l'ordonnance de Mesgrs en conseil, 10 s.

Delivré à Maistre Hans Dorier aussi 10 sols pour semblable cause, comme dessus.

Delivré 20 s. à la femme feux Jehan Breguet pour substanter elle et ses enffans en semblable bruyt de peste, comme dessus, 20 s.

251vo. Delivré à la compaignie du Royalme fait par les compaignons de ceste présente année en l'honneur de Dieu et des 3 Roys, pour cette fois et non plus, pour ce argent 20 liv.

Delivré pour un chandelart de loton[2] que le banderet Jehan Marquis acheta à Berne, pour pendre au moytent[3] du poille sur le Mazel, 36 s. 10 d.

(A suivre.) W. Wavre.

[1] Laiton.
[2] Milieu.

ERRATUM

Dans le *Musée neuchâtelois* (livraison mars-avril), page 85, note D, 14me ligne, *lire:* Alexandre Girardet, *au lieu de:* Abraham Girardet.

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC CROQUIS)

LONGUEVILLE

Il y a dans toutes les parties de la France des bourgs portant le nom de Longueville, Longeville, Longevelle, ce qui signifie le long village. Celui qui nous intéresse est situé dans une vallée assez étroite, sinueuse, bordée de grands arbres sur les pentes, et arrosée par un petit cours d'eau appelé la Scie qui se jette dans l'Océan au sud de Dieppe. La voie ferrée de Paris-Rouen-Dieppe descend cette vallée jusque tout près de Dieppe, que l'on gagne par un tunnel percé sous la colline à quelques kilomètres au nord de Longueville. Vus du train, les remparts déchiquetés du vieux château sont encore fort imposants; l'histoire de ce château est plus imposante encore.

Dès les temps les plus reculés de l'invasion normande, il y avait là une vaste forteresse construite, à la mode de l'époque, à l'angle de la vallée principale et d'une vallée perpendiculaire; les deux vallées formaient des défenses naturelles suffisantes, et, du côté du plateau, des fossés couronnés de palissades en bois renforcées plus tard par des ouvrages en maçonnerie, complétaient l'enceinte. Cette forteresse était la résidence d'un comte nommé Giffard ou Guiffard (le Joufflu), qui fut un des compagnons les plus authentiques de Guillaume le Bâtard lors de la conquête de l'Angleterre, et qui fut récompensé de ses services, de l'autre côté de la Manche, par l'octroi du duché de Buckingham; c'est lui et sa femme Agnès de Ribemont ou Ribolmont qui fondèrent dans la vallée, au pied de leur château, un prieuré qu'ils dotèrent de grands biens des deux côtés de la mer; leur tombeau, où ils étaient représentés avec un jeune enfant à leurs pieds, se voyait encore dans le prieuré en 1789; d'ineptes démolisseurs ont fait de cette construction huit fois séculaire une carrière dont les pierres se retrouvent dans toutes les maisons du bourg. Le prieuré était desservi par des moines de Cluny et avait l'obligation de loger les religieux de l'Ordre qui se rendaient en Angleterre.

Lorsque, sous Philippe-Auguste, la Normandie fut une première fois conquise sur les Anglais, le château de Longueville fut en 1204 réuni à la couronne de France. Saint-Louis y logea en 1257. Philippe le Bel en fit plus tard don à Enguerrand de Marigny son ministre et même son « coadjuteur au gouvernement », dont les reprises de fief sont conservées à la bibliothèque municipale de Dieppe comme un témoignage de la fragilité des faveurs royales; Enguerrand de Marigny ne devait pas tarder à être pendu au gibet de Montfaucon (1315).

Vers le milieu du XIVme siècle, Charles le Mauvais, comte d'Evreux et roi de Navarre, s'empara de Longueville que défendait le comte d'Artois; les nobles du pays de Caux tentèrent vainement de reprendre la forteresse et durent se contenter de brûler le bourg après avoir occis les Navarrais qu'ils y trouvèrent.

Le roi de France Charles V se réserva Longueville deux ans plus tard, dans son traité de 1365 avec Charles le Mauvais. Après l'avoir réuni à la couronne, il en fit don, en 1384, à titre de récompense militaire, au célèbre Duguesclin, en y ajoutant le titre de maréchal de Normandie. Bertrand Duguesclin étant mort sans postérité, son héritier et frère Olivier vendit en 1391 le comté de Longueville au roi Charles VI, qui en fit don à un Montmorency.

Lors de l'invasion anglaise après Azincourt, Longueville fut, en 1417 ou 1419, confisqué par les vainqueurs, et le prieur de Longueville fut un des juges anglais qui condamnèrent Jeanne d'Arc. Un Français du nom de La Hire ayant réussi à occuper la forteresse, Talbot, Thomas Kinel et d'autres capitaines anglais la reprirent en 1438; La Hire se retira à Beauvais, mais les Français ne devaient pas tarder à revenir, et, cinq ans plus tard, le roi Charles VII ne pouvait donner une plus belle récompense à son lieutenant-général Dunois que de confier à ses mains victorieuses la terre possédée jadis par Bertrand Duguesclin.

A partir de ce moment (1448) jusqu'à l'extinction de la postérité de Dunois, soit pendant deux siècles et demi, Longueville n'a cessé d'appartenir à la famille du Bâtard d'Orléans.

Au cours des guerres entre Louis XI et la maison de Bourgogne, on sait que Charles le Téméraire a poussé, de Picardie, une pointe victorieuse jusqu'à la mer; à la fin de cette expédition il incendia Longueville en 1472.

Le fils de Dunois, après avoir pris parti contre le roi Charles VIII, se réconcilia avec ce prince et négocia le mariage de son souverain avec Anne de Bretagne. Louis XII, second mari d'Anne de Bretagne,

voulant s'attacher à son tour le petit-fils de Dunois, le maria à une princesse de la maison de France, Françoise d'Alençon, et érigea à leur profit le comté de Longueville en duché par lettres patentes datées de Blois en mai 1505; c'est à partir de ce moment que les Dunois sont connus dans l'histoire sous le nom de ducs de Longueville; l'acte d'érection du duché porte que François II d'Orléans, comte de Dunois, doit incorporer sa baronnie d'Auffay au nouveau duché, et que celui-ci fera retour à la couronne, y compris la baronnie d'Auffay, à défaut de postérité mâle du nouveau duc; le duché devait comprendre, outre Auffay, les principales terres suivantes que François possédait déjà par héritage: le comté de Tancarville sur la Seine entre Rouen et le Hâvre, Monville entre Dieppe et Rouen, Gaillefontaine et Gournay dans le pays de Bray, et enfin Etrépagny près de Gisors (Eure); cela représentait environ le quart de la Normandie au nord de la Seine.

Lorsque, un demi-siècle plus tard, Léonor d'Orléans épousait Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, acquérant ainsi le beau château de Valmont près de Fécamp et y ajoutant les grandes terres de cette princesse, on peut dire qu'à eux deux ils étaient bien près de posséder la moitié de la Normandie.

Le château de Longueville avait été réparé après le passage du Téméraire, sans être cependant mis à la hauteur des forteresses sérieuses de l'époque; aussi pendant les guerres de religion ne joua-t-il qu'un rôle secondaire. Léonor, bien qu'élevé par une mère protestante, ne tarda pas à passer au parti catholique et livra en 1562 à ses nouveaux amis ses deux places de Longueville et de Tancarville; ce dut être un grand crève-cœur pour les bourgeois de Dieppe qui étaient, eux, ardemment dévoués à la Réforme.

Au début du règne d'Henri IV, Henri Ier de Longueville se rallia immédiatement au nouveau roi, qui, fuyant devant les Ligueurs, s'était peu à peu rapproché de Dieppe et se demandait s'il ne serait pas obligé de passer en Angleterre. C'est à ce moment que le roi paraît avoir séjourné une nuit à Longueville, en août 1589, c'est-à-dire peu de jours avant la bataille d'Arques, livrée à quelques kilomètres plus au nord et dont le succès fut dû notamment aux troupes neuchâteloises et bâloises du parti protestant; les Ligueurs étaient suivis et pris à revers par un corps amené de Picardie par Henri de Longueville, qui les rejeta au sud de la Seine, où ils subirent la défaite décisive d'Ivry.

Il semble probable qu'une des tours du château, celle qui forme l'angle nord-ouest, remonte à cette période. Quant au bourg de Longue-

ville, il était livré à toutes les horreurs de la guerre civile; les protestants de Dieppe y venaient faire des incursions bientôt suivies d'autres incursions des Ligueurs du pays de Caux, au point que, d'après la tradition, le pauvre prieur ne put pendant deux années entières sortir d'une cachette où il s'était réfugié.

Durant tout le règne du roi Louis XIII, Henri II de Longueville et sa mère Catherine de Gonzague vécurent à la cour, à Trie, à Coulommiers ou à Rouen; le duc était devenu gouverneur général de la Normandie; le château n'était guère habitable; il n'était plus une grande forteresse et était trop loin de Paris pour être transformé en résidence seigneuriale; l'abandon porta ses fruits et la ruine s'accentua. Pendant la Fronde, lorsqu'Henri II et son beau-frère Condé prirent parti contre Mazarin, les nombreuses places du duc en Normandie se prononcèrent, il est vrai, contre la cour, mais n'eurent pas l'honneur d'un siège et se soumirent sans coup férir, tandis que leur seigneur se laissait enfermer au Hâvre et rentrait bientôt en grâce. La femme d'Henri II, la célèbre Anne-Geneviève de Bourbon, voulant continuer la guerre, ne songea pas à se réfugier dans les ruines de Longueville; elle se rendit directement à Dieppe, d'où elle gagna les Pays-Bas espagnols pour y mener contre la France avec Turenne la campagne que l'on sait. Il est probable qu'Henri II, devenu vieux et réintégré dans le gouvernement de la Normandie, fit voir le château de Longueville à ses deux jeunes fils lorsqu'il se rendit à Dieppe peu de temps avant sa mort, mais les chroniqueurs ne rapportent rien de cette visite, tandis qu'ils nous fournissent le détail minutieux des réjouissances navales données à Dieppe et notamment du simulacre d'un combat dans lequel « la flotte du roi très chrestien anéantissait une escadre de l'empereur des Otthomans ».

La fin approchait. Les deux fils d'Henri II devaient lui survivre peu d'années seulement, et, lorsque le dernier de ces fils, Charles d'Orléans, succomba, en 1694, dans l'abbaye de Boscherville, près de Rouen, où il était interné pour cause d'aliénation mentale, le vieux Louis XIV, qui avait besoin d'argent au cours des longues guerres de la fin de son règne, n'eut garde de laisser échapper cette proie. Il invoqua immédiatement la clause de retour à la couronne insérée deux siècles auparavant dans l'acte d'érection du duché de Longueville; la postérité mâle de Dunois étant éteinte, la duchesse de Nemours, sœur du pauvre malade, fut exclue de cette partie de la succession de son frère. Le duché avait vécu.

Jusqu'à la Révolution, Longueville resta en la possession du

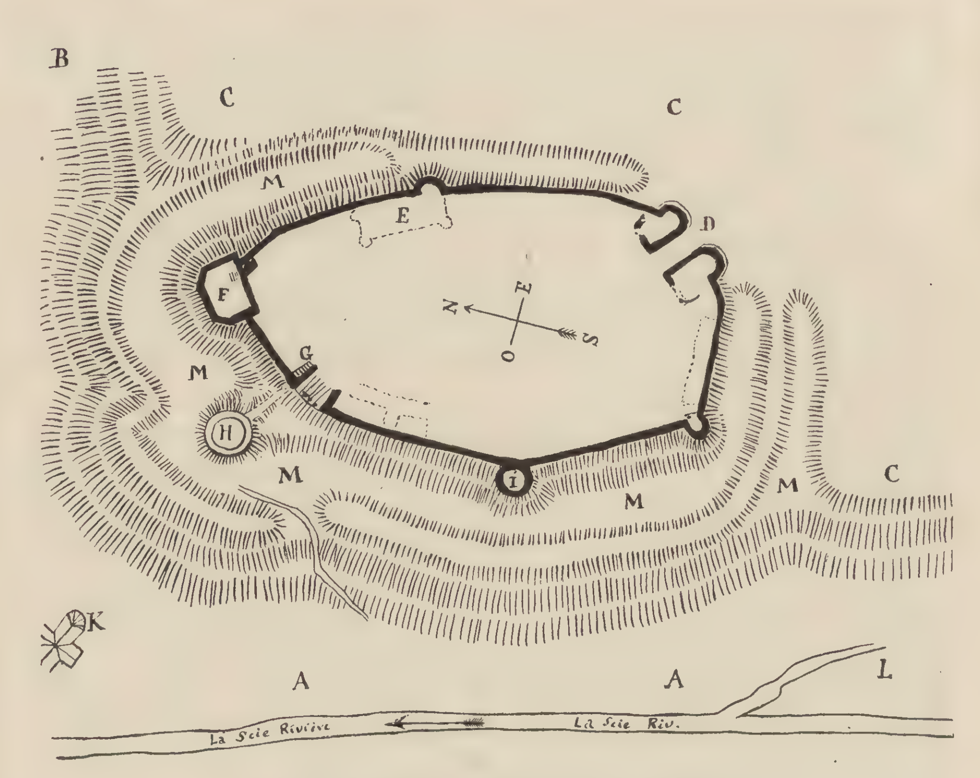
Domaine, et le château ruiné fut laissé à la jouissance du bailli royal, qui était en même temps capitaine du château. En 1744, les fonctions de bailli et capitaine furent réunies à celles du lieutenant général au bailliage d'Arques, qui était alors Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, lequel avait acquis sa charge d'un sieur de Radiolles.

De 1769 à 1779, de longues contestations s'élevèrent entre Belmesnil qui prétendait conserver le château, et le nouveau lieutenant général au bailliage d'Arques, un M. Le Prince, qui le réclamait en vertu de sa charge; des pièces du procès il résulte qu'il existait au château seulement « deux vieilles tours, quelques murs de clôture et un corps de logis sans charpente ni couverture ».

A la Révolution, le château et ses dépendances furent vendus le 21 nivôse an III; ils comprenaient 69 ares, plus 4 ares de terre labourable en trois pièces en dehors des fossés, et environ 3 vergiers de joncs marins; le tout était occupé par le citoyen Barbé qui payait 120 livres de fermage annuel et dont le bail finissait le jour de Michel 1798. La mise en vente eut lieu sur le prix de 2350 livres; un citoyen LeVerrier, dont un descendant vient d'écrire une intéressante étude sur « les derniers jours du prieuré de Longueville », offrit 9000 livres, et le citoyen Barbé, l'ancien fermier, fut déclaré adjudicataire au prix de 9900 livres.

Aujourd'hui, le château appartient à une aimable veuve protestante de Rouen, Mme Berthet-Burlet.

Il ne reste rien des habitations anciennes; il est probable qu'elles ont toujours été fort modestes. L'enceinte est seule encore debout. Du côté du plateau, on y pénétrait par une porte flanquée de deux grosses tours dont les soubassements subsistent; un fragment d'une de ces tours dresse encore vers le ciel ses pierres noires et rongées. Le mur de défense du côté du plateau est mince, faible, et doit être fort ancien; on y retrouve en effet des cailloux arrangés en épi ou arête de poisson, mode de construction en usage au XIme siècle; un fossé profond se trouve en avant du mur. Tout le reste de l'enceinte doit être du XVme ou du XVIme siècle. Elle est beaucoup plus solide; une des tours est construite en moellons alternant avec élégance leurs couleurs différentes; une autre, qui doit être la plus récente, est en briques auxquelles le temps et les pluies venant de l'Océan ont donné un coloris particulièrement chaud et agréable à l'œil. Ces hautes murailles plongeant dans la vallée, recouvertes de lierre et dominant de grands hêtres séculaires, ont un aspect véritablement imposant; elles sont protégées à leur pied



PLAN APPROXIMATIF DU CHATEAU DE LONGUEVILLE

A Vallée de la Scie. — B Vallée latérale. — C Plateau. — D Entrée principale. E Habitation moderne. — F Tour en briques. — G Poterne conduisant à la Tour détachée H dite du Pont-levis. — I Prisons. — K Eglise. — L Prieuré démoli vers 1799. — M Fossés.



LE CHATEAU DE LONGUEVILLE EN 1906

par un fossé en avant duquel se trouvent un et parfois deux remparts en terre; on remarque aussi le soubassement d'une tour avancée servant probablement à flanquer le fossé et à protéger une poterne qui permettait d'entrer directement du bourg dans la forteresse sans monter sur le plateau. L'intérieur de l'enceinte peut avoir deux cents pas de long sur cent de large. Il y avait donc de la place pour une nombreuse garnison et pour des bâtiments ruraux importants. On aimerait à se représenter Bertrand Duguesclin ou Dunois faisant une ronde le long des remparts et jetant un coup d'œil sur l'ancien prieuré où reposait dans la vallée le vieux et joufflu compagnon d'armes de Guillaume le Conquérant; mais ce retour vers le passé est vraiment rendu difficile depuis la construction, au milieu de l'enceinte, d'une petite bâtisse moderne en faux style Renaissance avec des pignons et des tourelles surchargées de dentelures de zinc comme on en voit dans la banlieue de toutes les grandes villes; seul Talbot serait satisfait en constatant que cette demeure moderne est occupée par une famille anglaise qui la loue pendant les vacances.

Dans le bourg lui-même, une filature de coton, installée dans l'ancien prieuré, a brûlé en 1889 et dresse encore sa cheminée. L'église est trop grande pour la population actuelle. Un seul habitant du bourg paraît s'intéresser au glorieux passé de Longueville, c'est un horloger fort expert, M. Harel, qui fabrique de « vieilles » pendules normandes à l'usage des Parisiens fréquentant en été les bains de mer de Dieppe. Personne ne semble avoir gardé la mémoire de Duguesclin ou de Dunois; le conseil municipal se plaint, dit-on, de ce qu'il y a trop de Longueville en France et a l'intention de provoquer un décret changeant le nom de la commune pour éviter des confusions de la part de la poste; il proposerait le nom de Longueville-la-Duchesse, ce qui prouve que, dans l'imagination populaire, le souvenir d'une femme dévoyée s'efface moins lentement que celui de deux héros ayant rendu les plus grands services à la patrie.

SOURCES

L. Vitet. *Histoire de Dieppe,* Paris, 1844, p. 420 et suiv.

Anonyme (Desmarguets). *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe et de la navigation française,* 2 vol., Paris, 1785.

A. Guilmeth. *Histoire communale des environs de Dieppe,* Paris, 1838.

Les abbés Bunel et Tougard. *Géographie de la Seine-Inférieure,* volume concernant l'arrondissement de Dieppe, p. 189.

Z. Leclercq, instituteur. *Notice sur Longueville,* Dieppe, 1865.

P. Le Verdier, avocat à la Cour de Rouen. *Notes sur le dernier état et les derniers jours du Prieuré de Longueville,* Evreux, 1893 (avec plan).

Boyve. *Annales de Neuchâtel*, II, 199. 511; IV, 292.

Bibliothèque et archives de la ville de Dieppe. Manuscrit 315: Pièces relatives au prieuré de Longueville. *Manuscrit 48:* Estimation des rentes d'Enguerrand de Marigny à Longueville en 1315-1316; Information des revenus et droits des comtes de Longueville en 1495. *Manuscrit 47:* Actes concernant la prise de possession du duché de Longueville par la Couronne de France en vertu de l'arrêt du 9 mars 1694 après le décès du dernier duc.

Bibliothèque nationale de France. Fonds français. Manuscrit 16,681, fol. 233, 235, 237; manuscrit 2926, fol. 20; Manuscrit 4586, fol. 94: Titres constitutifs du duché de Longueville et pièces conférant aux ducs de Longueville « le premier lieu » après les autres princes du sang.

Jehan de Baudreuil. *Le sommaire abrégé des terres et seigneuries de Loys d'Orléans, duc de Longueville,* etc. Bibliothèque nationale de France, Fonds français, Manuscrits en cinq exemplaires portant les numéros 5935, 6013, 6014, 19814 et 20174. Un sixième exemplaire du Sommaire de Jehan de Baudreuil se trouve à la Bibliothèque de Chantilly $\frac{\text{XIV}}{39}\ \frac{\text{G 1060}}{\text{B a}}$; l'exemplaire de Chantilly est admirablement relié et porte sur le plat, au recto, les armes de Marie de Bourbon dans une guirlande de lauriers, et au verso le nom de « Hanry Dorleans » au milieu d'un semis de M et de fleurs de lys.

Chambre des comptes de Rouen, Registre 3, fol. 86.

Guillaume Foucquet. *Traicté pour les comtes de Dunois et ducs de Longueville,* superbe manuscrit conservé à la Bibliothèque de Chantilly, fol. 27.

Archives de Chantilly. Donation du duché de Longueville par l'abbé Charles d'Orléans à son frère Charles-Paris, comte de Saint-Pol. Acte reçu Pouyot et Routier, notaires à Paris, le 26 février 1681.

Archives de la Seine-Inférieure. C. 2307. Réunion de Longueville au bailliage d'Arques, contrat du 4 août 1744 entre les baillis Radiolles et Belmesnil.

Archives de Mme Berthet-Burlet, propriétaire du château de Longueville, déposées à l'étude du notaire Belle-Isle, à Dieppe.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de M. P. Chevreuse, archiviste du département de la Seine-Inférieure à Rouen, de M. Mite, directeur de la bibliothèque de la Ville de Dieppe et de M. E. Harel, horloger à Longueville.

LA SOCIÉTÉ DE TIR DES ARMES-RÉUNIES

SOUVENIRS HISTORIQUES

(Suite et fin — Voir la livraison de Mai-Juin 1906, p. 115)

Les tirs fédéraux. Un projet de société neuchâteloise de carabiniers. Fritz Courvoisier.

Fritz Courvoisier, qui était absent du pays en 1820, au moment de la constitution de la Société des Armes-Réunies, en fut reçu membre dans l'assemblée générale du 8 avril 1821. Il ne tarda pas à y déployer une grande activité : le 16 juin 1824, il est élu secrétaire-adjoint ; le 10 avril 1825, secrétaire, fonction qu'il remplit jusqu'au 8 avril 1827 ; le 11 avril 1828, il est vice-président ; le 12 avril 1829, président ; le 8 avril 1830, il quitte la présidence et consent à rentrer dans le comité comme simple membre.

« *Assemblée générale du 8 avril 1827.* — L'offre qu'a faite le sieur Frédéric Courvoisier, secrétaire, de faire faire un drapeau pour la société, moyennant que celle-ci paye la peinture, a été présentée à l'assemblée qui l'a approuvée avec plaisir, tout en faisant des remerciements au sieur Courvoisier. »

« *Assemblée générale du 11 août 1827.* — Toutes les délibérations étant prises, M. le président a annoncé à l'assemblée que le drapeau de la société est prêt et se trouve chez M. Fritz Courvoisier ; qu'il lui paraît convenable de le faire chercher pour le déposer dans le stand : il a nommé

une députation qui s'est rendue à cet effet au domicile du sieur Courvoisier, accompagnée des trompettes des carabiniers, et à leur retour il a été fait une décharge à l'honneur du drapeau. »

Cette bannière circula beaucoup, car les tirs fédéraux se tenaient alors chaque année, aussi paraît-elle s'être rapidement détériorée, et nous lisons à ce propos dans le procès-verbal du *Comité tenu le 29 février 1836 :*

« La confection d'une nouvelle bannière pour la société étant d'urgence, une commission de quatre membres est nommée pour en surveiller l'exécution, elle est composée de MM. le président, le vice-président et les deux secrétaires. M. Louis Cugnier sera prié de donner un dessin ; les couleurs, inscription et peinture, demeureront les mêmes qu'à la précédente, seulement quelques légers détails insignifiants seront retranchés et la grandeur de l'étoffe augmentée. »

D'autre part, nous avons retrouvé dans des papiers personnels de Fritz Courvoisier, ses états de service comme carabinier : le 22 mai 1824, sergent ; le 12 février 1825, 2d sous-lieutenant ; le 7 avril 1827, 1er sous-lieutenant ; le 7 avril 1830, 1er lieutenant ; le 3 décembre 1830, capitaine.[1]

Dès l'origine des tirs fédéraux, les Neuchâtelois et en particulier les sociétaires des Armes-Réunies y prirent part. Nous voyons dans les procès-verbaux que la bannière est accordée aux sociétaires désireux de se rendre au tir fédéral de Fribourg 1829, Lucerne 1832, Zurich 1834, Lausanne 1836, Saint-Gall 1838, la bannière est remise à Fritz Courvoisier, 1840 Soleure, la bannière est remise à Louis-Théophile Sandoz-Cugnier.

« *Assemblée générale du 10 avril 1836.* — La motion faite au nom du comité relativement à un souvenir à envoyer de la part de la société à l'administration du tir fédéral à Lausanne, ayant été adoptée, le caissier de la société est autorisé à en remettre le montant ; cet objet consistera en une montre soignée. »

C'est la première mention d'un don pour les tirs fédéraux.

« *Comité du 1er avril 1837.* — A l'époque du tir fédéral de Lausanne, le corps de musique des carabiniers s'étant décidé à accompagner notre

[1] Capitaine à l'état-major général suisse, 30 octobre 1847 ; major de carabiniers, élu par le Grand-Conseil neuchâtelois, le 8 juin 1848, avec rang du 1er mars 1848 *(Bulletins du Grand Conseil I, 100-103)* ; commandant militaire du district de La Chaux-de-Fonds, nommé par le Conseil d'Etat, 18 avril 1849 ; major à l'état-major général suisse, 26 février 1850 ; commandant de bataillon, élu par le Grand Conseil neuchâtelois, 17 décembre 1851 ; lieutenant-colonel à l'état-major général suisse, 7 juin 1852.

bannière, a dû remplacer quelques-uns de ses membres qui ne pouvaient pas quitter leur domicile, par des personnes de Saint-Imier qui ont demandé une indemnité pour leurs frais... »

Assemblée générale du 12 avril 1840. — L'assemblée décide d'offrir une montre pour le tir fédéral de Soleure; coût 300 fr.

« La musique des carabiniers fait agréer ses remerciements pour le don par la société d'un instrument d'une valeur de 385 fr. »

C'est en sa double qualité d'officier de carabiniers et de président de la Société de tir des Armes-Réunies que Fritz Courvoisier fut chargé, en 1829, d'une notable partie des démarches relatives à la constitution projetée d'une « Société neuchâteloise de carabiniers ». Son zèle et son dévouement étaient connus, il correspondit activement avec l'auteur du projet de statuts de la société en formation, le capitaine de carabiniers François-Auguste Favarger à Neuchâtel (celui qui fut plus tard le chancelier Favarger, conseiller d'Etat et l'ennemi résolu des républicains), avec F.-L. Courvoisier, au Locle, Ed. Dubied, à Couvet, etc., etc. Nous avons sous les yeux cette correspondance, purement privée; le 3 juillet 1829 Favarger écrit:

« Il me paraît qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, tout est si bien allé à Fribourg, chacun en est revenu si content et si bien disposé qu'il ne faut pas tarder, ce me semble, à profiter de ces bonnes dispositions. »

Les événements politiques de 1830-1831 vinrent anéantir ces beaux projets et couper court à ces tentatives de rapprochement, les dernières, probablement, qui furent entreprises avant la rupture définitive entre les deux partis. Voici dans quels termes Favarger définissait dans son projet de statuts le but de la « Société cantonale de carabiniers » à créer:

Resserrer toujours davantage les liens qui unissent les citoyens des diverses parties du canton, encourager les progrès de l'art du tir si utile à la défense de notre chère patrie, nous procurer les moyens de recevoir parmi nous nos frères d'armes des autres cantons et de la Confédération et de leur rendre cet accueil franc et cordial que nous avons reçu chez eux, enfin faire représenter dans les tirages fédéraux les tireurs neuchâtelois, par une députation choisie parmi les sociétaires.

Nous ne pouvons nous dispenser de reproduire *in-extenso*, pour terminer ce chapitre, les pièces ci-après qui offrent un réel intérêt

historique, en faisant toucher du doigt la situation politique troublée dans laquelle se trouvait le canton-principauté :

Neuchâtel, le 18e sept. 1829.

Mon cher Monsieur,

D'après votre lettre du 16, je vois que nous nous entendons mal. Il est clair que pour cette année il ne peut être question d'un Tirage Cantonal, mais ce qu'on peut faire cette année et de suite, et ce qu'à mon avis on doit faire sans tarder, c'est de se réunir pour discuter et adopter le règlement de la Société Cantonale, de le présenter à la sanction du Conseil d'Etat, d'obtenir notre drapeau et enfin de nous organiser de manière à ce que l'année prochaine on aille à Berne en Société cantonale, et que comme tels on puisse faire la demande du Tirage fédéral pour 1831.

Nous n'avons pas trop de temps pour en perdre, et je vous engage instamment à choisir un jour pour la réunion destinée à la discussion et à l'adoption du règlement. Indiquez moi le jour et le lieu.

Votre tout dévoué,

FAVARGER.

Monsieur Frederic Courvoisier, Lieutenant de carabiniers, Chaux-de-Fonds.

Mon cher Monsieur,

Si j'ai tant tardé à venir vous communiquer le résultat de nos démarches auprès du Conseil d'Etat pour l'affaire de la Société Cantonale de Carabiniers, c'est que j'avais d'abord eu l'espérance que de nouvelles instances finiraient par obtenir une issue plus favorable; mais toutes les négociations que nous avons faites tout dernièrement encore n'ont abouti à rien et je me vois forcé à vous envoyer *l'arrêt* que vous me feriez plaisir de communiquer à Messieurs du Locle. Les motifs consignés dans l'arrêt ne sont que des prétextes au moyen desquels on a voulu dorer la pilule, les véritables sont de la politique neuchâteloise!!!

Au surplus nous ne devons pas même penser à avoir le Tirage fédéral dans ce pays, je ne crois pas qu'on nous le permit.

Nous causerons plus au long de tout cela à notre première entrevue, en attendant quoi je vous présente de cœur mes salutations les plus affectueuses.

Neuchâtel 13 May 1830. FAVARGER, Cpne.

A Son Excellence Monsieur le Gouverneur
et
A Messieurs du Conseil d'Etat

Monseigneur et Messieurs,

Les soussignés se sont réunis dans le but de former une Société Cantonale Neuchateloise de Carabiniers à l'instar de celles qui existent

dans la plupart des Cantons de la Suisse. Ils ont adopté à la majorité d'entr'eux un projet de reglement qu'ils viennent respectueusement présenter à la sanction de Votre Excellence et de Vos Seigneuries.

Ils espèrent qu'Elles verront avec plaisir la formation d'une Société qui, en encourageant l'exercice du tir à la carabine peut devenir si éminemment utile; et qu'Elles daigneront l'honorer de Leur protection.

Vos Seigneuries donneraient à cette société nouvelle une marque bien flatteuse de Leur faveur si, comme l'ont fait d'autres Gouvernements cantonaux, Elles voulaient bien lui faire don de la bannière sous laquelle ses membres doivent se réunir lorsqu'ils se rendent aux grandes réunions Fédérales qui ont lieu chaque année dans les divers Cantons de la Suisse.

Telle est la double demande que les Soussignés prennent la respectueuse liberté d'adresser à Votre Excellence et à Vos Seigneuries, à mesure qu'ils Les supplient d'agréer l'hommage de Leur profonde soumission.

A. FAVARGER, F^c^ COURVOISIER, F. MATTHEY, major, Ch. E. DUBOIS, A^te^-F^c^ HUGUENIN, Henri DUBOIS, Ch^s^-A^te^ BOURQUIN, Ch.-H^ri^ PERRET, Henry-David ROBERT, SANDOZ, maire de la Chaux-de-Fonds, Ariste BRANDT, Aug^te^ Roy, L^s^-A^te^ de POURTALÈS, F^ois^ de MONTMOLLIN.

15 décembre 1829.

Sur la requête ci-devant; Entendu le rapport de la Comission Militaire et celui d'une Commission du Conseil d'Etat, chargée d'examiner cette affaire; et délibéré, le Conseil arrête: que les Abbayes et autres associations pour le tir qui existent dans presque toutes les Communautés de l'Etat, paroissant plus propres qu'une société Cantonale à perfectionner l'art du tir, et n'ayant pas les grands inconvéniens d'occasionner des déplacemens et des dépenses considérables; le Conseil continuera à accorder comme par le passé, toute protection et toute faveur à ces associations locales, mais s'abstiendra aussi longtems que les Règlemens de la Confédération ne lui en imposeront pas le devoir, de sanctionner des Règlemens pour de nouvelles sociétés, quelque louable que puisse d'ailleurs en être le but.

Donné au Conseil tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel le 15 février 1830.

Le Gouverneur,
ZASTROW.

Difficultés sans cesse renaissantes. L'ancien maire Sandoz.

Comité du 9 may 1821. — M. F^d^ Ducommun, président, annonce que d'après le 11me article du règlement et la décision du comité, du 4 avril, celui-ci doit fixer :

1° Le jour annuel du tirage.
2° Le prix qui sera décerné au plus beau coup.
3° Le règlement pour le stand.

Sur quoi le comité décide, sauf l'abrogation de l'assemblée générale convoquée pour le 12 courant:

1° Le tirage aura lieu le 7 juillet prochain.
2° Le prix de la société est une médaille en argent.
3° On commencera à tirer à une heure après midi, et l'on finira à 4 heures du soir fixe. » (Extrait du procès-verbal.)

C'est l'origine des tirs à la médaille de la société.[1]

« *Assemblée générale du 16 août 1823.* — M. Aimé Billon, président, expose que nous avons l'avantage de posséder un nouveau chef de juridiction en la personne de M. Louis-Théophile Sandoz[2] qui est amateur de tir et il propose de le recevoir membre honoraire de la société; accepté à l'unanimité par levé de mains; la société se félicite d'avoir un membre aussi distingué dont l'appui et les directions pourront lui être utiles en toute occasion. »

« *Comité du 5 avril 1832.* — Louis-Théophile Sandoz qui était membre honoraire lorsqu'il exerçait les fonctions de maire, désire devenir membre actif. »

« *Assemblée générale du 8 avril 1832.* — La réception de Ls-Th. Sandoz comme membre actif a lieu à l'unanimité. »

« Sur la proposition du comité, le nouveau maire, M. Challandes, reçoit le titre de membre honoraire. » C'était un acte de pure courtoisie politique, car le nouveau chef de juridiction était aussi le chef des royalistes de La Chaux-de-Fonds.

« *Comité du 12 avril 1833.* — Proposition d'accorder la bannière aux sociétaires qui se rendront à Bienne, en mai 1833, au tir cantonal bernois. »

Fritz Courvoisier résidait alors à Bienne, comme proscrit, à la suite de la révolution 1831.

[1] Voir ALBERT MICHAUD : *Liste des médailles et jetons concernant La Chaux-de-Fonds jusqu'en 1901*, avec une notice sur les sociétés de tir « Les Armes-Réunies » et « Les amis de la carabine », cette dernière aux Eplatures. Extrait de la *Revue suisse de numismatique*, 1902, brochure de 36 pages.

[2] Louis-Théophile Sandoz (1799-1869), nommé maire le 11 mars 1823. Voir ARNOLD ROBERT, *La Mairie de La Chaux-de-Fonds*, 1656-1848, dans le livre du *Centenaire de La Chaux-de-Fonds*, 1894.

« *Assemblée générale du 14 avril 1833.* — Ls-Th. Sandoz élu vice-président. »

« *Assemblée générale du 13 avril 1834.* — Ls-Th. Sandoz élu président. »

« *Comité du 2 mai 1834.* — Proposition d'avoir un tir pendant l'été; adopté. On a également décidé que pour rendre la réunion aussi agréable que possible, on afficherait dans le stand un avis signé par le Président au nom du Comité par lequel tous les sociétaires et les personnes qui assisteront au tir sont priées de se dispenser de discussions politiques et de provocations ou discours qui pourraient donner ombrage à qui de droit. »

Malgré cette recommandation le tir du 6 septembre 1834 fut houleux.

« *Assemblée générale du 12 avril 1835.* — Ls-Théophile Sandoz confirmé en charge comme président pour une année. »

Nous avons déjà relaté le refus catégorique qui fut opposé, en 1835, par le gouvernement à la demande présentée par le président Ls-Théophile Sandoz-Cugnier, d'autoriser un grand tir d'inauguration du stand.

L'année suivante, en 1836, sur la requête de Jules Sandoz-Breitling, président en charge depuis le 10 avril 1836, de pouvoir organiser un tir pour les 26 et 27 août, le Conseil d'Etat, par arrêté du 25 juillet, autorise le tir pour le 26 août « tant seulement ».

En 1838, sur la requête présentée par le Dr Gustave Irlet, médecin, président en charge depuis le 8 avril de la même année, l'autorisation d'organiser un tir pour les 15 et 16 juin, est donnée par arrêté du 15 mai « pour un jour seulement et cela sous la surveillance de mon dit sieur le Maire ».

Dissolution et reconstitution. Les manifestations à Soleure (1840) et Bâle (1844)

L'année 1840 marque à nos yeux l'apogée politique de la Société de tir des Armes-Réunies.

La course à Soleure, au tir fédéral qui se célébra dans cette ville du dimanche 12 au samedi 18 juillet, fut organisée par Louis-Théophile Sandoz, Fritz Courvoisier, le Dr Gustave Irlet, méd., Justin Billon, Alfred Robert-Cugnier, Isaac-Charles Ducommun, Louis Brandt-Stauffer, Ulysse Cugnier et d'autres chefs du parti républicain; on évalue à 800 ou 900 le nombre des patriotes qui y prirent part, accompagnés de la

Musique des carabiniers de La Chaux-de-Fonds et de la Musique du Locle. Cette manifestation pacifique, la plus imposante de toutes celles qu'organisèrent les républicains neuchâtelois avant la révolution du 1er mars 1848, eut un succès énorme et retentissant.

On lit dans l'*Helvétie* de juillet 1840, sous la rubrique: *Tir fédéral de Soleure:*

Mardi 14 juillet les carabiniers neuchâtelois arrivent en grand nombre, leurs bannières sont déposées à l'Etoile. Le soir, sérénade donnée par l'excellente musique de La Chaux-de-Fonds à M. Joseph Munzinger, président du tir et à l'évêque de Bâle, Mgr. Salzmann, (connu pour ses sentiments patriotiques, A. R.) Mercredi 15, environ 900 carabiniers, l'élite de la nation, se présentent devant le comité du tir à 11 h. du matin, ayant à leur tête les bannières du Vignoble, du Val-de-Travers, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, précédés des musiques du Locle et de La Chaux-de-Fonds; Fritz Courvoisier, capitaine, commande la colonne, Sandoz-Cugnier, ancien maire de La Chaux-de-Fonds fait la remise des bannières... Il signale le mérite qu'il y a pour les Neuchâtelois d'assister aux fêtes de la Confédération, c'est auprès de leur gouvernement une fort mauvaise note. Le grand nombre de carabiniers présents est un signe non équivoque que l'amour de la patrie suisse est vivant dans le cœur des Neuchâtelois.

Cette course à Soleure fut suivie du tir annuel de la Société des Armes-Réunies le 15 août. Pendant l'assemblée générale qui se tint, comme d'habitude, au stand, l'après-midi, on décida, sur la proposition du comité, « de recevoir à titre de membres honoraires les membres de la Musique des carabiniers et d'allouer une somme de cent francs par ans à cette société, aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'obstacle ».

De son côté, la Musique des carabiniers prenait le titre de « Musique des Armes-Réunies ».

Il régnait ce jour-là d'autant plus d'effervescence, que la Société des Armes-Réunies faisait ses adieux à son ancien président, celui que l'on continuait à appeler « le maire Sandoz », qui était sur le point de quitter le pays pour aller s'établir à Puerto-Rico dans les Antilles espagnoles. . . . .

Le gouvernement vexé de ces manifestations suisses et républicaines de plus en plus nombreuses, décréta la dissolution de la société de tir des Armes-Réunies. Voici la mention que nous trouvons à ce sujet dans le livre des procès-verbaux de la société, sous date du 21 août 1840:

Ensuite des ordres qu'il vient de recevoir du gouvernement, le soussigné fait connaître à la Société des Armes-Réunies par l'organe de son président que la dite société est suspendue et que défense lui est faite de se réunir à quel titre que ce soit jusqu'à nouvel ordre. Le gouvernement se réservant de prononcer plus outre sur ce qu'il y aura de mieux à faire une fois que sera terminée l'enquête ouverte à l'occasion des désordres qui ont eu lieu le 15 août 1840.

Donné par ordre à La Chaux-de-Fonds, le 21 août 1840.

Challandes, Maire.

Donné par copie. Chaux-de-Fonds 21 août 1840.

Frédéric Guillaume Jacot, Sautier.

L'arrêté définitif de dissolution fut voté par le Conseil d'Etat, en séance du 26 août 1840.

Privés de leur société de tir, les républicains se tournèrent avec d'autant plus d'ardeur du côté des tirs fédéraux.

Le tir fédéral de Bâle, du dimanche 30 juin au samedi 6 juillet 1844, était en même temps le 400me anniversaire de la bataille de Saint-Jacques sur la Birse et fut célébré avec beaucoup d'éclat.

Les patriotes neuchâtelois s'y rendirent nombreux ; ils furent l'objet d'une réception d'autant plus enthousiaste que la dissolution de la Société des Armes-Réunies avait douloureusement impressionné les carabiniers suisses. La *National Zeitung* de Bâle écrivait ce qui suit : « Lorsque les tireurs du Locle et de La Chaux-de-Fonds partirent pour Bâle sur une vingtaine de chars, avec leur musique, il leur fut interdit de déployer leurs bannières ou de faire entendre les airs de leur fanfare sur sol neuchâtelois, mais cette interdiction officielle ne fit qu'accroître la sympathie de la population qui se pressait nombreuse sur leur passage, pour les acclamer. »

Et l'*Helvétie* nous donne le texte des discours échangés entre *Jeanrenaud-Besson,* député au corps législatif, chargé de présenter les bannières du Locle, des Brenets, de La Chaux-de-Fonds, du Val-de-Travers et du Vignoble, et *Oswald-Falkner*, membre du comité d'organisation qui leur fit un accueil touchant.

Il vaut la peine de conserver le récit d'une scène tout intime qui se produisit au retour de la fête et dont nous aurions vivement désiré connaître les participants. « Un char de onze carabiniers de La Chaux-de-Fonds qui retournaient dans leurs foyers, écrit l'*Helvétie*, s'arrêta au pied du monument de Saint-Jacques : ils montèrent sur la terrasse, se découvrirent et, se donnant la main, jurèrent en présence de ce monu-

ment d'un ancien héroïsme, fidélité à la patrie, fidélité jusqu'à la mort, si la mort devenait nécessaire. Un d'eux prononça le serment, les autres émus le répétèrent. Ensuite ils firent retentir l'air d'un vivat à la ville de Bâle. Puis l'un d'entre eux, musicien, entonna sur le cor un chant patriotique que tous chantèrent en chœur... »

*
* *

Nous devons renoncer, pour les motifs déjà indiqués, à retracer en détail les longues négociations qui conduisirent à la reconstitution, en 1845, de la société sous le nom, imposé par le gouvernement, de « Société de tir de La Chaux-de-Fonds ». L'arrêté y relatif du Conseil d'Etat est du 21 mai 1845.

La nouvelle société tint sa première séance le 30 mai 1845. Elle était si bien l'émanation directe des Armes-Réunies qu'elle constitua son comité en élisant président Isaac-Charles Ducommun, vice-président Louis Brandt-Stauffer, secrétaire Ariste Lesquereux, caissier Fritz Courvoisier. Il n'y avait pas à s'y méprendre. Aussi ne tarda-t-elle pas à se trouver de nouveau en conflit avec le gouvernement. Comment celui-ci avait-il pu en douter? Comment peut-il s'être imaginé qu'en changeant le nom de la société il faisait disparaître le danger?

Dernier incident

Le dernier incident qui se produisit, eut trait à la bannière de la société et prit une tournure quasi tragi-comique :

En août 1840, lors de la dissolution des Armes-Réunies, le gouvernement avait publié un arrêté portant « qu'aucun drapeau ou bannière ne peut être déployé ou arboré publiquement sans qu'il ait été formellement autorisé par le Conseil d'Etat ».

Cette interdiction maladroite fut renouvelée en 1845. Elle souleva des récriminations d'autant plus fondées, que la mesure visait directement le drapeau fédéral dont on prétendait interdire le déploiement sur sol neuchâtelois!

Le 10 septembre 1847, le Dr Georges DuBois, médecin, président de la société depuis le 11 avril 1847, écrit ce qui suit au Conseil d'Etat:

« A Monsieur le Président
et à Messieurs les Membres du Conseil d'Etat.

« Messieurs,

« Nous prenons bien respectueusement la liberté de vous exposer qu'à la suite du dernier tir public de la Chaux-de-Fonds la bannière nouvellement faite de la société de tir de cette localité a été totalement détériorée par la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée, ce qui a été constaté par une expertise juridique, et ce que vous pourrez reconnaitre, Messieurs, sur un des doubles de cette bannière que nous avons l'honneur de vous présenter.

« Par suite de l'altération beaucoup plus grande du centre dans son tissu même, et ne croyant pas déroger d'une manière sérieuse au dessin primitif, en transportant au milieu de la nouvelle le drapeau fédéral qui se trouvait sur un des côtés, les personnes chargées de cette restauration, en même temps qu'elles introduisaient plus d'harmonie dans l'ensemble du dessin, ne virent dans cette modification qu'une manière avantageuse de masquer ce dégat.

« Le comité de la société de tir a pensé, Monsieur le Président et Messieurs, qu'en prenant la liberté de vous soumettre le double de l'ancienne bannière, et celui qui, restauré, constitue la bannière actuelle, vous apprécierez mieux la différence, et daigneriez autoriser une modification à laquelle il n'a rien vu de répréhensible quand cette dernière lui a été présentée.

« Daignez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, au nom du Comité de la Société de tir de la Chaux-de-Fonds l'expression de mon profond respect.

« Le Président,
G. DuBois.

« Chaux-de-Fonds, le 10 Septembre 1847. »

Le Conseil répond en transmettant l'arrêté ci-après :

« Sur la requête d'autre part : vu l'arrêt du 16 juin 1845 duquel il résulte que le Comité de la Société de tir de la Chaux-de-Fonds ayant présenté à cette époque une requête, dans laquelle il demandait entr'autre que la Société fût autorisée à arborer les jours de ses tirs une bannière verte, au centre de laquelle serait le même emblême que celui qui se trouve en tête des lettres d'agrégation (les mains unies), bannière dont la hampe serait verte et la cravate aux couleurs du pays,

le Conseil a autorisé la Société à déployer pendant ses jours de tir une bannière semblable à celle décrite dans sa requête : vu de nouveau le formulaire des lettres d'agrégation des membres de la Société et l'emblême lithographié qui y figure : vu deux rapports de M. DuBois, Maire de la Chaux-de-fonds, lequel annonce que ni la Société, ni son Comité, n'ont donné aucun ordre pour les changements apportés à la bannière, qui sont uniquement le fait des personnes chargées de la faire restaurer et de l'ouvrier employé à ce travail : délibéré, le Conseil annonce au Comité exposant qu'il a vu avec plaisir que les changements en question aient eu lieu sans aucune participation de la Société, ni de son Comité, mais qu'il peut d'autant moins les autoriser que les circonstances actuelles et les désordres qui ont eu lieu récemment dans plusieurs localités du pays, donnent une importance particulière à tout ce qui peut prêter à des allusions et contestations politiques ; le Conseil renvoyant en conséquence le Comité de la Société à faire restaurer de nouveau sa bannière en se conformant strictement à l'arrêt du 16 juin 1845, et en présentant à cet effet à l'approbation préalable du Conseil un modèle, soit dessin colorié, ce qui vient de se passer ayant fait sentir la nécessité de ce préalable, qui, lors de la confection de la première bannière, n'a pas été observé.

« Donné au Conseil tenu sous Notre Présidence, au Château de Neuchâtel, le 20 septembre 1847.

« Le Président,
CHAMBRIER. »

Quel joli bout de comédie et comme il dut rire de bon cœur dans sa grande barbe, le brave Dr DuBois, en écrivant au Conseil d'Etat sa missive du 10 septembre, qu'il terminait en assurant ces Messieurs de son profond respect... *au nom du Comité de la société!*

Nous avions omis de dire que l'arrêté de 1845, rendu en confirmation de celui de 1840, prescrivait en outre « que la bannière de chaque société ne peut être déployée que dans le lieu de son tir, et que la bannière de la société qui donne un tir est la seule qui puisse être déployée ».

Le premier soin de la société, après la proclamation de la république, fut, comme bien l'on pense, de reprendre son titre primitif de « Société des Armes-Réunies ». (Article 1er du règlement de mai 1848.)

Epilogue

Les années ont passé et la Société des Armes-Réunies, sous la direction d'habiles pilotes dont tout le monde connaît les noms, continue paisiblement la réalisation du programme que nous trouvons en tête de tous ses règlements, depuis la revision de celui de 1848, en assemblée générale du 19 avril 1870 :

« Développer parmi ses membres et dans la population le goût et la pratique des exercices de tir, former d'habiles défenseurs de la patrie suisse et de ses institutions républicaines ».

Les succès de nos tireurs dans les tirs cantonaux et fédéraux ne se comptent plus : noblesse oblige, le nom des « Armes-Réunies » reste bon. Et quant à la société sœur, la Musique des Armes-Réunies, chacun sait avec quelle distinction elle poursuit sa brillante carrière.

Dans quinze ans d'ici, ceux qui seront sur la brèche, pourront célébrer sans arrière-pensée le premier centenaire de la Société de tir des Armes-Réunies, en proclamant hautement les services éminents qu'elle a rendus à la patrie.

Arnold Robert.

La Chaux-de-Fonds, décembre 1905.

Note. — Le sceau qui se trouve reproduit en tête de la première partie de cet article fut confectionné en 1825 par Joseph Virieux, membre de la société, pour être apposé sur les lettres d'agrégation ; il a été en usage jusqu'à la dissolution de la société en 1840 ; on ne s'en est plus servi dès 1848, bien que la société eût repris son nom d'*Armes-Réunies*. Nous donnons ci-dessous une reproduction de l'armoirie actuelle de la société.



IL Y A SOIXANTE-QUINZE ANS

Les documents qui vont suivre appartiennent à l'histoire du mouvement révolutionnaire de 1831 :

I

Appel de dévouement patriotique aux carabiniers du 6me Département.

Nous soussignés, carabiniers du sixième Département militaire, peinés des troubles qui ont éclaté dans le canton de Bâle et dans le but d'éviter une suite d'effusion de sang entre nos concitoyens, offrons nos services comme carabiniers volontaires à la Confédération, nous engageant d'être prêts à marcher au premier appel pour nous mettre sous ses ordres immédiats que seuls nous reconnaîtrions, si elle jugeait à propos d'envoyer des troupes dans le canton de Bâle pour y tenter des raccommodements au milieu des Confédérés désunis. Nous engageant à observer la discipline militaire en loyaux Confédérés.

Chaux-de-Fonds les 29, 30 Août 1831.

Le soussigné qui n'est attaché à aucun corps, offre cependant, vu la gravité des circonstances, ses services comme simple carabinier, aux conditions plus haut exprimées.

Chaux-de-Fonds, 30 Août 1831. SANDOZ, Maire.

Fc COURVOISIER, Capitaine Carabiniers; LUCIEN HUMBERT, sergent-major; LOUIS DROZ, sergent-fourrier; CHARLES-ULYSSE ROBERT, recrue; HENRY TISSOT, fils, sergent; LOUIS SANDOZ; AUGUSTE SANDOZ; Hy GRANDJEAN, fils, caporal; E. BÉGOZ; Ate ROBERT-TISSOT; P. F. BOELL; JULES SANDOZ; AMI SANDOZ; EUGÈNE ROBERT-TISSOT; EDOUARD TISSOT; C. JACOT-GUILLARMOD; ULYSSE TISSOT; Ls-ULYSSE DUCOMMUN; ALBIN BOURQUIN; G.-PHILIPPE JEANNERET-GRIS; FRÉDÉRIC FAVRE; GUSTAVE CALAME.

II

Lettre à Monsieur de Sandoz-Rollin, Président du Conseil d'Etat, Neuchâtel.

Monsieur le Président,

Hier soir Monsieur Auguste Droz des Brenets est venu me parler des tentatives de soulèvement qui ont lieu dans le Val de Travers: il m'a

annoncé la chose comme positive et m'a dit que l'on avait mis en œuvre aux Brenets tous les moyens d'excitation à la révolte, mais infructueusement. Dans le même moment Monsieur le Docteur Droz m'a parlé de manœuvres pareilles conduites dans cette commune pour parvenir au même but. Jusqu'alors je n'avais ajouté aucune foi à tout ce que l'on m'avait dit à cet égard. Mais ces deux rapports simultanés et conformes m'ont fait penser qu'il pouvait y avoir quelque chose de réel.

Leur projet est dit-on de renverser le gouvernement pour substituer une constituante. Comment s'y prendront-ils, c'est ce que j'ignore.

Nos montagnes resteront impassibles pour tout mouvement contraire à l'ordre public: mais elles ne se tiendront pas en arrière pour soutenir ce qui existe.

Nous ferons tous nos efforts pour éviter la guerre civile, mais si elle est provoquée, il faudra bien l'accepter.

Notre population est tranquille: jamais plus de calme.

Je suis avec une haute considération, votre très humble et tout obéissant serviteur.

Sandoz, Maire.

Chaux-de-Fonds, 10 septembre 1831.

Nous n'avons pas hésité à publier ces deux pièces inédites, qui caractérisent très exactement l'époque troublée dans laquelle elles ont été écrites.

La plupart des signataires de la première sont des compagnons d'armes de Fritz Courvoisier; ils appartiennent à sa compagnie de carabiniers; ils sont descendus avec lui à Neuchâtel, où, selon *Aimé Humbert*, Courvoisier fit son entrée au château dans la nuit du 13 au 14 septembre 1831, tardivement, observe *Grandpierre,* qui ne néglige jamais l'occasion de décocher une flèche à Fritz Courvoisier, dont il est jaloux.

L'un des signataires, Charles Jacot-Guillarmod, qui fut plus tard conseiller d'Etat (1851-1852), écrit du château le 24 septembre 1831, à 1 heure du soir, à un ami à La Chaux-de-Fonds:

Henry Grandjean[1], Albin Billon et autres sont partis ce matin, le commandant a donné beaucoup de congés pour un et deux jours, après un armistice convenu entre les deux camps; nous évacuerons le château si l'arrangement projetté a lieu et le remettrons à des troupes fédérales. Jules[2] te donnera les détails.

Nous comptons retourner après demain, si tout va comme on pense, mais j'en doute...

[1] Le caporal Grandjean de La Chaux-de-Fonds, dont il est question dans l'appel.

[2] Jules Sandoz, également un des signataires, plus tard président des Armes-Réunies, 1836.

La conclusion la plus évidente à tirer de l'appel des 29 et 30 août en faveur d'un service militaire fédéral volontaire dans le canton de Bâle, c'est que les signataires de cette déclaration, Fritz Courvoisier en tête, ne s'attendaient guère alors à descendre en armes quinze jours plus tard sur Neuchâtel pour coopérer au renversement du gouvernement.

Très caractéristique est la signature du maire Sandoz (1799-1869) au pied de ces deux manuscrits.

Au point de vue du mouvement révolutionnaire de septembre 1831, ses déclarations ne sont pas ambiguës.

Dans une lettre du 4 octobre également à M. de Sandoz-Rollin, président du Conseil d'Etat, le maire Sandoz expose la gravité de la situation, déclare que sa position devient intenable et donne des détails inconnus sur le retour à La Chaux-de-Fonds des « hommes du château » (les républicains) et de ceux du camp de Valangin (les royalistes); voici ce qu'il écrit:

> Vous aurez appris que le retour des hommes des deux camps a eu lieu sans aucun désordre quelconque: ceux du château ont été accueillis aux cris de vive la Confédération; ils étaient une centaine compris ceux du Vallon qui étaient assez nombreux. Ceux de Valangin, 250 hommes environ, compris les Planchettes et les Eplatures, ont été reçus aux cris de vive le Roi. Une fois licenciés, opération qui a eu lieu pour les deux partis à demi-heure d'intervalle, tout est rentré dans l'ordre, grâces sans doute à une garde urbaine de 100 hommes qui occupait le corps de garde de la place. Depuis, la tranquillité n'a été troublée que cette nuit, par un pochard qui persistait à monter la garde devant la maison où les hommes du château ont déposé le drapeau fédéral qu'ils ont emporté...
>
> En attendant, nous sommes comme sur un volcan. Les partis sont en présence et il ne faudrait qu'une étincelle pour déterminer une explosion...

Dans une dernière lettre du 26 octobre à la même adresse, le maire écrit:

> ... J'ai un malheur constant avec nos époques de foire; le jour de l'invasion du château était un jour de foire et hier la proclamation de M. de Pfuel arrive pendant la foire[1]. Elle a mécontenté, cela va sans dire, grand nombre des hommes du château, tandis qu'elle a réjoui ceux qui voyent avec peine ce qui se passe dans notre patrie. La fermentation des esprits était prodigieuse à la tombée de la nuit. J'ai été dans les groupes et suis parvenu à les dissiper. Je n'ai entendu aucun mot désagréable. Cependant je prévois le tems où tous mes efforts seront vains...

[1] Elle porte la date du 24 octobre 1831 et commence par ces mots: « Le roi votre prince a été indigné... »

Louis-Théophile Sandoz venait à peine de terminer ses études universitaires, lorsqu'il fut appelé à la tête de la Mairie de La Chaux-de-Fonds, le 11 mars 1823; il n'avait jamais fait mystère de ses sympathies pour la Suisse, mais la modération de ses opinions était connue, nul moins que lui ne songeait à renverser le gouvernement. Sa tactique, comme chef d'une importante et remuante communauté, fut invariablement de mériter la confiance de tous, sans distinction d'opinions. Cela pouvait aller dans les périodes calmes, mais aussitôt que les passions politiques éclatèrent, l'équivoque se produisit. Sandoz, qui avait été véritablement l'homme de chacun, se trouva subitement pris entre deux feux, dut affronter les critiques amères des deux camps, devint pour un moment suspect aux uns et aux autres, et après avoir horriblement souffert d'une situation si nouvelle pour lui, ne vit d'autre issue que de résigner sa charge de Maire, ce qu'il fit le 7 novembre 1831.

La malencontreuse levée de boucliers de Bourquin et consorts, en décembre 1831, vint à propos pour le gouvernement royaliste, qui avait repris confiance et courage grâce à l'appui vigoureux et inespéré des « fidèles » du camp de Valangin, plus encore que sous l'égide de la Diète fédérale, de ses commissaires et des bataillons d'occupation.

Elle permit au général de Pfuel, lorsqu'il eut rétabli l'ordre au vignoble et au Val-de-Travers, de porter toutes ses forces, 2500 fidèles armés et 13 canons, sur La Chaux-de-Fonds, dans le but d'inspirer aux républicains du grand village une salutaire terreur et une crainte durable.

Qu'importait au général prussien, à son adjudant le capitaine prussien Kusserow et à leurs inspirateurs que La Chaux-de-Fonds se fût abstenue de toute participation à ce second soulèvement révolutionnaire de décembre, ne connaissait-on pas les opinions franchement suisses et républicaines d'un très grand nombre de Montagnards? L'avocat Auguste Bille, Fritz Courvoisier, Auguste Cugnier, l'avocat Louis Humbert, tous de La Chaux-de-Fonds, n'étaient-ils pas au premier rang des républicains qui voulaient la Suisse pour unique patrie?

La Chaux-de-Fonds investie le 21 décembre 1831, mise en état de siège, eut à subir toutes les humiliations d'un siège. Ce fut une faute capitale dont l'effet ne se fit pas attendre. Il n'y eut plus dès lors dans cette cité courageuse de républicains tièdes ou modérés ; tout ce qui se rattachait au parti suisse s'unit et mit en commun ses aspirations patriotiques. Les républicains de La Chaux-de-Fonds prirent résolument en mains la cause de l'émancipation neuchâteloise. En l'absence de Fritz

Courvoisier, de l'avocat Bille, de tous les proscrits, l'ancien Maire Sandoz, transformé par les circonstances, prit la tête du parti suisse, devint l'homme de confiance de la société de tir des Armes-Réunies, présida le comité de protestation contre les menées de ceux qui travaillaient ouvertement à séparer Neuchâtel d'avec la Suisse, organisa la participation des Montagnards aux tirs fédéraux et fut encore, au moment où des circonstances personnelles et de famille le contraignirent à s'expatrier, l'objet d'une grande manifestation suisse et républicaine. (15 août 1840).

C'était le moment où Fritz Courvoisier, le Dr Georges DuBois et d'autres patriotes, anciens et nouveaux, reprenaient le gouvernail !

Arnold Robert.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Mai-Juin 1906, p. 125.)

1521. VII. 281. Delivré 3 liv. 16 s. 8 d. que Messgrs ont donner d'ayde et support au jouyeurs de la moralitez du peuple serchant bontemps[1] 3 liv. 16 s. 8 d.

Delivré à Messire Guillaume Purry pour une messe le jour que l'on concluz pour les macles, pour ce 3 s.

281vo. Delivré 12 livres au dorier pour avoir fait deux des armes de la ville pour les messagiers, tant pour dourer, fasson que aultrement, delivré par l'ordonnance de Messgrs, pour ce ycy 12 liv.

285vo. Delivré 7 gros à la Cornemuze pour despence par ceulx qui passèrent les compaignies envoyées vers le pape, delivré par l'ordonnance de Pierre Ardy, 6 s. 8 d.

286. Delivré 8 liv. 3 s. assavoir pour 2 aulnes rouge et vert pour la livrée de la ville au maistre qu'a fait le pont de Thielle et 3 sols à celluy que luy pourta le dit drap au dit Thielle. Delivré par l'ordonnance de Messgrs, 8 liv. 3 s.

289vo. Delivré 4 cymarres de vin roge prises chiez Ymer Parys, cinquées à Messgrs les maistre d'ostel et tresoriers du Roy, quand ils furent en ceste ville, 30 s.

[1] Voir *Mairie de Neuchâtel*, par Sam. de Chambrier, p. 396.

294vo. Delivré à messire Clement Perrot[1], maistre d'escolle de ceste ville, pour ses paines de recorder les enffans et affin qu'il soit myeulx enclin cy après à endoctriner, ung escu, 3 liv. 2 s. 8 d.

Delivré à la bonne femme qui reçoit les enffans pour ses peines, 2 liv.

1522. 339. Delivré le mercredi, veille de l'an neuf à la compaignie du Royalme de Budevillier, 2 escus souleil, tant par ordonnance de Petremand Guenauld, maistre bourgeois, 7 liv. 3 s. 4 d.

339vo. Le jour de l'an neuf delivré à Madame la baillze[2] ung escuz de bonne estroinne pour le bon an; idem à sa fille, ung teston de bonne estroinne; idem à la sœur de Monsgr le bailly, deux baches de bonne estroinne, aux 2 enffans et à deux chambeluens et à ung serviteur de la maison dudit Monsgr le bailly, à chacun 3 s. qui sont 15 s. Qu'est en somme pour les dites parcelles, cinq livres 10 s. 10 d., par ordonnance de Messgrs du conseil, 5 liv. 10 s. 10 d.

Delivré le dimanche suigant à la Compaignie du Royalme d'Auvernier, 2 escus souleit, par ordonnance que dessus, 7 liv. 3 s. 4 d.

Le jour des Roys delivré au Royalme du Vaulx de Reulx, 2 escus d'or par ordonnance de Petremand Guenauld, m^{re} bourgeois, 7 liv. 3 s. 4 d.

1524. VIII. 18vo. Delivré à George Wavre 44 gros pour unze jours de massons pour refaire les murailles du terraul de l'Hospital qu'estoit desrochier dessoubs le tillet, delivré au dit massons par ordonnance du dit George le jeudi jour de feste St Mathias 1523, 3 liv. 8 s. 4 d.

20. Idem delivré à un messagier de Berne qu'avoit apporter des lettres de part nos d. Seigneurs de Berne et par lesquelles demandoient avoir responce sur ce qu'il nous escripvoient pour la Maleporte contre donzel de Diesse, le lundi de Quasimodo par ordonnance du d. Mre Bourgeois, 12 $^1/_2$ s,

21. Delivré à Pierre Purry dict de Rive 5 s. pour des anselles à clavin prinses pour recouvrir le tois de la chappelle Saint Nicholas, 5 s.

Delivré à Claudy le serrurier, 3 liv. 15 s. pour la ferrure des verrières du poelle de la tour du maizel, par ordonnance de B. Hory, le vendredi après la feste Dieu, 3 l. 15 s.

29. Delivré à Claude Patthey, masson, 12 s. pour 1 $^1/_2$ journée faicte pour reboucher le pertuis et fondement des murs de costé la porte George Vavre et avoir fait certains ouvraiges ou pont de la dite porte, par ordonnance du dit George Vavre le jour de feste Saint Bartholomey, pour ce 12 s.

37vo. Delivré à Guillaume de Cornaul pour 4 torches, que l'on fist faire pour ung chanter que Messrs de Chapitre faisoit après le trepas de noble memoire feu Monsgr de Longueville[3], par ordonnance de maistre bourgeois Pierre Ardy, pour ce 3 l. 6 s. 8 d.

Delivré ung gros pour 4 enffans que tindrent les dites torches du terme que l'ont fist l'office, par ordonnance que dessus, 1 s. 8 d.

[1] Clément Perrot, prêtre, en 1534 vicaire de Môtiers-Travers, en 1537 à Soleure.
[2] Le bailli pour 1522 était Osvald Toss, pour le canton de Zoug.
[3] Claude, fils de Louis d'Orléans et de Jeanne de Hochberg, mort au siège de Pavie.

Delivré par ordonnance que dessus à maistre Augustin, 3 s. pour ung ecusson qu'il fist des armes de la ville pour mettre aux d. torches avec aultres trois ecussons que l'on avoit porté, 3 s.

Censes ordinaires dehues à Messrs.

45. (Elles sont énumérées.) Id. pour la chambre Guillame Meret qu'est la javiolle 1 denier obole petit.

1525. 75. Delivré pour drapt pris pour l'enffant qui sonne la cloche de cinq playes au mydy pour ly faire des abilliements, pour ce [1] 4 liv. 3 s. 4 d.

77vo. Delivré pour refaire la clochette que l'on sonne à la mynuyt par la ville pour ly remectre le bataulx à Claude le serrurier, 6 s.

79vo Delivré pour la fasson de la croix que le chappuys a fait à la Malatière, 30 gros.

80vo. Cette année on remet en train l'artillerie et les chariots, le rattel, les polies, raisses et dans du rattel.

81vo. Delivré pour le porc St Anthoyne, que la Ville a tousjours de bonne coustume donner pour Dieu, 30 s.

82vo. Delivré 4 escus d'or à donzel Lyennard Schaller de Berne pour la cense de 80 escus d'or que furent empruntez pour vouloir commencer à faire la chappelle que la ville prédite doit faire, 14 l. 6 s. 8 d.

86. Delivré pour le royalme qu'a esté fait en la ville de Neufchastel pour ceste presente année de bonne estrayne, ung muys de vin, vault 6 liv.

88. Réparations et aménagement à la Maladière.

Delivré au dit chappuys (Jacque Fusier) quand il tallit les chasnes pour faire la croix en la dite Malatière, pour sa poyne, 4 s.

1526. 113. Delivré 24 gros pour une bonne truyte que l'ont donna de bonne venue à reverend père messire Olivier du Saint Siège apostolique, prothonotaire et prevost de ceste esglise, pour ce 40 s.

117vo. Delivré au dit Pierre Faure en despens quant l'ont revient de Chomont pour avoir mis les boynes entre les deux seignioiries [2], despenduz 25 s.

Delivré au dit Pierre Faure en despens le jour que l'on mit la boyne en Sommont en revenant, 40 s.

1529. 188. S'ensuyt ce que j'ai delivré pour la guerre de Churique [3], tant au capitaine que au compaignon: premièrement delivré au capitaine cent escus. Item aussy à Jehan Grenot 10 teston et à Henry Bonvespre, à Guillame

[1] L'usage de sonner les cloches à la mémoire de Jésus-Christ et de ses cinq plaies existait autrefois chez nous. On le retrouve actuellement en Italie. A Rome, on sonne une cloche chaque vendredi à 3 heures et les fidèles y récitent des prières. — Renseignement fourni par Mgr Kirsch.

[2] Il s'agit du bornage entre les seigneuries de Neuchâtel et de Valangin, dont plusieurs bornes existent encore; les plus accessibles sont celle qui est au lieu dit aux 4 bornes, près du Champ de Saumont, au-dessus du grand contour de la route de Chaumont, et celle qui est au Chaumont Chable sur le chemin tendant de la ferme au Chaumont Bourquin. Voir art. A. Godet, *Musée neuchâtelois*, 1893, p. 55.

[3] Zurich. Première guerre de Cappel.

a Brant, à Fallert, à Pierre Ioss, à Anthoine le tournaire, à Jehan Aubert, à Jaiques Vaivra, à Jaiques Baillanche, à Guillame Chambeta, à Inzelle Fequenet, au donsez de Cormondresche, à Pierre Perrot, à Guillame Grenot, à Loys Fournaichon, à Pierre Erbe, à Guillame Quaille, à Marque Guillamet, à Anthoine Gendre, à Jourge Figuiez, à Jaique Dallemaine, à Vermot, à Jaiques Vaillet, à Pierre Bergeon, à Necoullet Junod, à Renaulx Billoz, à Claude de Pierre, à Jehan le taibourin, à maistre Augustin, à Jehan Guienet, à Claude Bouthoulliez, à Guillame Bourquin, à Claude Faivre, à Pierre Bourquat, au filz de Jaiquotet, à chacun un escuz. Item à Berthoulx quant il menit le boing (?) 5 teston, et se monte à 137 escus et 3 testons, resduy à monnoye à la somme de 393 liv. 12 s. 4 d.

202vo. Delivré ès bonnes femmes que ont reçeuz les enffans, baillez par ordonnance de Messgrs les auditeurs, 3 liv. dont les quarante solz sont pour la Jaquoda et l'aultre que les reçoit 20 sols, qu'est en somme dessus dit.

237. Delivré par le commandement du maistre bourgeois Guillame Merveilleux et de Guillame Triboullet à Jehan Marchant pour ce qui gouverniont les maillade qui estion feruz de la peste que les gouverneur que avoient mis pour recourvrez l'argent du giete que il disoint que il ne pouvent recourvrez, 4 liv.

237vo. Delivré par le commandement du banderet pour l'achet d'une paire de gant et d'ung carquenert que le sutiez astchestelx quant on meny Jehan Perrot à la Mallatière, pour luy donner, pour ce, argent 4 gros, resduyt en souls, 6 s. 8 d.

238. Delivré par le commandement de Guillame du Planct à Hory le salliez 12 gros pour ce qu'il a refect le bact, quant on ally à la guerre de Genève, 20 s.

241. Delivré par le commandement de Guillaume du Planct à Glaude le garsson de la maisson de la ville 3 gr. pour allez querre ung taibourin à Saille[1], pour la guerre de Genève, pour ce 5 s.

241vo. Item le d. Benderety a delivré à ung gainot 3 gr. pour retournez querre Jehan Gaiberez a Saivaniez le fert que on condict party après la première tirez de Genève, pour ce argent 5 s.

Delivré par le commandement de Guillame du Planct à Huguenin Briaulle, 44 s. pour dix de leurs, qui paissirent deulx naivez de nous gens, quant il allirent à Genève à la guerre, s'étoit en dînez au maitre et ausy pour du pain, qui prirent, pour ce 43 s.

242vo. Delivré par l'ordonnance de Quartre à Jehan de Saille pour ung taiborin pour la tirez de Genève, du secourt, pour ce argent 3 liv.

Delivré par le commandement de Guillame du Planct 20 gr. à Hory le sailliez pour ung bact que on achesty du dit Hory, quant on ally au secourt de Genève, pour ce, resduy en soulx 31 s. 4 d.

Delivré à Guillame du Planct pour des courde qui l'a achebtelx pour les boutequin, quant on ally au secourt de Genève, 4 s.

[1] Saules.

Delivré à Guillame du Planct pour 18 saillanon de selz que l'a achebtelx du chaippeliez pour metre est bainz (?) quant on ally à la tirez de Genevaz, 37 1/2 s.

243vo. Item j'ay delivré par le commandement de Messgr du conseil et communaulté 30 escuz au soullet à Monseigneur de Vaulmarcuz le chanoine, pour ung accourt que les quartre on fect avecques le dit Monsgr de Vaulmarcus, enfin comme il la part par une quitance sinez de sont saulx, qui l'on quite la ville pour les article qui ly a dedant la d. quitance, au Quartre Ministraulx, pour ce resduy les dites 30 escuz en monoyes, pour ung chescun escuz 45 gr, qui se monte pour tout à la somme de 112 1/2 liv.

244. Delivré par le commandement de Guillaume du Planct et Guillame Triboullet à maistre Glaude le serrulliez 16 1/2 gr. pour ce qui la refect le rellouge de l'oupitaulx et deux clot pour les deux bouttequin que on pouty à la tirez de Genève, et aussi deulx gont à pierre pour embloyez à la fenestre du grant fourt, pour ce resduy en soulx 17 1/2 s.

Idem je ay delivré par le commandement de Guillame du Planct à Loys Maistre Jehan, messagiez pour ses depens d'ungt voyaige qui la fect vers le Sr caipitainne et les compainons qui allion au secourt de Genève et trouvit le dit campe a Roulle et a mys 4 jour pour ferre le dit voyaige et ally par ordonnance de Messgrs pour saivoir des nouvelle de nous gens et a dependu enfin comme il a rendu conte de sa depence, fect devant le maistre bourgeois Guillame du Planct, a dependu la somme de 3 liv. 8 s. 4 d.

conté ledit conte londy après la Sinct Martin.

244vo. Item Messrs du Conseil et communaulté me ourdenirent d'allez pourté de l'argent au Sr caipitainne Pierre Ardy, qui avoict charge de cent homme pour le secourt de Genève, et aussy me donnirent Loys le messaigiez pour veny avecque moy et trouvire le dit campe qui estoy dejà à Genève, ainsy me donnère charge de menez et conduire les 4 chevaulx et deulx homme que les menion jusque au dit campe pour les presenter au caipitainne et aussy pour saivoirt de nouvelle de nous gens et avont dependu an allant et sejournez à Genève et an revenant la somme de 20 liv. 12 s. 2 d.

ausin comme je l'ay fect a paroitre par ung roulle montré au d. auditeurs du conte.

Item pour 11 journées que je luy ay mys, pour ce 5 liv. 10 s.

Item ausy pour Loys le messaigiez a mys 11 journées pour ce 5 liv. 10 s.

245. Item je ay delivré par le commandement des Quartre à Benderety 4 escus en argent pour soinquez a Messgrs de Bienne quand il reviendrent de Genève à tous leurs ensenne cuchez à ville, et aussy à Messgrs de la Bonneville qui viendrent, à tous leurs ensenne ausy à giete à la ville, pour chesque ensenne, 2 escuz, qui se monte pour tout resduy en mongnez, 15 liv.

Item je ay delivré par le commandement du maistre bourgeois Guillame du Planct, pour le dînez de compainions qui estions esluz pour allez au

secourt de Genève, quant il reviendrent du dit Genève, premierement il estion chieulx Emert Parry 47 homme, et pour ung chesquun de leurs, par repais 5 1/2 s., que semonte à 13 liv. et demy. Item se tramirent chieulx Pierre Faivre 27 personne, pour ung chesquun de leurs, pour le repais à ..... que se monte pour tout à 7 liv. et 8 s. Item dependu chieulx la Quaille 6 liv. et 12 s. pour 22 de leurs. 3 liv. et 11 1/2 s., et les dits Quartre on carcullez pièce après autre, chieulx lesdits outre que se monte pour tout chieulx lesdits, outre la depence du dinez à la somme de 31 liv. 1 1/2 s.

245vo. Item je ay delivré par le commandement de Guillame du Planct à Benderety, 10 s. pour ung chairt de bois qui l'a achestelx pour eschouffez le poille de sur la tour, quant les ambassaideurs vindrent devers Madame, pour ce 10 s.

Delivré par le commandement de Guillame Triboullet à Calteline Faivre de Courcelle la somme de 29 s. pour la depence de Raivenez et Conrad Preudron quant il furent prechez à Serruez, pour ce 29 s.

247vo. Delivré a l'oute[1] Bergeon pour le souper de Loys Maistre Jehan, quant il revint devers le campe, pour ce 5 s.

Delivré par le commandement de Guillame Triboullet à l'oute Berguet, pour ce qui donny à soupez au soutiez et à Pierre Femas et à Bertholx, quant il firent l'enqueste parmy la ville pour les compaignons qui allire au secourt de Genève et on dependu, personne 5 s., pour ce par tout 15 s.

Delivré par le commandement de Guillame Triboullet à Berthoulx pour le loyez des deux nalx[2] musse (?) que, quant il paissire les compaignons, pour ce 20 s. et pour les journées des ouvriez qui estion 12, pour ce, chesqune journez 2 gr, pour ce pour les journez, par tout à 40 s., pour ce tant pour les journez que pour les loyez de la nalx, pour ce 3 liv.

254vo. Delivré à 91 compaignons qui furent à la tirée de Genesve, à un chacun 7 1/2 liv. il comprins les double paye de cappitaine et banderet, revyent à 697 1/2 liv. Sur quoy l'on rabatz ycy 221 liv. et 10 d. que ledit cappitaine a forny aus dits compaignons, et ce il fait apparoistre par les menues parties de son rolle. Ainsi reste ycy de quoy le dit borcier est chargé de payer, espèce, 476 liv. 9 s. 2 d.

258vo. Delivré au filz Pierre Brechier pour sa poine d'avoir estez pfiffer à Genesve avec la tirée, outre ce que dessus, son gaige que l'on luy doibt payer comme ès aultres compaignons. Pour ce à luy donné davantaige 40 s.

1531. 286. S'ensuy les deniers receu pour la gairre an l'encontre des cinq quanton de ceulx cy après escript et estoit caipitainne Andrez Maisselliez.

Item receu de la femme de chieulx Roullin 3 escus, qui vaille 12 liv.
De Martenet, pour avoir faict son tour, 12 liv.
De Conrad Jehannin pour avoir faict son tour, 12 liv.

[1] L'hôte.
[2] Bateau.

De Mre Glaude le serriez, 8 liv.
De Jehan Amyod d'Aulterive pour avoir faict son tour, 12 liv.
De Blaise Amonnet 60 escus que la ville a pronté de Monsgr l'abelx de Fontaine Andrez, et ung chescun escuz vaulx 4 liv., pour ce 140 liv.
S'ensuyt les deniers que j'ay receu de ceulx cy après escript pour avoir fect leur tour pour la tirez de Jehan de Cornaulx quant il fuct caipitainne et ausy pour ceulx qui furent an garnison an Naille[1].
Item je ay receu du vieulx Fequenet, la somme de 12 liv.
De Guillame Guit, 12 liv.
De la dame de Cursellinne (?) 12 liv.
De Pierre Jacobez, 12 liv.
De Jaquet Preudron, de Peseulx, 12 liv.
286vo. Item receu de Pierre Hardy pour au nom de dame de Baillevaulx, 12 escus de seulx qui la prestiez à la ville, 12 escus.
De la femme de Pierre Seteffe, 5 liv.
De Pierre Grainez, *alias* Pailladet, 12 liv.
De Jehan Bailleliez, 12 liv
De Ernest Pary, pour au nom de Jehan Vieta, 9 liv.
De Gaillamez, 10 liv.
De Pierre Chambrier, 12 liv.
De Guillame du Plan, 12 liv.
De Baistian Chansing (?), 12 liv.
De la femme Guillame Menot, 10 liv. 11 1/2 gros.
De Pierre Teche, 10 liv.
Des faiseurs des broches, 6 liv.
Du tisseulx de la Rive, 6 liv.
De la Gaillenne, 6 liv.
Des enfants Thonnez, 6 liv.
De Glauda Amiot, 5 liv.
De Mangin, 4 liv.
Des enfant du grot Glaude, 12 liv.
De Perrenon Nicoullaez, 12 liv.
De Jehan de Brosieulx, 4 liv.
Les après nommés qui on donnez pour la derrière tireez dont Loys Conchelle estoit capitainne, de Pierre Vaitelx, 3 escus.
287. De Pierre Tissot, de Fellebert Raissine, de Jehan Lardy, Pierre Courtailloz, Henry Sergant, Jaiques Symonin, Jehan Symonin, Vuillemin Symonin : chacun 3 escus, Guyt Fellepin 10 teston, Jehan Crible, 12 liv.
287vo. Item je ay receu de Loys Conchelle pour reste de son conte, qui l'a rendu pour avoirt estez caipitainne la somme de 13 liv.
293. Item par le commandement de Pierre Inchemand, Anthoine Eme, pour ce qu'il a donné ung bridel, ausy ung bact, qui l'a refect quant Pierre Mairin ally à la gairre des Grisson, 15 s.

[1] A Aigle. Le 28 octobre 1531, Berne demanda huit hommes pour joindre à un corps de troupes envoyé à Aigle, que l'on croyait menacé par les Valaisans. *Mairie de Chambrier*, p. 368.

294. Delivré à Pierre Marin, caipitainne, traismis lors au service de Messrs de Berne et ausy 15 de leurs, estant estez ordonnez avec luy pour allez contre le seigneur de Musse[1], en clos pour les chevaulx pourtant les vuivres, et ont servit chesqun deulx moys, prenant par moys 10 liv. f. m. et le caippitaine le double gaige, se monte le tout, carculez pièce après autre, monstrez est auditeur du compte du dit Marin, attachez en present compte, à la somme de 340 liv. f.

294vo. Item je ay delivré, par le commandement des Quartre, à Perrenet Troutet pour la depense de seulx qui revindrent de la gairre des Grisson, 4 liv.

295. Item je ay delivré par le commandement de Jehan Hansoulx à Perrenet Troutet, pour le souper de Blaise Amonet et Petremant de Cournaulx, quant il fure ourdonnez d'ailler vers Monsgr de Pringin[2] au Landeron, pour ferre donne du vivure au predicant, 11 s.

Item je ay delivré par le commandement de Jehan Hansoulx et de Blaise Amonet à Glaude Bretry, barrelliez, pour ce que l'a fect 7 bailnoullet et 5 sellecte et une burrecanne et pour 3 sellete pour la Joux de Martel pour mestre le laissez, pour ce argent, 4 liv.

297vo. Delivré par l'ordonnance de Jehan Hansoulx à Emert Pary pour le dinez de Jehan Feyquenet et d'Hensely Roudeule du Landron, quant il venire dire la responce à causse de l'ectvangile, pour ce 20 s. et pour les chevaulz ausy,

Delivré par l'ordonnance de Jehan Hansoulz à Perrenet Troutet pour la depense de seulx que Monsgr de Pringin qu'estoit à Sinct Blaisse manda querre pour allez audit Sinct Blaisse, et luy estoit le Benderet et Jehan Hansoulx et Blaisse Emonet, pour ce 32 s. fect le dict voyaige le londy devant l'Ansencion.

Delivré par l'ordonnance de Jehan Hansoulx à Perrenet Troutet pour ceulx du Landeron et estion quartre et luy a-t-on souquez leur escoulx, quant il vinirent dire que on leurs menasoit de dectpisser leurs esglisse, et il se venire escussez et luy a-t-on souquez leur escout, pour ce 16 s.

298. Delivré par l'ordonnance de Jehan Hansoulx à Perrenet Troutet pour leurs despence que Andrez Maisselliez et Perrenet Troutet on fect, quant il furent ourdonnez d'allez à Courtailloulx pour aller acompainez le prédicant audit Courtailloulx, et on dependu 20 s.

Delivré par l'ordonnance de Jehan Hansaulx à Jehan de la Moulle pour ceulx qui allire vers Monsgr de Pringin à l'abays pour concourdez et a voirt l'estais des predicans et pour ung messaigiez de Sailleure qui avoict perdu sa bourse, pour ce, par tout, 27 gr.

301. Delivré à Guit Jaquotet, à Pierre Berthoulx, 2 s. pour ce qui

[1] J. J. de Médicis, seigneur du château de Müss, sur le lac de Côme, ayant fait au commencement de 1531 une irruption dans la Valteline, les Grisons requirent les secours de leurs alliés: Berne envoya 1500 hommes et en demanda vingt à la ville de Neuchâtel. J. J. de Médicis fut battu et son château rasé. *Mairie de Chambrier*, p. 368.

[2] George de Rive, gouverneur de Neuchâtel.

l'aly averty ceulx de Buldevelliez qui devion allez à la guerre an commandement de Messgrs de Berne an l'ancontre des cint quanton, pour ce 2 s.

Delivré à Jehan de la Moulle pour le souppez de Guit Vaillin, qui est allez a la Cousta arverty les compainon pour allez à la gairre, pour ce 4 s.

Delivré par l'ordonnance de Mesrs les Quartre à Perrenet Troutet pour le dinez des compainon quant il allire à la gairre en l'ancontre des Cinq quanton, 6 1/2 liv.
qui estion desoulx Andrey Maisselliez.

Delivré par le commandement de Jehan Hansoulx à Guillame Caille pour le dinez de quatre de leurs pour la tirez de Andrez Maisselliez, 20 s.

301vo. Delivré à Perrenet Troutet pour le soupez de Jehan Monsiaulx quant il ally arverty ceulx d'Aultairive, de Sinct Blaisse, pour aller à la gairre, 4 s.

Delivré au dit Perrenet Troutet pour le dinez de Jouque le Verrier, quant il alli avecque Monsgr le maistre d'oustelz de Madame pour persifiez la pais entre Messgr de Berne et les Cinq canton, 4 s.

302vo. Delivré à l'outesse de la ville pour la nonne de Jehan Gaiberez et de selluy que l'aly querre pour aller à la gaire desoulx Jehan de Cournaulx, caipitainne pour la ville, 7 s.

Delivré par le commandement de Jehan Hansoulx à Emert Pary pour le soupez de 22 compainons, quant il allire à la gairre desoulx Jehan de Cornaulx au service de Messrs de Berne, 4 1/2 liv.

Delivré par le commandement de Jehan Hansoulx à la femme de Nicoullaz pour le soupez de dix de leurs pour la tirez de Jehan de Cornaulx, caipitainne, pour ce 50 s.

Delivré au filz de Genevez pour ce qui l'est allez querre les compainon d'Aulvairnier et de la Couste, 3 s. 4 d.

Delivré à l'aute de la ville pour le dinez du messaigiez qui apourty la lectre pour eslire encor 40 homme pour ce 4 1/2 s.

Delivré à Berthoulx pour ce que l'ect allez querre de nous bourgeois desoulx[1], pour aller à la gairre, pour ce 5 s.

303. Delivré pour le souppez de unze de leurs qui souppirent enchieulx Jehan Caille, quant il allire au service de Messgr en Aille[2], comme pour leur disnez dudit jour, comme pour ceulx qui les paissirent le lac, pour ce en tout delivré et ourdonnez du maistre bourgeois Blaisse Ammonet la somme de 45 gr, 3 liv. 15 s.

Delivré par l'ordonnance du Mre Bourgeois Audet Lardenet, pour despent fecte en l'autez[3] dud. Caille, quant il alla querre Huguenin Carche pour menez le flaingeulx (?), à la foirre, comme pour le souppez dudit Huguenin, comme semblaiblement d'estre allez à Boudevilliers vers nous bourgeois leur notiffier pour aller en gairre, la somme de 10 gr, pour ce 16 s. 8 d.

[1] A l'Est de la ville, en aval.
[2] A Aigle.
[3] A l'hôtel.

303[vo]. Delivré à Jehan Jannin pour avoir estez à Berne pourtez des lectre à nous enbaissadeurs, Pierre Ardy et Petremand de Cornaulx, lesquelx estoyent allez pour enpronté de l'argent pour traimestre au dits gens de gairre, pour 2 jour et demy que il l'y a estez, que pour ses depens, en tout delivré par l'ordonnance du Maistre Bourgeois Blaisse Amonet, 29 1/2 sous.

304. Delivré par l'ordonnance de Jehan Hansoulx à Amez le mersiez pour ung pourpoin pris vers le dit Amez de anselaide (?), pour ce, pour tout à la somme de 3 liv.

Donnez au d. maistre Anthoine le prédicant[1], le dit pourpoin.

Delivré par l'ordonnance de Jehan Hansoulx à Henry Greset pour ung pairt de chausse pour donner au d. predicant, maistre Anthoine, pour ce 5 liv.

305. Item je ay delivré par le commandement de Blaisse Ammonet au faivre du Maissez, pour ce qui l'a ferrez le chevaulx de la dame Bourbellet, que on meny à la gairre de Musse, pour pourter le virvre des compainon et ausy pour autre ouvraige qui l'a fect, pour ce 12 s.

Delivré par le commandement de Blaise Ammonet à Perrenet Troutet pour le soupez de maistre Jouque le verrier, quant il fuct de retour, quant il furent ourdonnez d'aillez avecque Monsgr le maistre d'oultelx de Madame pour esdiez a ferre la pais entre Messgr de Churique et les cinq cantons, 3 s. 4 d.

305[vo]. Item delivré a Guit Jaquotet pour le pain qui l'a donné est fille de chemin que on a mys à la prisson, pour ce 3 s.

307[vo]. Delivré à Pierre Marin pour son dinez, pour ce qui nous appourta les nouvelles que nous gens venoyent et que la pais estoit faicte, 3 s. 4 d.

Delivré à Pierre Vieta pour cinq journées qui a misse a ferre la pourte de chiez George Vaivre[2] prenant par jour cinq gros, 25 gr.
à Jaique Fussiez pour le semblable cas, comme dessus, 25 gr.

308. Delivré à Petremand de Cornaulx pour 8 de leurs qui furent de retour, vaillez pour leurs souppez, 2 liv. 10 s.

Pour la none des caippitaine et des auditeurs, qui oyrent leurs comptes, on despendus la somme de 22 1/2 s.

Plus delivré pour deulx compaignons et menestrier pour le repas, 3 s. 2 d.

308[vo]. Delivré au caipitainne Andrez Maisselliez qui est allez au service de Messgrs de Berne ancontre les cinq cantons pour condure 45 homme 173 1/2 escus.

Delivré au caipitainne Andrez pour saitifaire les gaige de luy et de ses gens aussy la somme de 2 escus et 3 testons, comme il l'apert par son conte, redduys en livres 11 liv.

Delivré au caipitainne Jehan de Cournaulx, pour ce que l'avoit la charge de condure 38 personne pour allez au service de Messgr de Berne

[1] Antoine Marcourt.
[2] La porte Saint-Maurice.

an l'encontre des cinq canton et on servit cinq semaines, que se monte la somme de 130 escus.

Delivré à Jehan Hansaulx comme caipitainne qui l'estoit de 8 des leur pour allez au service de Messgrs de Berne an garnison an Naille[1], tant pour leur gaige que pour le vin, seinquez aussy, comme il la rendu conte, pour ce la somme de — vaille ung chescun escuz 4 lib. — 17 escus.

309. Delivré à maistre Jaique le Verriez qui est estiez ourdonnez d'aillez avecque Monsgr le maistre Pierre Vailliez pour mestre le bien et esdiez[2] à ferre la pais entre Messgrs de Berne et Mesgrs de Churique an l'ancontre des cinq cantons et a mis 20 jour, et a rendu conte devant le maistre bourgeois Blaisse Ammonet, ainsin comme il l'a fect apparoitre par son roulle de sa depence et a despendu la somme de 7 ½ escuz 30 liv.

Item pour ses journées, 10 liv.

Delivré par le commandement de Blaise Ammonet à Berthoulx le messaigiez pour aller pourter de l'argent à Andrez Maissellier, caipitaine, qui estoit an campe devant Chouque[3] et a mis 15 jour pour ce, tant pour depens que pour journez et pour raipourter des nouvelle, la somme de 15 liv.

Delivré à Berthoulx le messaigiez pour un voyaige qui l'a fect pourtaz de l'argent au caipitainne Andrez Maissellier an camppe et a mys 7 jour prenant par jour 25 s. tant pour depens que journées, pour ce 7 liv.

309vo. Delivré par le commandement de Blaise Amonet à Loys Chaipelliez, pour ce qui l'estoit ourdonnez d'aillez pourtez 50 escus à Jehan de Cournaulx, caipitainne, qui estoit devant Chouque, et ledit Loys a mis 13 jour et luy donne-t-on par jour 20 s., tant pour depens que journées, pour ce, par tout, la somme de 14 liv.

Delivré par le commandement de Blaise Amonet au dit Loys pour ce qui l'a pourtez de l'argent encor au dit Jehan de Cornaulx, caipitainne et aussy au caipitainne Andrez Maiselliez et luy donne-t-on par jour 20 s. pour depens... et a mis 6 journées 6 liv.

Delivré à Loys Conchelle, caipitainne, pour avoirt la charge de condure la derrière tirez au service de Messgrs de Berne an l'encontre de Messgr les cinq quanton et a rendu conte le d. Loys de l'argent que on luy avoict mis entre les main, de quoy l'a delivrez au compaignon, tant pour le souquement que pour ses journées, que pour tout 19 escus.

310. Delivré par le commandement de Blaise Ammonet au Roys de Sinct Blaisse, qui est venuz à Neufchaistelz 2 escuz, qui vaille 8 liv.

316. A Pierre Hardy pour avoir fait ung voyage à Berne pour nous excuser envers Mesgrs touchant la derrière tirée que l'on fit pour mes d. Srs contre les cinq quanthons, enclos ses despens et pour 3 jornées à luy passés par les d. auditeurs, 3 liv. 10 s.

316vo. Item que l'on a passez à Bandereti pour avoir prestez sa robbe

[1] A Aigle.
[2] Aider.
[3] Zoug.

de la livrée de la ville à nostre messagier, pour aller à nos gens estans en la guerre, pour ce a luy passé 20 s.

Delivré à Jehan Chevalier pour cinq verrières du poille qu'il a faictes en la maison des estazons, à luy passez par tel moyen que en partant hors, les doit rendre en tout point, la somme de 4 livres 4 liv.

Delivré à Guillame Guy pour la despence que Messrs les ambassadeurs de Berne firent chiez luy, enclos leurs serviteurs, assavoir Monsgr de Uptenvil, le chastellain Tribolet et Supplicius Archer, enclos pour ceulx que les accompaignèrent et fut à cause de ce qu'il nous induyrent à tenir le plus[1] de l'esvangille comme l'on certiffé Jehan Pergauld et Andrey Mazellier... quinze livres, pour ce 15 liv.

317vo. L'on a passez à Jehan Michiel qu'estoit Lieutenant de Andrey Mazellier à la guerre du Brangard[2], pour ce qu'il a supporté alors le dit cappitaine faysant l'honneur d'une ville, delivré par ordonnance des auditeurs, 5 liv.

318vo. Audit Guillaume Guy pour avoir estez à Salleure pour 3 jornées, pour aller emprumpter de l'argent pour la guerra de Zug, enclos despens en jornées, pour ce 4 liv.

Delivré aux deux menestriers qui sont estez à la guerre soubz Andrey Mazellier en recompense de leurs poines, oultre leurs gaiges, l'on leur passa 4 liv.

319. Delivré à Msgrs les 4 vieulx[3], en recompense des labeurs qu'il ont prises ceste année passée, tant à cause des guerres et de la peste, à eux bailler pour ceste foys par ordonnance des d. auditeurs, la somme de 10 liv.

Delivré à Andrey Mazellier et à Petremand Guenauld, pour ung voyage fait à Berne, du temps que nous estoyons en desbas pour l'esvangille vehus que l'on passez l'on les passa à Blayse Aymonet et à feuz Loys Robert, qui estoyent allez pour le cas semblable, 10 l. 15 s.

(A suivre.) W. Wavre.

[1] La votation pour la Réforme.
[2] Bremgarten.
[3] Les anciens Quatre Ministraux.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

DE LA XLme ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU LOCLE

le lundi 11 septembre 1905

Présidence de M. PHILIPPE GODET, président

La séance générale a lieu au temple; elle est ouverte à 10 h. $^1/_2$ par un discours du nouveau président, M. Ph. Godet, qui souhaite une cordiale bienvenue aux délégués des sociétés amies: à M. John Viénot, de Paris, délégué de la Société d'émulation de Montbéliard; au vénéré président de la Société suisse d'histoire, M. Meyer de Knonau; à M. Max de Diesbach, président de la Société d'histoire de Fribourg; à MM. Naymark et Riat, représentants de la Société jurassienne d'émulation; à MM. John Landry et Jurgensen, représentants de la Société d'histoire du canton de Vaud; à M. Gaspard Vallette, de la Société d'histoire de Genève.

M. Godet regrette que les sociétés de Berne et de Soleure n'aient pu se faire représenter à la réunion de ce jour.

Au début de ses nouvelles fonctions, M. Godet tient à exprimer à M. Alfred de Chambrier, qui prend sa retraite, la vive reconnaissance de la Société d'histoire pour une activité présidentielle des mieux remplies. M. Godet rappelle le souvenir de deux fidèles membres de la Société, enlevés depuis la dernière réunion, MM. Ferdinand Richard et Louis Favre, dont les services ont été si précieux à des titres divers.

Cent-vingt-trois candidats se sont fait inscrire et sont admis comme membres actifs; ce sont:

Allisson, Fritz, directeur d'usine, Le Locle.
Baillod, William, instituteur, »
Barbezat-Baillod, Ch., fab. d'horlog. »
Barbezat-Baillod, Alf., » »
Bersot, Tell, agent d'affaires, »
Berthoud, Ed.-L., fab. d'horlogerie, »
Bôle, Ch., docteur en médecine, »
Bühler, P., secr. des Ec., La Ch.-de-Fonds.
Bühler, Henri, professeur, »
Boillot, Ulysse, agent d'assur., Neuchâtel.
Breting, Marie, Le Locle.
Cart, Jean, professeur, »
Chabloz, Fritz, horloger, »
Comtesse, Paul, pasteur, Les Planchettes.

de Coulon, Paul, pasteur, Neuchâtel.
Courvoisier, Jules, imprimeur, Le Locle.
Custer, Henri, pharmacien, »
Debrot, Charles, décorateur, »
DuBois, Louis-Ferd., banquier, »
DuBois-Favre, Louis, fab. d'horlog., »
DuBois-Frank, Louis, négociant, »
DuBois-Roulet, Henri, » »
DuBois, Alfred, comptable, »
DuBois, Ch.-Ariste, me au Technic. »
DuBois, Ch.-Alb., secr. d'assistance, »
DuPasquier, Georges, commis, »
Ducommun, Constant, décorateur, »
Droz, Louis, docteur en médecine, »
Droz, Maurice, inspecteur forestier, »
Ducommun, G., fab. d'horlogerie, »
DuBois, Osc., secrétaire communal, »
Emery, Camille, pasteur, Hauts-Geneveys.
Faure, Philippe, négociant, Le Locle.
Faure, Philippe, fils, négociant, »
Faure, Jules, négociant, »
Evard, Georges, banquier, »
Favre-Jacot, G., fab. d'horlogerie, »
Favre, James, fab. d'horlogerie, »
Girard, Tell, fab. d'horlogerie, »
Gubler, J., professeur, »
Guyot, Louis, négociant, »
Guyot, Auguste, négociant, »
Gabus, Georges, fab. de boîtes or, »
Gabus, Georg., fils, fab. de boîtes or, »
Gross, Maurice, docteur en méd., »
Girard, Alexandre, fab. d'horlog., »
Girard, P., fab. d'horlog., St-Pétersbourg.
Guye, Albert, député, Ponts-de-Martel.
Haldimann, G., dr en dr., av., Le Locle.
Huguenin-Jacot, F., grav.-estamp., »
Huguenin, Charles, dir. Technic., »
Huguenin, Adèle-T. Combe, Châtelard (Brenets).
Huguenin, Elvina, Le Locle.
Huguenin, L., fab. d'assortiments, »
Huguenin, Lise, »
Huguenin, Julie, »
Henchoz, Fritz, fab. d'horlogerie, »
Henchoz, Aug., fab. d'horlogerie, »
Huguenin, Ch.-A., fab. d'assortim., »
Huguenin, Albert, grav.-estampeur, »
Jürgensen-DuBois, Cécile, Châtelard (Brenets).
Jürgensen, Alf., fab. d'horlog., Le Locle.
Jeannet, Alfred, négociant, »

Jeannet, Hermann, professeur, Le Locle.
Jeanneret, Ch., fab. d'horlogerie, »
Jacot, William-Aug., juge de paix, »
Jacot-Richard, J.-H., fab. d'horlog., »
Jaquier, Adrien, pasteur, »
Jeanneret, François-Joseph, notaire, »
Jaquet, Charles, fab. de boîtes d'or, »
Jaccard, P., prés. des prud'hommes, »
Jaccard, Emile, fab. d'horlogerie, »
Jacot-Comtesse, T., horl., La Ch.-de-Fonds.
Klaus, Jacques, directeur d'usine, »
Knoll, Fritz, visiteur, »
Lardet, Charles, banquier, »
L'Hardy, George, agriculteur, Colombier.
Kuhn, Fritz, admin. des postes, Le Locle.
Kohly, Arnold, insp. des apprent., »
Lauper, Charles, professeur, »
Leuba, Jacques, caissier communal, »
Matthey, Maurice, artiste peintre, »
Matthey-Doret, Charles, négociant, »
Marchand, Eugène, professeur, »
Matthey, Charles, dentiste, »
Maspoli, Emile, architecte, »
Nardin, Paul, fab. d'horlogerie, »
North, Charles, professeur, »
Perrenoud, A.-Ferd., négociant, »
Perrenoud, Henriette, »
Perrenoud, Marthe, »
Perrenoud, Jules, dentiste, »
Perrenoud, H.-A., fab. de machines, »
Perrot, Louis, Genève.
Perrot, Guillaume, Genève.
Pètremand, Jules, pasteur, »
Parel, Henri, pasteur, »
Perret-Knoll, G., fab. d'horlogerie, »
Perret, Paul, pasteur, Les Planchettes.
Pellaton, James, horloger, Le Locle.
Pellaton, Charles, décorateur, »
Perrenoud, Constant, horloger, »
Perrenoud, Ul., dir. d'institut, »
Roulet, Numa, avocat, »
Renaud, Henri, graveur, »
Romanens, Jules, curé, »
Robert-Tissot, E., pasteur, Ponts-de-Martel.
Rosselet, Charles-Aug., vétérinaire, »
Rosat, Henri, conseiller communal, »
Renaud-Thiébaud, Paul, rentier, »
Dr Schwab, professeur, »
Sarbach, Henri, dentiste, »
Sandoz, Tell, négociant, »

Sandoz, Alex., rentier, Ponts-de-Martel.
Schumacher, Alb., fab. d'assortim., »
Stebler, Alfred, professeur, »
Tissot, Ch.-H.. fonct. de douane, »
Tissot, Julien, instituteur, »
Vouga, Maurice, chimiste, Neuchâtel.
Wagner, Jules, pharmacien, Le Locle.
Wuille, Fritz, directeur d'hospice, »
Wasserfallen, Ed., directeur des Ecoles, La Chaux-de-Fonds
Yersin, Edouard, Fleurier.

M. Charles Perregaux, professeur, fait lecture d'une étude sur J.-J. Huguenin et la percée du Col des Roches.

M. Charles Perrin, chancelier d'Etat, communique quelques extraits des archives de La Chaux-de-Fonds concernant un solliciteur loclois au XVIIIme siècle, Isaac Droz.

M. Ruedin, curé de Fleurier, lit quelques pages relatives à une visite d'église, faite à la paroisse catholique du Locle en 1453.

La séance est levée à midi trente.

L'un des secrétaires,
Emmanuel JUNOD.

PROCÈS-VERBAL

de la Séance administrative du jeudi 31 mai 1906, à 2 1/2 h. de l'après-midi,

au Château de Valangin

Présidence de M. PHILIPPE GODET, président

Cinquante-trois membres sont présents.

M. Philippe Godet ouvre la séance par une revue de l'activité de la Société pendant le dernier exercice.

Discours du Président.

Depuis cette brillante réunion générale du Locle, qui a laissé à tous de si agréables souvenirs et qui nous a valu un nombre inusité de recrues, l'activité de la Société d'histoire s'est manifestée particulièrement sous les formes que je vais rappeler.

D'abord, nous avons eu le plaisir de mettre à exécution la décision prise ici même, il y a une année, d'instituer à l'Académie un cours public et gratuit d'histoire neuchâteloise.

Favorablement accueillie par la Faculté des lettres et par le Département de l'Instruction publique, cette création a eu la bonne fortune d'être réalisée par celui-là même qui l'avait conçue. L'auteur de la motion adoptée par vous le printemps dernier était M. Arthur Piaget, et c'est M. Arthur Piaget qui a inauguré — vous savez avec quel succès — ce cours public et gratuit.

Pendant dix semaines, chaque lundi à 5 heures, l'Aula de l'Académie fut le rendez-vous de tous ceux qui se plaisent à l'étude du passé neuchâtelois; il faut croire qu'ils sont nombreux, puisque la vaste salle était bondée d'auditeurs, dont l'affluence était d'ailleurs suffisamment justifiée par l'érudition et le talent du conférencier.

Au début, on put surprendre un certain flottement dans les impressions du public. M. Piaget, se proposant de raconter la révolution neuchâteloise de 1831 à 1848, tenait à montrer comment les siècles antérieurs l'avaient préparée, quelles révolutions ont déterminé, dès le XVIme et le XVIIIme siècles, le caractère de celle qui s'est accomplie au XIXme. Il a donc décrit rapidement la Réforme, puis, avec plus de détails, le procès de 1707. Cette phase si curieuse de notre histoire l'a longtemps arrêté, en raison même de l'effet que son exposé produisait sur le public, des objections qu'il faisait naître et des documents nouveaux qu'il faisait venir au jour.

Les leçons de M. Piaget sont ainsi devenues, à certains moments, une sorte d'enquête contradictoire, qui lui a fourni l'occasion de revenir sur des sujets déjà touchés, de justifier et parfois de corriger ses appréciations.

Cette espèce de collaboration des auditeurs avec le professeur est la preuve la plus frappante du vif intérêt excité par le cours de notre savant collègue. Cet intérêt ne tient pas seulement à la matière elle-même: il s'explique par la méthode de l'historien et par l'art du conférencier.

Sa méthode est, à elle seule, le plus précieux des enseignements: elle consiste dans une impartialité foncière, antérieure à toute recherche et qui n'entend tenir compte que des faits; elle consiste ensuite dans la façon scrupuleuse d'étudier les sources, de confronter les documents, d'établir la valeur des témoignages, afin de serrer d'aussi près que possible la réalité des faits. Ceux-ci une fois fixés avec autant de certitude qu'ils le peuvent être, il s'agit d'en apprécier la signification et la portée, sans parti pris d'aucune sorte.

M. Piaget a si fidèlement observé cette méthode, qui est tout uniment la méthode scientifique, que ses auditeurs, qui n'étaient pas tous familiarisés avec elle, ni avertis des surprises qu'elle leur ménageait, ont passé par quelques perplexités. Car on a beau ne répondre que de ses actes individuels: nous avons tous des ancêtres, dont nous nous sentons solidaires. Or, tel lundi, M. Piaget dévoilait les défaillances des uns, pour faire, le lundi d'après, le tableau des faiblesses des autres. Cette justice distributive, exercée sans passion, — sinon sans malice, — était à elle seule, je le répète, une leçon. Non seulement une leçon de recherche impartiale du vrai, mais une leçon de philosophie historique: car la philosophie de l'histoire nous apprend que les hommes sont toujours, hélas! semblables à eux-mêmes.

L'excellente méthode de M. Piaget était rehaussée, vivifiée et ornée par la forme à la fois élégante et incisive de son exposé, auquel une pointe d'ironie détachée donnait par moments une si piquante saveur.

Mais vous savez ce qu'il arriva. Le professeur avait déblayé avec tant de conscience le chemin qui conduit à son sujet, qu'il n'a pu pénétrer jusque dans le sujet lui-même, et a dû nous abandonner au seuil même de l'édifice où il se proposait de nous introduire. Tel Moïse disparaissant aux regards des Hébreux sur la frontière de la terre promise...

Cette porte qui se fermait à notre nez eût été une déception intolérable pour ceux qui espéraient tant la franchir, si nous n'avions l'espoir aussi que M. Piaget reprendra l'hiver prochain la tâche où il excelle. Il n'a pas voulu s'y engager encore, mais c'est nous qui l'y engageons tous, de la façon la plus pressante, — sans nous dissimuler que c'est un travail absorbant, difficile — et sans profit matériel — que nous imposons à son talent. Il est heureusement encore dans l'âge où de tels efforts sont possibles, et même doux, aux âmes vaillantes. Qu'il ne se décharge pas du fardeau sur tel collègue moins capable que lui de l'assumer et à qui l'approche de la vieillesse conseille la modération... même dans le travail!...

Le brillant succès du cours Piaget a été pour notre Société l'occasion de nouvelles recrues, qui ont tenu à reconnaître, en se joignant à nous, le plaisir et le profit qu'elles avaient retiré de cet enseignement. Nous recevrons tout à l'heure une vingtaine de candidats: ils appartiennent pour la plupart au sexe féminin, et nous en sommes particulièrement heureux, parce que l'expérience nous a appris ce que vaut, dans le domaine de l'histoire, la sagacité de la femme; deux au moins des plus remarquables travaux publiés dans le *Musée neuchâtelois* ont été signés par des dames. Mes collègues savent à qui je fais allusion.

Les nouveaux membres de la Société auront prochainement part à la distribution d'un ouvrage que nous avons décidé de publier de concert avec les Archives de l'Etat. C'est un manuscrit intitulé *Description de la frontière des montagnes de Valangin*, rédigée par deux notaires, Abram Robert et Benoit de la Tour, et portant la date de 1663. Ce joli volume, dont quelques bonnes feuilles sont mises sous vos yeux, causera un plaisir particulier à nos collègues des Montagnes, et aura d'ailleurs pour tous les Neuchâtelois un réel intérêt, — en attendant que le recueil des Actes de Combourgeoisie, auquel notre dévoué collègue M. Jules Jeanjaquet ne peut consacrer que ses trop rares instants de loisir, voie enfin le jour l'an prochain.

Votre Comité a décidé aussi de s'intéresser au rapatriement, au moins temporaire, des célèbres automates de Jaquet-Droz. Ces chefs-d'œuvre de mécanique appartiennent maintenant à un grand collectionneur de Berlin, M. Marfels. Nous avons correspondu avec lui en vue de l'acquisition des automates par une souscription dont la Société d'histoire aurait pris l'initiative. Mais le prix qu'il en demande les mettait manifestement hors de notre portée. Du moins avons-nous voulu donner au peuple neuchâtelois l'occasion de voir fonctionner ces merveilleux « Androïdes », et peut-être — qui sait? — de s'enthousiasmer au point que leur acquisition fasse l'objet d'un grand élan national.

Grâce à la très intelligente et très dévouée médiation de notre collègue M. Charles Perregaux, qui n'a épargné ni sa peine ni son temps, au

cours des longues négociations avec M. Marfels, nous avons réussi à obtenir de celui-ci la promesse d'exposer dans notre pays, l'automne prochain, les automates de Jaquet-Droz, ainsi que sa célèbre collection de montres rares. L'*Ecrivain*, le *Dessinateur*, la *Musicienne*, rendus pour quelques jours à leur pays natal, seront exhibés au Locle, à la Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel. Patronée par la Société d'histoire et organisée par un comité spécial, qui déjà s'est mis à l'œuvre, cette exposition sera un événement pour notre pays. Elle fera ressortir une fois de plus l'intérêt de notre passé national, qui ne consiste pas seulement dans les luttes des partis et la succession des dynasties, mais qui est aussi l'effort pacifique accompli par un peuple ingénieux dans le domaine de l'industrie et des arts.

Vers le même temps, c'est-à-dire en septembre, si vous ratifiez le préavis de votre comité, nous aurons notre réunion générale à La Neuveville. Nos amis et voisins de la pittoresque cité, dont je salue ici les deux représentants, M. le Dr Gross et M. Naymark, nous ont invités le plus cordialement du monde à célébrer chez eux notre fête annuelle. La chaleur de leur appel nous a fait sentir qu'ils se considèrent un peu comme des Neuchâtelois *in partibus... Bernatensium*. C'est que les rapports furent étroits, au cours des âges, entre La Neuveville et Neuchâtel. Certaines de nos familles, — les Bosset, par exemple, — en sont originaires; d'autres, tels les Chambrier, furent mêlés en plusieurs occurrences à l'histoire locale de La Neuveville. Je ne mentionne que pour mémoire la tradition — si incertaine — selon laquelle la petite ville des bords du lac de Bienne aurait été fondée par des habitants fugitifs de la Bonneville au Val-de-Ruz, détruite en 1301 par le comte de Neuchâtel. M. Ch. Robert nous a promis de faire sur ce sujet obscur des recherches qui l'éclairciront peut-être et dont le résultat vous sera communiqué dans la séance de La Neuveville.

Il me reste à vous annoncer une proposition qui a été agréée par votre Comité et qui tend à obtenir, des communes neuchâteloises, la réunion, fort désirable, en un seul dépôt d'archives, des registres de naissances, de mariages et de décès. Vous serez saisis de cet objet tout à l'heure.

Enfin, votre Comité a accédé avec empressement au désir d'un comité de dames qui s'est formé pour organiser une vente au profit de la restauration de l'église collégiale de Valangin et qui nous demandait à cet effet l'usage du château où nous sommes présentement réunis. La vente aura lieu ici jeudi 14 juin, et je n'ai pas besoin d'y convier les membres de la Société d'histoire, qu'elle intéresse au premier chef. Les réparations à faire dans le temple sont urgentes; elles seront conduites avec la plus grande prudence archéologique, et la Commission des monuments historiques les a approuvées. Reste à trouver les ressources nécessaires: nous avons avant tous autres le devoir d'y contribuer.

Et maintenant, passons à notre ordre du jour.

Réception de candidats. — Les candidats suivants sont reçus à l'unanimité membres de la Société:

MM. Dr Auguste Pettavel, conseiller d'Etat, Neuchâtel.
Dr André Morel, Neuchâtel.

MM. Willy Schmid, professeur, Neuchâtel.
Paul Vouga, professeur, Neuchâtel.
Samuel Wavre, étudiant, Neuchâtel.
Julien Lambert, négociant, Neuchâtel.
William Röthlisberger, artiste peintre, Neuchâtel.
W. Pierrehumbert, instituteur, Boudevilliers.
Mlle Laure Meuron, Neuchâtel.
Mmes Klaye-Petitpierre, Neuchâtel.
Gacon-Droz, Neuchâtel.
Mlle Berthe Droz, Neuchâtel.
Mme Jacot-Guillarmod, Neuchâtel.
Mlles Nelsy Bourquin, Neuchâtel.
Geneviève de Coulon, Neuchâtel
Mmes Morel-Veuve, Neuchâtel.
Girard-Huguenin, Neuchâtel.
Mlles Lina Wuithier, Neuchâtel.
Rose Wuithier, Neuchâtel.
Mmes Ch.-Eug. Tissot, Neuchâtel.
Petitpierre-Borel, Neuchâtel.
Mlles Louisa Thiébaud, Neuchâtel.
Sophie Ott, Neuchâtel.
Mme Maurice Boy de la Tour, Neuchâtel.
Mlle Laure Roulet, Peseux.

Réunion d'été 1906. — M. le Président rappelle que La Neuveville est disposée à recevoir la Société cette année.

M. le Dr Gross confirme cette invitation, et déclare que La Neuveville sera heureuse de recevoir la Société au commencement de septembre.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de tenir à La Neuveville la prochaine assemblée générale, et laisse au Comité le soin d'en fixer la date et le jour.

M. le Président remercie, au nom de l'assemblée, les délégués de la Neuveville présents au milieu de nous : MM. le Dr Gross et Naymark.

Reddition des comptes. — M. Gretillat, caissier, fait lecture des comptes du dernier exercice qui sont approuvés à l'unanimité avec remerciements au caissier. En voici le relevé :

Résumé des comptes de l'année 1905

RECETTES

Solde en caisse au 31 décembre 1904	Fr. 706.10
Vente d'exemplaires des Alliances et de l'Iconographie neuchâteloise, Bachelin.	» 28.30
126 finances d'entrée à 3 fr.	» 378.—
710 cotisations pour 1905 à 3 fr.	» 2130.—
Intérêts encaissés	» 283.36
Remboursement de quatre obligations C. F. N.	» 3500.—
Total des recettes . . .	Fr. 7025 76

DÉPENSES

Allocation au *Musée Neuchâtelois*	Fr. 300.—
Allocation au *Messager boiteux*	» 140.—
Participation financière à la clôture du cloître de la Collégiale	» 1000.—
Allocation en faveur de la réunion générale au Locle . .	» 150.—
Débours divers concernant la réunion au Locle	» 40.10
Frais de voyages et de recherches aux archives de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne	» 50.—
Débours concernant le château de Valangin	» 6.—
Débours des délégués à Kirchberg, Montbéliard et Morat. .	» 44.60
Débours divers, impressions, convocations, fournitures, affranchissements, etc.	» 171.35
Intérêts payés sur obligations achetées	» 55.35
Dépenses effectives . . .	Fr. 1957.40
Acheté quatre obligations C. F. N.	» 2500.—
Acheté une obligation Etat de Neuchâtel	» 1000.—
Dépôts sur carnets d'épargne	» 1150.—
Total des dépenses . . .	Fr. 6607.40
Solde en caisse au 31 décembre 1905	» 418.36
	Fr. 7025.76

Situation de la Société au 31 décembre 1905

Au 31 décembre 1904, l'avoir de la Société se montait (voyez caisse 3, fol. 84) à		Fr. 9550.24
Il s'est accru dès lors:		
a) du prix de vente d'ouvrages divers. .	Fr. 28.30	
b) des cotisations d'entrée.	» 378.—	
c) des cotisations annuelles	» 2130.—	
d) des intérêts encaissés	» 283.36	
dûs par la Caisse d'épargne	» 114.76	» 2934.42
		Fr. 12484.66
Il s'est diminué du montant des dépenses (voir ci-contre) .		» 1957.40
Il s'élève au 31 décembre 1905 à . . .		Fr. 10527.26

L'avoir de la Société au 31 décembre 1905 se compose:

a) de 6 obligations 4 % du Crédit foncier neuchâtelois, de 500 fr. chacune, N°s 11861, 16106, 16107, 16124, 16347 et 17088	Fr. 3000.—
b) d'une dite 4 % du même établissement, N° 3501 de .	» 1000.—
c) d'une obligation 4 % de l'Etat de Neuchâtel, emprunt 1899 de	» 1000.—
d) du dépôt à la Caisse d'épargne de Neuchâtel . . .	» 3108.90
au service d'épargne du C. F. N.	» 1000.—
au service d'épargne de la Banque Cantonale neuchâteloise.	» 1000.—
e) du solde en caisse au 31 décembre 1905	» 418.36
Somme égale . . .	Fr. 10527.26

Château de Valangin

Le Château de Valangin est débiteur de la Société d'une somme de	Fr. 7855.25
dont elle a fait l'avance pour payer des réparations.	

Centralisation des documents d'Etat-Civil des communes aux archives de l'Etat. — M. Charles Robert développe sa proposition de réunir aux archives de l'Etat les registres des naissances, mariages et décès, qui sont disséminés dans les diverses localités du canton, jusqu'à la date de 1800. Cette centralisation aurait l'avantage de faciliter beaucoup les recherches dans ces registres, qui sont actuellement difficiles à consulter, à cause de leur dissémination.

M. Arthur Piaget appuie vivement cette proposition, et remercie le Comité de l'initiative qu'il a prise.

M. Max Diacon recommande aussi cette proposition. Il a été chargé il y a quelques années par le Conseil d'Etat de faire une revue des archives communales, et a constaté à cette occasion que les registres d'Etat-civil étaient en général bien conservés.

M. F. de Bosset croit que cette centralisation n'aura d'avantage que si les communes, avant de s'en dessaisir, font procéder à des copies de leurs registres.

M. le président assure M. de Bosset que cette idée sera examinée par le Comité.

La proposition de M. Charles Robert est adoptée à l'unanimité.

Automates Jaquet-Droz. — M. Charles Perregaux expose la question des automates Jaquet-Droz. Ces célèbres appareils, après avoir voyagé dans une foule de pays depuis un siècle et demi, sont enfin à la veille de rentrer chez nous, sinon définitivement, du moins provisoirement. Plusieurs démarches faites précédemment dans ce but avaient échoué à cause des prétentions exorbitantes de leurs propriétaires d'alors. Un Neuchâtelois, descendant des Jaquet-Droz, s'est récemment pris d'un vif intérêt pour ces automates, qui sont aujourd'hui en la possession d'un collectionneur berlinois, M. Marfels. Ce dernier a déclaré qu'il était disposé à les céder pour la somme de 75,000 francs. Le Comité a pensé qu'une exposition dans notre canton permettrait de voir l'intérêt qu'on porte chez nous aux automates Jaquet-Droz. Cette idée a été soumise à M. Marfels qui s'est déclaré d'accord, et prêt à exposer également sa belle collection de montres anciennes. A cet effet le Comité a établi un budget présentant 6000 fr. de dépense, et un capital de garantie de 3000 fr., immédiatement souscrit à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. L'exposition aura lieu dès le 3 septembre au Locle, pendant une semaine ; puis à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, deux semaines dans chacune de ces localités. Le Comité espère que les bénéfices de l'exposition permettront de racheter les automates, sans trop oser y compter d'ailleurs. M. Perregaux met sous les yeux de l'assemblée des photographies de plusieurs « androïdes » ; l'une d'elle représente le mécanisme intérieur de « l'Ecrivain ».

M. le président remercie M. Perregaux de son travail et de l'activité qu'il a déployée.

Communications. — M. Charles-Henri Matthey, intendant des bâtiments, présente un intéressant exposé des fouilles récemment entreprises au Château de Valangin.

M. Landry, professeur, estime que la Société d'histoire devrait organiser un petit musée archéologique renfermant les pièces curieuses qu'on a découvertes, en particulier des catelles de poëles, qui sont de véritables œuvres d'art.

M. le président répond que le Comité s'occupera de cette question qui présente de l'intérêt.

M. William Wavre lit des notes intéressantes relatives à l'incendie du Château de Valangin en 1747. Il rappelle la proposition qu'il a déjà faite de chercher à tirer un meilleur parti du Château de Valangin, qui ne sert qu'à nos réunions de printemps.

M. Alphonse Wavre communique divers renseignements étymologiques sur l'origine des noms de diverses localités du canton. Il propose ensuite que le Comité fasse élever une pierre commémorative sur l'emplacement du lieu où s'assemblait la générale bourgeoisie de Valangin. Chaque face du monument porterait une inscription.

Fouilles de la Tène. — M. Max Diacon demande qu'on s'occupe sérieusement des fouilles de la Tène, station très importante, parce que c'est la seule de l'âge du fer.

M. le président répond à M. Diacon que sa proposition est à l'étude du Comité, qui y a consacré une séance cet hiver.

M. W. Wavre ajoute que le Comité a nommé une délégation qui a demandé un devis à un ingénieur. La hausse des eaux pendant le temps où peuvent se pratiquer les fouilles, est la seule cause du retard. Dès le commencement de l'année prochaine, le Comité pourra présenter un devis à la Société d'histoire.

Sur la proposition de M. Diacon, l'assemblée approuve à l'unanimité les démarches du Comité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

L'un des secrétaires,
Armand Du Pasquier.

MAISONS A LA SAGNE (MIÉVILLE)

(AVEC PLANCHE)

Nous avons offert l'an dernier à nos lecteurs la vue d'une maison aux Eplatures, et aujourd'hui nous leur en donnons une de quelques maisons à Miéville (Sagne), connues dans la localité sous le nom de *Mal-Tournées,* c'est-à-dire que les deux pans du toit, au lieu d'être orientés à l'Est et à l'Ouest, le sont au Nord et au Sud. Cette disposition est moins favorable à l'amassement de la neige, qui, constamment balayée par le vent, peut moins s'y amonceler et par conséquent produit moins d'eau lors de la fonte.

Quant aux dispositions intérieures, celle-ci sont les mêmes, à peu de chose près, que celles que nous avons décrites dans notre premier article (*Musée* de janvier 1905). Disons aussi que l'on peut voir à la Sagne, comme d'ailleurs dans quelques autres localités des montagnes neuchâteloises, quelques charmantes fenêtres ornementées en pierre jaune, dont les meneaux ont été enlevés, probablement lors de l'introduction de l'horlogerie, afin de donner plus de jour dans la chambre.

REUTTER.



MAISONS
a la Sagne (Miéville)
dites Mal-Tournées

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

JAQUELINE DE ROHAN

Marquise de Rothelin,

née vers 1520;

mariée à Lyon en 1536, à François d'Orléans, marquis de Rothelin,

troisième fils de Jeanne de Hochberg-Neuchâtel;

mère de Léonor d'Orléans-Longueville, prince de Neuchâtel;

morte à Blandy en Brie en juillet 1587.

D'après un dessin fait au cours du veuvage de Jaqueline par un des Clouet et conservé à Chantilly.



Héliog. Dujardin

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

PARIS

I. Hôtel de Rothelin

On ignore où logeait Philippe de Hochberg lorsqu'il écrivait de Paris, en 1484, à son père le comte Rodolphe, alors à Neuchâtel :

« Monseigneur, s'il était de vostre plaisir de m'envoyer ma femme, vous *lui* feriez grand avantage, mais si vous avez besoin d'elle, j'en trouverai bien une autre ici jusqu'à votre bon plaisir. »

Quant à Jeanne de Hochberg, fille de Philippe, on sait qu'elle était venue à Paris après son mariage en 1504 avec Louis d'Orléans, mais on ignore où elle habitait lorsqu'elle apprit dans cette ville en 1511, par Guillaume Merveilleux dit l'Arbalétrier, l'intention des Cantons de s'emparer de Neuchâtel.

Jeanne vivait surtout à Blandy près de Melun, à Châteaudun dans la royale résidence commencée par Dunois et continuée par le cardinal de Longueville, archevêque de Toulouse, et enfin au château d'Epoisses en Bourgogne. A sa mort on ignore dans quel hôtel parisien furent dressés en 1544 les actes de partage entre ses héritiers par devant des notaires du Châtelet de Paris.

Le seul fils de Jeanne qui lui ait survécu fut son troisième enfant François d'Orléans ; il avait relevé en France le vieux titre de marquis de Rothelin, d'une terre (Rötheln) possédée par les Hochberg dans le pays de Bade à quelques kilomètres de Bâle. Le marquis de Rothelin étant mort cinq ans après sa mère, sa veuve, Jacqueline de Rohan-Gié, vécut à Châteaudun, à Blandy, à Châteaurenaud en Touraine, et aussi à Neuchâtel, où elle se convertit au protestantisme. On possède toutefois d'elle un grand nombre de lettres datées de Paris, et relatives aux affaires de Neuchâtel dont elle avait la direction comme tutrice de son fils le jeune Léonor d'Orléans. Ces lettres se rapportant à une des périodes les plus

critiques de l'histoire neuchâteloise, l'époque des guerres de religion, il y avait un certain intérêt à rechercher où Jacqueline de Rohan résidait lorsqu'elle venait à Paris.

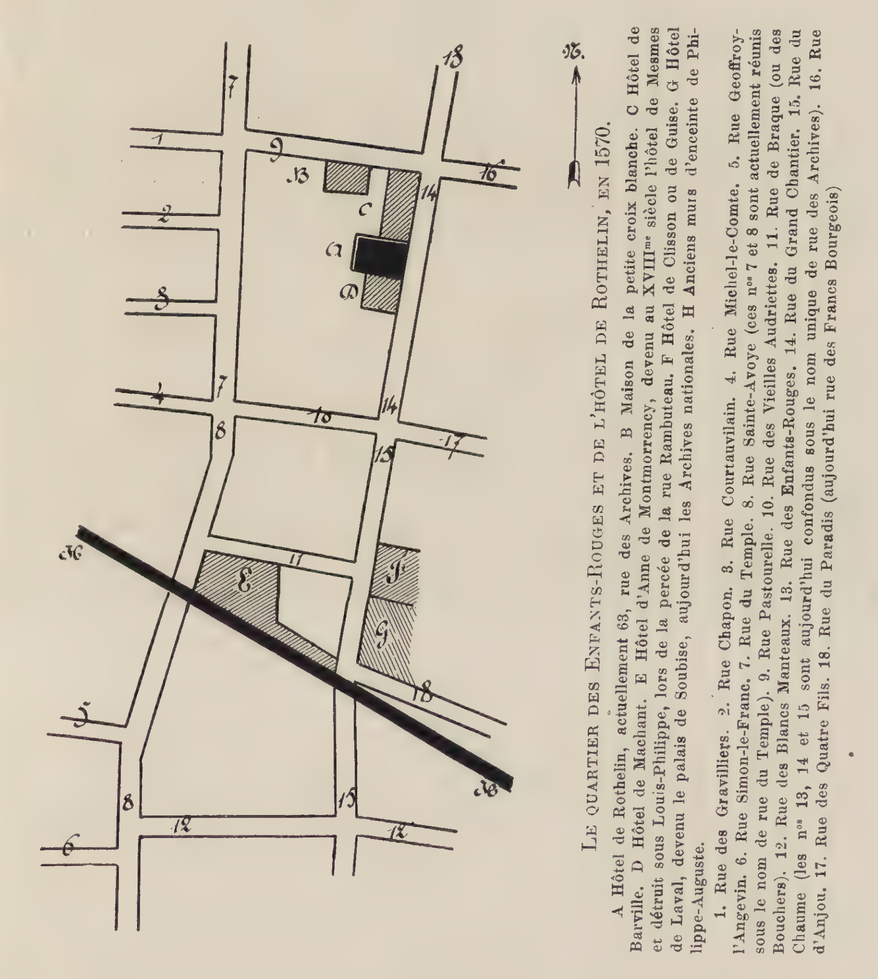
Dans le livre que M. Taillandier a consacré à l'histoire du château de Blandy-en-Brie, ce consciencieux écrivain relate incidemment que la



LE QUARTIER DES ENFANTS-ROUGES PRÈS DU TEMPLE, OÙ SE TROUVAIT L'HÔTEL DE LA MARQUISE DE ROTHELIN VERS 1560.
D'après le plan de Paris dressé par Nicolay, en 1609.

marquise de Rothelin avait un hôtel dans le quartier des Enfants-Rouges. Les Enfants-Rouges ou Enfants-Dieu étaient un hôpital fondé par François Ier, sur le conseil de la reine de Navarre, sa sœur, pour y recueillir de jeunes orphelins ou des enfants malades et abandonnés; ils étaient vêtus de rouge, comme à Amsterdam, il y a peu d'années encore, les orphelins de la ville étaient habillés mi-parti rouge et noir. Cet hôpital

était situé non loin du Temple, la maison centrale de l'ordre des Templiers, détruite à la Révolution française après l'exécution de Marie-Antoinette. Le domaine du Temple était en dehors de l'enceinte de Philippe-Auguste et comprenait de nombreux « marais ou courtilles », c'est-à-dire des jardins exploités pour les cultures maraîchères et sur les-



Le quartier des Enfants-Rouges et de l'hôtel de Rothelin, en 1570.

A Hôtel de Rothelin, actuellement 63, rue des Archives. B Maison de la petite croix blanche. C Hôtel de Barville. D Hôtel de Machant. E Hôtel d'Anne de Montmorrency, devenu au XVIIIme siècle l'hôtel de Mesmes et détruit sous Louis-Philippe, lors de la percée de la rue Rambuteau. F Hôtel de Clisson ou de Guise. G Hôtel de Laval, devenu le palais de Soubise, aujourd'hui les Archives nationales. H Anciens murs d'enceinte de Philippe-Auguste.

1. Rue des Gravilliers. 2. Rue Chapon. 3. Rue Courtauvilain. 4. Rue Michel-le-Comte. 5. Rue Geoffroy-l'Angevin. 6. Rue Simon-le-Franc. 7. Rue du Temple. 8. Rue Sainte-Avoye (ces nos 7 et 8 sont actuellement réunis sous le nom de rue du Temple). 9. Rue Pastourelle. 10. Rue des Vieilles Audriettes. 11. Rue de Braque (ou des Bouchers). 12. Rue des Blancs Manteaux. 13. Rue des Enfants-Rouges. 14. Rue du Grand Chantier. 15. Rue du Chaume (les nos 13, 14 et 15 sont aujourd'hui confondus sous le nom unique de rue des Archives). 16. Rue d'Anjou. 17. Rue des Quatre Fils. 18. Rue du Paradis (aujourd'hui rue des Francs Bourgeois)

quels s'élevèrent peu à peu des constructions. Ce quartier est encore connu aujourd'hui sous le nom de *Marais* et s'étend entre l'hôtel de ville de Paris et le boulevard Saint-Martin. Dans la seconde moitié du XVIme siècle, le quartier du Marais renfermait le célèbre hôtel de Clisson, occupé précédemment par les ducs de Clarence et de Bedford sous la domination anglaise et devenu l'hôtel de Guise ; les hôtels de Laval et de La Rocheguyon furent englobés dans l'hôtel de Guise pour

former l'hôtel de Soubise où sont installées aujourd'hui les Archives nationales de France.

Presque en face, et adossé à l'ancienne enceinte de Philippe-Auguste, se trouvait l'hôtel du connétable Anne de Montmorency.

Tout autour, un grand nombre de parlementaires ou de riches bourgeois avaient élevé des résidences à côté de celles des grands seigneurs du royaume : le président de Harlay, le prévôt des marchands Sauguin, etc., etc.

La maison du Temple percevait une redevance annuelle des propriétaires de toutes les constructions élevées sur son domaine et on a conservé aux Archives nationales, sous le nom de *Censive du Temple,* de nombreux petits volumes contenant, rue par rue et maison par maison, l'acquittement des droits dus par les propriétaires. En 1789, un plan du quartier du Marais, avec renvoi à un résumé des titres de propriété, a été dressé et se trouve également aux Archives nationales. En comparant ce plan et ces titres avec les anciens registres dressés à la fin du XVIme siècle pour le payement des cens, il a été possible de retrouver la preuve que la marquise de Rothelin était devenue propriétaire, postérieurement à 1550, *d'un grand hôtel formant le tiers de l'ancien hôtel de l'adventure ayant précédemment appartenu à Loïs Sauguin,* descendant du prévôt des marchands; cet hôtel était situé près de l'angle des anciennes rues Pastourelle et du Grand Chantier à côté de l'hôtel du président de Harlay. Il se composait de « deux grands corps d'hôtel, l'un devant, l'autre derrière, cour au milieu et jardin derrière, attenant par derrière à la rue du Figuier et par devant sur la rue du Grand Chantier ». D'après le plan de 1789, il avait une façade sur rue de 78 pieds, ce qui correspond exactement aux dimensions actuelles de la maison nº 63 de la rue des Archives. Il se trouvait donc à main gauche lorsqu'en partant de l'hôtel de ville et après avoir laissé à sa droite le Mont de Piété et le palais des Archives nationales, on approche du square du Temple.

PLAN DE L'HÔTEL DE ROTHELIN (33).
D'après la feuille XX du plan général de la Censive du Temple pour l'année 1789.
(Archives nationales Nº 14, Seine.)

Est-ce là que Jacqueline de Rohan a signé les nombreuses lettres adressées de Paris au gouverneur Bonstetten et aux bourgeois de Neu-

châtel pour négocier en 1557 avec messieurs de Berne l'indivisibilité de Neuchâtel et pour faire obtenir à son fils Léonor *tout* le comté, en fournissant à son cousin le duc de Savoie-Nemours une compensation en Bourgogne? les lettres pour obtenir des fonds en vue de racheter son fils prisonnier des Espagnols en Flandre? où les lettres pour réprimer la prétention des bourgeois du Landeron de refuser le service militaire et de marcher seulement sous la bannière catholique de Soleure? Est-ce là qu'elle a reçu en 1560 la plainte apportée à Paris par « ceux du Landeron » ? Cela est possible puisque l'achat de l'hôtel de la rue du Grand Chantier est postérieur à 1550 et antérieur à 1564.

En tous cas c'est à l'hôtel de Rothelin que Jacqueline de Rohan a signé depuis 1564 de nombreuses lettres d'administration courante dont quelques-unes ont valu à cette princesse de grands reproches de la part du chancelier Montmollin, notamment en ce qui concerne la ferme des revenus du comté, donnée à vil prix aux bourgeois de la ville représentés à Paris par leurs délégués le banneret Antoine Favre et les conseillers Louis Rossel et Louis Ostervald (Usterwalder).

Le détail de ces correspondances serait trop long à rapporter ici; on trouvera ci-après, dans les « sources », l'indication des dépôts d'archives où se trouvent quelques-unes des correspondances les plus intéressantes envoyées de Paris à Neuchâtel par les princes ou princesses de la maison de Longueville antérieurement à l'acquisition par eux, en 1581, d'un grand palais aux abords du Louvre.

On ignore quand le petit-fils de Jacqueline de Rohan a vendu l'hôtel de la rue du Grand-Chantier. Jacqueline est morte en 1587, quatorze ans après son fils unique Léonor d'Orléans; la Censive du Temple constate qu'en 1595 René Dollu, sieur d'Ivry, notaire et secrétaire du roi, était propriétaire de l'immeuble « au lieu de madame la marquise de Rothelin ».

En 1630 on y trouve Nicolas Le Camus, procureur général à la cour des Aides, dont le fils, évêque de Grenoble et aumônier du Roi, le vendit en 1654. Les propriétaires successifs en furent Jean Leclerc de Grandmaison et Pierre Gruyn de Valgrand, puis Louis de Chênelong en 1678, Jean de Turmenis, garde du Trésor Royal (1688), Pierre Thomé, trésorier général des galères (1701), la comtesse de Bussy (1783).

L'Hôtel de Rothelin du XVIme siècle a peut-être été reconstruit au XVIIIme. Au cours du XIXme, il a été totalement démoli et transformé pour faire place à des bâtiments de rapport; son emplacement subsiste seul avec la surface exacte de 524 toises mentionnée dans les anciens actes.

On ne connaît aucune vue suffisamment précise de ce quartier au XVIme siècle ; nous reproduisons un des plans de Paris à cette époque où l'on verra entre le Temple et l'hôtel de Guise l'emplacement de l'hôtel de Rothelin dans la rue du Grand Chantier.

SOURCES

I. Hôtel de Rothelin. Rue du Grand Chantier, aujourd'hui, 63 rue des Archives.

Archives nationales de France. MM 165. *Censier du Temple,* folio 12. Rues Pastourelle et du Grand Chantier, ancien *Hôtel de l'adventure.* Notes identiques pour les années 1541, 1542 et 1545 dans les censiers MM 166 et 167. Jean Sauguin alors propriétaire.

Ibidem. MM 169, fol. 9 et 10, année 1550, Jean Maigret propriétaire; mêmes indications pour l'année 1549.

Ibidem. MM 170. — En 1564 fol. 24 recto la marquise de Rothelin propriétaire au lieu de Maistre Lambert Maigret.

Ibidem. MM 172 fol. 91. Madame la Marquise de Rothelin, propriétaire en 1571.

Ibidem. S 5596 Censier du Temple pour 1596, fol. 31 verso René Dollu, propriétaire au lieu de Madame la Marquise de Rothelin; le dit Dollu en a passé déclaration le 29 avril 1595. Voir aussi MM 173 fol. 29.

Ibidem. S 5636 Terrier du Temple de 1779 à 1789, 1er volume fol. 756 à 759, 21e feuille n° 33 du plan de la rue du Grand Chantier. Indication des titres du propriétaire d'alors, la veuve du comte de Bussy, en remontant jusqu'à René Dollu.

Notes manuscrites dues à l'obligeance de M. Charles Sellier, architecte à Paris, 5 rue Saint-Louis en l'Ile, aujourd'hui l'un des directeurs du Musée Carnavalet.

II. Dépôts où se trouvent les principales lettres parisiennes des princes de Neuchâtel antérieures à 1581.

Grandes archives de Neuchâtel. B $^{16}/_{23}$, 14 juillet 1484, lettre de Philippe de Hochberg à son père le comte Rodolphe pour lui demander sa femme. G $^{19}/_{7}$ Louis II d'Orléans au Gouverneur Bonstetten. — Lettres de Jacqueline de Rohan à Bonstetten ou au Conseil d'Etat U $^{4}/_{4}$ (S. 2), U $^{4}/r^{2}$, T $^{4}/_{4}$ r^{2}, T/4 (ddd), T/k^{4} (nn), U/4 (u), U/4 g^{2}, T 4/hh, U 4 o^{3}, T/4 fff, U 4 (v), T 4 ff, T 4/z, T/4 zzz, T $^{4}/_{4}$ bb, U $^{4}/_{4}$ f 4, U $^{4}/_{4}$ ggg, H $^{11}/_{14}$, U 4 x^{3}, U 4 h^{4}, T $^{4}/_{4}$ (v), U 4 q^{3}, U 4 y^{5}, T $^{4}/_{4}$ (x), T $^{4}/_{4}$ a^{2}, U/4 (d), U 4 m^{3}, U/4 n^{2}, U $^{4}/_{1}$ (d), U 4/f 7, U $^{4}/_{1}$ (e), U $^{4}/_{4}$ (d), U 4 p^{3}, T $^{4}/_{4}$ u, T 4 (y), T 4 ii, T $^{4}/_{3}$ (w), T 4 (gg), T 4 (u), U $^{4}/_{4}$ y, T/4 fff, T/4 ccc, U $^{4}/_{4}$ b, U 4 v^{3}, U/4 c^{2}, U 4 d^{2}, U 4 (b^{7}), U 4 u^{3}, U 4 o^{2}, U $^{4}/_{1}$ (h), U $^{4}/_{1}$ (g), U $^{4}/_{1}$ i, U $^{4}/_{2}$ (d), U $^{4}/_{2}$ (b), U $^{4}/_{2}$ (u), U 4 g^{7}, U 4 (z), U/4 h^{4}, T 4 dd, O $^{9}/_{4}$,

T $^{4}/_{4}$ dd, U 4 b^{2}, U $^{4}/_{5}$ 2, U 4 r^{3}, T/K 4 (00); U 4/i b, U 4 s3, T $^{4}/_{4}$ (f), U/4 (f), U/4 k^{5}, T $^{4}/_{4}$ zz, T/4 yy, T 4 (cc), T/4 xxxx, T/4 qq, T 4 (hhh), T 4 (o), T $^{4}/_{4}$ q, U/4 (q), T $^{4}/_{4}$ b^{2}, T/4 kkk, U/4 (o), T 4 (k), T $^{4}/_{4}$ h, U $^{4}/v^{2}$, T 4 (l), B $^{5}/_{23}$, B $^{19}/_{11}$. Jaqueline aux quatre ministraux: U $^{4}/_{4}$ b. Jaqueline à MM. de Berne, U 4 b^{7}, U $^{4}/_{1}$ h, O $^{9}/_{4}$.

Lettre d'Olivier bâtard de Hochberg à Bonstetten, 12 août 1553, T/4 zzz. Jaqueline à Olivier de Hochberg, U $^{4}/_{2}$ (d). Chaumont à Bonstetten U 4 h^{4}, U 4 y^{5}. Dumoncel à Bonstetten U 4/i b, U 4 k^{5}. Damours à Bonstetten, T/4 kkkk. Léonor d'Orléans à Bonstetten ou au Conseil d'Etat, U/4 (d), U 4 d^{2}, T $^{4}/_{4}$ f, U 4 (f), T 4 (o), T $^{4}/_{4}$ q, U/4 (q), U/4 (o), T 4 (k), U 4 (v^{2}), T 4 (l), B $^{5}/_{23}$.

Jaqueline de Rohan au Comte de Challant, T 4, xxxx.

Marie de Bourbon, Veuve de Léonor, à Bonstetten, B $^{19}/_{11}$.

Manuels du Conseil d'Etat de Neuchâtel, 15 Déc. 1576, volume 1576-1584, page 56, verso, nomination du gouverneur Diesbach.

LE CHANCELIER DE MONTMOLLIN. *Mémoires*, p. 53, 55, 59, 60.

BOYVE. *Annales de Neuchâtel.* II, 200, 444, 490, III, 45, 80, 88, 164, 227.

Mme LA COLONELLE DE PERROT. *Jaqueline de Rohan.* Neuchâtel 1884, p. 36.

Bibliothèque nationale de Paris. Manuscrits. Fonds français 3218 fol. 14, lettre de Léonor d'Orléans au duc de Nemours 13 Février 1567/8; 3209 fol. 51 et 63, lettres de Léonor à d'Humières en Picardie.

Archives de la famille de Merveilleux à Neuchâtel: lettre de Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, à Jonas Merveilleux, maire de Neuchâtel, 25 juillet 1576, par laquelle cette princesse, très courroucée du rôle joué par Merveilleux lors des levées de troupes pour Condé, le duc Casimir de Deux Ponts et les protestants français, le prie de se tenir pour dispensé de venir la voir.

L'hôtel de Françoise d'Orléans, fille de Jaqueline de Rohan et du marquis de Rothelin, était situé près du Louvre; il est actuellement occupé par l'imprimerie Paul Dupont, rue du Louvre. (Voir *Sauval* II, 67 et 68, *Hurtaut* III, 280). Acheté par Françoise en 1573 lorsqu'elle était veuve du prince de Condé, cet hôtel passa à la famille parlementaire des Séguier, puis fut le siège de l'académie française jusqu'en 1673 et devint alors l'hôtel des Fermes royales.

II. Le premier hôtel de Longueville rue des fossés Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le fils du Marquis de Rothelin et de Jaqueline de Rohan, Léonor d'Orléans, souverain de Neuchâtel, eut-il jamais un hôtel à lui dans la



Le premier hôtel de Longueville ou Grand Alençon (1581-1662) a l'est du Louvre.
La Seine est à droite du spectateur.
Extrait du plan de Paris par Olivier Truschet et Germain Hoyau,
dit plan de Bâle, 1552.

capitale? On l'ignore et il est possible qu'il ait habité avec sa mère la maison de la rue du Grand-Chantier. Pendant les neuf années qui s'écoulèrent entre son mariage (1563) et sa mort survenue à Blois, pro-

HENRI II D'ORLÉANS-LONGUEVILLE

Prince de Neuchâtel,

fils d'Henri I[er] et de Catherine de Gonzague;

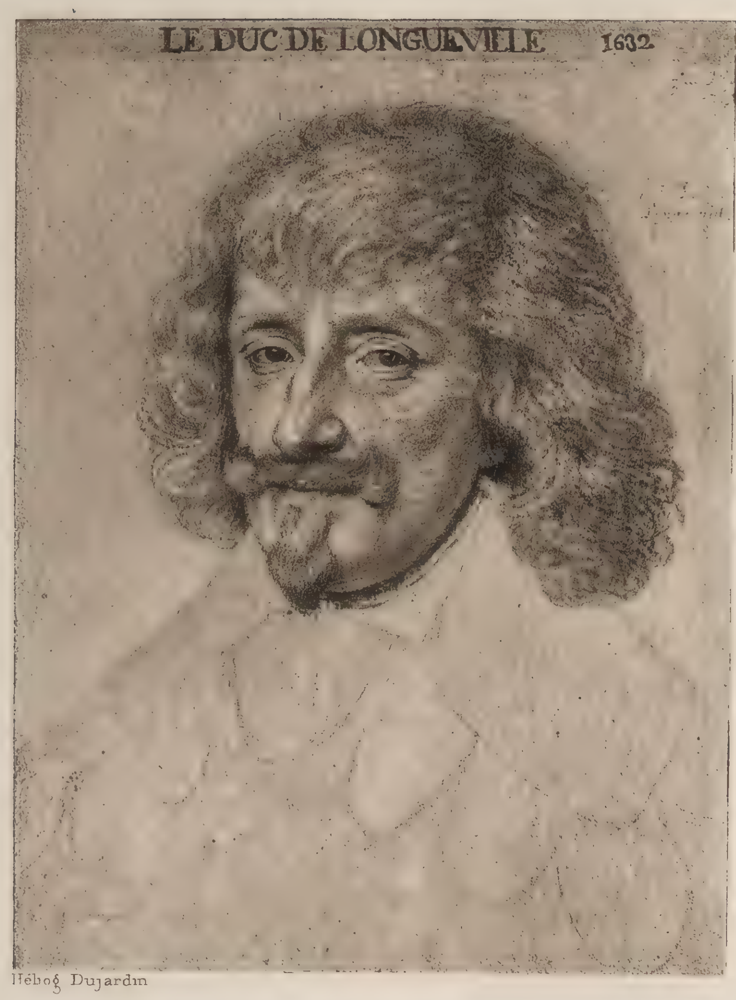
né à Amiens le 27 avril 1595;

marié 1° le 10 avril 1617, à Paris, à Louise de Bourbon-Soissons;

2° le 2 juin 1642, à Paris, à Anne-Geneviève de Bourbon-Condé;

mort à Rouen, le 11 mai 1663.

D'après le dessin original de Dumonstier,
au Musée du Louvre.



Héliog. Dujardin

bablement par le poison, un an après la Saint-Barthélemy à laquelle il avait refusé de s'associer dans son gouvernement de Picardie, Léonor a fait à Paris de nombreux séjours dont font foi les correspondances parvenues jusqu'à nous. C'est de Paris qu'il a notamment traité de l'achat de Valangin avec le comte Tornielli. Sa veuve, Marie de Bourbon, a aussi fait à Paris de fréquentes apparitions, et, bien qu'elle préférât Trie ou ses châteaux normands, c'est dans la capitale qu'elle a passé une partie des mauvais jours des guerres de religion, et c'est de Paris qu'elle foudroie de son indignation les Neuchâtelois coupables d'être venus s'enrôler sous les drapeaux protestants de son beau-frère le premier des Condé (1576). Logeait-elle alors dans la demeure de sa bellemère, à l'hôtel de Rothelin? Cela est possible ; malgré la différence des religions, ces deux femmes distinguées s'entendaient assez bien et préparaient chacune à sa manière la venue du parti des «politiques» qui devait rendre la paix à la France ; logeait-elle, au contraire, à l'hôtel d'Estouteville ou dans quelque autre résidence en rapport avec l'immense fortune qu'elle tenait de sa mère? Il n'a pas été possible de l'établir.

Ce qui est certain, c'est que six ans avant la mort de la marquise de Rothelin, sa belle-fille Marie de Bourbon achetait en 1581 un palais qui fut le premier hôtel de Longueville.

Ce palais était situé tout près du Louvre et de l'église protestante de l'Oratoire; son emplacement exact serait aujourd'hui dans le jardin du Louvre entre la colonnade et la mairie du 1er arrondissement (Saint-Germain-l'Auxerrois). On possède trois plans de Paris du milieu du XVIme siècle, l'un dit plan de la tapisserie (1540), détruit lors de l'incendie de l'hôtel de ville de Paris pendant la Commune, l'autre attribué à Ducerceau (1550), et le dernier, dit plan de Bâle, dressé en 1552. L'hôtel de Longueville y figure sous le nom d'hôtel d'Alençon, entre les rues des Poulies et des Fossés Saint-Germain à l'Est, et les rues du Coq et d'Autriche, qui, à l'Ouest, le séparaient du pied des murailles du Louvre, alors fortifié.

Sur trois plans postérieurs qui ont été dressés l'un peu après la mort d'Henri IV (plan Merian 1615), l'autre sous Louis XIII (plan Tavernier 1630) et le dernier au commencement du règne de Louis XIV (plan Gomboust 1648-1652), on peut voir les changements successifs apportés à la résidence des Longueville et surtout au palais du Louvre.

Dans la rue des Poulies, qui commençait à la Seine (quai des Ecoles) pour finir à la rue Saint-Honoré, se trouvait près de la rivière le

célèbre palais du Petit-Bourbon, jadis demeure et place forte dans Paris des aînés de la maison de Bourbon, puis peint en jaune et confisqué lors de la trahison du connétable de Bourbon, et enfin devenu une sorte de dépendance du Louvre; Louis XIV y a fait donner des bals et la salle de Théâtre en fut prêtée quelque temps à Molière pour y jouer la comédie à son arrivée à Paris. Plus loin de la Seine se trouvaient les hôtels du Petit-Alençon, de Castellon, et de Retz, faisant le coin septentrional de la rue du Petit Bourbon. Enfin, au nord de l'hôtel d'Alençon ou de Longueville, étaient les hôtels d'Aumont, de la Force et de Créqui.

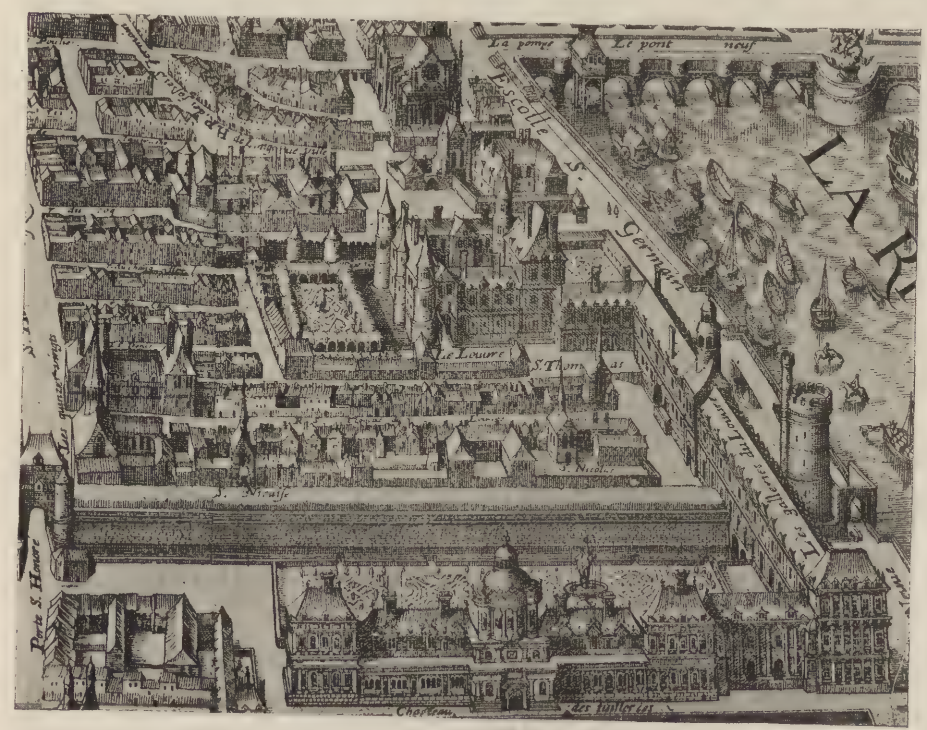


LE PREMIER HÔTEL DE LONGUEVILLE SOIT GRAND ALENÇON (1581-1662).
D'après le plan de Paris, dit de la Tapisserie.

Quant à l'hôtel de Longueville, voici ce que rapporte M. A. Berty dans la Topographie historique du vieux Paris, publiée aux frais de la ville :

Le frère de Saint-Louis, Alphonse, comte de Poitou et de Toulouse, avait eu en ce lieu au XIIIme siècle un hôtel qu'il avait acheté en 1281 d'Archambaud II, comte de Périgord; sa veuve le vendit à Enguerrand de Marigny, le célèbre ministre des finances de Philippe le Bel. Enguerrand ayant été pendu en 1315 par ordre de Louis X le Hutin, l'hôtel resta réuni au domaine royal jusqu'en 1328, époque où Philippe de Valois en gratifia son frère Charles, chef de la maison d'Alençon. En 1421, l'hôtel est qualifié de « vuide et ruineux » dans le compte des confiscations de Paris. En 1470, le duc René d'Alençon le vendit à un inconnu. Au commencement du XVIme siècle, le propriétaire en était Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, qui le fit reconstruire en entier antérieurement à

1519, et on commença à l'appeler *Hôtel de Villeroy* ou *Grand Alençon.* Le 30 mai 1568, Nicolas Le Gendre, seigneur de Villeroy et Jean de Neufville son frère, cédèrent l'hôtel, pour 50,000 livres, au duc d'Anjou, depuis roi de France sous le nom d'Henri III. Celui-ci chargea son favori Du Gast d'y établir un arsenal d'armes magnifiques, destinées aux 6000 gascons dont Du Gast était colonel. C'est à l'hôtel d'Anjou que le duc reçut, en août 1573, les ambassadeurs venus pour lui notifier son élection au trône de Pologne. Quelques semaines après, le 18 octobre, il fit don



Le second hôtel de Longueville (1581-1662) à l'est du Louvre.
Extrait du plan de Paris en 1615, par Mathieu Mérian.
(On remarquera qu'à cette époque les remparts de Paris étaient entre le Louvre et les Tuileries et que le roi pouvait sortir de la ville par la galerie du bord de l'eau.)

de l'hôtel à sa sœur Marguerite de Navarre, en en retranchant toutefois un pavillon dont il gratifia la « dame de Dampierre » (Jeanne de Vinon), dame d'honneur de la Reine; l'entrée de ce pavillon était en face du Louvre par la rue d'Autruche, pour des motifs sur lesquels il est inutile d'insister. — Marguerite, après avoir laissé démembrer par son mari une autre partie de l'hôtel d'Anjou (qui est devenue l'hôtel de Larchant), le vendit au prix de 10,000 livres, le 17 avril 1580, à Guy du Four de Puybrac, président au Parlement, auquel Marie de Bourbon (veuve de Léonor d'Orléans-Longueville) l'acheta 1400 écus d'or le 27 janvier 1581. C'est à partir de ce moment qu'il prend le nom d'*Hôtel de Longueville.*

D'innombrables lettres concernant Neuchâtel ont été écrites du premier hôtel de Longueville par Marie de Bourbon, par sa belle-fille Catherine de Gonzague, et par le fils de celle-ci, Henri II de Longueville ; ces lettres se trouvent soit aux grandes archives de Neuchâtel, soit à la Bibliothèque Nationale de Paris, soit aux archives de Soleure. Ce serait refaire l'histoire de Neuchâtel dans la première moitié du XVII[me] siècle que de vouloir les analyser toutes. Il suffira de rappeler ici, en ce qui concerne Marie de Bourbon, qu'elle eut à recevoir en son hôtel de Longueville, rue des Fossés Saint-Germain, la visite du capitaine Gredig et d'un huissier envoyés en 1597 par MM. de Soleure pour la sommer d'avoir à rembourser avec six années d'intérêts en retard les 50,000 écus d'or prêtés par eux trente-deux ans auparavant au roi de France Henri II, avec hypothèque consentie sur le pays de Neuchâtel par Léonor d'Orléans ; la princesse se retourna contre le roi Henri IV et on retrouve dans les pièces de la Chambre des comptes du parlement de Rouen, en 1598, l'enregistrement d'un ordre royal (jussion) pour lever les difficultés soulevées par la justice normande contre l'aliénation de domaines de l'Etat à Nonancourt (Eure) jusqu'à concurrence de 50,000 écus « pour laquelle somme le feu duc Léonor de Longueville aurait répondu au canton de Solleure pour le roi Henri II ».

En 1599, Marie de Bourbon, dont l'énergie est bien connue, donnait audience en son hôtel de la rue des Fossés Saint-Germain, à une députation des quatre ministraux de Neuchâtel qui refusaient un accord entre les bourgeois de la ville et les bourgeois résidant hors de la ville (forains ou externes), déclinaient la juridiction des Etats Neuchâtelois, et réclamaient la justice de Berne : « Les quatres ministraux, leur déclara-t-elle, ont rejeté toutes les voies amiables ou de justice que je leur offrais ; ils n'ont voulu reconnaître d'autre justice que leurs volontés ; j'ai dû prendre en mains contre leur égoïsme les droits de mes sujets obéissants, et dû montrer à tous que je saurais maintenir les droits que Dieu m'a donnés. » La cause des bourgeois internes n'était pas très bonne, et d'autre part, on ne pouvait admettre cette prétention à une souveraineté de droit divin dans un pays de souveraineté mixte et tempérée ; une seconde démarche fut tentée à Paris par Jaques Chambrier ; il avait apporté une nouvelle lettre dans laquelle les quatre ministraux suppliaient la princesse d'annuler le passé, et recevait cette autoritaire réponse : « Il n'est plus temps, mais vous en êtes cause et Dieu le sait ; vous vouliez, si je n'y eusse pourvu, être comtes de Neuchâtel. Il faudra que les bons pâtissent pour les méchants qu'il y a

parmi vous. » — On sait que cette lamentable querelle entre bourgeois internes et bourgeois forains a trouvé sa solution exactement trois siècles plus tard, sous la République neuchâteloise quasi-cinquantenaire.

A la fin de sa vie, la vieille Marie de Bourbon s'était réconciliée avec sa belle-fille Catherine de Gonzague, avait payé les dettes de celle-ci, et s'était retirée aux environs de Paris au château de Trie. Après sa mort, un règlement de comptes fut signé, à l'hôtel de la rue des Fossés, le 24 juillet 1602, entre Catherine, son beau-frère le comte de Saint-Pol, et ses belles-sœurs Mlle de Longueville et Mlle d'Estouteville pour le partage de la succession; les dettes encore non remboursées absorbaient 17,000 écus de rentes annuelles. — Catherine, une fois ses dettes payées, reprit de plus belle ses folles dépenses, notamment pour construire un palais à Coulommiers, et son fils Henri II imitait le désordre de sa mère. Il séduisait une jeune nonne des environs de Châteaudun, Jacqueline d'Illiers d'Entragues, pénétrait pendant trois ans de suite dans le couvent dont il l'avait fait nommer abbesse, et avait d'elle une fille l'année même où, âgé de 22 ans, il épousait la princesse Louise de Bourbon-Soissons, sa première femme; le contrat de mariage passé en présence du jeune roi Louis XIII et de la reine Anne d'Autriche, au palais du Louvre, le 5 mars 1617, constate qu'Henri de Longueville était criblé de dettes et acceptait que la dot de sa femme fût employée, jusqu'à concurrence de 600,000 livres, à rembourser ses créanciers; la dot de Louise de Bourbon était de 960,000 livres, fournies par ses père et mère et 100,000 livres données par le roi; le régime adopté était celui de la communauté réduite aux acquêts conformément aux coutumes de Paris et de Neuchâtel; le trousseau de la fiancée était évalué 60,000 livres. — Le mariage fut célébré le 10 avril, et le 24, le maréchal d'Ancre, Concini, périssait assassiné par ordre de Louis XIII, en face de l'hôtel de Longueville, en pénétrant dans le palais du Louvre. Concini habitait la même rue que les Longueville, un peu plus près de la Seine, et un pont, dit le *Pont d'amour*, franchissait le fossé du Louvre entre l'appartement du favori et celui de la veuve de Henri IV. Le jeune duc de Longueville était l'ennemi intime du maréchal d'Ancre avec lequel il avait eu de nombreux démêlés en Picardie, et passe pour n'avoir pas ignoré le complot de Louis XIII.

Le mariage n'améliora pas les mœurs de Longueville ni sa situation pécuniaire. On possède de nombreuses demandes d'argent adressées par Henri II à son secrétaire Maréchal à Neuchâtel au cours des dix ou

quinze années suivantes. Les autres lettres retrouvées concernent des affaires courantes de cette période.

De 1635 à 1640, Henri II était généralissime des forces françaises combattant les Espagnols en Franche-Comté et redoutait, pendant la guerre de Trente ans, une invasion des impériaux dans sa principauté de Neuchâtel. Il se met en bons rapports avec MM. de Berne pour assurer la défense, et a une conférence à Paris avec le procureur général Favargier au sujet des frais occasionnés aux Neuchâtelois par les levées de troupes pour l'occupation de la frontière ; il décide de prendre à sa charge la moitié de ces frais, et, à la paix de Westphalie, obtient l'annexion du château de Joux à sa principauté de Neuchâtel. On trouvera dans l'*Histoire de Neuchâtel* de M. de Chambrier et dans l'*Histoire de la neutralité suisse* de M. Paul Schweizer le récit détaillé des mesures fédérales et locales prises à cette époque critique pour faire respecter le territoire suisse.

Au cours de ces guerres, en 1637, Henri II avait perdu sa femme et deux fils; il ne lui restait qu'une grande fille, Marie d'Orléans, qu'il devait marier bientôt au duc de Nemours spécialement défroqué pour la circonstance. Demeuré veuf pendant cinq ans, au cours desquels il était devenu le trop intime ami de la splendide duchesse de Montbazon, Henri II se décida à épouser en secondes noces Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé. Le mariage eut lieu en la chapelle de l'hôtel de Condé, le 2 juin 1642. Voici ce que le célèbre philosophe Cousin écrit au sujet de cette cérémonie :

Les fêtes de ce mariage furent particulièrement brillantes. Anne de Bourbon avait d'abord témoigné un peu de répugnance pour cette union, mais il fallut bien céder et elle prit son parti avec la résolution qu'elle montrait dans toutes les grandes circonstances. Elle marcha à l'autel avec une sorte d'intrépidité et elle parut presque gaie à l'hôtel de Longueville, occupant trop les spectateurs de son éblouisssante beauté pour qu'on remarquât la violence qu'elle se faisait. Trompeuse apparence ; gaîté, courage, éclat mensongers! Un an à peine s'était écoulé que la blanche robe de la jeune mariée avait déjà des taches de sang et que, sans même avoir donné son cœur, longtemps encore inoccupé, elle faisait naître involontairement la plus tragique querelle, où l'un de ses adorateurs, Coligny, périssait à la fleur de l'âge, de la main d'un de ces Guise auxquels on l'avait un moment destinée. Prélude sinistre des orages qui l'attendaient, première aventure qui consacra d'abord sa beauté d'une manière funeste, et lui conquit, à 24 ans, dans le monde de la galanterie, un renom, une popularité, presque égale à celle que la victoire avait faite au même âge à son frère le duc d'Enghien (plus tard le grand Condé). ... Le duc de Lon-

gueville était un vrai grand seigneur, brave et même militaire assez habile, libéral jusqu'à la magnificence, d'un caractère noble mais faible... De mœurs assez légères, il avait alors une fille (bâtarde) de vingt-cinq ans cachée dans un couvent de Châteaudun, et, sur le tard, s'était épris de la duchesse de Montbazon qui avait fort bien accueilli cette conquête utile et qui s'efforça, dit-on, de la retenir même après le second mariage de M. de Longueville. Il faut en convenir, un tel mari n'avait pas de quoi captiver le cœur et l'imagination d'une jeune femme; avec les instincts de fierté et d'héroïsme de Mlle de Bourbon, ses principes et ses habitudes de « précieuse », elle ne pouvait guère admirer M. de Longueville. Elle devait être blessée qu'avec ce qu'elle était à tous égards, on lui donnât une rivale, et ce qui pouvait la blesser davantage, c'est que cette rivale, si peu digne de lui être comparée par son caractère, était une des plus grandes beautés du jour, en sorte que l'infidélité au moins apparente de M. de Longueville ressemblait à une préférence offensante pour ses charmes. Cependant comme elle n'aimait pas son mari, sa douceur, soutenue par son indifférence, la sauvèrent de l'irritation. Seulement elle se sentit autorisée à se laisser adorer en toute sécurité de conscience, et elle continua de vivre à l'hôtel de Longueville comme elle le faisait à l'hôtel de Rambouillet et de Condé, avec la même cour de jeunes amies et de brillants cavaliers.

Tout a été écrit sur la duchesse de Longueville, et par ses contemporains et par nos contemporains. — Après les volumes consacrés à la célèbre frondeuse par le philosophe Victor Cousin, épris d'un amour rétrospectif et sénile pour cette blonde princesse dont il célèbre la chevelure fine et soyeuse, le teint éblouissant, les épaules merveilleuses, après Sainte-Beuve dans ses *Causeries du Lundi* sur La Rochefoucauld et son amie, il n'y a plus même à glaner.

Il suffit, pour éviter des recherches au lecteur, de rappeler ce qu'écrivait M. Georges Bonnefons dans son livre sur les *Hôtels historiques de Paris :*

Au bruit de l'intrigue arrivée entre La Rochefoucauld et Anne-Geneviève de Bourbon, cette princesse fut invitée par son mari à le rejoindre au congrès de Munster; après la paix de Westphalie, Anne-Geneviève demeure à Paris sous prétexte de grossesse; la Fronde éclate; la duchesse en devient l'âme, s'installe avec son frère Condé à l'hôtel de Longueville, puis à l'hôtel de ville de Paris, où elle se fait acclamer chaque fois qu'elle paraît sur le perron; c'est là qu'elle met au monde son second fils Charles-Paris.

A la paix en 1649 et malgré sa royauté éphémère, elle se réconcilie avec la reine Anne d'Autriche à Saint-Germain. Puis les troubles recommencent et Mme de Longueville devient l'aventurière du parti. Elle se

rend en Normandie pour tenter de soulever la province dont son mari est le gouverneur; elle est forcée de se réfugier dans le château de Dieppe et de se sauver à pied; elle tombe à l'eau en gagnant le bateau qui la conduit enfin en Hollande; là Turenne devient amoureux d'elle sans pouvoir aller au delà « d'un commerce purement militaire ». Les succès de Turenne font rendre la liberté au duc de Longueville et aux autres princes incarcérés au Hâvre (1651) et permettent à la duchesse de rentrer; mais jusqu'en 1659, tout en étant elle-même morte pour la politique, elle empêche le grand Condé, son frère, de se soumettre et prive la France des services d'un de ses plus grands généraux.

Voici le jugement que M. Cousin lui-même est obligé de porter sur son idole :

Qui a diminué l'autorité des victoires de la France, arrêté l'Autriche, encouragé la résistance de l'Espagne, déjà avant la paix de Münster? qui a retardé de dix ans le traité des Pyrénées? qui a divisé et épuisé les forces françaises? qui a mis aux prises les uns contre les autres nos plus illustres capitaines? qui a arrêté Condé dans sa course à 27 ans, lorsqu'il pouvait porter le drapeau français à Bruxelles ou à Madrid? C'est la Fronde qui a commis l'irréparable crime d'avoir suspendu l'élan de Condé et de la grandeur française... Et qui a donné naissance à la Fronde? qui l'a soutenue? qui a relevé l'ancien parti des Importants? qui a séparé les princes du sang de la couronne?... sans doute il y a bien des causes générales, mais il est impossible d'en dissimuler une qui, pour être toute particulière, n'en a pas moins exercé une déplorable influence: c'est l'amour inattendu de Madame de Longueville pour La Rochefoucauld, un des chefs des Importants devenu un des chefs de la Fronde. Oui, nous nous le disons à regret, c'est Madame de Longueville qui, passée avec son mari du côté des mécontents, y attira d'abord une partie de sa famille, puis sa famille tout entière, et la précipita ainsi de ce faîte d'honneur et de gloire où tant de services l'avaient élevée.

De son côté, le chancelier Montmollin, résumant l'action des Longueville à Neuchâtel, en vue, bien entendu, de préparer l'avènement d'un autre régime, formule dans ses Mémoires le jugement suivant :

Nos princes français (tant bons et bienfaisants qu'ils aient été) n'ont rien vu ni rien fait pour un rapprochement définitif avec la Suisse, bouclier de ce pays de Neuchâtel; au contraire, ils ont semblé vouloir tout gâter et disloquer. Il est vrai de dire que, par une singulière malfortune, fort rare en l'histoire des Etats, les minorités et les curatelles se sont succédé presque sans cesse, et, par suite, que plusieurs femmes ont eu, comme mères curatrices, la maniance des affaires, entre lesquelles quelques unes ont fait si pauvre ouvrage qu'on ne saurait assez le dire et en gémir.

Indépendamment du rôle politique du duc et de la duchesse de Longueville au cours de la Fronde pendant qu'ils habitaient leur hôtel de la rue des Fossés Saint-Germain, rôle qui ne rentre pas dans le cadre étroit de cette étude neuchâteloise, il convient de rappeler en quelques mots les événements de famille dont cet hôtel a été le témoin. — La belle Anne-Geneviève y a donné le jour à trois enfants, deux petites filles mortes en bas âge et un fils, Charles d'Orléans, mal venu et qui semblait «tout au plus bon à faire un évêque»; quant à son second fils, Charles-Paris, son préféré, il était né à l'hôtel de ville au bruit du canon de la Fronde.

Voici, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, le récit des funérailles de la comtesse de Dunois, une des petites filles dont il vient d'être fait mention :

Le 30 avril 1645, sur les deux heures du matin, mourut dans l'hôtel de Longueville, la comtesse de Dunois, âgée de 14 mois, fille du second mariage du duc de Longueville; toute la cour ayant témoigné beaucoup de regret de la mort de cette jeune princesse, dont le corps ayant été embaumé et mis dans un cercueil de plomb, fut porté le 2 mai au grand couvent des Carmélites, où la duchesse de Longueville sa mère a voulu qu'elle fût enterrée auprès du tombeau de la mère Magdeleine de Saint-Joseph; les pages et valets de pied des duc et duchesse de Longueville avec chacun un flambeau de cire blanche environnant le carosse de deuil où il était, suivi de grand nombre d'autres, il fut présenté à la porte de l'Eglise, tendue de serge blanche, avec deux lez de satin, chargés des écussons de Bourbon et de Longueville, par le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, à l'Evêque d'Utique, coadjuteur de Montauban, ...qui le reçut au nom du monastère; et l'ayant mis sous un dais de toile d'argent orné des mêmes armoiries, couvert d'un poële de même étoffe bordé d'hermines, et d'une couronne ducale d'or, couverte d'un voile de gaze, après les bénédictions ordinaires, les religieuses, au nombre de 60, vinrent en procession à la porte du monastère recevoir le corps, qui fut porté dans la fosse faite au cloître et inhumé par cet évêque, avec les cérémonies de l'ordre des Carmélites dont cette petite princesse portait l'habit.

La mère Magdeleine de Saint-Joseph, dont il est question ci-dessus, avait inspiré une vive admiration à la duchesse de Longueville; cela n'a pas profité à la mère Magdeleine; le Saint-Siège n'a voulu l'élever dans l'échelle des saints qu'au grade de « vénérable », tandis que la belle duchesse avait espéré la faire déclarer « bienheureuse », et, si possible, « sainte ». Bossuet, Richelieu, les Carmélites avaient fait cause commune, mais le certificat de piété donné en son hôtel à Paris par Anne de Bourbon, en présence de deux notaires apostoliques, le 18 juillet 1647, était

décidément un titre insuffisant. «Quel contraste, dit Cousin, entre la vie d'Anne-Geneviève et l'attestation de sainteté qu'elle délivre sans sourciller ! » — Combien on se sent pris de regrets et de pitié en voyant cette princesse, au milieu de ses deuils, ne pas savoir comprendre les leçons de la Providence, se précipiter chaque jour davantage dans le tourbillon qui devait la conduire, moralement et politiquement, dans des bas fonds indignes d'elle-même, et enfin satisfaire sa conscience d'hystérique en pratiquant avec un équilibre savant la dévotion et le dévergondage.

Après la Fronde, lorsque Henri II fut sorti de la prison du Hâvre, il revint à Paris et date de son hôtel deux lettres pour remercier chaleureusement le Conseil d'Etat de Neuchâtel et les bourgeois de Valangin de leur affection pendant son emprisonnement et de leurs félicitations après sa mise en liberté (1651). Le dernier acte de quelque importance signé à l'hôtel de la rue des Fossés Saint-Germain par le vieux duc, à son retour de Neuchâtel à la fin de 1657, fut un traité d'alliance avec Louis XIV pour Neuchâtel, à l'instar des traités des Confédérés. Ce traité autorisait le libre passage des troupes suisses, assurait à Henri II un secours de 2000 Français s'il était attaqué dans sa souveraineté par les Espagnols de la Franche-Comté, et accordait aux Neuchâtelois une compagnie dans la garde royale suisse. Le chancelier Montmollin se déclare l'auteur du projet de traité, dont il attendait une assimilation plus complète des Neuchâtelois aux Suisses. Il ajoute qu'Henri II avait négligé d'en relire l'expédition avant de le signer, en sorte que le texte en avait été falsifié par M. de Loménie ou par Brienne et qu'il était demeuré lettre morte; «légéreté, négligence, mauvaise foi, affaires de princes! » dit le chancelier.

Lorsque le jeune Louis XIV, entré en pleine possession de l'autorité royale, voulut signaler son règne par de grands monuments et entreprit d'achever la reconstruction du Louvre, il dut, pour élever la célèbre colonnade, faire abattre, avec le Petit-Bourbon, une partie des hôtels de la rue des Poulies, entre autres celui de Longueville. Le 13 août 1662, Henri II de Longueville en fit abandon au roi « en échange de l'hôtel de Chevreuse, sis rue Saint-Thomas du Louvre» (c'est-à-dire environ sur l'emplacement actuel du monument Gambetta, place du Carrousel); il avait été estimé 489,000 livres, et on n'en démolit alors qu'une partie, la plus rapprochée du Palais; « en 1670, ce qui en restait était occupé par les magasins du roi, et l'architecte du Louvre, d'Orlans, y avait son

logement. En 1709 il fut réparé pour y loger le marquis d'Antin, surintendant des bâtiments et s'appela l'*hôtel d'Antin ou de la surintendance*[1]; on y voyait encore des F et des salamandres, preuve que les constructions contemporaines de François Ier n'étaient point toutes détruites. Après une nouvelle reconstruction, on y plaça en 1738 l'administration des postes. Il a été définitivement rasé en 1758, ainsi que les trois maisons voisines, pour dégager les abords du Louvre».

SOURCES

VICTOR HUGO. *Notre Dame de Paris*, Livre III, chapitre II, Paris à vol d'oiseau: «Le vieux Louvre de Philippe-Auguste semblait enchassé dans les combles gothiques de l'hôtel d'Alençon et du Petit-Bourbon, avec ses croupes monstrueuses, plombées et écaillées d'ardoises, et toutes ruisselantes de reflets métalliques».

A. BERTY. *Topographie historique du vieux Paris.* I, p. 92.

GEORGES BONNEFONS. *Hôtels historiques de Paris 1852.*

Journal d'un voyage à Paris en 1657-58, publié par M. *Faugère.*

DOM MICHEL FÉLIBIEN, continué par D. Guy-Alexis Lobineau, tous deux Bénédictins de Saint-Maur, *Histoire de la ville de Paris.* Livre XIII, page 662. Paris 1725.

Le même. Livre XXIV, p. 1225.

Archives de Soleure. Schreiben von Neuenburg 1500/1600, 14 août 1584; Acta Neuenburg, volume 1500-1600, exploit signifié à Marie de Bourbon, le 20 mai 1597.

Chambre des comptes du Parlement de Rouen. Année 1598, registre 15, fol. 176, remboursement de la dette due à Soleure.

Acte de partage, soit transaction du 24 juillet 1602, après le décès de Marie de Bourbon, entre Catherine de Gonzague représentant Henri II son fils mineur, d'une part, et le comte de Saint-Pol, Mlle de Longueville, Mlle d'Estouteville, etc. Tybault et Jolly, notaires. Minutes de Me Fauchey, notaire, 3 rue du Louvre, à Paris.

Sur le mariage de la duchesse de Nemours, voir les mémoires de *Mademoiselle de Montpensier,* collection Petitot, tome 42, p. 349 de la 2me série.

HENRI MARTIN. *Histoire de France.* Meurtre de Concini. XI, 116. Sur le même crime, HANOTAUX. *Richelieu.* II, 185.

VICTOR COUSIN. *La jeunesse de Mme de Longueville.* 201, 205, 329, 399, 528.

Mme DE MOTTEVILLE. *Mémoires.* I, 136-139, 159, 333 et ss.

Dr PAUL SCHWEIZER. *Geschichte der schweizerischen Neutralität.* Frauenfeld 1892, I, p. 250 et ss.

[1] C'est un procédé très sûr pour conserver d'anciens monuments que d'y loger des fonctionnaires ou même les architectes chargés d'en préparer la démolition; ils ont toujours un prétexte pour ne pas vider les lieux.

CHAMBRIER. *Histoire de Neuchâtel*, p. 362, 416, 422.

Le chancelier DE MONTMOLLIN. *Mémoires*. 93, 173.

BOYVE. *Annales de Neuchâtel*, III, 256, 424, 490, 503, 504, IV, 37, 67, 69, 87, 88.

Bibliothèque nationale de Paris. FF. manuscrits 17 290, fol. 405, contrat de mariage d'Henri II avec sa première femme Louise de Bourbon-Soissons, 5 mars 1617; le mariage a été célébré le 10 avril 1617 et non pas le 7 avril 1619 comme l'écrit Boyve. III, 490. — Manuscrit 20379, p. 111, mort et enterrement de la petite comtesse de Dunois, 30 avril 1645.

Grandes archives de Neuchâtel. Marie de Bourbon au gouverneur Vallier, F $^{5}/_{33}$, Beauclerc à Vallier, $^{14}/_{19}$, La Graffinière à Vallier, T $^{14}/_{28}$. — Catherine de Gonzague au gouverneur ou au Conseil d'Etat, B $^{5}/_{32}$, M $^{10}/_{15}$. — Henri II de Longueville au gouverneur ou au Conseil d'Etat, B $^{5}/_{32}$, M $^{10}/_{15}$, B $^{5}/_{23}$, Y 4. 7, S $^{20}/_{30}$, R $^{11}/_{25}$, R $^{11}/_{24}$, R $^{11}/_{26}$, B $^{5}/_{39}$, Z $^{18}/_{19}$; Traité entre Henri II et M. de Loménie, pour le service des Neuchâtelois dans la garde suisse, L $^{6}/_{1}$, T $^{12}/_{9}$, — Henri II à Miron, N $^{19}/_{25}$. — Henri II à Mareschal, U $^{20}/_{5}$, S $^{20}/_{29}$, T $^{20}/_{10}$, U $^{20}/_{1}$, T $^{20}/_{21}$, T $^{20}/_{27}$, T $^{20}/_{16}$, Y 15, T $^{20}/_{22}$, T $^{20}/_{18}$, B $^{5}/_{16}$, T $^{20}/_{7}$.

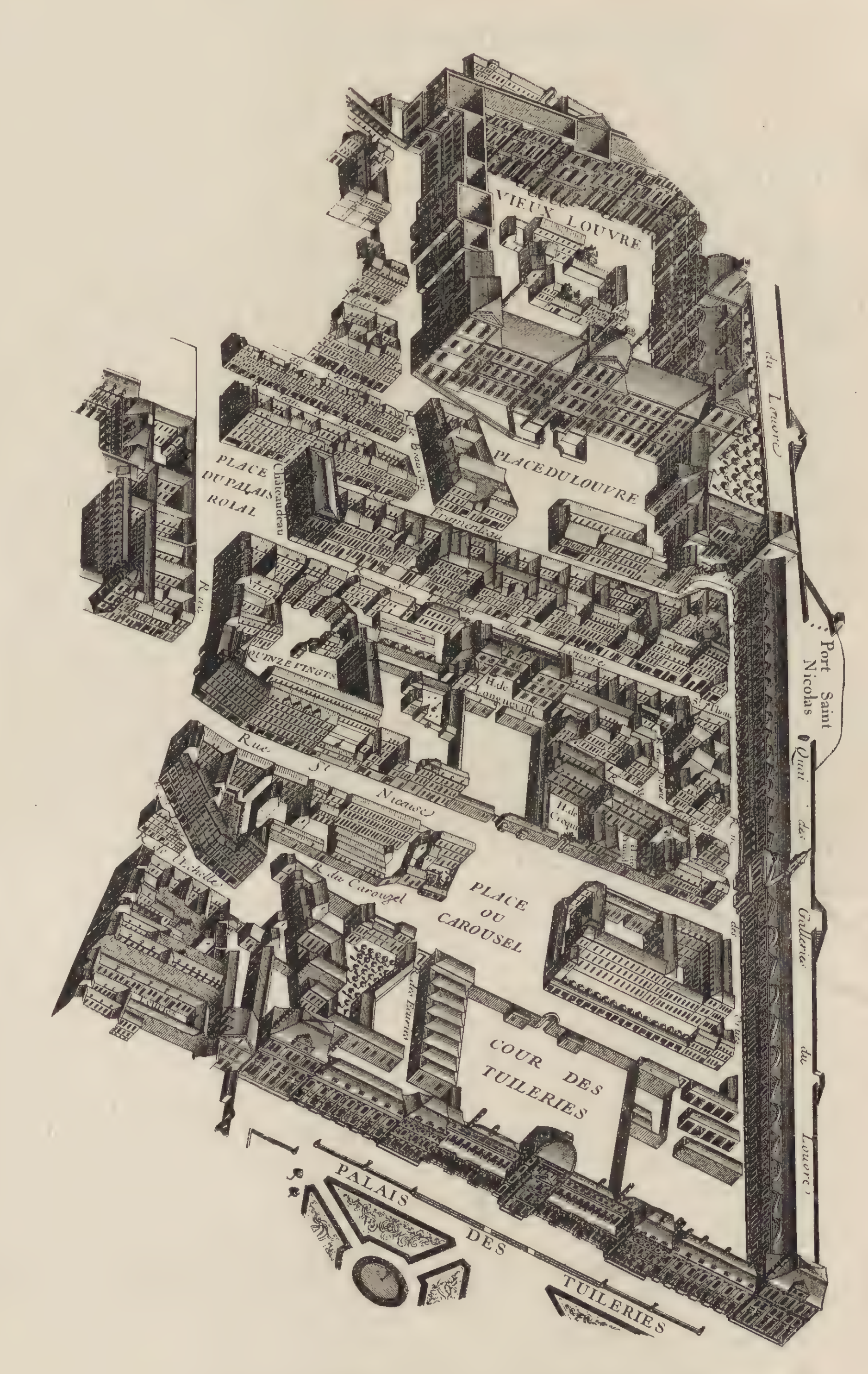
Archives de la famille Guy d'Audanger chez M. Maurice de Pourtalès à Neuchâtel: amicale lettre expédiée de Paris par Catherine de Gonzague au capitaine Guy, 6 mars 1625. — Lettre d'Henri II annonçant que le colonel Guy d'Audanger est chargé de lever dix compagnies, 8 janvier 1644. — Brevet de Conseiller d'Etat signé par Henri II à Paris le 25 mars 1645, en faveur de Pierre Guy, ancien procureur général.

III. Le second hôtel de Longueville, rue Saint-Thomas du Louvre.

Le jeune Louis XIV allait agrandir le Louvre; il lui fallait de l'espace; il n'avait pas, comme M. Haussmann ou M. de Selves, la loi sur les expropriations à son service. Il fit proposer un échange au duc de Longueville, qui, en 1662, se vit non sans regrets contraint d'abandonner la demeure occupée depuis quatre-vingts ans par sa famille pour passer, de l'autre côté du Louvre, dans une habitation nouvelle. Le vieux duc mourait, peu de mois après, à Rouen, où il était revêtu de la dignité de gouverneur général de la Normandie et où il s'était retiré lassé de tout, inquiet des haines entre sa jeune femme et sa fille du premier mariage, et recommandant ses enfants à l'affection des Neuchâtelois.

Ce deuxième hôtel de Longueville se trouvait rue Saint-Thomas du Louvre, entre la rue des Orties et la rue Saint-Honoré, dans l'espace compris entre le palais du Louvre et celui des Tuileries, à peu près exactement sur l'emplacement de la statue élevée place du Carrousel à la mémoire de Gambetta. D'après M. Berty, le savant auteur de la *Topographie historique de Paris*, il existait déjà en 1373 et s'était successivement appelé hôtel d'O et hôtel de la Vieuville; il avait été « vendu en 1607 pour 175,000 livres au connétable Chs d'Albert de Luynes; sa veuve, Marie de Rohan, le revendit en 1622 pour 180,000 livres à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, qu'elle épousa en secondes noces et qui fit rétablir l'hôtel par l'architecte Clément Métezeau. Un jardin, dépendant de l'hôtel, était situé au-delà de la rue Saint-Nicaise, sur un terrain occupé par l'ancienne place du Carrousel. En 1657, Mme de Chevreuse le vendit pour 400,000 livres au duc de Candale pour son beau-frère le duc d'Epernon. En juillet 1662, la veuve de Gaston de Foix l'abandonna au roi moyennant 488,000 livres et, le 13 août suivant, Louis XIV le donnait à Henri II de Longueville, en échange de l'hôtel de la rue des Poulies ou des Fossés Saint-Germain ».

La jeune veuve d'Henri II de Longueville connaissait bien l'hôtel dans lequel elle allait entrer. Pendant la Fronde, elle s'y était souvent rendue aux réunions qui y furent tenues « chez la duchesse de Chevreuse, toujours jolie malgré son âge et qui était secondée par sa fille dont les yeux étaient capables d'embraser toute la terre » ; avec la duchesse de Longueville, elles formaient le célèbre trio de beautés guerrières qui mit la France à feu et à sang.

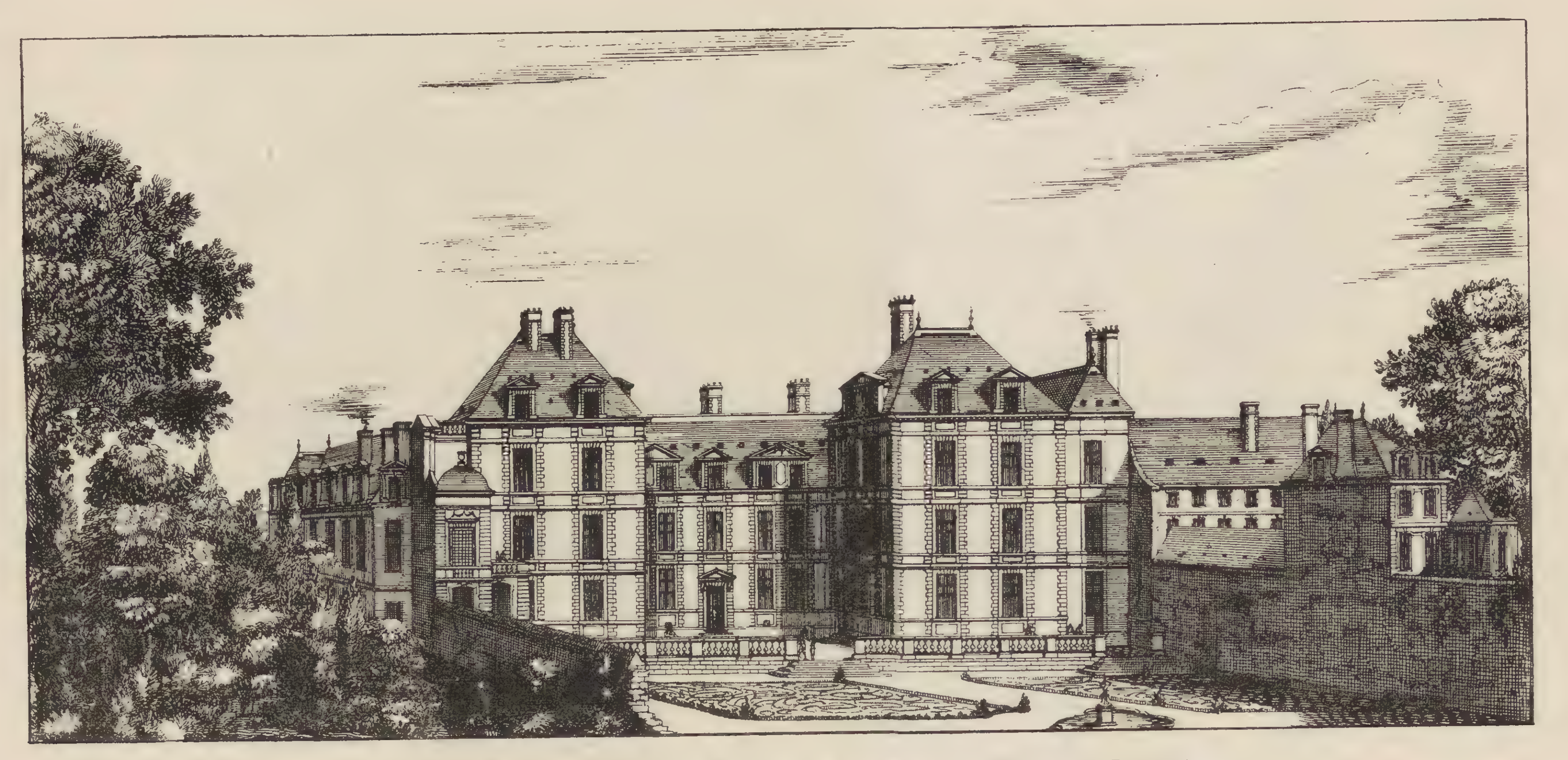


LE SECOND HÔTEL DE LONGUEVILLE (A PARTIR DE 1662).
(La Seine est à la droite du spectateur.) — Extrait d'un plan de Paris en 1739.

A l'époque où la duchesse de Longueville vint résider à l'ancien hôtel de Chevreuse, ces temps agités semblaient déjà fort lointains; elle avait oublié dans la solitude du cloître La Rochefoucauld, devenu peu à peu jaloux du duc de Nevers, puis indifférent, puis ingrat; elle avait vécu à Moulins au couvent de Sainte-Marie et le monde se demandait si cette réclusion, à trente-cinq ans, n'était pas inspirée par le seul dépit. Son mari étant mort, elle crut pouvoir revenir à Paris, où, dans une demeure nouvelle, elle était moins obsédée des souvenirs du passé.

C'est là qu'elle reçoit, en mai 1663, une députation de Neuchâtelois venant lui apporter, ainsi qu'à ses fils, des compliments de condoléance aux premiers jours de son veuvage et de sa régence [1]; c'est de là qu'elle écrit aux quatre ministraux pour leur promettre que les bourgeois seraient conservés dans la même tranquillité que par le passé. — C'est là encore qu'en novembre de la même année 1663, elle reçoit la visite de la grande Ambassade des Treize Cantons et de leurs alliés, venue en grande pompe à Paris pour renouveler avec le jeune Louis XIV l'alliance précédemment conclue avec son grand'père Henri IV. Les chroniqueurs de l'ambassade, Wagner, Chancelier d'Etat à Soleure, et Jaques Hochreutiner de Saint-Gall, délégué pour les affaires commerciales, rapportent que « les ambassadeurs furent accueillis au haut de l'escalier et fort bien complimentés par le comte de Saint-Pol, un petit prince *bien élevé et aimable et conduits par lui auprès de sa mère*; celle-ci était en grand deuil étendue sur un lit et leur adressa avec une grâce particulière, les compliments les mieux tournés, sur la Suisse en général, puis en particulier sur les villes de Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, dont elle est l'alliée séculaire et promit à tous ses bons offices les plus empressés ». Quelques jours après, elle reçut les ambassadeurs à sa table, ainsi que toute leur suite, ce qui représentait au moins douze cents personnes. Wagner, rentré à Soleure, était encore sous le coup de la beauté de ce dîner; il écrit: « Le repas dont nous avons été régalés a été si bien organisé et était si parfait et abondant que ma plume est dans l'impossibilité de lui rendre un suffisant hommage, et qu'il faudrait un *weitläuffigen Discurs* pour tout raconter. Je dois dire toutefois que la princesse est une personne aussi remarquable par ses mérites que par sa beauté; elle ne peut pas cacher l'esprit des

[1] Il y avait alors dans la rue Montmartre à Paris une auberge « à l'enseigne de Neuchâtel en Suisse », où les Neuchâtelois logeaient d'habitude, ainsi qu'en fait foi une lettre de cette époque adressée par un Merveilleux à son cousin le capitaine Guy d'Haudanger, lettre conservée par M. Maurice de Pourtalès à Neuchâtel. Il est possible que la députation ait logé à cette auberge.



Le second hôtel de Longueville, a partir de 1662 (rue Saint-Thomas du Louvre).
Façade du côté ouest ou du jardin.

Condé qui est en elle; elle avait déjà répandu une surabondance de biens sur les Ambassadeurs lors de leur passage à Neuchâtel, mais la libéralité des Longueville, que chacun de messieurs les Confédérés connaît et apprécie de longue date, l'amitié de cette Maison pour les Confédérés et surtout pour les villes ses alliées, et enfin la splendeur de ce banquet, où l'on a servi d'après mon avis de 6000 à 7000 plats, tout cela a dépassé ce que nous attendions et cette fête aurait dû être la dernière de toute notre mission à Paris parce qu'elle a été de toutes la plus splendide ».

L'avenir allait bientôt s'assombrir pour la duchesse. Son fils cadet est aussi léger qu'intelligent et beau, et son éducation n'est pas exempte de soucis. Quant à l'aîné, c'est pire encore; il donne des signes de plus en plus fréquents d'un caractère borné et bizarre; voilà pour la vie intime. Au point de vue politique, Louis XIV venait d'envahir la Franche-Comté; les Suisses, redoutant de voir la France s'emparer de Neuchâtel, se préparent à s'en saisir les premiers; le grand Condé conseille à ses neveux de se rendre à Neuchâtel « pour s'assurer de la fidélité des peuples »; c'est à l'occasion de ce voyage que le pauvre Louis-Charles d'Orléans, décidément incapable de régner, a renoncé (21 mars 1688) à sa souveraineté au profit de son frère le jeune et beau Charles-Paris, comte de Saint-Pol[1].

De nouveaux coups attendaient Anne-Geneviève; ce fils cadet, sa joie, son orgueil, la dernière espérance de sa race, était tué sous les ordres de son oncle, le grand Condé, au passage du Rhin, victime de son imprudente bravoure. Madame de Sévigné raconte comment cette mort a été annoncée, à l'hôtel de la rue Saint-Thomas, à la malheureuse mère (1672):

Vous n'avez jamais vu Paris comme il est; tout le monde pleure, ou craint de pleurer; madame de Longueville fait fendre le cœur, à ce qu'on dit; je ne l'ai point vue, mais voici ce qu'on dit: Mademoiselle de Vertus, (sœur de Mme la duchesse de Montbazon) était retournée depuis deux jours à Port-Royal, où elle est presque toujours; on est allé la quérir avec M. Arnauld, pour dire cette terrible nouvelle. Mademoiselle de Vertus n'avait qu'à se montrer; ce retour précipité marquait si bien quelque chose de funeste. En effet, dès qu'elle parut: Ah! Mademoiselle, comment se porte Monsieur mon frère (le grand Condé)? Sa pensée n'osa aller plus loin. — Madame, il se porte bien de sa blessure. — Il y a eu un combat. Et mon fils? — On ne lui répondit rien. — Ah! Mademoiselle!

[1] Auquel, trois ans plus tard, le 23 février 1671, il donnait l'hôtel de Longueville et presque tous ses biens.



Le second hôtel de Loncueville, a partir de 1662 (façade sur la rue Saint-Thomas du Louvre).

mon fils, mon cher enfant, répondez-moi, est-il mort? — Madame, je n'ai point de paroles pour vous répondre. — Ah! mon cher fils! est-il mort sur le champ? n'a-t-il pas eu un seul moment? Ah! mon Dieu! quel sacrifice!

Et là dessus, elle tombe sur son lit, et tout ce que la plus vive douleur peut faire, et par des convulsions, et par des évanouissements, et par un silence mortel, et par des cris étouffés, et par des larmes amères, et par des élans vers le ciel, et par des plaintes tendres et pitoyables, elle a tout éprouvé. Elle voit certaines gens, elle prend des bouillons, parce que Dieu le veut; elle n'a aucun repos; sa santé, déjà très mauvaise, est visiblement altérée. Pour moi, je lui souhaite la mort, ne comprenant pas qu'elle puisse vivre après une telle perte..... Les nouvelles que je vous mande sont d'original; c'est de Gourville qui était avec Madame de Longueville quand elle a reçu ses lettres..... Sans l'excès de bravoure de M. de Longueville, qui lui a causé la mort et à beaucoup d'autres, tout aurait été à souhait dans cette guerre; mais, en vérité, la Hollande entière ne vaut pas un tel prince.

Après ce coup effroyable, Anne-Geneviève, atteinte au cœur, en est réduite à voir s'éteindre lentement l'intelligence de son fils aîné, qu'elle finit par interner dans une abbaye près de Rouen; avec lui disparaîtra le dernier mâle de la famille. Elle ne s'occupe plus que de temps à autre, par à coups, des affaires de Neuchâtel, passant brusquement de la vie religieuse à la politique ou vice-versa. En 1673, elle reçoit à la rue Saint-Thomas le chancelier Montmollin, venu pour éclairer les avocats parisiens « sur les matières concernant la souveraineté de Neuchâtel ». L'année suivante, le chancelier rapporte des lettres d'elle promettant d'inspirer à son fils, s'il plaît à Dieu de le rétablir, le respect des droits et coutumes de Neuchâtel; elle proclame une amnistie générale après les rixes survenues entre les partisans de la duchesse de Nemours et les partisans du pauvre malade.

Poursuivie par la haine de sa belle-fille Marie de Nemours, n'ayant plus rien qui la rattachât à ce monde, Anne-Geneviève de Bourbon quitte toujours plus complètement sa demeure princière de la rue Saint-Thomas du Louvre pour s'enfermer aux Carmélites du Faubourg Saint-Jacques; elle faisait aussi des pèlerinages à Port-Royal des Champs, d'où elle a daté plusieurs actes officiels, entre autres celui qui a fait passer à la famille de Büren le château de Vaumarcus. On possède au Musée de Meuchâtel un portrait d'Anne-Geneviève en costume de religieuse, bien qu'elle n'ait jamais pris officiellement le voile; on y remarquera la couleur encore très blonde de ses cheveux célèbres, et sa belle

main, posée sur la couronne pour montrer qu'elle avait la tutelle de son fils et qu'elle était encore régente[1].

Pendant un quart de siècle, Anne-Geneviève se livre aux pratiques d'une dévotion de plus en plus agitée et qui l'accaparent toujours davantage. Le bon curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, dans le faubourg Saint-Jacques à Paris, a été profondément convaincu du repentir de la princesse, car il a fait poser contre un des piliers de son église une plaque de marbre où l'on peut lire encore aujourd'hui l'inscription suivante :

Dieu la conduisit, par une procédure particulière, en cette Paroisse, et lui fit trouver dans la maison des Carmélites, qui lui avait toujours été chère, la solitude qu'elle cherchait; dans une grande multitude de pauvres, un exercice perpétuel à sa charité; et dans cette église ruinée, une occasion d'élever un Temple au Seigneur, monument éternel de sa piété et de sa foi; enfin, pleine de mérites et de bonnes œuvres, détachée de toutes choses, de la vie même, et toute occupée des pensées de l'éternité, elle mourut le 15 avril 1679, âgée de 59 ans 7 mois.

Mme de Motteville, qui n'aimait guère la duchesse, s'inclinait plus ou moins sincèrement devant cette fin de vie en écrivant : « La beauté de la pénitence, qui dura vingt-sept ans, surpasse de beaucoup la laideur de ses fautes ». Deux siècles plus tard, M. Cousin ne pouvait manquer de se proclamer édifié par un spectacle aussi touchant. — Le chancelier Montmollin, qui n'était pas, comme M. Cousin, amoureux de la duchesse bien qu'il avoue avoir éprouvé certains frissons lorsqu'elle appuyait sur lui sa belle main au cours de leurs promenades dans les jardins de Trie-château, ne prononce pas une oraison funèbre très attendrie : après avoir exposé que Neuchâtel était menacé de passer aux descendants d'Antoinette et d'Eléonore d'Orléans, c'est-à-dire aux Matignon ou aux Gondi, il ajoute : « Nous n'aurions toujours eu que des étourneaux ; encore les anciens (les Longueville) étaient-ils en liberté ; ceux-ci ne seraient qu'étourneaux en cage (domestiqués par Louis XIV) ; c'est encore pis ». Sur cette conclusion, le chancelier clôt ses Mémoires, après quoi il passe à l'action et consacre trente années de sa vie à aiguiller son pays du côté de la Suisse pour le délivrer des « étourneaux ».

Après la mort d'Anne-Geneviève, l'hôtel de la rue Saint-Thomas du Louvre a passé à sa belle-fille détestée, Marie d'Orléans, veuve du

[1] Le lecteur pourra comparer ce portrait neuchâtelois avec celui que possède le Musée de Versailles et qui représente Anne-Geneviève dans l'éclat de sa beauté et de ses parures et dans l'âge de la combativité. Il existe d'autre part au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris d'innombrables gravures représentant l'héroïne de la Fronde entourée des attributs les plus divers.

duc de Nemours, qui n'y habita pas, préférant son bel hôtel de Soissons. La duchesse de Nemours donna l'hôtel de Longueville à son cousin germain, le chevalier Louis-Henri de Bourbon, fils naturel de Louis de Bourbon-Soissons. La seule fille survivante du chevalier épousa Charles de Luynes, ce qui a fait rentrer l'hôtel dans la famille de Chevreuse.

Deux gravures représentent le second hôtel de Longueville tant du côté de la cour que de celui du jardin à l'époque de la Fronde. Il avait assez grande apparence et renfermait des peintures de Mignard dignes d'être vues, mais il n'a jamais passé pour une merveille de goût ou d'architecture. Une description de Paris en 1713 par Germain Brice déclare « du plus misérable effet » les colonnes ioniques décorant l'entrée principale et chargées d'un fronton brisé ; il ajoute qu'une aile entière manque. Les Métezeau, architectes de père en fils et dont l'un a reconstruit le palais de la rue Saint-Thomas, étaient cependant fort appréciés, et ce sont eux qui furent chargés d'achever le Pont-Neuf à la mort du célèbre Du Cerceau.

En 1749, le duc de Chevreuse vendit l'hôtel aux Fermiers généraux, qui en ont fait le bureau central des tabacs ; en face, dans le jardin, ils firent élever un bâtiment où, en 1769, « on fiscelait le tabac pour être distribué dans tout le royaume ». En 1790, les guides du voyageur à Paris mentionnent simplement, sous la rubrique *Fermes générales*, que les Tabacs sont à la rue Saint-Thomas du Louvre et à la rue Saint-Nicaise. On avait oublié déjà l'origine de l'hôtel.

Sous le Directoire, au lendemain de Thermidor et alors que les Parisiens cherchaient à noyer dans les fêtes et les plaisirs les souvenirs atroces de la Terreur, on organisait partout des bals payants ; les Goncourt assurent que la « bonne compagnie » de l'époque avait « choisi pour ses ébats l'hôtel de Longueville, où venait trôner la meilleure danseuse de Paris, Mlle Hamelin, une protégée du banquier neuchâtelois Perregaux, pendant que sous les corniches d'or, mille glaces répétaient les sourires et les enlacements, les vêtements balayés et moulant le corps et les poitrines de marbre, et les bouches qui, dans l'ivresse et le tourbillon, s'ouvrent et fleurissent comme des roses ».

Toute la partie de Paris où se trouvait la rue Saint-Thomas a été démolie ; commencée sous Napoléon Ier, reprise sous Louis-Philippe, cette démolition n'a été achevée que sous Napoléon III. L'hôtel de Longueville a disparu en 1832 et une lithographie conservée au Musée Carnavalet représente l'enlèvement des décombres.

SOURCES

SAUVAL. *Antiquités de Paris,* II, 119, 121.

GEORGES BONNEFONS. *Hôtels historiques de Paris,* 1852.

Le comte TURPIN DE CRISSÉ. *Souvenirs du Vieux Paris,* 1835.

BERTY. *Topographie historique du Vieux Paris,* I, 103.

GERMAIN BRICE. *Description de la Ville de Paris,* 1713, p. 125.

PIGANIOL DE LA FORCE. *Nouvelle description de la France*, Paris, 1722, II, 223.

HURTOT. *Dictionnaire historique de la Ville de Paris et de ses environs,* Paris, 1779, p. 261.

BAUCHAL. *Le Louvre et les Tuileries.* Notice sur les premiers architectes de ces Palais, Paris, 1882. Note sur les architectes Métezeau.

Le géographe Parisien, ou le conducteur des rues de Paris, 1769.

Le voyageur à Paris, guide sans nom d'auteur, 1790, chez Gattey, au Palais-Royal. Voir la rubrique : Fermes générales.

LE CHANCELIER DE MONTMOLLIN. *Mémoires,* I, 211 et 5.

Lettres de Madame de Sévigné à sa fille, Madame de Grignan, 20 et 24 juin 1672, sur la mort de Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Pol.

Archives de la famille de Büren, de Vaumarcus.

Donation de tous biens, faite par Charles d'Orléans duc de Longueville, à son frère cadet, le comte de Saint-Pol, 23 février 1671, sous réserve d'usufruit de la moitié, acte reçu Pouyot et Routier, notaires gardes-nottes au Chatelet de Paris. Bibliothèque du duc d'Aumale au château de Chantilly.

Donation de tous biens, par la duchesse de Nemours, à Louis-Henri, prince légitimé de Bourbon, faite à Paris le 6 mars 1697, par devant Moufle, notaire à Paris. Collection de M. Léopold Delisle, à Paris.

Archives de M. Maurice de Pourtalès, à Neuchâtel. Papiers de la famille Guy d'Audanger.

BOYVE. *Annales de Neuchâtel,* IV, 114, 146, 153, 167, 172, 176, 187, 189, 205, 212, 214, 217.

Grandes archives de Neuchâtel. R 19/4. Lettre du 5 Juin 1663, adressée au Conseil d'Etat par Anne-Geneviève, pour annoncer la mort d'Henri II de Longueville, K 5/27, amnistie à l'occasion de troubles d'avril 1674.

WAGNER. *Warhaftige Erzählung,* was sich zwischen..... Ludovico XIV, und der grossmächtigen Republik der 13 Orte hochlöbl. Eidgnossschaft im Jahr 1663 zu Paris..... zugetragen. Solothurn 1664, p. 39 et 45.

Dr HERMANN WARTMANN. Jacob Hochreutiner's Gesandtschaftsbericht 1663-1664. Saint-Gall 1906, p. 51.

E. et J. DE GONCOURT. *Histoire de la société française pendant le Directoire*, p. 144.

JEAN LHOMER. *Perregaux.* Paris 1906, p. 40.

IV. Hôtel de Soissons

Au moment de s'éteindre, la famille de Longueville était représentée par Marie d'Orléans, unique enfant du premier mariage d'Henri II avec Louise de Bourbon-Soissons. Née à Paris le 6 mars 1625 en l'hôtel de la rue des Fossés Saint-Germain, Marie d'Orléans avait dû, paraît-il, épouser le duc d'York, plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II; Louis XIV se serait opposé à cette union. Elle aurait alors été destinée au trône de Mantoue, mais cette combinaison n'aboutit pas davantage. Son père était pressé de la marier à cause de l'inimitié ouverte de sa fille contre sa seconde femme Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, et cette dernière voulait à tout prix se débarrasser d'un témoin gênant.

La mort de Charles-Amédée de Savoie, tué en duel par le duc de Beaufort, venait de faire de son frère Henri, duc de Nemours, le chef de la branche française de cette illustre maison; on lui fit quitter les ordres et les fiançailles furent publiées. Marie pleura beaucoup; elle fut conduite à Ivry, où elle résista pendant trois semaines, et fit tant, qu'au sortir de la cérémonie du mariage, célébré au château de Trie le 22 Mai 1657, Nemours prit la fièvre et ne recouvra jamais la santé [1].

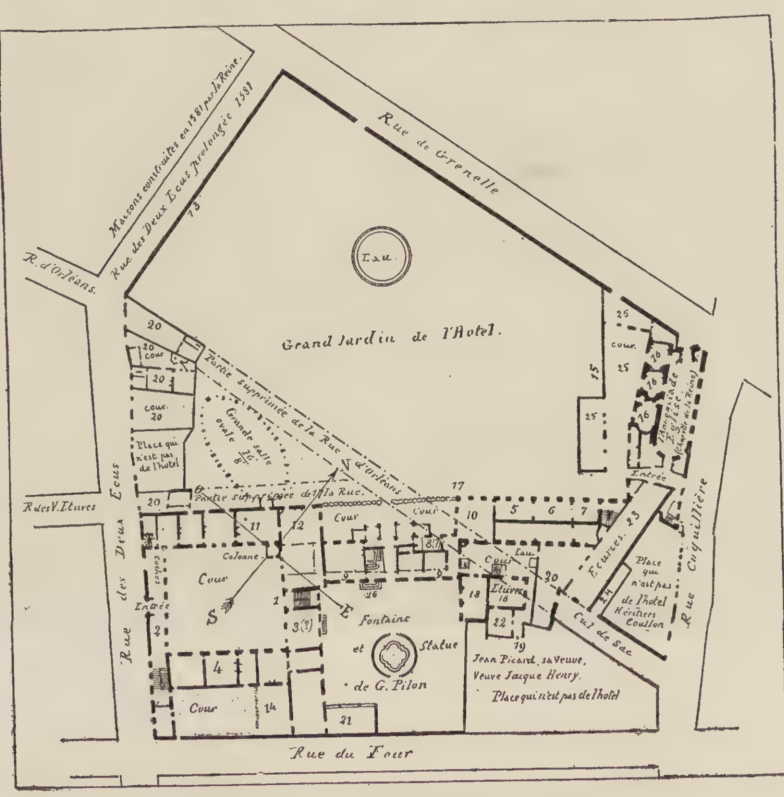
Marie et son époux plutôt honoraire vécurent à l'hôtel de Savoie, non loin du Pont-Neuf, sur la rive gauche de la Seine, dans le quartier Saint-André des Arts, entre les rues Séguier et des Grands Augustins; la rue de Savoie actuelle traverse les jardins de leur hôtel, aujourd'hui presque entièrement disparu.

Veuve au bout de deux ans, la duchesse de Nemours ne désirait nullement se rapprocher de la seconde femme de son père, envers laquelle elle avait publiquement, dans ses *Mémoires*, manifesté son aversion. Quatre ans plus tard, à la mort de son père en 1663, elle ne songea pas davantage à s'installer dans l'hôtel que ce père avait reçu, peu de mois avant de mourir, du roi Louis XIV en échange de la vieille maison de famille de la rue des Fossés Saint-Germain; cette nouvelle demeure de la rue Saint-Thomas du Louvre ne lui aurait rappelé aucun souvenir et était infiniment moins belle que le somptueux

[1] Ce n'était pas la première alliance des Longueville avec les Savoie-Nemours. La fille cadette de Jeanne de Hochberg, Charlotte d'Orléans, avait épousé Philippe de Nemours, lui avait apporté en mariage au milieu du XVIme siècle bon nombre des anciennes terres bourguignonnes des Hochberg-Neuchâtel, et leur fils Jaques de Nemours avait été de 1551 à 1557 co-souverain de Neuchâtel avec son cousin germain Léonor d'Orléans.

hôtel de Soissons, dont elle avait hérité de sa mère Louise de Bourbon-Soissons.

« Nulle maison n'est plus noble dans le royaume », disait de ce palais un historien de la ville de Paris au milieu du XVIIIme siècle,



Plan de l'hôtel de Soissons en 1700.

La rue du Four est actuellement bordée, en dehors du plan, par les Halles centrales. La rue de Grenelle (Saint-Honoré) s'appelle rue J.-J. Rousseau. La rue du Louvre, percée en 1890, est située sur l'emplacement des mots « Grand Jardin de l'Hôtel ». L'église Saint-Eustache est en dehors du plan, en bas, à droite.

1. Escalier principal, rue des Deux Ecus. 2. Grande galerie. 3. Chapelle. 4 Partie ancienne. 5. Cabinet des glaces. 6. Cabinet des émaux. 7. Chambre des portraits de famille. 8. Oratoire. 9. Corridor des cuisines. 10. Grand cabinet surmontant la volière. 11, 12. Logements de Catherine de Médicis. 13. Mur d'enceinte du jardin. 14. Galerie en bois sur la petite cour à l'angle des rues du Four et des Deux Ecus. 15. Mur séparant le jardin et l'église. 16. Eglise sur la rue Coquillière. 17. Orangerie. 18. Cuisines et bains (étuves) de la duchesse de Nemours. 19, 20. Ecuries achetées postérieurement à ce plan. 21. Bâtisse sur la rue du Four démolie par la comtesse de Soissons. 22. Offices. 23. Autres écuries. 24. Forge. 25. Remise, basse-cour. 26. Grand escalier donnant sur la cour de la fontaine. — La colonne de Catherine de Médicis est au centre de la Boussole.

« car depuis cinq cents ans, elle a servi d'habitation aux plus grands princes du monde, changeant vingt fois de maître sans changer de nom que cinq fois; nommé d'abord hôtel de Nesles, puis de Bohême, puis couvent des Filles pénitentes, il s'appelle sous Catherine de Médecis

hôtel de la Reine, et après elle *hôtel de Soissons*, nom qu'il a gardé jusqu'à la fin ».

Tous ceux qui ont décrit Paris à travers les âges ont consacré des notices à ce palais. La dernière monographie est due à M. C. Piton, *Le quartier des Halles, un coin de Paris*, publiée en 1891 avec un grand luxe d'illustrations. Cet ouvrage est aussi complet que possible. — A l'aide de ce guide si sûr, venant compléter les travaux antérieurs de Germain Brice en 1713, de Piganiol de la Force (1785) et de Bonnefons (1852), on peut reconstituer facilement l'hôtel de Soissons aujourd'hui disparu.

Saint Louis avait acheté vers 1232, près des Halles, les maisons de Jean de Nesles pour y installer sa mère Blanche de Castille, qui y mourut en 1252. Quarante ans après, l'hôtel fut agrandi par Charles de Valois frère de Philippe-le-Bel, dont le fils le donna en 1327 à Jean de Luxembourg roi de Bohême, tué en 1346 à la bataille de Crécy. La fille de celui-ci, Bonne de Luxembourg, mariée au roi de France Jean-le-Bon, en hérita et le passa à leur fils aîné Charles, le premier *dauphin* de France, devenu roi sous le nom de Charles V.



Les trois vertus théologales, par Germain Pilon, actuellement au Musée du Louvre, sous le nom des Trois grâces. L'urne était destinée à recevoir le cœur du roi Henri II et de sa femme, Catherine de Médicis.

Charles VI y logea son frère Louis de France, depuis duc d'Orléans et tige de la maison de Valois. C'est celui-ci qui paraît en avoir fait véritablement une résidence princière. Il en habitait le second étage, tandis que sa femme, Valentine de Milan, occupait l'étage inférieur; un grand jardin s'étendait jusqu'à l'église Saint-Eustache, avec une fontaine jaillissante dans le milieu. Après l'assassinat de Louis d'Orléans à l'instigation du duc de Bourgogne en 1407, Valentine de Milan continua d'y vivre et y poussait à la vengeance les enfants de son mari, au nombre desquels le jeune bâtard Dunois n'était pas le moins excité. L'aîné, Charles d'Orléans, le guerrier-poète, mort en 1465, laissa cette demeure

à son fils âgé alors de trois ans et qui devait plus tard devenir roi de France sous le nom de Louis XII.

Ce souverain fit don de l'hôtel familial en mars 1499 aux « Filles pénitentes », qui l'occupèrent pendant soixante-dix ans et y organisèrent une sorte de refuge pour les victimes de la traite des blanches. Les statuts des « Filles pénitentes » sont fort curieux et démentent les vers de Boileau :

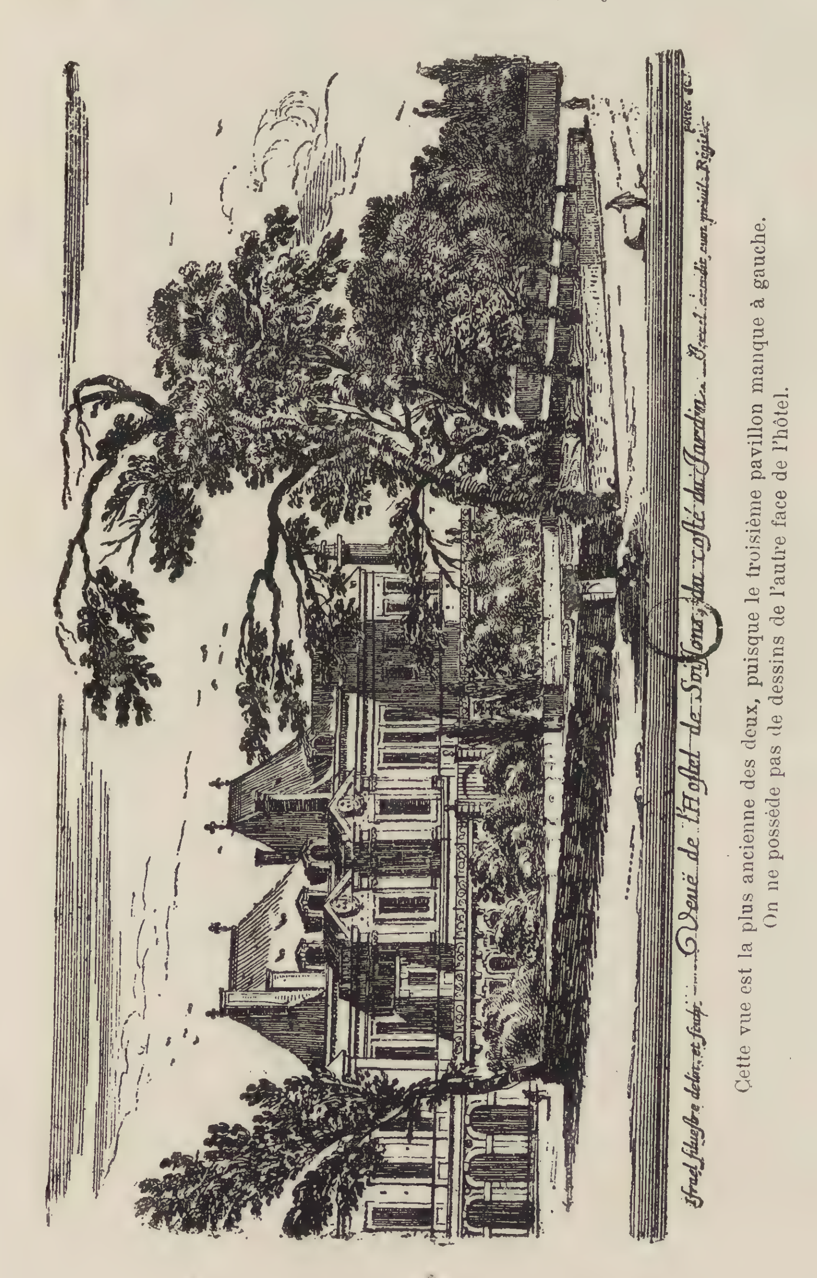
Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être respecté.

Une tradition, d'ailleurs entièrement controuvée, rapporte que l'astrologue de Catherine de Médécis avait prédit à la reine qu'elle mourrait près de Saint-Germain et que, pour ce motif, elle s'est décidée, non seulement à quitter Saint-Germain en Laye, mais le Louvre situé sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour venir s'installer sur la paroisse Saint-Eustache. Le fait est qu'elle acquit le couvent des Filles pénitentes en 1572, l'année de la Saint-Barthélemy, contre une rente qui fut généralement mal payée, en sorte que l'hôtel était constamment saisi par les religieuses.

La reine agrandit le jardin du côté des rues des Etuves, du Four, des Deux-Ecus (Traversière ou d'Orléans) dont le lecteur verra la situation par un extrait du plan de Paris à cette époque, et entreprit la construction d'un bâtiment « si magnifique que dans tout le royaume il le cédait seulement au Louvre et aux Tuileries ; il y avait cinq appartements des plus vastes, des plus clairs, des mieux aménagés », dit Sauval, « tels qu'un seul même pouvait suffire au plus grand prince de la terre ». Sous Louis XIV on disait encore : « Dans tout Paris, il n'y a que le palais Cardinal où il y ait plus de logement ». Catherine avait acheté l'hôtel d'Albret pour ces agrandissements. Les architectes furent Jean Bullant et Salomon de Brosses. Colin, Huguenin avaient sculpté les ornements ; Germain Pilon avait modelé un groupe célèbre, les trois vertus théologales, aujourd'hui au Musée du Louvre sous le nom des trois grâces ; elles supportaient une urne destinée à recevoir les cœurs de Catherine de Médicis et de son époux ; Jean Goujon avait orné d'une Vénus la fontaine des jardins. Les constructions s'étendaient sur plus de cinq mille mètres carrés.

L'hôtel se composait de quatre corps de logis en équerre. La façade tournée vers le jardin donnait sur la rue de Grenelle-Saint-Honoré, aujourd'hui rue J.-J. Rousseau ; du côté de la rue Coquillière se trou-

vait une église et une porte de service ; sur la rue du Four, c'est-à-dire en face des Halles centrales du Paris moderne, il y avait une cour carrée



Cette vue est la plus ancienne des deux, puisque le troisième pavillon manque à gauche.
On ne possède pas de dessins de l'autre face de l'hôtel.

de 35 mètres de côté sur laquelle avaient vue les cuisines. Quant à la cour principale, rue des Deux Ecus, on y pénétrait par un fort beau

portail dû à Salomon de Brosses; elle mesurait environ 30 mètres de côté, et c'est à l'angle nord de cette cour que Catherine fit construire une colonne de 25 mètres de hauteur, célèbre chez les Parisiens sous le nom d'observatoire astrologique de Catherine de Médécis; en réalité, c'est un monument élevé par la reine à la mémoire de son époux Henri II; la colonne n'a jamais été un observatoire, dont l'ascension eut été impossible à une femme de l'embonpoint de Catherine.

La maison de la reine comprenait un personnel formidable obligeant à pourvoir au logement d'environ trois cents individus, ce qui explique l'importance des constructions de l'hôtel.

Au point de vue moral et politique, cette résidence fut ce qu'avaient été sous Catherine de Médécis le Louvre et les Tuileries, un lieu de fêtes et d'intrigues, de complots et de tragédies. Les jardins de l'hôtel avaient, selon la tradition, été désignés pour servir d'embuscade en vue d'assassiner le duc de Guise, mais le roi empêcha alors sa mère de mettre ce projet à exécution.

A la mort de Catherine en 1589, l'hôtel dut être débaptisé et fut appelé *l'hôtel des princesses*, tellement la mémoire de la reine était odieuse aux Parisiens. Pendant les opérations de l'inventaire, on vint annoncer l'assassinat du roi Henri III à Saint-Cloud; les Ligueurs envahirent l'hôtel; la reine laissait beaucoup de dettes; l'occasion était bonne pour enlever quelque chose sans qu'on pût trop le remarquer; Mesdames de Mayenne, de Montpensier et leurs officiers ne se gênèrent pas; ils évacuèrent la place en emportant ce qu'ils pouvaient.

Les créanciers de Catherine de Médecis vendirent le palais en 1601 à la sœur d'Henri IV, Catherine de Bourbon, duchesse de Bar. A la mort de cette princesse, il fut acheté, le 21 janvier 1606, par Charles de Bourbon comte de Soissons, qui l'occupa six ans; il mourut au château de Blandy en Brie en 1612, et le laissa à sa veuve Anne de Montafié. Celle-ci le conserva pendant les trente années de son veuvage, acheta plus de vingt maisons pour l'agrandir et y mourut le 17 juin 1644 à l'âge de soixante-sept ans.

Elle avait eu trois enfants: Louis de Bourbon-Soissons (1604-1641), tué au combat de la Marfée près de Sedan au cours d'une révolte contre Richelieu et sans laisser de postérité légitime; Louise de Bourbon, première femme d'Henri II de Longueville-Neuchâtel et mère de la duchesse de Nemours; et enfin Marie de Bourbon (1595-1692), épouse de Thomas-François de Savoie-Carignan.

Ces deux dernières ayant seules survécu à Anne de Montafié,

héritèrent de l'hôtel de Soissons, qui fut partagé entre la duchesse de Nemours et sa tante Carignan. Après quelques années, elles plaidèrent



Hôtel de Soissons.
(Vue prise du côté du grand jardin et de la rue de Grenelle Saint-Honoré, actuellement rue J.-J. Rousseau.)

l'une contre l'autre pour leur logement, et la jeune duchesse de Nemours, mécontente de son lot, profita d'une absence de sa tante pour s'emparer

de la partie qu'elle convoitait. Mademoiselle de Montpensier rapporte dans ses *Mémoires* qu'il fallut un ordre du roi pour l'en faire déguerpir et que Madame de Carignan dut faciliter les choses par un présent de cinquante mille écus à son irascible nièce.

C'est à l'hôtel de Soissons que la duchesse de Nemours recevait les beaux esprits de l'époque, au nombre desquels il faut compter Scarron et l'abbé Cottin; c'est en l'honneur de la duchesse de Nemours que ce dernier a composé le fameux *Sonnet d'Uranie*, ridiculisé par Molière dans les *Femmes savantes:*

Votre prudence est endormie
De traiter magnifiquement
Et de loger superbement
Votre plus mortelle ennemie.

Cette ennemie était la fièvre, dont la princesse avait eu quelques accès; l'abbé Cottin engageait Marie d'Orléans à *noyer de ses propres mains* la fièvre *ingrate* en la menant faire une cure de bains!

La duchesse de Nemours était depuis longtemps installée à l'hôtel de Soissons lorsqu'à la mort de son demi-frère, le brillant Charles-Paris d'Orléans, elle revendiqua en 1672 la tutelle de son autre demi-frère Charles-Louis, atteint de démence; n'ayant pu obtenir en France cette tutelle, Marie réclama la convocation des trois Etats de Neuchâtel pour juger de ses différends avec la veuve de son père. Ayant encore échoué, elle s'adresse à MM. de Berne, dans des termes très vifs, pour protester contre l'outrecuidance de ses «sujets qui ont osé prétendre juger des droits de souveraineté contestés entre Madame ma belle-mère et moi». A la mort de cette belle-mère Anne-Geneviève de Bourbon, en 1679, elle atteignit son but par l'influence de Colbert, qui ambitionnait pour son propre fils la succession de Neuchâtel. Mais la duchesse de Nemours n'ayant pas «suivi cette idée, et s'étant même mise fort en colère», perdit en 1682 la tutelle, qui fut conférée au prince de Condé et au duc d'Enghien, oncles maternels du malade.

Le malheureux Charles-Louis d'Orléans étant décédé en 1694, la duchesse de Nemours, dûment envoyée en possession de Neuchâtel, signe à Paris, en l'hôtel de Soissons, rue des Deux Ecus, paroisse Saint-Eustache, par devant Reveneau et Moufle, notaires au Chatelet de Paris, une donation de Neuchâtel en faveur d'Henri-Louis, légitimé de Bourbon, dit le chevalier de Soissons, demeurant rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache. Ce chevalier de Soissons était le fils bâtard d'un oncle maternel de la duchesse de Nemours; cet oncle avait vécu

à Sedan où il avait séduit la veuve d'un pasteur protestant, et fut quelques années plus tard tué au cours d'un soulèvement contre Riche-



sur la rue des Deux Ecus, construite par Jean Bullant ou Salomon de Brosses.

lieu. Le fils bâtard mourut lui-même à Paris avant la duchesse de Nemours ; il s'était empressé de mettre sur sa maison de la rue Mont-

martre l'écriteau *Hôtel de Neuchâtel*, et sa veuve, une Montmorency-Luxembourg, prendra encore le titre de princesse de Neuchâtel, lorsqu'elle se présentera avec tant d'autres en 1707 pour revendiquer au nom de ses deux filles la succession de la duchesse de Nemours.

A partir de 1699, la vieille duchesse, qui était l'aînée de Louis XIV et avait été jusque-là assez bien en cour puisque Saint-Simon rapporte que seule elle osait pénétrer chez le roi après souper, engage une correspondance très vive avec Colbert (Torcy) au sujet de Mollondin qu'elle désirait nommer gouverneur de Neuchâtel et dont le roi ne voulait pas. Cette volumineuse collection de lettres est conservée aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris; il serait à désirer qu'elles pussent toutes êtres reproduites, tant elles offrent d'intérêt aussi bien par le fond que par la magistrale simplicité de la forme; la dernière d'entre elles, datée du 5 janvier 1700, donnait à entendre que si, en France, Louis XIV était roi par la grâce de Dieu, la princesse était tout aussi fondée à soutenir que son honneur, sa gloire, sa conscience, et des intérêts pressants l'autorisaient «à se maintenir par des voies légitimes dans une souveraineté que Dieu, la nature et les lois de Neuchâtel lui avaient déférée». La réponse de Louis XIV fut aussi prompte que catégorique; le lendemain, la duchesse de Nemours recevait du roi le billet suivant: «Ma cousine, Je Vous écris cette lettre pour Vous dire qu'aussitôt que Vous l'aurez reçue, mon intention est que Vous Vous rendiez à Coulommiers pour y demeurer jusques à nouvel ordre. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'Il Vous ait, ma cousine, en Sa Sainte et digne garde. Ecrit à Versailles, le 6me jour de janvier 1700. Louis.»

L'hiver était rigoureux; le château de Coulommiers était à peu près abandonné depuis Catherine de Gonzague, grand'mère de la duchesse de Nemours; il fallut une semaine pour préparer les équipages et mettre en état les appartements qu'elle devait occuper pendant son exil. Cet exil dura quatre ans. L'historiographe de Louis XIV, Dangeau, rapporte que, le 6 janvier 1704, la duchesse rentra à Paris dans sa chaise, suivie d'un chariot plein de porteurs qui se relayaient; elle était convoyée par dix carrosses, quatre chaises roulantes et deux cents chevaux des habitants de Coulommiers venus jusqu'au faubourg Saint-Antoine. Saint-Simon, qui ose parler tandis que Dangeau se borne à enregistrer ce qu'il voit et à admirer béatement Louis XIV, ajoute à l'occasion de ce retour: «La duchesse de Nemours n'avait laissé échapper ni plainte, ni reproche, ni excuse, ni le moindre désir de se


HOTEL de Soissons etablie pour le Commerce du papier en 1720.
Veüe de la place de l'Hotel de Soissons au moment des Echanges du papier l'on y voit par la varieté des attitudes les Negotiations differentes de ceux qui composent cette foule dont une partie y parviesent Contents de leurs gains, une autre cherche a y faire
fortune par le trafic d'Argent, perles, et diamants. d'autres y sont au desespoir d'avoir perdu leurs effets. des affiches y sont posés pour les retrouver. 180. Bureaux y ont estés establis pour la facilité du Commerce, ainsi qu'une garde pour la Sureté publique.
Poiret. sc
a Paris Chez F. Gerard Jollain rüe St Jacques a l'Enfant Jesus

voir en liberté. A la fin on eut honte de cette violence qui durait depuis quatre ans sur une princesse de plus de quatre-vingts ans et pour les affaires de son patrimoine. Elle fut exilée sans l'avoir mérité; elle fut rappelée sans l'avoir demandé. Elle vit le roi deux mois après, qui lui fit des honnêtetés et presque des excuses. »

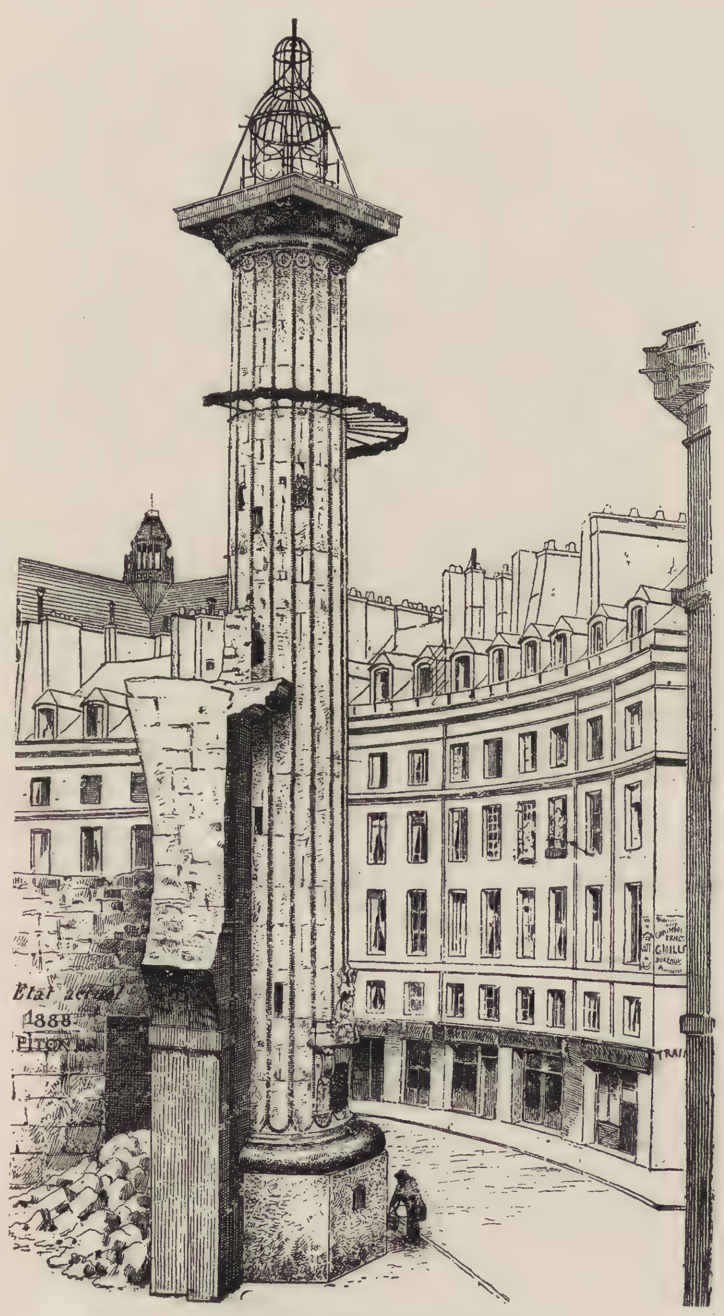
Pendant les trois ans qui s'écoulèrent entre la rentrée de la duchesse à Paris et son décès, quelques petites décisions d'administration courante neuchâteloise furent prises à l'hôtel de Soissons, par exemple l'érection de Couvet en paroisse indépendante de Môtiers (23 avril 1706) et le règlement de la dîme au profit des pasteurs de la Sagne et de la Chaux-de-Fonds (17 novembre 1705).

Les prétendants à la succession de Neuchâtel s'agitaient sans cesse autour de l'hôtel de Soissons, où la vieille duchesse se confinait de plus en plus. Elle passait pour être avare et cachait parfois avec soin sa qualité sous des vêtements fort simples. Un biographe rapporte qu'un soir, elle s'était réfugiée à l'Eglise Saint-Eustache, la plus voisine de son palais; « elle entra dans un confessional, et le prêtre, la voyant très haineuse, lui recommanda le pardon des injures. Non, mon père, disait-elle, je ne pardonnerai jamais à mes trois ennemis. — Mais enfin quels sont-ils? — Le roi de France, le duc de Savoie et le roi de Prusse. — Le confesseur la prit pour une folle et la renvoya brusquement. Il fut bien étonné quand il vit, à la porte de l'église, le carosse de la princesse avancer et recevoir sa pénitente. »

Marie d'Orléans fut enlevée assez rapidement, le jeudi 16 mai 1707, et avec elle disparaissait après deux siècles et demi d'existence le nom d'Orléans-Longueville.

Quant à l'hôtel de Soissons, il a misérablement fini et ses habitants, après la duchesse de Nemours, sont de moins en moins intéressants.

Emmanuel de Savoie-Carignan hérita de l'hôtel, qui était un bien maternel de la duchesse et devait retourner à son plus proche parent du côté de sa mère Louise de Bourbon-Soissons. Ce prince possédait déjà l'autre moitié du chef de sa propre mère. Il était sourd-muet et eut pour héritier Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, le complaisant époux d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin; il est inutile de rapporter les intrigues, les dévergondages, pour ne pas dire les crimes de cette femme. Elle mourut en laissant deux filles que le roi dut faire enfermer au couvent à la suite de leurs débauches crapuleuses. Leur frère fut un des roués de la Régence. Il ne reculait devant rien, pas plus que sa



COLONNE DE CATHERINE DE MÉDICIS
vue prise au moment de la démolition de la Halle aux Blés en 1888. Elle est actuellement derrière la Bourse du commerce, rue de Viarmes.
(La colonne était, jusqu'à la Révolution française, ornée sur toute sa hauteur des monogrammes d'Henri II, alternant avec des fleurs de lys et des couronnes.)

femme, une bâtarde de la maison de Savoie, pour se procurer des ressources; Mme de Carignan avait, entre autres, obtenu du Régent en 1719 l'autorisation de tenir à l'hôtel de Soissons une maison de jeu qui, voisine des tripots du Palais-Royal, rapportait de beaux revenus. Son mari finit par vendre au financier Law pour un million les dépendances de l'hôtel, à l'effet d'y tenir la « bourse du papier », et les gravures du temps représentent les agioteurs se trémoussant dans le jardin de tant d'illustres personnages. La princesse devenait la trop intime amie du garde des sceaux Chauvelin, et son mari, nommé régisseur de l'opéra, mourait criblé de dettes en 1741.

Dès lors, on n'entretint plus l'hôtel. Les dégradations s'accentuèrent, et, en 1748 ou 1749, des créanciers obtinrent la permission de le faire démolir pour en vendre les débris. Seule la colonne de Catherine de Médicis fut sauvée par l'intervention de Bachaumont.

Sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons fut élevée, en 1766, la Halle aux Blés, chef d'œuvre, pour l'époque, de la charpenterie métallique. Cette construction circulaire, complètement remaniée vers 1890, revit aujourd'hui sous le nom de *Bourse du commerce,* à mi-chemin entre les églises Saint-Eustache et Saint-Germain l'Auxerrois, soit entre les Halles centrales et les grands magasins du Louvre. La tour de Catherine de Médicis est encore debout, cachée par le dôme de la Bourse du commerce; c'est le dernier vestige de la grandiose résidence des Nesles, du roi Jean, de Blanche de Castille, du duc d'Orléans et de Valentine de Milan, de Catherine de Médicis, des Bourbon-Soissons, et enfin de la dernière descendante des princes neuchâtelois de la maison de Longueville.

SOURCES

Bonnefons. *Hôtels historiques de Paris*, 1852. 157 et 235.

Piganiol de la Force. *Description historique de Paris,* 1785. III, 235.

Germain Brice. *Description de la ville de Paris.* 1713.

Terrasson. *Critique de l'histoire de l'emplacement de l'ancien hôtel de Soissons*, Paris 1771, un vol. in-4°.

C. Piton. *Le quartier des Halles. Un coin de Paris,* 1891. Rothschild.

Jean Marot, architecte, dans son *Recueil des plans de plusieurs palais et châteaux,* donne le dessin de la porte de l'hôtel de Soissons.

Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes. Plan de l'hôtel de Soissons au 15 janvier 1750, grandes pièces, n° 814, topographie de la France, Paris, 1er arrondissement.

Danjeau. *Le badaud devant l'hôtel de Soissons.* Lettre de la marquise d'Uxelles du 7 janvier 1704.

Saint-Simon. *Mémoires.* Edition de 1847, tome VII, p. 169.

Auguste Maquet. *Paris sous Louis XIV.* Laplace, Sanchez & Cie, Paris, 1883, page 99.

Lucien Perey. *Le roman du grand roi,* Louis XIV et Marie Mancini, Paris 1894.

Idem. *Marie Mancini Colonna,* Paris 1896.

Boyve. *Annales de Neuchâtel,* IV, 175, 184, 250, 283, 264, 265, 269, 274, 295, 313, 420-422, 429, 449, 450.

Archives du ministère français des affaires étrangères : Neuchâtel.

Grandes archives de Neuchâtel. K $^{5}/_{19}$.

Plan de Paris sous Louis XIV. Quartier St Eustache.

Mémoires de Mlle de Montpensier. Collection Petitot, tome 42, p. 349, série 2.

A.-H. Taillandier. *Histoire du château de Blandy,* p. 114, 119.

Molière. *Les femmes savantes,* acte III, scène II, Sonnet d'Uranie.

Donation (non suivie d'effet) par Marie d'Orléans duchesse de Nemours, le 6 mars 1694, à Louis-Henri, légitimé de Bourbon (acte reçu, Moufle, notaire à Paris) de sa portion de l'hôtel de Soissons et de deux petites maisons proche le dit hôtel. (Collection de M. Léopold Delisle).

Biographie universelle. XXXI, p. 63.

BIBLIOGRAPHIE

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que la révolution de 1848, en forçant G.-A. Matile à quitter sa patrie, retardait pour longtemps le progrès des études historiques dans notre pays. Non seulement la série de savants ouvrages accumulés en peu d'années par cet infatigable érudit se trouvait arrêtée : l'interruption de la publication du *Musée historique de Neuchâtel et Valangin* et des *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* faisait rentrer dans la poussière des archives les documents originaux que Matile avait commencé à mettre en lumière et privait les historiens des matériaux indispensables à des travaux solides. Quelques années plus tard, l'apparition des *Annales* de Boyve venait offrir à tous ceux que rebutent de longues recherches, le moyen de paraître savants à peu de frais; dès lors, l'historiographie neuchâteloise n'a guère fait autre chose que reproduire servilement cette compilation, estimable certes, mais qu'on doit contrôler sans cesse, bien loin de lui attribuer, comme on l'a fait trop longtemps, la valeur d'une source de premier ordre. Les luttes politiques d'une époque agitée n'étaient du reste guère propices à l'étude impartiale du passé qu'une égale ignorance faisait mépriser par les uns, exalter par les autres; il fallut une quinzaine d'années avant que des hommes d'opinions différentes mais que n'aveuglaient plus les passions, pussent se réunir et fonder la Société d'histoire et le *Musée neuchâtelois.* Le nom seul de la jeune revue manifestait leur intention de reprendre l'œuvre abandonnée en 1848; mais, de l'héritage de Matile, ils ne recueillirent que la part la plus facile et la mieux faite pour obtenir la faveur du public : rassembler des documents de peu d'étendue et aussi variés que possible, publier de courts articles sur les sujets les plus divers, retenir l'intérêt des lecteurs par des détails pittoresques, tel fut leur programme, auquel le *Musée neuchâtelois* est demeuré fidèle; il ne nous appartient pas de dire s'il l'a rempli avec succès, les éloges que l'un des maîtres de notre histoire nationale lui accordait récemment peuvent nous rassurer à cet égard.

C'était une tâche plus ardue que de donner une suite aux *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*. Ce recueil, d'un prix inestimable, et qui, si l'on songe à la date où il parut, fait à Matile le plus grand honneur, ne pourrait plus revêtir aujourd'hui la forme que son auteur lui a donnée. Les exigences que la science actuelle impose aux éditeurs de textes se sont singulièrement accrues : ce n'est pas assez de reproduire un document avec une exactitude minutieuse, il faut l'accompagner d'une analyse détaillée, en critiquer l'authenticité, le munir de tous les éclaircissements propres à le faire bien comprendre. Et si l'on considère que des ouvrages de ce genre ne pouvant compter sur un grand nombre d'acheteurs, il faut, pour les entreprendre, des sommes relativement considérables, on ne saurait ni s'étonner, ni regretter que la continuation de l'œuvre de Matile se soit fait attendre jusqu'à maintenant. Au moment où le peuple neuchâtelois célébrait le cinquantenaire de son indépendance, le gouvernement de la République a tenu à honneur de manifester pour les monuments de notre passé le même intérêt que, jadis, le gouvernement du Roi : en réorganisant les archives de l'Etat, il les a dotées d'un crédit destiné à des publications de documents. Nous saluons aujourd'hui avec une vive satisfaction les premiers résultats de cette mesure dans les deux volumes que nous devons aux soins de M. A. Piaget[1].

On sait qu'en 1814 le gouvernement neuchâtelois, pour obtenir l'admission de la Principauté dans la Confédération helvétique, dut promettre de modifier les institutions anciennes en les rendant plus conformes à celles des autres cantons. Il s'agissait surtout de créer un Corps législatif formé de représentants de la nation. La charte octroyée par le roi le 18 juin 1814 donnait à cette assemblée le nom d'Audiences générales, nom assez mal choisi, car les anciennes Audiences, disparues depuis deux siècles, n'avaient jamais été qu'un corps peu nombreux et presque entièrement composé de représentants des classes privilégiées. Mais ce titre archaïque exprimait bien les intentions du Conseil d'Etat qui, accoutumé sous le règne de Berthier à exercer un pouvoir presque absolu, craignait d'en céder la moindre part et, sous couleur de défendre les institutions monarchiques, se préoccupait avant tout de maintenir le régime aristocratique contre les tendances républicaines que l'union

[1] *Inventaires et documents publiés par les Archives de l'Etat. Procès-verbaux des Audiences générales, 1816-1830*, publiés avec une introduction et une table alphabétique des matières et des noms de personnes et de lieux. T. I, LXXXVI, 476 p. T. II, 486 p. Neuchâtel, Archives de l'Etat, 1904. [Imprimerie du National Suisse, La Chaux-de-Fonds.] 2 vol. in-8°.

avec la Suisse pouvait inspirer aux Neuchâtelois. Rien ne ressemblait moins au « Conseil de la nation » promis par la charte que l'assemblée organisée par le Règlement des Audiences : parmi les 78 membres qui la composaient, figuraient dix conseillers d'Etat, quatorze notables dont quatre pasteurs, choisis par le roi et vingt-quatre chefs de juridiction, agents du Conseil d'Etat ; trente membres seulement étaient élus au deuxième degré dans les différents districts : une fois désignés, ils demeuraient inamovibles. Ainsi les trois cinquièmes de l'assemblée dépendaient plus ou moins étroitement du pouvoir exécutif ; en outre, c'était le gouverneur qui présidait les séances. Tant de précautions prises pour assurer au Conseil d'Etat une majorité à sa dévotion n'avaient pas semblé suffisantes : on avait restreint autant que possible le domaine où pouvaient intervenir les Audiences ; leur compétence, bornée au vote des lois et des impôts, ne leur permettait aucun contrôle sur l'administration, leur réunion même dépendait du bon plaisir du gouvernement, qui pouvait laisser s'écouler deux années entre chaque session, leurs vœux, seule forme que pût revêtir leur initiative, demeuraient dépourvus de sanction.

Elaboré dans le mystère, sans que les corps et communautés eussent été consultés — ce qui était contraire aux Articles de Pacification de 1768 — et publié le 24 janvier 1815, ce Règlement souleva aussitôt de vives critiques. Les quatre Bourgeoisies tinrent des conférences et envoyèrent au prince de Hardenberg, alors à Vienne, des députés chargés de réclamer une représentation populaire moins strictement mesurée. Un arrêt de blâme du Conseil d'Etat n'empêcha pas l'opinion publique de se prononcer en faveur de la démarche des Bourgeoisies et ne réussit pas davantage à rendre les députés suspects au ministre prussien. Celui-ci les reçut fort bien, étudia leur mémoire et le trouva si digne d'attention qu'il invita le Conseil d'Etat à revoir son Règlement et à suspendre les élections. Mais dès qu'il s'agissait de défendre ses privilèges, ce corps faisait bon marché du respect qu'il affichait, en d'autres occasions, pour la volonté royale. Dirigé par le procureur-général Georges de Rougemont, il combattit énergiquement les vues de Hardenberg et son désir de donner satisfaction à l'opinion publique. La lutte se poursuivit pendant toute une année : rien ne fut épargné d'un côté ni de l'autre pour s'assurer une victoire que les Bourgeoisies eussent obtenue sans peine si elles n'avaient eu à compter qu'avec Hardenberg. Peu sensible aux arguments historiques sur lesquels se fondait Rougemont pour identifier les nouvelles Audiences avec les anciennes, le ministre

lui répondait: « Il ne s'agit point de ce qui a eu lieu autrefois, il s'agit de rendre là nation aussi heureuse que possible ». Le tableau des dangers de tout genre auxquels la moindre concession exposerait la monarchie ne l'empêchait pas de proposer que les notables à la désignation du Roi fussent présentés par les assemblées de district et que les chefs de juridiction parents de conseillers d'Etat fussent déclarés inéligibles: ainsi les représentants du peuple auraient formé la majorité de l'assemblée. Rougemont jugea la situation assez grave pour donner de sa personne; il se rendit à Paris, accabla Hardenberg et ses collègues de notes et de mémoires et finit par obtenir gain de cause; absorbé par des affaires plus importantes, le ministre céda de guerre lasse, tout en insistant encore sur les inconvénients du mode de composition des Audiences. Rougement dut cependant se résigner à modifier quelque peu son premier projet. Un « Edit explicatif du Règlement » admettait la consultation des corps électoraux pour le choix de sept notables, subordonnait le vote des lois à une majorité des deux tiers de l'assemblée et reconnaissait à une minorité d'un tiers au moins le droit de faire parvenir directement ses remontrances au Roi. L'édit de convocation des Audiences fut publié le 2 février, la séance d'ouverture eut lieu le 5 mars 1816.

Les délégués des Bourgeoisies avaient suivi Rougemont à Paris. Hardenberg, Humboldt, et le conseiller Béguelin, chargé spécialement des affaires neuchâteloises, leur avaient donné des promesses rassurantes et leur avaient laissé voir que leurs réclamations paraissaient légitimes; aussi la victoire de Rougemont fut-elle pour les Bourgeoisies une profonde désillusion. Dans une circulaire adressée à toutes le communes du pays elles rendirent compte des négociations et dévoilèrent les intrigues et le mauvais vouloir du Conseil d'Etat: elles eurent, à défaut d'autre satisfaction, celle de voir leur conduite recevoir une approbation unanime.

Ainsi se termina ce conflit où la ténacité du Conseil d'Etat finit par avoir raison des dispositions libérales du gouvernement prussien. Hardenberg ne se faisait aucune illusion sur la faute qu'on avait commise; il ne cessa de recommander à Rougemont un « système de confiance » à l'égard des Audiences et manifesta ses craintes d'une « réaction » du sentiment populaire. Il donnait, du reste, ces avis en pure perte; fortifié par sa première victoire, le Conseil d'Etat ne songeait qu'à tenir les Audiences sous une étroite tutelle et à réprimer toutes leurs tentatives de jouer un véritable rôle politique. Les bonnes intentions et le zèle

des membres de l'assemblée furent impuissants à la faire sortir de la nullité à laquelle la condamnait son organisation. Au début, l'opposition dirigée par Gallot, secrétaire de la ville de Neuchâtel, essaya bien de reconquérir en détail les droits qu'elle n'avait pu obtenir dans le Règlement: elle réclama qu'un certain nombre de députés pussent exiger la tenue d'une session; elle insista pour que les représentants des districts fussent soumis à la réélection. Ces demandes échouèrent devant l'opposition du Conseil d'Etat. Quand sa fidèle majorité, lui faisant pour une fois défection, eut voté un « Règlement sur la manière de délibérer » qui prévoyait, entre autres, la communication des projets de loi quinze jours à l'avance et la publication d'un procès-verbal des délibérations, ces deux articles furent rayés à Berlin, sur les instances de Rougemont, et l'adresse de protestations respectueuses, votée par quarante membres des Audiences, demeura sans réponse. Dans sa correspondance Rougemont ne tarit pas de plaintes sur les « tendances démagogiques » qui conduiraient à faire des Audiences une véritable représentation nationale, et, pour peu qu'une commission chargée de l'examen d'un projet de loi prît sa tâche au sérieux, il se plaignait avec vivacité des abus du droit d'amendement.

Jaloux de ne céder aucune de ses prérogatives dans le gouvernement de la Principauté, le Conseil d'Etat ne l'était pas moins de conserver la direction exclusive de la politique de Neuchâtel en tant qu'Etat suisse; il s'était réservé la nomination des députés à la Diète et le droit de leur donner des instructions; il repoussait toute intervention des Audiences dans ce domaine et prétendait ne leur soumettre que les mesures qui pouvaient entraîner des charges financières.

Cette politique de défiance et d'hostilité porta ses fruits: certaine d'avance de l'insuccès de toutes ses propositions, l'opposition abandonna la lutte au bout de quelques années et se borna à contrecarrer le Conseil d'Etat quand elle en trouvait l'occasion. Plus d'une mesure utile succomba devant ce parti-pris de mauvaise humeur : c'est ainsi que la création d'une Cour d'appel unique, prévue par un article de la Charte, fut deux fois repoussée, c'est ainsi encore que des considérations mesquines prévalurent dès qu'il s'agissait de dépenses dont Neuchâtel devait prendre sa part comme membre de la Confédération. Les Audiences réclamèrent à plus d'une reprise la suppression des légations suisses à Paris, Vienne et Milan, refusèrent une médiocre contribution à la construction de la route du Gothard et n'accordèrent qu'en rechignant des subsides à la correction de la Linth; tous les efforts de Frédéric de Chambrier, suc-

cesseur de Rougemont, pour obtenir l'adhésion de Neuchâtel au concordat commercial conclu entre quatorze cantons furent inutiles. Ici la supériorité des vues et la véritable compréhension des devoirs qu'imposait à Neuchâtel son union avec la Suisse étaient sans contredit du côté du gouvernement.

Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, l'œuvre accomplie par les Audiences au cours de leurs quinze années d'existence soit peu considérable; quelques lois de finance, d'assistance et de procédure, quelques mesures destinées à satisfaire aux obligations militaires de Neuchâtel en sa qualité de canton suisse, et c'est tout. A mesure qu'on avance, les procès-verbaux se font plus courts et plus insignifiants, on sent que l'opinion publique devient indifférente à ce simulacre d'assemblée qui délibère à huis-clos et dont les votes demeurent secrets. Le triomphe du Conseil d'Etat paraissait définitif, et son pouvoir plus assuré que jamais. 1831 vint montrer combien cette victoire était précaire et donner raison aux appréhensions de Hardenberg.

Il est inutile de dire que les *Procès-verbaux des Audiences* ont été publiés par M. Piaget avec le plus grand soin, mais il faut insister sur l'intérêt de l'introduction qui les accompagne et qui projette une lumière nouvelle sur l'histoire de la Restauration de 1814; nous regrettons que M. Piaget se soit arrêté brusquement en 1816 et n'ait pas jugé à propos de donner un résumé, si rapide fût-il, du rôle des Audiences jusqu'en 1830: c'eût été un guide des plus utiles pour ceux que la lecture de ces 900 pages pourrait rebuter. Nous aurions aussi à formuler quelques critiques de détail. Les fautes d'impression, dont plusieurs portent sur des dates, sont vraiment trop nombreuses et l'errata est loin de les avoir corrigées toutes; il est surprenant que le tableau des électeurs et des députés, classés par districts ne se trouve nulle part, alors qu'il est mentionné[1] comme annexe au règlement des Audiences; il nous paraît aussi qu'une liste complète des personnes ayant siégé aux Audiences, avec l'indication de la durée de leurs fonctions, eût été le complément nécessaire des procès-verbaux; enfin l'exellente table qui termine l'ouvrage rendrait encore plus de services si tous les objets proposés aux délibérations des audiences y figuraient à leur ordre alphabétique; il est, par exemple, assez difficile de retrouver les différents passages où il est question de la publicité des séances.

Ces réserves faites, nous sommes heureux de dire que ces deux

[1] T. I., p. 17.

volumes ouvrent dignement la série des publications des Archives, série qui sera longue, si, comme nous l'espérons, elle comprend tous les ouvrages dont on nous promet la publication. M. Piaget a modifié avec raison le plan suivi par Matile, qui n'est applicable qu'à des époques où les documents, relativement rares, peuvent, quelle que soit leur nature, prendre place dans un même recueil. A mesure qu'on approche des temps modernes, le nombre des actes conservés dans les archives devient si considérable qu'il est impossible de réunir dans une seule collection tous ceux d'une même période; il faut entreprendre des publications distinctes dont chacune n'embrasse qu'un sujet particulier. Ainsi nous verrons bientôt paraître des *Documents sur l'histoire de la Réformation dans le pays de Neuchâtel*, dont quelques révélations nous ont déjà permis d'entrevoir l'importance pour la connaissance de cette époque, recouverte d'une si riche floraison de légendes, des *Documents sur le règne de Conrad de Fribourg*, pour faire suite aux *Monuments* de Matile, des documents sur le règne de Berthier, sur la Révolution de 1831... Tous les siècles ont leur place dans ce beau programme de travail dont nous félicitons l'auteur en lui souhaitant de pouvoir l'exécuter entièrement. Il aura mérité la reconnaissance de tous les Neuchâtelois qu'intéressent les titres de leur histoire; nous pouvons l'assurer qu'elle ne lui fera pas défaut.

Ch. Robert.

Société d'Histoire et d'Archéologie du canton de Neuchâtel

Programme de la Réunion générale à La Neuveville, le samedi 8 septembre 1906

I. 10 h. Réception et collation au Pavillon de musique.
II. 10 h. $1/2$ Séance à la Blanche Eglise.

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution du président, M. Philippe Godet. 2. Réception des candidats. 3. Communications: a) *Bonneville et Neuveville*, par M. Charles Robert, prof.; b) *La Neuveville à l'époque française*, par M. Jules Riat, président du tribunal.

III. Visite au Musée et à l'Hôtel de Ville.
IV. 1 h. Banquet à l'Hôtel du Faucon.
V. 4 h. Départ par bateau pour Gléresse, visite à l'église et communication de M. le Dr Türler, archiviste cantonal à Berne.

N. B. — Un bateau spécial fera le service d'aller et retour de Neuchâtel à La Neuveville, avec arrêt à Saint-Blaise. Départ de Neuchâtel à 8 h. 45; passage à Saint-Blaise à 9 h.; arrivée à La Neuveville à 10 h. — Retour: Départ de La Neuveville à 6 h.; arrivée à Neuchâtel à 7 h. 15.

LE COMITÉ

LOUIS FAVRE

Dans son numéro de septembre-octobre 1904, le *Musée neuchâtelois,* en annonçant la mort de Louis Favre, un des derniers de ses membres fondateurs et son fidèle collaborateur pendant quarante ans, n'avait pas alors le temps de lui consacrer un article biographique digne de la grande place occupée par cet infatigable travailleur dans la rédaction de notre recueil d'histoire neuchâteloise. Le comité vient aujourd'hui s'acquitter de ce devoir.

M. le professeur M. de Tribolet a écrit pour la Société des sciences naturelles, dont Favre faisait partie depuis 1843, une biographie, aussi intéressante que richement documentée[1], dont la nôtre ne sera pas une répétition. M. de Tribolet a surtout parlé de l'œuvre qui est considérable; nous parlerons surtout de l'homme en utilisant essentiellement ses propres souvenirs, des lettres que leurs propriétaires nous ont obligeamment communiquées et enfin les notes journalières que Louis Favre écrivait chaque soir avec une régularité vraiment surprenante dans un temps où la vie est si remplie et si accidentée; il était l'exactitude et l'ordre mêmes.

« Ce qu'il y a de remarquable, dit M. de Tribolet, dans l'œuvre de Louis Favre, c'est sa prodigieuse diversité. L'activité considérable qu'il montra dans tous les domaines était due à la variété de ses aptitudes et de ses connaissances, à son intérêt toujours en éveil pour la chose publique. Cette activité provenait essentiellement d'une qualité qu'il conserva intacte jusqu'à sa mort et qui était une prodigieuse mémoire, à laquelle venait s'ajouter l'habitude de tout noter avec une méthode, une ponctualité et une régularité merveilleuses, ce qui lui permettait de retrouver promptement et sûrement n'importe quel fait observé ou lu dans n'importe quel domaine. »

Nous avons lu tous ces carnets annuels que M. Favre fils a bien voulu nous confier. Ecrits de cette belle écriture ronde, fine et pourtant si nette que Louis Favre a conservée jusqu'à sa fin, ils résument, depuis

[1] *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel,* tome XXXIII, année 1904-1905. A paru aussi en tirage à part.

1868, à une visite, à une lettre (écrite ou reçue) près, sa vie, ses pensées, ses travaux, ils sont la fidèle chronique de tout ce qui se passe chez lui et autour de lui. Nous pensons qu'il n'est point sans intérêt d'en reproduire ici, à titre d'exemples, quelques pages prises au hasard à différentes époques.

Chaque carnet commence par une pensée religieuse; ainsi:

1er janvier 1890. — Au nom du Père, du fils, du saint-Esprit, Amen! Je commence cette année en implorant sur ma maison et celle de Paul la miséricorde divine et la souveraine protection du Seigneur notre Dieu. — Je commence ce carnet, le finirai-je?

1872. -- Le père Suchard après avoir fondé une grande fabrique, une des plus importantes du monde pour le chocolat, ayant perdu sa femme s'ennuie et veut chercher des distractions dans les voyages. A l'âge de 74 ans il songe à remonter le Nil, à passer dans l'Inde, puis dans l'île Maurice pour activer l'envoi de la vanille, dont ils ne reçoivent pas assez. Il fait le tour du monde.

— X... massif, gros, renfrogné, rébarbatif, raide, défendant son règlement à la lettre, sans concession ni tempérament, sans gentillesse ni liant, parlant avec embarras et lenteur; langue épaisse, accent de Saint-Blaise, bonhomme au fond; représente de grands intérêts financiers.

1872, 27 novembre. — Depuis 7 h. à 8 h. $^1/_2$, et le reste de la nuit on observe une vraie pluie d'étoiles filantes; MM. Hirsch et Desor en ont compté 500 en un quart d'heure. Le populaire disait: les étoiles se décrochent, un décrochement d'étoiles — toutes les étoiles se mouchent, rhume de cerveau général. M. Hirsch croit qu'on peut admettre que ce phénomène est peut-être en corrélation avec la disparition de la comète de Biela (période de six ans) qui s'était déjà divisée et n'a plus reparu..... Pour moi, les étoiles filantes, un orage et une aurore boréale sont les plus beaux spectacles du ciel...

Marseille, avril 1873. — Promenade sur le port de la Cannebière. Il pleut à verse. C'est sous ce déluge que je vois de près les premiers vaisseaux. Ils me paraissent petits et chétifs, les mâts peu élevés. — Port de radoub. Des matelots chargent du soufre, d'autres de la chaux hydraulique. Je glisse sur un trottoir et me fait mal à la jambe. Forêt des mâts. Vaisseaux serrés, eau sale. Nous rentrons mouillés...

Nice, avril 1873. — Nous entrons dans une jolie petite église toute remplie d'un public varié, riches, pauvres, hommes, femmes, jeunes, vieux, tout est mêlé. On chante le cantique: *Grand Dieu nous te bénissons, nous célébrons tes louanges* avec accompagnement d'un petit orgue très suffisant. L'église est un carré long avec des galeries de chaque côté; à un bout est la chaire, à l'autre l'orgue. Après le chant le prédicateur, sans robe, lit dans l'Evangile, le récit de la résurrection de notre Seigneur. On chante un cantique puis il prêche sur ces mots: «Et les disciples se demandaient

entre eux qu'est-ce que la résurrection?...» Ce que je ne puis rendre c'est l'accent convaincu de M. Savoureux qui a la figure de M. Robert de Neuchâtel et la voix de mon ami Félix Bovet; voix basse, forte et sympathique. J'ai eu beaucoup d'édification à ce service qui me rappelait si vivement mon pays.

Monaco, avril 1870. — A la salle de jeu. ...Tout cela se passait en silence. Aucune émotion ne se lisait sur les figures qui prenaient part à cette singulière occupation. Il y avait des jeunes et des vieux, de jeunes femmes et des vieilles qui exposaient leurs écus comme s'ils n'avaient rien de mieux à faire dans ce monde. ...J'en eus bientôt assez et je ne pus me retenir de crier «charognes!» en regardant ces vieilles mégères raides et pincées qui vendaient leur âme et laissaient dessécher leur cœur.

Le fils de M. de Pressensé ne passe pas au catholicisme. — *Loufales,* semelles faites de l'écorce d'une orange (Japon). — Le ver de farine ou ténébrion de la farine est la larve d'une espèce de blatte. — Un article de M. P. Seippel, dans la *Gazette de Lausanne,* sur l'artiste Vogt est un affront à sa mémoire; il mérite mieux. — La fondation de l'ordre des Jésuites par Ignace Loyola, ancien officier espagnol de Biscaye, fut le moyen le plus propre à comprimer la pensée et à tuer toute initiative au moment où Luther et la réforme lui donnaient l'essor et la liberté. — Esquirol le grand aliéniste. — Les contingences, ce qui peut arriver ou non. — Photographies par Rœntgen de Wurzbourg, tubes Crookes, rayon lumineux d'un de ces tubes passant à travers un carton, une planche, et se peignant sur une plaque sensible (les os à travers la chair). — Le Grütli appartenait à M. Truttmann qui l'a vendu à la nation suisse; cela lui a donné l'aisance. — 1828, camp de Boudry. — Camp de Thoune, 1834. Alexandre Dumas fils, marié trois fois. Première femme, Marie Duplessis, la seconde, une Russe. Il a eu deux filles qu'il a élevées en garçons jusqu'à 12 ans. Sa sœur Marie D. était lectrice distinguée, professeur de diction. — Matthäus Hipp, né le 25 octobre 1813 à Blaubeuren (Wurtemberg), à 16 ans apprenti horloger dans son village, puis à Ulm, Saint-Gall, Saint-Aubin, s'établit en 1842 à Reutlingen, puis à Berne en 1852, à Neuchâtel en 1860, qu'il quitte en 1889 et meurt à Zurich en 1893. — *Anziehend,* intéressant. — Le pasteur Naville et le doyen Ith à Berne en 1799 amis du père Girard. — Chaley, ingénieur de Lyon, construit le grand pont suspendu de Fribourg de 1830 à 1834. — Gordon Bennet, fondateur du *New-York Herald.*

Telle était la manière de Louis Favre, et il ne se bornait pas à écrire; souvent aussi il dessinait; son crayon alerte notait au passage tout ce qui le frappait: une vieille maison, un fruit, un arbre de forme curieuse, un véhicule nouveau. Sur une de ses pages les organes de l'oreille interne coudoient une description des costumes des chanteurs russes du prince Dmitri Slavianski.

Mais il est temps de clore cette introduction déjà trop longue et d'en venir à notre sujet.

Louis Favre naquit à Boudry le 17 mars 1822, son père était le justicier et maître bourgeois Abram-Henri Favre. Boudry, on le sait, est aussi la ville natale de Marat, l'ami du peuple, et cette communauté d'origine navrait l'homme doux qu'était Louis Favre.

Cher ami, écrit-il à Félix Bovet, (le 5 novembre 1891), le sort en est jeté; les Mara étaient bourgeois de Boudry. Cette découverte m'a accablé; je la dois à M. M. Schlæppi, secrétaire de la commune, qui s'est prêté avec une extrême obligeance aux recherches que je lui ai demandées, dans les manuels de la bourgeoisie. Pendant la durée de leur séjour à Boudry les Mara n'étaient qu'habitants, payant la *giète* à raison de 6 livres faibles — 2 fr. 50 à 3 fr. — par an. Ils quittèrent Boudry en 1752 et se rendirent à Neuchâtel. C'est de là que Jean Mara vint le 3 février 1765 prier la bourgeoisie de le recevoir bourgeois « non jouissant » ce qui lui fut accordé, après trois demandes renouvellées et trois délibérations successives, le 21 avril 1765, pour le prix de 400 livres faibles qu'il paya comptant.

Louis Favre suivit régulièrement l'école de sa petite ville natale dirigée par un des meilleurs instituteurs du canton, Auguste Jacot, formé aux Ponts par le pasteur Andrié, plus tard pasteur au Locle et lui-même un pédagogue des plus distingués. Dans cette école on apprenait l'orthographe, l'écriture, le calcul, avec des notions d'histoire générale, de géographie, de dessin, et même un peu d'allemand.

En 1836, âgé alors de 14 ans, Favre entre au collège de Neuchâtel, et ici nous lui donnons la parole en reproduisant quelques passages d'un travail intitulé : *La vie d'étudiant à Neuchâtel, 1836-1840*, écrit pour les Anciens-Belletriens.

La vie était autrement plus simple à mon arrivée à Neuchâtel en 1836 qu'elle ne l'est aujourd'hui; tout était plus étroit, les habitudes, les usages, les idées, la ville elle-même était infiniment restreinte; traversée par le Seyon, qui ne l'embellissait pas, elle s'arrêtait à la Balance[1], au Gor, (la grande Brasserie) à la porte du Château, à la tour des Chavannes, à l'entrée de la grande Promenade. Rien à l'Ecluse, à l'Evole, à la place d'Armes, aux Sablons, aux Parcs, aux Fahys, rien que des vignes au-dessus de la ville; l'eau y manquait, on ne s'y établissait pas. Un seul facteur faisait le service de la poste; les guets de nuit chantaient les heures. — Les écoles étaient éparses dans toute la ville, au Trésor, dans les maisons des chanoines, près de la Collégiale, même dans l'abattoir des

[1] Immeuble Prince qui limite la rue du Coq d'Inde à l'ouest.

porcs au bord du lac sur l'emplacement de l'hôtel Bellevue, où, en 1834, j'ai vu construire et lancer le premier bateau à vapeur en fer, l'*Industriel,* illustré par Philippe Suchard, son capitaine pendant plusieurs années.

Je ne parle pas des écoles de jeunes filles, les unes parquées aux Bercles, dans les anciens hangars de la raffinerie de sucre du pauvre J.-J. Huguenin; c'étaient les gratuites, les écoles de pauvres; les autres composées de trois classes s'arrangeaient comme elles pouvaient dans les vieilles pièces habitables de l'ancien hôtel de ville, à cheval sur le Seyon, avec les boucheries au rez-de-chaussée. Elles y étaient encore en 1849 et j'y ai donné des leçons.

Mais quel changement lorsque dans le gymnase tout battant neuf et qui était considéré chez nous comme une des merveilles du monde, les garçons prirent possession des salles aux murs blancs, aux vitres claires, surpris de s'asseoir devant de magnifiques pupitres peints en noir, non encore entaillés, ciselés, perforés, lamentables comme ceux qu'ils venaient de quitter. Un élan extraordinaire venait d'être imprimé aux études par l'inauguration des cours scientifiques de mathématiques, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, par la réforme de la géographie, par la création du Musée et par l'observation introduite comme base et point de départ des spéculations de l'esprit.

En 1837 notre ville était toute frémissante de la secousse donnée par la première apparition, chez nous, de la Société helvétique des sciences naturelles et de l'attitude qu'y avait prise son président, le professeur Agassiz. En général on était effrayé de l'audace de ce jeune homme qui, en proclamant des idées opposées à celles de Léopold de Buch et des maîtres de la géologie, avait cassé les vitres et transporté dans la science la révolution à peine comprimée dans le domaine de la politique. Mais beaucoup d'excellents esprits riaient de ces terreurs; ils sentaient un vent de jeunesse passer sur leurs têtes; une ère de joyeux épanouissement de travail et de découvertes s'ouvrait devant leurs yeux, et ils saluaient l'aurore des jours glorieux qui allaient luire sur Neuchâtel.

Mon premier professeur fut Charles Prince, homme d'une haute culture, dont l'abord froid, la figure blême, osseuse et maigre prévenaient peu en sa faveur, mais qui dans l'intimité était un causeur charmant, joignant à l'érudition un enthousiasme sincère pour la poésie et l'idéal... Je dois le dire, c'est Charles Prince qui m'a révélé le beau dans les lettres et dans la nature, et je lui en garde une profonde reconnaissance. C'est aussi lui qui m'a encouragé dans mes premiers essais de composition, par des conseils bienveillants et de sages avis. Il aurait pu se moquer de moi dans mainte occasion et me livrer à la risée de mes camarades; il ne l'a point fait; le ciel lui en tienne compte! J'arrivais de Boudry, à 14 ans, avec un bien mince bagage scientique et littéraire; je savais mieux manier la fourche, le râteau, travailler au pressoir, garder les vaches, youler avec les *patiorets* mes collègues et allumer des *torrées* dans les prairies des bords de l'Areuse que parler français ou résoudre une proposition de géométrie. Toute mon habileté rustique et le patois que j'avais entendu

jusqu'alors autour de moi dans la bouche des adultes ne servaient qu'à m'égarer et à me tendre des pièges. Pourtant j'avais l'habitude du travail, de la soumission, du respect et de la confiance à l'égard de mes supérieurs; je savais par cœur mon catéchisme d'Ostervald, demandes et réponses avec les passages correspondants, beaucoup de psaumes, une grande partie des Evangiles et même du Télémaque, nos livres de lecture à l'école de Boudry. Pour singulière qu'elle fut cette préparation en valait peut-être bien une autre.

Le professeur H. Ladame, mon beau-frère, chez qui j'étais en pension avec H.-L. Otz de Cortaillod et James Ladame, d'un an plus jeune que nous, avait soumis à un code sévère nos travaux domestiques. Il nous imposa le dur régime de ses études à l'école polytechnique de Paris. Nous devions rédiger tous nos cours et ne jamais partir pour le collège sans être exactement et complètement préparés. On se levait tôt, mais le soir à dix heures il fallait être au lit. Nos veillées d'hiver étaient éclairées par une chandelle placée au milieu d'une petite table de sapin divisée en trois parties mathématiquement égales. Défense de parler, d'empiéter sur le voisin, obligation de moucher la chandelle à tour de rôle. Chaque infraction était punie d'une bourrade acceptée sans souffler mot. C'était réglé. A 10 heures et quelques minutes le professeur faisait sa ronde, s'informait de nos travaux, nous recommandait de nous coucher, de dire nos prières et nous souhaitait une bonne nuit. Mais souvent nos devoirs: problèmes d'algèbre, de géométrie, allemand, littérature, rédactions, compositions, etc., n'étaient pas terminés. Alors, clandestinement, avec des précautions de braconniers, nous allumions des bouts de chandelles rapportés le dimanche soir de la maison paternelle, et la « pioche » muette recommençait de plus belle. Parfois au milieu de la nuit Otz, qui mordait fort aux mathématiques et faisait de tête des calculs effrayants, sautait de son lit pour écrire la solution d'un problème qu'il avait trouvée en rêve; la joie de ce succès l'avait éveillé et il se hâtait de l'écrire.

Pas question de flâner. Nous habitions alors à la rue des Moulins la maison de l'ancien banneret de Meuron — aujourd'hui la Heimath. — Le propriétaire était au second étage; nous au premier, avec un balcon. A peine avions-nous le temps de respirer l'air de la rue sur ce balcon, ou de faire, entre chien et loup, un tour de Môle, la promenade favorite des jeunes gens. C'est là que les amoureux avaient la joie inexprimable de rencontrer l'objet de leur culte, celles dont la beauté faisait tourner toutes les têtes et palpiter tous les cœurs. Otz et moi, qui n'avions pas le loisir d'être amoureux, jetions d'humides regards vers la montagne de Boudry, la pointe du Bied, les hauteurs de Cortaillod où nous devinions la maison paternelle pleine de nos souvenirs d'enfance et des tendresses dont nous étions sevrés. Et nous pensions au samedi soir où il nous était permis de partir à pied pour nos pénates et de savourer des dimanches délicieux.

Notre modeste *Société d'étudiants* avait ses réunions dans la salle du gymnase consacrée au cours de philosophie, dont le nom seul nous pénétrait de respect; elles étaient calmes et décentes; point de ces coups de

bâton sur les tables pour réclamer le silence, point de ces hurlements comme j'ai eu l'occasion d'en entendre ailleurs plus tard. On y lisait des travaux préparés avec soin — j'entendis là plusieurs compositions de Jules de Pury qui avait beaucoup de talent — et discutés sérieusement; il y avait des récitations, des improvisations qui nous étaient fort utiles. Nos présidents: Edouard Borel, mort au Brésil, James Barrelet, mort pasteur à Hambourg, Sauvin, Auguste Knöry étaient des hommes distingués, dignes de notre déférence.

La mode était aux cheveux longs, parfois flottant sur les épaules; la casquette petite et plus étroite dans le haut était verte sans aucun ornement. Je n'ai jamais vu de rubans. — La séance finie nous retournions à la maison, à nos devoirs; jamais mon ami Otz et moi nous n'avons mis les pieds dans une brasserie ou dans un café; l'éducation que nous avions reçue proscrivait ces divertissements pour lesquels, du reste, nous n'avions aucun goût. Otz et moi aurions cru déchoir en buvant un verre de cette bière qui osait faire concurrence à nos bons vins de Boudry et de Cortaillod. Ce liquide amer et noir fabriqué par le père Burgat, à deux pas du Gor[1], nous était odieux.

De temps à autre dans nos séances apparaissait Jules Gerster, le libraire *Esope*, qui venait nous lire d'une voix de barde inspiré, des vers d'une belle facture, mais empreints d'une mélancolie et d'un désenchantement que nous avions peine à concevoir. C'est lui qui appelé en caserne à Colombier où il devait obéir, lui fils des muses, à un infime instructeur, faire des à droite, des à gauche, porter le fusil, endosser le sac, disait avec désolation: « La vie m'est amère ».

La vie était sérieuse pour le jeune étudiant, mais il n'était pas blasé.

Comptez-vous pour rien, écrit-il encore, les leçons de nos professeurs, les visites au musée, les conférences données par des hommes comme Agassiz, Arnold Guyot, DuBois de Montperreux qui revenait du Caucase? Et nos excursions au Mail, aux Gorges du Seyon qui étaient alors, avant la construction de la route, le lieu le plus charmant du monde, une forêt vierge avec les accidents les plus imprévus; les ingénieurs y ont tout gâté. Vous ne savez pas ce qu'étaient le Mail avant les tirs, et le Crêt Taconnet avant la gare et la culbute qu'on lui a fait faire dans le lac; c'étaient des forêts de chênes où nous allions cueillir les primevères, les violettes, les hépatiques au premier printemps et admirer la vue. Et les trois foires de Neuchâtel qui duraient huit jours, les armourins, la veille de la foire de novembre, les crues furieuses du Seyon, les travaux de la trouée, le cirque Garnier qui restait des mois entiers pour leçons d'équitation auxquelles prenaient part même quelques-uns de nos pasteurs, étaient autant de sujets de divertissement.

[1] L'origine de la Grande brasserie actuelle.

Un événement de cette époque à Neuchâtel fut le lancement de l'*Industriel* dont il a été question plus haut et que Louis Favre raconte en ces termes :

... L'année suivante, en 1834, à côté du gymnase et sur le terrain occupé par le jardin de l'hôtel Bellevue, on vit s'élever une chose inouïe : un plan incliné en charpente et sur les madriers un bateau à vapeur que construisaient les ouvriers parisiens de la maison Caré. Il fut lancé à l'eau durant l'été. Ce fut un événement. Des milliers de personnes y assistaient, les campagnards étaient accourus ; j'étais du nombre. On s'attendait à le voir disparaître dans les flots; il était en fer et on tremblait sur le sort des insensés restés à bord et qui agitaient leurs chapeaux. Lorsque la masse s'ébranla un cri de détresse retentit, mais lorsqu'on vit le beau navire flotter gracieusement sur l'eau bleue, les applaudissement éclatèrent comme une tempête. C'était l'*Industriel* qui sillonna le lac pendant de longues années ; il était dû à l'initiative de Ph. Suchard, qu'un récent voyage en Amérique avait initié à tous les progrès.

De quel côté le jeune étudiant avait-il l'intention de pousser ses études ? Nous l'ignorons. Des revers de fortune l'obligèrent à les interrompre après une année de philosophie et à concourir pour la place de maître de la classe supérieure du collège du Locle, qu'il obtint en mars 1840.

Vers la fin de mars, raconte-t-il en terminant *Ma vie d'étudiant*, je partais de Boudry à pied pour le Locle, où j'allais remplacer M. Gustave Borel. Il venait d'être appelé à Neuchâtel pour succéder dans la IIme classe à l'excellent Jean-Laurent Wurflein qui prenait sa retraite et allait finir ses jours à La Chaux-de-Fonds. J'avais pour compagnon un jeune Barbier de Boudry, nommé instituteur au Crêt-du-Locle, et dont la sœur épousa peu après, le pasteur de la Chaux-du-Milieu, M. Gindraux, âgé de plus de 60 ans. Nous trouvâmes de la neige à la Tourne et aux Joux ; il faisait froid ; mes pensées étaient grises, j'avais en perspective 42 heures de leçons par semaine, une classe de jour, une du soir, et j'avais eu 18 ans le 17 mars. Comment suffire à cette tâche qui m'effrayait ? Si je parvins à me tirer d'affaire sans trop d'échecs, je le dus à la protection d'une sainte femme, madame Andrié, l'épouse du pasteur, un ange auquel j'ai voué un culte qui ne cessera qu'avec ma vie[1].

Le pasteur Andrié, supérieur immédiat du jeune instituteur et organisateur entendu des nombreuses écoles du Locle, était un homme d'une culture générale très étendue. Il s'intéressait à tout, questionnant cha-

[1] C'était la première femme du pasteur Andrié, une demoiselle Sandoz. La seconde dont tant de Neuchâtelois et de Suisses ont pu apprécier la bonté à Berlin était d'une famille de la colonie française de cette ville.

cun sur les choses de sa profession. Louis Favre qui logeait chez lui se trouvait ainsi à excellente école, profitant de la conversation, des enseignements et de la riche bibliothèque de l'excellent pasteur. Avec Mme Andrié il faisait de la botanique et prit ainsi de très bonne heure l'habitude de ne jamais rester oisif. « Sa vie, écrit-il dans ses notes, était une occupation continuelle ; il ne connut jamais les plaisirs des jeunes gens, ne parut jamais dans un bal, n'entra jamais dans un café, une pâtisserie, ne prit même jamais part aux très rares banquets des étudiants de cette époque, qui étaient sobres et rangés. » Au Locle, ses vacances étaient de trois semaines en tout avec un traitement de 1600 francs; cet argent, Favre l'envoyait à sa famille.

Le jeune homme en arrivant au Locle craignait, on vient de le voir, de ne pas réussir. Ces craintes étaient superflues; après deux ans il est appelé à La Chaux-de-Fonds au poste de maître principal de la classe supérieure du collège déjà alors fortement organisé et indépendant de l'Etat. Et il était temps pour lui non pas de se reposer mais de travailler un peu moins, car sa santé commençait à se ressentir du labeur du Locle. En septembre 1899 il écrit à Ph. Godet: «...une goute de sang échappée de la rétine de mon œil droit flotte dans le corps vitré, et voilà ce qui me tourmente. Ce pauvre œil a bien trop travaillé pendant de longues et pénibles années ; il est fatigué. Je puis dire que je n'ai pas eu de jeunesse... »

Même pendant ses vacances il s'occupait toujours. En 1901 il écrit à Ph. Godet: «...Je vous souhaite de bonnes vacances, santé, gaîté, travail facile et fructueux, car les vacances sans le travail n'ont aucune saveur. Que toutes les grâces du ciel et de Voëns reposent sur vous et votre famille. »

A La Chaux-de-Fonds, le jeune instituteur succédait dans la classe supérieure du collège à deux hommes éminents, Léo Lesquereux et Charles Prince. La direction du collège était principalement dans les mains du pasteur Jeanneret, homme distingué par ses capacités, son énergie, la netteté de son intelligence et sa volonté. Là Favre avait aussi une classe de jour et une classe du soir, mais comme l'enseignement y était donné par plusieurs maîtres spéciaux : grammaire française, mathématique, allemand, il était moins chargé qu'au Locle et avait plus de loisirs. Du reste, sa vie fut la même, vie de travail austère sans autres délassements que la lecture, l'étude et les excursions botaniques et géologiques.

Il y avait alors à La Chaux-de-Fonds, raconte-t-il encore, un pharmacien, M. Célestin Nicolet, ancien interne des hôpitaux de Paris, qui était à la fois géologue, botaniste, historien, collectionneur intelligent et passionné. Ces deux hommes se lièrent d'une amitié étroite, malgré la différence d'âge, et travaillèrent ensemble, le plus jeune mettant à profit la science de son aîné. Avec les docteurs DuBois, de Pury[1], Irlet et quelques horlogers et mécaniciens très capables et très zélés, ils fondèrent en 1843, une Société des sciences naturelles qui fut adoptée comme fille par celle de Neuchâtel, existant, elle, depuis 1832. Elles échangeaient leurs procès-verbaux et leurs mémoires. Il en fut le secrétaire avec le Dr de Pury et continua ainsi d'être en relations avec ses anciens professeurs de Neuchâtel devenus ses amis et ses protecteurs affectueux.

Cette société eut pour premier président M. Wurflein, ancien maître de seconde classe au collège de Neuchâtel, homme cultivé, disert, excellent, puis M. Célestin Nicolet. Elle prit une part très active à tout ce qui se fit soit à La Chaux-de-Fonds, soit au Locle (où elle avait des membres fort capables), dans le domaine de l'industrie. Elle s'occupa, en particulier, de la substitution de la dorure au galvanisme à la dorure au mercure, de l'établissement à La Chaux-de-Fonds d'une lunette méridienne et d'un régulateur pour le réglage des montres et des pendules. Elle institua des observations météorologiques régulières, et étudia pour l'horlogerie la construction de machines qui, employant des calibres déterminés, fabriqueraient toutes les pièces de la montre dans des dimensions proportionnelles à son diamètre.

Le Musée d'histoire naturelle en formation occupait aussi Louis Favre qui, assistant de Célestin Nicolet, fit des collections de mouches et de papillons. Il fit aussi la chasse aux oiseaux qu'il empaillait. Enfin il se mit également avec ardeur à la recherche des champignons qu'il apprit à dessiner et à peindre, et dont il représenta ainsi plus de 400 espèces du canton.

La révolution de 1848 mit un terme à l'existence de la Société montagnarde des sciences naturelles, on avait bien autre chose à faire. — Les autorités anciennes s'étant retirées, partout il fallait organiser la république de toutes pièces, en profitant des hommes capables, dévoués et disposés à sacrifier leur avenir, peut-être leur vie, à la renaissance de leur pays.

Louis Favre a noté ses souvenirs du 1er mars 1848 que le *National suisse* du 1er mars 1898 a donnés *in-extenso* dans son *Numéro spécial illustré consacré au cinquantenaire de la république*. Ces souvenirs sont si intéressants que nous n'hésitons pas à en reproduire ici les passages principaux tirés des notes originales de l'auteur dont nous respectons abso-

[1] Charles de Pury, fils du maître-bourgeois Charles-Albert de Pury.

lument la forme. S'il avait pu prévoir qu'elles seraient imprimées il y aurait évidemment apporté plusieurs corrections. Elles sont intitulées : *Mes souvenirs du 1er mars 1848,* et ont été écrites en 1897 :

Fermentation dans tout le pays et surtout dans nos montagnes, depuis le Sonderbund. Cette excitation fut augmentée par la révolution du 24 février à Paris, la chute de Louis-Philippe et la proclamation de la république en France. — Paroxysme. — On danse la Carmagnole à La Chaux-de-Fonds autour d'une sorte d'arbre de liberté à 10 heures du soir sur la Place Neuve, dans la neige. La garde organisée par le *Comité de défense* et composée de royalistes ne peut plus contenir cette marée montante; elle demeure impuissante et se cache à l'Hôtel de ville. Chacun sent instinctivement que le moment d'agir est venu. D'ailleurs des révolutions éclatent partout en Europe; comment résister à cette poussée, à cette suggestion ?

La fièvre s'emparait de tous les esprits; on en avait le sentiment à Neuchâtel; le gouvernement envoya à La Chaux-de-Fonds M. Alexandre de Chambrier, maire de Valangin, pour chercher à paralyser l'excitation et à réchauffer le zèle des royalistes. Le 26 février il s'installe à la Fleur de Lys et convoque le comité de défense à l'Hôtel de ville. Ce diplomate recevait même avec politesse les membres du *Comité patriotique* du mouvement. Lorsqu'il fit mine *de s'en retourner à Neuchâtel on le pria de rester,* et il fut surveillé à la Fleur de Lys par Jules Schæffer, délégué pour cela (otage).

On fond des balles; on prépare les armes. Un pied de neige.

L'excitation allait toujours croissant; on commençait à voir de petites croix fédérales aux chapeaux, aux casquettes, surtout des jeunes garçons, emblème prohibé dans les écoles. Ordre est donné aux instituteurs de les enlever et d'en empêcher le port. Je me fis une affaire avec un M. Tissot pour l'avoir ôtée à son fils, averti plusieurs fois et récidiviste.

On sentait que la mine, chargée de bonne poudre, ne tarderait pas à faire explosion.

Lundi 28 on ne travaillait guère dans les ateliers pas plus que dans les écoles. Je vois chez Célestin Nicolet un M. Racine, son cousin, qui revient de Paris apportant des nouvelles; il a vu la révolution, la république proclamée, et montre dans son portefeuille un fragment bien petit de l'étoffe rouge du trône du roi Louis-Philippe qu'il a vu brûler, ainsi que le pillage des Tuileries. On sait que le Locle est incandescent.

Le mardi 29 au matin grande nouvelle. Le Locle a proclamé la république et le comité de défense a fait sa soumission et abdiqué. La Chaux-de-Fonds ne veut pas rester en arrière. — On parlait d'une attaque de la *garde soldée* de Neuchâtel aidée des environniers royalistes. — L'agitation s'accroît. L'école est plus ou moins en désordre. Le matin entre 10 et 11 heures je vais à la pharmacie Nicolet. M. Nicolet n'y est pas. Je vois le comité patriotique dont il fait partie s'acheminer vers l'Hôtel de ville où le comité de défense est réuni, pour le décider à abdiquer.

Une troupe débouche de la rue de la Balance portant un petit drapeau fédéral, grand comme un mouchoir. Ils marchent deux à deux, s'arrêtent devant la fontaine; l'un d'eux y arbore le drapeau et adresse quelques paroles vibrantes à ses camarades. Le drapeau est acclamé par la foule qui remplit la place.

Un homme tête nue apparaît sur l'escalier devant l'Hôtel de ville; il parle; on l'entend à peine dans le bruit. Je crois comprendre: *Aux armes!* Tous crient: Aux armes! Aussitôt la foule s'éparpilla avec impétuosité dans toutes les directions comme si l'on courait au feu.

On voit des figures apparaître derrière les fenêtres de l'Hôtel de ville; les membres du comité patriotique montrent la foule qui court du côté de l'Eglise. Chacun se dit qu'on va sonner le tocsin.

La place déserte pendant dix minutes, silencieuse après ces cris.

Tout-à-coup un très jeune homme, 18 ans, arrive seul tenant un fusil. Il portait une casquette noire entourée d'un ruban rouge et blanc. D'un pas décidé et sans regarder ni à droite ni à gauche il gagna l'escalier de l'Hôtel de ville et, debout sur les degrés, chargea son fusil. En ce moment nous étions seuls sur la place, et du haut du perron de la pharmacie Nicolet je le regardais avec admiration. J'entendais le grincement de la baguette de fer refoulant la cartouche dans le canon. Son fusil chargé, il mit l'arme au pied et attendit.

Il était superbe; ce tout jeune homme armé qui avait arboré les couleurs de la Suisse et se tenait prêt à combattre, même à donner sa vie pour la république fit sur moi une impression inoubliable. Je n'ai jamais su son nom, mais j'aurais voulu lui serrer la main et lui dire mon admiration.

Bientôt des hommes armés de fusils d'ordonnance, de carabines, débouchèrent de toutes les rues, les uns en uniforme, portant la petite veste ronde avec le bonnet de police, le plus grand nombre en bourgeois. Ils se rangèrent en silence devant l'Hôtel de ville où se passait une scène dramatique. Le Comité de défense signait son abdication en présence du Comité patriotique. Le major Jacot-Guillarmod s'approchant de Fritz Courvoisier lui dit: — Tu te rappelles Fritz que je t'ai sauvé en 1831 lorsqu'on cherchait à s'emparer de toi. Fais de moi ce que tu voudras; je te recommande ma famille. — Cher ami, peux-tu douter de moi et de ma reconnaissance, répondit Fritz Courvoisier attendri, et, lui passant les bras autour du cou, il l'embrasse avec tant d'effusion que les boutons du gilet de satin du gros major, qui était en frac noir, furent arrachés; mais c'était un détail insignifiant dans un moment aussi grave.

Une fois la salle de l'Hôtel de ville évacuée, la foule armée y monta et aux cris de « Vive la Suisse! Vive la république! » jeta par les fenêtres les drapeaux aux couleurs de la Prusse qui s'y trouvaient. Cent bras s'élevaient de la rue pour les recevoir et les mettre en lambeaux; c'était une frénésie, une vraie scène d'émeute, d'ivresse et de colère tout à la fois. Spontanément les lambeaux blancs détachés de ces bannières s'enroulèrent autour du bras gauche des militaires et devint un signe de ralliement immédiatement adopté.

La place se couvrait d'hommes armés qui attendaient des ordres. On ne les laissa pas oisifs; il fallait désarmer les royalistes, occuper et garder certains postes pour tenir en respect les habitants des environs, établir des communications avec le Locle et le Val-de-Travers. Le télégraphe n'existait pas encore; il fallait avoir recours à des messagers. Ce jour-là, pour le repas de midi, à La Chaux-de-Fonds, la table ne fut guère occupée que par les femmes et les enfants.

Malgré le vent un très grand drapeau rouge avec la croix blanche, fut arboré par un gymnaste intrépide sur le coq du clocher. Comme elle flottait et déployait ses plis, la belle bannière! Quelle joie de la contempler et de se dire: Maintenant nous sommes Suisses! J'habitais près de l'église; je ne me lassais pas de la contempler. Toute la nuit je fus bercé par ses claquements.

Il faisait un temps abominable. La neige, la pluie ne cessaient de tomber, chassées par le vent déchaîné. Néanmoins toute la nuit des patrouilles parcoururent la campagne; les sentinelles étaient aux avant-postes, et à chaque instant arrivaient des renforts d'hommes en armes, Neuchâtelois venant du Val de Saint-Imier, mouillés, trempés, ruisselants mais nageant dans la joie.

Vers quatre heures du soir le bruit se répandit que les deux messagers à cheval envoyés au Val-de-Travers, MM. Jules Racine-Perrot et son ami Sandoz-Vissaula avaient été arrêtés à la Sagne qui était en armes et organisée militairement avec postes avancés, corps de garde et le reste occupé en grande partie par des femmes, et qu'on se préparait à leur faire un mauvais parti. — Courons à la Sagne dégager nos amis, criaient les plus animés; allons occuper ce nid de Sonderbundiens. Mais le Comité qui était en permance à l'Hôtel de ville et dont les ordres étaient écoutés malgré l'extrême effervescence des esprits, donna l'ordre de suspendre toute manœuvre, dans la crainte de compromettre l'exécution des plans qui se préparaient pour le lendemain. J'habitais la même maison que Jules Racine et je fus témoin des angoisses de sa mère pendant les heures où l'on put craindre pour la vie de son fils...

Le lendemain écoles fermées. Avant 9 heures j'étais déjà en observation sur la place de l'Hôtel de ville. Célestin Nicolet était rayonnant. — L'affaire marche, disait-il, on va marcher sur Neuchâtel pour organiser l'administration nouvelle et un gouvernement régulier qui est déjà nommé et composé d'hommes capables, résolus, qui ne craignent pas de compromettre leur existence en se mettant sur la brèche. Ce n'est pas un coup de tête que nous faisons, nous entreprenons une chose durable, lentement murie.

La place se couvrait d'hommes armés que mettaient en rangs et organisaient, en pelotons et compagnies, des officiers que l'on venait de créer, en les choisissant parmi les sous-officiers des troupes du contingent. Tous les officiers étant généralement pris parmis les royalistes, la république s'en trouvait à peu près totalement privée. Les bonnes volontés y suppléèrent. — Voyez, me disait Nicolet, les rangs de ces volontaires sont en

grande partie composés des représentants des premières maisons industrielles. Je reconnais les fils des familles les plus honorables; ils laissent le commandement à ceux qui sont capables de l'exercer et en qui ils ont confiance.

Plusieurs cavaliers arrivaient sur la place. Fritz Courvoisier, très beau, en redingote foncée, un chiffon blanc au bras gauche en guise de brassard, coiffé d'une casquette militaire, peut-être celle qu'il portait peu auparavant lorsqu'il accompagnait le général Ochsenbein dans la guerre du Sonderbund. Il montait un cheval noir manié avec aisance et était accompagné de ses deux fils, à pied, désignés comme éclaireurs.

A ses côtés se tenaient de vieux chasseurs avec carnier et fusil à deux coups, rudes figures, vieilles moustaches, le feutre sur l'oreille; ils semblaient dire: Nous veillons sur notre chef; si on le touche il y aura du carnage.

Personne n'était venu du Locle.

Plus loin le commandant Girard venu de Renan avec les volontaires «Vallonniers» revêtu d'un ample manteau de caoutchouc imperméable, coiffé d'une casquette, figure sévère, résolue, martiale. Ses hommes, les vêtements à peine séchés après les rincées de la nuit, avaient une belle tenue et un air résolu.

Les centaines d'hommes, silencieux sur la place dans leurs costumes variés, attendaient avec impatience le signal du départ. L'avant-garde était déjà en route le long de la Combe pour éclairer la route des Crosettes et du Reymond.

Les fenêtres de toutes les maisons étaient garnies de têtes qui regardaient avec anxiété.

Tout à coup Fritz Courvoisier tira son sabre et l'élevant, la lame brillante, cria: — En avant, marche!

Une immense clameur répondit à sa voix; on agitait les chapeaux, de toutes les fenêtres les mouchoirs; les tambours battirent, et tour à tour les files d'hommes s'ébranlèrent. Fritz Courvoisier tourna les yeux vers nous.

— Bonne chance! Que Dieu vous accompagne.

Après ce premier bataillon, celui du commandant Girard défila à son tour aux applaudissements de la foule qui bordait la place. Quand le dernier homme de l'arrière-garde eut disparu, la place sembla déserte et morte, et une sinistre appréhension s'empara des cœurs de ceux qui restaient. Une sorte de stupeur s'emparait des esprit. Chacun s'attendait à une résistance acharnée de la part du gouvernement royaliste et de ses adhérents qui avaient les canons et les armes de l'arsenal. On faisait et on discutait des plans d'attaque fantastiques pour obtenir la victoire, et dans toutes ces maisons du grand village, veuves de leurs hommes, bien des cœurs battaient douloureusement dans l'attente des nouvelles qui viendraient de Neuchâtel, apportant la joie ou la plus amère des déceptions. Mais comme on craignait toujours une surprise de la part des royalistes des environs, les hommes d'âge qui étaient restés faisaient bonne

garde. Il y avait un corps de garde en permanence à l'Hôtel de ville, et on surveillait les environs. Ce service était encore plus serré, plus strict pendant la nuit, et on voyait monter la garde des citoyens qu'on n'aurait jamais cru capables de porter un fusil...

Cependant paraît à La Chaux-de-Fonds le premier numéro d'un journal qui prend hardiment le titre de *Républicain*, journal de la République et canton de Neuchâtel. C'était tellement inouï que j'eus un frémissement lorsque je tins pour la première fois ce papier dans mes mains.

Quel chemin on avait donc parcouru! Rien ne le prouvait mieux que ce journal qui rendait compte sans sourciller des premiers actes de la république comme si elle avait pour elle l'avenir et le succès, elle dont quelques jours auparavant on n'osait pas même prononcer le nom. Mais ce journal il fallait l'alimenter, et bientôt je me trouvai faire plus ou moins partie de la rédaction par les sollicitations de C. Nicolet, du Dr de Pury, etc.

Ici s'arrêtent les notes de Favre, dont la mémoire, pourtant si excellente jusqu'à la fin de sa vie, le trompe sur le titre du journal de 1848. Son titre exact est: *Le républicain neuchâtelois, Journal de La Chaux-de-Fonds.* Le premier numéro parut le 11 mars. Nous avons parcouru toute l'année 1848 sans y trouver la signature de Favre, pas plus du reste que celle d'autres membres de la rédaction; aucun article n'est signé. Le notaire Humbert-Droz «rédacteur en chef provisoire» signait seul le journal.

(A suivre.) Dr CHATELAIN.

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

NONANCOURT

Tout près de Dreux, sur le plateau qui sépare le bassin de la Seine de celui de la Loire, et sur les bords de la petite rivière de l'Avre récemment captée pour l'alimentation de Paris, se trouve la ville de Nonancourt. Son histoire jusqu'au règne d'Henri IV n'avait absolument rien de commun avec Neuchâtel en Suisse; à la fin du XVIme siècle, Nonancourt faisait partie du domaine royal, et avait beaucoup souffert des récents passages de troupes avant et après les batailles de Dreux et d'Ivry, livrées dans son voisinage.

C'est par suite de circonstances assez singulières qu'une communauté de seigneurs s'est établie pendant une centaine d'années entre Neuchâtel et Nonancourt.

Vers 1550, le roi de France Henri II empruntait 50,000 écus d'or au soleil[1] soit le poids d'or d'environ 600,000 francs actuels, à des banquiers de Bâle, auprès desquels il fut cautionné par le canton de Soleure.

A cette époque, les Soleurois soutenaient énergiquement à Neuchâtel les catholiques du Landeron et de Cressier. Au moment où la Réformation fut prêchée aux Neuchâtelois, le Comté venait d'être restitué à Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville, par les Suisses qui l'avaient séquestré pendant une vingtaine d'années (1511-1529) pour punir le mari de Jeanne d'avoir pris parti contre eux dans le Milanais. Le résultat principal de la Réformation en Suisse, au point de vue politique, a été une impuissance et des divisions tri-séculaires. La vieille princesse de Hochberg, que son immense fortune n'avait pas préservée d'innombrables créanciers, et qui, d'ailleurs, avait peu à peu perdu tout

[1] L'écu d'or au soleil avait en 1551 la valeur intrinsèque de 11 fr. 92 actuels, ce qui, en raison de la baisse de valeur du numéraire, représente un pouvoir libératoire peut-être quadruple. Aujourd'hui, un prêt de 50,000 écus d'or serait un prêt de deux millions de francs environ.

contact avec ses domaines jurassiens pendant leur occupation par les Confédérés, avait à maintes reprises tenté de vendre Neuchâtel aux Suisses. Mais, depuis la Réformation, il n'y avait plus de Suisse; il y avait des cantons protestants et des cantons catholiques, toujours prêts à prendre les armes les uns contre les autres. Berne, auquel des offres d'achat avaient été faites par l'entremise du receveur Marcuard à Payerne, n'avait pu y donner suite devant les résistances de Fribourg et de Soleure, appuyés par le redouté Louis Pfyffer de Lucerne. Inversement, Fribourg et Soleure furent contraints de décliner d'autres offres de Jeanne de Hochberg, par crainte des protestants bernois. Pas plus les uns que les autres n'avaient songé à un achat par la Confédération; faire de Neuchâtel un nouveau bailliage commun était devenu impossible puisqu'on se disputait dans les anciens; en faire un quatorzième canton aurait été accroître les voix protestantes à la Diète. Par suite de ces misérables dissentiments confessionnels, on préférait subir en terre helvétique un prince étranger, et on laissait passer des occasions qui ne devaient pas se reproduire pendant trois siècles.

Ne pouvant acquérir la souveraineté de Neuchâtel, Soleure avait réussi à s'introduire dans la politique neuchâteloise en invoquant une combourgeoisie avec les quelques Neuchâtelois catholiques. Chaque fois que, de Neuchâtel, on tentait un coup pour faire prêcher la réforme au Landeron ou à Cressier et pour faire voter les habitants sur un changement de religion, MM. de Soleure étaient prévenus en temps utile (probablement par le gouverneur Georges de Rive), se trouvaient sur les lieux comme par enchantement, et faisaient échouer les efforts des bourgeois de Neuchâtel appuyés par Berne. Pour être sûrs de conserver leur action sur les habitants du Landeron et de Cressier autrement que par des liens spirituels, Soleure avait soin de leur prêter sur hypothèque des sommes importantes en prenant leurs vignes en gage. L'emprunt français de Bâle fournit aux Soleurois l'occasion de s'immiscer davantage encore dans les affaires de Neuchâtel.

A la mort de Jeanne de Hochberg en 1543, son petit-fils mineur lui avait succédé sous le nom de François III; cet enfant était placé entièrement sous l'influence du parti catholique; sa mère, la belle Marie de Guise, s'était remariée avec le roi d'Ecosse Jacques V, et avait donné le jour à Marie Stuart. La tutelle du jeune prince avait été confiée à son grand-père le duc de Guise. Celui-ci engagea de nouveaux pourparlers avec Berne, avec Soleure et avec la ville de Neuchâtel pour la vente du comté, mais ils n'aboutirent pas plus que ceux de Jeanne de Hochberg.

Soleure avait, en la personne du duc de Guise, toutes les garanties désirables et préférait provisoirement le *statu quo* à Neuchâtel.

Mais, lorsque François III mourut à l'âge de seize ans, en 1551, et lorsque les Soleurois apprirent que Neuchâtel allait passer au jeune Léonor d'Orléans-Longueville, ils devinrent inquiets, parce que la mère et tutrice de Léonor s'appelait Jaqueline de Rohan, c'est-à-dire appartenait à une famille liée au roi de Navarre et qui passait pour avoir des sympathies huguenotes. Une concurrence fut suscitée à Léonor en la personne d'un autre petit-fils de Jeanne de Hochberg, nommé Jacques de Savoie, duc de Nemours, dont la femme était une Guise. Pendant six ans, la souveraineté de Neuchâtel demeura indivise entre les jeunes ducs de Longueville et de Nemours. Les Soleurois exploitèrent cette situation pour faire signer à Léonor, le 13 mars 1552, un acte par lequel il se portait caution du roi de France pour les 50,000 écus d'or empruntés à Bâle et leur hypothéquait son comté de Neuchâtel, les autorisant « en cas de non-payement par le roi de France ou par lui-même, à aliéner, donner à bail, posséder et gouverner en son lieu et place ledit comté, s'engageant à ne pas le vendre ou engager à d'autres avant remboursement et à donner la préférence à Soleure sur tous autres en cas de vente ».

Léonor avait subi cette exigence parce qu'il désirait devenir seul souverain de Neuchâtel et qu'il tenait pour cela à montrer de la bonne volonté envers un canton catholique.

Les Soleurois ne désespéraient pas cependant d'arriver à leurs fins; ils envoyaient en février 1557 le capitaine Fröhlich auprès du jeune duc de Nemours pour lui offrir d'acheter sa part du comté de Neuchâtel, en déclarant que leur ville était prête, dans ce cas, à rembourser à la France les 50,000 écus. Le Conseil d'Etat de Neuchâtel et le gouverneur Bonstetten signalaient à Berne avec désespoir les manœuvres de MM. de Soleure « pour avoir entrage et occasion d'enjamber sur le comté », priant les Bernois de penser « quelle désolation ce serait si ce pauvre peuple neuchâtelois se fallait retourner à la papistique », et faisant appel aux anciennes alliances avec Berne.

En ce pressant besoin, Jaqueline de Rohan se rapprochait de plus en plus du protestantisme, puis, soit politique soit conviction réelle, abjurait formellement, devenait l'amie de Calvin, et se mettait si bien en cour à Berne qu'au cours de cette même année 1557, une sentence des Bernois adjugeait à Léonor la pleine souveraineté de Neuchâtel déclaré indivisible et obligeait seulement ce prince à donner à son

cousin Nemours, sur l'héritage laissé en Bourgogne par leur grand'mère Jeanne de Hochberg, des terres rapportant 2000 écus d'or de rente[1].

Les Soleurois se refusaient à considérer la partie comme perdue. Leurs amis les Guise étaient de plus en plus puissants en France et les Longueville étaient des princes français sur lesquels on pouvait avoir prise à la cour des Valois. Pour cela, il fallait provoquer des conflits à Neuchâtel. Les catholiques du Landeron furent incités à refuser le service militaire sous la bannière de Berne, lorsque les Bernois demandaient à Neuchâtel le contingent fixé par les traités de combourgeoisie. Il y avait là une question de souveraineté et d'égalité devant l'impôt du sang; le Conseil d'Etat neuchâtelois pouvait d'autant moins céder que la population protestante tout entière brûlait du désir de seconder les Huguenots français, que Jaqueline de Rohan servait de trait d'union entre ceux-ci et les Cantons protestants, et qu'une foule de Suisses réformés s'enrôlaient sous le nom de Neuchâtelois pour la cause de la réforme en France. Soleure soutint qu'en vertu de leur combourgeoisie avec le Landeron, les catholiques neuchâtelois ne pouvaient être contraints de marcher avec Berne et menaça d'une intervention des Cantons catholiques. Les bourgeois du Landeron envoient alors des délégués à Paris auprès de Léonor, de sa mère et du duc de Guise (juillet 1560); ils prétendent ne venir que « pour la religion », mais Dumoncel, secrétaire du prince, leur donne à entendre qu'on a reçu depuis le mois de mai avis de leurs projets séparatistes, qu'on a connaissance de leurs manœuvres suspectes avec MM. de Soleure et qu'on n'ignore pas leurs visites chez le duc de Guise. Ils échouent dans leur résistance à l'appel sous les drapeaux et les événements de la politique générale, comme aussi l'ouverture des hostilités qui marquèrent en France la première guerre de religion, empêchent cet incident de prendre une importance dangereuse pour le pays de Neuchâtel et pour la Suisse. On était trop occupé ailleurs.

Pendant les trente années de guerre qui suivirent et au cours desquelles les Neuchâtelois se distinguèrent dans les rangs protestants à Arques et à Ivry, tandis que les Soleurois et notamment leur colonel Fröhlich furent au premier rang des catholiques lors de la retraite de Meaux comme aussi aux batailles de Dreux, de Jarnac, et de Moncontour, il ne pouvait être question pour personne de rembourser quoi que ce fût. Mais lorsque Henri IV fut définitivement devenu roi de France,

[1] C'est-à-dire le poids d'environ 24,000 fr. d'or en monnaie actuelle, soit, en tenant compte de la dépréciation du numéraire, des terres produisant environ 100,000 fr. de revenu.

MM. de Soleure, qui n'étaient pas précisément enchantés de voir un ancien Huguenot succéder aux fils de Catherine de Médicis et qui sentaient l'impossibilité d'arriver jamais à mettre la main sur Neuchâtel, à mesure que le protestantisme y avait définitivement pris pied et avait acquis droit de cité même en France, se résolurent à demander le remboursement des 50,000 écus. Leur démarche coïncida avec l'appui donné par Berne à Marie de Bourbon, veuve de Léonor, pour occuper Valangin; c'était une manière comme une autre de manifester leur mauvaise humeur de ce que la princesse, quoique bonne catholique, s'appuyât à Neuchâtel trop exclusivement sur les Bernois. Pendant six ans le roi de France n'avait pas payé les arrérages de la dette; aussi, le 24 mai 1597, le capitaine soleurois Jost Grédig se présentait-il accompagné de deux notaires, en l'hôtel de Longueville, rue des Fossés Saint-Germain près du Palais du Louvre à Paris, pour sommer Marie de Bourbon, prise à partie en qualité de tutrice prétendue de son petit-fils Henri II de Longueville, de payer 50,000 écus de capital et 15,000 écus d'intérêts, faute de quoi les revenus de Neuchâtel seraient saisis et la princesse assignée à Payerne devant les arbitres désignés par les traités de combourgeoisie entre Neuchâtel et Soleure à l'effet d'être condamnée à mettre les Soleurois en possession réelle de Neuchâtel.

La princesse répondit que son ambassadeur ordinaire à Neuchâtel, Biéville, avait, l'année précédente, exposé à MM. de Soleure que le retard du paiement des intérêts n'était en aucune façon sa faute à elle, qu'elle avait plusieurs fois prié le roi ainsi que les membres de son conseil de faire payer cette dette, qu'elle avait obtenu la promesse du prochain règlement de cinq ou six mois d'intérêts, qu'elle n'était d'ailleurs point tutrice de son petit-fils, et qu'elle priait MM. de Soleure d'être assurés qu'elle continuerait à agir auprès du roi pour accélérer le remboursement. Le capitaine Grédig déclara qu'il considérait cette réponse comme un refus de payer et s'en fit donner acte par les notaires présents.

Ces procédés discourtois eurent le résultat espéré par les créanciers. Le roi Henri IV, qui avait déjà en décembre 1593 ordonné la vente, sous réserve de rachat perpétuel, de biens domaniaux jusqu'à concurrence des sommes dues au canton de Soleure, renouvela cet édit à Saint-Germain le 6 décembre 1597, parce que la Chambre des Comptes de Normandie avait refusé l'enregistrement de l'édit antérieur; cette fois le Parlement de Rouen se soumit par arrêt du 2 septembre 1598. Dans l'intervalle, divers domaines royaux avaient été vendus, mais le produit de la vente n'en était pas remis à Marie de Bourbon tant qu'elle

ne justifiait pas de la quittance *pour solde* du canton de Soleure, et il fallut des lettres royales pour autoriser le versement d'à-comptes à son crédit entre les mains du « Trésorier général des Ligues de Suisses et Grisons ».

Parmi les biens mis en vente se trouvait Nonancourt. Plusieurs enchères eurent lieu, et comme aucun acquéreur ne se présentait, c'est Marie de Bourbon elle-même qui acheta cette seigneurie et en versa le prix le 30 décembre 1598 entre les mains du Trésorier des Suisses. Le prix payé fut de 9640 écus en capital, plus 964 écus soit 10 % pour les frais; avec Nonancourt, Marie de Bourbon achetait les domaines voisins d'Ezy et de Pacy-sur-Eure. En même temps, elle achetait pour 4992 écus, plus les frais de 499 écus, la terre du Buisson-le-Bleu, près de Gisors. Cela faisait un total de 16,000 écus, à-compte des cinquante mille réclamés par Soleure.

Quelles autres terres furent vendues par la couronne pour parfaire la différence? Peut-être Beauquesne, qui figure comme tenue du roi en engagère dans la transaction intervenue en 1602 entre les héritiers de Marie de Bourbon. Quoiqu'il en soit, c'est seulement en 1656 que la totalité de la dette fut remboursée et que quittance pour solde fut donnée par Soleure à Henri II de Longueville.

Nonancourt, Ezy et Pacy-sur-Eure constituèrent aux Longueville un groupe de domaines tout nouveaux dans une région où ils n'avaient jusque-là rien possédé. Ils y étaient sans racines historiques; ils y arrivaient comme créanciers n'ayant d'autre intérêt que de faire rentrer les revenus, parce qu'ils étaient, non pas propriétaires définitifs, mais simples « engagistes », c'est-à-dire que la couronne de France avait en tout temps le droit de rachat si elle remboursait le capital. Il est évident que ce système des engagères est un des pires procédés administratifs qui se puissent concevoir; le seigneur engagiste, toujours exposé à voir ses droits rachetés, ne s'intéresse pas à la bonne marche des affaires ni à la prospérité du pays; l'Etat, de son côté, n'y a pas d'intérêt puisque toutes les améliorations profitent à l'engagiste; de là une absence de liens de sympathie et de confiance entre la population et le seigneur. Cela explique qu'à Nonancourt on ne trouve aucune trace du passage des Longueville et que le maire actuel, bien qu'auteur d'une conférence sur l'histoire locale, n'ait fait d'eux aucune mention. C'est par une sorte d'intuition et ne comprenant pas comment les Longueville se trouvaient avoir subitement ajouté Nonancourt à la liste de leurs seigneuries, qu'en rapprochant les dates, il a été possible de découvrir aux archives de l'Eure et dans celles de la Chambre des Comptes de Rouen

les pièces authentiques établissant la connexité entre l'acquisition de Nonancourt et le remboursement des 50,000 écus dus par le roi de France au canton de Soleure, avec cautionnement des princes de Neuchâtel.

Les Longueville sont restés exactement cent ans à Nonancourt. La dernière représentante de la famille, Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, a été remboursée par Louis XIV en 1698 et la châtellenie réengagée aussitôt par le roi à son secrétaire Blin; la veuve de celui-ci, Marguerite Gilbert, en fit don à un neveu, président à la Cour des Comptes de Paris, M. Gilbert, dit le président de Saint-Lubin, qui la vendit au général de Crémilles. Elle a ensuite passé au marquis de Chastenoye, ancien gouverneur de Saint-Domingue, qui fut mis en faillite; les revenus de la châtellenie de Nonancourt furent alors acquis par M. Périer à la suite d'une adjudication faite au Châtelet de Paris (on dirait aujourd'hui la Chambre des notaires) le 18 septembre 1790. Ce M. Périer est un ancêtre direct de l'ancien président de la République française. Les Périer ont aussi été propriétaires de quelques-unes des terres des Longueville en Dauphiné et cette double coïncidence est intéressante à signaler.

Comme il n'existe à Nonancourt aucun monument rappelant les Longueville, il suffira de dire ici que l'ancien château avait été détruit par les Anglais sous Charles VI en 1424, au cours de la guerre de Cent-Ans. Cela explique que ni Marie de Bourbon, ni son petit-fils Henri II, ni la duchesse de Nemours n'y aient logé. Les remparts de la ville, construite au pied de la colline du château dans la vallée de l'Avre, furent partiellement démolis par Biron sous Henri IV en 1590 mais rétablis quatre ans plus tard. L'enceinte existait encore presque intacte en 1789; trois portes la franchissaient, celles de Dreux à l'Orient, de Verneuil à l'Occident et de Saint-Lubin au Midi. Les murailles étaient flanquées de tours construites en cailloux qui n'ont pas encore entièrement disparu mais qui sont sans intérêt archéologique.

Aujourd'hui Nonancourt, après avoir fait une résistance désespérée à l'adduction à Paris des eaux de l'Avre, n'est plus guère connue au dehors qu'en raison des grands établissements de filature de la famille Waddington. C'est sur l'intervention de M. Richard Waddington, qui n'est pas seulement filateur et sénateur, mais qui a trouvé le temps d'écrire deux volumes fort remarquables sur la guerre de Sept-Ans, que les archives de Rouen ont bien voulu fournir quelques-uns des renseignements consignés dans la présente notice.

SOURCES

Archives de Soleure. Lettres de Neuchâtel, I, 1500-1600.

Manuels du Conseil d'Etat de Neuchâtel. Vol. 1552-1569, fol. 63.

Archives de l'Eure. Supplément à la série A (domaines).

Archives de la Seine-Inférieure. Chambre des comptes du Parlement de Rouen. Registre 3, fol. 264. Registre 14, fol. 192. Registre 15, fol. 215 et 176.

Auguste Le Provost. *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure.* Evreux, A Hérissey, 1864, t. II, 479.

Boyve. *Annales de Neuchâtel,* III, 59.

F. de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel.* Neuchâtel 1840, p. 321-323.

Minutes du notaire Fauchey à Paris. Transaction du 25 août 1602 entre les héritiers de Léonor d'Orléans et de sa femme Marie de Bourbon Saint-Pol.

Grandes archives de Neuchâtel. 0 $^{4}/_{30}$; I $^{14}/_{28}$.

L. Langlois, notaire à Tours. *Obligations passées à Tours par Henri IV au profit des régiments suisses en mars 1593.* Bulletin de la Société archéologique de Touraine, Tours, Paul Bousrez 1901.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de MM. *Richard Waddington,* sénateur de la Seine-Inférieure, *Bourbon,* archiviste de l'Eure, *de Beaurepaire,* ancien archiviste de la Seine-Inférieure, et Dr *Erestillay,* maire de Nonancourt.

EXTRAIT DES COMPTES
DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Juillet-Août 1906, p. 162.)

1532. 340vo. La porte Coquillon.

344. Delivré à Marguerite Vallin pour du pain que Mesgrs advions ordonnez donner à une povre fille que l'on garissoit de la gorre[1] pour l'honneur de Dieu, 8 s.

346. Delivré à Loy le verrier par l'ordonnance de Jehan Vuillame pour advoir fait les fenestres de la grant et petitte cusine de la maison de la ville, 5 liv.

349. Delivré à Guillaume Guy par l'ordonnance du conseil et communaulté pour la despence des predicant, faites à leur assemblée, leur desputation, pour ce icy 10 liv.

[1] Maladie vénérienne.

Delivré au dit Guillaume pour advoir fait coupper les piesses de bois que ceulx de Fenin nous ont donné pour les bans de l'esglise, tant pour les advoir coupper, que advoir amenez jusques à Sommont[1], pour ce 4 liv. 14 s. d.

Delivré au dit Guillaume pour le disnés de ceulx qui furent envoyés à Vaullengin pour nos bourgeois de Coffrane à cause du plus, par ordonnance de Messgrs, 24 s.

352vo. Delivré au dit Emer (Paris), despendu par les fiances de Maistre Guillaume Farel pour estre aller au Landeron enssemble d'ung du conseil, le quel leur fut donné par Messrs du Conseil et du commun et estoit ce por aller à Monseigneur le gouverneur, pour il mectre orde, pour ce icy 3 l. 6 s. 8 d.

Delivré au dit Emer que a estés despendu par Handrez George[2] et le verrier Jacob à la pourssuite de celluy des Combes lequel regniaz la messe et pouis la reprint, 55 s.

Delivré au dit Emer pour 3 respas fait par Berthod le messagier, lequel fut tramis avec maistre Anthoine à Vaultravers, pour ce icy 12 s.

353vo. Delivré au d. Petremand pour la despence de ceulx qui menirent l'arteglerie sur Viechastel, pour la venue du duc de Savoye, lequel ne vint pas celluy jour et a esté fait par ordonnance, despendu 24 s.

Delivré au d. Petremand pour la despence de ceulx qui furent parllez à Monseignr le gouverneur, touschant le fait de Johannes Dodiet et pour ceulx de Bouldry, à la Requeste de ceulx de la Grattaz touschant l'esvangille, le tout ordonné par Messgrs, pour 7 personnes 23 s.

Plus delivré au d. Petremand pour la despence de ceulx qui menerent l'arteglerie et tirarent le second jour, quant il (le duc de Savoye) vingt, pour ce ont despendu 53 s. 4 d. et sont estés huit personnes, c'est Handré George, Jehan de Cornaux, Phellebert Guiot et Johelle Bert, Petter Maistre, Anthoine Petermand, Jaques Breguet, Pierre Cleytaz, 53 s. 4 d.

356. Delivré à Perrenet Clerc pour une journée qu'il a estez à Cortaillods pour le fait de l'Evangille avec Andrez Mazellier, enclos ses despens, 8 s. 4 d.

Delivré à Musillon pour avoir mediciner ung macle de la ville, 10 s.

357. A Pierre Purry et à Majot pour avoir sonné le present an le sermon, quant l'evangille commença avoir son lieux en ceste ville, à leurs passés par Messrs les auditeurs, pour eulx deux la somme de 10 liv.

1533. 382vo. A Ymer Paris pour le repas que les predicans firent 8 liv.

390vo. A Ymer Paris pour le souppe de ceux qui ont asseter les pièces que l'on a fait à Fryburg, 12 s. 4 d.

Delivré par l'ordonnance de Jehan Jaquemet à Ameyd le mercier pour 2 livres de pouldre pour essayer les dites pièces, 26 s. 3 d.

391. Delivré par l'ordonnance que dessus à ceulx de Frybourg qui ont fait les arquebutes à crochet, rendues le lendemain de la St Gal, 65 liv.

[1] Le champ de Chaumont. Voir note 1526, 117vo.

[2] André Wavre, fils de Georges, appelé pour cette raison André Georges.

392vo. Delivré par l'ordonnance que dessus à Mre Jacob le verrier pour une fenestre que il a fait à Jehan Chaillet de Burre, que on luy a donné, 7 liv. 5 s.

397. Delivré par l'ordonnance que dessus au Royaulme de Cudreffin, quant il furent en ceste ville, à eulx baillé par Messgrs, assavoir 24 testons, vaillent 26 liv.

398vo. A Jehan Caille pour 18 potz de vin roge qu'on a donné au Royaulme de Cudreffin qu'il a buuz chiez luy, pour ce 18 gros.

401vo. A delivré premierement pour 24 potz de vin que Messgrs ordonnèrent bailler au Roy de Cudreffin et à ses gens ainsi pour ceux qui estoyent chiez luy ont beuz ledit vin comme ce a esté certifié, pour ce 32 s.

Aux dix nautonniers que menerent lesd. de Cudreffin, pour deux pots de vin, 2 s. 8 d.

403vo. A Ymer Paris pour 37 pots de vin qu'il a fornis pour La Royaulme de Cudreffin que Messgr leur baillerent, le vin le potz à 16 den, pour 52 sols.

Au dit Ymer Paris pour le souppé de unze de leurs la dimanche avant les Roys, lesquulx passerent le Roy de Cudreffin et sa compainie, 44 s.

408vo. A Jehan de Cornaul et à Jehan Michiel chacun 2 journées à cheval qu'il furent transmis au Vaultravers pour assister à noz frères quant il furent en propos de fayre ung plus, pour ce 2 liv.

1534. IX. 20. J'ay receuz du Maistre Bourgeois George Wavre du presbtre de Payerne qui avoit battuz Maistre Pierre Weryty[1] la somme de 48 liv.

29. Delivré par l'ordonnance du maistre bourgeois George Wavre pour quatre aulne de drap que on a donné à maistre Anthoine predicant, pour ce 20 liv.

Delivré par l'ordonnance du Maistre bourgeois George Wavre à maistre Claude le sarurier pour des chandelard que il a fais pour mectre par mys la ville, 5 liv.

30vo. Delivré par l'ordonnance George Wavre à Guillame de Brot pour ce que il l'a refait la javyolle 2 s.

32. Delivré par l'ordonnance du mre Bourgeois Pierre Bothollier au verrier de Bouldry pour une fenestre que il l'a fait à la tour des Hopitaux, vers le relogge, 10 s.

41. Delivré par l'ordonnance du me Bourgeois Pierre Bothollier à Jehan Willame et à Jehan Cherpillod pour depense par eulx faite à la Coste en faisant une visitacions des harnoys et pour ordonné gens pour aller à ceste guerre de Genesve, 7 gr.

42. Delivré par l'ordonnance du Mre B. Anthoine Bretel à Perrenet Trotet pour le dîner de Jacotet et pour le soupé du dit Anthoine, quant il furent tramis à la chastellanie de Thielle pour ourdonner gens pour

[1] Viret. (?)

aller en la guerre et dire à ung chacun de nos bourgeois eux prendre en garde pour le bruyt, 9 s.

42vo. Delivré par l'ordonnance du M. B. Anthoine Bretel au cakellare de Bouldry pour le fornel de la maison de la ville encloz le vin du servitеurs, pour ce 27 liv. 7 s.

Delivré au dit Jehan Caille pour 3 livres de chandoille qu'il a fornyt pour clairé le cachellare en faisant le fornel, 11 s. 3 d.

44. Delivré par l'ordonnance du M. B. Anthoine Bretel à maistre Pierre Reganelly pour une marque qu'il la fais pour la confrarie, pour ce 3 liv.

45vo. Delivré par l'ordonnance du M. B. Jehan Eschler à Loys Le Verrier qui a fais les fenestres de l'escola, pour ce 5 liv.

48. Delivré par l'ordonnance du M. B. Anthoine Bretel à Conrad Galleys pour ce qu'il a fait une trappe à la javyolle, 5 gr.

48vo. Delivré par l'ordonnance du M. B. George Wavre à Jaques Chiminalx pour une pièce de boys que ung a employé au pons vers chiez George Wavre, pour ce 4 gr.

52. Delivré par l'ordonnance du M. B. Jehan Eschler au dit Jaques Coquillon pour 1 journée qu'il la esté à Bouldry avecques Jehan Michiel pour à cause du predicant, 5 s.

56. A Jacob Vildermut pour avoir painter[1] les armes de la ville qui sont estez mis sur le fornel de la ville, 20 s.

1535. 82vo. A receu de Girard Rollet partant qui estoit esleuz pour aller à la guerre, 9 liv.

89. Delivré à Pierre Hardy et à Perrenet Trottet pour avoir esté au Vaultravers par l'ordonnance que dessus (Mre B. Jehan Coquillon) pour admonester les sacrificquateurs pour venire à l'evangille, 31 gr. 17 d,

90vo. Delivré tant pour la depense de Anthoine Bretel et de Guillame Rosselet que furent en Wavre et en Thielle pour inciter nos bourgeois à venire au St Evangile, 7 gr.

93. A Jehan Vuillame pour avoir estez à Vallengin pour le predicant que l'on detenoit pour son disné, 3 s. 4 d.

94. Delivré pour diverses cymarres cinquées à plusieurs personnes particulières pour faire l'honneur de la ville, enclos le vin qu'il la faillus pour faire la Saincte Cène de Notre Seigneur, carculez pièces après aultres, comme il c'est apparus par le rolle et pappier du soubthier, vehus par Messgrs les Quatre, montent 4 liv. 18 s.

95. Delivré à Henry Bonvespre pour la despence de Jehan Chevallier et de Jehan Charpillods que furent tant à Fontaines pour enserchier[2] de l'enffant de Jehan Janin que avoit estez baptizez à la loy papistique. comme aussi pour avoir estez à Vallengin pour pourter le demaine du plait du dit André Pignot, 17 1/2 s.

[1] Peint.
[2] Faire une enquête.

95vo. Delivré à Vincent Vuillemin pour avoir desrochier les chappelles hors de la ville, 18 s. 4 d.

96vo. Delivré à Jehan Cherpillod qui a estez à Lausanne pour fayre revenir ceulx qui estoient au dit Lausanne, que avoyent estez à ceste tirée contre Genesve, pour évitez les inconveniens que s'en pourroient ensuygre, assavoir la somme de 4 liv. 8 gr.

97. Delivré à Pierre Jacques pour ses jornées d'avoir estez au Vaultravers avec aulcungs de Mesgrs pour faire revenir les compaignons que alloyent à Genesve, 20 s.

98. A. Bendich Cordier pour cordes pour faire des fouets pour chasser les chiens hors de l'esglise, 3 s.

98vo. A Claude Lance pour des moletes pour faire des fouets pour chasser les chiens que pour radouber le chandellier vers chiez Majot, 5 s.

1536. 125. A receu de Mre Bourgeois Duplain de l'argent qu'il avait recuz du reste quand l'on avoit menez l'artillerie devant Yverdun. 2 liv. 9 s. 7 d.

127. A Berthod le messaiger le dit jour (veille de la foire de la Chandeleure)[1] pour aller à Genefve vers la bande de nos gens dont Jehan Jaquemet estoit cappitaine, 3 l. 5 s.

128. Au messaigier de Genève qui vint prier Messgrs pour laisser aller Vireti[2] au dit Geneve, 21 s. 8 d.

A Barthod le messaigier pour aller à Grandson du temps que nous gens estoient aller au dit Genefve 21 s. 8 d.

Plus delivré pour ung présent que Messgrs firent à Messgrs de Bienne, assavoir au cappitaine et à sa bende quand il revindrent de Genève, 26 liv.

A Jehan de Belleheure quand Messgrs le envoyarent pour aller au camp vers nous gens à Gens pour scavoir des nouvelles, pour ce 21 s. 8 d.

128vo. Delivré ès Ladres qui rapportèrent des nouvelles lettres du cappitaine Jehan Jaquemet de Genève, 20 s.

A celuy qui appourta une lettre du chastellain de Granson quand l'on estoit à la guerre à Genève, 5 s.

Idem à cellucy qui pourta les lettres transmises par le cappitaine Jaquemet à ceulx de la Bonneville, 3 s.

A ung magister qui vint de Berne pour recorder les enfans, luy fust ordonné ung teston, 21 s. 8 d.

129. A Pierre Hardy, André George et Jaques Franzel quand il furent à Bienne pour fayre alliance, pour leurs despens (2 liv.), pour leurs jornées (3 liv.), 5 liv.

Delivré pour un repas que firent maistre Anthoine, Pierre Hardy, Henry Grisel de Cornaulx, Jaques Coquillon, Guillame Rousselet et Jacques Franseil, quand il allèrent ès Verrières à cause que ung prebstre ly avoit chanté, oultre la deffense, 23 s. 4 d.

[1] Chandeleur, 2 février.

[2] Le réformateur Viret.

129vo. Pour leurs despens, tant au Vaultravers comme èsdites Verrières, 10 liv. 4 s. 2 d.

Pour leurs journées, 6 liv.

A maistre Pierre le serrurier pour havoir fait la serrure de l'arche que l'on menit à la guerre, 4 liv.

Delivré à celluy qui fait la pouldre de canons à Serrière, 9 liv. 4 gr.

130. A celluy que se vint presenter à Messgrs pour faire du sallepetre, 21 s. 8 d.

Au magister sur ses gaiges, assavoir maistre Jacques, 4 liv. 13 s. 4 d.

Delivré à Pierre de Ryve pour des paules pour mener l'artillerie de Berne à Yverdun, 33 s. 4 d.

130vo. Delivré à Berthod le messaiger pour avoir estez aller querre Monsgr Carolus[1], 6 liv.

131. Plus pour les despens de Monsgr Naiguely que vint recepvoir le serement et de Messgrs que luy firent compaignie, 7 liv. 8 s.

Item delivré à Pierre Hardy pour despens de luy et de Jaques Coquillon quand il furent recepvoir le serement à Berne, (pr leurs journées 3 liv.) 25 s.

132. Le dimanche 27 de febvrier ont donnez Mesgrs le vin aux compaignons lesquelx estions estés à la guerre:

A Perrenet Trotet	61	pots.	A Guillame Hory	52	pots.
Ymer Paris	66	»	Guillame Belpel	42	»
Anthoine La Bourquine	12	»	Jehan Caillie	22 1/2	»
Jehan de Vy	13	»	Pierre Michoz	13	»
Pierre Clerc	66	»	La Croix Blanche	22	»
George Perrot	1	»	Clement Rossel	5	»

Idem delivré à Ymer Paris pour la despense du cappitaine de Nydole et de Cerlier par l'ordonnance du Mre Bourgeois, 16 s.

à 16 deniers le pot, 26 liv. 6 s.

132vo. De plus 4 sols quand l'on envoya le messaiger au camp à Genève quand l'on dicta la lettre, assavoir Grisel et aultres, pour ce 4 s.

Plus delivré au dit Guillame pour la none des gens transmis par Messgrs dessus et dessoubz vers nos bourgeois pour leurs fayre deffense de n'en sortir hors pour fait de guerre sans congé et pour la none des quatre et des deux sergeans qui firent le semblable parmy la ville, pour ce 12 s.

133. Item delivré pour le destiron (?) de Jehan Aubert et de Pierre Clerc quand il fust commis pour aller querir les grosses naves[2] pour les faire mener à Morat pour l'artilerie, 3 s.

Plus pour l'arrest des despens des menestriers qui vinrent de la guerre de Genefve, despendirent quand l'on leurs donna le vin, pour chacun 6 cars, pour ce 15 s.

[1] Caroli.
[2] Bateau.

135. Delivré à celluy qui faict la pouldre de hacquebute, à Serrière 14 liv.

Delivré à Pierre Clerc pour despens de Monsgr Carolus et pour la compaignie que luy fust faicte de Messgrs et des predicans et du messaigier de Basle, qui vint au d. lieu, 4 liv. 10 s.

135vo. Delivré au potier pour 3 cymarres, 35 liv.

Delivré à Jehan Charpillod pour àller à Lausanne pour ramener les compaignons, 4 liv. 8 gr.

137vo. Delivré à Monsr. le banderet Merveilleux, quand il fust au Landeron avec Petremand Guenaud pour leurs faire remontrance de vivre à l'evangille, pour leurs despens, 8 s,

140. Delivré à ung nommez Jacques pour havoir estez transmis vers le chastellain de Thielle porter une lettre pour prendre Jehan Villan ou aultres qui sollicitoyent gens à aller en guerre, 7 cars.

143vo. Delivré pour les despens des predicans pour l'assemblée faicte pour le sacrement de la cène, après est venus Monsgr Carolus et Pierre Clerc de Basle, leurs fust donné aux d. predicans pour leurs despens, pour ce, par l'ordonnance du maistre bourgeois, 13 liv.

144. Item delivré à Thomas Berthod pour havoir pourter une lettre au chastellain du Vaultravers pour notiffier au predicant de venir assister avec les frères, 10 s.

Pour faire la cène le jour de Penthecoste, 3 cymarres dudit Guy, 3 s.

150. Delivré à Berthod le messaiger pour porter une lettre à Messgrs de Besançon pour le fait de Pierre du Chemin, lequel estoit opprimez pour le St Evangille, 7 liv.

Delivré à Pierre Jacques, tant pour huit journées fait à Berne en 2 fois pour le fait du Chablay et de Chumon, une journée fait à la Pessine. Item 2 journées fais au Vaultravers pour le fait de la guerre de Gingin et pour une boyte d'onguement baillée à Mre Andrès pour se guarir d'une taille, 6 liv. 5 s.

152. A Ymer Paris pour despens faicte chiez luy tant pour Henry Grisel, Jehan de Cornaulx, Guillaume Rosselet que pour leurs consors que furent, tant au Vaultravers, que ès Verrières pour leurs inciter à mectre bas entièrement la messe, 25 s.

Au dit Ymer la despense de 2 de Budevillier et de Jehan Vuillame pour faire une aultre election pour aller après noz gens à Genèvue, 9 s.

152vo. Delivré pour avoir enchassez la portraicteure de Madame et y avoir mis une verrière, 6 s. 8 den.

A Jehan de Vy pour achept de drap, acheté de luy pour faire une livrée pour Hans Gentilz pour aller à cette tirée de Genève, 7 ½ liv.

155vo. Delivré au marchant, l'hoste d'Auvernier, pour la despense par luy soubstenue pour le playt touchant Mre Guillaume Farel et de Guillaume Balen, 9 liv. 5 s.

1537. 161. Au magister des enfans, 20 liv,

Delivré par l'ordonnance de Messers les 4 Ministral, aux Enfans de la ville, qui tirent a L'arbelètes, sinq s. Tout les dimenche commensant le dernier

dimenche d'avril et finissant le troisième dimenche du moys de Setembre, que sont 20 dimenche, de quoy l'ung des dits dimenche, je forni 10 s. par l'ordonnance de Monsgr le banderet, pour austant qui luy avoit des enfans estrangés. Ainsin reviengnent les 20 dimenche à la somme de 5 liv. 5 s.

Plus delivrez par l'ordonnance du maistre bourgeoys Tribolet pour le gege de la femme de Jehan Gollème, qui resoit les enfans, pour ce 4 liv.

162. Plus delivré par l'ordonnance de MM. les Quatre à Berthold, messagier, pour avoyr estez envoyer à Berne pour pourtez les lestres de Messgrs qui mandoient ausd. Seigneurs de Berne pour envoyer aultres lettres à Besençon pour la delivrance de maistre Pierre du Chemin et de Guillame Le paintre estant prisonnier pour le Saint Evangille, pour ce 4 liv.

Au dit Berthod mesme que a estez envoyer au d. Besençon pourter la letres de mesd. Seignrs de Berne pour cause que dessus, pour ce 4 $^1/_2$ liv.

Plus delivré par l'ordonnance que dessus à ung pouvre marchan de Coufflin que avoit perdus tout son bien, ars et brullez par les gens du Roy. 20 s.

Le dimanche après les bordes Berthod porte à Berne la réponse de Besançon.

163. Plus delivré par l'ordonnance de Messgrs au d. mayre P. Guy pour le dinez des notayre du Contez, assavoir Henri Vogaz, Pierre Henri, fille bernitoz, Nicollas Gran Jehan, Nicollas Gribolet, Francez Brenier, Hugue Virechaulx et Jehan Prince, tous notaires, quant l'on les fit venir en consel pour leur donnez instrucion de Leur art de notayre, à chascung quatre s., revient alla somme de 34 s.

164. Plus delivrez, par l'ordonnance du maistre bourgeois Tribollet, à Jocob le serrurier pour avoir refait le porpitre de la chayere du motié que Yoque ronpit le 15e jours du moys de mars, 4 gr.

164vo. Delivré à Jaques Gallez et ses compagnons qui despendirent à Mora quant remenirent le gros Yoques, 6 s.

Plus delivrez par l'ordonnance que dessus à Jehan Vuarnier pour les despens des doze Armurin, que des deux Menestrié que furent parmy la foyre de la Chandeleure et que firent gay toute la nuyt[1], pour ce 8 liv. 4 gr. 6 d.

165. Delivré par l'ordonnance de Messrs au receveurs Pierre Ardy pour avoir estez à Berne querir l'argent de la reste des gages de 1re gerre de Genève, le mercredi après Casimodo pour ce, tant pour ces jornée que pour despens, 5 liv. 14 gr.

165vo. Delivré à Mre Pierre Le Serrurier pour avoir refait la porte de la Fontaine Saint Guillaume, pour ce 6 gr.

166vo. Delivré au Barrellier que fait les baret pour une boytes que l'on met les lestres, 2 gr.

167. Delivré à Pierre Stinner pour le chair ferraz que lon menit en la gayra de Geneva, 17 liv.

[1] Ce passage, ainsi que d'autres déjà vus, prouve clairement que les Armourins n'étaient à l'origine que les gardes foire, dont le défilé, bien modeste au début, prit plus tard le développement que nous avons encore connu.

169. Delivré à Pierre Francez et Pierre Perrot pour avoyr fait allez l'aygue du Seyon par de sous lest retray du maselz le mardi avant la foyre de l'ansencion, 10 s.

170vo. Delivré par l'ordonnance du Banderet a Claudi Hori pour la despence que firent les sis armurin que firent le gay parmi la ville le jour de la foyre de la St Jehan, assavoir Jaque Francelz, Pierre Rosset, Claude Breguet, Gui Vallin, Pierre Vermondin et ung aultres, pour ce 4 liv.

174vo. Plus delivré par l'ordonnance du Mre Bourgs Tribolet et Jehan Vullame à Jehan Stinner pour du vin pris le jour que Monsgr le conte de Challan[1] vint tirez à l'acquebute, pour ce 20 s.

175vo. Premier jay delivré au dit Jehan de La mollie par l'ordonnance que dessus pour deux aunes et ung car de drap tant pour le jour que l'on tira le pris de la ville que quant Monsgr de Vallengin vint tirez allaquebute, pour ce 11 liv.

176. Plus delivré par l'ordonnance du Mre Bourgs Jehan Vuillame à Caspar le relieurs pour avoir relier la bible de Messgrs, 26 gr.

177vo. Au cappitaine Naiguely et à Monsgr de Diesbach 4 cymarres de vin blanc prinses de Pierre Guy 4 s.

178. Idem pour la sène le jour de Penthecoste 3 cymarres, prinses de Pierre Guy, 3 s.

A Monsgr de Valengin, 4 cymarres prinses de Pierre Guy 4 s.

Au dit seigneur aultres 4 cymarres le jour quand il vint jouer à la paume, 4 s.

178vo. Encore à Monseigneur de Valengin, aultres 4 cymarres 4 s.

Le jour de Noel, pour faire la Cène, 4 cymarres prinses de Trottet, 4 s.

183. Est dehus à Monsgr le mayre Pierre Guy pour despense faicte par Monseigneur de Vallengin et ses serviteurs quand l'on traisit à L'acquebutte, 5 liv.

184. Au dit Jehan Aubert qu'a fait fayre un ratelier pour pendre les cymarres de la ville, 10 s.

187vo. Plus pr certaines dépenses soubstenues tant en allant à Berne que au retour pour le faict du different de maistre Guillaume[2], monte icelle après la réception des 6 écus sol. de Guillaume du Plan, monte ancor la reste qu'il forny, argent, 18 liv. 19 s. 4 d.

Papier annexé à 187vo. Depence à ce voyage de Berne par nous Jehan Charpillod, Guillaume Hory et Collet Tribollet, envoiez de lappart du plus de la ville de Neufchastel pour le fait de la mintenance de notre fidelle ministre maistre Guillaume Farel et des sceaulx et lettres de ladite ville commencée ce 21e jours de janvyer anno etc XLII (21 janvier 1542).

Primo, à disner an la maison Pierre Michod, 6 gr.

Item à Harberg tant pour notre souppé et chevaulx, de ce dit jour, que pour le disné du retour du dit Berne, par tout, compris les vins. Argent 1 quart et 3 s. f.

[1] René de Challant, seigneur de Valangin.
[2] Farel.

Item, au lieu de Berne, pour la despense de 6 jours et vins des serviteurs et servantes, assavoir 6 quart, 17 betz et 15 s. foibles.

Item à la ville à notre retour pour le souppé de nous, compris celuy de Claude Vachet, 8 gr.

Au dit Harberg pour referré le cheval de Nycollet, 6 quart 2 d. m. f.

Item, au dit Berne, joinct un fert feut mis au cheval de Charpillod au villaige entre Harberge et... (manque), argent 5 s. 4 d. f.

Item pour le vin au clerc de Berne qui nous apporta la lettre de reponse, 4 s.

Item au dit lieu de Berne, donné aux pouvres mendians, 6 quarts de Berne.

Item pour la translacion des escriptures, 1 teston 1/2 de Roy.

Item mais, audit Collet Tribollet, pour referrer son cheval entre Berne et Arberg à notre retour, 2 s. f.

Item delivré audit Berne pour la despence du cheval de Claudy Vachet à Ponthus Ferron, 20 s. f.

Item mais pour led. Vachet à cause de la despence de son dit cheval faite auparavant, 5 1/2 betz.

Item pour celle de Francoys Guy que pour le loyer de sa guyde, en tout, 3 liv.

(A suivre.) W. WAVRE.

FÊTE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

RÉUNIE A LA NEUVEVILLE LE 8 SEPTEMBRE 1906

A notre époque où les luttes d'intérêts s'affirment, toujours plus âpres, où l'homme semble n'avoir qu'un idéal, vivre vite, et qu'un désir, brûler les étapes, il est doux d'écouter la voix grave de cette fée bienfaisante (il en existe encore) qui sait nous arracher, une fois l'an, à la sujétion de plus en plus tyrannique du devoir quotidien. Dans notre pays neuchâtelois, on aime à répondre au persuasif appel que la bonne fée, l'Histoire, nous adresse par l'entremise de ceux qui ont le privilège d'avoir avec elle des relations plus étroites et moins éphémères que les nôtres, je veux parler des membres du comité de notre Société d'Histoire. Dans ces temps-ci, où souffle un vent d'universelle désobéissance, il est agréable de constater qu'il est des chefs qui savent se faire obéir et qui n'ont qu'à donner un signal pour être suivis d'une nombreuse

phalange. Ils n'ont pas même besoin de publier, dans tous ses détails, leur plan de campagne; les nombreux succès d'antan les dispensent de ce soin et la cohorte part à l'aventure, sûre de la victoire.

Cette année-ci, il ne s'agissait plus de prendre d'assaut tel vieux bourg de la Comté, riche en souvenirs, ni d'envahir tel opulent village de nos vallées, mais bien de planter notre bannière chevronnée sur les tours de l'antique Neuveville où d'excellents amis nous conviaient de la manière la plus pressante et la plus cordiale.

C'est sous les meilleurs auspices que, le 8 septembre au matin, par une de ces belles journée dont le ciel fut prodigue l'été dernier, deux cents personnes s'embarquaient sur l'*Helvétie*, désireuses de concilier les charmes d'une jolie traversée avec les joies non moins délicates que chacune de nos fêtes d'histoire réserve aux amis du passé. La plus franche gaîté règne d'emblée sur le pont de l'*Helvétie*, pavoisée aux couleurs des cantons riverains. Tel esprit critique constate l'absence du pavillon bernois qu'il eût été convenable, semble-t-il, de hisser en la circonstance. Tandis que le bateau cingle vers Saint-Blaise, d'aucuns constatent une absence plus grave: le président de la Société n'est pas à bord, mais on se rassure bien vite en apercevant sa silhouette connue sur le long môle de Saint-Blaise où l'on s'empresse d'aller le quérir, «à la forme que la navire ne reçoit son pilote que premièrement ne soit callafatée et chargée». Avec une sage lenteur qui plaît aux âmes contemplatives, notre bateau s'avance dans les eaux de la Thielle. De gracieux paysages se déroulent, idéalisés par la douce lumière du matin; la berge de la Poissine où de forts chevaux de labour sont descendus boire rappelle à s'y méprendre tel joli tableau de l'école hollandaise. Au pont de Saint-Jean, nouvel arrêt; les passagers font fête au contingent toujours fidèle de Cressier, du Landeron et autres lieux voisins où le culte de l'histoire s'allie à l'amour du sol.

Bientôt l'*Helvétie* fait son entrée dans le lac de Bienne et quand elle s'approche du port de La Neuveville, elle est saluée de loin par le canon et les cuivres d'une fanfare qui pour être anonyme n'en n'est pas moins vaillante. A l'arrivée, de charmantes jeunes filles, ceintes d'écharpes aux couleurs suisses, bernoises et neuchâteloises accueillent avec le plus engageant des sourires notre président qui, pour la première fois de sa vie regrette de ne pas être président de république et n'ose leur donner une accolade à laquelle on s'attendait sans doute. (Je tiens à déclarer que cette omission fut pleinement réparée dans la suite.)

Point n'est besoin de chercher longtemps la place de fête: la nature

y a largement pourvu, et nos bons amis de La Neuveville, rivalisant de munificence avec elle, ont complété son œuvre. Sous les ombrages séculaires qui bordent le lac, en face de cette île qui à elle seule est un poème, de longues tables s'alignent, engageantes. Tandis que dans le pavillon de musique, le chœur mixte de La Neuveville exécute un fort beau morceau d'Ed. Combe, on fait honneur à la collation dont je vous laisse deviner le menu puisqu'il est consacré par une tradition immuable. Qu'il me suffise de dire que le vin de nos voisins peut rivaliser avec le nôtre. Il a les mêmes vertus, la même saveur; il réjouit les cœurs et épanouit les visages, à supposer qu'il en fût encore de moroses.

Après avoir mentionné la collation, les journaux locaux qui ont narré cette belle fête ont tous dit gravement: « le cortège se forme et conduit nos hôtes à la Blanche Eglise »; voilà des journalistes qui connaissent bien mal nos habitudes musardes et l'indiscipline des Romands. Dans le plus pittoresque des désordres, eût-il fallu dire, sans marquer le pas, ni l'alignement, la Société d'histoire s'ébranle aux sons de la fanfare et, sur la route poussiéreuse, se dirige par petits groupes, dans lesquels les toilettes des dames font de jolies taches claires, vers ce bijou d'architecture qu'est la Blanche Eglise.

Le petit temple, troublé dans sa rêverie de la semaine, est bien vite envahi. Au milieu d'un silence fait d'attente et de recueillement, tandis qu'un rayon de soleil effleure d'une caresse les vieilles pierres tombales, et jette un éclair furtif sur un nom voué à l'oubli, M. Philippe Godet, président de la Société d'histoire, prononce le discours suivant:

Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques jours, je suis monté, à l'heure du crépuscule, sur les Roches qui bornent au nord la châtellenie de Thielle. A mes pieds, je voyais le cours paresseux de la rivière, dont le ruban d'argent fait limite entre les cantons de Berne et de Neuchâtel et relie notre lac à celui de Bienne; puis la croupe monotone de Jolimont, s'abaissant d'un côté vers le bourg pittoresque de Cerlier, de l'autre vers ces agrestes villages du Seeland, Anet, Champion, qui semblaient sommeiller sous un poudroiement de lumière dorée. A l'ouest, s'étendait à perte de vue la nappe bleue du lac de Neuchâtel, encadrée au nord par le contour des montagnes du Jura. A ma gauche, je distinguais, parmi les cultures maraîchères, la masse brune et compacte des toits du Landeron, et tout à côté du vieux bourg, le touchant, pour ainsi dire, La Neuveville, baignant ses pieds dans son lac étincelant et érigeant ses tours antiques au bas de la montagne où se dresse, fier encore, le rempart démantelé du Schlossberg.

Mes regards, s'élevant par degrés, embrassaient plus haut la montagne de Diesse, Lignières, assis sur sa verte esplanade, le dos rugueux du

Chasseral, et, à ses pieds, les toits rouges et les deux peupliers d'Enges.

Ce tranquille paysage, ennobli par la majesté du soir, m'apparut, en dépit des frontières cantonales, comme un seul coin de pays, où toutes choses, l'azur intense des lacs, la physionomie des bourgs et des villages, le profil arrondi des montagnes, porte un caractère extérieur identique et révèle une seule et même âme.

Cette impression n'était point un poétique mirage enfanté par la séduction d'un beau soir: elle répond à une réalité historique. Neuvevillois et Neuchâtelois sont des voisins qui se sentent frères, et qui, quoique voisins et frères, ne se sont pas trop querellés au cours des âges.

Aussi est-ce sans l'ombre d'hésitation, par une sorte d'élan unanime, que la Société d'histoire du canton de Neuchâtel a répondu à l'invitation de sa sœur, l'Emulation jurassienne, de tenir à La Neuveville son assemblée annuelle. Nous avons pour coutume et pour règle de ne nous réunir que dans nos frontières. Mais en nous rencontrant ici, à peine avons-nous conscience d'avoir passé d'un canton dans l'autre: nous nous sentons encore dans le pays de Neuchâtel.

Ce n'est point seulement, Messieurs de La Neuveville, la cordialité de votre accueil qui nous autorise à entretenir — pour un jour — cette illusion charmante. C'est l'histoire elle-même qui a créé les liens séculaires que nous voulons aujourd'hui célébrer et raffermir.

Si l'on en croit une tradition tenace, ce seraient quelques paysans chassés du Val-de-Ruz par les malheurs des temps qui auraient fondé La Neuveville. Il ne m'appartient pas de dire ce qu'il faut penser de cette affirmation que les siècles nous ont transmise: un de mes savants collègues la passera tout à l'heure au crible d'une critique impartiale et clairvoyante.

Mais voici de la vérité documentaire: le 7 juillet 1342 — il y a donc 564 ans — Rodolphe, comte de Neuchâtel, et son fils Louis, firent alliance avec les villes de Bienne et de Neuveville, — « villico, consulibus et communitate Noveville sub castro dicto Schlossberg site ».

Et, avant même que La Neuveville existât, avant même que le Landeron fût fondé, ne savons-nous pas que sur le territoire qui s'étend du pied du Schlossberg au Landeron actuel, s'élevait ce bourg un peu mystérieux de Nugerol, dont l'histoire est encore bien obscure, mais qui est mentionné dans plusieurs actes? Nugerol paraît avoir eu deux églises, sur les deux côtés du ruz de Vaulz: Saint-Maurice de Nugerol à l'ouest; Saint-Ursanne de Nugerol, à l'est. Et il est fort vraisemblable que Saint-Ursanne de Nugerol était précisément cette Blanche Eglise où nous sommes assemblés en ce moment. De sorte que les deux paroisses réunies il y a huit siècles sous le nom de Nugerol, sont aujourd'hui La Neuveville et le Landeron.

Voilà une bien vieille et bien vénérable parenté entre nos hôtes et nous!

Et depuis, des relations fréquentes ont existé à toutes les époques entre Neuvevillois et Neuchâtelois. Il serait intéressant d'en retracer le tableau à la lumière des documents d'archives, d'énumérer les familles neuvevilloises qui sont venues se fixer à Neuchâtel — il en existe encore —

et de rappeler aussi les familles neuchâteloises — celle des Chambrier, par exemple — qui ont été mêlées à la vie locale de La Neuveville. Le temps m'a manqué pour entreprendre cette étude. Ce que nous savons — et il faut bien le rappeler — c'est qu'il y eut un moment où nos rapports ne furent pas empreints d'autant d'aménité qu'aujourd'hui.

Notre érudit collègue M. Arthur Piaget nous apporta, il y a trois ans, dans notre séance du Landeron, de nouveaux détails sur le tragique épisode de Saint-Micaud. En 1673, la duchesse Marie de Nemours prétendait à la possession de Neuchâtel, à l'encontre de sa belle-mère la duchesse de Longueville, représentant l'abbé d'Orléans, son fils. Mme de Nemours, se flattant de prendre Neuchâtel par la force, s'apprêtait à tenter un coup de main; comme elle pouvait compter sur un certain nombre de partisans au Landeron, elle vint établir ses quartiers à La Neuveville, afin d'être plus à portée de se concerter avec eux. C'était le 28 avril. Le même jour, le marquis de Saint-Micaud, gouverneur de Dijon, envoyé par le prince de Condé pour organiser la défense contre les Némouristes, occupait le Landeron avec 1200 hommes. Mais, le lendemain, Saint-Micaud, assailli dans le bourg du Landeron, était frappé mortellement par une main inconnue.

Il est à croire que la duchesse de Nemours allait entreprendre une action décisive, lorsque Louis XIV donna à cette obstinée cousine l'ordre de rentrer en France. Durant tout ce conflit, les Bernois s'étaient montrés grands amis de la duchesse, qui réclamait leur judicature. Et les Neuvevillois, bien qu'ils ne fussent pas Bernois alors, firent comme s'ils l'étaient: les autorités et les bourgeois de cette ville prirent vivement parti pour elle, et les Neuchâtelois s'en vengèrent en les molestant à l'occasion.

Par exemple, le « régent d'échole » de La Neuveville, J.-J. Morad, ayant accompagné son frère au Landeron, fut trouvé porteur d'une supplique adressée à Mme de Nemours, « la qualifiant de souveraine princesse et priant pour un heureux succès de ses entreprises ». Il fut arrêté, mené au château de Thielle, « et nonobstant que MM. de la Neufveville priassent de le ravoir, ils le retinrent une dizaine de jours ».

Seuls, les petits écoliers neuvevillois ne furent, vraisemblablement, point indignés de la mésaventure de leur régent.

Pendant le séjour de la duchesse, les bourgeois de La Neuveville la comblèrent de prévenances. On lui réservait les morceaux de choix et le produit des pêches miraculeuses. Un jour, « on lui amena un poisson de la Poissine, qu'estoit un salut, pesant 62 livres, qui lui fut vendu 3 batz la livre ». ... « L'on faisoit ordinairement la garde par civilité, de tous les jours 30 hommes. Quand elle partit, on l'accompagna avec 70 hommes jusque sur le bord du lac, où ils firent 3 descharges, de quoi elle leur fit présent de 14 pistoles, dont 12 sont esté appliquées pour une fleur des mousquetaires, et les 2 autres données aux capitaines. Durant son séjour ici, elle se pourmena deux fois sur le lac, et l'une des fois elle fut sur la Motte (l'île), où elle la traversa toute entière à pied. »

C'est ainsi qu'avant le souvenir de Rousseau — cet autre évadé du territoire neuchâtelois, — le souvenir de Mme de Nemours se rattache

pour nous à l'Ile de Saint-Pierre. Elle quitta La Neuveville le 20 mai, c'est-à-dire après un séjour de trois semaines. « Avant que de partir, elle fit remercier MM. de la Neufville de l'accueil qu'on luy avoit fait dans ce lieu, avec protestation de conserver la Neufville dans une éternelle mémoire. »

Voilà une formule qui pourra nous servir à nous-mêmes aujourd'hui, quand l'heure de démarrer sonnera. Je cite encore l'auteur anonyme de ce naïf récit :

« Etant icelle Dame rentrée dans son bateau, sur le port de la rive, MM. le châtelain, le maître-bourgeois, et moi, entrasmes dedans pour luy faire deux mots de compliments et nous excuser au mieux que possible des défauts et manquements qu'il y pouvoit avoir de nostre côté, tant en son endroit qu'envers ceux de sa suite, avec humbles remerciemens des riches présents qu'elle avoit, de ses libéralités, conféré dans la bourgeoisie, et pour conclusion, que Dieu la voulût accompagner de sa sainte garde et divine protection et qu'il luy pleust la faire fleurir dans tous ses saints désirs. »

Laissez-moi évoquer encore un souvenir plus récent. Vous n'ignorez pas qu'en 1814, il fut question de réunir La Neuveville, qui dépendait de l'ancien évêché de Bâle, à la Principauté de Neuchâtel. Les députés neuvevillois envoyés, en mai 1814, à la Diète de Zurich, eurent plusieurs conférences avec les députés neuchâtelois de Rougemont et Montmollin, qui s'expriment ainsi dans leur rapport au Conseil d'Etat de Neuchâtel, en date du jeudi 12 mai 1814 :

« Nous vîmes les députés de La Neuveville avant et après le dîner. Leur sentiment personnel n'est pas douteux pour Neuchâtel, quoiqu'ils ne l'expriment qu'avec prudence et discrétion, et l'on peut inférer de ce qu'ils disent que si la majorité des voix de La Neuveville est favorable à Berne, il n'y en a qu'une au contraire pour Neuchâtel chez toutes les personnes éclairées et bien pensantes[1]. »

En d'autres termes, la minorité — où les Neuchâtelois se plaisaient à voir l'élite de la population — mais la minorité seulement inclinait vers Neuchâtel. C'est bien ce qu'a montré l'historien de La Neuveville, le vénéré M. Frédéric Imer. Dans son écrit sur *La Neuveville avant et après le régime français* (1797-1814)[2], il raconte les démarches faites pour incorporer La Neuveville soit à Neuchâtel, soit à Bienne ou à Berne. Les intéressés furent consultés sur ces divers partis, dans une assemblée de la générale bourgeoisie, le 31 juillet 1814. M. le Président « exposa tous les avantages qui pouvaient résulter pour le bien-être futur de nos contrées, soit en formant un canton entre la ville de Bienne, La Neuveville, la montagne de Diesse, l'Erguel et la Prévôté, soit en déclarant vouloir demander la réunion au canton de Berne, soit au comté de Neuchâtel. Il a principalement développé tous les motifs qui pourraient nous engager à demander la réunion au comté de Neuchâtel, et, après avoir entendu les réflexions par écrit de

[1] Manuel du Conseil d'Etat, 23 mai 1814, p. 457.
[2] Neuveville, Imp. A. Godet, 1893.

plusieurs membres du Conseil et autres présents, M. le Président demanda si la générale bourgeoisie était disposée à émettre son vœu pour un canton particulier réuni à la Suisse; mais l'assemblée ne prit aucune résolution à cet égard. Il a ensuite demandé si l'on émettait le vœu d'être réuni au canton de Berne, *à quoi il a été répondu par acclamations, dont le bruit empêchait de porter la parole.* Après un grand silence, il a encore été demandé si l'on avait bien compris le vœu que chacun de nous avait à émettre, et qu'en conséquent, tous ceux d'entre les bourgeois qui seraient disposés à être réunis au canton de Berne se placeront sur la droite, et ceux pour le contraire sur la gauche de l'Assemblée. Toute la bourgeoisie à répondu une seconde fois par acclamations pour Berne, et s'est placée sur la droite à l'unanimité. »

La Neuveville voulait être de Berne. Cela est aussi manifeste que peu propre à nous étonner. Elle avait pour cela d'excellentes raisons d'intérêt, et l'une des plus décisives fut peut-être, pour cette population vouée à la noble culture de la vigne, la perspective d'être exonérée de l'ohmgeld. Comme le disait une pétition adressée par les bourgeois au congrès de Vienne, la situation géographique de La Neuveville est particulière: elle est « enclavée de telle sorte qu'elle n'a d'issue que par le territoire bernois, le seul où elle puisse écouler ses vins, qui sont son unique ressource »; — tandis que, à cet égard, le vignoble de Neuchâtel aurait fait au sien une concurrence redoutable. Les puissances alliées déclarèrent, par acte du 20 mars 1815, l'annexion de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne. Et, dans sa joie, la petite ville ne se refusa plus rien. Elle entreprit, raconte M. Tschiffeli dans sa *Notice historique,* de grandes et dispendieuses réparations, construisit un môle, répara les chemins et — chose capitale — « meubla de nouveau les caves de la ville, qui en furent toujours le soutien ».

Ces caves — palladium de la cité — sont toujours bien « meublées », et les preuves ne nous en manqueront pas aujourd'hui.

Félicitons nos hôtes de ce que, dans l'allégresse de 1815, les Neuvevillois, tout en réparant leur ville, n'aient pas eu la funeste idée de trop la rajeunir. Ils ont su lui conserver son caractère pittoresque et quelques-uns de ses plus précieux ornements archéologiques.

Ce n'est pas dans cette ville seulement que notre visite réveille des souvenirs. Nous irons cette après-midi à Gléresse admirer la vieille église perchée sur le coteau et dont un savant archéologue bernois, M. Türler, aura l'amabilité de nous faire les honneurs. Nous n'oublierons pas que le plus ancien poète neuchâtelois fut, au XVI[me] siècle, pasteur de la paroisse de Gléresse. Je veux parler de Blaise Hory, d'une famille aujourd'hui éteinte, mais qui a marqué dans notre histoire, surtout en la personne de l'ambitieux et habile chancelier Hory.

Né à Neuchâtel vers 1529, c'est-à-dire au moment où Farel allait entreprendre son œuvre chez nous, Blaise Hory était fils de parents qui se rattachèrent avec ferveur à la foi nouvelle. Il étudia la théologie à Strasbourg, puis devint, en 1564, pasteur à Gléresse. Il y prêchait alternativement en allemand et en français. Aujourd'hui, on n'y prêche plus qu'en

allemand; mais il y a une soixantaine d'années, le culte était encore célébré en français aux jours des quatre grandes communions.

Hory était le quatrième pasteur protestant de Gléresse. Il y avait eu pour prédécesseurs Pierre Gaberel, curé de ce village, qui embrassa la Réforme, Claude Rougemont et Jean Bosset, de La Neuveville. Blaise Hory avait le goût des lettres (peut-être le devait-il à l'enseignement de Mathurin Cordier) et il charmait ses loisirs en écrivant des vers latins et français. Il n'était point un fanatique; la preuve, c'est qu'il entretenait en ce temps d'ardentes luttes confessionnelles, d'amicales relations avec les Bénédictins du couvent de Bellelay, entr'autres avec l'abbé Joseph-Simon de Büren. Il échangea avec lui des vers dont quelques-uns nous ont été conservés.

Blaise Hory avait épousé Loyse Grandjean, qui mit au monde à Gléresse 3 garçons et 6 filles. Ayant perdu cette « très douce amie, avec laquelle il avait heureusement passé plusieurs années de sa jeunesse », il composa une prière naïve et touchante demandant à Dieu de le consoler... et de lui faire trouver une nouvelle compagne, « pour parfaire commodément sous ton obéissance le reste de ma course en ce monde mortel ». Il la trouva; on trouve toujours, quand on cherche avec sincérité. Deux mois après avoir rédigé sa prière, il épousait Jehanne Perregaux. Et il composa un poème où tout à la fois il chantait les mérites de sa seconde femme et déplorait le trépas de la première.

Parmi ses vers les plus connus, il faut mentionner la fameuse inscription latine pour la chaire de la Collégiale de Neuchâtel, maintenant conservée au Musée historique. Mais les meilleurs vers de Blaise Hory — et les derniers qu'il écrivit — c'est sa *complainte* sur la mort de sa seconde femme (1594). Elle respire une douleur vraie qui s'exprime avec une harmonieuse mélancolie :

En ma tristesse dolente
    Je lamente ;
Tu me vois, Dieu tout-puissant,
Privé de ma tourterelle ;
    Je l'appelle,
Incessamment gémissant.

O ma tant graciosette
    Brebiette,
Faite selon mon dessein,
Tu buvais dedans ma tasse,
    Et puis, lasse,
Tu reposais en mon sein.

Lorsque moins m'y attendoie,
    Fut ma joie
Tournée en plaintes et pleurs ;
Et tant mon malheur me fâche,
    Que relâche
Je ne trouve en mes douleurs.

... En bonne correspondance
D'accointance,
En secours doux et plaisants,
Mon petit cœur, ma mignonne,
Ma couronne,
Vécut avec moi seize ans.

De mortelle et rude atteinte
L'as éteinte,
Seigneur, étant irrité ;
Plutôt me devais occire
Et détruire,
Moi qui l'avais mérité.

Voilà qui nous émeut, n'est-il pas vrai ? Je dois cependant ajouter qu'un mois après la mort de Jehanne Perregaux, notre poète inscrivait, au-dessous de la prière qui lui avait procuré une seconde femme, ce simple mot si expressif : *Iterum.* — Et il se mit en devoir de composer une nouvelle prière, où il explique à Dieu que la souvenance de Jehanne Perregaux le fait fondre en larmes, qu'il déplore les incommodités de son absence, et le supplie de lui faire trouver un nouveau parti, « qui soit le bâton de sa vieillesse et le décharge du souci de son ménage ».

Cette prière ne devait pas être exaucée. Celle qui entra dans le presbytère de Gléresse, ce fut la mort, que le pasteur n'attendait pas de sitôt. Il expira assez soudainement en 1595, quelques mois après Jehanne Perregaux, à l'âge d'environ 66 ans.

C'était un poète de talent, disciple intelligent et habile de Marot. Il reste de lui ce mélodieux soupir, qui, pour les Neuchâtelois du moins, traversera les âges :

O ma tant graciosette
Brebiette ...

Tels sont quelques traits des relations et des souvenirs qui unissent les Neuchâtelois aux riverains du lac de Bienne. C'en était assez pour nous donner l'envie de passer un jour dans la vieille et hospitalière cité.

Il me reste à prier nos hôtes de nous rendre notre visite : une occasion va s'offrir aux Neuvevillois de venir à Neuchâtel. La Société d'histoire organise une exposition fort curieuse, qui sera ouverte successivement dans les trois principales localités de notre canton — à Neuchâtel du 2 au 15 octobre. Il s'agit des célèbres automates des Jaquet-Droz, qui sont aujourd'hui la propriété d'un grand collectionneur berlinois, M. Marfels. Celui-ci nous a autorisés à exposer en même temps les pièces les plus remarquables de sa belle collection de montres anciennes. Nos voisins mettront, je l'espère, le même empressement que nous à venir admirer, à voir fonctionner ces chefs-d'œuvre de mécanique, qui firent, au XVIIIme siècle, le tour de l'Europe et qui ont placé le nom de Jaquet-Droz au premier rang des illustrations neuchâteloises. Jamais le génie inventif et patient de nos montagnards ne s'est manifesté d'une façon plus significative ; et ces merveilles d'ingéniosité ne doivent pas être ignorées dans le pays qui

les a vues naître. Aussi notre Société a-t-elle considéré comme un devoir de les rapatrier — au moins pour quelques jours.

C'est ainsi encore qu'elle a repris la question de la station lacustre de la Tène et a provoqué la formation d'une commission où l'Etat et la commune de Neuchâtel sont représentés avec elle. Des fouilles méthodiques nous apprendront si la fameuse station de l'âge du fer contient encore les trésors que rêvent quelques-uns de nos amis. Cette entreprise ne saurait laisser insensibles les amateurs d'histoire de cette ville, dont un des enfants, M. le Dr Gross, s'est fait un nom par ses recherches d'archéologie préhistorique.

Mais voilà une bien longue introduction à notre séance. Vous jugerez que votre président devient prolixe avec l'âge, et serez d'autant plus disposés à le décharger bientôt d'une fonction dans laquelle il ne souhaite point de s'éterniser. Pour aujourd'hui, il se bornera encore à saluer nos hôtes de diverses sociétés amies: MM. Jaulmes et Viénot, de Montbéliard; MM. Türler, de Mülinen et Fellenberg, de Berne; MM. de Schaller et Stadelmann, de Fribourg.

La poétique évocation du début, cette description fine et vraie d'une terre aimée dont l'orateur a si bien su rendre le charme enveloppant, cet aperçu historique sobre et vivant, qui est en même temps une chronique succincte de La Neuveville, produisent une profonde impression sur l'auditoire et valent à M. Godet de justes applaudissements.

La tâche de M. Charles Robert est plus ingrate, parce que son intéressant travail, tout d'érudition, s'adresse à la seule raison et non plus au sentiment de ses auditeurs. Au moyen d'arguments qui ne souffrent aucune réfutation, le savant professeur démolit, pierre après pierre, la légende suivant laquelle La Neuveville aurait été fondée par des fuyards de la Bonne ville, après la destruction de ce bourg. Je me ferais scrupule de résumer cette monographie, puisque les lecteurs du *Musée neuchâtelois* la liront ici même. « Encore une légende qui s'en va », diront sans doute quelques âmes sensibles et, qui sait, l'intérêt qu'elles portaient aux gens de La Neuveville en sera diminué d'autant.

La parole est ensuite à M. Jules Riat, président du Tribunal, qui est un peu de chez nous puisqu'il a conquis à Neuchâtel son brevet d'avocat. Sa notice est consacrée à « La Neuveville pendant la domination française ». L'orateur esquisse un tableau plein de vie de cette période agitée; l'auditoire goûte beaucoup la lecture des lettres de soldats neuvevillois enrôlés sous les drapeaux de Napoléon. Ce travail paraîtra, nous assure-t-on, dans l'organe de la Société jurassienne d'émulation où nous le relirons avec plaisir.

La séance est levée vers 1 heure; à travers La Neuveville moderne,

aux belles villas, on regagne les rues de la vieille cité, gracieusement décorées, où les antiques maisons dissimulent, avec une coquetterie d'aïeules, les rides de leurs façades sous les frais bandeaux des guirlandes. Avec une hâte qu'il faut pardonner à des gens que la faim tenaille, nous visitons successivement le Musée, qui renferme de précieux trophées des guerres de Bourgogne, puis l'Hôtel de ville, récemment restauré par M. Propper, architecte à Bienne.

C'est avec le sentiment d'avoir fait notre devoir que nous prenons place autour des grandes tables où la partie récréative de la fête va commencer. Nous apprécions une fois de plus la beauté du site et nous savons gré à nos aimables amphytrions d'avoir, à notre intention, concilié tous les plaisirs, celui des yeux... et les autres. Il n'y a pas jusqu'au culte du souvenir qui n'ait trouvé son sanctuaire sous ces vertes frondaisons ; en effet, sur chacun de ces arbres vénérables on lit, touchant symbole, le nom d'un des vétérans de nos sociétés d'histoire : Desor, Quiquerez, Louis Favre, Daguet et tant d'autres, chères vieilles figures disparues qui participaient jadis à nos joyeuses agapes et auxquelles on aime à penser en un jour comme celui-là.

En attendant le potage, lent à venir, on admire la carte de fête, une jolie aquarelle qui révèle un nouveau talent de l'infatigable Dr Gross, l'organisateur et l'âme de cette belle réunion. Détail qui n'est pas sans intérêt, le service d'ordre est assuré par les collégiens de La Neuveville qui circulent gravement entre les tables, conscients de l'importance de leur mission et ignorant les sollicitations dont souffrit Tantale.

M. le Dr Gross, qui fonctionne comme major de table, donne la parole à M. le professeur E. Junod qui, en termes élevés, porte le toast à la Patrie.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ce brillant toast qui, prononcé d'une voix vibrante, est accueilli avec enthousiasme.

Avec une verve que les jeunes lui envient, un vaillant octogénaire, M. Frédéric Imer, ancien préfet de La Neuveville, se fait l'interprète de la section neuvevilloise de la Société jurassienne d'émulation pour boire à la prospérité de la Société neuchâteloise d'histoire qui lui a décerné le jour même le diplôme de membre honoraire, témoignant ainsi sa déférence à l'auteur de tant d'ouvrages si goûtés.

Nul n'était mieux qualifié que M. Phillippe Godet pour porter le toast à La Neuveville ; n'est-ce pas lui qui depuis vingt ans et plus, a célébré tour à tour, avec une grâce spirituelle, qui n'exclut ni la malice ni le sentiment, les mérites des diverses localités qui ont abrité la

Société d'histoire? Ici M. Godet peut se laisser aller à son inspiration et dire en vers et en prose, les motifs de reconnaissance qu'a notre Société d'histoire envers La Neuveville qui nous a fait à nous Neuchâtelois un si cordial accueil. N'éprouve-t-il pas une sympathie toute particulière pour cette cité qui réalise son idéal et

Qui n'est pas encor fascinée
Par le stupide amour du neuf,
Ni ne rêve la destinée
De la grenouille infortunée
Qui voulut égaler le bœuf.

Les traditions peuvent s'écrouler, les légendes s'évanouir, l'orateur veut néanmoins boire

A la douce et charmante ville
Chère à Madame de Nemours
Et qui pour nous sera toujours
La bonne et la très *bonne ville.*

M. Charles Perrin, chancelier de l'Etat de Neuchâtel et vice-président de la Société d'histoire, adresse aux délégués des sociétés sœurs une allocution très bien tournée au cours de laquelle il fait part à l'assemblée d'une lettre d'excuses de M. Meyer de Knonau, président de la Société suisse d'histoire, qui, soit dit entre parenthèses, tiendra l'an prochain ses assises à La Neuveville.

Le sympathique président de la Société d'histoire du canton de Berne, M. le professeur de Mulinen, est une figure qu'on revoit toujours avec plaisir à nos réunions; avec la distinction pleine d'esprit qui lui est propre, il apporte les affectueux messages de nos amis de Berne.

M. Viénot, délégué de la Société d'Emulation de Montbéliard, est aussi un de nos hôtes les plus fidèles, et de fréquents applaudissements soulignent les paroles aimables et éloquentes qu'il prononce au nom de nos excellents voisins.

M. Romain de Schaller, en sa qualité de délégué de la Société d'histoire de Fribourg, félicite la Société d'histoire de Neuchâtel de compter parmi ses membres un aussi grand nombre de dames; Fribourg, ajoute galamment l'orateur, vous envie cette innovation. Et nous voudrions lui répondre: Il ne tient qu'à vous, Messieurs de Fribourg, d'être aussi heureux que nous.

La série des toasts officiels est terminée. M. Quinche, ancien pasteur de La Neuveville, monte à la tribune et lit une pièce de vers qu'il a composée pour la circonstance et dans laquelle il exprime sa joie de voir Neuvevillois et Neuchâtelois fraterniser sous l'égide de l'histoire.

Vous parlerai-je du canon de La Neuveville, qui, braqué sur le môle voisin, saluait de sa grosse voix chaque discours, mais, à l'inverse de la cloche de Buttes, partait toujours trop tôt!

Mais la cloche de l'*Helvétie* nous appelle; il nous reste à accomplir un pèlerinage, le dernier acte de cette belle journée. Sur les eaux moirées, notre bateau glisse vers Gléresse dont on aperçoit bientôt les maisons blanches et, à mi-côte, l'église popularisée par le pinceau d'Anker. Plus heureux que le paralytique qu'on y amène sur un brancard, jeunes et vieux grimpent d'un pas alerte le petit chemin qui serpente à travers les vignes mûres. Arrivés sur la terrasse qui court le long de l'église, c'est un ravissement... mais pourquoi vous redire ce que le poète a si bien exprimé? J'aime mieux vous faire pénétrer dans l'antique sanctuaire où règnent déjà les ombres mystérieuses du soir. M. le professeur Türler, qui est non seulement un érudit, mais aussi un artiste, craint sans doute de troubler dans leur repos les preux chevaliers qui dorment là-haut leur éternel sommeil; aussi les voûtes de la vieille église ne retentissent-elles pas du bruit d'un discours académique; au contraire, c'est une discrète et familière causerie que nous entendons sous les vieux vitraux, mais combien captivante et riche en souvenirs! Le savant archiviste bernois évoque tout d'abord la villa romaine qui s'élevait à cet endroit même, puis il conte l'histoire de l'église et termine son exposé en décrivant les vitraux qui en sont l'un des principaux ornements.

Mais là-bas dans le petit port, s'élève le son grêle, atténué, de la la cloche du départ. Le charme est rompu, il faut redescendre. Au loin, vers Neuchâtel le couchant s'empourpre et, en face, dans une brume légère, l'île de Saint-Pierre s'entoure d'ombre et de solitude, comme l'illustre proscrit dont elle garde le souvenir.

P. Favarger.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

DE LA

XLI[me] ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A LA NEUVEVILLE

le samedi 8 septembre 1906

Présidence de M. PHILIPPE GODET, président

La séance générale a lieu à la Blanche Eglise; elle est ouverte à 10 h. 1/2 par un discours du président, qui rappelle les cordiales relations qui ont toujours existé entre Neuchâtelois et gens de La Neuveville.

MM. Viénot et Jaulmes, membres de la Société d'émulation de Montbéliard; MM. F. de Mülinen, Fellenberg, Türler, membres de la Société d'histoire du canton de Berne; MM. de Schaller et Stadelmann, membres de la Société d'histoire du canton de Fribourg, assistent à la séance, comme délégués de leurs sociétés respectives.

M. G. Meyer de Knonau, président de la Société suisse d'histoire; M. Eug. Mottaz, président de la Société d'histoire du canton de Vaud, expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

L'assemblée, sur la proposition du président, nomme par acclamations M. Frédéric Imer, membre honoraire de la Société.

Treize candidats se sont fait inscrire et sont admis comme membres actifs; ce sont:

Mmes Armand Du Pasquier, Neuchâtel.
DuPasquier-de Pierre, »
Ernest Bouvier, »
Jean de Perregaux, »
Mlle Pattie Priestnall, »
M. Edouard Berger, direct., »

MM. Justin Duplain, publiciste, Neuchâtel.
Edmond Du Pasquier, »
Antoine Hotz, ingénieur, »
William Huguenin, nég[t], »
Etienne Wavre, étudiant, »
Albert Vuagneux, nég[t], Auvernier.

M. Charles Robert, professeur, fait lecture d'une dissertation sur la prétendue fondation de La Neuveville par des fugitifs de la Bonneville au Val-de-Ruz.

M. Jules Riat, président du Tribunal, retrace d'après les documents de l'époque l'histoire de La Neuveville pendant l'occupation française, de 1797 à 1814.

La séance est levée à 12 h. 1/2.

L'un des secrétaires,
Emmanuel JUNOD.

ASSIETTES DE 1856

(AVEC PLANCHE)

Les curieuses assiettes dont nous donnons la reproduction appartiennent au Musée historique de Berne. Elles ont été trouvées dans l'Oberland par M. de Niederhäusern qui a bien voulu les photographier à notre intention et nous fournir sur ces produits de l'industrie indigène des renseignements que nous résumons.

De ces deux assiettes en faïence de Heimberg, l'une représente la reprise du château de Neuchâtel par les troupes républicaines (4 septembre 1856). Il est possible que le dessinateur de cette scène ait eu sous les yeux une des nombreuses gravures de l'époque. Quant à la seconde assiette elle offre l'image d'un carabinier qui se repose de ses prouesses en fumant tranquillement « un bout ».

Les dessins sont polychromes : noir-brun, bleu, vert, jaune, brun-rouge.

On doit au même artisan toute une série de sujets militaires, au décor tout à fait pareil, le sujet du fond seul étant différent. M. de Niederhäusern en a rencontré plusieurs spécimens.

Nos lecteurs se joindront à nous pour remercier le savant directeur du Musée de Berne de son intéressante communication. ***

ANCIENNE FERME PRÈS DES PONTS

(AVEC PLANCHE)

Nous donnons ici (pour faire suite à nos planches de janvier et juillet), un autre type de maison des montagnes neuchâteloises.

La distribution intérieure est un peu différente en ce sens que l'orientation du logement est à l'est au lieu d'être à l'ouest ; des chambres se trouvent aussi à l'étage du côté du midi, et un grand pignon en planches, placé en encorbellement sur la façade au midi, tout en augmentant les dimensions de la grange, permet aux fourrages d'être mieux aérés et d'offrir lors de leur fermentation moins de risques d'incendie.

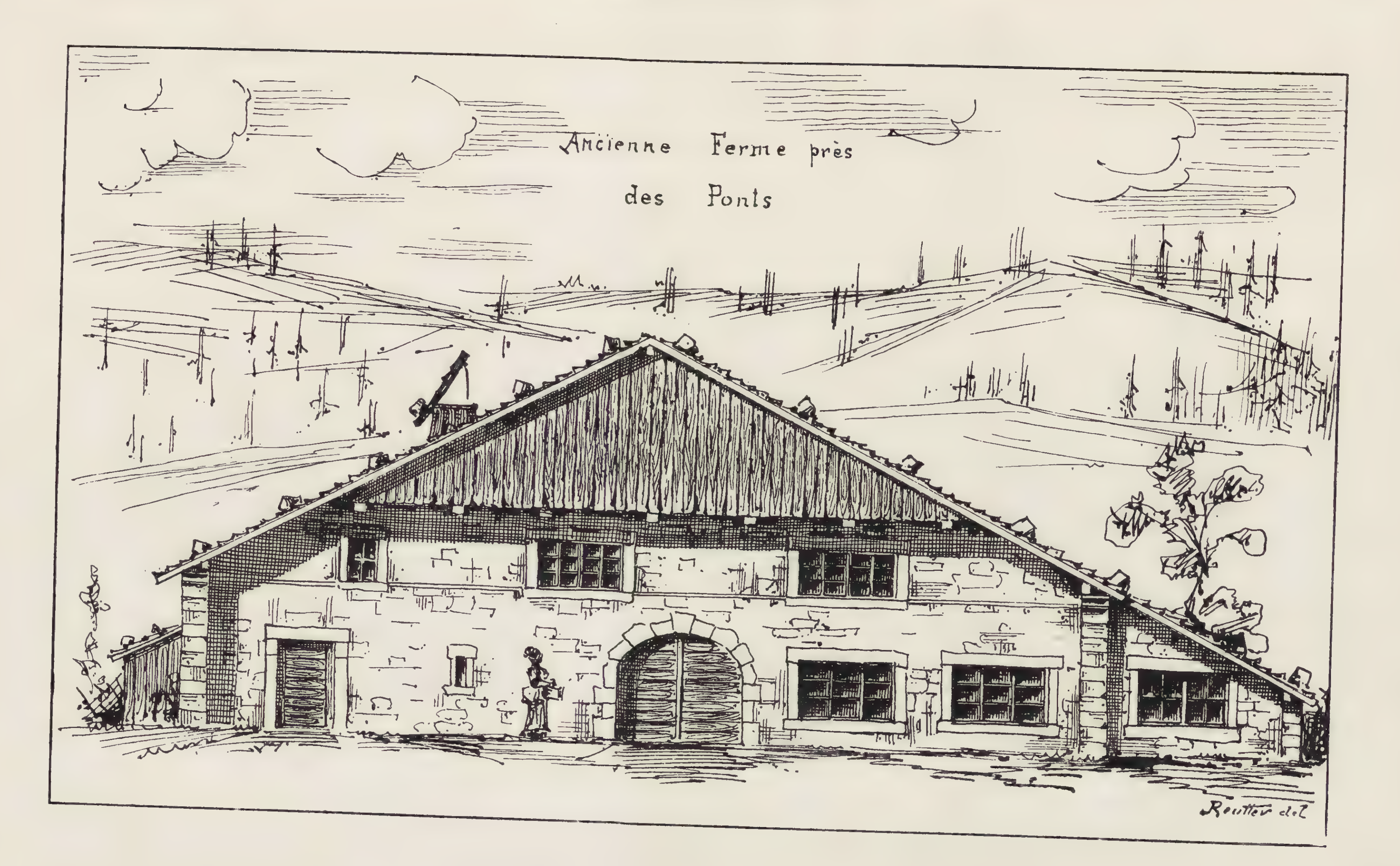
Les deux murs des façades est et ouest s'avancent d'environ un mètre de chaque côté de la façade du midi, protégeant celle-ci du vent.

A remarquer, comme dans la ferme aux Eplatures, la large porte, dite bourguignonne, à cintre surbaissé, dont la clef de voûte présente souvent un entrelacement de feuilles, avec initiales du propriétaire.

REUTTER, architecte.



ASSIETTES DE 1856



IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLIII

(ANNÉE 1906)

PLANCHES

HÉLIOGRAVURES



MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

XLIVme ANNÉE

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ
1, Rue du Temple-Neuf, 1

1907

A NOS ABONNÉS

Que dire à nos lecteurs pour les engager à nous rester fidèles qui n'ait été dit et redit à satiété?

Nous pourrions, entre autres, leur répéter textuellement l'*Avis aux lecteurs* de l'an passé et les engager à « reprendre et feuilleter les six livraisons de l'année qui va finir. Ils constateront que notre revue d'histoire neuchâteloise leur a offert plus et mieux qu'elle ne leur a jamais donné ».

En effet, pour ne parler que des illustrations, rappelons le beau portrait en couleur de Marie d'Orléans à l'âge de 14 ans, d'après l'original du Musée de Reims, deux portraits de Jaqueline de Rohan, celui de Marie de Bourbon, la superbe tête d'Henri II d'Orléans-Longueville, reproduite par Dujardin d'après un dessin original de Dumonstier, sans compter les vingt-huit vues, plans, croquis de châteaux et monuments qui illustrent les *Promenades neuchâteloises en France*.

En donnant, grâce à la générosité de l'auteur de ce travail, une si grande quantité de planches, nous n'avions qu'une crainte, celle d'habituer nos lecteurs à une surabondance d'illustrations qui donne à notre modeste revue « l'aspect et le prestige d'une publication de grand luxe »; mais, comme l'an passé, nous pouvons ajouter: « et nous ne sommes pas au bout de cette belle suite d'études »... D'autre part, un autre généreux ami du *Musée* fait les frais d'une magnifique planche en couleur qui orne ce premier fascicule de notre revue. Nous profitons de l'occasion pour lui adresser nos plus chauds remerciements.

Et, pour parler du texte, de nombreux articles attendent leur tour, et, comme nous l'avons aussi souvent répété, les archives, tant publiques que particulières, sont loin d'être épuisées.

Ainsi donc, ami lecteur, réserve une place d'honneur sur ta table au *Musée Neuchâtelois*, contemple-le souvent après l'avoir lu avec intérêt et reçois, pour la nouvelle année, les meilleurs vœux que nous formulons pour toi.

Au nom du Comité:

Le président, W. WAVRE.

PORTRAIT DU GÉNÉRAL CHARLES-DANIEL DE MEURON

PAR TH. HICKEY

A. Bachelin dans son *Iconographie neuchâteloise* ne mentionne que deux portraits de Charles-Daniel de Meuron[1], ce sont:

1° Portrait en buste, grandeur naturelle, peint par J. Reinhart, 1789. Belle peinture large et vraie. Déposé précédemment à la Bibliothèque, puis au Musée des Beaux-Arts et actuellement au Musée historique de Neuchâtel. Ch.-Dl de M. est en uniforme de colonel au service de Hollande, à en croire l'inscription qui se trouve au verso de la toile, mais l'habit est rouge!

2° Portrait en pied, de petite dimension, par Th. Hickey. Le général en uniforme est assis sous une tente, la tête appuyée sur la main droite, en face de lui, un officier de son régiment. Cette toile est d'une fine et délicate exécution, d'une couleur vraie et agréable. (Propriété de Mme Alphonse de Coulon, à Neuchâtel.) C'est ce portrait que nous reproduisons.

Il y a lieu d'ajouter:

3° Copie du portrait précédent, peinture médiocre, par le châtelain Louis de Meuron, 1832. (Pr. de Mlle Germaine Du Pasquier, à Neuchâtel.)

4° Miniature, buste du général seulement, copie du portrait par Hickey. (Pr. de M. Jean Jéquier, à Neuchâtel.)

5° Pastel, buste de face, grandeur nature. Ch.-Dl de M. est représenté en uniforme rouge d'officier subalterne du régiment des gardes suisses, il porte la croix du Mérite militaire, qu'il avait gagnée comme lieutenant en 1760 dans le régiment non capitulé de Hallwyl au service de France. Beau portrait, peut dater de 1762 à 1765. (Pr. de Mme Ferdinand Du Pasquier, née de Meuron, à Neuchâtel.)

6° Miniature ovale, réduction du pastel précédent. (Pr. de Mme Alph. de Coulon, à Neuchâtel.)

7° Buste face, presque grandeur naturelle, très beau portrait, datant des dernières années du XVIIIme siècle, peint par un des maîtres de l'école anglaise. Le général, en uniforme rouge à grands revers bleus, porte en écharpe le cordon de chevalier grand croix de l'Aigle rouge et

[1] 1738. Charles-Daniel Meuron, né le 6 mai, fils de Théodore Meuron et d'hon. Elisabeth Dubois, a été baptisé le dimanche 11me may 1738; a été présenté au baptême par son grand-père le Sr ancien Daniel Dubois ayant pour marraine demoiselle Charlotte D'Yvernois. — *Registre des baptêmes de Saint-Sulpice.*



Th. Hickey, pinx.

SADAG, Sécheron-Genève.

Le Général comte Charles Daniel de MEURON

et le chevalier Charles MOREAU, son aide de camp.

D'après le tableau appartenant à Mme Alphonse DE COULON

Ch.-D[illegible] de [illegible]

[illegible]

1804. A [illegible]

[illegible]

son ami J [illegible]

Louis d'or [illegible]

[illegible]

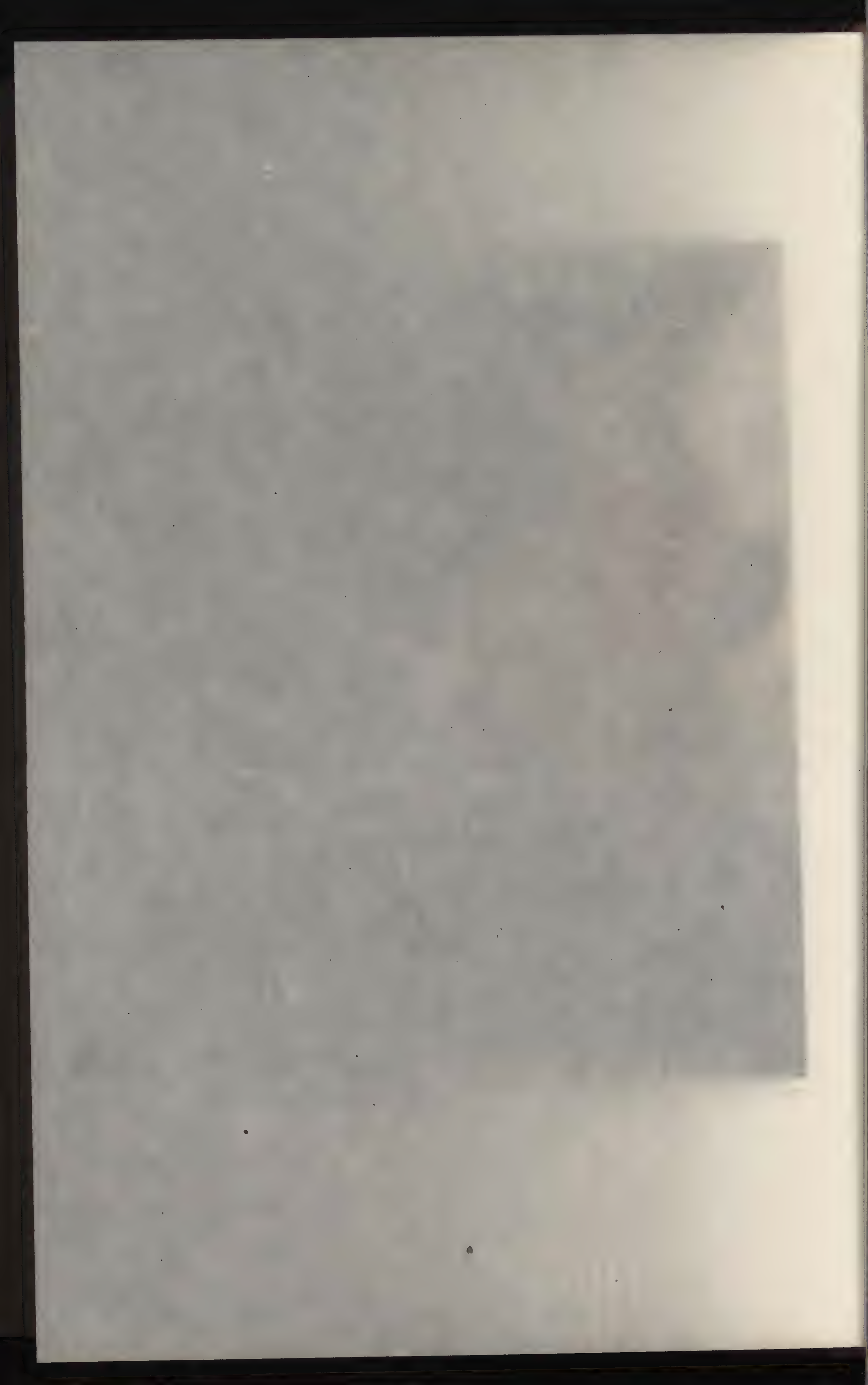
nº 1 qui : [illegible]

image ; ce n'est [illegible]

séance, on a le [illegible]

[illegible]

nale, 1906, par [illegible]



l'étoile sur le côté gauche. La décoration du Mérite militaire est fixée au revers de l'habit. A été reproduit dans *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*, par Ed. Quartier-la-Tente. (Pr. de M. Edmond Eynard, allié de Meuron, à Rolle.)

8° Miniature ovale, semble être une réduction du portrait précédent. Les décorations et cordon ont été supprimés. (Pr. de M. Frédéric de Bosset, à Neuchâtel.)

9° Petit portrait en pied, peint par Joseph Reinhart en 1789, représente Ch-D^{l} de M. en uniforme bleu, de colonel, se préparant à monter un cheval blanc amené par un domestique nègre (Pedro), tandis qu'un Indien (Vendredi) tient à la main un casque à aigrette. Tous les deux portent la livrée jaune et verte de leur maître. Le dessin du cheval laisse à désirer. (Pr. de Mme Edmond Eynard, née de Meuron, à Rolle.)

Ainsi, en 1789, Reinhart a peint Ch.-D^{l} de Meuron, qui était au service de Hollande, une fois en uniforme rouge — voir le portrait n° 1 — et une fois en uniforme bleu !

10° Portrait en buste, de face, uniforme rouge, épaulettes blanches, décoration. Au verso on lit que Ch.-D^{l} de Meuron était colonel d'infanterie, chevalier du Mérite militaire et officier des Gardes suisses. A dû être peint vers 1775. (Pr. de Mme Armand Du Pasquier, Neuchâtel.)

11° Petit portrait en buste, peint sur bois. Tête de face. Habit bleu très foncé, gilet rouge, culotte foncée, croix du Mérite militaire. Ch.-D^{l} de M. paraît être âgé de 50 à 60 ans. Bonne peinture assez poussée. (Pr. de M. Jean Jéquier, Neuchâtel.)

12° Médaillon rond, gravure en noir, buste, de profil à gauche. Légende concentrique au-dessous du médaillon : *Des. et gravé avec le physionotrace par Quenedey*[1], *rue Croix des Petits Champs N° 10, à Paris.*

13° Modèle de médaille en plâtre. Buste de profil, à gauche, sortant d'une draperie. En exergue : L^{T} G^{L} B^{Q} C^{S} D^{L} C^{T} DE MEURON CHAM^{N} CH^{R} DE L'AIGLE ROUGE DE PRUSSE. Par *C. Dupuy, de Lausanne, 1804*. A notre connaissance, cette médaille n'a pas été frappée. (Pr. de Mme Armand Du Pasquier, Neuchâtel.)

Le général institue exécuteur testamentaire de ses dernières volontés son ami J.-J. de Meuron-Tribolet et le prie d'agréer pour ce service cent Louis d'or et son portrait en uniforme rouge. Nos recherches pour retrouver ce portrait n'ont pas abouti, mais il se pourrait que ce fût le n° 1 qui a été donné à la Bibliothèque par les descendants du légataire.

[1] Chrétien et Quenedey exploitent une machine permettant de répéter à volonté la même image ; ce n'est qu'une ombre chinoise, une silhouette peinturlurée, mais douze jours après la séance, on a le dessin, la gravure et une douzaine d'épreuves. En y mettant le prix on vous sert en quarante-huit heures. — *L'exposition du XVIIIme siècle à la Bibliothèque nationale*, 1906, par Louis Gillet.

Charles-Daniel légua à sa sœur Marie-Anne, qui avait épousé le major Jean-Pierre Du Pasquier, une partie de sa fortune. Elle retint entr'autres, dans sa part, le « pavillon situé au Faubourg, sur le bord du lac, soit vulgairement appelé « Petite Rochette »[1] et probablement le portrait de Hickey, à moins que son frère ne lui en eût fait don de son vivant. Maison et portrait ont passé par voie d'héritage direct à Mme Alphonse de Coulon, née Du Pasquier, arrière-petite-nièce du général.

Le nom de Hickey est bien connu à Neuchâtel, car cet artiste a peint le grand portrait en pied, gravé par Abraham Girardet, qui est à l'hôtel de ville. On est peu renseigné sur sa vie. La notice la plus complète est celle de Lionel Cust, qui a paru dans le *Dictionary of National Biography* (1891) dont nous tirons les renseignements suivants :

Thomas Hickey, qui peignit de 1760 à 1790, est né à Dublin et travailla à l'académie de cette ville. Il visita l'Italie, étudia à Rome et à son retour peignit le portrait à Londres et aussi à Bath. On a de lui les portraits de plusieurs membres de l'aristocratie anglaise. Hickey paraît avoir visité l'Inde et est probablement l'auteur d'une histoire de la peinture et de la sculpture dès les temps les plus reculés, dont le premier volume a seul paru (Calcutta 1788). Il accompagna l'ambassade de lord Macartney en Chine en 1792.

Le portrait qui nous occupe a dû être peint entre 1796 et 1800, car le chevalier Charles Moreau, que l'artiste a représenté faisant face au général, est entré au régiment le 25 août 1796 et suivant l'état nominatif déposé à la bibliothèque de Neuchâtel : « Il a fait naufrage et péri (*sic*) à Colombo en juin 1800. »

M. Théodore de Meuron a fait faire un tirage à part de son travail sur le Régiment de Meuron, paru dans le *Musée Neuchâtelois*. Ce tirage est suivi d'un état nominatif des officiers suisses ayant servi dans ce régiment. On y lit que le lieutenant Moreau était originaire des petits cantons ! Il nous semble que ce nom ne rappelle en rien ceux des familles de la Suisse primitive, et, qu'il est beaucoup plus probable que le chevalier Moreau ou de Moreau, son nom est écrit de ces deux manières, était français, comme cela nous a été dit par M. Wilhelm Du Pasquier, qui le tenait soit de son père, soit de son grand-oncle le général, car il avait quinze ans lorsque ce dernier mourut. Peut-être était-ce un réfugié français qui avait élu domicile dans les petits cantons ?

Comme Charles-Daniel accompagna en 1795 le colonel Cleghorn, envoyé du ministre de la guerre britannique en Inde, pour traiter du transfert du régiment, du service de la compagnie hollandaise des Indes orientales, à celui de la compagnie anglaise des Indes orientales, il est

[1] Testament du général Ch.-Dl de Meuron.

probable que c'est de 1796 ou de 1797, année de son retour définif, que date ce portrait, qui aurait été peint en Inde, où le chevalier Moreau a pu arriver à fin 1796.

Pierre-Frédéric, surnommé « le gros général », succéda en 1786, comme colonel propriétaire du régiment, à son frère Charles-Daniel, dit « le petit général », qui mourut le 4 avril 1806 à Neuchâtel.

Il faut espérer qu'un jour on écrira l'histoire du régiment Meuron, car la monographie qui en a paru dans le *Musée Neuchâtelois* est insuffisante. Il a été publié dans le *Calcutta Review*, d'octobre 1903, un article sur ce sujet, dû à la plume de M. J.-J. Cotton C. S. (du service civil de l'Inde) qui a réuni quantité de matériaux en vue d'une publication éventuelle et plus complète sur ce régiment. Ils proviennent entr'autres de Colombo et du *Public record office* de Chancery Lane à Londres. De plus M. Cotton a appris qu'à Strathvithie, près St Andrews en Ecosse, le colonel Sprot a entre ses mains le journal de son grand-père, le colonel Cleghorn, dont il est question plus haut. Ces documents, ainsi que ceux que possède encore la famille de M. Théodore de Meuron, devraient permettre d'écrire une monographie très complète de ce régiment neuchâtelois.

Le portrait d'Hickey est peint sur toile et mesure 53 cm. de haut, sur 42 cm. de large.

Maurice de Coulon.

LOUIS FAVRE

(Suite et fin. — Voir la livraison de Novembre-Décembre 1906, p. 237.)

C'est à La Chaux-de-Fonds que Louis Favre se maria ; il épousa en 1848 une des filles du major Jacot-Guillarmod du Petit-Château, femme d'élite, distinguée par le cœur autant que par l'esprit. Avec un remarquable talent pour la peinture elle est vite devenue pour son mari une précieuse collaboratrice. C'est elle qui a dessiné les planches des *Papillons du Jura* et une partie de celles des *Champignons comestibles ;* elle a également par ses dessins contribué pour sa bonne part au succès du *Rameau de sapin*. Mme Favre a exposé des natures mortes essentiellement, si nos souvenirs ne nous trompent pas, aux expositions de la Société des Amis des Arts dès 1858 jusqu'à sa mort en 1871.

En 1849, Louis Favre, appelé à Neuchâtel, quitte La Chaux-de-Fonds où il laisse tant de beaux souvenirs et où, cependant, dans ses

vieux jours il n'aimait pas à retourner. Le constant agrandissement de l'industrielle cité montagnarde le fera, malgré son amour du progrès, gémir sur l'enlaidissement de la nature. En 1895 a lieu à La Chaux-de-Fonds la réunion annuelle de la Société cantonale d'histoire. Favre aimerait beaucoup à y assister; il aurait un plaisir extrême à retrouver là de ses anciens élèves: Edouard Perrochet, Paul Jeanneret, Jules Courvoisier-Ochsenbein, J. Breitmeyer, Charles Vuilleumier-Robert, mais des visites qu'il attend à Neuchâtel le font hésiter.

... Puis, écrit-il à Ph. Godet, j'aurais souffert en revoyant la belle propriété du Petit-Château, qui appartenait à la famille de ma femme, ses vertes prairies, ses vastes forêts, l'orgueil de mon beau-père le major Jacot-Guillarmod, dévastées par la spéculation, morcelées, couvertes de fabriques, de cafés, y compris les Armes-Réunies qu'il avait en aversion comme un foyer de révolution et l'une des causes de la chute de la Principauté. J'ai habité le Petit-Château pendant deux ans, alors qu'il était encore très éloigné du village et seul dans sa belle situation des endroits aimés du soleil, dans la zone pastorale, hors des bruits d'un centre populeux. Tout ce que j'y vois maintenant, loin de me réjouir, fait un tel contraste avec mes souvenirs que j'en ai le cœur meurtri...

Favre était un sensitif. Avec des apparences plutôt froides, tout au moins de grande réserve, il sentait profondément, le bien comme le mal. Un rien le froissait, peu de chose le mettait en joie. Il était aussi heureux d'un témoignage d'affection qu'attristé de ce qu'il pouvait prendre pour un manque d'égards. Et cette manière de sentir il l'appliquait aussi aux autres, ne voulant pas qu'on fît tort à personne.

Vous demandez, écrit-il à Ph. Godet, qu'on fasse revivre des figures disparues qui ont eu leur activité chez nous et ont marqué. Je l'ai fait pour Desor à Combe-Varin, surtout parce qu'on a été injuste à son égard. Il a eu ses erreurs comme tant d'autres, mais il a fait du bien; j'en pourrais citer de nombreux exemples. Combe-Varin fut un lieu béni par l'hospitalité donnée à beaucoup d'hommes de valeur qui ne pouvaient se payer une villégiature un peu cossue pour se refaire après de fatigants travaux. Il a aussi aidé de sa bourse, et largement, des jeunes gens pauvres mais distingués par leur intelligence, et les a mis en état de poursuivre leurs études ou d'entreprendre des travaux originaux... Pardonnez-moi de vous importuner de mes petites affaires, mais à qui en parler sinon à ceux qui ont encore de la sympathie pour les vieux qui conservent des illusions?...

Ce vieux qui conserve des illusions avait la larme facile. Le mot revient souvent dans ses notes. En juillet 1890 il écrit à Ph. Godet:

... Lundi après midi j'avais trouvé Bachelin sur son lit avec une expression navrante; j'en étais revenu désolé en me rappelant les beaux

jours d'autrefois et en comparant avec l'état actuel. Le lendemain causant avec Léo Châtelain devant ma porte et m'apitoyant sur le compte du pauvre malade, Léo m'interrompt en me disant: Parbleu, le voilà! Effectivement B. montait à la gare d'un pied léger. Je n'y comprends plus rien, mais tant mieux s'il peut se guérir et se remonter. La veille je le croyais aux trois-quarts mort et je pleurais.

Aux gens dans le deuil il écrivait des lettres pleines de cœur. Un homme inconsolable de la mort de sa femme nous disait un jour: « J'ai reçu des centaines de témoignages de sympathie mais celui qui m'a fait le plus de bien est une lettre du professeur Favre que je connais à peine et avec qui je n'ai aucune relation quelconque. «J'ai passé par là, m'a-t-il dit, je connais cette douleur. »

Au professeur F.-A. Forel à Morges dont le fils faisait partie de l'expédition qui couta la vie au jeune de Rham dans le Valais, il écrit:

Neuchâtel, 12 janvier 1901. — Cher Monsieur. On vient de me faire lire votre lettre du 1er janvier insérée dans la *Gazette de Lausanne*, et j'en suis tout ému. Je savais que trois jeunes gens de Lausanne avaient été victimes d'un accident de montagne dans le voisinage de la Tour Sallières, j'avais vu leurs noms sans me figurer le moins du monde que l'un d'eux fût votre parent.

Quel 1er janvier pour ces trois familles, pendant que tant de gens passaient ce jour dans les fêtes et dans la joie d'être réunis tous en bonne santé. Et vous étiez à Finhaut, vous-même, dans ces amas de neige, avec les parents de Rham et Secrétan, occupés à chercher les traces de cet enfant de 17 ans qu'on ne reverra plus vivant, et vous avez vu à l'œuvre ces braves montagnards du Valais dont vous parlez avec une émotion si communicative.

Est-ce que peut-être François Forel est votre fils? Alors quelles actions de grâces en apprenant qu'il avait échappé au danger et qu'il vous revenait sain et sauf.

L'affectueuse estime que j'ai pour vous depuis longtemps ne m'a pas permis de garder le silence en face de telles épreuves, et vous me pardonnerez sans doute l'élan qui me pousse à vous exprimer ma profonde sympathie et à vous serrer la main de tout mon cœur. Que Dieu vous conserve ce fils préservé d'une manière si miraculeuse et que celui-ci compense par sa conduite, son travail et sa tendresse les mortelles angoises qu'il vous a fait éprouver.

Que le Tout Puissant récompense à sa manière les Valaisans intrépides et dévoués qui ont exposé leur vie pour arracher à la mort cet enfant que pleure maintenant une famille en deuil.

C'est, nous l'avons déjà dit, en 1849 que Louis Favre fut appelé à Neuchâtel:

Les nouvelles autorités bourgeoises républicaines travaillaient à réorganiser l'enseignement troublé par la suppression de l'académie — 1841-1848 — et le départ ou la retraite de plusieurs hommes qui lui avaient fait une réputation brillante: Agassiz et Desor (déjà en 1846), Arnold Guyot, DuBois de Montperreux, de Joannis, Matile, etc.

Henri Ladame du Conseil administratif de la bourgeoisie, où il siégeait à côté de M. Louis Coulon qui s'était rattaché au nouvel ordre de choses, organisait l'enseignement des filles réduit jusque-là à trois classes payantes, fréquentées par les filles des bourgeois, et deux classes gratuites ou des pauvres, fréquentées par les enfants des ouvriers et reléguées à l'écart dans le quartier des Bercles. Il créa une classe supérieure avec une institutrice et dont le maître principal fut Louis Favre qui y enseignait la rhétorique, la littérature, la composition française, la lecture, la botanique, la zoologie, la physique et la cosmographie. Cette classe est devenue la Ire industrielle, placée directement au-dessous de la supérieure créée plus tard.

Au gymnase qui se composait d'un collège latin avec classes françaises, ou réales, parallèles, on créa l'enseignement du dessin mathématique, chose nouvelle et inconnue. C'est aussi Louis Favre qui fut chargé d'inaugurer cet enseignement et de l'organiser avec un chétif budget.

A ces leçons de dessin mathématique les élèves dessinaient et peignaient à l'aquarelle, ou à l'encre de Chine, des machines, des cartes de géographie, des pompes, des coupes de lampe modérateur, alors le dernier cri de l'éclairage, aujourd'hui déjà tombée aux vieilles lunes. C'est là que l'auteur de cet article fit, il y a plus de cinquante ans, la connaissance du professeur dont la bienveillance envers lui ne s'est jamais démentie. Fervent disciple de saint Hubert tout en examinant mes dessins il me parlait chasse, fusils, affût, appeaux et collets si bien que partout ailleurs fort médiocre écolier j'avais régulièrement chez lui des notes excellentes. Sa passion pour la chasse, d'ailleurs, était essentiellement platonique. Bachelin, le brave homme pacifiste dans l'âme, ne rêvait que tambours battants, étendards déployés, soldats courant au feu. Favre chassait surtout en imagination. Sa santé délicate ne lui aurait pas permis les exercices violents, mais toute sa vie les aventures cynégétiques, les courses à la poursuite du gibier, les veillées autour du feu l'ont fasciné; il aimait à se les faire raconter, se plaisait à les écrire. Voyez le *Chasseur de fouines de Pouillerel*, le *Chat sauvage du Gor de Braye*, *Huit jours dans la neige*, le *Robinson de la Tène*, d'autres encore. Et avec cela le gibier, au fond, lui faisait pitié. En automne 1895 il note: « Du 1er au 12 octobre on a tué plus de 30 chevreuils dans le canton: District de Neuchâtel, 6; Boudry, 13; Val-de-Ruz, 2. On dit au Val-de-Travers plus de 20. Brigands! »

L'activité du professeur à Neuchâtel ne se borna pas à donner des leçons. En 1849 l'Etat institue une *Commission de surveillance des machines à vapeur* et l'appelle à en faire partie. Il y a siégé sans interruption jusqu'à sa mort, soit pendant 55 ans, en qualité de simple membre d'abord, puis après la mort du professeur H. Ladame en 1870, de vice-président, chargé de presque toute la besogne; et cette besogne n'est pas petite. Au milieu du siècle passé le nombre des machines à vapeur dans le canton n'était que de deux ou trois — la fabrique d'ébauches de Fontainemelon a marché jusqu'en 1862 avec un moteur à... bœufs — aujourd'hui il est de 119, sans compter les locomotives, bien entendu. Favre dessinateur, littérateur, poète même à ses heures, s'était fait une spécialité de la connaissance des machines à vapeur. Il sentait toute l'étendue de sa responsabilité et, méthodique, exact, consciencieux comme il l'était, n'admettait pas de laisser-aller et de négligence dans la conduite de ces machines. Lors de l'acquittement des accusés de la catastrophe du bateau à vapeur le « Mont-Blanc » à Ouchy, il bondit et envoie à la *Suisse libérale* (numéro du 2 novembre 1892) une protestation indignée qu'il commente comme suit dans une lettre à Ph. Godet :

Merci de votre lettre que je trouve en revenant tout trempé de pluie et de sueur après une après-midi passée à Serrières au milieu des 9-10 machines à vapeur qui, avec le torrent, mettent en activité les usines de ce village et le suppléent lors des basses eaux. Je ne suis pas avocat, j'en conviens, mais je vis dans les machines à vapeur depuis plus de 40 ans; j'ai fait des observations et des expériences de tous les genres en qualité de vice-président de la Commission d'Etat, et je rends tous les jours grâce au ciel de nous avoir préservés de catastrophes malgré toute la surveillance, les règlements et tout ce que nous avons cru devoir faire pour les prévenir.

Je suis en relations avec les inspecteurs de la Société suisse, avec leur directeur M. Strüpler, avec l'ingénieur en chef de la Société alsacienne des propriétaires de chaudières à vapeur, M. Walther-Meunier; j'ai eu de longues conversations avec ces spécialistes; j'étudie le *Journal officiel de la République française* qui rapporte et analyse les accidents de chaudières, dans le but de me renseigner et de m'instruire. Eh bien, je suis arrivé à la conviction intime que la plupart des accidents, — et vous savez qu'ils ne sont jamais anodins, mais presque toujours formidables — sont dus à la négligence, à un manque de fidélité dans le service. La même chose m'a été dite dans les mines où les ouvriers sont parfois d'une imprudence folle.

Que les employés du *Mont-Blanc* aient voulu commettre un crime jamais je n'en ai eu l'idée; mais sur un bâtiment auquel tant de vies

humaines se confient, et où une explosion est encore bien autrement dangereuse que sur terre, la vigilance devrait être de tous les instants, même exagérée, et le moindre manquement à cet égard me paraît un crime, tant les conséquences peuvent être effroyables. Comment traite-t-on les sentinelles qui ne font pas leur service devant l'ennemi? La vapeur à haute pression est l'ennemi toujours prêt à vous tuer... On dit que l'on peut surcharger les soupapes quand elles crachent; il faut les roder et les remettre en bon état sans augmenter la charge calculée en raison de la résistance que les tôles peuvent supporter et qu'on nomme le *timbre*. C'est un crime de faire marcher à 6 $^1/_2$ ou 7 atmosphères une chaudière timbrée à 6. C'est pourtant ce qu'on faisait sur le *Mont-Blanc*... J'ai passé des nuits à ruminer toute cette lamentable affaire. Ce n'est pas une boutade que j'ai envoyée à la *Suisse libérale*, mais j'ai voulu rassurer les propriétaires de machines à vapeur et leurs voisins qui s'inquiétaient et me le disaient.

Les fonctions de vice-président — chargé de tout le travail effectif — de la commission de surveillance des chaudières à vapeur n'était point une sinécure. Peu de jours se passaient sans que Louis Favre eût une lettre à écrire, une course à faire, un rapport à adresser au département. Ajoutons que ce dernier devait chaque année majorer notablement les notes de vacations beaucoup trop modiques de son représentant. Celui-ci ayant, après les fêtes du cinquantenaire de la république, reçu du Conseil d'Etat un chronomètre comme témoignage de reconnaissance pour les services rendus dans divers comités, refusa dès ce moment les majorations de jadis. Il n'était, d'ailleurs, nullement intéressé, mais au contraire très généreux, trop généreux même, car souvent on a abusé de sa bonté. Nombreuses sont les personnes auxquelles il a prêté, souvent d'assez grosses sommes, ou qu'il a cautionnées. Ses notes journalières en font foi. Un jour, il écrit ce mot charmant: « X. est venu tout désolé m'annoncer que la maladie l'ayant empêché de travailler pendant plusieurs semaines, il lui est impossible de me payer ses intérêts; je l'ai consolé de mon mieux ». Des pertes d'argent pourtant, comme de raison, l'affligeaient. « Canaille! » conclut-il, en notant l'insolvabilité d'un débiteur de mauvaise foi.

Mais nous voilà loin des débuts du jeune professeur à Neuchâtel en 1849. Revenons-y.

Pendant que la commune[1], écrit-il, s'occupait à perfectionner ses écoles, M. Aimé Humbert, chef du Département de l'instruction publique, organisait dans le canton l'enseignement primaire, secondaire, industriel

[1] Il faut entendre ici le mot commune comme synonyme d'administration locale; c'était alors encore la bourgeoisie.

où rien d'uniforme ni d'homogène n'existait, chaque commune faisant ses affaires elle-même et comme elle l'entendait. Il fallut créer des leçons de perfectionnement pour les instituteurs, les brevets de capacité, les jurys d'examens, etc., etc. M. Aimé Humbert seul peut raconter tout ce qui a été fait au milieu d'obstacles et d'empêchements de tous les genres...

Dès le début de ce travail considérable d'organisation on fit appel à l'expérience et à la bonne volonté de Louis Favre qui ne se dérobait jamais lorsqu'il pouvait être utile; s'occuper de la chose publique, travailler au bien de la société ou à l'honneur du pays était pour lui un devoir de tout citoyen aimant sa patrie. Les questions scolaires, au surplus, lui étaient aussi familières que la conduite d'une machine à vapeur, et rien d'important — pendant plus d'un demi-siècle — ne s'est fait chez nous dans ce domaine sans qu'il ait été consulté.

Lors de la renaissance de l'Académie, en 1866, les cours se donnèrent d'abord au collège latin, en attendant la construction d'un bâtiment spécial. Lors de l'inauguration de celui-ci Favre fut appelé à faire un discours dont nous trouvons dans ses notes le passage suivant. Ses années d'études à Neuchâtel lui avait laissé un tel souvenir qu'il y revient toujours avec enthousiasme. Ces pages sont, du reste, intéressantes à plus d'un titre.

Vers la fin de février 1859, donc 25 ans après la construction du gymnase, une barque venant d'Yverdon s'arrêta sur le rivage où est aujourd'hui l'hôtel Bellevue. Des ouvriers posèrent des traverses et des rails jusqu'à l'hôtel de ville, puis, à grand renfort d'hommes, de bœufs, de chevaux on tira de la barque une locomotive qui se mit à rouler sur les rails avec son tender. Le mécanicien chauffa sa chaudière et, avec beaucoup de peine, parvint à gagner la place de l'Hôtel de ville où l'énorme machine, destinée au transport du ballast, passa la nuit. Il fallut tout le lendemain pour arriver devant la fabrique de télégraphes, et encore un jour jusqu'à la voie ferrée en construction. C'était la première locomotive qui foulait le sol neuchâtelois; son arrivée et son voyage laborieux impressionnèrent vivement la population qui sentait vaguement l'éclosion d'un monde nouveau sur les ruines du bon vieux temps où l'on allait à pied.

Le gymnase, un bateau à vapeur[1], une locomotive, trois éléments de progrès, trois symboles de mouvement apparaissant au même lieu, voilà, me semble-t-il, trois jalons de notre histoire qui méritent d'être mentionnés... Le vieux gymnase, au moment de le quitter permettez-moi de lui adresser des adieux attendris. Nous y étions bien à l'étroit, bien gênés, mais il a une histoire et nous en emportons le souvenir. C'est là que

[1] L'*Industriel* dont le lancement a été raconté plus haut.

nous, les vieux, avons fait nos études, c'est là que nous avons entendu les enseignements des hommes distingués qui ont eu une influence prépondérante sur notre vie. A leur contact, au son de leur voix, au spectacle de leur activité et de leur enthousiasme pour les lettres ou pour les sciences, nous avons senti une flamme s'allumer en nous avec le désir ardent de devenir des hommes utiles et de faire honneur à notre pays bien-aimé. Ch. Prince, H. Ladame, F. de Rougemont, DuBois de Montperreux, Kurz, Arnold Guyot, Agassiz. Quels souvenirs ces noms n'évoquent-ils pas. C'est là et dans les réunions de la Société des sciences naturelles que Louis Agassiz préparait son grand ouvrage des poissons fossiles devant lequel Cuvier avait reculé; c'est là qu'a été proclamée en 1837, devant la Société helvétique réunie à Neuchâtel, la théorie glaciaire qui a envahi le monde; c'est de là qu'Agassiz partait pour ses expéditions et ses séjours légendaires dans les glaciers. C'est de là qu'Arnold Guyot, pendant 7 ans, partit chaque été pour étudier les terrains erratiques et préluder à la magnifique carte que vient de publier M. Alph. Favre, de Genève; c'est là que Ch. Godet préparait sa *Flore du Jura,* que DuBois de Montperreux communiquait ses découvertes au Caucase et en Crimée. C'est là que MM. Coulon, père et fils, réunissaient pièce à pièce, sans bruit, sans jamais se lasser, et avec une générosité qui rappelle celle de P. Merian, à Bâle, les riches collections d'histoire naturelle que nous montrons avec orgueil aux étrangers, copiaient de leurs mains les planches peintes des ouvrages d'un prix trop élevé pour être acquis, et réalisaient au milieu de nous ces œuvres de persévérance et d'art dont les bénédictins semblaient seuls capables.

A la nouvelle Académie fut jointe une section de pédagogie où Favre fut chargé de plusieurs cours qui le mirent en contact avec les futurs instituteurs et furent le commencement de relations toujours affecteuses.

En 1873, lors de la réorganisation de l'Académie et de la création du Gymnase cantonal, Louis Favre fut appelé au poste de directeur de cet établissement, poste qu'il occupa pendant 17 ans. Ce fut pour lui, par moments, une tâche bien fatigante. Les jeunes gens d'aujourd'hui ne sont plus aussi faciles à conduire que les écoliers du Locle en 1840. Favre, d'ailleurs — nous l'avons dit — n'avait jamais eu de jeunesse; peut-être, méthodique, correct et sérieux comme il l'était, ne comprenait-il pas toujours l'exubérance de vie des élèves. Il aurait voulu tous d'étudiants modèles, comme lui-même l'avait été. C'était beaucoup demander.

Ajoutons pour compléter cet aperçu de la carrière pédagogique et scolaire de Favre qu'il fut membre de la Commission scolaire de Neuchâtel, de la Commission d'Etat de l'instruction publique. Lors de la fondation de l'Observatoire il fit partie de la Commission nommée pour présenter un avant-projet, puis organiser cet établissement qui rend de

si grands services à notre industrie horlogère. Enfin, en 1869, il contribua, avec MM. F. Landry et H. Ladame, à la réalisation d'une idée de Léo Châtelain, la fondation de l'école gratuite de dessin professionnel et de modelage destinée aux ouvriers et apprentis. Il en fut le premier président et pendant près de vingt-cinq ans rédigea presque tous les rapports annuels. A cette école, arrivée aujourd'hui à sa trente-septième année, se donnent des leçons de dessin artistique, architectural et technique, de modelage, géométrie et de toisé. Dans l'hiver 1905-1906 elle comptait 226 élèves.

En 1870, Louis Favre fut appelé à faire partie du Comité de la *Société des Amis des Arts* à laquelle, jusqu'à sa mort, il voua un intérêt qui ne se démentit jamais. Nous reproduisons ici le passage suivant du trente et unième rapport du Comité (1905) :

Dessinateur habile lui-même, comme en témoignent les planches si consciencieuses de son ouvrage sur les champignons, introuvable aujourd'hui, celles du *Bel âge du bronze* et d'autres encore, il a contribué pour une bonne part à développer dans les écoles publiques l'enseignement plus rationnel du dessin.

Souvent aussi il a eu l'occasion de rendre à notre Société d'excellents services, comme, par exemple, quand il fut question de fonder dans le pays une école d'art appliquée à l'industrie ou lorsqu'on se mit en mouvement pour réunir les fonds nécessaires destinés à l'érection d'un monument sur la tombe de Léopold Robert à Venise. A diverses reprises, M. Louis Favre a fait les comptes rendus de nos salons, et jusqu'à la fin de sa vie, il a montré l'intérêt qu'il portait à la Société des Amis des Arts, en assistant à ses séances aussi souvent que sa santé le lui permettait. Et c'est méritoire, quand on sait que ses préférences n'allaient pas précisément aux tendances esthétiques de la génération actuelle. Mais s'il est des hommes, au déclin de leur carrière, qui condamnent sans appel ce qu'ils ne goûtent ni ne comprennent plus et s'en détournent avec amertume, il en est d'autres, au contraire, qui savent toujours garder un bienveillant intérêt pour toutes les productions artistiques sincères, quelque opposées qu'elles puissent être à leur sentiment intime. M. Louis Favre était de ces derniers !

Louis Favre a exposé lui-même une seule fois, en 1864, des « Armes et instruments celtiques trouvés dans le lac de Neuchâtel (aquarelles) ». C'était sans doute les originaux des planches du *Bel Age du bronze* publié en 1873 en collaboration avec Desor.

Il voulait de l'art sérieux, du travail.

La pénurie où nous sommes pour obtenir des dessins de figures, écrivait-il, il y a une dizaine d'années à Ph. Godet, à propos des illustrations du *Messager boiteux* — n'est-elle pas la preuve de notre infériorité dans

l'art? Nos jeunes peintres veulent bien brosser un paysage, mais étudier la figure, l'expression, les attitudes, le vrai but de cet art, comme l'entendaient les peintres de la renaissance, on ne veut pas s'y astreindre. Voilà ce qu'il faudrait dire et crier sur les toits. On ne veut faire que le travail qui plaît; on s'amuse en un mot, et on reste ainsi dans le niveau de l'école Frœbel, l'école de l'amusette et des jouets que vous avez bien fait de fouailler spirituellement dans la chronique de la Bibliothèque universelle... Que les enfants s'amusent et jouent de tout leur cœur, c'est bien; mais à l'heure de l'étude, qu'ils sachent travailler et s'habituer à la peine. On ne parvient à rien sans application, sans efforts, sans persistance...

Lettre du 19 décembre 1892, à M. Paul de Meuron:

On m'a mis sur les bras une conférence académique. Je veux leur parler d'art quand même ils n'ont pas l'air de s'en soucier; ce sera la première sur un tel sujet. Tant pis pour MM. les académiciens; j'ai pris pour sujet « Notre Musée des Beaux-Arts » qui certes en vaut la peine et remplit mon cœur d'un plaisir extrême. Je l'ai vu naître en 1842; j'avais vingt ans alors, et je me souviens de l'impression produite dans le public par cette fondation que l'on considérait comme ambitieuse.

Allez-y voir maintenant!

Ce qui me touche, c'est que j'ai connu la plupart des artistes dont les œuvres composent notre collection; j'ai même été lié intimement avec plusieurs. J'ai vu à l'œuvre Monsieur votre père. Tout ce qui a été fait est très beau; que de dons et de dons magnifiques. Mais notre musée est lié à la Société des Amis des Arts et à nos expositions dont les loteries ont fait entrer un grand nombre d'œuvres d'art dans des maisons qui ne s'y attendaient pas. Il serait intéressant de savoir combien de tableaux, dessins et aquarelles ont été acquis par la Société et livrés en loterie — et pour quelle somme...

Au même, 17 janvier 1893:

J'ai admiré aussi la générosité qui anime tant de gens au milieu de nous, et les sacrifices qui ont été faits en faveur de l'art sous l'impulsion de votre père qui a été l'instigateur. Ma conférence célèbre le cinquantenaire de la Société des Amis des Arts qui peut regarder en arrière avec une juste fierté. C'est en voyant la canaillerie du Panama, dans laquelle ont donné tant de gens, qu'on apprécie le désintéressement et la générosité[1].

[1] Louis Favre avait, pour sa conférence, établi une liste des œuvres d'art exposées et vendues depuis 1842 — naissance de la Société — jusqu'en 1892. Nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de la remplacer par la note suivante donnant les chiffres jusqu'en 1905, et que nous devons à l'obligeance de M. Maurice Boy de la Tour, secrétaire de la Société.

La Société des Amis des Arts, fondée en 1842 par Max. de Meuron, a organisé depuis 65 ans, 31 expositions. En 1848, 1857 et 1892, l'exposition a été renvoyée d'un an pour des causes diverses.

408 artistes ont pris part à ces expositions, dans lesquelles ont figuré 5510 œuvres d'art. Ont été achetés:

Mais l'art, pas plus que la pédagogie ou les machines à vapeur, ne pouvait suffire à l'activité et aux besoins de l'esprit de Louis Favre. En 1864, avec le Dr Cornaz, E. Desor, A. Bachelin, Dr Guillaume, J.-H. Bonhôte, colonel de Mandrot, Ed. Perrochet et Alexis Roulet, il fonde le *Musée Neuchâtelois*, organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel et c'est lui qui signe «Au nom du Comité provisoire» l'avis au lecteur du premier numéro. Jusqu'à sa mort, soit juste pendant 40 ans, il n'a cessé de faire partie du Comité de rédaction qu'il présida après la mort de Bachelin, en 1890, jusqu'en 1902. Il avait pour le *Musée* une sollicitude paternelle, ne cessant d'y penser, de recruter des collaborateurs, de faire des recherches et de prendre des notes à son intention. C'est pour lui qu'il commença d'écrire les *Nouvelles Neuchâteloises* qui ont rendu son nom populaire dans toute la Suisse romande. *Le chasseur de fouines de Pouillerel* fut la première, puis vinrent le *Charbonnier du Creux-du-Van* qui avec *Vallier le pêcheur*, *Jean des Paniers* et le *Fer à Gauffres*, forment son premier volume les *Nouvelles Jurassiennes*, imprimées à Neuchâtel chez Wolfrath et Metzner, mais éditées par Michel Levy à Paris (1870).

Le 22 juin 1869, l'auteur écrit à Félix Bovet :

...Un de ces jours, nous allons conclure, M. Wolfrath et moi, une convention pour la publication d'un volume de *Nouvelles Neuchâteloises*, qui paraîtra à la fin de l'année. Tu as peut-être entendu parler du *Musée Neuchâtelois*, quand même tu n'es pas membre de la Société d'histoire, et peut-être as-tu lu des péchés de jeunesse qui ont pour titre : *Huit jours dans la Neige, Jean des Paniers*, le *Charbonnier du Creux-du-Van*, et autres facéties. Avec une nouvelle inédite ce serait le menu du festin. Je puis te garantir que c'est parfaitement honnête, modéré, moral même, et que les jeunes filles les plus innocentes peuvent lire ces pages sans danger. Je les ai

1° *Par la Société des Amis des Arts pour la loterie :*			
868 œuvres d'art (tableaux, aquarelles, pastels, dessins, sculptures, etc.)	pour	fr.	313,184
4385 gravures, lithographies, médailles, ouvrages illustrés ou autres, etc. (non exposés)	»	»	33,755
2° *Par des particuliers, depuis 1866 seulement :*			
Aux expositions de la Société des Amis des Arts	»	»	442,655
Aux expositions particulières ayant eu lieu à la Galerie Léopold Robert	»	»	68,542
3° *Par la Société Maximilien Meuron, depuis 1872 :*			
Aux expositions de la Société des Amis des Arts	»	»	7,500
A une exposition particulière	»	»	1,385
En dehors des expositions	»	»	94,005
4° *Par la commune de Neuchâtel :*			
Aux expositions de la Société des Amis des Arts	»	»	6,000
En dehors des expositions	»	»	50,000
5° *Par le musée de peinture ou par des amateurs en sa faveur :*			
Aux expositions de la Société des Amis des Arts	»	»	52,360
Aux expositions particulières	»	»	10,020
			Fr. 1,079,406

écrites pour fixer les mœurs d'une époque de transition; car bientôt le même niveau aura passé sur tous les costumes et sur toutes les têtes. Il faut se hâter de recueillir ce qui subsiste encore de notre vieux peuple neuchâtelois, menacé d'une submersion complète.

Refuserais-tu d'être le parrain de cette publication?

Je m'adresse au pélerin neuchâtelois qui a si bien su nous peindre l'Orient. Pendant que tu parcourais la Palestine, moi, qui n'ai pas de si longues jambes, ni si longue haleine, je me bornais de parcourir nos vallées et montagnes. J'entrais dans les chalets isolés, je m'asseyais au foyer du pâtre, du charbonnier, du chasseur, et je recueillais leurs récits et les particularités de leur vie. J'en ai fait autant à l'égard des montagnards qui font encore de l'industrie patriarcale et dont les mœurs m'ont paru curieuses... Si l'enfant te paraît trop misérable et trop mal conformé, je ne voudrais pas te faire honte. D'un autre côté, si une chaude bouffée de vieux sang indigène te montait au cœur en lisant ces récits du bon vieux temps, laisse-toi aller à ce bon mouvement et réponds-moi affirmativement, avec promesse d'une petite préface à ton idée, philosophique, historique, humoristique, comme tu voudras. Ce serait le baptême du volume et cela lui porterait bonheur...

Réfléchis bien, c'est excessivement grave!

C'est la première fois qu'un Neuchâtelois publie du roman national. Depuis Madame de Charrière, qui était hollandaise, je ne connais rien, si ce n'est les *Souvenirs d'un vieux montagnard* de Numa Droz, mais c'est un récit à tendance politique trop accentuée pour être accueilli généralement...

Et c'était vrai. Nous avions des nouvelles genevoises, vaudoises, fribourgeoises, mais aucune neuchâteloise. Celles de Favre eurent un grand succès et ce premier volume fut suivi de beaucoup d'autres. Louis Favre est le père des nouvellistes neuchâtelois. Une fois lancé il ne cessa plus d'écrire — l'affection est incurable — et la maladie dont il mourut le surprit au moment où il corrigeait les épreuves de son dernier volume *La fille du taupier*.

Les récits de Favre sont dans toutes les mains ; vouloir les analyser ici, serait porter des chouettes à Athènes. Il voulait fixer les mœurs du peuple neuchâtelois, si près de disparaître sous le rouleau compresseur de l'égalité cosmopolite, et il a pleinement réussi. T. Combe et Oscar Huguenin, venus plus tard, ont à leur tour apporté à cette œuvre patriotique le concours de leur bonne plume. Grâce à ces trois écrivains les coutumes et le langage de nos vieilles populations montagnardes seront conservées... sur le papier.

Remarquons, au surplus, que les nouvelles de Favre ne parlent pas seulement à l'imagination ; elles instruisent aussi, sans prêcher, chose essentielle. L'écrivain savait tant de choses, dans tous les domaines, et

avait un vrai don d'exposition. Nous ne nous pardonnerions pas de ne pas reproduire ici l'opinion bien intéressante d'un écrivain français dont personne ne contestera la compétence. On lit, dans l'avant-propos d'un petit volume intitulé *Au village* par J. Gotthelf, traduction de Max Buchon, paru chez J. Sandoz à Neuchâtel, les lignes suivantes :

De ce que les Suisses sont plus avides de bien-être, s'ensuit-il qu'ils aient perdu leurs grandes qualités de patience et de calme volonté ? Nous pensons que ces qualités persistent et que le but seul est changé. Leurs romanciers sont chargés de nous les montrer tels qu'ils étaient hier et tels qu'ils sont aujourd'hui. M. G. Revilliod, connu par des réimpressions d'ouvrages du XVI[me] siècle, a traduit de l'allemand nombre de nouvelles intéressantes et remarquables, et M. Louis Favre en a écrit d'excellentes en français. *Le Robinson de la Tène, Huit jours dans la neige, André le graveur*, les *Nouvelles Jurassiennes* sont une lecture aussi attachante que n'importe quel récit de Fenimore Cooper ou de Jules Vèrnes. Ce n'est pas le génie ferme et sobre de Gotthelf, mais c'est la grâce plus moderne et la description plus complète des hommes et des choses. Si c'est la peinture d'une Helvétie dégénérée à quelques égards, comme le dit l'auteur en maint endroit, c'est encore une Suisse si aimable, si belle et si curieuse, qu'on voudrait, je ne dis pas y vivre — ce n'est pas, quand la France a tant de maux à réparer, qu'on peut songer à être heureux loin d'elle — mais lire souvent ses romanciers, ses historiens, ses poètes...

Ces lignes sont signées G. Sand ; nous n'y ajouterons rien. Beaucoup des nouvelles de Louis Favre ont été traduites en plusieurs langues. Le 18 janvier 1888, il écrit dans son journal. « Reçu deux paquets d'un journal italien, *Il corriere Lomellino de Vigevano*, contenant la traduction de Jean des Paniers, par Preda. Mon Jean fait une drôle de tête en italien. »

L'activité littéraire de Louis Favre ne se bornait pas aux nouvelles. De son infatigable plume sortaient des articles variés pour les revues et les journaux quotidiens : nécrologies, nouveautés scientifiques, comptes rendus de conférences où, toujours avide de s'instruire, il fut jusqu'à la fin de sa vie, un auditeur assidu, prenant des notes qui lui servaient de canevas pour l'article du lendemain. Ainsi le 17 janvier 1885 :

A 5 heures, conférence du pasteur DuBois sur la peine de mort. Il l'admet lorsque la société qui a le droit de se protéger, n'a pas d'autre moyen de le faire. Mais lorsqu'elle est assez forte, elle n'a pas le droit de tuer ; elle a d'autres moyens de se protéger, et le meurtre est inutile puisqu'il ne convertit pas le coupable.

La facilité de rédaction de Louis Favre était aussi grande que sa complaisance ; il ne savait pas refuser. Le 21 mai 1894, il note :

Ce matin à neuf heures Jean Grellet vient m'annoncer la mort de M. le professeur Daguet et me demande un article nécrologique pour la *Suisse libérale*. Et moi qui ai une leçon à dix heures. J'écris vite ce qui me vient à l'esprit et j'envoie mon article à dix heures. Après ma leçon, je vais à la bibliothèque de l'Académie compléter mon article en lisant Vapereau et Larousse et je le porte au bureau de la *Suisse libérale*, qui corrige déjà l'épreuve.

Et encore. 20 avril 1897 :

Edouard Bovet ne peut rien me dire sur mon ami Charles-Philippe Baillod pour lequel Oscar Huguenin me demande d'écrire un article nécrologique. J'écris à Schulé de s'adresser, pour cela, à H.-L. Otz à Cortaillod. Rien. Cet homme ne disait rien de ses affaires. J'en suis réduit à mes souvenirs. J'écris et me prive de dîner pour tout remettre au net avant trois heures. On porte mon manuscrit à la *Feuille d'Avis*. — Je donne ma leçon à l'Académie. — A quatre heures, à la galerie Léopold Robert, Comité de la Société des Amis des Arts. Derniers préparatifs. Examen des tableaux déballés. Je vais ensuite chez Wolfrath demander les épreuves de mon article...

On ferait des volumes avec les articles, signés L. F., ainsi éparpillés dans la presse quotidienne. Tout l'intéressait ; puis c'était pour lui un devoir de ne laisser rien perdre d'utile ou de curieux, un besoin de renseigner le public et de l'instruire.

Chose peu connue, il n'écrivait pas seulement en prose, mais parfois aussi en vers fort bien tournés. Quand dans sa famille on voulait des couplets pour un anniversaire, une noce, un baptême, c'est au bon oncle Favre qu'on s'adressait. Nous donnons, à titre d'exemple, le morceau suivant tiré d'une saynette, en vers, intitulée : *Soixante-dix ans de souvenirs*, pièce historique de famille, jouée à Neuchâtel, le 30 mai 1898 à l'occasion d'un jubilé.

Les Armourins.

(La veille de la foire d'automne, premier mercredi de novembre.)

Voici le soir, la brume de novembre
De Neuchâtel recouvre les côteaux,
La brume froide et que l'on voit s'étendre
Comme un linceuil sur la terre et les eaux.
Malgré le froid, Neuchâtel est en liesse,
Les campagnards courant par les chemins,
Le pied léger, le cœur plein d'allégresse,
Viennent nombreux pour voir les Armourins.

Les Armourins, quelle fête ! et la foire
Avec ses *bancs*, ses marrons, ses *Mont-d'Or*,
Couvrant déjà la Promenade-Noire,
Et le *Marché*, du lac jusqu'au Trésor.
Voyez la foule énorme dans la rue.
Sur tous les murs s'entassent les gamins,
C'est un vertige, on se pousse, on se rue.
Entendez-vous ? Voici les Armourins !

Chacun frémit ; une lueur immense
De mille feux empourpre les faubourgs ;
A pas comptés le cortège s'avance,
Au son bruyant des fifres, des tambours ;
Le banneret dans sa brillante armure
Paraît d'abord, la pertuisane en mains,
Puis ses guerriers à la mâle encolure...
De Neuchâtel, voilà les Armourins !

Oui, les voilà ces cuirasses antiques
Que nos aïeux portaient dans le combat ;
Sous cet acier, avec ces lourdes piques,
Tels on les vit à Grandson, à Morat.
Pour se mouvoir dans ce harnais de guerre
Un jour entier, sans fléchir sur ses reins,
Il faut les preux peints par Hugues de Pierre,
Ou des lurons comme nos Armourins.

Mais dans la troupe, on cherche les *novices*,
Sous leur écharpe et leurs casques fleuris ;
De blanches mains ont paré ces narcisses
Dont les *saluts* partent de cœurs épris.
Les éclaireurs dans leurs galants costumes,
Heureux et fiers, le flambeau dans les mains,
Jurent tous bas, en secouant leurs plumes,
D'être à leur tour de crânes Armourins !

Dans le castel enfin arrive la troupe ;
Elle s'aligne auprès des vieilles tours ;
Les orateurs en élevant leur coupe
Font retentir de chaleureux discours.
Leur voix s'émeut en parlant de patrie,
De cet amour dont tous les cœurs sont pleins ;
Et tous ensemble, avec âme on s'écrie :
De Neuchâtel, vivent les Armourins !

Les lourds guerriers se remettent en file,
Et tôt après, les fifres, les tambours
Marquent le pas jusqu'à l'Hôtel-de-Ville,
Par le *Pommier*, la *Place* et les faubourgs.
Pour eux c'est là que le banquet s'apprête ;
Chacun dépose et casque et gorgerins...
A Neuchâtel tout le peuple est en fête,
Jeunes et vieux chantent les Armourins.

Louis Favre était naturaliste dans l'âme et rien dans le domaine des sciences naturelles ne lui était étranger. Et ses connaissances ne sont nullement superficielles, ainsi que c'est si souvent le cas chez les gens qui ne font qu'effleurer les questions pour se donner un vernis scientifique. Lui veut se rendre compte, s'assimiler la question, il observe, lit, questionne les spécialistes, note leurs réponses. La place qu'il a occupée dans la *Société des sciences naturelles* est considérable. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil à la liste de ses travaux dressée avec tant de soin par M. de Tribolet, et donnée à la fin de sa biographie.

En 1866, Louis Favre fonde, avec le Dr Guillaume, le *Rameau de Sapin*, organe du Club jurassien, société de jeunes naturalistes, que ces messieurs ont constamment conseillés et encouragés dans leurs études. Aussi longtemps que sa santé le lui permit, Favre prit part aux courses et aux réunions du Club. Plus tard, lorsque le déclin des forces l'oblige à y renoncer, il revit ses souvenirs. Le 23 décembre 1903, il écrit au Dr Guillaume :

Cher ami. A cette époque de fin d'année où les familles sentent les liens qui les unissent se fortifier, les vieux collègues qui ont travaillé ensemble et fondé des choses importantes et durables éprouvent aussi le besoin de se rapprocher et de se sentir les coudes, surtout en voyant disparaître l'un après l'autre leurs compagnons d'autrefois. Combien en resterait-il de ceux qui ont assisté à la première fête du Club jurassien à Noiraigue ? Vous souvenez-vous de ce beau dimanche sous le jeune et frais feuillage des hêtres de la forêt ?

Pendant plusieurs années Favre autographia lui-même le *Rameau de Sapin* et il ne cessa, jusqu'à la fin de sa vie, de lui envoyer des articles et des dessins.

En 1871, Louis Favre, qui a déjà tant vu de choses, assiste au lamentable spectacle du passage à Neuchâtel de l'armée de Bourbaki. Voici ce qu'il en a noté :

3 février 1871. Le soir. — 5000 internés français à Neuchâtel; la neige ne fond pas, brouillard épais, froid âpre. 800 à 900 stationnent depuis plus d'une heure dans la neige devant l'hôtel de ville. Une vingtaine sont assis sur le bord du trottoir, la tête dans les mains, écrasés de fatigue. Tout est rempli; on ne sait où les mettre. Il en vient encore 2500 après 9 heures, — Les officiers font généralement bande à part. — On offre à l'un d'eux une tasse de thé dans la rue. — Non, Madame, merci ; *cela me gâterait mon dîner*. Et leurs hommes qui n'ont qu'une tasse de soupe ! Il y en avait de couchés sur la neige, à la promenade, sans feu. Ils ne savaient où passer la nuit. « Nous en avons l'habitude, disaient-ils, mais il ferait bon

avoir un peu de feu. » Quelques cents chevaux et mulets passent également la nuit à la promenade avec leurs cavaliers. — Cinq francs-tireurs de l'Aube, vêtus de gris, chapeau de feutre, sac sur le dos, connaissant Bonbonnel, l'un d'eux fils d'un banquier de Troyes, demandent de ne pas être internés. Je conduis le chef à l'hôtel de ville, au quartier général; il va chez le chef d'état-major de l'armée qui le renvoie au commandant de place Perrot. — On distribue de la soupe au *gries*. « Connais pas. » De la semoulle. « Ah! de la semoulle, connu parfait » — 1 mouillée. — Tous les soldats se plaignent de leurs officiers qui les abandonnaient toujours quand le danger était pressant, et se souciaient peu de leurs hommes. Incapacité des chefs, défaut de vigilance; se laissent entourer par les Prussiens. — On parle de 800 à 900 prisonniers prussiens. — Des malades poussent des gémissements à chaque pas qu'ils font. — Un vieux sergent laisse distribuer de la soupe et en prend un *quart,* le dernier. « Qui a un quart? Celui qui n'a pas de quart n'aura rien. Vous ne faites pas attention que ces hommes vous chippent votre potage et s'en font distribuer deux à trois fois. »

Ce qu'ils demandent, ce sont des mouchoirs, des chaussettes et des pantalons, du fil et des aiguilles pour racommoder leurs pantalons. Ils ont honte de leur saleté et de leur délabrement. Ils se lavent aux fontaines dans l'eau glacée, les pieds dans la neige, et font leur toilette comme en été. — En arrivant ils ont les mains noires; en partant ils sont propres et ont changé d'aspect.

On voit des fagots de sabres. Plusieurs officiers ont une jolie petite carabine Snyder en bandoulière. — Beaucoup ont un vêtement en peau de chèvre, poil en dehors, avec jambières et cuissarts; pour canne un bout de lance avec le fer; les lances françaises ont une fine pointe triangulaire. Celles des uhlans ont le fer plat, en lame. — Un grand garçon de 17 à 18 ans, blanc comme une fille, béret basque bleu de ciel, ceinture rouge, galon d'or, sa canne à la main; foulard blanc au cou. — Quelques clairons ternis, peu.

Généralement lorsqu'on va distribuer la soupe dans les salles où les trois quarts sont étendus sur la paille qui couvre le parquet, personne ne bouge. Si l'on crie: « Qui veut de la soupe, de la soupe au riz toute chaude? » Deux ou trois s'approchent avec leur gamelle. Bientôt un grand nombre arrivent tendant la leur à deux mains. « Pour deux, madame, s'il vous plaît. » Il en est qui sont si épuisés qu'ils n'ont pas la force de se soulever pour manger. — *Chacun pour soi;* ils s'inquiètent peu les uns des autres. Il faut soi-même emprunter des gamelles pour ceux qui en manquent, ou avoir un panier plein de tasses qu'ils vous rendent scrupuleusement. — Un vieux zouave à barbe grise, qui semble appartenir à une autre époque, et que sa chambrée appelle papa, est le seul qui se remue pour secourir les camarades; il cherche des gobelets, offre de la soupe aux malades, soigne les blessés, les réconforte par une bonne parole. — Est-ce votre père? — Non, c'est un nom de guerre, mais le bon vieux nous soigne comme ses enfants et court à tous ceux qui souffrent. « Tiens,

dit-il à un jeune soldat à l'air affaissé, en lui mettant un paquet de cigares dans la main, voici ce qu'on m'a donné pour toi », et un bon sourire partant du milieu de sa grande barbe grise accompagnait ce cadeau si gentiment fait. — Des dames réfugiées à Neuchâtel ont retrouvé dans la rue parmi les soldats et les officiers leurs maris et fils qu'elles croyaient perdus. M. Albert de Meuron cherche le fils du peintre Faure qui est officier d'artillerie et doit être de la débâcle.

Des Bourbaki à l'histoire neuchâteloise la transition est naturelle, et à celle-ci Favre ne saurait rester indifférent; il aime son pays d'un amour profond; il voudrait le voir honoré dans le passé et dans l'avenir, mais il ne s'emballe pas; ce n'est pas dans son tempérament posé et réfléchi. Au sujet de l'avant-propos du *Musée Neuchâtelois* de 1898 il écrit à Ph. Godet :

Sans appuyer trop, vous faites sentir que pour bien des moments importants de notre histoire nous avons vécu jusqu'à présent dans la légende, non pas seulement pour le XVme siècle, mais surtout pour 1831 et 1848, avec les dessous. — Nous sommes un peu comme les Français vis-à-vis de la réforme : tout *jésuites* passionnés ou tout *huguenots*, chaque parti écrivant à la lueur de sa chandelle particulière et de ses sympathies. Que de choses où la pure lumière du soleil devrait pénétrer ! Pour dire vrai nous avons toujours été fanfarons et souples nous autres Neuchâtelois, pas assez sérieux et vraiment héroïques...

Et dans l'histoire d'un pays on ne doit oublier personne. Le 6 avril 1904, il écrit à Ph. Godet :

Nous avons, Ch^s^-Edouard Bovet et moi, sans faire de bruit, en nous adressant à un très petit nombre de personnes (ces gérants de fortunes connaissent les bons coins, et il y a des Neuchâtelois pour lesquels un paradis spécial doit exister), avons réussi à réunir une somme d'environ 550 fr. destinée à ériger un modeste monument au pauvre écrivain artiste de Boudry, dont la tombe n'a pas un caillou portant son nom, pour en rappeler le souvenir. Tout comme le peintre J.-J. Bonjour dans sa ville natale du Landeron. — Oh ! les gueux ! les gueux ! Notre cher ami Léo Châtelain s'est appliqué à dessiner un projet point banal, d'une noble simplicité, qui me plaît beaucoup et qui toucherait le cœur aimant d'O. Huguenin. Ce Léo, voilà encore une nature d'élite. A côté de toutes les choses malhonnêtes qui surgissent dans le monde, et autour de nous, cela fait du bien de se serrer les coudes avec des hommes de cœur, aussi riches d'enthousiasme que désintéressés, aimant le bien et la perfection et regardant plus haut que leur porte-monnaie...

Inutile d'ajouter, après ceci, que Louis Favre fut, depuis sa fondation, un des membres les plus zélés de la Société cantonale d'histoire.

Ses nombreux articles dans le *Musée Neuchâtelois* en font foi. Et à cette histoire du passé de notre petit pays se rattachait pour lui intimément l'étude du patois neuchâtelois à laquelle, de tout temps, il a voué une affection particulière. Dans son enfance le patois était encore d'emploi courant; lui-même le savait fort bien. Voici quelques intéressants extraits de ses lettres ou de ses notes où il en parle en connaisseur, nous allions dire en amoureux.

2 juillet 1893. — Je vais à Bevaix, chez Ami Ribaux à l'hôtel de Commune. Il me conduit chez sa belle-mère Tinembart, 83 ans, qui parle patois, ainsi que sa cousine, 88 ans. Je leur lis *Le renâ de Dzan Bolle* que j'ai écrit et elles me corrigent.

6 juillet 1893. — A 3 heures réunion à Auvernier du Comité du patois. MM. Otz, Ch.-Eug. Tissot, F. Chabloz, Perrin, Lucien Landry, Buchenel, Alexis Dardel et moi. Je suis nommé président. On décide: 1° de dresser un catalogue de ce que nous avons, 2° de faire un choix... et de traduire.

A Ph. Godet (1895):

... Voici quelques lignes sur les *Chants et Coraules de la Gruyère* que je vous prie de mentionner dans votre chronique suisse de la *Bibliothèque Universelle*. Vous m'aviez promis de le faire pourvu que je vous fournisse quelques notes que vous arrangeriez à votre aise selon l'espace dont vous disposez. Cette éclosion de poésie patoise chez nos voisins fribourgeois, comparée à notre pauvreté, ne vous surprend-elle pas? Moi, j'en suis confondu, surtout après avoir constaté un fait qui a son importance: *il n'y a que des lettrés qui puissent écrire ou composer en patois.* C'est pourquoi je soupçonne le clergé, moines, curés, abbés, d'être les auteurs de ces poèmes dont le tour rappelle les rondes d'autrefois avec refrains et retours. Même dans le *Ranz des Vaches,* voyez le rôle qu'y jouent le curé, la messe et le paiement de celle-ci pour que le troupeau puisse passer la Trême débordée.

Du 11 avril 1896, à Félix Bovet:

... A propos de ce mot *Clées*; Chalet des Clées, etc., je me demande si c'est ainsi qu'on doit rendre l'ancienne et authentique appellation patoise que j'entendais dans mon enfance. On disait *Allâ à Tiéyè* (le dernier *e* bref). *Le prâ de Tiéyè* qu'on fauchait, et dont l'herbe était chaque année exposée aux enchères par la commune. Qu'est-ce que Tiéyè? Les chaudières et tournants de l'Areuse; au-dessous, c'était le *Gôr de Brâye,* comme on disait le *Gôr de la Colombîre,* creux profond à la partie de la rivière derrière chez Mme Porret où est un chemin sans issue s'arrêtant à l'Areuse, par où celle-ci déborde. Un peu en aval on passe l'eau à gué; je l'ai fait cent fois. Etait-ce un gué, un *Vaux*? On appelle *Vaux la neu* les terrains au-dessous de la colline du château, où MM. Bovet de la fabrique étendaient leurs toiles peintes et les calicots pour les blanchir au soleil, *Brayî* ou *bréyî* signifie tourner un char. *On bré* (Neuch.), *on brî* (Frib.), un tournant.

On brî était un berceau de petit enfant. Le Bry est une localité de la Gruyère située sur un tournant de la grande route. Remarque la différence entre *brayî* et *verî*, qui signifie par exemple, tourner une manivelle. *Verî la segneula pour molâ lé couètè* — en fribourgeois *cutî* — (pour aiguiser les couteaux)...

La Société cantonale d'histoire, on le sait, a publié en 1895 un volume de patois neuchâtelois rédigé par le comité mentionné plus haut. L'avant-propos est de Louis Favre.

Avec ses multiples occupations, Louis Favre trouvait encore le temps de penser beaucoup et il philosophait volontiers dans ses lettres à ses amis. Le 7 septembre 1891, il écrivit à Félix Bovet :

Cher ami. Ton discours prononcé à Florence, au mois d'avril dernier[1], est venu me trouver dans un hameau au pied sud du Gibloux, en plein pays catholique, où je suis depuis deux mois. Ton appel à la paix, que j'ai lu et relu avec un extrême plaisir, comme tout ce qui vient de toi, fait un singulier contraste au milieu de l'effervescence catholique fribourgeoise et de l'intransigeance continuellement entretenue par les prédications, les appels incessants, les pélerinages, les adorations idolâtres et les anathèmes prononcés contre les hérétiques et les francs-maçons, avec lesquels les populations ignorantes nous confondent volontiers. Pour beaucoup de pauvres gens un protestant est un phénomène extraordinaire, sortant de l'ordre ordinaire de la nature et condamné fatalement au feu éternel. L'entrée dans la sainte Eglise peut seule le sauver ; hors de là point de salut. Va donc leur parler d'irénique, ils ne te comprendront pas ; aussi n'est-ce pas à eux que tu t'adresses...

Mais quelle idée chacun se fait-il de Dieu, du Sauveur, de soi-même ? Cette conception doit varier étrangement avec les individus ; de là peut-être les divergences qui éloignent les hommes et causent les inimitiés et les guerres. Quand j'étais enfant, mes camarades et moi nous n'estimions rien au-dessus de Boudry et nous méprisions Cortaillod, Bôle, Colombier, Bevaix ; sans cesse nous avions des rencontres avec les enfants de Cortaillod et des batailles acharnées. Notre animosité était entretenue par nos grand'mères qui nous racontaient que de leur temps les filles aidaient aux garçons à rosser les *carcouailles* en fournissant des pierres et des projectiles. La commune d'abord, son nom, ses idées, ses préjugés, son fanatisme ; le reste importait peu. Aimer Cortaillod, les Vaudois, les Fribourgeois, les Bernois, allons donc ! Boudry avant tout ; d'ailleurs les Vaudois refusaient nos batz, et nos mères, quand nous commettions quelque méfait, nous appellaient *« Vaudaë, Viedazes »* avec une intonation qui ne laissait aucun doute sur le sens de ces vocables.

Quand vint le réveil et les « mômiers » avec leurs assemblées, leurs

[1] *Irénique et polémique,* discours prononcé à la conférence internationale de l'alliance évangélique.

réunions de prières, le même esprit poussa à la persécution. C'était une nouveauté, donc elle était condamnable. Il en fut de même des missions, de la part des vieux pasteurs qui ne voyaient pas ce zèle de bon œil. Et les salutistes !

. . . .

J'ai visité l'autre jour une ancienne domestique d'un curé défunt qui était mon ami. Elle a 70 ans et été deux fois à Jérusalem et en Terre-Sainte, une fois à Rome, quatre fois à Lourdes et Paray-le-Monial. Elle est riche — relativement — et habite le Haut-Gibloux d'où la vue est splendide sur toute la Gruyère. Deux sœurs *aînées* sont avec elles, toutes célibataires. L'une est paralytique, couchée comme une morte, tenant son rosaire dans ses mains jointes, blanches et maigres, les yeux fixés sur un crucifix suspendu au mur. Les deux autres tressent la paille pour les chapeaux autour d'une table. Elles ne parlent que patois et c'est en patois que la Louise me raconte ses grands voyages, ses longues prières au Mont des Oliviers, à Béthanie, à Bethléem, à Nazareth. J'en ai les larmes aux yeux et je reviens plein de recueillement sans songer aux diverses confessions et en pensant à tant de protestants qui grouillent dans les cabarets. Et pourtant Dieu règne ; il nous aime et nous laisse vivre...

Louis Favre, on le voit, était un chrétien convaincu et pratiquant. Jamais, où qu'il fût, il ne manquait d'assister, le dimanche, au culte public et lorsque, en 1894, sa santé vient l'en empêcher, il écrit dans ses notes : « C'est une bien grande privation pour moi. »

En décembre 1888, il écrit à Félix Bovet qui lui a envoyé les Psaumes de Mahaloth :

... Ce qui me frappe dans les poèmes que tu analyses si bien, avec tant de chaleur et d'amour, c'est le caractère local et le particularisme de l'inspiration. Le cœur du poète ne s'ouvre pas pour y loger l'humanité ou même les nations voisines ; il ne voit que son peuple, il ne pense qu'à sa nation, qu'à Jérusalem, la montagne sainte, qu'à *son* Dieu qui semble être uniquement le sien. Le reste du monde ne contient que des ennemis, des méchants, des orgueilleux, des maîtres barbares, pour lesquels il n'a que de la haine ou du mépris. Le Jahvé des Hébreux était leur Dieu spécial, comme Moab avait son Camoch et les Philistins leur Dagon. Si je comprends bien, leur esprit n'allait pas au delà ; et cela était nécessaire pour conserver la pureté de la foi et la préserver des atteintes du paganisme qui entourait ce petit peuple comme un océan prêt à le submerger. Cette oasis sacrée qui a reçu la lumière divine est comme une Hollande menacée par les marées et les coups de mer, et qui doit s'entourer de digues impénétrables pour se mettre à l'abri.

Mais quel changement merveilleux l'Evangile produit dans cette conception étroite et singulière de la religion ; quel soleil nouveau se lève sur le monde ! Il faut avoir vécu, comme tu l'as fait, dans cette phase primitive

et s'en être pénétré pour comprendre l'énormité du changement. L'homme actuel, fils de l'Evangile, est un tout autre être que l'homme fils de l'ancienne loi, l'adorateur de Jahvé, Dieu spécial, local, cantonné en un certain lieu, et non ailleurs, qui ne sort pas de là.

Les Juifs de notre temps en sont-ils encore là? On pourrait le croire en voyant leur antagonisme à l'égard des autres peuples, et souvent l'étroitesse de leurs sentiments. Ils s'enrichissent aux dépens des autres, deviennent distingués dans la science, dans les arts, dans tout; leur nombre va sans cesse en augmentant; ils sont répandus partout, dominent tout. Que feront-ils, un jour, de cette puissance? Je me le suis souvent demandé, et d'autres que moi s'en préoccupent. Leur montre est en retard de dix-neuf siècles. Quand donc la remettront-ils à l'heure?

Il est vrai que les chrétiens leur offrent un étrange spectacle capable de donner le change sur la divinité et la vertu de l'Evangile. C'est humiliant pour nous; cherchons donc à combattre pour le triomphe du bien et de la vérité, et ne nous lassons pas. Comme on l'a dit à la fête de Ch. Secrétan, « Dieu règne », Jésus nous a été donné; il a éclairé les âmes qui en avaient tant besoin; il ne laissera pas confus ceux qui l'implorent.

Merci de la *Gazette de Lausanne* que j'ai lue avec un vif plaisir en me rappelant les temps de jadis, en particulier ce soir du 2 décembre qui a fait le second empire, où sortant d'un souper chez mon beau-frère H. Ladame, avec Ch. Prince, Ch. Secrétan, Ch. Berthoud — tous des Charles — et descendant la rue du Château, le philosophe de la *Liberté* criait d'une voix tonnante: « Je voudrais être Louis-Napoléon et avoir son grand sabre... »

Etre tout à la fois pédagogue, mécanicien, littérateur, historien, naturaliste, dessinateur habile, critique d'art, est déjà bien, mais là encore ne se borne pas l'activité de Louis Favre. Il s'occupa aussi d'hygiène et publia en 1875 un *Manuel d'économie domestique à l'usage des écoles secondaires et primaires supérieures* (vêtement, habitation, aliments), qui en dix ans eut quatre éditions. Enfin en 1871 il écrit, avec le Dr Guillaume, un *Guide du voyageur dans le canton de Neuchâtel*, avec une carte des environs de la ville et un panorama des Alpes.

Nous ne pouvons songer à donner ici, pas plus la liste complète de ses publications que celles des Revues et journaux quotidiens auxquels il a collaboré. M. le professeur de Tribolet, dans la biographie déjà citée, a établi la première d'une façon très complète avec les indications bibliographiques nécessaires. Elle occupe quatorze pages du Bulletin de la *Société neuchâteloise des sciences naturelles*, et nous nous bornons à y renvoyer le lecteur que cela pourrait intéresser.

L'œuvre de Favre, on peut bien le dire, fut immense. Personne, croyons-nous, dans notre pays n'a écrit autant que lui, personne en tous cas n'y a été son égal pour la diversité des connaissances. Aussi

l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens ne lui ont-elles point manqué. En 1890, lors de la célébration — le 10 avril — à l'Aula de l'Académie de son jubilé de cinquante ans d'enseignement affluèrent de toutes parts les témoignages d'affection et de sympathie. L'Etat lui-même s'y associa en lui remettant un plateau d'argent aux armes de la république comme souvenir des multiples services rendus au canton. Et le lendemain Favre écrivait à Ph. Godet : « ... Merci de votre billet que je conserve précieusement, avec les témoignages de sympathie reçus hier, et qui m'ont profondément remué. Je ne mérite pas toutes ces démonstrations qui m'ont donné l'illusion de mon enterrement... »

Quatre ans plus tard, lors de la réorganisation de l'Académie qui faisait passer au Gymnase cantonal son cours de dessin technique, il est nommé par le Conseil d'Etat professeur honoraire de l'Académie, distinction à laquelle il fut très sensible et que le correspondant de Neuchâtel du *National Suisse*, du 8 juillet, commente en ces termes :

> ... Laissez-moi constater, pour finir, l'excellente impression que paraît produire la nomination, annoncée dans votre numéro d'hier, de M. Louis Favre en qualité de professeur honoraire de l'Académie. Pour tous ceux qui connaissent de près ou de loin, l'auteur charmant des *Croquis Jurassiens*, l'écrivain vraiment neuchâtelois et le professeur aussi modeste que distingué, il y a dans cette nomination l'expression méritée de la reconnaissance de notre pays et de nos institutions d'instruction publique pour un homme qui leur fait si largement honneur.

En 1902, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, le Comité de rédaction du *Musée Neuchâtelois* tenant à lui témoigner d'une façon toute spéciale sa sympathie et sa reconnaissance organisa à son honneur un banquet auquel furent priées de se joindre les diverses sociétés dont il faisait encore partie. Ce banquet fut suivit quelques mois plus tard de la remise d'une plaquette en bronze à son effigie dont la ressemblance fait le plus grand honneur à M. F. Landry.

Le 10 décembre 1902, il écrit à l'artiste :

> Cher ami, cher artiste. Le Comité du médaillon est venu aujourd'hui à 2 heures m'offrir la plaquette de bronze, fruit de votre travail du mois de juillet et de nos séances où j'ai passé avec vous de si agréables instants. Ce bronze est une merveille ; chacun admire la perfection du travail, la scrupuleuse ressemblance, l'élévation et en même temps la sincérité des intentions.
>
> M. Léo Châtelain m'a adressé quelques paroles si cordiales, si vibrantes de chaude et affectueuse sympathie que je me sentais défaillir d'émotion et d'impuissance à remercier ces chers amis qui me comblaient. Car je ne

m'attendais pas à recevoir une œuvre d'art de cette importance, encadrée avec tant de richesse et de goût.

Ed. Bovet m'avait parlé d'une petite plaquette de quelques centimètres qui m'aurait déjà fait un plaisir extrême, venant de vous et de mes amis. Aussi vous pouvez juger de ma surprise et de ma confusion en voyant ce qu'on m'apportait; je n'en pouvais croire mes yeux. J'aurais voulu vous serrer la main, vous exprimer ma reconnaissance et vous bénir...

De l'étranger aussi, les témoignages d'estime ne lui ont pas manqué; il était membre correspondant de l'*Institut national genevois* et de la *Société industrielle de Mulhouse;* et nous ne sommes pas certain de n'avoir rien omis.

La vie privée de Louis Favre fut aussi simple que possible, un modèle de dignité, d'ordre, et de travail incessant. Même en vacances il ne restait jamais oisif, mais écrivait de nombreuses lettres, prenait des notes, peignait, dessinait, étudiait la flore du pays, les gens et leurs mœurs. Puis quand lui vinrent de petits-enfants, il leur donnait des leçons (« je fais tous les jours l'école à mes gamins »), jouait et chantait avec eux, leur apprenait à tirer de l'arc. Peu d'hommes ont aussi consciencieusement que lui pratiqué l'art d'être grand-père. Ses vacances il les passait le plus souvent dans quelque endroit tranquille en Suisse romande. Ainsi pendant onze ans il est allé en Gruyère, pays si près et pourtant, sous bien des rapports, si loin de nous, où tout, gens et choses, l'intéressait et où il avait fini par se trouver comme chez lui.

Le 2 août 1900, il écrivait à Félix Bovet:

... Depuis plusieurs années je viens chaque année passer quelques semaines en Gruyère, où cette fois, je me trouve le commensal du curé de *** qui a bien voulu me donner asile... Mon curé — 62 ans, passablement sourd, maigre et alerte — est surtout apiculteur; on le consulte, on l'appelle pour donner au rucher ses soins éclairés. Quand il n'est pas en course, on le voit dans son jardin sarclant, béchant, arrosant, heureux et satisfait de ce que le Seigneur lui donne. D'études il ne s'en préoccupe guère; en hiver peut-être. En été il ne lit, je crois, que son bréviaire et *La Liberté*, et se borne à une messe le matin à 7 heures. A l'office du dimanche, tout le village est à l'église, hommes vêtus de cotonne bleue, le « brezon » aux manches courtes laissant voir les bras de chemise; les femmes font déjà un peu plus de toilette bourgeoise. Les enfants sont conduits en ordre par le régent et la régente.

Cette population agricole de 400 à 500 âmes est dans une grande aisance, ne compte *ni mendiants, ni buveurs, ni ivrognes*. Mais aussi le seul cabaret — à l'auberge — est presque toujours vide. C'est à l'influence du brave curé qu'on attribue l'ordre, la correction intelligente, la politesse qui règnent ici. Par malheur l'activité et l'économie qui ont produit la richesse générale

sont d'ordinaire accompagnées par l'avarice et l'amour de la terre. En revanche ils restent absolument attachés à leur patois (même les enfants), bien qu'ils soient éclairés par l'électricité jusque dans leurs étables. J'apprends beaucoup en causant avec eux, le soir, sur le banc devant les maisons en admirant les belles montagnes dorées par le couchant.

Hier à 8 ½ heures les cloches de Bulle, où l'on avait célébré toute la journée la fête du patron « Saint Pierre aux liens », ont donné le signal et toutes celles des seize villages de la basse Gruyère, dont j'entends le son, leur ont répondu. C'était une musique divine, lointaine, douce, harmonieuse, parfois puissante selon le vent. Et ainsi pendant quinze minutes, dans toute la Suisse. Quand ce fut fini des feux s'allumèrent sur les cimes des monts environnants et brillèrent d'un éclat souverain. Les pâtres des hauts Alpages voulaient aussi faire acte de patriotisme. Tu peux penser si j'étais ému devant une telle démonstration...

En dehors des vacances Louis Favre, très casanier de nature, amant de l'habitude, quittait peu Neuchâtel. Il n'avait rien du Juif errant. Un voyage aux bords de la Méditerranée, en 1873, deux courtes visites à Paris, et plusieurs séjours chez son fils à Mulhouse furent ses principaux déplacements hors de Suisse. Notons que la première de ses visites à Paris eut lieu lors de l'exposition de 1867 où il alla comme délégué de l'Etat pour les questions scolaires.

Il connaissait d'ailleurs fort bien l'étranger, correspondant activement avec de ses anciens élèves dispersés dans le monde, lisant beaucoup et se faisant raconter en détails par ceux qui en revenaient tout ce qu'ils avaient vu d'intéressant.

Dans son intérieur la vie était patriarcale. Les servantes, il est vrai bien au-dessus du niveau ordinaire et pour lesquelles il était d'une rare bonté, faisaient partie de la famille, mangeaient avec elle, prenaient part à toutes fêtes, à tous les déplacements de vacances. On comprend que dans ces conditions l'heureux homme n'ait pas connu « la question des domestiques » qui assombrit l'horizon de tant de ménages. Depuis 1858 il n'en avait changé qu'une fois, et encore est-ce la fille qui a pris la place de la mère, « sa fidèle Monique », morte après 35 ans de service. Cette fille avait été recueillie et en quelque sorte adoptée par lui à l'âge de 14 ans.

L'emploi de ses journées était aussi régulier que les imprévus de la vie journalière le permettent. Réveillé de très bonne heure, à 5, et même à 4 heures en été, il se mettait à écrire dans son lit jusqu'au déjeuner, puis la journée se passait à ses leçons, aux nombreux comités et conseils[1]

[1] Il fut pendant un temps député au Grand Conseil et membre du Conseil général de la Municipalité de Neuchâtel.

dont il faisait partie, à des visites, étant partout d'une ponctualité rigoureuse, chose toujours plus rare de nos jours. Il n'entrait jamais dans aucun cercle, et dans la seconde partie de l'après-midi, invariablement, pour peu que le temps le permît, faisait une longue promenade aux environs de la ville. La tête haute, le buste droit comme à vingt ans, il allait de ce pas tranquille et régulier qui symbolisait si bien et ses goûts et son existence elle-même. Ses promenades favorites étaient le Plan, le Maujobia, les Valangines, la rue de la Côte surtout d'où l'on a — d'où l'on avait plutôt, avant toutes les constructions qui la masquent maintenant — une si belle vue sur la ville et le lac. « Je me promène, note-t-il un jour, au Mau-Djobia, au-dessus des réservoirs. Les Alpes sont magnifiques et le lac superbe de couleur et d'étendue ; le Vully est d'une beauté idéale par ses lignes, sa lumière et ses ombres. »

Mais l'âge venait et avec lui les infirmités qui, sans rien avoir de grave, peu à peu minèrent cette santé d'apparence encore si belle. Et ce mot apparence était en place depuis fort longtemps. Au fond Favre n'a jamais été robuste et toute sa vie a dû lutter contre des malaises divers : maux de tête et d'yeux, bronchites, rhumatismes, fréquentes syncopes. Souvent au milieu du jour il se recouchait pour quelques heures. Déjà au Locle, on s'en souvient, il s'était affreusement surmené avec ses quarante-deux heures de leçons par semaine, gâtant, croyait-il, ses yeux pour toujours. Le 5 octobre 1875, il écrit à Félix Bovet : « Et pourtant je suis toujours malade, soit de rhumatisme dans les membres, soit de rhume, soit de douleurs dans le côté droit, soit de palpitations. La vie est un combat, il faut lutter jusqu'au bout pour mériter notre part de victoire sur le mal... »

Le 1er janvier 1898, il commence son carnet de notes par ces mots :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen ! Je commence l'année dans la prière et dans un sentiment de crainte en me souvenant du déclin marqué que j'ai subi ces derniers mois. J'ai été malade en février 1897, je suis tombé gravement le 29 juin, et depuis le 15 août la bronchite m'a ruiné pendant six semaines. Je ne peux plus donner que deux leçons par semaine et le moindre travail me fatigue. Pourtant que de grâces j'ai encore à rendre à mon Dieu pour tout ce qu'il me laisse et dont je jouis avec une profonde reconnaissance. Qu'il veuille accorder sa bénédiction à mon fils, à sa femme, à ses quatre enfants, leur donner la sagesse, la santé et régner sur leurs cœurs, — à moi ce dont j'ai besoin ainsi qu'à Caroline qui me sert avec tant de dévouement et d'affection...

En mai 1903, il écrit à Ph. Godet qui l'a remplacé à la présidence du Comité de rédaction du *Musée Neuchâtelois :*

...Que vous êtes bon de vous souvenir d'un vieil invalide réduit à rester au logis lorsqu'il désirerait tant assister à vos séances et faire encore son devoir. Mais

Quand vient le soir mes vœux n'aspirent qu'à m'étendre
Et cette infirmité ne doit point vous surprendre.

Merci de votre lettre dont je ferai mon profit, sans rien oser promettre; si je peux écrire quelque chose d'acceptable je vous l'enverrai. Ce serait drôle si je pouvais prendre encore ma place à la « buchille[1] » et me donner l'illusion que je suis encore vivant...

Enfin, le 15 juillet 1904, il écrit à F. Landry :

Cher ami, il y a deux ans, après un été calamiteux de pluie, de froid, de joran de Chasseral, j'avais juré que je ne retournerais plus à Lignières, et voilà que j'y suis depuis dix jours et que je m'y trouve bien par ces beaux jours d'été.

Souvent femme varie
Bien fol est qui s'y fie.

C'est que, après la pleurésie et ma grippe de l'hiver dernier, j'ai été pris de rhumatismes avec enflure — œdème — dans les pieds avec incapacité presque totale de cheminer et de continuer mes promenades quotidiennes qui me faisaient tant de bien. Ne sachant comment me chausser, j'ai mis de vieilles pantoufles laissées par ma vieille Monique, et je vais et viens, ainsi accoutré, dans le village où on me laisse libre de circuler à ma guise...

Cet œdème des pieds était un avertissement auquel l'homme qui savait tant de choses ne se méprit pas, mais il ne perdit rien de son calme et de sa sérénité. Le 23 août, le temps devenant mauvais et froid, il rentre à Neuchâtel pour y reprendre à peu près son genre de vie habituel : petites promenades, correspondances, visites. La faiblesse cependant augmente rapidement et le 3 septembre il reste au lit pour ne plus le quitter. Le 6 il note encore «... Office du Château; Bottes[2]. Répondu : malade, je ne peux m'en occuper; s'adresser à M. Dubois; cela me cause une crise de froid; vomissements; très mal. » L'écriture est tremblée et sauf, le lendemain, une carte postale à son fils, ce sont les dernières lignes qu'il ait écrites. Le 8, ses idées, qu'il avait jusque là conservées absolument claires et sans aucune trace de sénilité, s'embrouillent, la conscience se perd, et le 13, la mort, qu'il avait vue venir avec la confiance d'un chrétien, met un terme à sa belle carrière.

Tels furent Louis Favre et son œuvre. Nous n'avons pas la prétention de n'avoir rien omis, mais nous espérons en avoir dit assez pour

[1] Souper annuel du *Messager boiteux*.
[2] Machine à vapeur de la scierie de Bottes, Val-de-Ruz.

montrer l'exemple de travail, d'amour du pays et de fidélité au devoir que nous a laissé cet homme étonnant.

Et en terminant nous ne saurions mieux faire que de reproduire les derniers passages de l'article biographique de M. de Tribolet dans le *Bulletin de la Société des sciences naturelles :*

Louis Favre a été une personnalité dans presque tous les domaines et il serait difficile de signaler un progrès sérieux, une institution utile dans le domaine des sciences, des lettres ou des arts, accompli chez nous depuis un demi-siècle, dans lequel on ne retrouve pas son initiative ou son appui toujours désintéressé.

Le labeur de sa carrière, dirons-nous, n'a eu qu'un but, le bien de la patrie. Dans son enseignement, dans ses travaux scientifiques ou littéraires, dans ses études d'histoire et d'archéologie, on surprend toujours le même sentiment inspirateur, l'amour ardent et passionné du coin natal, du pays de Neuchâtel qu'il aimait tant. Il a aimé le passé, que nul ne connaissait mieux que lui, dans ses types originaux que ses charmantes fictions feront vivre à jamais dans les cœurs neuchâtelois, dans sa nature, qui n'avait pour lui plus de secrets, dans ses artistes dont il a salué les œuvres et célébré les succès, dans les enfants de la classe laborieuse auxquels il a réservé la meilleure part de sa sollicitude. L'amour de son pays était la flamme qui l'a inspiré. C'est cette noble et constante préoccupation qui a fait l'unité de sa vie, dispersée en apparence sur tant d'objets divers.

Ce qui caractérisait sa personnalité, c'est la merveilleuse conservation de ses facultés dont l'âge n'avait diminué en rien la puissance de travail; c'est l'amabilité parfaite et l'inépuisable complaisance de cet homme; c'est la belle sérénité de ce vieillard, le charme de sa parole toujours élégante et l'éclat de son regard lorsqu'il parlait de ce qu'il aimait; c'est l'agrément de sa conversation où abondaient les souvenirs, les détails historiques, les anecdotes dans lesquels se révélait le patriote qui aime son pays d'un amour éclairé et l'homme qui réfléchit avant de juger les hommes et les choses.

Le souvenir de Louis Favre demeurera honoré comme celui d'un homme extraordinairement actif dans les domaines les plus divers et toujours prêt à travailler au bien public, comme celui d'un homme dont le zèle pour l'intérêt général a fait un des citoyens les plus utiles et les plus estimés de son petit pays. « Bel et noble exemple, disait la *Suisse libérale* au lendemain de sa mort, de ce que peut faire la conscience du devoir, le zèle de la science et l'amour du sol natal. De tels hommes ne meurent pas tout entiers. Mieux encore que leurs travaux ils laissent une trace profonde et bienfaisante, un sillon prêt à germer. »

Impossible de mieux dire, et le *Musée Neuchâtelois,* auquel Favre a, depuis sa fondation, porté un intérêt si vivant, s'associe de tout cœur à ces témoignages d'estime et de reconnaissance donnés à son fidèle collaborateur.

D[r] CHATELAIN.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Novembre-Décembre 1906, p. 259.)

1538. 194. Pierre et Jaques Salles pour 20 liv. pour l'achept de la tour du Rattel pour la cense du fonds, 20 s., 5 s.

203. Le 16 febvrier ay delivré par ordonnance du M. B. à Berthoz le messaigier pour estre allez après la servante à Jehan Jaquelin, assavoir 20 s.

203vo. Delivré à Hymer Paris pour le dignez de quatre mynystres que furent ycy le mardi 19 février, pour aulcung point pour la foy, pour ce 8 gr.

204vo. Le 25 mars delivré au maistre de Fribourg qu'at fait les arquebux à crochet, 5 liv.

207. Le dimanche 19 may delivré par l'ordonnance du M. B. Pierre Steinner aux enffans que tyrent à l'arbeleste pour la 1re fleur, 5 s.

Le 26 may qu'est le 2e dimanche qu'il ont tyrer, 5 s.

le tiers dimenche,	5 s.,	le jour de Penthecoste,	5 s
la veille St Jehan,	5 s.,	le dimanche après,	5 s.
le 6e de juillet,	5 s.,	» »	5 s.
la veylle de la Magdeleine,	5 s.,	» »	5 s.
le 1er dimanche d'aoust,	5 s.,	» »	5 s.
le 18e d'aoust,	5 s.,	le dernier dimanche d'aoust,	5 s.
le 1er dimanche de sept.,	5 s.,	le dimanche après,	5 s.
encor le dimanche après,			5 s.

Somme, 4 liv. 5 s.

209. Le mardi avant la St Jehan, delivré à Bendicht Cordier pour accompaignez maistre Anthoine jusques à Genesve par ordonnance de Andres George, 5 liv.

Delivré à Henry Bonvespre par ordonnance de Andres George pr despence qu'avait faite quand il fut à Valengin avec Mre Anthoine pour l'affaire de Charles Aubert, 10 s.

210. Delivré par ordonnance de A. George, à Mre Pierre le Serrurier tant pour la banderette de la tour des Chavasnes, que pour...

210vo. Le 6e jour d'aoust delivré par ordonnance de Henry Grisel à Hymer Parys pour despense qu'avoient fait Blayse Emonet, Guillaume Rosselet, maistre Anthoine et deux predickant, en revenant une fois du Landeron pour l'affaire de Marcque Rosselet, 15 s.

214. Delivré la veille S[t] Martin par ordonnance de Loys Rossel à Pierre Guy pour despense qu'at soubtenuz quant on closit la recognoissance de la ville, 3 liv. 4 s. Item pour despens de M[re] Guillaume quant il vint de Basle et pour les prédickant que furent ycy à la congrégation par ordonnance de Messgrs, 10 liv. 16 s. Plus pour des semares, 5 liv. se monte le tout à la somme de 19 liv.

214[vo]. Item à Jehan Bromey pour avoir sonnez pour les nyolles, 6 cart.

217. Au dit Anthoine (Bretel[1]) mesme qui a rescript les ordonnances du S[t] Evangilles, 20 s.

Au dit Anthoine mesme pour 2 journées qu'il at estez pour publier lesd. ordonnances, 20 s.

217[vo]. La veylle de nos bénissions, delivrez par ordonnance de MM. les 4, à la femme de Jehan Galenne pour son sallaire de estre pour recepvoir les enffans, 6 liv.

219[vo]. Delivré à Jaques Petremand pour avoir medicyner un lanzknecht estant à l'hospital, le tout par l'ordonnance de MM. les 4, 5 liv.

1539. 241. Delivré à Pierre Bergeon, l'hoste, pour la despence faicte chiez luy pour le marchié et eschange faict avec le prédicant de Liegresse[2] et Guillaume Hory par ordre que dessus le pénultième de febvrier 1539, pour ce 11 liv. 3 s. 8 d.

Delivré à un pouvre homme estant debille de l'ung des bras et allant pieds nuz, 1 teston, 21 s. 8 d.

246[vo]. Delivré à Jehan Lesquereulx de la Neufveville pour la despence de Anthoni Bretel et de Jacques Franseil que furent envoyez pour accompagner Maistre Guillaume Farel et autre ministres pour aller oyr ce que le docteur Karoli sentoit de nostre religion, tant pour hommes et chevaulx[3], 41 s. 4 d.

249. Delivré au dit Perrenet Trotet pour 2 cymarres de vin prinses chiez luy pour faire la S[te] Cène, le jour de Pasques floriyes, plus le jour de Pasques suyvant, 3 cymarres aussi pour la S[te] Cène. Item plus, pour la S[te] Cène le jour de Penthecostes, 7 pots de vin que à 3 solz le potz revient le tout 51 s.

250. Delivré au Chastellain du Vaultravers qu'il avoit forny à Thomas Berthod de Plaissemont, menuisier, lequel a faict les bans à doussiez ou poille sur la tour du Seyon oultre et par dessus les sommes qu'il en a recephus, assavoir la somme de 10 liv.

Delivré par l'ordonnance que dessus à Jehan le debrosseur pour la chaiere qu'il a faicte pour prescher à l'hospital, 4 l. 11 s. 8 d.

[1] Notaire.

[2] Ligerz = Gléresse au lac de Bienne.

[3] Caroli, docteur de Sorbonne, après avoir attaqué les dix thèses de Jaques Bernard à Genève, s'était rangé du côté de la Réforme. En 1538, il était à la Neuveville et feignait de vouloir rentrer dans l'Eglise évangélique qu'il avait quittée. Farel, accompagné du doyen Thomas Barbarin et de son collège Chaponneau, de quelques ministres et des deux députés du Conseil, cités plus haut, se transporta à la Neuveville, où Viret ne tarda pas à se rencontrer. Caroli feignit d'être repentant. Les Bernois insistèrent pour qu'il fût jugé. Ce qui fut fait. Voir L. Junod, *Farel*, p. 193.

250vo. Delivré au verrier de Bienne pour les cibes qu'il a forny en la verrière que Messgrs ont baillé ausd. Srs, non comprins l'escusson que Jacob Wildermot a payer montent icelle à 7 l. 2 s. de neufve mon. vaillant à la notre 9 liv. 9 s. 4 d.
à la femme Jehan Goleme que receoit les enffans, 6 liv.

251. Delivré a Jaques Massonde le Verrier pour avoir reffaict les verrières des poilles sur le mazel, 15 liv. 9 s. 8 d.

251vo. Delivré par l'ordonnance du M. B. Jehan Chevallier à Justin la somme de 30 s. qu'est pour une pierre d'ardoyse achetee de luy pour escripre en conseil, 30 s.

252. Delivré à Claude Magnin 10 gr., Anthoine Buziod 16 gr., Henry Gerard, Michiel 1 teston, à Jehan Stephe 1 teston, à Jehan Gaberel, 1 teston, à Jehan de Salles, 1 teston, Pierre Bersot 1 teston, à Huguenin Enche 1 teston et 6 gros lesquels dessus nommés ont menez les tabours et fiffers le jour que l'on a fait les monstres derrier passées, montent lesd. parties à 9 liv. 8 gr.

252vo. Delivré à Pierre Gelin, au taconnier, à Vin Rouge, à Guychard, à Belleheure, au petit Mathie, à Gerdon, à chescung d'iceulx 30 s., lesquelz ont faict ung millier de fagots pour eschauffer le poille où Messgrs tienguent le conseil pour les Affaires de la ville et est cesus ce que leurs est dehus pour ce 7 liv.

Delivré par l'ordonnance de Jehan Chevallier à Hanzo Le Gresseney pour 8 aulnes de large thoille achetées de luy pour envelopper la bandière que Nre Souveraine Dame nous a donné, couste chescune aulne 10 gros, 6 liv. 8 gr.

254. Delivré à Perrenet Trottet pour la despence de Fafiez et de son compaignon que menèrent le taborin et fiffer led. jour desd. monstres, en 2 repas, 6 s. 8 d.

256. Delivré à Pierre Bergeon 12 s. pour 12 potz de vin blanc, prins de luy pour faire la Ste Cène, sur le jour de Noël derrièrement passez et le dimenche après, 12 s.

1540. 282vo. Delivré à Glaude le Seruliez demorant aulx Neubour pour la gouleta du gran bornez[1], 4 liv. 8 gr.

290. Délivré au dit Perrenet Trottet pour seulx qui ont fait l'elecsion de seulx qui vouloient aller à la gerre, et pour seluy qui si apourty les lestres, pour ce 28 s.

1541. 310vo. Delivré par l'ordonnance des 4 M. à des hommes du Voderux qui ont prins ung nourt[2], 5 teston de Roy.

314. Delivré à la femme de Jehan Villomier[3] pour ses gaiges par l'ordonnance du M. B. Pierre Guyd 6 liv.

314vo. Delivré à Perrenet Trotet pour le vin donné aux colovreniers

[1] La fontaine de la Justice, à la Grand'Rue.
[2] Un ours.
[3] Probablement la sage-femme.

et aux arbelestiers les jours c'on traisi les fleurs et pour ung repas qui fit ès arbelestiers estrangé et pour quatre semore qui ont esté soinqué aux abasendeurs de Messrs de Berne[1], quand il vindrent comme ont vouloit envöyez dehors Mre Guillaume Farel, par l'ordonnance du M. B. Pierre Guyd, 31 1/2 liv.

316vo. Delivré au dit Perrenet Trotet pour 4 semares de vin donnés à Calvin et aultre predicand alors que le d. Calvin retourna à Genesve, vault le pot, 2 s. 16 s.

317vo. Delivré à la femme de Mre Jaques le Verrier pour deux fenestre faicte à la maison de la ville l'une à l'écusson de ma dame notre Princesse et l'autre à l'écusson de Messgrs de Berne par l'ordonnance du Mr Bs Guillaume Rosselet, 21 liv.

320. Delivré à des hommes de Volongin qui ont prins ung loups servay 1 teston de Roy.

321. Delivré par l'ordonnance du Maître Bourgeois Guillame Rosselet à Jaques Vavre pour cela qu'il avoit despendu à quérir ceulx qui estoit périr au lac, tant à la maison de Pierre Michoz que dela du lac 21 gr.

322vo. Delivré à Jaiques Bullet pour l'acquisition que Messgrs ont fait de sa maison de costé Ballevaux, là où sont estez les gens qui ont compaigné les malades de peste, c'est enclos les vins, 110 liv.

324vo. A Mre Jehan Calvin deux cymaizes de vin blanc prises du dit Trotet, 8 s.

Du dit Trotet pour 7 pots de vin prise pour faire la Ste Cène le jour de Noel, 7 gr.

Et pour 2 pots de vin prise du d. Trotet pour faire la Cène à l'hospital, 2 gr.

325vo. Delivré à Pertleset et à son compaignon qui ont servir 18 sepmaines à enterrer les morts de peste, sus bon compte et sus ce que leurs sera dehus pour ce, à eulx delivré par l'ordonnance de MM. les auditeurs, 100 liv.

1542. X. 27. A la femme de Jehan Goleme, 6 liv.

34. Prins chez ladite Moulle pour donner la Cène, le jour de Noël et après pour administrer aussi la Cène à l'ospital unze pot de vin. Idem encore 2 pot, à 2 sols le pot, 26 s.

34vo. 2 semaises vin blanc au St Jean Vallier, quant il alla à la guerre, le 4 septembre.

35. Delivré à Charpillod pr avoir esté à Grandson pour faire revenir les compaignon qui alloyent à la guerre, pour ce 1 bon teston 21 s. 8 d.

36. Delivré pour une fenestre que Messrs ont donné à ceulx de la Bonne ville, 8 liv. 4 s.

37. Au dit Guillame Caille 10 pots de vin pr administrer la Ste Cène, le jour de la Penthecoste, 20 s.

Encore au dit Guillame Caille 2 semaises de vin, sinquées à Jehan Vallier en allant à la guerre, 10 s.

[1] L'avoyer de Watteville et Michel Augsburger. Voir Junod, o. c., p. 203.

43. Délivré à Perrenet Trotet, pour 5 de Mesgrs. Respondu par le M. B. Blayse Aymonné le jour auquel furent faictes les deffences de non aller à la guerre, 20 s.

43vo. Delivré par l'ordonnance du M. B. Guill. Horry à Pierre Pury pour despense faicte par Charpilliod et le sergent que pourtèrent à Collombier, à Corcelles et à Serrières les ordonnances évangéliques pour estre publiées. Despendu tant pour le petit disné que pour le souppez, 18 s. 4 d.

44vo. Delivré pour avoir faict à paincter le taborin de la ville ayans les armes et les coleurs d'icelle par l'ordonnance du M. B. Andrès, 7 liv. 2 1/2 s.

1543. 71vo. Delivré à la femme de Jehan Gollème pour ce qu'il est sage femme, 6 liv.

76. Delivré par l'ordonnance du M. B. Anthone Favre à Anthony Bretel pour ung Testament, 1 escu en or 4 liv. 15 s.

78. Délivré par l'ordonnance du M. B. Anthoine Favre à ung de Fribourg qui menoit la trompète a compagné d'une jeune fille, 2 teston.

81vo. Item ay delivré à Guillaume Hory et à Jehan Blaise pour avoir estez à Colombier parlez au dit Seigneur à cause de ce que M. Guillaume Farel estoit estez à Lignières[1], lesquieulx furent envoyez par l'ordonnance de conseil et communaulté, 20 s.

1544. 109vo. Delivré à Mre Pierre le paintre pour des verrières faictes en la maison de la ville par ordre que dessus (M. B. Hardy) 10 liv. 5 s.

110vo. Au dit Pierre Pury pour 16 pots de vin pour la Ste Cène de Notre Seigneur, en certaine foys, vaillant au prix de 9 gros le pot 3 liv.

111vo. Le géneral Lando[2] pour les recognaissances quil a rendues faictes de la ville que la confrérie, 58 liv. 5 s.

A Jehan Vefve pour certaines verrières faictes en la maison de la ville, 21 liv.

112. Delivré au verrier de Bienne pour une verrière que Messgrs ont baillé a Ymer Pesse de Zuc des armes de la ville, assavoir en 2 escus et 3 beches, 9 liv. 10 s. 3 d.

1545. 138. A Guillame Pury pour une fenestre que Messgrs ont donné à Jehan Dryollet de Cressier, 10 liv.

138. A ceux qui enterrèrent les mors de peste, en certaines foys, 14 liv. 4 gr.

Au gotreulx qui fait les fosses, 13 gr.

141. A delivré par l'ordonnance du B. Rosset à Guillaume Caille pour despense faite en sa maison pour Erasme[3], le maistre d'ecolle, quand il vint ycy, ensemble aucun de Messrg et aussi pour une bosse que l'on avoit donné le vin à Messgrs de Payerne que l'on a perdus, 6 liv. 7 gr.

[1] Voir Junod, p. 232.

[2] Le commissaire-général Jean Lando, notaire de Morat, qui fit les reconnaissances de 1538.

[3] Cet Erasme, qui succédait à Mathurin Cordier, manque dans la liste publiée par M. Borel-Favre. *Musée neuchâtelois*, 1870, p. 51.

143. Plus delivré à Pierre Cacolet pour avoir pourter une lectre à nous bourgeois forin pour aller en la gaire, pour ce 7 gr.

1546. 163vo. A la sage femme qui receoit les enfans, 6 liv.

A Philibert Peter pour la cense de la maison où se tiegnent les morveulx, $4\,{}^1/_2$ s.

164. Le 7 de mars delivré à Bendich Cordier pour avoir pourté les lettres à Berne pour nous laisser venir le predicant Mre Christofle[1], 5 liv. 9 gr.

165. Le 29 avril pr l'ordonnance du M. B. Hory, delivré à Berthod Le gotreux qui faisoit les creux pour ceux qui mouroient de la peste, 1 écu sol.

165vo. Delivré à la d. Vuguenette Trotet, pour 2 miches de pain que l'on donna à Jehan Benay, quant le mit hors de la javyolle par l'ordonnance de Hory, 2 gr.

Le 18 juin à Jehan Beney 8 liv., qui luy estoient dehues de reste pour avoir enterré ceulx qui mouroient de la peste, 8 liv.

166vo. Guillaume Philipin, maistre d'escolle[2], sur son gaige, 30 liv.

167. Delivré à Bendich Motteron, pour ce que sa femme a esté chieulx Nyquely du temps qu'il estoient morveulx, 6 liv.

168. Delivré à Pierre des Combes pour despens faicte par le docteur Mre Nycolas des Forges, durant qu'il estoit pestifférant, actentant de vivre sur l'estat à luy dressez par Messgrs, 8 liv. 1 gr.

Delivré à Claude de Pierre, dit Chapelier, pour 3 journées quil a esté à cheval en Bourgogne pour sentir du dangier et bruyt de guerre qu'il couroit, par l'ordonnance de MM. les 4, 4 liv. 8 gr.

168vo. Delivré à ceux de Vallengin pour ce qu'il prins ung loup tout vif, 1 teston.

Delivré à Guyot Motteron pour avoir servy la ville pour enterrer ceulx qui mouroient de peste, $9\,{}^1/_2$ liv.

Au potier pr avoir payé le messagier de Berne qui apporta les lettres à Messgrs pour le fait de la guerre, 9 s.

171vo. Pour le disner de Messgrs les chastellains Jehan Merveilleux et Claude Baillods que fut le jour que l'on regarda avec Monsgr le gouverneur pour l'élection d'ung ministre au lieu de Mre Jehan Chaponneau[3], 12 s.

Pour le soupper des ministres et de Messgrs le vendredi après Nre Dame que Mre Christofle, nouveau ministre, arriva ycy, 4 liv. $5\,{}^1/_2$ gr.

172. Le lendemain de la Magdaleine despendu par Messrs les Quatre, ormis Philibert Guyot, le banderet[4] Jaques Hartmann et Vuillemin, que sont 6 personnes pour avoir esté ès quatre villages admonester les bour-

[1] Christophe Fabri. Voir Junod, p. 234.

[2] Guillaume Philipin, successeur d'Erasme, manque aussi à la liste Borel-Favre.

[3] Le successeur de Jehan Chaponneau, mort en 1546, fut Christophe Fabri. V. Junod, p. 234.

[4] Petremand Huguenaud, de 1543 à 1551.

geois d'estre preparez de leurs bastons et armures à cause du bruyt qui cours, assavoir à chacun 2 gros, pour ce 12 gr.

Les quelz 2 journées ilz ont vaquer pour le fait de la preparation de la guerre, suyvant les lettres de Messgrs de Berne le 22 de juillet.

173vo. Pour 23 repas fait par les commis et desputez pour faire élection des gens pour aller au mandement de Messgrs de Berne, 46 gr.

174vo. Delivré à Philibert Guyot pour despence faite le 12 febvrier pour 9 personnes qui assistèrent à Monsgr le gouverneur pour ouyr les raisons des ministres au fait de l'election et de l'ordre de l'institution d'ung ministre, 64 s.

Item despendu tant pour avoir fait ung recuere[1] des estrangiers pour les faire sortir hors la ville, compté avec Fusier que d'aultres affayre de la ville, 42 s.

176. A Pierre Tissot le quaquellare de Bouldry pour un fornet neuf, fais à la Maladière, 19 1/2 liv.

Au verrier Guillaume Purry, qu'a radouber les festres de la maison de la ville et une fenestre qu'il a fait pour l'hoste de Vingrave que Messgrs luy ont cinquez, 12 liv. 15 s.

177vo. Pour 6 cymaises de vin, tant rouge que blanc, tant à Mre Pierre Viret que ès deux frères de Liegresse, que aussi au chastellain de Cerlier, le pot blanc 6 cart, le rouge 3 s., 33 s.

Pour aultres 6 cymaizes au dit pris que furent cinquées à Monsgr. de Verchamp et Morvillard et au secretaire de Salleure, 33 s.

178vo. Plus pour 2 cymaizes de vin, l'une de rouge, l'autre de blanc cinquée à Maistre Pierre Viret le 18 nov. 7 s. 4 d.

179. 2 cymaises de vin blanc et rouge, donnée à Mre Carevin, 4 1/2 gr.

1 cymaise à Mre Christofle, 5 s.

179vo. 2 cymaise à M. Christofle, du rouge, 11 s. 8 d.

Delivré à Jehan Leunz pr 3 aulnes de taffeta vert pour le pennon nouveau, fait 7 livres et 1/2 qu'est à raison de 30 gros l'aulne, 7 1/2 liv.

A André Gruet pr 1 1/2 aulne de taffeta vert pour le pennon, 3 1/2 liv.

180vo. Pour une aulne de drap à Guillaume La Lhoste de la Sauge pour ung par de chaulsse, afin qu'il soit plus enclin à se prendre garde de notre Rondet, 4 1/2 liv.

Pour 4 1/2 aulnes de taffetas rouge pour faire le pennon, 10 1/2 liv.

1547. 204vo. A la saige-femme qui receoit les enffans, 6 liv.

206. Delivré par l'ordonnance du dit Mr Bs à Mre Christoffle prédicant pour et en nom de la femme de feu Mr Jehan Chapponeau 8 livres pour perfornir à la somme de 50 liv. que deu estoyent au dit Chapponeau, son mary, de la pansion de prédicature, 8 liv.

206vo. Delivré par l'ordonnance du Sr M. B. à Mre Blaise Hollier, docteur en médecine, pour certains services qu'il a fait durant le temps qu'il a esté en ceste ville et affin de tant mieux passez son chemin, assavoir 2 escus en or, vallent 9 liv. et 4 gr.

[1] Recherche, enquête.

207. Pierre Benelle de St Blaise devenu lépreux.

209. Item plus a esté despendu au disner quand Messgrs firent marchier avec Jaques Masson le Verrier pour peindre le bornel nouvellement fait, 15 s.

210. Delivré à honorable homme Philibert Guyot par l'ordonnance du dit Mre Bourgeois et de Messrs les 4, 87 liv. 11 gros 8 d. que deu luy estoit, par arrest de compte, à cause des journées de Mre Pierre et ses ouvriers que iceulx avoyent mises a taillez la roche du chemin du chastel, de la partie devers la court, depuis le chesayement et sesaulx de la dite court jusque à la maison de Monseignr le chastellain Bailliod, que fut anciennement celle de chappitre, 87 liv. 11 g. 8 d.

211. Delivré par l'ordonnance du d. Mre B. Chevailler à Pierre Regnauld le favre de la Gratte pour avoir tué avec son hacquebutte l'orssesse[1] qui pourtoit cy groz dompmaige, 40 s. p.

211vo. Mr Guillaume Phelleppin, recteur d'escholle.

212. Delivré à Guillaume Purry par l'ordonnance du dit M. B. 13 livres, et ce pour le paiement et façon de la fenestre que Messgrs ont donnez à Jehan Jaquemet, seigneur d'Essert, en sa maison d'iverdon, pour ce icy 13 liv.

214vo. Delivré à Loys des Costes par l'ordonnance du M. B. Chevallier 33 gros et ce pour la façon de 3 espées qui sont sur la fontaine et bournel nouvellement faicte aux hospitaulx, 33 gr.

222. Delivré par l'ordonnance du M. B. Jacques Massond 3 escus en or que deu luy sont pour recompense que Messgrs ly ont donnez de grace especialle pour avoir painter le bornel neuf des hospitaulx, 14 liv.

1548. 249. A la saige-femme qui receoit les enffans, Jehanna Goulleme, 6 liv.

Plus à la saige femme Guilliama Regnaud, 6 liv.

253vo. Delivré par l'ordonnance du M. B. Jehan Hardy à Pierre Tissot dit des Combes 18 sols pour le disné de certains de Cressier, venus icy pour avoir ung ministre suyvant la promesse de Monsgr le gouverneur, 18 s.

261. Delivré par l'ordonnance suzdite à Loys Nycollas 2 bons testons et ce pour pourter une lettre au sieur banderet Tribollet de Berne, de la part de Messgrs les 4 M. à raison d'aulcunes parolles injurieuses que l'on dit que led. sieur banderet doit avoir dit contre Mre Guilliame Farel, pour ce 26 gr.

264vo. Delivré une cymaise de vin blanc, vault 4 sols, pour scheinquer à Monsgr Calvin, 4 s.

Delivré une cymaise de vin blanc, vault 5 sols, pour scheinquer à Mre Pierre Viret, 5 s.

265. Delivré une cymaise de vin rouge, vault 5 sols, pour scheinquer à Monsgr Calvin, 5 s.

[1] Une ourse.

266vo. Deux cymaises de vin, une de blanc, l'autre de rouge, pour scheinquer à Mre Pierre Viret, 5 gr. 4 d.

267vo. Une cymaise de vin rouge, vault 5 sols, pour scheinquer à Mre Pierre Viret, 5 s.

1549. 291. Receu de Hinzely Feiquené, pour avoir esté à La Javiolle pour la 3e fois, 15 liv.

De Claude Vuachet, pour avoir esté à La Javiolle pour la 3e fois, 15 liv.

De Collet Simon, pour estre esté à la Javiolle, 1 écu d'or.

De Jehan le Gissare pour le semblable, 5 liv.

Plus de Monseigr le Chastellain Merveilleux et pour sa femme, pour avoir dancer aux nopces du receveur Chambrier, 10 liv.

Idem de Jehan Cugné pour estre esté à la Javyolle, 5 liv.

292vo. Aux saiges femme qui reçoivent les enffans, 12 liv.

294. Delivré à Katherine Chambrier pour avoir prins d'elle certain vin de Bourgongne pour schinquer èsdits de Zurich, 31 gr.

302vo. ... Les repas que certaines personnes de Messgrs et d'aultres qui se sont aydez à pendre et à monter la cloche que Monseigneur nous a baillé pour la mettre sur le poille dessus la tour.

305vo. Delivré à certains de Cornaulx ung teston pour avoir prins 3 loups, 1 test.

308vo. Delivré au M. B. Guillame Francey un teston pour Jehan du Plan le Vacherin, que donna à Mssgrs ung cartier d'ung ours, 1 test.

310vo. Plus delivré au d. Jehan Brun 5 gros, pour 2 semayres de vin cinquées à Monsgr Calvin pourtées par Pierre de Layderrier, 5 gr.

(A suivre.)

W. WAVRE.

L'INCENDIE DE COFFRANE DU 29 JUILLET 1841

(AVEC PLANCHE)

Nous avons découvert, dans la salle de commune de Coffrane, une lithographie, signée Doudiet, et portant l'inscription suivante : *Cet exemplaire, le seul qui ait paru, a été offert en don à l'honorable Communauté de Coffrane par Georges Quinche, de Valangin.*

Cette lithographie mesure 46 centimètres sur 30. L'inscription ci-dessus déclare que cette lithographie est unique. Cela s'explique par le fait que les habitants de Coffrane refusèrent de l'acheter à cause du *parasol* porté par la dame du premier plan, parasol qu'ils considérèrent comme ridicule. Et pourtant, malgré la *bise* assez violente, le temps était superbe le 29 juillet 1841.

Le *Véritable Messager boîteux de Neuchâtel* pour l'an de grâce 1842 raconte cet incendie dans un article très sentencieux. Il le fait précéder des renseignements suivants :

Il est peu de villages dans notre pays qui, dans un court espace de temps, aient été aussi souvent la proie des flammes que celui de Coffrane ; voici la troisième fois dans une vingtaine d'années. Le premier incendie qui réduisit en cendres 6 bâtiments et dans lequel périt un vieillard resté dans le feu, eut lieu pendant la nuit du 13 mai 1823 ; le second qui détruisit à peu près le même nombre de maisons, le 2 octobre 1826. Le troisième, de beaucoup le plus considérable, fera époque pour la paroisse entière de Coffrane.

Le *Constitutionnel neuchâtelois* du samedi 31 juillet 1841, donne les détails suivants :

La plus grande partie du beau village de Coffrane a été détruite par un incendie. Vingt-deux maisons et l'Eglise ont été la proie des flammes. Le feu s'est manifesté à 10 h. 1/2 dans la maison de Commune, la cause en est encore ignorée[1].

[1] On attribua dès l'origine cet incendie à la malveillance. Un forgeron de l'endroit fut même soupçonné par le public. Il s'en défendit avec énergie. Les années s'écoulèrent, le tenancier de l'Hôtel de Commune où le feu avait commencé, alla s'établir à La Chaux-de-Fonds. Personne n'avait songé à l'accuser, parce que, ce jour-là, il se trouvait au marché de Neuchâtel. Mais il revint finir ses jours à Coffrane et on affirme que sur son lit de mort, il avoua être l'auteur du désastre. Après avoir mis le feu, il s'était rendu immédiatement à Neuchâtel pour détourner les soupçons. L'état de ses affaires l'avait poussé à commettre ce crime.



Doudiet f[t].

Incendie de Coffrane le 29 Juillet 1841

Cet exemplaire, le seul qui ait paru, a été offert en don à l'honorable Communauté de Coffrane par Georges Quinche, de Valangin.

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

La plupart des habitants du village étaient aux champs occupés à leurs travaux, d'autres en ville à cause du jour du marché, aussi les secours n'ont-ils pas été donnés assez promptement pour empêcher la propagation de l'incendie favorisé par un vent d'ouest des plus violents. En moins de deux heures, le terrible fléau avait accompli son œuvre de dévastation; les secours accourus de toutes les parties du pays réussirent enfin à l'arrêter[1]. On avait commencé à sonner la cloche d'alarme, mais l'intensité de la chaleur ne tarda pas à faire fondre les cloches, et il fallut cesser. Les récoltes étaient en grande partie serrées, aussi la perte du fourrage est-elle très considérable. La plupart des maisons sont assurées, il en est une ou deux cependant dont la construction venait d'être terminée et qui ne l'étaient pas encore. On a peu sauvé de mobilier; plusieurs personnes dont les bâtiments étaient attaqués par l'incendie, avaient portés leurs effets dans d'autres maisons dont la position leur paraissait plus favorable, mais le courant d'air produit par l'incendie faisait tourbillonner le vent et les maisons s'enflammaient dans toutes les directions. C'est la troisième fois depuis vingt ans que Coffrane est visité par le fléau dévastateur, mais cette fois le désastre est beaucoup plus considérable; la bienfaisance publique croîtra dans la même proportion. Déjà de toutes parts on s'est empressé de pourvoir aux premiers besoins des habitants que le feu a privés des choses les plus nécessaires, mais il y a encore beaucoup à faire pour soulager leur malheur. La bienfaisance neuchâteloise ne fera pas défaut.

Les plumitifs communaux donnent peu de renseignements. Ils nous font connaître cependant que les dons furent importants tant en nature qu'en espèces.

Les Communes neuchâteloises furent généreuses: nous lisons par exemple que la Commune de Savagnier «voulant condescendre au malheur dont celle de Coffrane a été victime par le terrible incendie qui a détruit la plus grande partie de ce village, a souscrit et voté une somme de 134 livres 8 sols tournois (185 fr. 30) somme dont la destination est d'aider la Commune à réédifier ses édifices publics».

En date du 15 novembre 1841, «le Conseil d'Etat charge M. de Montmollin, commissaire du gouvernement dans la juridiction de Valangin, de faire connaître à la Communauté de Coffrane que par un ordre du Cabinet, en date du 25 septembre, Sa Majesté a daigné lui accorder à l'occasion de l'incendie du dit lieu un secours de 5000 livres (6896 fr. 55) sur la somme royale et que l'emploi de cette somme sera réglé par le Conseil, conformément aux hautes intentions du Roi, sur le rapport de la commission présidée par M. de Perregaux, conseiller d'Etat ordinaire».

[1] L'eau faisant défaut, on utilisa les fosses à purin.

La Commune et les propriétaires de forêts accordèrent de nombreuses demandes de *merrain* pour reconstruction.

Puis « la Communauté considérant que c'est elle qui est la plus en souffrance non seulement par la destruction de ses bâtiments incendiés, mais par rapport à ses forêts qui sont menacées d'une terrible exploitation, il importerait par conséquent, dans l'appel en faveur des incendiés, qui sera inséré dans les papiers, on fît entendre la voix de la Commune pour qu'on y ait égard quant à la destination des dons. Délibéré sur ce cas, il a été dit que l'on se bornerait pour le présent à insister pour qu'il soit fait mention de son horloge dans l'insertion, vu l'abondance que l'on reçoit ».

L'abondance des dons fut grande en effet. Le chroniqueur du *Messager boîteux* termine son article par ces réflexions :

Personne n'a péri, ni dans les flammes, ni sous les décombres, c'est déjà là un grand sujet de rendre grâces à Dieu ; mais les habitants de Coffrane en ont eu bien d'autres encore ; l'empressement avec lequel on est venu de toutes parts à leur aide, le dévouement et l'activité avec lesquels tous ont travaillé, et particulièrement ceux qui faisaient le service des pompes, les vivres envoyés le même jour par différentes Communes et notamment par le magistrat de Neuchâtel toujours si prompt à porter du secours où il y a quelque désastre, les marques nombreuses d'intérêt qui, chaque jour, leur ont été données de toutes les parties du pays, enfin l'hospitalité, les égards et la touchante sympathie dont ils ont été justement les objets de la part de tous les membres de leur propre paroisse, toutes ces preuves d'affection et de générosité ne pouvaient qu'être un baume pour leur cœur, un adoucissement aux maux si grands qu'a jugé à propos de leur dispenser Celui sans la volonté duquel rien n'arrive et dont les voies, souvent incompréhensibles, sont pourtant toujours paternelles.

Ed. QUARTIER-LA-TENTE.



FRANÇOISE D'ORLÉANS

Fille posthume de François, marquis de Rothelin, et de Jaqueline de Rohan,
née à Blandy en 1548;
mariée à Vendôme, en 1565, à Louis de Bourbon-Condé;
morte à Paris en 1601.

D'après un dessin de Clouet conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale à Paris.



Héliog. Dujardin

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

SALMAISE

En quittant Dijon dans la direction de Paris, la voie ferrée s'élève lentement et côtoie le canal de Bourgogne qu'elle domine de plus en plus ; au loin vers le sud, on aperçoit l'enchevêtrement des belles montagnes du Morvan. Soudain se dresse l'imposante ruine du château de Malain accrochée sur une longue arête hâchée et pittoresque ; on franchit un petit tunnel ; en en sortant, on revoit sous une autre face le château de Malain, et l'on a passé du bassin de la Saône dans celui de l'Oze, affluent de l'Yonne et de la Seine. Le train s'engage immédiatement à la descente dans une vallée assez étroite ; la locomotive, qui soufflait péniblement depuis trois quarts d'heure, semble heureuse d'accélérer sa marche ; la vallée se creuse toujours davantage, et finit par s'élargir en plaine à la station des Laumes ; la gare est dominée au sud par la colline d'Alésia qui vit il y a deux mille ans l'effroyable lutte de César et de Vercingétorix et que surmonte aujourd'hui la statue du héros gaulois.

Un quart d'heure avant d'arriver aux Laumes, le train s'arrête à la petite station de Verrey-sous-Salmaise ; on dit de plus en plus Verrey tout court, parce que les chemins de fer transforment tout ; jadis on ne connaissait que Salmaise, grand et puissant château fièrement campé sur la colline à l'extrémité d'un promontoire rocheux d'où il domine de sa masse, à cent mètres de hauteur, le cours de l'Oze. La situation est à peu près celle qu'aurait un château bâti sur l'emplacement de l'ancien gibet du Val-de-Travers et d'où l'on embrasserait du regard tout l'espace compris entre Buttes et Noiraigue.

« Par un chemin montant, sinueux, malaisé », on arrive à Salmaise ; on sent la déchéance ; le bourg compte à peine 300 habitants ; les anciennes constructions de pierre suintent la misère et le défaut d'entretien, mais, en revanche, tout est pittoresque ; non seulement il n'y a guère de tuiles neuves, mais, en y regardant de près, beaucoup de tuiles sont en

réalité de petites dalles de pierre formant des toitures inusables ; les hangars sur le bord de la route sont soutenus par d'énormes piliers de chêne, portant depuis plusieurs siècles leurs toits de pierres. Une seule maison moderne se trouve à l'extrémité du bourg, celle des très aimables M. et Mme Louis Maloir, qui ont su préférer aux agréments de la vie dijonnaise ou parisienne le privilège d'avoir sans cesse devant les yeux le ravissant panorama de cette haute vallée bourguignonne. M. Maloir apprécie en connaisseur l'histoire de Salmaise et possède dans sa bibliothèque toutes les publications archéologiques sur la région.

CHATEAU DE SALMAISE. Plan très approximatif.

1 et 2. Restes du palais ducal. — 3. Cour. — 4. Chapelle ducale. — 5. Puits très profond. — 6. Tour octogone bien conservée. — 7. Grosse tour très ruinée. — 8. Souterrains, prisons, caves. — 9. Tour rasée. — 10, 11. Fossés. — 12. Terrasse et verger. — 13. Eglise où Françoise de Longueville serait enterrée.

Du bourg, on parvient au château lui-même par une nouvelle escalade. Le promontoire sur lequel le château est construit, entouré de tous côtés de rochers à pic, n'est relié au plateau que par une langue de terre coupée, en deux endroits, de fossés larges et profonds afin d'assurer la défense du seul côté accessible. La surface occupée par le château est assez considérable, un hectare environ. Au sud sont deux tours carrées relativement bien conservées et dont l'une possède encore son toit; de là on domine le bourg et la vallée dans la direction de Dijon. Du côté de l'ouest, on embrasse toute la vallée dans la direction d'Alésia et de Paris. Au nord, les remparts ne dépassent guère le sol de la terrasse ; on y remarque les restes de deux tours en demi-lune d'où le regard plonge dans un vallon latéral couronné de forêts. Une petite chapelle bien conservée s'élève, entourée de pommiers, au centre de l'enceinte. Tout l'espace compris entre les anciens remparts est aujourd'hui cultivé ; on marche au milieu des pommes de terre, on se heurte à des instruments aratoires, et quelques masures plus ou moins effondrées servent de gîte à des habitants miséreux. Les fossés profonds ont un aspect poétique et mystérieux tant ils sont rendus inaccessibles par le

fouillis des broussailles qui les ont envahis. Les gros murs dont les fossés sont bordés paraissent moins anciens que le reste du château. Sur le plateau et en dehors des fossés se trouve une autre partie du bourg de Salmaise, aussi délabrée que le reste ; plusieurs fontaines très abondantes permettaient d'alimenter le château, dans la cour duquel se trouve d'ailleurs un puits profond.

Les anciens actes du XIVme siècle mentionnent la « grande tour de la porte du Donjon », la tour « Dame-Laurence » et la « tour de la chapelle »; il est difficile de dire aujourd'hui ce que ces noms ont désigné ; en 1342, on réparait le toit de la grande tour et les verrières de la tour Dame-Laurence ; en 1415, on ajoutait un étage « pour placer l'engin du château, attendu l'exhaussement des murs qui rendent le dit engin inutile » ; on « taille les mâchicoulis et fait des corbeaux tout alentour de la tour Bourse de Baréal » ; la chapelle reçoit également des verrières. En 1430, on répare la salle du château derrière la chapelle, comme aussi les tours Laurence, du donjon, etc. En 1437, on pose huit panneaux de verre aux armes de Bourgogne aux fenêtres du château, voire à celles de la cuisine. De tout cela il reste bien peu de chose aujourd'hui. On assure qu'avec une dizaine de mille francs on pourrait acheter cette résidence historique; la position est merveilleuse et devrait tenter quelque amateur des grands horizons et des souvenirs du passé.

Après avoir eu pour seigneurs les comtes d'Auxois de la maison de Vergy, puis les sires de Mont-Saint-Jean, Salmaise fit retour aux ducs de Bourgogne dès 1325 en paiement de dettes contractées par Etienne de Mont-Saint-Jean. Ce sont les ducs eux-mêmes qui ont fait agrandir et réparer la forteresse, dont ils étaient encore détenteurs au moment de la conquête de la Bourgogne par les Français. Cela permettait donc au roi de France Louis XI de disposer librement de ce domaine. Dès octobre 1478, deux ans après Grandson et Morat, il l'attribuait à son neveu par alliance Philippe de Hochberg, qui n'était pas encore comte de Neuchâtel en Suisse. L'acte porte que la donation est faite « en contemplation du mariage de Philippe avec notre chère nièce Marie de Savoie... pour en disposer comme de leur propre chose et héritage, eux, leurs hoirs et ayans cause ».

On ne possède pas la preuve que Philippe de Hochberg, ou sa fille Jeanne mariée à Louis d'Orléans-Longueville, aient jamais résidé à Salmaise. Aucun document des archives de Neuchâtel ou de Dijon n'est daté de ce château. Par les comptes de la seigneurie, les reprises de fief,

et le contrat de mariage de Jeanne de Hochberg, on voit que sa mère, Marie de Savoie, eut, à titre de douaire, l'usufruit de Salmaise. A la bibliothèque nationale de Paris se trouve une lettre de Jeanne à d'Aumont, gouverneur de Bourgogne, le priant de mettre un gouverneur pour la garde de la place, attendu que l'ancien lieutenant était « un mauvais garsson ».

A la mort de Jeanne en 1543, son troisième fils, François, marquis de Rothelin, héritait de Salmaise; quinze ans plus tard, le jeune Léonor d'Orléans, fils de François de Rothelin et de Jaqueline de Rohan, obtenait des Bernois le comté de Neuchâtel à la condition de dédommager son cousin germain le duc de Nemours en terres de Bourgogne rapportant 2000 livres de rente, et offrait dans ce but Salmaise valant de douze à quinze cents livres, Chagny qui en valait 600 et Navilly qui en valait 500. Ces offres n'ayant pas été acceptées, Salmaise resta entre les mains de Léonor jusqu'au 8 novembre 1565. A cette époque il venait d'épouser la riche Marie de Bourbon-Estouteville et se trouvait à la tête d'immenses domaines en Normandie et en Picardie ; il renonça à Salmaise et à presque toutes les terres qu'il tenait des Hochberg en Bourgogne pour les donner en dot à sa sœur Françoise d'Orléans au moment du mariage de celle-ci avec Louis de Bourbon, premier prince de Condé. Les descendants de Françoise prendront le nom de Bourbon-Soissons, et la dernière princesse française de Neuchâtel, Marie de Nemours, retrouvera dans l'héritage de sa mère Louise de Bourbon-Soissons la seigneurie de Salmaise et plusieurs autres anciennes terres neuchâteloises en Bourgogne et en Bresse, terres qui semblaient définitivement passées en des mains étrangères.

Le mariage de Françoise d'Orléans, brillante jeune fille de dix-sept ans, avec le prince de Condé était un mariage politique. Le fiancé ne passait pas pour beau; le duc d'Aumale, l'historien des Condé, avoue qu'il était de très petite taille et probablement un peu voûté, « car certains recueils d'anecdotes le représentent comme bossu et contrefait » ; il est vrai qu'une chanson l'appelle d'autre part

Ce petit homme tant jolly
Qui tousjours cause et tousjours rit
Et tousjours baise sa mignonne.
Dieu gard' de mal le petit homme.

Il est, par suite, difficile d'être fixé sur les agréments physiques de Condé, mais le fait est qu'au moment de son second mariage, il était âgé de quarante-cinq ans, et était veuf d'Eléonore de Roye qu'il avait

rendue fort malheureuse, « le bon prince ayant toute sa vie aymé la femme d'autrui autant que la sienne ». Au milieu de l'escadron perfide des filles d'honneur de Catherine de Médicis, il avait oublié sa noble et fidèle épouse. Calvin, effrayé de voir le chef des Huguenots français se laisser entraîner à toutes les séductions de la cour la plus corrompue du monde, avait cru devoir lui écrire: « On dit que vous faites l'amour aux dames; les honnêtes gens sont offensés; les malins en feront leur risée... Nous espérons que cet avertissement Vous donnera garde que



la clarté que Dieu a mise en Vous ne s'étouffe et ne s'amortisse. » Cette lettre était demeurée sans effet, et le scandale fut grand lorsqu'à Dijon, dans la garde-rode de la reine, une de ses filles d'honneur, Isabelle de Limeuil, donna le jour à un fils dont elle nommait hautement le père. Isabelle fut emprisonnée; le prince, engagé en même temps dans une autre intrigue avec Marguerite de Lestrac, veuve du maréchal de Saint-André, se borna à écrire à la Limeuil, sans rien faire pour elle, des lettres fort tendres qui ont été publiées par le duc d'Aumale. Eléonore de Roye, épuisée par le siège d'Orléans et par dix maternités très rapprochées, ne put résister au chagrin qu'elle éprouva en apprenant ces scandales; elle s'était représentée son mari guerroyant pour la cause protestante pendant qu'elle-même s'imposait toutes les

privations d'un homme de guerre; elle succomba, minée par l'épreuve, admirée de tous pour ses vertus privées et ses qualités héroïques.

Cette mort n'empêcha pas Condé de reprendre ses relations avec la Limeuil dès qu'elle fut sortie de prison. Il fut sur le point de s'allier à la maison de Lorraine, mais les protestants firent auprès de leur chef un grand effort; l'influence croissante des Guise lui ouvrit les yeux, et, se rapprochant de Coligny et de Jeanne d'Albret, il se décida à donner des garanties aux Huguenots en épousant une des leurs, Françoise d'Orléans, dont la mère, Jaqueline de Rohan, était un des piliers de la cause réformée. Chose singulière, ce mariage si mal assorti au physique comme au moral fut heureux. Condé et sa jeune femme eurent non seulement des enfants, mais menèrent une vie bien remplie, dramatique souvent, dans leur château de Noyers en Bourgogne, puis à La Rochelle et à Blandy-en-Brie, jusqu'au jour fatal où, après quatre années de vie commune irréprochable, Condé succomba à la bataille de Jarnac, « tué de sang froid », c'est-à-dire assassiné *après* la fin de la lutte.

Sa jeune veuve manifesta le plus touchant désespoir et reprocha, dans une scène restée célèbre, la mort de son époux à l'amiral Coligny, auquel elle attribuait la responsabilité de la défaite.

Ce désespoir, suivi d'une période d'ardente ferveur religieuse, fut un feu de paille. Françoise d'Orléans était belle et, dit Brantôme, « ses yeux pouvaient embraser tout un royaume de leurs doux regards ». Son mari avait, au fond, été de son temps, c'est-à-dire dissolu, scandaleux, n'ayant embrassé la Réforme que par politique et sans convictions religieuses bien fermes; elle-même ne tarda pas à subir l'influence du milieu; elle abandonna ses enfants à leur grand'mère la vieille huguenotte Jaqueline de Rohan, puis les livra à l'influence toute catholique du cardinal de Bourbon leur oncle. Au bout de trois ans, Jeanne d'Albret écrit à son fils: « Votre cousine est tellement changée qu'il n'y a apparence de religion (protestante) sinon qu'elle ne va point à la messe; quant au reste de sa façon de vivre elle est comme les papistes. »

Françoise passa bientôt officiellement à l'église romaine; son veuvage avait fini par être des moins austères; la tradition rapporte qu'Henri IV, entrant chez elle à Paris[1], trouva aux pieds de la princesse le jeune Noailles qui chantait en s'accompagnant du luth:

[1] Françoise était propriétaire, tout près du Louvre, d'un hôtel qu'elle avait acheté en 1573 d'Isabelle Gaillard, femme du président Baillet (*Sauval*, II, p. 67 et 68) et qui devint dans la suite l'hôtel Séguier. L'Académie française y eut son siège jusqu'en 1673; il devint ensuite l'hôtel des Fermes royales et il est occupé aujourd'hui par l'imprimerie Paul Dupont, rue du Louvre. Sur l'autre façade, il bordait la rue de Grenelle-Saint-Honoré (rue J.-J. Rousseau) avec une issue sur la rue du Bouloi (*Hurtaut*, III, p. 280).

Absent de ma *divinité*
Je ne vois rien qui me contente.

Le roi se serait mis à rire et aurait interrompu Noailles en disant:

N'appelez pas ainsi ma tante;
Elle aime trop l'*humanité*.

Françoise n'en a pas moins mené ses affaires d'argent avec une certaine fermeté. C'est ainsi que, dans la plupart des seigneuries qui lui étaient échues en Bourgogne du chef de sa grand'mère Jeanne de Hochberg, elle a fait dresser soigneusement ce qu'on appellerait aujourd'hui le cadastre et ce qu'on appelait alors le terrier. Celui de Salmaise porte la date de 1578 et renferme du château une description sommaire. A la mairie de Salmaise on conserve l'original d'une charte fort bien calligraphiée dans laquelle la princesse a confirmé en 1577 les franchises dont les bourgeois jouissaient depuis 1235. De nombreux comptes et déclarations de droits seigneuriaux attestent son activité. Françoise paraît, au dire des historiens locaux, avoir eu une préférence pour Salmaise; elle y aurait souvent vécu, et finalement elle y aurait été enterrée en 1601 dans un tombeau qui existait encore vers la fin du XVIIIme siècle; c'est du moins ce qu'assure le très exact chroniqueur bourguignon Courtépée.

Dans la pensée de M. le Dr Maloir, la statue funéraire déposée dans une chapelle adjacente à l'église de Salmaise et qui sert aujourd'hui de bûcher, serait un reste du tombeau de la princesse. Au point de vue archéologique, cette opinion semble contestable; les plis raides des vêtements, les traits archaïques, la naïveté de l'ensemble portent à croire que l'on se trouve en présence de la pierre tombale d'une des anciennes dames de Salmaise mortes longtemps avant Charles-le-Téméraire et Philippe de Hochberg. Ce qui rend encore plus suspecte cette opinion de M. Maloir et de l'abbé Courtépée, c'est que l'historiographe officiel de la maison de France, le Père Anselme, affirme que Françoise d'Orléans n'est nullement morte à Salmaise, qu'elle est décédée à Paris en l'hôtel de Bourbon-Soissons, et qu'elle a été inhumée le 20 janvier 1602 en l'église des chartreux de Gaillon en Normandie, où reposèrent plus tard son fils et son petit-fils.

Les enfants du premier mariage de Condé avec Eléonore de Roye portèrent le nom de princes de Condé et résidèrent à Chantilly. Ceux du second mariage, nés de Françoise d'Orléans, prirent le nom de comtes de Bourbon-Soissons. Charles de Bourbon-Soissons est mort à Blandy

près de Paris en 1612, et son fils fut tué au cours d'une insurrection en 1641 à la bataille de la Marfée près de Sedan au moment où il venait de vaincre les troupes de Richelieu et poursuivait imprudemment les fuyards de l'armée royale. En lui s'éteignait la branche des comtes de Soissons; il ne laissait qu'un fils bâtard dont la mère était fille ou veuve d'un pasteur de Sedan, qu'une cousine germaine, la duchesse de Nemours, plus tard souveraine de Neuchâtel en Suisse, et qu'une tante, la princesse de Savoie-Carignan. Parvenues l'une et l'autre à un âge très avancé,



SALMAISE, VUE PRISE DE L'EST.

ces dernières furent en butte, non seulement à Salmaise, mais un peu partout, aux persécutions de Louis XIV qui, pressé par des besoins d'argent, revendiqua contre elles tout ce qu'il put des biens de la maison de Soissons. Le roi prétendit que la donation faite deux siècles auparavant par Louis XI à Philippe de Hochberg était contraire au droit public et que Salmaise devait faire retour au domaine. Louis XIV laissait ironiquement les princesses libres, pour se faire indemniser de cette confiscation, de recourir, si elles le voulaient, contre le dernier représentant de la maison de Longueville, le jeune Charles d'Orléans, idiot placé sous

la curatelle du grand Condé ; cela équivalait à obliger la duchesse de Nemours à se payer elle-même sur les biens de son frère dont elle était l'unique héritière ! Le Conseil d'Etat approuva les revendications royales après un procès qui dura de 1685 à 1691.

Le château de Salmaise, que les ligueurs du vicomte de Tavannes et les royalistes avaient fort malmené, n'était plus entretenu depuis longtemps ; les murailles et les trois portes du bourg avaient à peu près disparu. Les Bourbon-Soissons, gens dépensiers et qui ne mettaient pas les pieds dans celles de leurs terres trop éloignées de la Cour, ne considéraient Salmaise que comme un domaine de rapport. Au moment de la confiscation, cette ruine n'offrait à la duchesse de Nemours qu'un intérêt pécuniaire.

Aussitôt après être tombée dans les mains de l'administration royale, la terre de Salmaise fut dépecée. Les bois contenaient 1492 arpents et le parc 3 ; à Azay-le-duc, les bois seuls avaient 2166 arpents, le grand parc 469 et le petit parc 15 arpents ; le revenu était de 22 à 23 livres par arpent. En y ajoutant les redevances féodales, l'ensemble pouvait produire 90 à 100 mille livres de rentes, ce qui représente probablement une somme triple en monnaie actuelle.

Il serait sans intérêt neuchâtelois de reproduire la liste des nombreux seigneurs *engagistes* qui se sont succédé à Salmaise en vertu de contrats viagers, mais une visite à Salmaise, suivie d'une visite à Alésia et au château de Bussy-Rabutin où revit Mme de Sévigné, peut réellement être recommandée aux Neuchâtelois amateurs du passé de leur pays.

* * *

SOURCES

Dom Plancher. *Histoire de Bourgogne.* Edition in-folio de 1781, II, 176, Reprise de Salmaise par le duc de Bourgogne au sire de Mont Saint-Jean.

Archives de la Côte-d'Or. Chambre des comptes de Bourgogne. Aveux de Philippe de Hochberg en 1479 (X 265); de Louis d'Orléans en 1506 (VII 204); de Jeanne de Hochberg sa veuve en 1518 et années subséquentes (X 285, III 339, VII 221, etc.). Registre B 20, folio 128, Lettres de François Ier, du 14 novembre 1543, maintenant le duc de Longueville en possession de Salmaise après la mort de Jeanne de Hochberg sa grand'mère. *Série B Cour des comptes de Bourgogne*, 6034 et ss., 1392, 15559, 6068, 6072, 11948' 10581, 1324, 6035 à 6077, 10594, 4123, 1853, 10616, 307, 20 fol. 128, 12076, 3759, 2674, 10650, 4143, 1321, 1321bis, 4168. *Série C,* 2674, 1205 et 1206, 2675, 2676, 2340. *Série E,* 69^quater^, p. 203, 204, 217 et 275 de ma copie de l'inven-

taire des titres de Jeanne de Hochberg conservés dans des sacs en son « trésor » de Dijon en 1524.

Grandes archives de Neuchâtel, L $^{5}/_{25}$. Contrat de mariage de Jeanne de Hochberg et de Louis Ier d'Orléans, réservant l'usufruit de Saumaize à Marie de Savoie, mère de Jeanne de Hochberg. Dijon, octobre 1504.

Bibliothèque nationale de Paris. Fonds français, manuscrit 2905, fol. 146, Lettre de Jeanne de Hochberg au maréchal d'Aumont sur le lieutenant de Salmaize. Voir aussi *Cabinet des titres*, pièces originales, vol. 2883.

Jehan de Baudreuil. *Le sommaire abrégé des seigneuries de Loys II de Longueville*, 1530. Bibliothèque nationale, fonds français, manuscrit 6013.

Partage après le décès de Jeanne de Hochberg. Paris, 6 mars 1543/4.

Bibliothèque nationale de France. Fonds français. Manuscrit 2748, fol. 110. Contrat de mariage de Françoise d'Orléans et de Louis de Bourbon, prince de Condé; Vendôme, 8 novembre 1565; Léonor d'Orléans donne en dot Salmaize et autres terres des Hochberg à sa sœur.

Partage complémentaire après le décès de François d'Orléans, marquis de Rothelin, entre les enfants de son fils Léonor et sa fille Françoise de Condé, 1er septembre 1573. (*Archives nationales de France. Titres domaniaux*. Côte d'or, Q1 155-156.)

Madame de Perrot. *Jaqueline de Rohan*. Neuchâtel, 1884, p. 53.

Le duc d'Aumale. *Histoire des princes de Condé*. I, 23, 28, 259, 269, 276; II, 75, 79, 96.

Lettres missives d'Henri IV, I, 33.

Taillandier. *Histoire du château et des sires de Blandy*, p. 92, notes.

Brantome. *Dames illustres*. Description des charmes spéciaux de Françoise d'Orléans, princesse douairière de Condé, V, p. 3. Discours sur Anne de Bretagne.

J. Garnier. *Journal de Gabriel Breunot, conseiller au Parlement de Dijon pendant la Ligue*. Dijon, trois volumes, 1864. I, 28, 419; II, 126, 193, 419, 27, 55, 237, 476.

E. Petit. *Noyers sous Henri IV*, p. 85. (*Annuaire de l'Yonne pour 1895*.)

Boyve. *Annales de Neuchâtel*, II, 153, 193, 195, 245, 439, 444.

Courtépée. *Description générale de la Bourgogne au milieu du XVIIIme siècle*. Edition de 1848. IV, 233.

Renseignements dus à l'obligeance de M. le Dr Maloir, ancien maire de Salmaise et de M. Paul Petit, instituteur à Salmaise.

La *Revue de l'art ancien et moderne*, de M. Jules Comte, tome II, p. 415, publie un prétendu portrait de Françoise d'Orléans, princesse de Condé, ayant pour tout vêtement un collier de perles. Ce portrait, au dire des experts, représente en réalité une sœur de Gabrielle d'Estrées; il est donc inutile de le reproduire.

SAINTE-CROIX SUR LE SOLNAN

Le Solnan est une petite rivière qui descend du Jura pour venir se perdre dans la Saône, entre Châlon et Mâcon, après avoir arrosé le riche plateau de la Bresse. Dans cette région, les comtes de Neuchâtel en Suisse eurent autrefois plusieurs seigneuries d'inégale importance : Montpont, Seurre, Saint-Georges, Chagny, Mervans, Louhans, La Perière, Chaussin, Navilly, Saint-Gengoult et Sainte-Croix. Le pays est plat, les cours d'eau se traînent languissamment entre les roseaux et les nénuphars ; l'horizon est sans intérêt ; de temps à autre un étang ; partout dans les gares des paniers à claire-voie renfermant des volailles adressées aux aubergistes d'Helvétie.

Le bourg de Sainte-Croix, qui compte aujourd'hui de douze à treize cents habitants, est situé sur la rive gauche de la rivière ; au bord de l'eau, dans un parc orné de beaux arbres, se trouve un château du XVIIme siècle ou même plus moderne, dont une seule tour rappelle l'ancien château-fort. Une petite hauteur dominant le bourg est désignée sous le nom de « Citadelle » et, d'après la tradition, c'était là que le bourg était jadis situé ; il aurait été détruit pendant les guerres de religion et de la Ligue. Au point de vue archéologique, il n'y a plus rien à étudier à Sainte-Croix que les tombes de l'église.

Aux archives de Neuchâtel, de Dijon et de Paris, au contraire, on possède un assez grand nombre de documents d'un certain intérêt historique sur cette seigneurie.

Sainte-Croix est un ancien domaine de la maison de Vienne, branche de Saint-Georges. Le célèbre Guillaume III de Vienne, dit le Sage, un des meilleurs conseillers des ducs de Bourgogne Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon, avait laissé un seul fils, Guillaume IV, que des guerres malheureuses et de nombreuses rançons à payer avaient quelque peu ruiné. Les trois enfants de celui-ci furent : Marie, épouse de Ferry comte de Blamont, dont elle n'eut pas d'enfants, Marguerite, mariée vers 1449 à Rodolphe de Hochberg qui devint plus tard comte de Neuchâtel en Suisse, et enfin un fils, Jean de Vienne, seigneur aussi dissipateur et léger que son grand-père avait été remarquable par sa sagesse et sa gloire militaire. Jean de Vienne vendit Sainte-Croix en 1463 ; le prix stipulé fut de 1000 écus d'or et l'acheteur fut Jean de Neuchâtel en

Bourgogne[1], seigneur de Montaigu; cette vente avait, semble-t-il, été précédée, dix ans auparavant, d'un prêt de même somme fait à Jean de Vienne par le même Jean de Montaigu, en sorte que la vente était une sorte d'exécution forcée.

A la mort de Jean de Vienne, ses beaux-frères Rodolphe de Hochberg et le comte de Blamont paraissent avoir revendiqué Sainte-Croix et contesté la vente en invoquant des substitutions de famille. Blamont, seigneur lorrain, ayant pris naturellement parti pour René de Lorraine contre Charles-le-Téméraire, celui-ci confisqua Sainte-Croix; le duc en fit don au jeune Philippe de Hochberg demeuré dans le camp bourguignon en 1476, alors que son père, le comte Rodolphe, combattait avec les Suisses et les Lorrains. La confiscation a été levée après la conquête de la Bourgogne par les Français, puis, en février 1485/86, Sainte-Croix fut mis aux enchères et adjugé pour 1000 écus d'or au même Philippe de Hochberg, qui remboursa ainsi Louis de Vienne, gendre de Jean de Neuchâtel-Montaigu et tuteur des enfants de celui-ci. Seulement les Blamont, en contestation avec leur neveu Hochberg pour Montpont et diverses autres seigneuries de Guillaume de Vienne, prétendaient toujours à des droits sur Sainte-Croix. Ces contestations n'empêchèrent pas Philippe de Hochberg de se considérer comme seul seigneur de Sainte-Croix dont il avait été mis en possession au nom du roi de France en 1489; on possède la trace de divers hommages qu'il a reçus, pendant cette période, de vassaux de Sainte-Croix pour la seigneurie de Suppy, pour celle de Cugny et pour le château de Montdidier, comme aussi d'acquisitions et d'échanges de terrains.

Alors que les de Vienne avaient fréquemment résidé à Sainte-Croix, il ne semble pas que Philippe de Hochberg ou son père Rodolphe y aient fait des séjours de quelque durée.

Il en fut de même pour Jeanne de Hochberg, la fille de Philippe, qui apporta, en 1504, cette baronnie à son mari Louis d'Orléans-Longueville; de cette princesse, on possède seulement une lettre relative à des fredaines que son oncle, le bâtard Olivier de Hochberg, chanoine de Neuchâtel, paraît avoir faites à Sainte-Croix avec une « nonnelette »; Jeanne prie, de Châteaudun, le maréchal d'Aumont, gouverneur général de la Bourgogne, « de vouloir bien ayder audit cas afin que mon oncle puisse avoir honneste issue de cette affaire, comme je le désire. »

Au moment où elle partageait plus ou moins volontairement ses

[1] Neuchâtel, dans le comté de Bourgogne (Franche-Comté), était situé près de Pont de Roide dans l'arrondissement de Montbéliard.



CHATEAU DE SAINTE-CROIX.
Dessin original de M. Louis-A. Bovet, d'après un croquis de Mme Louis de Perrot.

terres de Bourgogne entre ses enfants, Jeanne de Hochberg avait attribué, en 1519, la jouissance de Sainte-Croix à son oncle bâtard, le chanoine Olivier; on possède aux archives de Dijon deux reprises du fief et de la justice de Sainte-Croix par Olivier de Hochberg en février et mars 1519/20. Le dit Olivier, dont la mère avait épousé un nommé Keller du pays de Rothelin dans le grand-duché de Bade et dont une sœur s'était mariée à Auvernier à un nommé Nicolet Grand Jean, avait quitté Neuchâtel après la Réformation; il a vécu quelque peu à Châteaudun, où il avait réussi à se faire nommer abbé de l'Eglise de la Madeleine, mais on le trouve fréquemment aussi à Sainte-Croix. A la mort de Jeanne de Hochberg (1543), il parvint à se faire maintenir en jouissance de ce domaine dont la nue-propriété était attribuée au marquis de Rothelin, troisième fils de Jeanne, et c'est de Sainte-Croix qu'Olivier date, en juillet 1553, février et mai 1554, plusieurs lettres adressées à «son cousin» M. de Bonchetet (Bonstetten), gouverneur de Neuchâtel[1]; ces lettres ont trait à des démêlés avec les pasteurs de Môtiers et de Saint-Sulpice pour leur prébende et à la situation pécuniaire des anciens chanoines de Neuchâtel, dont Olivier avait été le prévôt avant la Réformation. On peut y voir qu'Olivier devait être un solide et pesant personnage, car il demande aussi au gouverneur de prier le « secrétaire Merveilleux de lui procurer une belle hacquenée qui soit forte, ainsi qu'un beault chastrol (cheval hongre) qui soit puissant pour porter ma masle. »

En 1557, la veuve du marquis de Rothelin, Jacqueline de Rohan, tutrice de son fils Léonor d'Orléans, duc de Longueville, obtint de MM. de Berne que Neuchâtel, déclaré indivisible, serait adjugé à son fils; elle s'engageait à fournir à l'autre petit-fils de Jeanne de Hochberg, le duc de Savoie-Nemours, une compensation en terres situées en Bourgogne et rapportant 2000 livres de revenu. D'un acte conservé aux archives de Dijon, il résulte que, par contrat passé à Paris le 6 mai 1558, Nemours a reçu les seigneuries de Seurre, Saint-Georges, Navilly et Chagny, dans la Bresse louhannaise. Le contrat n'a pu être retrouvé en original, mais il est probable qu'il y est aussi fait mention de Sainte-Croix; le fait est qu'à cette époque, Sainte-Croix s'est trouvé appartenir au duc de Nemours, mais d'une façon très temporaire, car déjà le 26 février 1559, Sainte-Croix avait été racheté de Nemours par Jacqueline de Rohan qui en rend au roi de France l'hommage féodal *en son nom personnel;* l'aveu original est aux archives de Dijon.

[1] Bonstetten avait épousé une Neuchâtel-Gorgier.

On possède de cette période quelques lettres datées de Sainte-Croix. L'une, signée par le gouverneur Bonstetten, est adressée à Jacqueline de Rohan, alors à Paris, pour lui annoncer qu'il a accompagné, jusqu'à Sainte-Croix, la jeune princesse Françoise d'Orléans (celle qui devait, huit ans plus tard, épouser Condé), et qu'il la confie aux personnages chargés de faire avec elle le reste du voyage (12 septembre 1557). Vingt ans plus tard, deux autres lettres, datées de février et juillet 1577, sont adressées par Jacqueline de Rohan à la Classe de Neuchâtel, à propos de démêlés entre le vieux pasteur Christophe Fabri et ses collègues les frères Philippin; Jacqueline avait dû quitter Neuchâtel sur les représentations des cantons catholiques qui lui avaient reproché, avec raison d'ailleurs, d'avoir favorisé l'année précédente les levées de troupes de son gendre Condé, chef des huguenots français; il semble résulter de ces lettres que Jacqueline a résidé à cette époque plusieurs mois à Sainte-Croix, soutenant de sa présence les protestants de la Bresse et espérant peut-être reprendre à Neuchâtel l'influence que sa belle-fille, Marie de Bourbon, lui disputait en sa qualité de catholique et de régente au nom du jeune Henri Ier de Longueville, leur petit-fils et fils. « Ce fut, dit Mme de Perrot, la biographe de Jacqueline, la dernière intervention de cette princesse dans les affaires du pays de Neuchâtel. »

Dix ans après, Jaqueline de Rohan mourait à Blandy-en-Brie et transmettait la terre de Sainte-Croix à son petit-fils Henri Ier de Longueville. Contrairement à ce que croient l'annaliste Boyve et la plupart des historiens neuchâtelois, Sainte-Croix n'a donc pas été perdu par la maison de Neuchâtel dès 1557, soit au moment de la sentence rendue par MM. de Berne, mais a continué à appartenir à Henri Ier, puis à Henri II d'Orléans.

C'est seulement ce prince qui, le 6 septembre 1625, a vendu la « baronnie » de Sainte-Croix à Jean de Chanlecy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, dont la petite-fille, Charlotte, veuve d'un baron de la Clayette, se rendit à la cour de Louis XIV et s'y laissa séduire par les brillants dehors d'un mousquetaire béarnais, Charles de Castelmore, comte d'Artagnan; elle l'épousa en 1659 et lui apporta Sainte-Croix avec 80,000 livres; ce mousquetaire n'est autre que le héros célèbre d'Alexandre Dumas.

S'il faut s'en rapporter à M. Guillemaut, l'historien de la Bresse louhannaise, le ménage d'Artagnan ne fut pas heureux; « elle était jalouse et dévote; lui se plaignait de mille espions mis à ses trousses. Elle entra au couvent, ce qui ne déplaisait pas au mari dont on possède

une lettre ainsi conçue : « Je la laissai dans son couvent, puisqu'elle s'y « plaisait si fort. Je ne sais pourtant ce qui en était, mais que cela fût « ou non, je sais bien toujours qu'elle y est encore et que je ne pris pas « peine davantage de l'en faire sortir. » D'Artagnan se distingua au siège de Dôle (1668), devint maréchal de camp, accompagna Louis XIV à Maestricht (1673) et fut tué devant cette ville à l'âge de 50 ans d'une balle à la gorge. Sa veuve revint à Sainte-Croix où elle mourut le 31 décembre 1683, et où son tombeau se trouve encore dans l'église du bourg. »

Son fils posthume, Louis d'Artagnan, qui avait eu Louis XIV pour parrain et avait été baptisé à Versailles par Bossuet, fut baron de Sainte-Croix et officier aux gardes françaises. Il a vendu sa seigneurie en 1739 aux Venet d'Iverny, en faveur desquels elle fut érigée en marquisat. Ceux-ci la revendirent vingt ans après au fils d'un conseiller au parlement de Paris, M. de Renouard de Fleury, comte de Villonger. Aujourd'hui, le château de Sainte-Croix a pour propriétaire un M. de Mazenod.

En résumé, Sainte-Croix, ancien domaine d'une des branches de l'illustre maison de Vienne, a eu les mêmes possesseurs que Neuchâtel dès Rodolphe, ou en tout cas dès Philippe de Hochberg jusqu'à Henri II de Longueville, soit de 1449 ou plutôt de 1486 à 1625. Au milieu du XVIme siècle le revenu en était évalué à 600 écus d'or, soit le poids d'or de 7000 francs actuels; cela équivaudrait en réalité aujourd'hui à une rente d'une trentaine de mille francs.

SOURCES

Boyve. *Annales de Neuchâtel,* II, 143, 152, 153, 199, 245, 231, 433, 441-444, 445; III, 74.

Guillemaut. *La Bresse louhannaise*, p. 516.

Courtépée. *Description de la Bourgogne*, édition de 1848, III, 449.

Madame de Perrot. *Jacqueline de Rohan*, Neuchâtel, 1884, p. 14, 34, 93.

Archives de la Côte-d'Or. Chambre des Comptes de Bourgogne. Aveux de Philippe de Hochberg en 1479 (X 265); de Louis d'Orléans en 1506 (VII 204); de Jeanne de Hochberg en 1518 (III 339); — de Jaqueline de Rohan, 26 février/5 mars 1558/59, B 10645; du duc de Nemours, B 10644, liasse 4, cote 12 (11 novembre 1558); de Ponthus de Chanlecy (1626), contenant mention de l'achat de Sainte-Croix le 6 septembre 1625 de Mgr Henri d'Orléans, duc de Longueville, par Jean de Chanlecy, X 486 (B 10755); — du baron de la Clayette et des d'Artagnan (en 1645 et 1685), X 539, B 10755, X 677, B 10868. Voir aussi série B, 10613, 10645, 10725, 10755,

741, 830, 1320, 10592, 10599, 537. Série E 69quater, fol. 31, 53, 67, 72, 82, 90, 91, 92, 94, 96, 97 à 99, 103 à 105, 107, 216 de ma copie de l'inventaire des biens de Jeanne de Hochberg en 1521/4.

Archives nationales de France à Paris. Côte-d'Or Q[1], 156[2], copie de l'acte de partage du 6 mars 1543/4 dressé après le décès de Jeanne de Hochberg.

Grandes archives de Neuchâtel. U 4, O 5, V/4, T 4/3 1, X 4/4.

Archives du Doubs. Série B 34, 46, 537.

Bibliothèque nationale de Paris. Fonds français. Manuscrit 3925, fol. 77, lettre de Jeanne de Hochberg au maréchal d'Aumont sur Olivier de Hochberg et sa nonnelette.

MISCELLANÉES

UNE FÊTE NEUCHATELOISE EN 1837

On a parlé cent fois de la réunion de la Société helvétique des sciences naturelles, qui eut lieu à Neuchâtel en 1837, et où Agassiz exposa avec éclat sa théorie glaciaire. Le côté anecdotique de ces fêtes nous est moins connu que leur portée scientifique. Aussi reproduisons-nous avec plaisir une page qui s'y rapporte; nous la trouvons dans une lettre que M. le diacre Droz adressait de Neuchâtel à M. Auguste Mayor, alors à New-York:

Jeudy 19e octobre 1837[1]

. . . .

Ton cousin Agassis a eu le plaisir de revoir hier sa femme, qui est revenue après plusieurs mois d'absence de Carlsruhe avec ses enfants Alexandre et Ida. Agassis ne connaissoit point encore sa petite fillette. Du reste il avance dans son grand ouvrage sur les fossiles. Le roi de Prusse a souscrit dernièrement pour 10 exemplaires. Grâce à Agassis et au célèbre voyageur DuBois[2], une lithographie de premier ordre s'est établie au Sablon: ils ont fait venir dernièrement 5 artistes d'un grand talent, de Munich, qui travaillent dans cette lithographie dirigée par M. Nicolet, de Paris.

A propos d'Agassis, je ne crois pas que personne t'ait parlé de la

[1] Le destinataire de la lettre a noté au revers: *Reçue le 12 décembre 37.*
[2] De Montperreux, auteur du *Voyage au Caucase.*

réunion des naturalistes ici, pendant le courant de l'été passé; aussi vais-je t'en donner quelques détails. Et d'abord, le temps a été admirablement beau, tandis que la semaine avant et la semaine après leur départ, il y a eu des déluges de pluie; ensuite, jamais la Société n'a été aussi nombreuse ni aussi brillante depuis sa fondation. Tous les étrangers ont été logés chez des particuliers. Ils sont arrivés le dimanche soir; le rendez-vous étoit chez M. Louis Coulon, dont le jardin étoit illuminé, et la presque totalité de la maison, du moins le plain-pied et le premier étage, entièrement occupés; les sallons remplis de monde; le jardin, de promeneurs; les salles à manger, de mangeurs de très bon appétit.

Le lendemain matin, ouverture de la Société par Agassis, président, au milieu d'un concours immense de monde dans la grande salle du Gymnase. Il y avoit deux espèces de séances, les premières générales, les autres particulières, pour les diverses sections de la Société, dans des salles ad hoc. Les sections de médecine et de géologie étoient les plus nombreuses. Les dîners de la Société avoient lieu à l'orangerie de l'Hôtel Rougemont[1] au faux-bourg, qui avoit été transformée en une immense et magnifique salle parfaitement illuminée la nuit pour les soupers et fraîche le jour.

La ville de Neuchâtel nous y a donné un beau souper qui fut des plus gais, où les couplets, les toasts et le champagne ne manquèrent pas; il y avoit 150 personnes.

On a aussi fait bien des courses aux environs. Je ne parlerai que de deux. La première chez Alphonse DuPasquier (l'Américain) qui possède une charmante campagne à Cortaillods sur les bords du lac. Nous nous y rendîmes sur le bateau à vapeur par un temps délicieux. Le bateau couvert de monde alloit comme une flèche. A Cortaillods, un excellent festin sous les arbres, servi de la manière la plus aimable, promenade aux environs, voire jusqu'à Trois-Rods pour examiner des formations très curieuses dans les rochers de la Reuse. Le soir, nous nous en revînmes par un lac agité et une nuit très obscure, éclairés par un grand nombre de flambeaux, en chantant, du moins toute la jeunesse, ces beaux chants des universités allemandes. Ton oncle Mayor dansoit sur le tillac. C'était aussi une véritable féerie. En entrant dans le port, tous les voyageurs enchantés s'écrièrent: *Vive la ville de Neuchâtel!* après avoir entonné avec beaucoup de solennité le chant: *Dieu sauve le roi!*

Le lendemain à 5 heures du matin nous étions en route pour la Chaux-de-Fonds dans 22 voitures, landaux, grandes calèches et omnibus. Cette fête étoit donnée par le gouvernement. Le chancelier[2] la dirigeoit; chaque voiture avoit un membre de la société de Neuchâtel pour la conduire. Dans ma voiture j'avois le vieux professeur Vaucher, de Genève, homme de beaucoup d'esprit et de gaîté[3]. — Le Val-de-Ruz étoit magnifi-

[1] Le rez-de-chaussée de l'Hôtel DuPeyrou, occupé maintenant par le Cercle du Musée.

[2] Favarger.

[3] Jean-Pierre-Etienne Vaucher (1763-1841), connu par ses travaux de botanique et de physiologie végétale.

que, les Alpes de toute beauté, l'azur du ciel resplendissoit dans le lac. — Tous mes savants enchantés descendent de voiture au bas de la montée des Hauts-Geneveys et la font toute entière à pied jusqu'au haut des Loges. On conversoit les uns avec les autres, les uns cueilloient des plantes, d'autres examinoient les roches, recueilloient des fossiles; tous étoient gais comme des pinsons. — Au bout de l'avenue des Plainchis, nous trouvâmes Mlles Berthoud et leurs pensionnaires: elles venoient au devant de l'oncle Maunoir...

... Au haut des Loges, toute la chaîne des Alpes d'un côté et celle des Vosges de l'autre; à l'entour, des prairies émaillées de mille fleurs d'une fraîcheur admirable, des bois superbes, des pâturages couverts de bétail. Jamais nos Montagnes n'avoient été aussi belles.

A la Chaux-de-Fonds les voitures fendoient les flots de la population; toutes les fenêtres garnies de monde. La place entièrement couverte; c'étoit en outre jour de marché. Aux portes de la maison de ville, le Conseil de Commune nous reçut de la manière la plus distinguée. Dans l'Hôtel de Ville, exposition des objets d'industrie. Musique admirable d'instruments à vent qui exécutoient des morceaux d'une harmonie lente et solemnelle. Enfin excellent déjeuner à la fourchette, où les pâtés, volailles, rôtis, jambons, etc., furent rudement mis en déroute par une bande joyeuse et affamée s'il en fut. Ce que j'admirai, c'est l'hommage sincère et persévérant rendu au blanc et rouge 1re qualité 1834 de Neuchâtel, ainsi qu'à de grosses fraises des bois fraîches et parfumées. Les toasts, les discours, les bons mots ne manquèrent pas.

Ici la Société se partage en deux: les géologues, sous la conduite de Messieurs Jeanneret, pasteur de la Chaux-de-Fonds, et Nicolet, pharmacien du lieu et bon géologue, s'en vont explorer des roches très curieuses dans la direction des Planchettes, pour se rendre par les sentiers les plus romantiques au Saut du Doubs en passant par les Planchettes, où Reynier[1] nous offrit du vin et des rafraîchissements dans sa grange, par le Corps de garde des Planchettes, magnifique point de vue, et le Val de Moron. Les autres allèrent en voiture au Locle par les Eplatures, et ensuite à pieds aux Brenets. Arrivés au Châtelard, où tout à coup on découvre les Brenets et son joli lac, couvert alors d'une multitude d'embarcations, ces Messieurs furent tellement frappés, qu'ils poussèrent trois hourrah de surprise et de plaisir.

Sur le Doubs ils voguèrent sur 2 grandes barques préparées ad hoc; il y avoit 2 excellentes musiques militaires; un bateau de demoiselles du Locle qui chantèrent des choses charmantes; 40 à 50 embarcations, les rochers couverts de gens en habits de fête, en tout 4 à 5 mille personnes. Les bassins du Doubs étoient de toute beauté. Quant à ces Messieurs, jamais ils n'avoient vu pareille fête; il y avoit pour eux de la féerie: ces lieux sauvages et si romantiques, cette immense population, si riche, si décente, si bien mise, s'élevant par gradins sur les rochers depuis le bord

[1] Pasteur de ce village, et astronome expert.

de l'eau jusqu'à une grande hauteur, ces chants, cette belle musique, — plusieurs en ont pleuré de joie. — En revenant, Messieurs Escher, de Zurich, ont fait arrêter la barque au milieu du plus beau bassin, et là, applaudis de tous leurs collègues, ils ont porté un vivat (*Lebe hoch*) au gouvernement de Neuchâtel. En arrivant au pré du Lac, avant de débarquer, Monsr de Johannis a chanté des adieux charmants (vers et musique de sa composition) aux habitants de la contrée.

Au Locle, dîner à sept heures du soir, repas superbe où le chancelier s'est distingué par un toast porté avec une rare éloquence au nom du gouvernement à tous nos hôtes suisses et étrangers. Elie de Beaumont, qui quelques jours auparavant donnoit encore...[1] à Paris, devoit trouver le contraste piquant.

On est revenu par une belle et calme nuit d'été, — beaucoup ont dormi, — mais tous ont regardé leur séjour à Neuchâtel comme un rêve enchanté, et de retour chez eux ils ont répandu la gloire de la vieille hospitalité neuchâteloise. Toutes les feuilles allemandes en ont parlé, ainsi que quelques feuilles de Paris.

Je m'arrête ici, mon cher Auguste. Je ne te parle pas de la partie scientifique ni de notre beau musée. Tu le verras à ton retour...

...Adieu. Tout à toi.

V. Droz.

Nous remercions Mme Clerc-Droz, qui, après nous avoir obligeamment communiqué cette lettre, a bien voulu nous accorder la permission d'en extraire les passages propres à intéresser le public. Comme on vient de le voir, on s'entendait déjà fort bien à organiser les fêtes, en 1837, à Neuchâtel, et la fameuse réunion des Sciences naturelles mérite à tous égards le brillant souvenir qu'elle a laissé parmi nous.

Philippe Godet.

[1] Il manque ici un mot, enlevé en décachetant la lettre.



UNE LETTRE DES QUATRE-MINISTRAUX

AU CONSEIL DE LA NEUVEVILLE

Le *Musée neuchâtelois* a publié, il y a quelques années,[1] une relation du désastre causé à Neuchâtel par le débordement du Seyon, le 8 octobre 1579. A la fin de ce récit se trouve l'énumération des secours en argent ou en nature envoyés aux victimes de l'inondation par diverses localités. La Neuveville figure dans cette liste pour « 10 milliers de tuylles, 16 bosse de chaux avec des caron ». Nous donnons aujourd'hui la lettre de remerciements écrite à cette occasion par les Quatre-Ministraux au Conseil de La Neuveville, pièce que M. A. Gross a eu l'obligeance de nous communiquer.

Nobles, honnorables, prudentz, vertueux et sages sieurs, bons amys et voisins: Nous avons de vostre grace et liberalité acoustumée receu l'honnorable don et present qu'il vous a pleu nous faire pour remedier à l'esclandre à nous advenu par le vouloir de Dieu, de quoy ne sçaurions assez vous remercier, sachant assez que ce n'est amytié nouvelle que la vostre, ains est ce une continuacion de l'ancienne et estroite affection que de tout temps avez fait paroistre à ceste communaulté. Nous prions Dieu nous faire la grace avoir le moyen le vous recongnoistre, que ferons d'aussi franc cueur que nous en recepvrons de vous l'ouverture. Ce bon Dieu vous preserve de tout inconvenient et desastre, amen, conservant vostre vertueuse communaulté en tout heureux succès. Nous avons payé ces bastelliers que vous remenient vos tonneaux lesquelz avons entretenu au meilleur estat que possible nous a esté. Sur ce prierons Dieu (après vous avoir présenté noz humbles recommandations) que vous,

Nobles, honnorables, prudens et sages sieurs, bons amys et voisins, doint en parfaite santé très heureuse et longue vie. De Neufchastel le XI de decembre 79.

Vos serviables, bien bons amys et anciens voisins.
Les Quattre Ministraulx de la Ville de Neufchastel.

Aulx nobles, prudens, vertueulx et sages sieurs
Messieurs les Chastelain et Conseil de la Neufveville noz affectionnez bien bons amys et anciens voysins.

Or. pap. Archives de La Neuveville.

Ch. ROBERT.

[1] *Musée neuchâtelois* 1901, p. 24-27.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Janvier-Février 1907, p. 37.)

1550. X. 333. Plus receuz d'hung manovriez qu'avoit joyez ès quartes ung dimenche matin pendant le sermon, 20 s.

334vo. Aux sages femmes, 12 liv.

335. Delivrez au Maistre d'hescolle, par l'ordonnance du M. B., qui fut icy envoyez par Maistre Mathurin Cordier, depuis Lozanne jusque ycy, pour sa despence faicte en chemin, 2 liv. 3 s. 3 d.

Plus par la d. ordonnance que dessus pour la despence qui fist en ceste ville, chiez Michoudz, 17 s.

341vo. Delivré à Guiotz Motheron pour le service qu'ilz a faict de enterrer les morveulx et ce par le commandement que dessus, 25 liv.

342vo. Delivré par l'ordonnance du M. B. Hardy à Guillaume Pury pour avoir faict une fenestre que Messgrs donnarent à ceulx d'Ovargnier pour mettre sus la chapelle, 14 liv.

Plus aud. Pury encore pour une aultre fenestre que Messgrs donnarent à Jeh. Barbier tousjours pr l'ordonnance que dessus, 9 liv. 6 s. 8 d.

343vo. A Jehan Bertholet de Travers, pour avoir prins un loup, 5 s.

344. A Jaques Massonde pour les 2 banderoles que l'on a mis sur les pommez du bellevards devant l'ospitalx, 5 liv.

346vo. Delivré à ceux qui prindrent un loup à la Joux, 21 s. 8 d.

Plus à ung des Bulles qui avoit prins un loup, ...

347. Plus à Claude Sernet, pour 17 semaises schinquées, tant au baillif d'Avenches, à Monseigneur le banderet Vingarte, au cappitaine Frôly, à Maistre Pierre Viret, au chastellain de Fryennescheber, bonne ville d'Avenche que au boursier de Salleure, 5 liv.

347vo. Plus delivré à Jehan Cherpilloudz pour estre allé à Payerne parler à Monsgr le gouverneur touchant ceulx du Vaultravers qu'aviont injurié et volluz battre le ministre du dit lieu et que pour 20 soulz qu'il a despendus et pour 2 journée, 40 s.

Delivré à Jaques Paittremand pour avoir esoé[1] 4 personnes atrainct de la malladie de leypre, 13 liv.

[1] Essayé, observé, visité. Voir XI. 32.

1551. 373vo. A ceux de Chesard pour avoir prins un loup cervier, 20 s.

374. Delivré au tornier pour deux foet pour chasser les chiens hors de l'esglise, 5 s.

375vo. Delivré à aulcuns de La Gratta pour avoir prins des petit lova, 13 g.

376. Delivré au soubz maistre de l'escolle, quant il estoit malade, 10 s.

376vo. Delivré au maistre d'escolle, 20 liv.

381vo. Delivré à Guyod Moteron que enterre ceulx que meurent de peste, ascavoir 17 liv.
qui est pour ung moys et à commencer le d. Guyot son terme, le 5 déc 1551.

382vo. Delivré à Jehan Vofve pour les fenestres de verrières faite en la maison de l'escolle à la Salle sur la rive, 3 liv.
pour la verrière de la bouticque de l'armurier[1], 4 ½ liv.

383. Delivré à Clemens Rossel pour 2 semaizes de vin données à Mre Pierre Viret, 5 ½ gr.

383vo. Delivré à Monsgr le banderet pour semaizes de vin données à Mre Calvin, 11 gr.

1552. 419. Les censes qui se payent à cause de la vendition que Mesgrs ont fait de la maison des Estaizons à honnorable homme Guillaume Hardy.

422. Delivré à Jehan Vefve pour une fenestre que Messieurs ont soinqués à M. le Maire de Travers, Guillaume Hardy, 3 escus.

423vo. Delivré à ceux de Peseu qui ont prins ung loup, 1 teston.

429vo. Delivré à Guyot Moteron pour son gaige d'estre morveux, 80 liv.

Delivré à Jehan Bronnez pour son gaige dès fosses pour les morveux, 25 ½ liv.

430. Plus délivré pour porter aux morveux du Chanet, tant en pain que en vin, que en fromage, 5 ½ gr. 4 d.

430vo. Plus pour estre allé au Vaudereu achetez les boys pour faire la petite javiolle, une journée, 10 s.

Plus pour avoir faite ladite javyolle et la porte de la tour, 6 journées, 3 liv.

432. Plus pour le petit disné de ceulx qui ont visité la femme feu Jehan Stainer, à cause de lèpre, 9 gr.

Pour le disné de Monsgr le bourcier Loys Rossel et les massons, pour avoir faict marchiez de faire les escrenez depuys le belvart jusques à la tour du St Esperit, 10 gr.

Pour ceulx que allerent advertir ceulx du villaige d'Asné[2] touchant les commands de la chapelle de Thielle, 5 gr.

442vo. Delivré au M. B. Hartemand pour avoir donné à ceux de Savagnier qui ont prins ung loup servez, pour ce 1 teston.

[1] A la rue du Château.
[2] Anet.

443. Delivré au dit Guyot Moteron, pour reste de huit moys et demy qu'il a vacqués à enterrer les morts de peste, commenceant le 15 may passé et finissant le dernier jour de janvier au pris de 15 liv. le moys, et ainsi luy est encor dû, 64 ½ liv.

1553. XI. 22. Delivré par l'ordonnance du M. B. Claude Clert à Audot Lardenet pour aller à Genevez pour le fait de Mre Guillaume, 6 liv.

23vo. Delivré par l'ordonnance du M. B. Anthony Bretel à Jacques Artemay pour des lances que les enfans pourtent sur le jours des bordes, 13 liv.

24. Delivré par l'ordonnance du M. B. Loys Rossel à Gyot Moteron pour le servyce quy l'a fect durant la peste et 1o pour 15 moys, après ce que l'a receu du bourcier Jehan Grenot et du borciez Loys Rosselz, 85 liv.

32. Delivré à Jaques Petremand pour avoir essayer la femme de feu Jehan Stynner, ainsi qu'est d'usance pour ce, 4 liv.

1554. 59vo. Delivré par l'ordonnance du M. B. Jehan Grenot à Wyllemin Grand pour la depence de ceulx qui plantyrent les noyer vers la fontayne St Guillaume, 7 liv. 10 ½ gr.

60. Delivré à ung de Chesart que pryrent ung jeune louz, 10 s.

61. Delivré à Jehan Aubert pour estre aller à Estavayer vers Monsgr Pierre Peytter pour faire leserches des biens apartenant aultre foyz ès chapellans de Neufchastel, 3 ½ liv.

64. Item plus pour les deux qu'allirent querey à La Coudre les 2 pasteur qu'avoyent rompeuz la Javyole, 10 s.

76. Item plus pour Mr Pierre Wyret, pour 2 symaises, 5 ½ gr.

77. Item plus pour Mr Pierre Wyret, pour 2 symaises, 6 gr.

80. Delivré par l'ordonnance du Mre Bs Pierre Wavre à Fransey Bonvespre pour ung disné que Monseigneur le leultenant et le Maître Bourgeois Wavre quand y firent compagnie à Monseigneur de Marttyne, 10 s.

Item a estez despenduz par Loys Rosset et Pierre Wavre et le soubtier pour faire compagnie à Mre Callevin, 15 s.

81vo. Plus Monsr Calvin, 2 semaisse de vin claret, 5 gr.

82. Id. pour ung repas que Messgrs ont fait à Mre Pierre Wiret et aultre seigneurs accompagnez de Messgrs de la ville et estoient 21 personnes à chacun repas 4 gros, revient à 7 liv.

1555. 133vo. Item plus delivré au d. Perregaulx par l'ordonnance du Mr B. Guillaume Hory, a esté dependu le 20 fév par Messgrs les 4 et le banderet et l'ansyan mayre Gryssel et les deux des Clefs quant l'on fytz le leccyon des bourgeois de deans et de hoyrs pour tyre au servyce de Messgrs de Berne, suyvant la bourgeoisie, 30 gr.

133vo. Delivré par l'ordonnance que dessus au dits Perregaulx pour 3 groutz de Chandoylle quant ceulx de Saintemye[1] sy furent En myton

[1] Saint-Imier.

la mienuyt pour avoyr genz pour la defense de leur pays, quant ont leur fruyssia la battalle à 7 heurez de mattein, 5 s.

138. Item plus pour ung soupper pour le Mre B. Hory et pour Jehan Pury, quant y firent compaine à Callevein de Genèves, 15 s.

Item plus pour deux semayse de vin pour donner à Mestre Callevein, 11 s. 8 d.

138vo. Item plus pour deux seymayse l'une de blant et l'aultre de rouge soynquée au banderet de Beure[1] et au prédican d'Anvenche, pour ce 10 s. 10 d.

139. Item delivré par l'ordonnance que dessuz à Guillame Pury pour les fenestres quy la faict à la mayson de la ville, ensemble, le banderet quy la mis à la fenestre du poylles, Ensemble bonne fenestre que l'on donnyt à ung de Berne, 105 liv.

145vo. Delivré par l'ordonnance du Mre B. Jehan Pury à Pierre Senin de Walleingein pour ung louz quy la prins, 20 s.

146vo. Item plus le 27 juin pour trois de leur, à savoyr Guillame Hory, Pierre Wavre et Jehan Pury faisant compagnie à d'aultres cappytaynes d'Allemainne, 15 s.

147. Item a esté despenduz par certains de Messgrs, quand il invytyrent Monsgr le gouverneur pour fayre compagnie à Monsgr de Vylle Neufves, maystre d'hostel de ma dame de Nymour, 3 liv.

168. Les maisons estant derrier la Rue des Haulpitaux commençant vers la porte chiez Wavre, appelé anciennement la porte St Moury.

Les Comptes de 1556 à 1571 manquent[2].

1571. 192vo. Aulx pfifferly, pour son gage, 30 liv.

Item pour le louage d'une mayson à luy accordé, 20 liv. par an, 20 liv.

A Jaques Barbier, taborenyer, pour son gage, 10 liv.

193. Aux 2 sage femme pour leur gage à chacune 20 livres, 40 liv.

Au docteur nommé Antonius Maximus, Piémontois pour son estat, à lui ordonez par Messrs pour l'an de ce présent compte, 100 liv.

A Jehan Grenot le jeusne pour le louage de la maisson où se tenoit le d. docteur, 40 liv.

197vo. Item delivré à Pierre Tissot, Chapuis, 6 liv. sus l'ouvrage qu'il doit faire au beffre en la tour de l'hospital, apert de l'ordonnance du dit Allemaigne, 6 liv.

198. Delivré à Mre Pierre Chapuis pour le beffre de la cloche de l'hospital, 15 liv., apert de l'ordonnance dudit Cler, du 18 mai 1571, 15 liv.

200. Delivré à Mre Pierre Chapuis, 4 liv. qu'est pour fin de payement du beffre, fait pour la cloche de l'hospital, apert de l'ordonnance du M. B. d'Allemaigne, 4 liv.

Delivré au même pour avoir fait ung toict sur la porte des arbeletiers, (aulx terraulx de la ville, près la maison des Arbeletiers) du 4 août 1571, 5 liv.

[1] Buren.

[2] Un fragment des comptes de 1570 se trouve au Château dans le volume du notaire J. Udriet, I, f. 296, sous le titre: Aultre délivrance de deniers extraordinaires.

201vo. Delivré à Mre Anthoine, le diacre, 7 teston de Salleure pour ung chandelier mis au grand poyle de la maison de ville, apert de l'ordonnance du d. Cler, du 15 nov 1571, 8 liv. 1 s.

202vo. Delivré pour 2 pot d'uille de nois, pour employez à l'antour de arteleriez et aultre chausse, assavoir 1 teston de Salleure, janvier 1572, 46 s.

Delivré à Guillame Perret de Renen pour avoir prins ung loup, 2 liv.

1573. 189. Rapport des forestiers: Amende: le fils du mary à la femme à François Bonvespre, 3 liv.

St Gall **1575-1576.** 242. A Mre Pierre Regnanelly, pour son gage de gouverner l'horloge de l'hospital et celuy de la Malle porte, 30 liv.

Au pfifferly, pour son gage, 30 liv.

242vo. Item pour le loeage d'une maison à luy accordé, 20 liv.

A Jaques Fera, taborenier, pour son gage, 20 liv.

244vo. Item delivré aux gouverneurs du village d'Anne pour une fenestre que Messrs leur ont fait présent, 17 1/2 liv., apert du billet daté du 18 juillet 1576, signé par le Mre B. de Vy, 17 1/2 liv.

Delivré à Othenin Vefve pour ung jeusne loup qu'il a pris le billet daté du 21 juing 1576, signé par le M. B. Rossel, 20 s.

245. Delivré à ung povre homme de la vallée St Amyan la somme de 5 liv. f. à luy ottroyée en aulmosne pour la delivrance d'ung certain prisonnier detenu pour l'evangille, apert du billet daté du 7 janvier 1576, signé par le... 5 liv.

247. Item délivré à Mre Amy Darhach, docteur, pour la 4e partie de son gage, 25 liv.

Delivré à des gens de Grandson ayant prins des petits loups, 20 s.

En ade à des gens de Thavannes qui avoient prins ung loup, 20 s.

Delivré le jour que l'on mesurait les vasches à la Joulx à certains personnages qui avoient prins des petits loups, par l'ordonnance du Me Bs de Vy, 30 s.

247vo. Delivré à la Barbelly Chevallier qui a esté vers trois femmes enceintes qui avoient la peste, 12 liv.

248. Delivré à Daniel Syre pour journées qu'il a fait pour la ville, tant pour pendre la chaine vers là Maleporte que les chandeliers au coing de la ville, la somme de 4 1/2 liv., apert du billet, signé par le Me Bs Grenot, daté du dernier fév. 1576, 4 1/2 liv.

1579. 443. Delivré pour le marin de la tournelle de Diesse tant en pièce que en chevront, 12 liv.

Item pour 6 chevrons pour couvrir la javyolle sur la Maulle porte, 3 liv.

444. Delivré à Israël Bottelier pour avoir refaict et rabillier les vingts selletz de cuyr de la ville, 18 liv. (pour les faire on se servait des cuirs des macles de la ville, morts de maladie.)

446vo. Item ay acheté 4 aulnes de thoille que couste 6 gr. et 1 quart, l'ausne, pour faire des charges pour l'artillerye, quant les Suysses alloyent en guerre, cy 25 gr., et pour les avoir fait à faire 15 gr., 3 liv. 4 gr.

1580. XII. 38vo. Delivré à Emer Bergeon huit livres pour avoir fait des crochets pour chercher au lac et Seyon après le désastre et desbordement du Seyon, appert de l'ordonnance du dit sieur Merveilleux, daté du 5 fev. 1580, 8 liv.

39. Item delivré à Pierre Cugnet pour avoir pendu la cloche que l'on sonne le conseil, mis 2 pièces de fer à la grand cloche en la tour Diesse et aultre faict, revenant à 12 liv., 21 av. 1580.

39vo. Plus delivré à Jehan Petter, Pierre Jacottet et Colas Cousin d'Aulterive, assavoir 50 sols pour avoir prins et tiré ung loup en vie, près dud. villaige, appert de l'ordonnance du Me B. Merveilleux, du 24 juing 1580, 50 s.

Encore par ordonnance que dessus, délivré à deux de la Sagne qui avoient tué ung loup, 30 gr.

40vo. Par ordonnance du M^{e} B^{s} des Coustes, du 25 avril 1580, délivré à certains de Concisse, qui avoient prins 3 ours, 18 gr.

Item par ordonnance que dessus, du 10 may 1580, delivré à ung de la Saigne qui avoit prins ung loup en la Joux de Martel, 3 liv.

41. Delivré à Henry Reinckert pour avoir aprins le Messier de cousandier à Claude Girardbille, pfeiffer de Messrs, suyvant le marchiez fait avecque luy, appert de l'ordonnance du M^{r} B^{s} des Costes, du 16 août 1580, 55 liv.

1581. 75vo. Pour la porte Jehan Flory.

86. A Nicollet Tribollet pour une jambe de porc (dans les traitements).

87. A Mre Pierre Perron, apoticquaire, pour son gaige. 50 liv.

89. A Jehan Saignard 4 journées pour faire a venir la fontaine du Plan.

A Jehan Françey, marionnez, subjects de Monsgr de Travers et à ung aultre de la Saigne, 15 sols pour avoir tiré chacun ung loup, appert l'ordonnance de Messrs, du 21 déc. 1580, 15 s.

89vo. Delivré à Mre Richard Millot, le perrier, 3 livres pour avoir croser la rouche la porte des Moullins, du 12 janvier 1581, 3 liv.

94vo. Pour une corde qu'il a mise au Reloge de la tour de Diesse.

95. Delivré à ceulx qui ont tués les chiens, 36 batzes pour avoir tué 75 chiens, à $^{1}/_{2}$ batz la pièce, appert par le billet du Mre B. Pierre Jacquemet du 12 sept. 1581, 8 livres.

Delivré aud. Mre Jehan Fanicaulx, paveur, 5 liv. pour avoir pavé dempuis le petit bornelz, jusques à la Malle Porte, du 4 oct. 1581, 5 liv.

1582. 136vo. A Mre Jehan Regarnelly pour son gaige de gouverner les reloges des hopitaulx et de la Malleporte, 30 liv.

A Monsr. Pechius, docteur, cy 66 liv. 8 gr.

137. Delivré à Mre George, Executeur de la Haulte justice pour son gaige, à luy ordonné par Messrs, 20 liv.

139vo. Item delivré à George Ysenhut, executeur de la Haulte justice la somme de 5 livres qu'est pour advancement d'ung quartemps que Messrs ont avec luy arresté ce Jourd'huy datte de ce present billet, plus

2 livres que messdits Sgrs luy ont octroyé pour achepter 2 chars de boys, appert par le billet du 26 décembre 1581.

Delivré à Guillame Massonde la somme de 36 livres pour avoir fait la marque de la ville à 2 boytes de taborin, comme aussy pour avoir peinct les 2 banderolles qui sont sur la tour du mazey, appart de l'ordonnance signée par ledit Mr B. Jacquemet, datée du 26 décembre 1581, 36 liv.

140. Delivré à Balthasard Baillods la somme de 37 1/2 livres pour le loyage de sa mayson des Moullins, où ce tient la sage femme de l'année 1581, 37 1/2 liv.

Item Delivré à Mre George, executeur de la haulte Justice, la somme de 85 liv. pour avoir vuydé les aysances de la maison de la ville suyvant les marcheffs faict avec luy, appart par l'ordonnance du M. B. Jacquemet, datté du 1 feb. 1582, 85 liv.

Delivré au dit Mre Georges 7 1/2 liv. pour ung cestier de vin à luy promis deans le marcheffs susd. comme pour 6 liv. de chandoilles que pour le vin de ces serviteurs, à luy promis par messd. Srs, appert par l'ordonnance dud. M. B. P. Jacquemet, daté comme dessus, 7 1/2 liv.

Plus le dit jour délivré par le commandement de MM., oultre ce que dessus aux serviteurs dud. Mre Georges, ung teston de Salleure, 16 gr.

140vo. Item delivré à ung pouvre compagnon, qui disoit avoir esté prins prisonnier et dettenu en gallere par le Turck, l'espace de 4 ans, assavoir 18 gros pour l'honneur de Dieu, du 19 fevrier 1582, 18 gr.

141vo. Encore delivré à Claude Morel, orfevre, 6 liv. et 3 gros, qu'est pour avoir racoustré et doré la boyte du messagier de la ville, comme se conste par le billet signé par le Mr B. Jehan Pourry, en date du... de mars 1582, 6 liv. 3 gr.

142. Encore delivré à Mre George, executeur de la Haulte justice, 4 liv. 8 sols pour avoir tué 40 chiens, appert par le billet signé par le Me B. Jehan Pourry, en date du 26 avril 1582, 4 liv. 8 s.

Delivré à Pierre Bergeon de Serrières 42 liv. pour les poinctes du rattey et les cloux pour les clouer, comme aussi pour avoir estendu une pallanche de fert pesant 48 liv. pour ferrer le coffre de guerre, comme appert par le billet signé par le M. B. Jehan Pourry, en date du 12 de may 1582, 42 liv.

144vo. Davantage delivré à Jehan Favagier 17 liv. 1/2 qu'est pour le payement de fenestres croixsées que MM. ont acheté de luy pour employer au bastiment de la tour du Masel, comme se conste par le billet signé par le M. B. Jehan Pourry du 13 juillet 1582, 17 1/2 liv.

145. Delivré à Mr George, executeur de la Haulte Justice, la somme de 9 liv. f. pour avoir tué 77 chiens et les avoir mis hors de la ville, appert par le billet signé par le M. Bs Jehan Pourry en date du 4 aougst 1582, 9 liv.

Encore delivré à Mr Dimainche Sarazin 30 gros, est ce tant pour du triège heuz de luy que pour des charges que sa femme a faict pour les pièces d'artillerie, appert par le billet signé par le M. B. Pierre Jacquemet du 8 aougst 1582, 30 gr.

145vo. Delivré à la femme de Thobie Gallot 9 liv. 9 gros pour 13 douzaines de pains que l'on achepta d'elle pour en faire present aulx soldatz qui alloient au service de ceulx de Genesve, appert par le billet signé par le Me B. P. Jacquemet le 28 d'aougst 1582, 9 liv. 9 gr.

Delivré à la femme d'Aron Jacottet 5 liv. et 3 gros pour 7 douzaines de pains pour en faire present auldits que dessus, appert comme dessus, 5 liv. 3 gr.

146. Delivré à Mre George, executeur de la haute justice 5 livres que sont pour 50 beste tant chiens que chats qu'il a trouvé mort par la rue, les ayant porté hors de la ville, appert par le billet signé par le dit M. B^{s} Pierre Jacquemet du 13 sept. 1582, 5 liv.

Delivré au serviteur du dit Mre George 8 gros que Messrs luy ont octroyé pour passer son chemin, appert du billet signé par le M. B. P. Jacquemet du 25 sept. 1582, 8 gr.

146vo. Item à Jonas Fecquenet 4 liv. et 8 gros pour 10 semaises de vin que l'on a prins par Jehan Poncier par le commandement de Messgrs pour faire present au Collonnel de Glaris et à d'aultres cappitaines pasant pour tirer en guerre, comme aussi pour 8 pot de vin que MM. ont mandé querre en faisant compagnie à ceulx de la Bonne Ville sur le jeux des Arbellestriers, appert par le billet signé par le M. B. Jaquemet du 15 octobre 1582, 4 liv. 8 gros.

147. A Daniel Jacob dit Mathey 20 sols pour avoir prins ung loup, 12 sept. 1582, 20 s.

A Jehan Saingnard 3 livres pour avoir descouvry et recouvry d'essiles à clavins le toyct dessous le cymetière que l'on met les eschelles de la ville, appert par le billet signé par le M. B. Jehan Pourry en date du 24 juillet 1582, 3 liv.

147vo. Delivré à Abraham Voullot 5 liv. pour avoir racoustré le toict des arbellestiers et le ratelly là où on pend les arbellestes, appert par l'ordonnance du M. B^{s} Pierre Jacquemet en date du 4 de septembre 1582, 5 liv.

Delivré à Benoyt Majot 13 liv. $1/2$ qu'est pour avoir faict 12 bosset que l'on mect la pouldre à canon pour Messrs et 12 seillet à....., plus 2 journées à la fruictière de Messrs, 15 oct. 1582, 13 $1/2$ liv.

149. Du 13 de 1582 à certains de Peseulx pour avoir prins ung loup, 18 gr.

Plus le 20 d'aougst 1582 delivré pour la deppence faicte par Abraham Ramuz, Jehan Coinchellez et moy[1] à Sainct Imier quant nous fûmes mandés par MM. les 4 pour s'enquerir des gens de guerre qui passoient, par où ils voulloient passer, 7 $1/2$ liv.

149vo. Delivré à Guillaume Massonde la somme de 34 livres pour ouvrage faict pour MM. tant pour avoir faict noyr 2 coffres de guerre que pinct des banderolles des armes de Messrs, appert du billet signé par le M. B. Jaquemet du 21 aougst 1582, 34 liv.

[1] Loys Osterwalder.

150. Delivré à Jehan Gaudot 8 liv. pour 2 aulnes de drap noyr que Messrs ont achepté de luy pour couvrir les mors, appert du billet signé du 1er nov. 1582, 8 liv.

150vo. Delivré au morner qui ensepvelissent les pestiferrés, 13 liv. f. qu'est pour payement du 1er mois qu'il a servy, appert du billet du 2 nov. 1582 signé par le Mr Bs Jacquemet, 13 liv.

151vo. Delivré à la Guillama Herse 8 liv. f. qu'est pour 8 douzaines de miches de pain que l'on achepta d'elle pour en faire present aulx soldarts qui alloient au service de ceulx de Genève, appert du billet daté du 28 d'aougst 1582, signé Jaquemet, 8 liv.

152. A Jehan Bourgeois pour aultres journées qu'il a faictes allant au Noirmont pour les affaires de la guerre, ...

La fontaine vers chez Ecquert. 3 nov. 1582.

154vo. Delivré au maron que Messrs ont prins à service pour le regard de la peste et toujours à bon compte, 20 liv., appert du billet signé Jehan Vuillame, le 21 déc. 1582, 20 liv.

Davantage delivré à Pierre Berchat pour certaines fosses au cymetière pour ceulx estant mort de peste, 6 liv. 8 ½ gros, appert du billet signé J. Vuillame le 22 nov. 1582, 6 liv. 8 ½ gr.

1583. 172vo. Simon Ballanche, principal, et Jehan Hardy doivent tant pour la bourgeoisie du dit Simon que de son père Anthoyne Ballanche 200 liv. f., cense à St Martin, 11 liv.

193vo. Aulx 2 sages-femmes pour leur gages chacune 20 liv. Augmentez A celle de Vallangin de 10 liv., font 50 liv.

A Me George, executeur de la haute justice, 20 liv.

195vo. A Estevenin Mary de Leyquertte 3 liv. 2 gros pour des aysements que Pierre Berchat a heu de luy pour fayre les fosses de ceulx qui sont morts de peste, appert par le billet daté du 16 janv. 1583, signé par le Mre Bs Vuillame, 3 liv. 2 gr.

A German, forotier de la Joulx et à Guillame Labey pour avoir tirez ung loup servyé, 6 liv., appert du billet daté du 12 janv. 1583, signé par le M. B. Vuillame, 6 liv.

196. Le 14 de mars delivré aulx morveulx pour leur gage d'ung moys à eulx accordé par Messgrs, 14 liv.

Le 22 de mars delivré à Mre George, executeur de la Haute Justice pour avoir tirez quelques chiens et chats hors la ville, comme appert par ung billet daté du dit jour signé par le Mre Bs Jehan Pury, ...

196vo. Le 19 de mars delivré à Pierre Berchat pour avoir faict des fosses pour ensevellir ceulx qui sont morts de peste, 3 liv. ½, appert du billet du dit jour, 83, signé par ledit Mr B. Vuillame. 3 ½ liv.

Le 1er de mars delivré à Baltesard Baylliot 37 liv. ½ pour le louage de sa mayson, de l'an 82 où se tient la sage femme de Vallangin, appert par le billet daté du 16 fév. 1583, signé par le M. B8 Jehan Pury, 37 ½ liv.

Le 28 d'avril 1583 delivrez au Relogieur Alleman 5 liv. pour le vin à

luy promis pour avoir racoustré les reloges, appert par le billet daté du dit moys, signé par le dit M. B. Pury, 5 liv.

197. Aulx morveulx, 60 liv., pour compte final fait avec eulx, appert du billet daté du 15 d'apvryl 1583, signé par le secrétaire Petter, 60 liv.

197vo. Le 24 may 1583 delivré à 2 des Geneveys pour avoir pris 3 jeusnes loups, 18 gr.

199. A Mre George l'executenr et à son serviteur, 9 liv., pour avoir tuez 62 chiens, appert du billet daté du juillet 1583 par le dit M. B. Vuillame, 9 liv.

201vo. A Mre George l'executeur, 5 liv., pour avoir nettoyé la ville de plusieurs immondisitez, appert du billet dattez du 15e d'octobre 1583, signé par le M. B. Usterwald, 5 liv.

1584. 238. A maistre Ritzet, Executeur de la Haulte Justice, pour son gage à luy ordonné par Messrs, 20 liv.

240. Delivré à ung homme de Ste Croix, pour avoir prins un loup, 20 gros, appert de l'ordonnance du Mre Bs Grenot du 24 nov. 1583, 20 gr.

240vo. Delivré à Henry Borel pour avoir prins ung loup 2 liv. f., appert du billet signé par le dit Grenot du 18 déc. 1583, 2 liv.

Delivré à Bastian Roy de Mortaulx pour avoir prins ung loup, 20 sols, appert du billet signé par le d. Grenot daté du 18 mars 1584, 20 s.

241vo. Delivré à Pettremand Figuier pour avoir apporté de Salleure des cordes pour le horloge de la Tour de Diesse, appert de l'ordonnance signée par le dit Grenot, datée du 31 janv. 1584, 4 liv. 9 gr.

243. Delivré à maistre Ritzet, Executeur, pr avoir tué les chiens, appert de l'ordonnance du 20 de fév. 1584, signée par le M. B. Steff, 10 liv. 14 s.

244. Delivré à Mre Ritzet 2 liv. pour avoir escorchez et encrotez l'ung des macles de la ville qui estoit malade, appert du billet signé par le Mr Bs Steff du 23 avril 1584, 2 liv.

245vo. Delivré à ceulx de Nodz qui ont prins six jeusnes loups, appert du billet signé par le dit Huguenaud du 3 juin 1584, 18 gr.

246. Delivré à Mr Ritzet, pour avoir nestoié les charongnes parmy la ville, appert du billet daté du 6 juillet 1584, signé par le Mr Bs Daniel Huguenaud, 18 liv.

246vo. Delivré aux gouverneurs des 4 Chavannes pour du boys qu'ils ont acheрté ès bordes 10 liv. 1/2, appert du billet signé par le dit Huguenaud du 30 mars 1584, 10 1/2 liv.

249. Delivré aulx peintres qui ont figuré les Troys fontaines de la ville et la chenaulx de la maison de la ville par marcheff faict et arresté avec eulx 308 liv. f. que revient en monnoie d'Allemagne 56 escuz à 25 batz pièce[1], 308 liv. f.

251. Delivré à Henri Bonvespre 48 liv. 2 gr. f. qu'est tant pour avoir fait le pomey de la Tour du Mazel et fourny des clods, appert de l'ordonnance, du Mre Bs Osterwalder, daté du 27 oct. 1584, 48 liv. 2 gr.

[1] Comme dans les autres villes suisses, nos fontaines étaient peintes. N'y aurait-il pas lieu de les remettre en couleurs?

252vo. Delivré à Mre Ritzet, Executeur, pour avoir tué les chiens le 9 d'aougst, 6 liv. 16 s., appert du billet signé Daniel Huguenaud, le 21 d'aougst 1584, 6 liv. 16 s.

1585. 281vo. Au deulx Saiges femmes pour leur gaige[1], 50 liv.

A Monsieur le Docteur pour son gaige, 100 liv.

A Mre Ritz, Executeur de la Haulte Justice, 20 liv.

284. Delivré à 2 hommes de Mortrus quy ont prins un loup, par ordonnance du M. B. Jehan Grenot en date du 22 décembre 1585, ...

Delivré à Jehan Grisel pour avoir faict l'espée au Banderet qui est sur le borney neuf, appert de l'ordonnance signée Grenot, datée du 22 de décembre 1584[2], 5 liv.

286vo. Item delivré à certain de la montaigne pour avoir prins un petit ours, appert de l'ordonnance signée par le susdit Huguenod, en date du 28 mars 1585, 20 s.

290vo. Delivré à Meistre Ritz pour avoir assomé 55 chien que pour autre besogne desonette[3], appert de l'ordonnance, signée par le dit M. B. datée du 2 déc. 1585, 16 1/2 liv.

1586. 331. A Mr Ritz, executeur de la Haulte Justice, pour son gage 20 liv.

333. Delivré à 4 h. de Blandi estant des subjects de Madame la Marquise se retirantz par deça pour la Religion et pour passer leur chemin, etc., 3 liv., appert du billet signé par le dit Bretel, du 15 nov. 1585, 3 liv.

Delivré à Henry Bonvespre 50 liv. qu'est tant pour avoir fait le pomey sur la tour des Hospitaux, que pèse 35 liv. d'estain, à 16 gr. la livre, comme pour 2 libvres pour avoir ferré la dague, etc., appert du billet signé par le dit Bretel du 28 nov. 1585, 50 liv.

334vo. Delivré à 2 compagnons de Concise qui avoyent prins ung loup, 21 janvier 1586, 20 s.

A 2 compaignons de Travers qui avoyent aussi prins ung loup, 21-1-86, 20 s.

335vo. A Guillaume Labet 2 livres pour ung loup, qu'il a prins à Martel, 5 janvier 1586, 2 liv.

336. A Mre Ritz, executeur, tant pour avoir tué les chiens parmy la ville que ceulx qu'il a recully par les rues, que sont en nombre de 100

[1] Les 2 sages-femmes étaient alors, la sage-femme de Valangin et Barbelly Chevallier ou Preud'homme, l'un estant son nom de fille, l'autre de femme.

[2] La fontaine du banderet, œuvre de Laurent Perroud, bourgeois du Landeron, habitant à Cressier, porte la date de 1581. Le marché fait avec Mre Laurent, masson de Cressier, et que nous avons retrouvé, est du 18 août 1579. Le 7 avril 1581 a esté délivré à Guillaume Beaujon 15 liv. pour avoir amener les pierres du borney dempuis Cressier à Neufchastel. Le même Laurent Berrod, fayseur de fontaines ou son fils Jaques ont exécuté pour Lausanne les fontaines de la Justice, à la Palud, qui existe encore et qui vient d'être repeinte dans les teintes douces, et de la Patience ou la fontaine de Bourg, devant la Fleur de Lys, qui n'existe plus. Le même Laurent Perrot, Perroud ou Perrod est le maître d'œuvre du bâtiment des Halles à Neuchâtel. Voir art. Piaget, *Musée neuch.*, 1903. Nous reviendrons sur ces différentes fontaines dans un article spécial.

[3] Deshonnête.

chiens, que pour sa poyne de les avoir portés vers Vieuxchastel, assavoir 13 liv. 5 gros, appert du billet signé par led. du 8 mars 1586, 13 liv. 5 gr.

Delivré au debrosieux[1] de Boveresse sur la fasson des Bancs dousiez qu'il a fait sur la maison des Acquebusiers et en oultre ce qu'il a déja recehu, assavoir ving livres, appert du billet signé par le dit Bourgeois, du 11 mars 1586, 20 liv.

337vo. Delivré à Guy Mathiez de Corselles 20 sols pour avoir prins 2 petit loups, appert du billet signé par le dit Rossellet du 28 mai 1586, 20 s.

Delivré à Pierre Barlet du Caliot en Dauphiné 12 gros pour passer son chemin portant attestation estre sorti du Lieu pour la Religion, appert du billet signé Rosselet, du 2 juin 1586, 12 gr.

338. Delivré au dit Jehan Sagnard 10 liv. qu'est tant pour avoir reffait les laudes vers les Arbelestriers, recouvrir le Tripot et aussy le toit de Jonas Wavre que l'on ly avoit gasté en levant la ramure de la tour des Hospitaulx et pour avoir nettoyé dedans la tour Megechien, appert du billet signé par le dit Rosselet du 21 de juin 86, 10 liv.

338vo. Delivré à son frère Olivier Amyod[2], 12 livres ½ quart, tant pour avoir gravé 2 marques d'assier des armoyries de mesd. Srs et deux autres à L'ayguyère d'estain, comme aussy pour avoir esté onze jours à la fruitière pour se prendre garde tant allentour des vascheries, auges et fontainnes, appert du billet signé par le dit Rosselet, du 9 mai 86, 12 ½ liv.

Delivré à Emer Bergon de Serrières 50 liv. qu'est pour le louage de sa maison des Moulins ou se tient la saige femme et le pfiferly, dont le terme est escheu à Pasques en ce présent an 86, appert du billet signé par le Mr B. Jean Bourgeois, du 7 avril 1586, 50 liv.

Delivré à Pierre Poupart de Paris 9 gros en aulmosne, pour estre sorty fors du Lieu à cause de la Religion, appert du billet signé par le dit Rosselet, du 7 juillet 1586, 9 gr.

Delivré à Honry Grisel 3 liv. comme gouverneur de la Rue des Moulins, qu'est pour le boys que Messrs oultroyent pour brusler aux bordes, 3 liv.

339. Delivré à un nommé Hans de Bade, Mre Executeur, pour passer son chemin, 18 gros, appert du billet signé par le dit Rosselet du 21 juillet 1586, 18 gr.

Delivré pour avoir pavé aussi devant la Malle Porte, ...

Delivré à 3 ouvriers qui ont monté de la thuylle pour couvrir la tour des Chavannes, 3 liv., appert du billet signé Rosselet du 22 juillet 1586, 3 liv.

339vo. Pour une corde pour l'oreloge de la tour de Diesse, 12 sep. 86, 2 liv.

Plus delivré à Mre Ritz 14 liv. tant pour avoir porté hors la ville de l'ordure hors des rues et pour avoir tué 45 chiens et les mener derrière Vieux Chastel, appert du billet signé par le dit Bourgeois, 14 liv.

[1] Menuisier.
[2] Le boursier était alors Jacques Amyod.

340. Delivré à 2 boureaux qu'estiont venuz à ceste ville pour tuer les chiens, et ce pour passer leur chemin, appert du billet signé par ledit Bourgeois, du 20 aougst 1586, 12 gr.

1587. 373. A Meistre Ritz, exécuteur de la Haulte Justice pour son gage à luy ordonné, 20 liv.

375. Pour un loup, 12 gr.

380vo. A Olivier Amyoudz pour avoir gravé une marque pour Messrs pour marquer les pierres, 3 liv. 9 gr.

381. Delivré à la maistresse d'escolle que Messrs luy ont oultroyé pour ce coup, appert de l'ordonnance du dit M. B. Ramuz, 4 liv.

381vo. Delivré à ung de Nouz pour avoir prins ung jeusne loup, 18 gr.

Encore delivré à la dite maîtresse d'escolle pour l'ayder à surveiller pendant sa malladie par ordonnance du dit M. B. Ramuz et arrest du conseil, 5 liv.

Item à Blaise Henneman pour avoir prins ung loup en la Joux de Messers, par l'ordonnance que dessus, 30 gr.

Plus par même ordonnance delivré au Mre Exécuteur pour avoir osté beaucoup d'ordure parmy les rues, 5 liv.

282. A ung de Gransson pour avoir prins ung loup, 20 s.

Item à Henry Colin, jadix bachellier[1] pour luy ayder à conduyre son mesnage, où il se veult retirer, par ordonnance et arrest du conseil, 5 liv.

382vo. Plus vient luy estre desduit la somme de six vingt quatre livres par arrest de compte fait avec luy pour despense faict chez luy pour les affaires de Messrs, tant pour avoir faict compagnye à certains bons Seigneurs et capitaines revenant de France et de Gascoingne en bon nombre, apert du dit compte du 17 apvril 1587, 124 liv.

384. Delivré à Henri Bonvespre pour journées d'estre allé par ordonnance de Messrs avecque le Sr Mre Bs au devant de monsieur de Chastillon, 7 1/2 liv.

1588. Manque.

1589. 420. A Mr Rytz pour son gage, 20 liv.

Aux 2 sages femmes à chacune 30 liv. pour leur gage par an cy 60 liv.

Pour ceste année à la femme Mre Siméon[2], 30 liv.[3]

422vo. Item par ordonnance du dit Mre Bs Ramuz du 19 du dit moys, delivré à ung docteur en médecine que Monsgr de Besse et docteurs de Genesve avoient envoyez icy pour estre receuz, assavoir 10 liv. que Messrs luy accordèrent pour s'en retourner, 10 liv.

Par même ordonnance delivré au Mre Bs Pierre Pury 23 liv. pour la despence faicte en sa maison par ung petit docteur bossuz envoyé à Messgrs comme dessus, 23 liv.

[1] M. Borel-Favre dans *Musée neuchâtelois*, 1870, p. 51, ne donne pas la liste des bacheliers. Jusqu'en 1610 l'école de Neuchâtel n'eut qu'un principal et un bachelier.

[2] Jehanne Clerc, femme de Mre Siméon Clerc, diacre à Neuchâtel, nommé en 1592 ministre à Tavannes. L'autre sage-femme était Magdeleine Henriod.

[3] Cet article est barré.

Delivré à 2 pauvres soldatz de St Gal revenant de la guerre mal en ordre, 40 s.

423. Item par ordonnance du Mre Bs Pury, 259 liv. 10 gr., qu'est par arrest de compte faict avec luy en octobre 1588, pour despence par luy soustenue en sa maison, tant pour les Sieurs Ambassadeurs, collonnels, capitaines de Berne, estant venuz icy avecque 2000 h. à notre secours et souivant(?) en vigueur des combourgeoisies pour empescher le duc de Guise et marquis du Pont de n'entrer sur la Comté pour nous endommager estant desja proche et aux lisières avecque leur armée, 259 liv. 10 gr.

A Bastian Perret de La Saigne pour avoir tué ung loup cervyé, 40 s.

424. A des gens de St Sulpy pour avoir prins ung loup cervyé, 20 s.

426vo. Encore au d. Mre Bs (Pury) par ordonnance de MM., pour pain et vin, fourni et delivré aux commis de Messgrs de Berne, estant devant la hasle conduisant par bateau l'artillerie qu'ils envoyoient à MM. de Genesve, 13 liv.

427. Delivré à George Wavra pour avoir esté à Collombier, Boule, Rochefort et au Vaultravers advertir les bourgeois que Messrs avoient fait election pour se trouver ici pour marcher en guerre avecque l'enseigne, 30 gr.

Delivré à Pierre Andriet pour payer la façon de l'habillement que Messgrs luy ont fait faire estant taborenyer pour marchier avecque l'enseigne de mesdits seigneurs, 6 liv.

A Pierre Mindrely pour le louage de sa maison de ceste année que Messrs avoient logé le pfifferly Claude Girard, 30 liv.

427vo. Delivré à George Wavra pour avoir été par commandement de Messrs par plusieurs et diverses fois tant à la Coste, Chastelainie de Thielle que Boudevilliers pour faire venir les esleux... seulz l'enseigne, comme sur la difficulté pour l'argent des guages, ayant fait venir les gouverneurs par devant la Seigneurie, apert l'ordonnance du Mre Bs Huguenaud du 18 sept. 1589, 12 liv.

428. Au Mre Executeur, tant pour avoir tué les chiens avant les vendanges, les encroter, que oster toute immondicité hors la ville durant l'année, apert de l'ordonnance du Mre Bs Ramuz, 13 1/2 liv.

1590. XIII. 28vo. Aux deux sage femme qui recoivent les enffans à chacune 30 liv., 60 liv.

Item à Mre Rytze, executeur de la Haute Justice, pour son guaige, 20 liv.

31. Delivré à un paoure homme ayant prins ung loup, 10 s.

31vo. Delivré à Pettermand Huguenaud 80 liv. pour le louage de sa maison du temps que la sage-femme Clauda Matié de Vallangin y a demeuré, par arrest de MM., 80 liv.

Item delivré à Me Anthoine le sarrurier tant pour avoir referré quelque porte, serrure pour loger Roboam Rolin estant hors de bon sens, comme pour ferrure de porte sur le Mazel, assavoir 6 liv. apert de l'ordonnance du dit Mre Bs Huguenaud, 6 liv.

32vo. Item à Claude Diacon, ladre de Dombresson, en aulmosne, 20 s.

34. Delivré à l'exécuteur de la Haute Justice, tant pour avoir tué les chiens parmy la ville que les encrotter, suyvant l'arrest fait avecq luy, apert de l'ordonnance du Mre Bs Pury du 28 aoust, 9 liv.

Au même pour avoir porté et encroté au lieu accoustumé des bestes mortes, 7 liv.

34vo. Delivré à ung homme portant ung loup, 20 gr.

Delivré à deux de Vouant portant ung loup, 20 gr.

29. Delivré à Jaques Tissot, chappuys, pour ouvrage par luy fait pour MM., tant à faire la porte de l'église pour loger Raboam Rolin, ouvré et posé certains chesnes pour les arquebousiers que aultre, 6 liv.

39. Le 27 juillet 1590 delivré à Abraham Grand Jehan du Vaultravers pour avoir mené Mre Rytz exécuteur à la Joux, pour n'y avoir jamais été, estant ce pour encrotter des vaches mortes, assavoir celle de Claude Chambette, 10 gr.

Delivré à deux de la Ste Croix qui portoient ung loup, 12 gr.

Le 26 oct. 1590 à 2 de Gransson qui avoient prins ung loup, 12 gr.

40. Item q ... luy estre deffalqué le louage de la maison que se tient la sage-femme, femme de Philippe Laperrier, disant que Messgrs la luy ont oultroyée. (Ce poste est barré en marge: que s'en sont payer.)

1591. 69vo. Aux 2 sages femmes qui reçoivent les enffans, à chacune 30 liv., 60 liv.

A Mre Rytzi exécuteur de la Haute Justice, pour son guaige, 20 liv.

73vo. Item delivré à Me Siméon Clerc, ministre, pour avoir esté elieuz pour estre avecque l'enseigne de Messrs et les aultres en la guerre de Savoye avecque Messgrs de Berne en vigueur de leur sommation, à cause de la dite bourgeoisie assavoir 40 liv. oultre ce que luy est payé par la Seigneurie d'ici et Vallangin, appert de l'ordonnance du Mre Bs Hudry, 40 liv.

Delivré à Christophe Fabry pour luy ayder à poursuyvre et estudier aux saintes Lettres pour parvenir, s'il plait à Dieu, ministre, assavoir 50 liv. à luy accordées en conseil.

75vo. La fontaine des malades.

76. Delivré à ung allemand du pays bas, en aulmosne, 2 liv.

Item à ung trompette allemand pour passer son chemin, 1 liv.

77. Delivré à Mre Ritz, oultre l'ordonnance de son guage, assavoir 17 liv. tant pour avoir tué les chiens par la ville comme les porter hors et vuyder l'immondicité de bestes mortes, 17 liv.

78. Delivré à Jehan Chambrier 120 liv. pour marchandise heue de luy tant pour habiller les b... aux trahaus et fiffer que furent en la guerre avecque le Sr cappitaine Rossellet, appert de l'ordonnance du Mre Bs Daniel Huguenaud.

80. Delivré à Mr Ritz pour ses poynnes et journées d'avoir esté à la fruitière par plusieurs foys pendant la maladie des bestes, appert de l'ordonnance du Mre Bs J. Favargier, 10 liv.

1592. 119vo. Idem à la maitresse d'escolle qu'est la femme de Francey Racyne, 25 liv.

121. Au Tabourenier qu'est Daniel Bugnot, 30 liv.

Au Phifferly qu'est Claudi Girardbille, pour son gaige, 20 liv.

121vo. Aux 2 sages femmes, 60 liv.

A Mre Ritz, exécuteur, 20 liv.

123. Delivré à Ollivier Amyoud et David Boyve qu'est pour avoir prins ung loup tout vif, cy par billet signé par le Mre Bs Henzely, daté du 17 fév. 92, 4 liv.

Delivré à Jehan Tenna (?) de Couvet pour avoir prins ung loup, apert du billet signé par le Mre Bs Favargier, 21 nov. 91, 1 1/2 liv.

123vo. Delivré au Mre Exécuteur de Mouldon pour passer son chemin pour s'en retourner, parceque la Seigneurie ne l'a voullu accepter, ny recpvoir à l'office, par le billet signé par le Mre Bs Amyod daté du 8 may 92, 3 liv.

124vo. Delivré à Daniel de Brot, le caquellard, pour avoir dressé le fornel du petit poille sus la viorbe en la maison de Messgrs sur le Mazel et faire à tenir bon un petit borney devant la mayson du dit bourcier comptable, billet signé Favargier, 7 déc. 91, 15 1/2 liv.

Delivré à Mre Hans Exécuteur pour 20 chiens qu'il a tué comme il dict par la ville suyvant la permission à luy baillée par Messrs, apert du billet signé par le Mre Bs Coinchely du 15 sept. 92, 2 1/2 liv.

126vo. Delivré à ceulx de Cornaulx qui ont prins deux loups à leur bois des Roches, apert le billet signé le dernier juillet 92, 3 liv.

Delivré au Mre Exécuteur pour avoir trayné ung cheval mort qu'estoit à la rive du lac que le vent y avoit amené, billet daté du 29 juin 1592 10 gr.

Delivré à Mossu, vacherin, pour estre venu à ceste ville pour guerrir ung macle qui pisoit le sang, billet signé du 25 may 1592, ...

131vo. Plus le 12 d'avril 1593 j'ay delivré à Meystre Rytz, exécuteur de la Haute Justice, tant pour avoir tué les chiens ce dernier voyage que pour avoir iceulx fait mener derrier Viefchastel, comme pour avoir nétié la ville de beaucoup d'immondicité dempuis vendanges jusques à présente date, selon ce que m'en a esté commandé par les Mre Bs Henzeli et Grysel, aussi le Mre Bs Huguenaud et Rugemont y estez présents, lors que led. Rytzi s'en voullaient aller hors de ce lieu, 15 liv.

Le 9 de May 1592 j'ay delivré par l'ordonnance du Mre Bs Amyoud à 3 soldats qui avoient esté detroussés venant de Chaustres (?) de la garnisson soufs la compagnie de Jungker Jacob Wallier, 9 gr.

Delivré par le commandement de Messrs au Mre Bs Amyoud pour faire à faire le seau de la Ville d'argent et le graver de nouveau, 20 liv.

134vo. Delivré à la sage femme de Mre Siméon Clerc oultre son guage ordinaire que luy a esté oultroyé par Messrs, apert de l'ordonnance du 5e d'octobre 1592, 30 liv.

159. Messrs nos princes ez pour la maison devant l'hasle où l'on bat la monnaye qui fut à François Lardin[1], 9 s.

169vo. A la maîtresse d'escolle, femme de Francey Racyne, 25 liv.

171. Aux 2 sages femmes, à chacune 30 liv. par an, 60 liv.

A monsieur le Docteur Dufour pour son guage, 100 liv.

173. Plus delivré audit (le paveur) 7 liv. pour le pavement faict vers la pierre du vin, posée nouvellement, apert de l'ordonnance du Mre Bs N. Heinzelly, 7 liv.

175. Delivré à Jérémie Gresey pour 2 douzaines de pains qu'il print de la Jacquenode, lors que Messrs faisoient compagnie ès seigneurs ambassadeurs de Monsgr le Comte de Montbelliard sur le jeux des arbelestiers, 2 liv.

175vo. Delivré par ordonnance du Mre Bs Amyouds à des soldats venant de la guerre de Strasburg, assavoir 5 liv. f., 5 liv.

177vo. Item au Mre Exécuteur, tant pour avoir nettoyé les pruiz sur les pontz, que portez immondicités hors de la ville, oultre son guage, 5 liv.

178vo. Item par ordonnance que dessus delivré au Mre Exécuteur pour avoir tué les chiens parmy la ville, 2 liv. 9 gr.

180. Par ordonnance du Mre Bs Jehan Blanc à ung de Convert portant ung loup, 12 gr.

1593. 180vo. Au serrurier pour cloz et une cleff pour la porte de paradis où tirent les Jeusnes enffans[2], 10 gr.

181. Delivré à Guillame Legier pour despence par luy soustenue pour Messgrs, tant en faisant marchefs avec Jaques le chapuis pour dresser la tournelle sur le port que aultre, 5 liv.

182. Item à ung qui portoit ung loup, 12 gr.

(Deux articles semblables, chaque fois), 18 gr.

1594. 282. Giète sur les habitants: Maistre Pasquier, potier d'étain, 12 liv.

Mre Dominique Dorier, son beaul fils, 12 liv.

Mre Claude Borborin, graveur[3], 5 liv.

Niklaus Koch, verrier allemand, demeurant chez Antoine Marin, 10 liv.

286. Dans les Amendes: Ceux qui ont dansé ès nopces d'Antoine Gendre:

La femme au capitaine Balanche, 5 liv.

La bonne femme du chuderne (?), 5 liv.

La femme Jehan Cristophle, 5 liv.

Blaise Vernod et sa femme, 10 liv.

La femme Anthoine Vienot (Gendre), 5 liv.

La Marie Quinche, 5 liv.

La servante à Jehan Gaillard, 5 liv.

[1] L'ancienne maison de la Monnaie était entre la rue du Seyon et le bâtiment des Halles, maison Naphtaly Guinzburger actuelle, rue des Halles n° 11.

[2] La porte et le Curtil Paradis étaient près du passage des Arbalétriers.

[3] Voir *Musée neuchâtelois*, 1894, p. 111, art. W. Wavre.

291vo. A la maitresse d'escolle des jeusnes filles, qu'est la femme François Racyne (masson), 25 liv.

295. Item delivré à Pierre Girardier et à ses consors pour avoir prins troys loups cervié, 3 liv.

296. Item à 2 personnes de Mortruz et Conssise pour avoir prins une lieuve, appert de l'ordonnance que dessus, du 14 avril 1594, 12 gr.

Delivré au Mre Exécuteur de la Haute Justice pour avoir vuydé et netoyé les pryvez de la Maison de Ville, assavoir 85 liv. apert de l'ordonnance du Mre Bs Blanc, du 7 mars 1594.

296vo. Delivré à 2 de Couvet pour avoir prins ung loup cervyé, apert de l'ordonnance du 16 avril 1594, ...

Item à deux de Monmollin ayant prins ung loup, 12 gr.

Delivré à une pauvre fille impotente pour aller aux bains de Bade, en aulmosne à elle oultroyée en conseil, apert de l'apointement au pied de sa requeste du 23 avril 1594, signée J. Amyod, 3 liv.

297. Delivré à deux de Duane pour avoir prins une lieuve servière, ...

Item par ordonnance du 2 mars 1594, delivré à Pierre Favargier, verrier, pour avoir racoustré les fenestres sur le mazel, 5 liv.

298vo. Delivré à la femme Jaques Loy pour s'ayder à la survenir, estant ses enfans morts de peste, apert de l'ordonnance et arrest du Conseil, signé du Mre Bs des Coustes, du 20 sept. 1594, ...

299vo. Delivré au Mre Executeur de la Haute Justice pour avoir tué les chiens parmy la ville en nombre de 66, apert de l'ordonnance du Mre Bs des Costes, du 31 aoust 94, 8 liv. 3 gr.

300vo. Encore delivré au Mre Exécuteur, tant pour avoir netoyé les aisances que porté des bestes mortes vers Vielchastel qu'estoient sur la rive du Lac, apert de l'ordonnance du dit Mre Bs du 19 aoust 1594, 7 liv.

304. Delivré au Mre Graveur pour marques qu'il a faict pour Messrs tant pour les cestiers et esmines que potz, apert de l'ordonnance du Mre Bs J. Fecquenet du 29 nov. 94, 5 liv.

305vo. Guillame Chaillet, verrier, 9 sept. 94.

308vo. Niclaus Koch, verrier alleman, ne voulust rien payer son giete, ains s'en est retiré à la Neufveville, 10 liv.

1595. XIV. 29vo. Parmi ceux qui payent le giète: L'Escoffier qu'a prins la servante à l'apothicaire, 4 liv.

43. A la femme Francey Racine, maîtresse d'escolle, pour enseigner les jeusnes filles, de gage, 25 liv.

43vo. Aux 2 sages femmes que sont Magdelaine Favargier et Marta Henry, chacune 30 liv.

46vo. Delivré à un certain maitre d'écolle, nommé Simon Bonnery, de la nation francoyse, à présent modérateur de la Jeunesse à Savagnier, la somme de 2 livres en aulmosne, appert de la supplication et signée par le Sr secrétaire J. Hudriet du jour de Noël 1594, 2 liv.

47. A certains de Cornaulx pour avoir prins ung loup, 28 déc. 1594, 40 s. f.

49. Delivré à Pierre Pierre Houbert de Soje, subjet de Monsieur Le Baron de Gorgier, 18 gros pour avoir pris un loup serrvey, apert du billet signé par le Mre Bs P. Herbe du 13 février 1595, 18 gr.

51vo. Delivré à Pierre Louremier de Vellard pour faire guarir son filz de la rache, en aulmosne, assavoir 12 gros, apert du billet signé par le Mre Bs des Coustes du 14 mai 1595, 12 gr.

52vo. Delivré à Abraham Louremier et à ses compagnons 3 liv. pour avoir prins des jeusnes loups ès Chumont, apert de l'ordonnance du Mre Bs Fecquenet du 1 juin 1595, 3 liv.

53. A Jehan Donzel de Montmollin pour avoir pris 2 jeusnes loups, assavoir 12 gros, apert du billet signé des Costes, du 13 juin 1595, 12 gr.

55. Delivré à Mre Hauns pour avoir netoyé les immondicités, tant dans la ville que dehors assavoir 7 liv. apert de l'ordonnance signée des Costes du 1er aoust 1595, 7 liv.

A Mre Claude Bourberain, graveur, ès la monnoye de ceste ville, assavoir 20 liv., que Messrs ès conseil luy ont oultroyé pour bonnes considérations de besogne faite, appert de l'ordonnance signée par le secrétaire, J. Hudriet, du 13 d'aoust 1595, 20 liv.

55vo. Delivré au Sr hospitalier ancien, Guillame Massonde, 65 liv. 9 1/2 gros pour avoir fait la fenestre à Daniel Bugnot que Messrs luy ont donné, apert de l'ordonnance signée des Coustes du 25e de juillet 1595, 65 liv. 9 1/2 gr.

Delivré au Mre qui a tué les chiens parmy la ville la somme de 36 batz pour 64 chiens qu'il a tués, apert du billet du 28 d'aoust 1595.

56. Delivré au Mre armurier de ceste ville, 12 liv. et 3 gr. pour avoir pouly 97 ferts de picques pour Messrs, apert par mesme billet du 18 de sept. 1595, 12 liv. 3 gr.

57vo. Delivré au Sr Maire Rosselet pour vin prins chez luy le jour que Messrs du Conseil et 40 hommes firent ung banquet à l'anneuf où assistoit Monsieur l'ambassadeur de Sillery, assavoir, 35 liv.

59vo. Plus au dict Sieur Banderet (Petter) pour truites qu'il a payées aulx poissonniers envoyées par commandement de Messieurs à Monsieur l'ambassadeur de Salleure par ordonnance du Mre Bs Fecquenet du 4 janvier 1596, ...

61. Delivré à Daniel La Tante pour avoir redressé la ramure du toit du bollevard de la porte des hospitaux comme aussi le recouvrir, assavoir 27 liv., apert de l'ordonnance du dit Fecquenet du 21 déc. 95, 27 liv.

65vo. Item à monsieur Brussel, mre d'escolle que Messrs luy ont baillé en conseil, apert de l'ordonnance du Mr Bs Pourry du 28 de may 96, ...

66. A Isaac Wachsmüth, verrier, pour fenestre par luy faictes au logis où se tient Pierre Guaguet, pourtier à la porte du chastel, par ordonnance du Mre Bs S. Pourry du 13 sept. 96, ...

67vo. Au Mre graveur pour avoir fait une marque pour mettre ès esmines justifiées de la date de l'an 96 apert de l'ordonnance du Mre Bs S. Pourry du 30 juillet 96, ...

1596. 101vo. Parmi ceux qui paient le giète: Israel qui se tient à Ballevaulx, 5 liv.

L'escofier qu'a prins la servante à l'apothicaire, 4 liv.

Ung qui se tient chez Beney Peter, nommé Pierre, 2 liv.

106vo. Mr Claude (Bourberain), graveur, a la 4e boutique.

113vo. A Daniel Philibert, tabourenier, pour son gage, 30 liv.

Au fiffer qu'est Claude Girardbille, de gage, 20 liv.

Aux deux sages femmes, que sont Magdellaine Favargier et Martha Henry, chacune 30 liv., 60 liv.

118vo. Delivré à ung pauvre ministre d'Allemaigne, nommé Péter Hermain, 10 batz pour passer son chemin, du 6 fév, 1596, 30 gr.

119vo. La tour chiez Quellin, 3 avril 1596.

121vo. Delivré aux deux fille de Jehan Pury, suthier, deux livres pour avoir nestoyé et ramassé les poilles sur le mazel, apert de l'ordonnance datée du dit jour (1 mai 1596) signé par le Mre Bs Samuel Pury, 2 liv.

123vo. Delivré à Anne Prebendière, femme de François Racine, maitresse de l'escolle des filles, 10 liv. à elle otroyées en conseil parce qu'elle fait bien son debvoir, apert de l'ordonnance du 5 mai 96, signée par le Sr Huldry, 10 liv.

124vo. Delivré à un certain nommé Charles Dediet, de St Germain, ayant renié la messe et s'estant espousé à Verrières, s'en allant contre Allemaigne 3 liv., pour passer son chemin avec sa femme et ce par l'ordonnance verballe du Mre Bs Pury et apert de la confession du dit Dediet, du 30 juin 1596, 3 liv.

Item delivré à (blanc) Monet de Noiraigue 2 liv. pour estre malade se faisant penser par Mre Hans l'Exécuteur, apert de l'ordonnance du 11 juillet 1596, 2 liv.

126. Item le 5 aoust 1596 j'ay delivré par l'ordonnance verballe du Mre Bs Pury et Herba 30 gros à ung nain fort petit d'auprès de Chaumont Bassygny pour la passade s'en allant en Itallie, 30 gr.

Delivré aux deux exécuteurs qui ont tué les chiens par la ville jusques au nombre de 65, 9 liv. 4 1/2 gros, apert de l'ordonnance du 14 aoust 1596, 9 llv. 4 1/2 gr.

127. Delivré à Nicollaz Henrioux, le maron, 15 liv. qu'est sur son compte du gage de maron qui luy sera estably, apert de l'ordonnance datée du 5 sept. 1596, 15 liv.

132. 30 gros à ung paovre homme de dessus de Font... baillifvaige de Grandson, pour avoir prins ung ours, du 26 oct. 96, 30 gr.

1597. 191vo. A Jehan Bovyer et David Merlez de Peseulx pour avoir prins ung loup, dix batz, apert de l'ordonnance du 2 déc. 96, 2 1/2 liv.

196vo. A Bastian Miet (?) des Geneveys sur Fontaine, 18 gr. pour avoir prins un loup, apert de l'ordonnance du 7 mars 97, 18 gr.

197vo. 3 liv. à Pierre Fornachon et son consort de Peseulx pour avoir prins ung loup servey, apert de l'ordonnance du 7 mars 97, 3 liv.

197vo. Delivré à celuy qui a tué les chiens, 10 liv., apert de l'ordonnance du 23 fev. 97, 10 liv.

198. Delivré le 3 mars 97, 17 liv. pour la despence que j'ay delivrée pour le Mre Bs David Grenot, Guillame Chevallier et moy en allant faire compagnie à Monsgr le gouverneur jusques à Grandson s'en alant à Sion et ce tant pour la despence de nous que de nos chevaulx, 18 liv.

Et pour mes journées et 2 de mes chevaux, 7 liv.

Delivré 21 batz à un paovre homme flaman, passant son chemin, qui a quicté la religion romaine et ses moyens pour suivre notre religion evangelique, apert de l'ordonnance du 10 mars 97, 5 liv. 3 gr.

198vo. Delivré 25 liv. que Messrs oultroyent aux enffans de la rue des Molins pour dresser une nouvelle enseigne pour les bordes, parceque la vieille est toute rompue, apert de l'appointement et leur supplication, fait en conseil le 2 mars 97, 25 liv.

199. Delivré à Mr Jehan Faveau 7 liv. tant pour avoir fait venir la Fontaine de Lorain, celle du fouz, celle de la Maladière et la fontaine du Plan, apert de l'ordonnance du 15 avril 97, 7 liv.

200. 30 gros à Lancellet Crutemier (?) et son compagnon de Vaulmarcus pour avoir prins ung loup, apert de l'ordonnance du 2 joing 97, 2 1/2 liv.

201vo. Delivré au Mre Jehan l'Exécuteur 15 liv. pour avoir guéri le filz de Berchat de certaine mauvaise maladie, apert de l'ordonnance du 20 juin 97, 15 liv.

202. Delivré 10 liv. à L'Elizabeth Nycolle de la Grata à présent habitante de ceste ville, fesant estat de sage-femme, laquelle somme Messrs luy ont oultroyé de grace en Conseil, apert de sa supplication et ordonnance au dessoubz du 17 d'apvril 97, 10 liv.

203. Delivré à Nicolas Henriouz et à sa mère, 259 liv., pour avoir esté marons à cause du fléau de peste, apert des articles contenus au chapitre de la delivrance que je leur ay faict et du compte fait avec eux le 11 d'aoust 97, 259 liv.

On leur donne plus tard 6 liv. en don gratuit.

Delivré 8 liv. 1 1/2 gros à ung qui a tué les chiens, assavoir 55 et pour les avoir encroté, apert de l'ordonnance du 2 d'aoust 97, 8 liv. 1 1/2 gr.

210. Delivré à Mr Claude le graveur pour certaines marques qu'il a fait pour la ville, tant pour marquer les mesures que une autre pour marquer des gros pièces de boys, apert de l'ordonnance du 8 déc. 1597, ...

210vo. Plus 30 liv. à Daniel Syre en déductiou du marchez fait avec luy pour faire le portal de la ville, vers chez Jehan Marquis, apert de l'ordonnance du 30 aoûst 1598, 30 liv.

211. Plus delivré à une pauvre femme accouchée d'enffant à la grange à Pierre Gallandre, 6 gr.

211vo. Delivré pour avoir est envoyé avec le Mre Bs Amyod au lieu de Lignières en vertu de la lettre rescripte par Messrs Les Quattre Ministraux, occasion de certains du dit Lignières qui estoyent revoltez de Nre Ste Religion, ayant soubtenu la despence par ordonnance du dit Mre Bs Amyod, 21 1/2 liv.

212vo. Delivré au fils de Pierre Blaise 15 gros pour avoir mené certains de Messrs avec son bateau à Collombier pour saluer Monsgr l'ambassadeur du Roy[1] en aoust 98, 15 gr.

Plus pour ung aultre voyage fait par Mesdits Sieurs à Collombier inviter le S^{r} ambassadeur à ung bancquet que Messrs fesoyent faire, 15 gr.

Plus pour 6 journées de Luy et de son cheval pour avoir esté à Berne avec les Srs S. Purry, Jehan Clerc et Isac Ramuz pour devers lesdits bourgeois de dehors qu'il voulloyent prendre une bourgeoisie particulière avec lesdits seigneurs de Berne acquoy se opposèrent, 25 liv.

213vo. Plus quiert luy estre passé 22 liv. $^1/_2$ qu'il a fourny du sien pour faire l'enseigne des enffans de la rue des Moulins, en oultre 26 liv. oultroyées par Messrs comme appert par son compte pour la regrandir, 22 $^1/_2$ liv.

1598. 256. Isaak Wachsmuth, verrier, paye le giète, 5 liv.

273. Delivré à Guillame Symoine et à ses compagnons massons pour avoir racoustré... foyer et muraille ès maisons où ce tiennent Messrs les ministres et la maîtresse d'écolle, assavoir 25 liv. apert de l'ordonnance du 17 nov. 1597, 25 liv.

273vo. Item par ordonnance du Mre B^{s} de Taille delivré à ung trompetare pour passer son chemin, 6 gr.

275vo. Par ordonnance du 27 janvier 1598 delivré à Isaac Wachsmuth, verrier, pour deux fenestres qu'il a faict en la maison de ville ès galeries reguardant sur la place et la maison à Jonnas et Jerémie Gresey frères, 28 liv.

276vo. Delivré à Jehan Ganguillet de dernier Moulin pour avoir prins ung loup, apert de l'ordonnance du 16 fév. 98, 3 liv.

Plus du 8 de mars delivré à Daniel Regnauld d'Aulterive pour avoir prins ung loup servyé, 3 liv.

278. Delivré à Mre Martin, M^{re} d'escolle, pour ung livre blanc qu'il a faict pour Messrs pour y escrire certaines affaires, apert de l'ordonnance du 29 d'apvril 1598, 30 gr.

279. Delivré à Daniel de Brot et ses compagnons pour avoir prins 5 lovatons vers Fretereulles, apart de l'ordonnance du 2 juing 98, 2 liv.

280. Delivré à celuy qui a tué les chiens par la ville et trainé au lieu accoustumé en tel nombre qu'il a déclairé, appert de l'ordonnance du 1 sep. 1598, 11 liv. 10 $^1/_2$ gr.

281. A Pierre Lochan pour avoir racoustré la fontaine des Mallaides.

345. Delivré suyvant ung billet du 13 déc. 1599 à des chasseurs de Conssiza qui ont prins un ours, 12 gr.

1599. 346vo. Delivré suyvant un billet du 26e janv. 1600 à une pauvre femme tourmentée du mallin esprit, 18 gr.

349. Delivré suyvant un billet du 2 apvril 1900 à Mr Hanns, Executeur

[1] M. de Morfontayne.

de la Haute Justice, oultre son gaige ordinaire, pour son départ de ceste ville à fornir de son appointement que luy a esté accordé par Conseil, 20 liv.

350vo. Delivré à des chasseurs de loups de Fretereulles, 2 liv.

351. Delivré, suyvant un billet du 10 May 1600, à Jehan Jacques Carel pour despence faite à la maison de ville, lorsque MM. de Berne vindrent en ceste ville pour faire remontrance aulx bourgeois dedans et dehors pour faire quelque appointement, signé P. Quellin, 700 liv.

352. Delivré suyvant un billet du 16 sept. 1600 à un Mre Tueur de Chien, 12 liv.

357vo. Plus qu'il a delivré à Monsr le docteur Roux 30 liv. qu'est pour une partie du gage ordonné par mesd. sieurs à ung docteur dempuis que Monsr du fourt prins son congé et est ce pour les moys incorruz avant qu'il soit esté couché en ordonnance sur le compte du bourcier Jehan Chambrier, apert du billet du 23 de nov. 1601, 32 liv.

358vo. Plus pour ung garson qui a gardé les macles le long des chemins qui s'estoyent fait mal à courir après les vaches, 3 liv.

1600. 404vo. Delivré à la vefve de feu Mre Pierre Perron de son vivant apoticaire en ceste ville, 15 liv. qu'elle debvoit pour ma recepte que mesd. Srs luy ont octroyé en Conseil ce jourd'huy, 15 nov. 1598, et est ce pour ayder à apprendre quelque mestier à ses enffans, apert du billet du 15 nov. 1598, 15 liv.

Delivré à Abraham et Anthoine Soguey, cousins de Cernier, 30 gros pour ung loup servé qu'il ont prins y a environ 10 jours, apert du billet du 2 janv. 1598, 30 gr.

405vo. Le portal vers chez Wavra, 7 déc. 1598.

407vo. Delivré à des chasseurs de Consisse qui ont tué une ourse et prins 3 petits orsats le 6e de ce présent moys, assavoir 2 liv., billet signé du 17 fev. 1599, 2 liv.

408vo. Le portal de la porte vers chez Wavra, 26 avril 1599.

409. Le portal vers la porte chez Wavra, Asscension 1599.

409vo. Delivré à Guillame Brant de Moultry 2 liv. pour avoir print ung loup, comme il fait paroytre par la peau qu'il porte, apert du billet du 11 may 1599, 2 liv.

410. Delivré à Maistre Hans exécuteur 5 liv. pour avoir médiciné et donné de la graisse à ung Francoys qui avoit mal à la Jambe, ayant longtemps esté à l'ospital, billet du 18 apvril 1599, 5 liv.

411vo. Le portal de la porte vers le lac, 24 juin 1599.

Le portal vers la porte chez Marquis, 22 juin 1599.

412. Delivré à David Hermant 12 liv. qu'est pour une Echerpe des couleurs de Messieurs que l'ong avoit prince de luy pour les bordes pour le capitaine des enfans, apert du billet du 25 juing 1599, 12 liv.

414vo. Delivré au Mre Exécuteur de la Haute Justice pour avoir tué et fait encroter les chiens, comme de coustume, assavoir unze livres, apert de l'ordonnance du 4 sept. 1599, 11 liv.

418vo. Delivré à 2 personnages de Collombier pour ung loup qu'ils avoyent prins, apert du billet du 25 oct. 99, ...

Plus delivré à Henry Bonvespre, potier, 63 liv. pour deux pomey d'estain qu'il a fourny pour mettre sur le portail de la porte vers le Lac, que pour aultres choses, apert du billet du 7 juillet 1599, 63 liv.

419vo. Delivré à Abraham Girardot de Vallangin pour avoir prins un loup en décembre 1599, 2 1/2 liv.

1601. XV. 5. Les Maisons existantes, rière les Hospitaulx, commençant vers la Porte chez Vuawraz, appelée St Maurice.

47. Au maître des bâtiments de la ville qu'est Guillaume d'Allemaigne du Conseil pour son gage, 20 liv.

47vo. A George Vuavraz, pour la porte des hospitaulx, 12 liv.

48vo. A Mr le Dr en médecine, nomme Monsieur Roux, par Messrs receuz au dit Estat, 100 liv.

A Jaques Clerc, apothicaire, pour son gage, 50 liv.

52. Le 7 décembre 1600 le Sieur Grenot m'a commandé par la personne de Guillaume Chevallier, luthier, de délivrer à deux pauvres prisonniers qui sont estez detenuz par le Turc 22 ans, la somme de 1 1/2 liv.

55vo. Par un billet du Sr Jaques Amyod, délivré au Sieur Guillaume d'Allemagne, daté du 28 d'avril 1600, la somme de 46 livres pour avoir amené 26 carthiers de roche pour faire le portal de la porte St Maurice, 46 liv.

1602. 122. Delivré à Mr le receveur Daniel Hory 24 1/2 liv. pour semaises de vin prinses chiez luy pour présenter aulx ambassadeurs des Ligues allant en France pour la renouvellation de l'alliance avecque le Roy. apert de l'ordonnance du 28 septembre 1602, 24 1/2 liv.

122vo. Delivré à Georges Clerc, ancien hospitalier, 70 liv. pour 5 muyds d'avoine qu'il a fourni à MM. dont y en a 4 pour Monsgr le maréchal de Byron et l'aultre pour les macles de la ville, à raison de 14 liv. le muys,

Delivré à Jehan Clerc de Boudry et à ses consors trois livres pour avoir tué ung ours avecque le canon, apert de l'ordonnance du 13 d'octobre 1602, 3 liv.

123vo. Delivré à Jean Jaques Clerc, hoste, 116 liv. et ça pour despense par luy soustenue tant en vacquant ès affaires de la ville, comme à... de Monsgr le Mareschal de Byron, apert de l'ordonnance du dernier d'octobre 1602, 116 liv.

124. Item pour 29 pots de vin doux delivré, par ordonnance du Mre Bs Jehan Clerc pour les Sieurs ambassadeurs de Madame et de Monseigneur le Comte de St Paul, 19 liv. 4 gr.

124vo. Delivré à Blaise Rosselet 18 livres pour fert blanc prins de luy pour refaire les grigoulles et chenaux à la maison de ville, 18 liv.

1603. 162. Delivre à Mre Claude Bourbourin, graveur, par ordonnance de Messrs estant assemblés, pour la grosse marque de la ville et une petite au bout gravé sur le fert pour marque à feu, y comprenant le fer de la dite marque, assavoir en argent, 20 liv.

1604. XVI. 26. A la femme de Franceois Racine, maytresse d'escolle pour enseigner les jeusnes filles, cy 30 liv.

(Barré et en marge: Néant pour estre décédée) 24 may 1604 payé 14 liv.

27. A Mr le Dr en médecine qu'est Msr Jean Jaques Krafft, 100 liv.

Pour le louage de la mayson, 60 liv.

A Jaques Guy, l'apoticquaire, pour son gage, 50 liv.

Pour le louage de mayson, aussi 50 liv.

30. Plus delivré à Pierre Regnauld de la Grata pour avoir print ung loup serevier comme conste par billet du 12 janv. 1604, 3 liv.

31. Delivré à 2 fils de Jean Bran de la Sagne pour avoir prins une louve, 3 liv., conste billet du 1er de mars 1604, 3 s.

35. Plus delivré à Jean Locla de Lynierres pour avoir tiré un loup servier, 15 gr. conste du billet du 1 juillet 1604, 1 liv. 3 gr.

36. Delivré à Mre Cristofel pour avoir tué les chiens, 4 liv., conste billet du 25 juillet 1604, 4 liv.

38. Delivré à un ministre lequel a esté destenu prisonnier par l'Espagnol ayant sa femme malade, 4 liv. conste billet signé de Thielle, 1604, 4 liv.

39. A deux de Vallangin 2 liv. pour avoir prins un jeune loup tout vif, conste billet daté du 14 aoust 1604, 2 liv.

Delivré à Pierre Regnauld de la Gratte pour un petit ours qu'il a prins en octobre 1604, 2 1/2 liv.

39vo. Plus delivré à Ysac Wachsmuth, verrier, six vingt liv. Qu'est pour avoir fait 3 fenestres neuves à la maison que Messieurs ont acheptée de Jehan Pancraz que pour plusieurs ouvrages par luy faitz tant à la maison de ville que ailleurs, 120 liv.

1606. 88vo. A Pierre Forras, tabourenier, pour son gage, 30 liv.

A Claude Girard Bille, fifreli, 20 liv.

Plus pour son loyer de maison, 20 liv.

Aux deux sages femmes qui sont Magdelaine Favargier et Blaisa Amiod[1] à chacune 30 liv. cy 60 liv.

Aux hoirs feu Nicolet Tribolet pour un jambon, 6 s.

91vo. Item livré à certains de Moustier ayant prins un loup serviez, 12 gros par billet du 20 fév. 1606, 12 gr.

92. Delivré à Pierre Brand et à son compagnon, ayant prins un loup servier, par ordonnance du 8 fev. 1606, 2 liv.

92vo. Delivré à Salomon Perrenoud 3 liv., pour avoir tué un loup cervye, par ordonnance du 5 mars 1606, 3 liv.

97vo. Delivré au beau frère de l'exécuteur 11 liv., pour avoir tué les chiens, veu le billet du 29 de aoust 1606, 11 liv.

101vo. Delivré à deux des Benechaudes qui avoient prins deux loups, 2 1/2 liv.

102vo. Delivré à ung librayre du Val Dengrogne, nommé Jehan Demures, 12 gr.

[1] Blaisa Amyod, relicte de feu Jehan Roshats de Grandson, l'ainé.

Delivré à une povre femme menant 4 petits enfans de Gap en Dophiné, 6 gr.

103. Delivré à Salomon Perrenoud et Symeon Brand de Brot dessus qui ont prins deux ours et ung loup servere, 5 liv.

Delivré à 4 povres soldats venant de l'armée du comte Mauris ayant leur passeport, 1 ½ liv.

103vo. Delivré à l'Exécuteur ayant escorché le macle que la femme de Blaise Warnod gardoit, 12 gr.

104. Le 4 mai 1606 j'ai delivré aux ministres pour donner aux enfans de l'escolle, 5 liv.

106. Plus delivré à Guillame Nerbay 30 liv. pour l'ouvrage qu'il a fait de son mestier, pour accomoder la maisonnette et le bersaux où tirent les jeusnes enffans à l'arbeleste, ainsi qu'il apert par le billet d'article à aultre et pour autres affaires de la ville, du 1 juillet 1606, 30 liv.

Plus qu'il a delivré Sr Mre Bs Balliod, 55 liv., tant pour semayses et vin, charroys et 2 fustes de vin que MM. avoyent achepté de luy pour faire présent au filz de Monssr le gouverneur pour ses nopces, etc. apert du billet 28 d'oct. 1605, 55 liv.

108vo. Delivré à Henry Chaltebrant de Bienne, 51 liv. pour avoir faict le fornel du pettit poille de la maison de ville par ordonnance du 9 nov. 1606, 51 liv.

Delivré à la relicte de feu Pierre Tissot cinq livres pour ayder à payer un homme qui a ouvré un sien pettit fils, par ordonnance du 20 nov. 1606, 5 liv.

1607. 109. Delivré à 2 passants qui portoyent un loup tout vif, 8 batz, par ordonnance du 9 mars 1607, 8 batz.

110vo. Delivré à Andrey Grou, Jérémie Juvet et Louys Rouge, 65 liv. pour avoir descouvri la perrière de la Favarge, pour tirer les pendans du Pont, par marché fait avec eux par le compère David Favargier et moy, le 27 de décembre 1606, 65 liv.

Le 23 de janvier 1607 j'ay delivré à un allemand 2 ducatons pour un parchemin escrit en plusieurs façons qu'est sur le Mazel, 14 liv.

Le 19 de febvrier 1607 j'ay achepté 14 chevrons pour faire le toit de la tour ronde pour le tinturier, à 14 gros le chevron, 16 liv. 4 gr.

157. Delivré aux deux sages femmes qu'est Magdelayne Favargier et Blaisa Amyod, à chacune 30 liv., 60 liv.

Delivré à la femme de Mr Isaac Boyve, maitresse d'écolle des petites filles, 30 liv.

160vo. Delivré à Jonas du Boz de Noiraigue ayant prins deux jeunes loups, apert du billet du 31 déc. 1606, 2 liv.

Delivré pour la despence faite tant à Travers qu'à Rocheffort par Messrs les 4 en allant aux nopces du Sr Baron de Vaulmarcus, apert de l'ordonnance du 29 janvier 1607, 31 liv.

162. Delivré à Abraham Faure de Villard et compagnons 25 liv. pour avoir par l'ordre de Messrs vuydé le creux en la place de la maison de ville, apert du billet du 11 juin 1607, 25 liv.

164. Delivré à Jaques Henry 40 liv. pour 5 aulnes de taffetas qu'il a délivré pour faire une enseigne pour la ville, apert de l'ordonnance du 12 may 1607. 40 liv.

166. Delivré au tueur des chiens, pour 30 chiens qu'il a tué et mis hors de la ville, 35 batz, par le billet du 16 de septembre 1607, 8 liv. 9 gr.

167. Delivré à Albertus Sartorius de Basle 6 liv. tant pour survenir à la maladie d'ung sien fils comme pour certains escripts qu'il a fait présent à Messd. S[rs], apert du billet 21 oct. 1607, 6 liv.

168[vo]. Claude Bourberain, graveur, mort en 1606.

215. Delivré à Magdelaine Favargier et Blaisa Amiods, sage-femmes, à chacune, 30 liv.

217[vo]. Delivré à un pauvre forcaire venant des taires neufve ayant la langue coupée, par billet du 12 déc. 1607, 4 batz.

Delivré à 2 hommes de Presle ayant prins ung ours, par billet du 8 janvier 1608, 1 liv.

218[vo]. Delivré à Nicolas Fallet, dit Sentore, de la vallée d'Angrogne 5 liv. pour ayder à payer la rençon à son frère prisonnier pour la religions à Turin, apert du billet du 25 janv. 1608, 5 liv.

219. Delivré à Jehan Outhenin Girard et à Claude de la Chaux 15 liv. pour avoir faict des piques pour les jeusnes enfans, par billet du 4 fév. 1608, 15 liv.

219[vo]. Delivré à Jehan Bendyt de Bouldry 3 liv. pour avoir prins une louve portant ses petits, par billet du ... fév. 1608, 3 liv.

220. Delivré à M[re] Christophle, l'executeur de la haulte Justice 55 liv. pour avoir vider les latrines de la maison de ville, par billet du 26 fév. 1608, 55 liv.

222. Delivré à Jehan Massonde pour avoir peint et doré la croix sur la fontaine des Chavannes et celles sur la fontaine près le pont, par billet du 6 may 1608. 17 liv.

225. Delivré à M[re] Christophle, l'exécuteur, 5 1/2 liv. pour avoir fait tuer les chiens par la ville, apert du billet du 21 sept. 1608, 5 1/2 liv.

228. Delivré à Jérémie Grisel 4 liv. pour 4 pots de vin prins vers le S[r] Jehan Chambrier pour présenter à M[r] le Collomnel Gallate, apert du billet du 21 oct. 1608, 4 liv.

8 pots de vin au même, 8 liv.

Delivré à M. Daniel Bullot pour avoir resudé 7 pièces du chandelier sur le mazel, 6 1/2 liv.

(A suivre.) W. WAVRE.

JACQUES DE SAVOIE

Duc de Nemours,

fils de Philippe de Savoie et de Charlotte d'Orléans-Longueville;

(sa mère était fille de Louis II de Longueville et de Jeanne de Hochberg-Neuchâtel);

né le 20 octobre 1531, à Vauluisant en Champagne;

co-souverain de Neuchâtel, de 1551 à 1557, avec son cousin-germain Léonor d'Orléans-Longueville;

marié: 1° à Françoise de Rohan; 2° à Anne d'Este, veuve de François de Lorraine, duc de Guise;

mort à Annecy, le 15 juin 1585.

D'après un portrait à l'huile, par un artiste inconnu. — Musée de Versailles.



PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

SEURRE OU BELLEGARDE

A 25 kilomètres au sud de Dôle ou d'Auxonne se trouve la petite ville de Seurre-en-Châlonnais. Elle est située dans une plaine immense arrosée et fréquemment inondée par la Saône; seule une ligne de collines, d'une cinquantaine de mètres de hauteur, borne l'horizon du côté de l'ouest. Les mares sont nombreuses, le drainage peu usité encore. Dans le seul ressort de la justice de paix de Seurre, 80 kilomètres de digues ont dû être construits pour protéger la région contre les envahissements de la rivière; les communes se sont syndiquées pour en assurer l'entretien, et peuvent faire face à cette charge grâce aux revenus des grandes forêts dont elles sont propriétaires. Les fermes isolées sont rares. La population est exclusivement agricole. Les environs d'Auxonne, que le voyageur traverse en été au petit jour, lorsqu'il a pris la veille au soir, à Paris, le rapide de Berne, donnent une impression assez exacte de la campagne des environs de Seurre. L'importance de cette petite ville, qui compte aujourd'hui 2500 habitants, tient surtout aux souvenirs historiques et militaires qui s'y rattachent.

Il y a trois ou quatre siècles, les ponts étaient plus rares que de nos jours et les ponts rapprochés d'une frontière prenaient une importance toute spéciale. Seurre avait un pont sur la Saône; la ville était située sur la rive gauche et orientale, c'est-à-dire du côté franc-comtois de la rivière; en face, la rive droite faisait partie du duché de Bourgogne. Et, cependant, la ville de Seurre était en Bourgogne, c'est-à-dire en France, et non pas dans la Franche-Comté, alors impériale, autrichienne et espagnole. En d'autres termes, Seurre était une tête de pont française en pays étranger et, jusqu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, cette tête de pont avait pour les Bourguignons et les Français l'importance que le Petit-Bâle, Schaffhouse ou Stein sur la rive droite du Rhin peuvent avoir aujourd'hui pour la Suisse.

L'annaliste neuchâtelois Boyve fait remonter les liens de la ville de Seurre avec Neuchâtel en Suisse, au comte Louis de Neuchâtel, c'est-à-dire à l'époque nébuleuse où Sulpy Reymond est censé avoir occis une vuivre au Val-de-Travers près du village de Saint-Sulpice. Catherine de Neuchâtel-en-Bourgogne, seconde femme du comte Louis, aurait été dame de Seurre en 1373; plus tard, Egon de Fribourg, son gendre, comme aussi Conrad et Jean de Fribourg, reçoivent généreusement de Boyve le titre de barons de Seurre. D'autre part, les documents absolument authentiques conservés aux archives de Dijon et que confirment ceux possédés par la municipalité et par l'hôpital de Seurre, établissent d'une manière indubitable que Seurre appartenait alors à l'illustre maison de Vienne; la ville est entrée dans les apanages de la maison de Neuchâtel en Suisse seulement après 1449, par le mariage de Marguerite de Vienne avec Rodolphe de Hochberg, qui devait devenir comte de Neuchâtel huit ans plus tard, à la mort de son oncle le maréchal de Bourgogne Jean de Fribourg. Marguerite avait reçu en dot une somme de 10,000 livres tournois en capital ou 1000 livres de rente, que son père, Guillaume de Vienne, ne put fournir; il assigna, en 1451, 600 livres tournois sur les revenus de Seurre, et, en 1458, les « commis » du duc de Bourgogne assignèrent, par contumace, les 400 autres. Deux ans plus tard, la chancellerie ducale attribua définitivement la seigneurie de Seurre avec tous ses arrière-fiefs et dépendances quelconques à Rodolphe de Hochberg, le 17 juillet 1461, puis le maintint en possession en 1473 contre Guillaume de Vienne-Montbis, un cousin qui invoquait des substitutions de famille. Rodolphe agrandit peu après son domaine par l'achat de Mons et de Jallanges, faubourgs de Seurre, et figure, à cette époque, sur la liste du ban et de l'arrière-ban du Châlonnais.

Seurre est signalée comme possédant des fortifications dès 1245, date de la première charte d'affranchissement donnée aux bourgeois par Hugues de Vienne (branche d'Antigny). Au commencement du XVIme siècle, les habitants étaient autorisés à prélever un octroi de 4 vieux gros tournois par chaque queue de vin, afin d'assurer le « parement et la fortification de la ville ». Plus de vingt villages y devaient guet et garde et avaient droit de refuge derrière de nouveaux et épais remparts en briques dont l'existence est signalée à partir de 1440.

A la mort du Téméraire, lorsque le roi de France, après avoir hésité entre la manière douce, qui consistait à marier son fils à l'héritière des deux Bourgognes et des Flandres, eut préféré la conquête brutale, les villes franc-comtoises se révoltèrent sous la conduite de Jean

Veue de la Ville de Bellegarde
(Seurre sur Saône) 2 Septembre 1611

Hôtel de Hochberg. ↑



Hôtel de Hochberg. ↑

de Châlon, prince d'Orange; elles battirent, à Vesoul et à Gray, les Français commandés par Philippe de Hochberg (le fils de Rodolphe) et par La Trémoille, firent lever le siège de Dôle et menacèrent Dijon avec l'aide d'aventuriers suisses que n'avaient pu retenir les lettres de rappel des cantons; Seurre fut ensuite occupée sans résistance pendant un an par les Franc-Comtois, parce que Louis XI avait sagement fait avec eux une trêve en juillet 1478, à la nouvelle de l'alliance contractée par les Confédérés avec Maximilien d'Autriche, devenu l'époux de Marie de Bourgogne. Mais, dès l'année suivante, Louis XI sentait que la puissance autrichienne n'était pas aussi redoutable qu'il le croyait et recommençait la campagne avec l'aide d'un grand nombre de Suisses qui, cette fois, s'enrôlaient sous les drapeaux français en dépit de l'alliance des cantons avec Maximilien; Dôle était prise par trahison et pillée, Seurre et Besançon occupées, et Louis venait solennellement à Dijon prendre possession des deux Bourgognes.

Pendant les années qui suivirent, la France, d'abord vaincue, puis victorieuse dans les Flandres, profitait de la mort de René de Lorraine pour s'emparer de l'Anjou et de la Provence; Louis XI se décidait alors à revenir à la manière douce pour fiancer le dauphin à Marguerite d'Autriche, la petite-fille du Téméraire; cette princesse, âgée de trois ans, apportait en dot l'Artois, la Franche-Comté, Mâcon, Auxerre et Noyers dans l'Yonne; à ce traité d'Arras, en décembre 1482, tous les conseillers de la maison d'Autriche étaient « tournés François ». Le dauphin, le futur Charles VIII, avait alors quatorze ans; il avait été, il est vrai, fiancé sept ans auparavant à la fille du roi d'Angleterre et une rupture était devenue imminente avec ce souverain lorsque Louis XI fut débarrassé de cet adversaire par un assassinat opportun.

Il triomphait sur toute la ligne; mais la mort le guettait, et le jeune dauphin, devenu roi sous la quasi tutelle de sa sœur Anne de Beaujeu, ne tarda pas à voir la France déchirée par les compétitions du duc d'Orléans, du fils de Dunois, des ducs de Bretagne et de Lorraine, ainsi que du roi de Navarre. Maximilien d'Autriche, devenu veuf de Marie de Bourgogne, épousait par procuration Anne de Bretagne, prenant ainsi pied sur les derrières des Français, en même temps qu'il faisait envahir l'Artois et que les Anglais préparaient une descente en Bretagne. En ce pressant danger, Anne de Beaujeu, sœur aînée du roi, réussit à se réconcilier avec le duc d'Orléans, et le fils de Dunois sut se faire pardonner sa rébellion en négociant le mariage du jeune Charles VIII avec cette même Anne de Bretagne qui venait d'épouser Maximilien mais qui

n'avait pas encore rejoint son mari honoraire; pour avoir la Bretagne, on renonçait à l'Artois et à la Franche-Comté; on se donnait le double plaisir de voler à Maximilien sa seconde femme et de garder en otage sa fille.

Furieux, Maximilien s'allie avec Henri VII d'Angleterre, s'empare d'Arras, et soulève la Franche-Comté dont les habitants ne se considéraient plus comme sujets de la France depuis que Charles VIII avait répudié la jeune Marguerite. Après trois ans de guerre, le traité de Senlis (23 mai 1493), aboutit à la perte, pour la France, de l'Artois et de la Franche-Comté, et au retour de Marguerite d'Autriche dans sa



VUE DE LA VILLE DE SEURRE (3 FÉVRIER 1613).
Dessin original de Martellange (Bibliothèque nationale, Estampes).

famille. La ville de Seurre, après avoir été pendant près de vingt ans une ville française de l'intérieur du pays, redevenait pour deux siècles une place frontière.

Les historiens français reprochent amèrement à Charles VIII, hypnotisé par le désir de conquérir le royaume de Naples, de n'avoir pas su profiter du séjour de Marguerite en France pour la marier, de gré ou de force, à un prince français et pour annexer ainsi des provinces qui devaient si longtemps encore appartenir à la maison d'Autriche ou à l'Espagne. Ces reproches ne sont pas absolument fondés, et voici pourquoi :

La Suisse était alors à l'apogée de sa puissance militaire ; la Franche-Comté tournait sans cesse vers elle ses regards, et non seulement la Franche-Comté, mais tous les grands princes de l'Europe. Leurs ambassades encombraient les salles d'attente des diètes fédérales ; si Louis XI a pu s'emparer une première fois de la Franche-Comté, en 1479, c'est que les cantons renoncèrent sagement à la garder pour eux-mêmes. Toutefois, dans chacune des invasions des uns ou des autres en Franche-Comté pendant les cinquante ans qui suivirent la mort du Téméraire, on retrouve toujours des troupes suisses agissant avec ou sans le consentement de leur gouvernement ; si la branche espagnole de la maison d'Autriche a pu conserver la Franche-Comté, c'est, en partie, parce qu'elle plaça ce pays, par l'Union perpétuelle de 1511, sous la « fidèle surveillance » des cantons ; ceux-ci recevaient chaque année, sous le nom de *joyeuse reconnaissance*, une somme d'environ 400,000 francs de notre monnaie, dont le paiement fut continué jusqu'à l'époque où l'influence de Louis XIV devint si scandaleusement prépondérante dans la Confédération, qu'il osa, *avec des troupes suisses*, s'emparer de cette même Franche-Comté. Les habitants de cette province, habituée à se gouverner elle-même sous la suzeraineté nominale de l'Espagne, protestèrent longtemps contre la conquête et ne devinrent guère Français de cœur qu'après la Révolution ; on raconte qu'au cours du XVIII[me] siècle les Comtois avaient une singulière manière de manifester leur mécontentement : ils se faisaient enterrer face en bas.

Au milieu de tous ces événements de la grande politique européenne, que devenait la petite ville de Seurre ? — Son histoire, sous les Hochberg, fut, on le verra, relativement assez calme.

Nous avons laissé Seurre au moment où Marguerite de Vienne et son mari, le comte Rodolphe de Hochberg-Neuchâtel, s'y installaient définitivement en 1473, après avoir eu à régler maintes difficultés résultant des embarras financiers de Guillaume de Vienne.

Neuf ans plus tard, leur fils Philippe prenait, comme héritier de sa mère, possession de Seurre. Philippe, jadis l'ami du duc Charles, n'avait pas tardé à devenir, en Bourgogne, l'âme damnée de Louis XI, aussi s'empressait-il de rendre hommage au roi de France, pour Seurre, en même temps que pour une dizaine d'autres seigneuries en Bourgogne.

En 1483, un accord intervenait entre les habitants et le marquis de Hochberg au sujet des droits de *bichenage*. L'année suivante, le roi Charles VIII autorisait la perception d'un octroi de 4 gros tournois pour

chaque queue de vin amenée par des étrangers et de divers autres impôts, à la condition d'en employer le produit à l'entretien des fortifications.

En 1485, Philippe acquérait les droits et revenus du port et du passage de Seurre, ainsi que les fours banaux des villages avoisinants.



La rue Dulac, a Seurre.
D'après une eau-forte de M. Mayeur.

Il fortifiait la ville, par crainte d'incursions des Francs-Comtois, et la dotait d'une artillerie qui resta dans la place jusqu'à l'époque où les Suisses et les Impériaux, alliés des Anglais, ayant marché sur Dijon, on la transporta en 1513 dans la capitale de la Bourgogne.

Jusque là, on ne voit guère que Philippe de Hochberg ait résidé à Seurre; dans le courant de l'année 1483 il avait vécu à Paris, d'où il avait écrit à son père, à Neuchâtel, pour le prier de lui envoyer sa femme, Marie de Savoie, en ajoutant avec cynisme que les femmes ne manquaient pas dans la capitale française, et qu'il était dans l'intérêt de la princesse de venir l'y rejoindre. Une pièce conservée aux archives de Besançon établit qu'en août 1484, « Madame », c'est-à-dire Marie de Savoie, épouse de Philippe de Hochberg, se mit en route de Neuchâtel pour Seurre; le gouverneur du fort de Joux[1] réquisitionna à cet effet « cinq chars pour mener et charroyer les couffres de Madame dès Neufchastel jusques à Seurre où elle alloit devers Monseigneur accompagnée de six femmes, des lavandières de ma dame, de deux hommes, du lyon de Monseigneur et de son maistre, de l'aulmonier de Madame et autres. » Une somme de 9 francs 6 gros[2] fut consacrée à l'entretien, pendant dix jours, de tout ce cortège, tant à Pontarlier qu'à Salins, « où les bagues (bagages) et les femmes durent attendre les chariots de Seurre ». Il serait intéressant d'avoir quelques détails sur le lion que Marie de Savoie avait avec elle à Neuchâtel, et on comprend que, dans son émotion, le gouverneur du fort de Joux ait fait figurer, sur sa liste de frais, d'abord le lion et son dompteur, et seulement en dernier rang l'aumônier de la princesse.

Les archives de Dijon contiennent le récit d'un conflit tragi-comique survenu au cours de ce même voyage, entre Philippe de Hochberg et Marie de Savoie, d'une part, et les moines de Citeaux, de l'autre, à cause de la prétention de la princesse de pénétrer dans le couvent, dont l'entrée était, depuis Saint Bernard, interdite aux femmes. Le chroniqueur de l'Abbaye de Citeaux attribue à cette visite impie le fait que l'orgueilleuse Marie de Savoie n'eut pas de descendance masculine.

Les archives de la ville de Seurre renferment encore divers documents d'ordre administratif remontant à l'époque de Philippe de Hochberg, par exemple une ordonnance de 1492 sommant les habitants des villages à trois lieues à la ronde de conduire leurs denrées, leurs four-

[1] Louis XI venait de donner le château de Joux à Philippe de Hochberg; Jean de Vaudrey, à la tête d'un parti de Comtois espagnols, le surprit sans déclaration de guerre en 1507, ce qui donna lieu entre la France et l'Espagne à de longues négociations qui furent provisoirement terminées à la paix de Noyon en 1517 par l'attribution à la fille de Philippe de Hochberg de la ville de Noyers dans l'Yonne jusqu'à ce que le parlement de Dôle eût statué sur la légitimité de la prise du château de Joux; la sentence ne fut jamais rendue et Noyers demeura aux successeurs des Hochberg.

[2] Soit le poids d'environ 200 francs monnaie actuelle, ce qui peut représenter aujourd'hui une valeur quintuple.

rages et leur bois dans la ville pour son approvisionnement, et une autre de 1494 libérant les habitants pendant six ans de la taxe sur les maisons à la suite d'un grand incendie.

L'hôtel de Philippe, à Seurre, était situé au sud de la ville, tout près du rempart; le 21 mars 1499, il en fit don aux habitants, sous la condition d'y ériger un hôpital. Cette condition fût exécutée avec une sage lenteur; le procès-verbal d'une entrevue du maieur (maire) et des échevins de Seurre avec Jeanne de Hochberg, fille de Philippe et mariée



Hôpital de Seurre.
Face des anciennes écuries du château donnant sur les terres
et dont les deux ailes subsistent seules.
Photographie de M. Suchet.

au duc d'Orléans-Longueville, constate que la princesse, alors de passage à Dijon en 1517, ratifia à cette occasion la donation de son père et que «douze lits garnis pour y coucher autant de pauvres auxquels la ville s'engageait à faire la desserte», avaient enfin été installés dans l'ancien logis seigneurial. On ne connaît pas d'autre acte relatif à Seurre dont Jeanne de Hochberg aurait été la signataire pendant les quarante années de son règne plus ou moins effectif à Neuchâtel (1504-1543); on la voit souvent à Dijon, à Noyers et à Epoisses en Bourgogne, mais jamais à Seurre et ce fait s'explique tout naturellement par la transformation en hôpital de l'hôtel possédé dans cette ville par la princesse.

Non loin de Seurre se trouvait le château de Sainte-Croix dont la jouissance appartenait à un oncle de Jeanne, le bâtard Olivier de Hochberg, ancien prévôt des chanoines de Neuchâtel, devenu après la Réformation abbé de la Madeleine à Châteaudun; Olivier vécut beaucoup à Sainte-Croix, mais la seule trace de relations entre lui et Seurre est une demande de restitution, en 1525, de huit pièces de canon ou *faucons de fonte*, données à la ville par son frère Philippe; les archives municipales de Seurre ont conservé la trace d'une résistance de la municipalité à cette restitution; c'est le dernier acte un peu personnel des Hochberg à Seurre.

La puissance royale tendait à remplacer de plus en plus la féodalité; les fortifications d'une place frontière comme Seurre ne pouvaient pas être abandonnées au bon plaisir ou à l'incurie de Jeanne de Hochberg, dont les embarras pécuniaires étaient incessants. François Ier, au cours de ses luttes contre Charles-Quint, fit ajouter du côté oriental de la ville une grande terrasse, « la plus belle qui fût en France », avec quatre boulevards aux quatre coins et deux plates-formes; il y plaça, dit le Père Fodéré, du canon, force arquebuses à crocs et une véritable mitrailleuse, c'est-à-dire une grande pièce carrée à 48 calibres en quatre rangs, appelée *orgue de guerre;* enfin, il y établit une garnison qui repoussa avec succès l'attaque du général austro-espagnol Lannoy.

Sous le règne du roi Henri II, de nouvelles fortifications, dont le plan a été conservé, furent élevées par le duc d'Aumale, depuis duc de Guise, en 1549; tout ce qui restait de Saint-Georges, l'ancien faubourg de Seurre, fut détruit à cette occasion, ainsi que les anciennes murailles des Hochberg. Quinze ans plus tard, le roi Charles IX vint visiter la place pour s'assurer que tout était en ordre, à un moment où il craignait une invasion des Espagnols de la Franche-Comté.

La seigneurie de Seurre allait passer en d'autres mains et les destinées de la ville devaient en subir le contre-coup :

A la mort de Jeanne de Hochberg et de son petit-fils, le jeune duc François III d'Orléans-Longueville décédé à l'âge de seize ans en 1551, de longs conflits s'engagèrent entre les héritiers. A Neuchâtel, on suscita, pour des motifs confessionnels, un concurrent à Léonor d'Orléans, l'aîné des autres petits-fils de Jeanne, et le comté demeura indivis pendant six ans entre ce prince et son cousin germain Jacques de Savoie, duc de Nemours et comte de Genève, venant par représentation de sa mère Charlotte d'Orléans, la seule fille de Jeanne de Hochberg. Berne décida

que Neuchâtel devait être attribué à Léonor seul, à charge par celui-ci de fournir en Bourgogne à son cousin Nemours des terres rapportant 2000 livres de revenu. Seurre, Saint-Georges, Navilly et Chagny furent détachées des biens de la maison de Longueville par un acte dressé à Paris le 6 mai 1558. Seurre avait donc été unie à Neuchâtel par une communauté de seigneurs pendant cent ans.

Le fils de Jacques de Nemours, Charles-Emmanuel, fut à Paris un violent chef de Ligueurs, et cette période de l'histoire ne fut, pour la petite ville des bords de la Saône, pas moins agitée et néfaste que pour la capitale française. Le 6 octobre 1590, Guillermi, capitaine italien au service des Guise, s'empara de Seurre par surprise, faisant mettre à mort les partisans du Béarnais et terrorisant les habitants. Le capitaine huguenot de Vaugrenant, qui occupait Saint-Jean de Losne, descendit la Saône de nuit sur des bateaux plats, mais échoua avec de grandes pertes dans sa tentative.

Un autre Ligueur, le capitaine Laperle, qui avait remplacé Guillermi, fit pendre le maire et quinze bourgeois pour avoir tenté de délivrer leur cité en février 1595. Seurre tomba ensuite entre les mains du capitaine La Fortune, dont le véritable nom était Guillaume Rossi, Italien rusé, créature du duc de Mayenne, qui tint la ville sous son joug trois ans après que toutes les autres places de la région s'étaient rendues à Henri IV; La Fortune, avec une poignée d'Italiens et quatre aventuriers français, parcourait et rançonnait la Bourgogne jusqu'aux portes de Dijon et venait mettre en sûreté, dans la forteresse de Seurre, le produit de ses rapines. Les Etats de Bourgogne votèrent 2000 écus pour construire au-dessus et au-dessous de Seurre de petits forts en vue d'arrêter ces brigandages. Le 24 juin 1598, La Fortune voulut bien accepter 5000 écus qui lui furent comptés à Besançon, c'est-à-dire en terre espagnole et sûre, et daigna aller y vivre de ses rentes. On a fait longtemps à Seurre une procession pour célébrer le départ de ce forban.

Pendant la guerre de Trente Ans, les hostilités ne pouvaient manquer de sévir de nouveau entre Français et Espagnols sur les confins de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Les Suisses intervinrent à diverses reprises entre les parties belligérantes en vertu du droit de « fidèle surveillance » stipulé dans l'Union héréditaire conclue en 1511 entre les cantons et la maison d'Autriche, afin de chercher à assurer la neutralité de la Franche-Comté. On trouve en particulier à Seurre, en 1636, des ambassadeurs de Berne, Fribourg et Soleure; ils écrivent de Seurre au

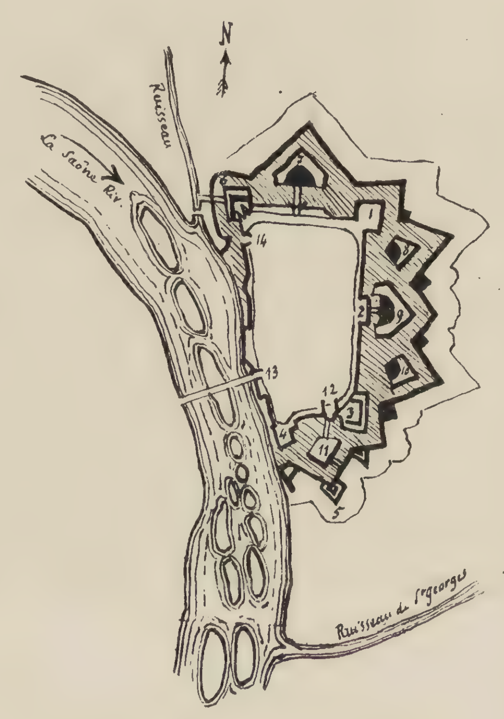
prince de Condé (le père du grand Condé), victorieux devant Dôle, que la Suisse «désireuse de voir toujours les princes chrétiens en perpétuelle concorde et bonne voisinance, a toujours visé à ce que les occurences de guerre pussent, par l'interposition amiable des cantons confédérés ainsi que par la grâce de Dieu, être apaisées»; ils ajoutent que l'entrée des troupes françaises en Comté a «fait réfléchir la diète de Bade à l'ancienne alliance héréditaire» en sorte qu'ils prient Condé, «en contemplation de cette neutralité comme aussi pour l'intérêt que les Suisses y ont et pour le respect du Corps Helvétique, de vouloir s'entendre à quelque accomodement». Les ambassadeurs adressèrent une lettre analogue «à ceux de Dôle» (l'archevêque de Besançon et la cour souveraine de Dôle). Condé répondit qu'il écrivait au roi très chrétien, et ceux de Dôle qu'ils n'osaient accepter l'amiable interposition des Suisses sans en avoir référé à Bruxelles au cardinal infant, lieutenant-général du roi catholique dans les Pays-Bas. Somme toute, cette médiation helvétique n'eut guère de succès, mais du moins la Franche-Comté conserva son indépendance et forma encore pendant un demi-siècle un tampon entre la Suisse et sa grande voisine de l'ouest.

A peine la guerre de Trente Ans était-elle finie que commençait la Fronde. Il nous faut revenir de quelques années en arrière pour expliquer les événements de cette période. Seurre, attribuée à Jacques de Nemours en compensation de la perte du comté de Neuchâtel, avait été érigée en marquisat et apportée en dot par la sœur de Jacques à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, puis avait passé à leur fils Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. La fille unique de celui-ci l'avait vendue, le 14 juin 1609, au prix de 78,300 livres, à Roger de Saint-Larri de Bellegarde, gouverneur général de la Bourgogne, connu par sa liaison avec Gabrielle d'Estrées, qu'Henri IV lui enleva en le comblant de faveurs. Saint-Larri fit ériger, dix ans plus tard, le marquisat de Seurre en duché-pairie, dans lequel furent compris Chaussin, La Périère et autres anciens domaines de Jeanne de Hochberg sur les rives du Doubs et de la Saône. La ville fut débaptisée et prit, à partir de ce moment, le nom de *Bellegarde*.

Brave, aimable, généreux, favori de Louis XIII comme il l'avait été d'Henri IV, le duc de Bellegarde a éprouvé, dit le Père Fodéré, les douceurs puis les revers de la fortune; il eut le sort de tous ceux qui donnaient de l'ombrage à Richelieu ou qui ne se pliaient pas assez à ses volontés; il fut dépouillé de son gouvernement, réduit à loger dans la petite maison d'un ami et contraint à 72 ans d'emprunter à droite et à

gauche de petites sommes pour vivre. Dès qu'Anne d'Autriche eut la régence du royaume, elle lui fit rendre ses biens ; il avait alors 80 ans et survécut encore trois mois à ce retour de faveur. Le duché-pairie de Bellegarde s'éteignit à la mort de Saint-Larri (1646). Seurre, redevenue marquisat, fut achetée par la mère du grand Condé, peu de temps avant les troubles de la Fronde.

Pendant que Condé était en prison au Hâvre avec son beau-frère Henri II, duc de Longueville et prince de Neuchâtel, la garnison de Seurre prit naturellement parti pour Condé, marquis de Seurre, contre Mazarin. En raison des intelligences des Frondeurs avec les Espagnols, il importait de ne point laisser, sur la frontière de la Franche-Comté, une des portes de la France à la disposition de l'ennemi. Mazarin fit annoncer que le jeune roi Louis XIV viendrait en personne pour réduire la place ; le commandant Royer de Saint-Micaut répondit qu'il se rendrait seulement en présence du souverain, ferma les portes et tira quelques coups de canon sur les troupes royales. Au bout de quinze jours, la tranchée ayant été ouverte, le comte de Tavannes, qui avait pris le commandement des Frondeurs de la ville et qui avait à sa disposition 2000 hommes et 500 chevaux, capitulait sans combat, bien qu'il eût arboré sur les remparts un drapeau orné de têtes de mort et agrémenté de l'inscription « Vaincre ou mourir ». L'année suivante (1651), Condé, menacé d'assassinat, s'enfuyait de Paris et faisait fortifier ses places ; à Seurre, il envoyait son ami Boutteville et, deux ans plus tard, la garnison de Seurre, toujours favorable à Condé et aux Frondeurs, se mettait en



SEURRE PENDANT LA FRONDE.

Légende : 1. Bastion du roi. 2. Plate-forme de l'Ecole. 3. Bastion de Longueville. 4. Plate-forme de Saint-Julien. 5. Bastion de la tour. 6. Bastion de Guise. 7. Bastion de Saint-Martin. 8. Demi-lune Saint-Louis. 9. Bastion Richelieu. 10. Demi-lune Boutteville. 11. Demi-lune Saint-Georges. 12. Porte de Saint-Georges. 13. Porte du pont de Saône. 14. Porte de Chamblanc.

L'hôtel de Hochberg était situé environ au n° 4.

campagne pour livrer au pillage et à l'incendie les bourgs et châteaux de la région. Le duc d'Epernon vint, au nom du roi, mettre le siège devant la place avec 4500 hommes le 8 mai 1653; le 12 mai, les assiégés firent une sortie de cavalerie; le 13, la tranchée fut ouverte; le 16, dix pièces de canon furent mises en batterie au nord de la ville et, profitant des basses eaux de la Saône, d'Epernon put faire canonner le bastion de Guise, situé au bord de la rivière; bien que le 20, les assiégeants eussent été chassés de leur batterie, ils réussirent, le 29 et le 30, à atteindre la contrescarpe, vidèrent l'eau du fossé et le remplirent de fascines; la garnison capitula à ce moment. Ce fut la fin de la Fronde en Bourgogne; les royalistes avaient eu cent hommes tués; Boutteville et les officiers frondeurs se retirèrent à Stenay en Belgique, où se trouvaient Condé, sa sœur la duchesse de Longueville et Turenne; quant aux hommes de la garnison, ils étaient las de la guerre civile et passèrent presque tous au service du roi. Les fortifications furent démolies. L'hôpital fondé par Philippe de Hochberg avait été incendié; le prince de Condé, irrité de ce que les habitants de Seurre s'étaient ralliés au roi, donna le terrain aux Ursulines; Louis XIV ne voulut pas être en reste de générosité et octroya aussitôt 10,000 livres à la ville pour fonder l'Hôtel-Dieu de Seurre, qui subsiste encore.

Le rôle de la petite place de guerre touchait à sa fin. Par la conquête de la Franche-Comté, la frontière, située à une lieue et demie de la ville, allait cesser d'être une frontière internationale. Aussitôt la conquête achevée, Louis XIV se rendit à Seurre et y séjourna les 9 et 10 juin 1683; il était accompagné de Colbert et de Louvois, et déploya lors des revues qu'il faisait de ses troupes « dans l'une des plus belles prairies de ses Etats » une pompe et une magnificence exceptionnelles. On possède plusieurs lettres datées de Seurre pendant ce court séjour et adressées à Gravel, l'ambassadeur de France à Soleure, à Du Pré, résident de France à Genève, à Muralt, brigadier et commissaire des guerres à Berne, et au Grison Pierre de Stouppe ou Stouppa, le peu scrupuleux commandant des troupes suisses au service de France.

Le silence se fait alors sur la petite forteresse démantelée et devenue paisible ville ouverte de l'intérieur du pays. C'est seulement un siècle et demi plus tard qu'elle revoit l'ennemi, lorsque des colonnes de Cosaques et d'Autrichiens pénétrèrent en France en 1815; Seurre eut alors à nourrir 45,000 hommes et 20,000 chevaux et à payer pour réquisitions 148,000 francs. En décembre 1870, les ponts avaient été coupés par les Français, par crainte d'une marche en avant de l'armée allemande;

dans son mouvement offensif de Bourges sur Belfort, le général Bourbaki rétablit les communications, puis, après la bataille d'Héricourt, les Allemands s'avancèrent à leur tour jusqu'à la Saône, où leur occupation pendant une quinzaine de jours, au début de l'armistice, coûta à la ville de Seurre 46,500 francs.

Seurre n'a presque rien conservé de ses anciennes fortifications; un pan de mur de deux mètres de hauteur, parallèle à la levée des Augustins sur le bord de la Saône, passe pour avoir fait partie du bastion de Guise canonné pendant la Fronde; ce pan de mur est situé dans un jardin appartenant à M. Camille Moron, ingénieur et ancien directeur de l'office du travail au ministère français du commerce; une ancienne porte, sans caractère architectural, attenait à la maison de M. Moron et a été démolie vers 1855.

Quant au château de Seurre, on voit par les dessins ci-joints, faits en 1611 par Martellange, architecte des Jésuites, et conservés au cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale de Paris, que c'était une construction assez modeste; il se trouvait au sud de la ville, à la jonction des fossés de la place et de la rivière de Saône; adossé au rempart, il possédait deux petites tourelles. Les de Vienne et les Hochberg prenaient plutôt le titre de seigneurs de Saint-Georges, du nom d'un faubourg de Seurre et habitaient le château de Pagny. Lorsque Saint-Larri eut acheté le marquisat de Seurre et eut obtenu qu'on fît de cette ville le chef-lieu de son duché-pairie de Bellegarde, il fit démolir ce qui pouvait rester de la petite maison à tourelles et bâtir sur son emplacement et sur celui de quatre ou cinq constructions voisines « une très belle maison grande et fort régulière » et planter un parc « dont le nombre des allées, leur régularité, la hauteur des arbres qui les couvrent, jointes à la qualité du terrain doux et sablonneux, en faisaient une promenade agréable en tout temps ». Le château de Bellegarde fut bien vite délabré; au bout de cent ans, les chambres et les cours étaient remplies de débris et les planchers menaçaient ruine; Mlle de Charolais, à laquelle le château des Condé avait passé par héritage, projetait de le faire reconstruire par l'architecte Désert, de Dijon, et les archives nationales renferment un plan remontant à cette époque; ce projet ne fut pas mis à exécution et c'est seulement peu avant la Révolution qu'un nouvel acquéreur, M. Bathaille de Francèze, ancien ministre de France en Angleterre, fit démolir le château du duc de Bellegarde pour le remplacer par un pavillon carré à l'italienne, haut de deux étages et jouissant d'une vue

étendue sur la plaine de la Saône, dans la direction du Beaujolais et du Jura; à cette occasion, M. de Francèze fit combler les fossés et démolir quelques restes de remparts, non sans de nombreuses contestations avec la ville. Cette demeure appartient aujourd'hui à M. Rochot; sur la rue de Saint-Georges, trois propriétaires possèdent deux corps de bâtiment dépendant de l'ancienne résidence seigneuriale; les communs du château remontent seuls à l'époque de Saint-Larri et des Condé.

A quelques cents mètres au sud de Seurre se trouve le faubourg de *Saint-Georges,* qui ne figure plus sur les cartes et forme une partie



Ce qui reste de Jallanges et Saint-Georges, Faubourgs de Seurre.
D'après une eau-forte de M. Mayeur.

de la commune de Jallanges; on n'y compte aujourd'hui que sept ménages; quelques maisons misérables restent seules sur l'emplacement de l'ancien château-fort de Saint-Georges, dont les de Vienne de la branche d'Antigny et les Hochberg aimaient à porter le nom. Le faubourg a été rasé pour faciliter la défense de la ville en 1549 et 1597.

Quant au *pont de Seurre,* auquel se rattache toute l'importance historique et militaire de la ville, il avait été reconstruit en bois en 1617 par le duc de Bellegarde, à une centaine de mètres en amont de l'emplacement antérieur; emporté en 1709 et reconstruit en 1724, il s'écroula



Le grand pont sur la Saône, a Seurre.



Le petit pont de la Raie Mignot sur un bras de la Saône, a Seurre.
(A droite du spectateur,
on aperçoit la culée orientale du pont principal.)

avant son achèvement; il a été rebâti en bois, sur six piliers de pierre, en 1776; une arche s'étant écroulée vers 1865, cette arche a été reconstruite en fer; enfin, la culée de la rive droite ayant été détruite par le génie français en 1870, le tablier du pont est aujourd'hui entièrement métallique.

Les quelques vues de Seurre que nous publions sont dues à l'obligeance de M. Suchet, photographe amateur à Seurre, comme aussi à l'extrême amabilité de Mme Barthou, femme du ministre des travaux publics de la République française; M. Mayeur, père de Mme Barthou, était un aquafortiste distingué.

A côté de ses souvenirs historiques et militaires, la ville de Seurre cultive la mémoire de deux de ses glorieux enfants, le grand Bossuet d'abord, puis Eugène Spuller, l'ami de Gambetta et l'un des meilleurs ministres des affaires étrangères de la troisième République française. Le maire de Seurre, M. Chaussin, est une vraie perle de bonne grâce et c'est à lui que sont dus une bonne partie des renseignements qui précèdent.

SOURCES

Boyve. *Annales de Neuchâtel*, I, 363, 388, 474; II, 153, 195, 439, 444.

Archives de la Côte-d'Or. Inventaire X, 105. Chambre des comptes de Bourgogne, série B, 11864, 10594, 10599, 10613, 10623, 10644 liasse 4 cote 12, 10659, 3759, 10694; série C, 2137, 2641, 3638, 3874, 3635, 3643, 2111, 2727, 1728-1742; série E, 69quater, fos 4 à 30, 32, 34, 35 à 39, 45, 49 à 51, 53, 56, 57, 59, 60, 67, 140, 219, 266 à 270, 275 de ma copie.

Archives du Doubs. Série B, 1512.

Sur *Jallanges*, voir archives de la Côte-d'Or, série E 69quater. *Inventaire des biens de Jeanne de Hochberg en 1521*, par Pierre Sayve, fol. 7, 13, 16, 44, 57, 60, 67, 267 de ma copie.

Archives nationales de France. Fonds Conti. Papiers des princes, R3 73, 71.

J. Garnier. *Violation de l'abbaye de Cîteaux par Philippe de Hochberg et sa femme Marie de Savoie en 1484*, dans l'Annuaire départemental de la Côte-d'Or, 1866, p. 359.

Mémoires de l'académie de Besançon, 1876, VII, 373 et 374: *Déportement des Français et des Allemands tant envers le duché que le comté de Bourgogne*, de 1456 à 1492, auteur anonyme.

J. Garnier. *Journal de Breunot*, conseiller à Dijon pendant la Ligue. Dijon, 1864, 3 volumes.

Bibliothèque nationale de Paris. Collection Moreau, manuscrit 887, fol. 487. *Nouvelles acquisitions françaises*, manuscrit 3104, no 2. *Collection de Bourgogne*, manuscrit 27, fol. 7.

Brantome. *Hommes illustres français.* Discours LXXXVII, article Ier. M. le mareschal de Bellegarde, IV, 96; il s'agit du père du duc.

Discours fait au Parlement sur la présentation et lecture des lettres d'érection de Bellegarde en duché et pairie de France. A Dijon, Claude Guyot, MDCXXI, brochure de 43 pages. *Bibliothèque nationale de Paris,* L K^7 895.

J. Garnier. *Correspondances de la Mairie de Dijon.* Trois volumes, 1870. Voir spécialement le tome Ier en ce qui concerne Roger de Saint-Larry, duc de Bellegarde.

Bibliothèque de l'Arsenal à Paris. 4540^2, fol. 118, 119. Lettres des ambassadeurs suisses à Condé et aux Dôlois en 1636.

Paul Schweizer. *Geschichte der schweizerischen Neutralität.* Zurich, 1893. I, 254-257.

Recès des diètes fédérales (Abschiede). V^2, p. 983, 989, 1020, 1030, 1067, 1072, 1140, 1154, etc.

Archives du ministère français des affaires étrangères. Suisse, 75, fol. 182. *Genève,* 3me supplément, p. 96.

Archives du ministère français de la guerre. 694 I 108, 112. Séjour de Louis XIV à Seurre en 1683.

Henri Martin. *Histoire de France,* VII, p. 120, 137, 150, 196, 219, 226, 311-318.

Archives municipales de Seurre et archives de l'hôpital de Seurre.

Victor Cousin. *Madame de Longueville pendant la Fronde.* Paris, Didier & Cie, 1859, p. 39.

Courtépée. *Description de la Bourgogne.* III, p. 276 de l'édition de 1848.

Dr Guillemaut, député. *Histoire de la Bresse louhannaise,* Louhans, imprimerie Aug. Romand, 1893, p. 523-526.

Bellemontre, prêtre. *Description de la ville de Seurre ou Bellegarde en 1749.* Manuscrit appartenant à M. Rochot, propriétaire du château de Seurre.

Paul Guillemot. *Histoire de Seurre.* Beaune, imprimerie Ed. Bataut-Morot, 1859.

P. Noel. *Monographie de la ville de Seurre.* Dijon, imprimerie Darantière, 1887.

P. Noel. *Le canton de Seurre.* Dijon, imprimerie Darantière, 1888.

Pierre de Ségur. *La jeunesse du maréchal de Luxembourg.* Paris, Calmann-Lévy [1900], p. 239-272.

Recueil (manuscrit) *contenant plusieurs veues de villes, bourgs, abbayes et châteaux de France, dessinées d'après nature,* attribué précédemment à F. Stella et dont l'auteur est en réalité Martellange, architecte des Jésuites (1569-1641). *Bibliothèque nationale de Paris,* cabinet des Estampes, 8769, fol. 83 et 84.

UNE OPÉRATION DE LA CATARACTE

EN 1767

En parcourant de vieux papiers, nous y avons trouvé le journal d'un voyage à Paris, relatant une opération de la cataracte faite sur un Neuchâtelois, en 1767. Cette opération n'était pas d'une pratique courante au milieu du XVIIIme siècle, et ce n'est pas sans hésitation qu'on se décidait à la subir. Dans le cas qui va nous occuper, l'hésitation était d'autant plus naturelle que le bon œil du patient avait été opéré d'une cataracte quelques années auparavant et que cette première intervention n'avait point donné le résultat qu'on en attendait: de cet œil opéré jadis, le malade ne voyait absolument plus rien. On comprend qu'en présence de ce résultat négatif, il éprouvât quelque appréhension à se faire opérer du même mal à l'autre œil...

Il nous paraît sage, même après cent quarante ans, d'observer le secret professionnel et de taire les noms de celui qui a rédigé ce récit et de celui qui se fit opérer: il suffira de dire que l'un était conseiller d'Etat et l'autre maire de Cortaillod.

Notre manuscrit est intitulé: *Journal de voyage à Paris en 1767, avec M. N., mon oncle, qui va se faire opérer de la cataracte, et mon fils.*

Il est regrettable que l'écrivain n'ait pas été médecin: il nous eût donné des détails plus significatifs; du moins fut-il observateur consciencieux, ce qui nous vaut quelques bonnes pages, dont nous allons extraire les passages les plus curieux.

Le trajet de Neuchâtel à Paris, par le Val-de-Travers, Pontarlier, Besançon, Langres et la Champagne, se faisait alors en poste et durait six jours, avec 54 relais de poste. C'est ainsi que nos voyageurs, partis de Neuchâtel le 30 mars au matin, atteignirent Paris le 4 avril au soir. Dans ce temps-là, les opérations se faisaient au domicile du malade; aussi nos deux Neuchâtelois cherchent-ils à se loger dans une hôtellerie, — à défaut de clinique. On les a adressés «à une très mauvaise auberge, dit le journal: c'est au *Cheval noir*, rue des Vieux Augustins, entre la rue Coquilière et la rue du Petit Reposoir. Nous n'y resterons pas longtemps suivant toutes les apparences.»

Dès le lendemain matin, les voyageurs consultent un oculiste, le frère Cosme[1], «qui dit à mon oncle qu'il fallait oter la cataracte par extraction». Mais, ayant rencontré quelques Neuchâtelois qui leur ont parlé d'un autre spécialiste, ils se décident à aller voir ce dernier. «Nous sommes allé voir M. Grandjean[2], célèbre oculiste, qui a promis à mon oncle de lui rendre la vue, et mon oncle a pris quelques jours pour le consulter.»

Cependant l'oncle a beaucoup de peine à se décider: se fera-t-il opérer, ou non? prendra-t-il le frère Cosme, M. Grandjean, ou quelqu'autre oculiste? Enfin, après quatre jours de réflexion, il se rend, coiffé d'une nouvelle perruque à nœuds qui lui a coûté 50 livres, chez M. Grandjean, afin de lui dire qu'il consent à l'opération.

Dès ce moment, la préparation en vue de l'opération commence; elle dure 23 jours! 23 jours de diète au petit-lait, 23 jours de pilules purgatives de Beckers, 23 jours de lavements!

Le journal indique tous les jours l'effet de ce traitement pré-opératoire, et nous trouvons des détails comme ceux-ci:

... Ce soir mon oncle a pris 5 pil. de Beckers que M. Grandjean lui a ordonné de continuer puisqu'elles le purgent bien à l'ordinaire.

... Mon oncle a pris encore ce soir des mêmes pilules qui font un très grand effet.

... M. Grandjean a trouvé *que les préparations de mon oncle allaient* bien; il lui a redonné les pilules et le petit-lait, et compte lui faire prendre des bouillons amers; il a aussi trouvé son œil bon à être opéré avec succès.

Ces bouillons amers le purgent aussi, au point même qu'il ne peut recevoir M. du Terraux qui veut lui faire visite.

Nos voyageurs désirent cependant profiter de leur séjour forcé à Paris, et laissent quelquefois leur oncle seul à la maison pour aller à la Comédie française ou bien faire un tour aux Boulevards. C'est dans une de ces promenades que le narrateur fait la remarque suivante:

[1] Jean Baseilhac, né à Poyestruc, près de Tarbes, en 1703, mort à Paris en 1781, étudia à Lyon et à Paris, et devint chirurgien de l'évêque de Bayeux. Après la mort de ce prélat il entra aux Feuillants et y prit le nom de Frère Côme. Il continua, du reste, à exercer son art et y acquit une grande célébrité par les perfectionnements qu'il apporta à l'opération de la taille. Il pratiqua aussi l'opération de la cataracte par extraction, inventa ou perfectionna un grand nombre d'instruments.

Biographie universelle (Michaud), X, p. 33-35.

[2] Henri Grandjean, célèbre oculiste liégeois, né à Blegné en 1725, mort à Paris en 1802. Il simplifia l'opération de la cataracte et fit, le premier, l'extraction de la membrane cristalline sans extraire le cristallin. Il fut chirurgien-oculiste de Louis XV et de Louis XVI. Il était secondé par son frère Guillaume Grandjean, né en 1730, mort en 1796.

Nouvelle Biographie générale (Didot) XXI, col. 655.

Nous avons été jusques à Chaillot; c'est là que j'ai vu un cadran d'horloge saillant sur rüe, et dont l'horloge est dans une maison à côté sur même ligne des autres. Ce cadran fait comme une enseigne de cabaret, montrant l'heure de ses 2 faces opposées, enfilant une longue rüe. C'est ainsi qu'il faudrait en suppléer un à celui sur la Porte de l'hôpital qu'on a abatüe avec sa tour, et qu'il ne faudrait pas rebâtir, à Neuchâtel.

Les voyageurs quittent même le malade toute la journée du dimanche 26 avril, et la passent à Versailles:

Nous sommes allés, mon fils et moi, ce matin, à Versailles, où nous sommes restés tout le jour; nous avons tout vu dans le chateau, aussi bien que le Roi, la Reine, Mesdames de France, filles du Roi, M. le Dauphin, M. le comte de Provence, M. le comte d'Artois, ainsi que la plupart des princes du sang, pendant que mon oncle, à Paris, continuait ses bouillons. Le mauvais temps qui est survenu, ne nous a pas permis de parcourir les jardins.

La journée de Versailles n'était pas beaucoup meilleur marché que de nos jours:

Voici ce que j'ai déboursé: voiture de Paris à Versailles, 2 places, 7 L. Place de notre valet, 12 sols; à Sèvres, pris un gâteau, 6 sols; donné au Postillon, 1 L. 4 s. Payé à un Suisse de la chambre, à Versailles, qui nous a conduit et ouvert partout, 3 L. Payé pour le dîner de mon fils et moi, à l'auberge du Juste, à Versailles, 10 L.; pour le dîner de notre valet, 12 sols. Voiture de Versailles à Paris, 7 L.; place de notre valet, 12 sols; donné au Postillon, 1 L. 4 s. En tout, 31 L. 4 s.

Huit jours avant l'opération, le patient subit une forte saignée et on augmente les doses des médicaments purgatifs jusqu'au lundi 4 mai, jour de l'opération. — Ici, nous transcrivons textuellement le journal:

Le matin, mon oncle a pris du petit-lait et deux lavements avec de l'eau tiède; à 9 h. est arrivée la femme destinée à être sa garde; elle nous a annoncé que Messieurs Grandjean arriveraient dans peu. On a préparé les bouillons et ce qu'il fallait. A 10 h. sont arrivés Messieurs Thonnet et Courvoisier, priés d'assister à l'opération; à 10 $^1/_2$ MM. Grandjean sont venus; à 11 $^1/_4$ l'opération s'est faite par M. Grandjean l'Aîné, assisté de son frère, qui tenait la tête et l'œil de mon oncle. Cette opération a duré quelques minutes; il est sorti de l'œil assez d'une liqueur gluante: c'était la fonte d'une partie de l'humeur cristalline; et, pour extraire la partie centrale, il a fallu se servir de 4 petits instruments, mais on l'a eue bien telle qu'elle était encore, entière, opaque et ambrée, ce que nous avons tous vu fort à l'aise, et on l'a mise dans une petite fiole avec de l'eau. Mon oncle a ensuite été bandé et ajusté, puis mis au lit dans la situation qu'il convient et qu'on lui a fortement recommandé

de ne pas changer, comme aussi de ne pas se moucher fort, de ne pas trop parler, de ne point faire de mouvements tant soit peu animés, de ne point porter ses mains à son bandage, en un mot de se contenir, et de n'empêcher en aucune manière que les parties de l'œil qu'on a été obligé d'ouvrir, se rejoignent, se consolident et se cicatrisent comme il faut. Je ne sais si nous obtiendrons toutes ces choses! — une demi heure après il a été saigné au pied gauche. — Avant qu'on lui bandât l'œil opéré, voici les épreuves qu'on s'est permis de faire: on l'a présenté au jour: il a vu un peu plus de clarté qu'auparavant; on a passé devant son œil la main, les doigts: il s'en est aperçu, sans cependant bien distinguer; on lui a présenté le cadran émaillé d'une montre: il en a bien vu le blanc; on lui a montré une bande d'étoffe: il a reconnu qu'elle était rouge; on lui a présenté une petite pelote à épingles: il a reconnu qu'elle était bleue; on lui a fait voir un petit morceau de taffetas: il a vu et dit qu'il était vert; on lui a montré un petit étui assez terni, couvert de papier: il l'a vu et dit qu'il était rouge; mais ce qui était de deux couleurs, comme un mouchoir de nez, sale, de Turquie, il ne l'a pu bien démêler, et a dit qu'il lui paraissait gris. C'en a été assez pour juger que l'opération et l'extraction a été bien faite et qu'il ne peut qu'y gagner, s'il veut bien s'observer et se gêner assez dans la suite de sa cure. Dieu le veuille! — Son régime consistera pendant quelques jours à du bouillon et du petit-lait par alternative.

Ayant prié M. Grandjean de me dire ce que je dois reporter de l'état où était son œil avant l'opération, voici ce qu'il m'a dicté; il faut savoir au reste qu'il est Liégeois et qu'il n'a pas tous les termes et la tournure de langue française à son commandement: « L'humeur cristalline était tombée en partie en fonte; la partie centrale était restée entière, opaque et ambrée, avec destruction de la membrane vitrée qui rendait ce petit mouvement que l'on apercevait dans l'humeur branlante: c'est ce qui rendait la maladie de l'œil et surtout l'opération plus compliquée. Ainsi ce n'était point une cataracte ordinaire. » Il a même ajouté plusieurs fois que l'opération aurait dû être faite il y a plus de six ans et que le renvoi lui a fait du tort. Tout cela fait et dit, on a fermé mon oncle dans ses rideaux et on l'a abandonné aux soins de sa garde. Nous sommes restés dans la chambre à causer haut. Le soir, à 9 h. MM. Grandjean sont revenus le voir et n'ont point trouvé qu'il fût nécessaire de lui rouvrir la veine.

Pendant toute la nuit, la garde et le valet se rechangent pour arroser les compresses qu'on avait placées sur l'œil; mais l'oncle ne se tient pas tranquille et murmure contre la fréquence des arrosements; cependant les docteurs, qui passent à 11 h. du matin, ne sont pas mécontents de l'aspect de l'œil et l'on continue le même régime.

Mais, poursuit le journal, le reste de la journée, mon oncle fut d'une vivacité et d'une pétulance extrêmes, malgré tout ce qu'on pouvait lui dire, et qui que ce fût; pour ne pas l'animer davantage, nous ne lui parlions point et nous

sommes même sortis de sa chambre. Il s'est plaint d'être mal à son aise, que la nuque du col lui faisait mal, qu'il ne pouvait uriner et qu'il sentait quelques ardeurs... on l'a calmé comme on a pu.

N'ayant rien à faire auprès de l'opéré, le père et son fils vont faire un tour aux Gobelins, mais en rentrant à l'hôtel, les promeneurs sont désagréablement surpris en apprenant «que l'oncle avait été indomptable, qu'il avait continuellement porté les mains à son bandage, en sorte que les compresses, au lieu de rester sur l'œil, étaient venues sur l'oreille; qu'il n'avait cessé de faire de violents mouvements; qu'enfin et par dessus tout il a voulu se lever, il s'est levé en effet du lit, mis sur ses pieds pour lâcher de l'eau!»

La garde et le valet avaient déjà envoyé un exprès à M. Grandjean, qui arrive bientôt; on décide d'affaiblir encore cet opéré turbulent, et M. Grandjean fait faire par le chirurgien une forte saignée au pied, et ordonne un breuvage composé de quatre semences froides et de racine de guimauve.

Le chirurgien, dit le journal, a fait aussi ses remontrances tout en faisant la saignée, et a réduit mon oncle à se recommander à Dieu, n'ayant, dit-il, plus que Lui, et étant aussi mal traité que s'il était en Enfer!

Pourtant la nuit est assez tranquille; le lendemain, à midi, MM. Grandjean viennent faire leur visite:

Ils ont vu avec surprise et affliction que les paupières sont entrouvertes, que l'œil a été dilaté et qu'il a beaucoup suppuré. Pour parer à la suite de cet accident, ils ont ordonné un vif caustique, prompt et agissant, au bras, qui puisse d'abord dérouter les humeurs et empêcher cette suppuration qui ferait perdre l'œil sans retour! On l'a appliqué à midi, large comme le plat de la main. L'œil est d'ailleurs si laid que M. Courvoisier, qui l'a vû, s'en est trouvé un peu malade de surprise et d'effroi.

A la visite du soir, ces Messieurs «ont trouvé l'œil en très mauvais état et ont été obligés d'y faire des incisions qui ont fait beaucoup souffrir mon oncle, mais sans cela tout était perdu».

Le lendemain soir M. Grandjean dit «que l'œil est en meilleure disposition à se remettre si on ne le dérange pas». Malheureusement, le malade continue à être très agité, il se démène si bien, que deux jours après, à son réveil, on le trouve l'œil à nu; MM. Grandjean appelés sont consternés:

Ils m'ont dit qu'ils s'apercevaient que la suppuration entamait l'intérieur de l'œil malgré le caustique qui avait beaucoup tiré, qu'ils craignaient que tout ne fût perdu, qu'il était bien fâcheux pour eux qu'une

opération si heureusement faite et qui aurait eu infailliblement les meilleures suites après les épreuves faites et les bonnes dispositions de l'œil opéré, tournât si mal par la seule faute de mon oncle. Je leur demandai s'ils croyaient qu'il n'y eut plus de remède: ils m'ont dit qu'ils ne s'en flattaient pas, qu'il fallait encore arroser l'œil toute la nuit, et que demain, si l'affaire n'allait pas mieux, ils ne s'attacheraient plus qu'à empêcher l'inflammation, la pourriture entière, et la difformité de l'œil, par des cataplasmes et autres moyens.

Cette fois-ci, on parle français à l'oncle et on lui dit que c'est de sa faute si tout va mal; mais l'oncle les envoie carrément promener, disant: « qu'il n'avait trouvé à Paris que des ennemis, que tout le monde se liguait pour le perdre, et autres discours de cette nature ».

Malgré tout, le soir, le pauvre malade, qui a une partie du bras en chair vive, à force de vouloir lui dérouter les humeurs, aperçoit encore la lumière de la chandelle qu'on place à quelques centimètres de son œil. Les docteurs disent que c'est une chose miraculeuse, et ce fait les engage à différer le cataplasme fatal. Le régime devient de plus en plus maigre: du petit-lait et du breuvage amer aux quatre semences. L'oncle s'affaiblit à vue d'œil; le jour suivant le narrateur écrit:

J'ai obtenu de MM. Grandjean que mon oncle prît un peu de nourriture. Ils ont dit qu'il fallait lui faire une petite soupe, lui donner une pomme cuite au four, un peu de pain et une goutte de vin. Enfin leur complaisance est allée jusques à lui donner une prise de tabac qu'il s'est avisé de leur demander. M. Ménager, le chirurgien, est venu ensuite et a pansé le bras, où le vésicatoire a toujours beaucoup opéré.

Après ce repas, auquel l'oncle a encore ajouté une prise de tabac, l'oculiste revient vers neuf heures et demie:

Voyant tout cela, et que l'œil n'en était pas allé plus mal, M. Grandjean s'est écrié: Jarnidié, si cet homme-là s'était contenu, il verrait à présent très clair et je n'aurais plus rien à lui faire! Il a ajouté qu'il n'osait rien espérer, mais qu'il fallait cependant faire tout son possible, l'œil et la nature étant de si bonne volonté.

Cependant, l'inflammation de l'œil ne diminue pas les jours suivants, et les docteurs remettent le malade à la diète et aux pilules purgatives. Le patient s'emporte souvent, disant avoir été brusqué et maltraité par MM. Grandjean, à quoi son neveu réplique « qu'au contraire M. Grandjean l'aîné était connu à Paris comme l'homme le plus expert pour les yeux, et très couru, que son caractère n'était point emporté, qu'il avait l'air doux, franc et amical, que ses soins ne s'étaient point

démentis et qu'il était encore heureux qu'on se fût adressé à lui plutôt qu'à d'autres qui l'auraient peut-être déjà abandonné. »

On applique maintenant emplâtre sur emplâtre sur l'œil suppurant, et celui-ci désenfle peu à peu; voici ce que mentionne à ce sujet le journal, treize jours après l'opération :

MM. Grandjean sont venus et ont constaté que l'œil s'était beaucoup désenflé, qu'il était moins enflammé, mais qu'il restait entre la pupille et la cornée une goutte de pus qui offusquait toute lumière, comme en effet, quoiqu'on aie exposé mon oncle au grand jour, l'œil ouvert, il ne s'en est pas aperçu. MM. Grandjean espèrent que si on peut faire sortir ou écouler ce pus, à quoi ils travaillent, le sentiment de la lumière viendra et même s'augmentera insensiblement.

Mais l'agitation de l'oncle continue, il craint d'avoir un abcès dans la tête; aussi les médecins lui ordonnent-ils, outre ses purgations, « un parfum de pavots, et le soir une teinture des dits en tisane »; on ajoute à cela un emplâtre sur la tête et des bains de pied. Deux jours après, on discontinue l'emplâtre sur la tête et on lui substitue « un émolient de farine de lin cuite dans du lait »; on l'autorise à prendre une petite soupe de morue, qui paraît lui avoir fait du bien.

Enfin, le 24me jour après l'opération, le malade, qui ne distingue plus le jour de la nuit, est autorisé à faire une petite promenade en voiture. On ne place plus qu'une petite compresse sur l'œil, et on l'arrose souvent avec une liqueur qui doit empêcher la compresse de sécher.

Quatre semaines après l'intervention opératoire, les médecins consentent enfin au départ désiré et demandé depuis plusieurs jours, et, le 1er juin le journal dit :

Enfin nous sommes partis de Paris dans la même voiture qui nous y a menés, à 1 h. $^1/_4$ après-midi; nous avons choisi la route par la Champagne, et ayant fait en poste onze lieues, nous sommes venus coucher à Guignes[1] où l'on est fort bien. Mon oncle s'est trouvé d'assez bonne humeur cette soirée, il a bien soupé et dort tranquille.

Puis, par Troyes, Vesoul, Besançon et Pontarlier, les voyageurs arrivent le jour de Pentecôte, 7 juin 1767, à Neuchâtel... et le journal termine par ces mots : « Je rends grâces à Dieu de m'avoir fait terminer ce pénible voyage ! »

Dr C. DE MARVAL.

[1] Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant, à 51 km. de Paris.

LETTRES SUR L'AFFAIRE GAUDOT

ET

L'OCCUPATION DE NEUCHATEL PAR LES TROUPES DES CANTONS

(AVRIL-AOUT 1768)

Depuis l'intéressante étude de G. de Pury: *Un assassinat politique à Neuchâtel en 1768* [1], plusieurs documents relatifs au malheureux avocat général et à sa fin tragique ont paru dans le *Musée Neuchâtelois* [2].

Nous publions aujourd'hui une série de lettres écrites pendant cette période agitée à un officier neuchâtelois au service de France par divers membres de sa famille. Si elles n'apportent pas de révélations nouvelles, elles nous ont paru renfermer des détails intéressants et présenter un tableau animé des événements. Elles font connaître aussi les sentiments qui régnaient dans la société neuchâteloise et montrent en particulier combien l'opinion publique, tout en plaignant Gaudot et sa famille, était favorable aux meurtriers; preuve en soit cette lettre où une jeune fille, parente d'un conseiller d'Etat, fait parvenir à des gens impliqués dans l'affaire, des avis destinés à les faire échapper aux poursuites. On trouvera aussi dans cette correspondance des renseignements curieux sur l'occupation de la ville par les troupes des quatre cantons alliés: cette exécution militaire n'eut rien de rigoureux, et, les premières alarmes passées, les Neuchâtelois s'accommodèrent fort bien de la présence de la garnison helvétique. On s'efforça de laisser à tous, officiers et soldats, des souvenirs agréables de leur séjour dans notre pays et l'on se sépara avec des regrets réciproques. On peut constater à ce propos combien nos ancêtres du XVIIIme siècle éprouvaient de penchant pour la Suisse, penchant mélangé d'une crainte respectueuse à l'endroit de MM. de Berne. Les lecteurs du *Musée* seront, avec nous,

[1] *Musée Neuchâtelois*, 1875, p. 199-204; 236-249; 292-296; 1876, p. 13-19.

[2] A. Daguet. *Une lettre de l'avocat général Gaudot à la cour de Berlin*, *Musée Neuchâtelois*, 1882, p. 17-25. — Alfred Godet. *Nouveau récit de la mort de l'avocat général Gaudot*, tiré du journal de Lardy d'Auvernier, ibid., 1892, p. 47-50. — A. Daguet. *Rôle de l'Etat de Fribourg dans l'affaire Gaudot*, ibid., 1894, p. 150 152. — Max de Diesbach. *Quelques lettres relatives aux événements de 1768*, ibid., 1898, p. 250-256. — A. Chatelain. *Journal de l'avocat général Gaudot pendant son séjour à Berne en 1767*, ibid., 1898, p. 101-105; 139-145. — Cf. Ch. Berthoud. *Les quatre Petitpierre*, ibid., 1873, p. 237-248. — Ph. Godet. *Les morts du siècle passé*, ibid., 1883, p. 17. — Ch. Godefroi de Tribolet. *Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806*, p. 170-211. — [Ulysse Guinand]. *Histoire abrégée des troubles de Neuchâtel pendant les années 1766, 1767 et 1768*, Neuchâtel 1832.

reconnaissants à M. L. Thorens, possesseur de cette correspondance, de nous l'avoir communiquée.

Nous aurions craint, en donnant de ces lettres une reproduction textuelle, de procurer à nos lecteurs plus de fatigue que d'agrément : nous avons donc modernisé la ponctuation et l'orthographe, sauf pour les noms propres ; pour la première lettre seulement, nous avons respecté, dans tous ses détails, la forme de l'original. Nous nous sommes efforcés d'identifier les personnages assez nombreux qui paraissent dans cette correspondance : ceux qui connaissent les difficultés de recherches de ce genre ne s'étonneront point que nous n'ayons pas toujours réussi, même avec le secours de plusieurs obligeants collaborateurs auxquels nous exprimons toute notre gratitude pour les nombreux renseignements qu'ils nous ont fournis, en particulier à nos savants confrères de Berne, MM. de Mülinen et Türler.

La Rédaction.

Les lettres qui suivent sont écrites à Samuel de Marval, capitaine au régiment de Boccard (auparavant de Seedorf), alors en garnison à Phalsbourg (Lorraine), par son père, son frère et deux de ses sœurs.

François de Marval (1692-1773) entra au service de France, régiment de Brendlé, en 1713, devint lieutenant en 1714, capitaine en 1726, lieutenant-colonel du régiment de Boccard en 1753, colonel commandant le dit régiment en 1755. Il prit sa retraite en 1759 et reçut, peu après, la croix du Mérite militaire. De son mariage, en 1730, avec *Marie-Esther de la Hire,* fille unique de Jean-Pierre de la Hire (1665-1734), colonel du régiment de Brendlé en 1713, brigadier en 1721, et de Anne-Marie Petitpierre, François de Marval eut deux fils et quatre filles :

Samuel (17. .-1804) ; *François-Louis,* le *chevalier de Marval* (1744-1804), également capitaine au service de France ; *Marianne, Louise, Marie-Esther* et *Françoise.* Samuel mourut sans alliance, et François-Louis n'eut que des filles. Des quatre sœurs, Françoise seule se maria : elle épousa un gentilhomme français, le marquis de Tulmont, et ne laissa pas de postérité.

La famille de Marval habitait tantôt à Neuchâtel, probablement à la rue des Epancheurs, tantôt à Saint-Blaise (propriété Terrisse)[1] ; elle possédait aussi une propriété à Savagnier.

[1] MAY. *Histoire militaire de la Suisse,* VI, Lausanne 1788, p. 300. — L'abbé F. GIRARD. *Histoire abrégée des officiers suisses,* Fribourg 1781, II, p. 153-157. — GALIFFE. *Notices généalogiques,* IV, Genève 1866, p. 109. — Communications de M. le Dr C. de Marval. — La notice de Galiffe ne mentionne pas Françoise de Marval. Elle donne la date de 1726 pour la naissance de Samuel de Marval, tandis que May place le mariage de François en 1730. — Malgré toutes les recherches faites à l'état-civil de Neuchâtel et de Saint-Blaise, il a été impossible de fixer les dates de naissance et de décès des filles de François de Marval.

Françoise de Marval à son frère.

Neuchâtel, le 21 Mars 1768.

Nous avons apris avec bien du plaisir mon Cher Frère que vous etiés arivé en bonne santé jusqu'à St. Louis, je souhaite et j'espère que cela continuera. Romi qui arriva Vendredi nous remis une lettre pour mon Cher Père et du beaume, et du sucre de lait pour moi; Je suis bien reconnoissante de vôtre souvenir il ma parut bien beau et ce que vous avés marqué me détermine à la prendre avec confiance. Mon cher Père continue grace à Dieu à ce bien porté, il a bien profité de la promenade pendant ses beau jours; car depuis vôtre départ nous avons eu des jours d'été. Mes soeurs me charge de mille amitié de leur part pour vous et pour nôtre cher Chevalier que j'embrasse mille et mille fois.

Comme vous m'avés dit en partant, mon cher Frère, que je devois vous écrire tout les nouvelles qu'il y auroit en ville regardant la politique, je vous diroit que le jour de vôtre départ il ariva à 4 heur du matin une Expret au porte de la Ville disant qu'il venoit de Berne et qu'il aportoit une lêttre à Mme Deluze Varney[1]. Les gardes le conduisent chez Madame Deluze qu'on fit éveillé; cela fit un remuë ménage dans la ville; enfin il remet une lêttre à M^dme Deluze de la part de Mr Steurler[2] en réponse d'une quelle lui avoit écrit le Samedi précédent, où elle lui marquoit que lon étoit dans les plus grandes inquiétude de voir ici tant de ses officiers prussiens et qu'a nom de Dieu y devoit tranquilisé une pauvre femme désolée, Mére de 6 enfans; enfin il ny a sorte de chose touchante qu'elle ne mit dans cette lettre pour rendre son stil plus agréable; n'imaginant surement pas que cela pris la tournure que cela a pris, car ont dit quelle n'étoit point du tout inquiéte, point du tout; dabord que M. Steurler à reçu cette lêttre il cour chés Mr de Lentulus le prié en grace de lui dire s'y lon a rêllement intention de nous faire du mal et lui montre la lettre de Madame Deluze s'imaginant que tout le monde étoit dans les même craintes qu'on lui suposoit; Mr de Lentulus lui repondit qu'il devoit écrire qu'on avoit tort de s'alarmé, qu'il ne nous ariveroit point de mal et que si on vouloit ce soumêttre il s'engageoit à rendre d'une main ce qu'il prendroit de lautre. Mr Steurler sempressa aussitôt de tranquilisé M^dme Deluze et lui envoia un courié ne voulant pas remettre au lendemain par la poste; son mari porta cette lêttre en Conseille et en fit part; je ne sait de quelle façon on saisit dabord la chose; mais lon dit qu'il navoit pas assé de

[1] Marianne-Françoise Warney, 1728-1796, ép. 1747 Jean-Jacques Deluze, 1728-1779, des Quarante 1751, des Vingt-Quatre 1763, banneret 1771. M. et Mme Deluze comptaient parmi les meilleurs amis de J.-J. Rousseau: le philosophe allait souvent les voir au Bied, et les lettres qu'il leur écrivit après son départ de Môtiers témoignent du vif attachement qu'il conserva pour eux.

[2] Il est impossible d'identifier avec certitude ce membre de la famille Stürler qui avait alors un représentant au Petit Conseil et douze au Grand Conseil. Peut-être s'agit-il de Charles Stürler, 1711-1793, bailli de Berthoud, du Petit Conseil 1768, qui possédait une propriété à Colombier.

bouche pour répondre au complimens flateur quon lui fesoit, quil étoit trop heureux davoir une pareille femme, quelle rendoit la paix à l'Etat et milles autre choses de cette nature; on dit que lon n'alait nommer 2 députés pour allé à Berne pour s'arangé avec Mr de Lentulus; et lon nomma Mr Depierre et son Mari; enfin après que lon a eu le tems de réfléchir on a pas trouvé que cette lêttre fut un si grand bien comme on lavoit dabord pensé; que Mdme Deluze à eut tort de marqué que nous étions si fort allarmé; Que lon vouloit bien prendre des précautions, mais que lon avoit point de crainte; épuis que d'ailleurs on ne pouvoit pas faire de fond sur que ce lon écrivoit à une feme épouvantée et qu'il étoit tout naturelle que Mr de Lentulus voulut bien la tranquilisé et ne lui dit rien que d'obligeant; bref ses 2 Messieurs qui avoit été nomé non pas voulut y allé et lon n'a chargé Mdme Deluze de répondre à Mr Steurler et de lui marqué si lon pouvoit compté sur ce qu'il avoit écrit; il à répondu mais sa seconde lêttre n'en dit pas plus que la première: au contraire elle est fort équivoque. Vous savés que le jour de vôtre départ le Conseille devoit allé cher M. Derchaux declaré que lon acceptoit pas la sentence mais dans l'antousiasme de la lêttre de M. Steurler ont avoit demendé 8 jours de delait et pendant cette intervalle Mr Derchaux est repartit pour Berne; le Conseille nonobstant cela doit avoir été au Chateau faire sa déclaration à Mr Michel[1]; ce matin comme nous navons encore vu persone nous ne savons pas le résulta; voila toute les nouvelles politique; lon à fait des quarante Mrs Auguste Chambrier[2], Breguet[3] et Reigné[4] du bord du lac; vous voié mon cher Frére que je ne vous laisse rien ignoré et je fini en vous priant de me continué votre amitié et dettre persuadé que je seroit pour la vie votre affectionnée et dévouée soeur

F. Marval.

J'oubliois de vous dire que Mr Michel a reçu une lettre du roi pour son r'apelle; mais lon ne sait point quand il partira. Mon cher père qui à vu ma lêttre me charge de vous faire les complimens de même qu'au Chevalier et quand il àprendra quelques choses d'autre il vous ecrira.

François de Marval à son fils.

Neuchâtel, ce 4 avril 1768.

J'ai reçu, mon fils votre lettre avec celle de change de 600 L. et les trois comptes de vos déserteurs que je remettrai à M. l'Avocat Purry quand il pourra les poursuivre. Vous auriez dû envoyer votre lettre moins forte de cinq louis, et garder cet argent par devers vous dans les circons-

[1] Abraham-Louis Michel, né à Vevey, mort à Berlin 1782, entré au service de Prusse comme secrétaire de la légation de Londres, 1741, qu'il dirige de 1750 à 1756, chargé d'affaires 1756, ministre-résident 1760-1764.

[2] 1747-1770.

[3] Henry Breguet 1741-?, plus tard procureur de ville, maître des clefs 1781, des Vingt-quatre 1795.

[4] Daniel Reynier, † oct. 1768.

tances où vous vous trouvez. Je suis bien satisfait de ce que vous me mandez de votre frère. Témoignez-le lui.

Henry a fait partir jeudi dernier un nommé Jaquet de Corcelles qui va joindre votre compagnie; vous verrez, par son billet d'engagement, ce qu'Henry lui a promis; il m'a dit qu'en partant vous lui aviez donné vos ordres, j'ai signé son passeport. J'ai été à St-Blaise: pendant le séjour que j'y ai fait, son frère a apporté cette lettre pour lui, avec le compte ci-joint: il vous prie de la lui remettre et de faire signer le dit compte; au cas qu'il le signe, il vous prie de le garder par devers vous jusqu'à ce que vous ayiez occasion de me l'envoyer, et, au cas qu'il fit quelques difficultés de le signer, de le garder également par devers vous.

Messieurs de Berne ont écrit à la Ville que le Roi les ayant requis de faire exécuter leur sentence rendue sur les quatre articles auxquels on n'avait pas voulu répondre, leur Conseil souverain avait remis au Dimanche 24 de ce mois à en commencer l'exécution contre la Ville et que les troupes se mettraient dès ce jour là en mouvement, en nous déclarant que ce serait à nos frais et nous conseillant d'accepter cette sentence.

L'état de ces troupes sont 8600 Infanterie, 250 dragons, 200 chasseurs, 200 hommes à l'artillerie, 34 pièces de canon, 8 mortiers et les munitions de guerre et de bouche à proportion.

Le tout sous les ordres de M. de Lentulus[1], Général et M. le Chevalier Fischer[2], Député de l'Etat et Représentant, M. Torman[3] (qui a servi dans le Régiment), Quartier maître général. Mr May de Meurier est intendant, Mr Steiguer de Monas[4] trésorier; voilà ce que l'on sait de positif de l'Etat Major. — La Ville envoya il y a douze jours à M. de Lentulus: MM. De Pierre[5], Deluze, Merveilleux, auxquels se joignit M. J. P. Chambrier[6] pour tâcher de faire quelque accomodement, mais ils ne purent convenir de rien. Votre cousin Marval[7] et M. Rougemont[8] y furent il y a sept jours, envoyés par le vice gouverneur et le Conseil d'Etat, ils furent

[1] Robert-Scipion de Lentulus, né à Vienne 1714, d'une famille patricienne bernoise, mort à Monrepos près Berne 1787, servit dans les armées autrichiennes de 1728 à 1745, passa au service de Prusse et y fit une brillante carrière. Il prit sa retraite en 1779 et se retira à Berne. En 1782, il commanda encore les troupes bernoises pendant l'occupation de Genève. — Cf. Fr.-L. Haller. *Leben des Herrn von Lentulus*, Berne, 1787, et A. Bachelin, *R.-S. de Lentulus*, *Musée neuchâtelois* 1887, p. 289-291; 1888, p. 29-36, qui ne fait que résumer la traduction française de cet ouvrage.

[2] Rodolphe-Frédéric Fischer, 1704-1781, du Grand Conseil 1735, bailli d'Aubonne 1739, du Petit Conseil 1760.

[3] François Thormann, 1715-1779, major au service de France, du Grand Conseil 1755, bailli de Bonmont 1761-1767, du Petit Conseil 1770, banneret (Venner) 1772-1776.

[4] Jean-Albert de Steiger de Monnaz, 1732-1805, du Grand Conseil 1764-1798, bailli de Thorberg 1783-1789, frère de Nicolas-Frédéric de Steiger, le dernier avoyer de la République de Berne.

[5] Jean Frédéric de Pierre, 1735-1800, des Quarante 1760, des Vingt-Quatre 1764, conseiller d'Etat, procureur général 1777.

[6] Jean-Pierre de Chambrier, 1731-1808, auteur de la *Relation exacte et impartiale de tout ce qui s'est passé à Neuchâtel* ... 1767.

[7] Samuel de Marval, 1707-1797, maire de Cortaillod 1735-1775, conseiller d'Etat 1740.

[8] François-Antoine Rougemont, 1713-1788, conseiller d'Etat 1758.

fort mal accueillis par Mr de Lentulus et Mr Derchau, ils mangèrent avec ce dernier et virent les chefs de l'Etat et plusieurs membres du Conseil secret, et tous se réunissent à dire qu'il faut accepter la sentence, et que le Roi le veut absolument et laissent entrevoir qu'après cette soumission on travaillera à mettre nos droits à couvert de toute atteinte. Il y a eu aujourd'hui une assemblée de notables, où cette matière a été proposée; le plus grand nombre a été d'accepter cette sentence. Il y aura après demain une assemblée de la Générale Bourgeoisie, après quoi on communiquera son résultat aux corps et Communautés, qui sera sans doute pareil à celui des notables, et ils verront la nécessité où l'on est de se soumettre. — Mr de Lentulus dit à votre Cousin que le Roi était outré des *Lettres de Philaleth*[1] et lui demanda ce qu'il en pensait — Mr Derchau lui dit qu'une partie de ces écrits l'avait amusé et but à la santé du Cousin David; vous voilà au fait de notre situation.

J'embrasse votre frère, vos soeurs vous saluent l'un et l'autre, je continue d'être, mon fils,

votre affectionné père,

Marval.

A-[t-]on loué un logement pour M. de Boccard.

François de Marval à son fils.

Neuchâtel, le 25 avril 1768.

J'ai reçu, mon fils, votre lettre du 12 avril; j'ai remis à Henry trois gros écus, savoir un pour lui, un pour l'homme qui le lui a procuré et un pour la route de l'homme de recrue; il ne négligera rien pour vous en procurer, s'il est possible. J'ai donné les six louis au père de M. Bergeon, dont je vous envoie le reçu pour vous les faire rembourser. Comme il me serait fort incommode, surtout quand je serai à la campagne, de faire toucher de l'argent à la Chaux-de-Fonds, vous pouvez écrire à M. de Muralt que, quand il aura de l'argent à faire remettre à M. Bergeon, il peut le compter à Zurich à MM. J. Conrard, Otto et fils, et que, sur leurs avis, MM. Peter et Gigaud, négociants à Neuchâtel, le feront parvenir à sa destination; c'est de quoi ils m'ont assuré.

La Générale Bourgeoisie, lors de son assemblée, prit le parti de se soumettre à la sentence de Berne malgré les oppositions de peu de personnes, et d'autres voulaient qu'on différât de le faire jusqu'au dernier moment; enfin elle a été acceptée en faisant remarquer à MM. de Berne la dure nécessité où nous nous trouvions; on lut dans l'assemblée les réponses des cantons de Frybourg et de Soleurre qui, en prenant beaucoup part à notre triste situation, nous conseillaient de nous accomoder et finir nos affaires. On envoya à Berne deux Députés pour porter la lettre

[1] *Lettres de Philalèthe au Comte de *** sur les différends entre le Prince de Neuchâtel et ses sujets dudit pays.* A la Vérité, chez l'ami des Anglais, 1768. L'auteur y soutient la thèse que le jugement des différends entre le Prince et ses sujets appartient non au gouvernement de Berne, mais aux Trois-Etats.

qui contenait l'acceptation de la sentence; eux revenus, on reçut du procureur qu'on y avait établi, une liste de frais que MM. Derchau et Gaudot lui avaient fait notifier, qui montaient à cinquante et cinq mille francs argent de Berne. Vous jugez sans doute de la surprise et de l'émoi où l'on fut; on fit partir sur le champ MM. C. A. Purry [1] et DePierre pour aller faire modérer ces frais, ils sont revenus avant hier, il leur a été dit que la première modération des frais de la première sentence qui se montait à treize mille et quelque cent livres avait pris force, puisque l'on n'avait pas demandé une revision dans la quinzaine, suivant la loi et que, quant au surplus de cette liste de frais, on le réduisait à vingt et trois mille francs. On se propose de retourner à Berne dans la quinzaine pour faire reviser cette dernière modération. M. Derchau et M. Gaudot, arrivèrent hier, et étant allés chacun chez eux, il s'attroupa devant la maison de ce dernier nombre de polissons qui heurtèrent à la porte, cassèrent les vitres et y firent des insolences, au point qu'il fut obligé de demander du secours au Magistrat qui s'y rendit.

La Cour persiste à vouloir destituer M. Meuron [2] de la Procure générale. M. Michel part dici le 15 mai; on dit qu'il doit s'arrêter à Bronsvic. M. de Lentulus arrive la semaine prochaine, on dit qu'il veut s'établir à Colombier.

Votre cousin Louis Marval [3] se marie aujourd'hui à Travers. M. J. Frédéric Mommolin [4] se marie aussi aujourdhui.

Nous enterrâmes il y a huit jours le jeune Thellung [5], il est mort de la poitrine, on dit qu'il a bien senti tous ses égarements, et qu'il les a exposés à son frère; je souhaite qu'il en profite.

La populace est si fort animée contre M. l'Avocat Gaudot qu'elle a été toute la journée à sa porte, et il se voit réduit à retourner à Berne, dans ce moment qu'il est sept heures du soir, escorté par les livrées de la Seigneurie et de la Ville; ceci retardera sans doute son installation et celle de M. de Lentulus; il y aura mercredi un Conseil d'Etat à l'extraordinaire, où tous ceux qui sont absents doivent se rencontrer.

Je salue votre frère, et vos sœurs vous font leurs compliments à l'un

[1] Charles-Albert de Pury, 1713-1790, des Quarante 1746, avoyer des Mousquetaires et Fusiliers, des Vingt-Quatre 1753.

[2] Samuel Meuron, 1703-1777, conseiller d'Etat 1739, procureur général 1764, destitué 1767, malgré ses protestations et la déclaration du Conseil d'Etat que la charge de procureur général est inamovible, rétabli 1769.

[3] Louis de Marval, 1745-1803, fils du conseiller d'Etat, des Quarante 1765, des Vingt-Quatre 1769, châtelain du Landeron 1773, conseiller d'Etat 1775, ép. Marianne Sandoz, fille de François Sandoz, seigneur de Rosières.

[4] Jean-Frédéric de Montmollin, 1740-1812, maire de Valangin 1772, conseiller d'Etat 1778, ép. Marie-Anne Deluze.

[5] Frédéric Thellung, 1747-1768, lieutenant au service de France dans le régiment d'Eptingen dont son père, Béat-Louis-Sigismond, commandait un bataillon.

et à l'autre. Avez-vous vu M. Ostervald à Strasbourg? M. son père m'a dit qu'il en partait pour Paris. M. de Boccard vous a-t-il joint?

Je continue d'être, mon fils,

votre très affectionné père,

Marval.

P. S. — Dans ce moment on me dit que M. Gaudot n'avait pu partir, qu'on avait coupé les traits et renversé sa voiture.

Françoise de Marval à son frère.

Jeudi 29 Avril 1768[1].

Mon père finit lundi sa lettre, mon cher frère, en vous disant que l'on avait coupé les traits des chevaux qui devaient conduire M. Gaudot au Château pour le mettre en sûreté, car il ne devait point aller à Berne comme on le disait à la populace. Quand la livrée de la Ville que l'on avait mise près de sa maison pour contenir le peuple et les deux sautiers de la Seigneurie qui devaient l'escorter à cheval virent tout ce train et la voiture renversée et cassée, ils s'en allèrent en informer Messieurs les Quatre, et le sautier Convert qui était dans la maison avec lui et qui devait monter avec lui dans la voiture montra une bravoure admirable: il se mit à la fenêtre au milieu d'une grêle de pierres qu'on ne cessait de jeter et harangua le peuple; enfin on cessa pendant quelques moments, mais, d'abord qu'il fut retiré, le tapage reçommença avec plus de fureur. Enfin il sortit, on ne sait point si ce fut par l'ordre de Mr Gaudot, pour aller au Château, ou pour demander du secours, voyant qu'il ne pouvait plus rien. Ce fut alors que les horreurs commencèrent: on enfonça la porte de sa maison et on y entra quatre à quatre; on jeta d'abord tous les meubles en bas jusqu'à ciel des lits et les chalits, enfin jusqu'à tapisseries. Il était caché dans un armoire avec son neveu Favarger[2] qui ne l'a pas voulu quitter jusqu'à ce qu'il a été mort; ils avaient sept pistolets et un épée; et, craignant qu'on ne vînt le découvrir là, ils en sortirent et se retranchèrent de coin en coin dans sa maison; pendant que l'un tirait, l'autre chargeait, et ils se défendirent comme des lions, jusqu'à 9 heures trois quarts du soir, qu'il fut assassiné, étant assaillis par le nombre; et alors son neveu le voyant mort se sauva; jamais je n'ai estimé Favarger qu'à présent. J. P. Droz a été tué d'un coup de balle à la gorge que M. Gaudot lui tira et plusieurs personnes blessées; la pauvre Mme Gaudot est au plus mal, on la sauva par force; elle demandait en grâce qu'on la

[1] Il faut lire: *28* avril.

[2] Josué Favarger, né 1718, des Quarante 1753-1768, ép. Rose-Esther de Guy.

fit mourir avant son mari; enfin si je voulais écrire tout ce qui s'est passé il y en aurait plus de 40 pages. Nos magistrats ont fait tout ce qu'ils ont pu pour le sauver, excepté de se mettre à genoux, ils n'en pouvaient pas faire davantage, — ils ont prié et supplié les grenadiers de vouloir le garder: jamais ils ne l'ont voulu, excepté à la dernière extrémité: encore Dieu sait comme ils l'ont fait; ils ont exhorté le peuple, tout a été inutile. — Ils furent au Chateau quatre ou cinq fois pour dire à Mr Michel qu'ils n'y pouvaient plus rien; à la fin Mr Michel dit: « Eh bien Messieurs combien êtes-vous? Soixante-quatre[1]! allons-y! je vais à votre tête » et dans le même moment on entra et l'on dit qu'il était tué, alors il jeta sa perruque à terre en disant: « Pauvre Neuchâtel! Misérable Neuchâtel! tu es perdu! » M. Derchaux ne s'est point montré, crainte que l'on ne respectât pas sa personne; enfin l'on a écrit à Berne et Berne a écrit à la Cour; on ne dit point les réponses de Berne qu'on dit fort irrité; M. de Lentulus devait arriver dans trois jours; mais à présent on ne sait pas ce qu'ils feront. Son neveu Favergé est à Berne avec une des demoiselles Gaudot; vous pensez bien qu'y ayant été il a connu tout le monde; enfin on n'a point d'exemple d'un homme assiégé 28 heures dans sa maison; car ce pauvre malheureux a souffert vingt morts. — Adieu mon cher frère, mon cher [père] veut écrire. Embrassez mille fois le chevalier et croyez-moi toujours

Votre affectionnée sœur,

F. Marval.

Mon cher père qui voulait vous écrire et qui a vu ma lettre m'a dit que ça était fort bien et qu'il n'en était pas besoin, mais que je devais vous écrire encore que les noces arrivent ce soir et qu'il y a un grand souper chez mon cousin, où mon père va. Ces deux mariages se firent lundi pendant toutes ces horreurs; ceux de Travers n'en savaient rien, mais ceux du Bied surent tout. Enfin, comme je ne vous écris qu'en gros, si vous avez envie de savoir quelque chose, marquez-le moi puisque j'en ai été le témoin oculaire: n'entendant dire que des mensonges dans notre rue, je pris le parti d'aller chez M. de Rosière[2] où il n'y avait qu'une servante: je la fis bien fermer les portes de la maison et je me mis à la fenêtre du second étage, depuis les 2 heures jusqu'à 7 $^1/_2$. Par les précautions que nous prîmes, mon cher père ne l'a point trouvé mauvais. Au moins j'étais sûre qu'il n'était pas tué et en morceaux, comme on l'alla dire chez nous plus de 2 heures auparavant. Tant que je ne vis que des

[1] Les membres des deux conseils: des Quarante et des Vingt-Quatre.

[2] François de Sandoz, seigneur de Rosières 1692, conseiller d'Etat 1727, démissionne en 1775.

huées et des vitres cassées, tout cela ne me fit rien, mais quand la porte fut enfoncée alors je prévis tout ce qui arriverait; à quatre heures mes cousines Marval et mes sœurs y vinrent aussi; mais nous étions retirées quand on le tua. Enfin Dieu nous préserve tous d'un pareil sort! On mit tout de suite près de lui des gardes; et on l'enterra hier à 5 heures $1/2$ du soir, le pauvre M. Faverger[1] et son fils J. H. et M. Rougemont le suivirent et 14 fuseliers la baïonnette au bout du fusil pour empêcher quelques désordres comme on en avait menacé.

Françoise de Marval à son frère.

Neuchâtel, le 23 mai 1768.

J'ai reçu, mon cher frère, à mon retour de Voens[2] où j'ai passé quinze jours, votre lettre du 8 de ce mois; j'espère que vous connaissez assez mes sentiments pour juger du plaisir que m'a fait votre lettre. Vous ne me parlez point de votre santé, mais je m'imagine que: point de nouvelles, bonnes nouvelles; au moins j'aime à m'en flatter et je le souhaite de tout mon cœur. Je suis charmée que celle du Chevalier soit toujours parfaite; embrassez-le un million de fois pour moi. Grâce à Dieu, notre cher père continue à se très bien porter et me charge de vous faire ses compliments, de même que mes sœurs.

Vous me demandez des nouvelles de Madame Gaudot et de son frère: je ne vous en donnerai que de ce qui s'est passé depuis une quinzaine de jours, sachant que vous pouvez avoir les précédentes au juste par les deux compagnons qui vous sont allés trouver. Mes sœurs, apprenant que bien des personnes étaient allées la voir, y allèrent et la trouvèrent affligée au-delà de tout ce qu'on peut dire, mais se résignant à la volonté de Dieu; pour le Capitaine [il] paraît aussi content qu'il ait jamais été; le Colonel et sa sœur Béatrix[3] et le petit Faverger partirent tout de suite pour Berne, et ont employé tous les moyens possibles pour obtenir vengeance, au reste je trouve cela tout naturel et ne saurais les blâmer.

Ces Messieurs Deluze-Varney, Auguste Chambrier, Ch.-Albert Puri et Jonas Petitpierre[4] partirent pour Berne le surlendemain de l'assassinat pour informer M. de Lentulus, comment la chose s'était passée et il les reçut

[1] Jean-Henri Favarger, 1690-1773, beau-frère de Gaudot, père de Josué Favarger, premier pasteur de la Chaux-du-Milieu 1716, puis de Fontaines et de Saint-Blaise.

[2] Propriété de l'autre branche de famille de Marval.

[3] Les sœurs de Gaudot, Judith et Béatrix, se retirèrent à Morges, où elles vivaient encore en 1780.

[4] Jonas-Olivier Petitpierre, 1729-1773, des Quarante 1757, alors maître des clefs en chef.

comme des chiens : « Je vous trouve bien hardis d'oser vous présenter devant moi, ayant les mains remplies de sang! » enfin y eurent beau lui dire, il ne voulut rien entendre et tout Berne était forcené contre eux et surtout contre Auguste; il y eut une trentaine de jeunes Bernois de condition qui voulaient aller dans l'auberge l'insulter et par conséquent l'obliger de se battre et ils voulaient tous avoir à faire avec lui; enfin le Magistrat apprenant cela fit venir l'hôte du Faucon où y logeait et lui fit défendre de recevoir des Bernois chez lui pendant que ces Messieurs y séjourneraient et qui leur en répondrait. Là-dessus, ces Messieurs, voyant tous les désagréments qu'ils essuyaient, partirent le lendemain avant jour et il y eut ordre de leur ouvrir les portes. Enfin on y renvoya trois jours après M. Rougemont et mon cousin, qui n'y eurent point de désagrément mais y trouvèrent la face des choses bien changée; le plus grand froid et un air de défiance succéda aux bonnes dispositions qu'ils avaient trouvées dans leur précédent voyage; on leur parla de ce fatal événement avec horreur et indignation et même de la façon dont on leur parla on laissa entrevoir que l'on soupçonnait la magistrature d'y être pour quelque chose; et que, voyant que le magistrat ne pouvait ou ne voulait pas contenir ses peuples, on y envoierait des troupes pour soutenir les enquêtes qu'on ordonnait de faire. Et ces Messieurs virent arriver les députés des cantons qui venaient pour confé(dé)rer ensemble, mais ils ne parlèrent à personne. Le petit Faverger alla voir M. Rougement, ayant encore la tête bandée des coups qu'il avait reçus et il leur dit que, rentrant dans la maison après avoir aidé à sauver sa tante, il ne trouva plus son oncle et que, l'ayant appelé inutilement plusieurs fois, il se sauva par un trou qu'il fit au toit sur le galetas des voisins et se cacha dans un tas de sarments, mais voyant la nuit venir et que personne ne le poursuivait, il se mit par une petite fenêtre qui est à côté à la lucarne et qui touche la fenêtre du second étage où est le cabinet de son oncle et où on l'a tué et qu'il observa de là les personnes qui étaient entrées dans la maison et même il assura ces Messieurs qu'il avait été tué d'abord après Droz, environ les 8 heures et que l'on tarda tant à le dire pour amuser le peuple et faire croire qu'il ne l'avait été qu'à 10 pour donner le temps aux personnes qui l'avaient fait de s'éloigner et de prouver où ils étaient quand on dit qu'il était tué; enfin d'autres personnes disent que c'est des mensonges; mais tout cela va donner bien de la tablature.

On fit prévenir ces Messieurs qu'ils feraient bien de partir de Berne avant que les assemblées qu'il devait y avoir à notre occasion commença, ne convenant pas qu'il y eût des personnes intéressées de part et d'autre à Berne dans ce temps là et on fit le même compliment à M. Gaudot et à sa sœur et à son neveu; qui se sont retirés à Keunietz environ une lieue de Berne, et ces Messieurs revinrent ; enfin la semaine passée on y ren-

voya Lambelet[1], Ch. Albert Pury et Jean Pierre Polet[2] qui y ont eu tous les désagréments possibles ; enfin un jour la populace se mit à leurs trousses et les poursuivait de si près en les insultant qu'ils furent obligés de sauter la muraille d'un jardin et de se sauver par le derrière d'une maison ; le Magistrat apprenant cela leur envoya tout de suite des gardes pour les escorter pendant tout le temps qu'ils resteraient à Berne et le Magistrat alla tout de suite chez eux, leur témoigner tout le chagrin qu'ils avaient de cela et leur dit : « Messieurs, ne le pouvant pas prévoir nous n'avons pas pu l'empêcher, mais les archers qui étaient là et qui n'y ont pas mis ordre seront cassés et deux mois de prison, voilà comment nous punissons nos peuples quand ils ne veulent pas nous obéir. » — Enfin il fut décidé dans leurs assemblées que les Cantons : Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure envoyeraient chacun un Député et 150 hommes chacun pour soutenir les enquêtes et qu'ils arriveraient le 20 de ce mois ; en conséquence de cela on le publia au son du tambour, on le lut dans l'Eglise et on l'afficha aux lieux accoutumés avec une exhortation au peuple de se tenir dans les justes bornes où il doit être ; on pensa aussi à les caserner. — Mon père et plusieurs officiers furent priés de se rendre dans les Maisons de charité et aux bâtiments neufs qu'ils ont fait pour arranger cela. Ils y furent et trouvèrent les logements suffisants. Chaque particulier devait fournir tant de lits et tout allait au mieux. On envoya les enfants de la Charité et les maîtres à Valangin.

Madame Deluze qui aime toujours faire l'empressée fit prier le général de vouloir bien prendre un logement chez elle et il l'accepta quoique il dût aller loger chez Mme la Générale Sandoz[3], mais Mme Deluze manigança tant qu'à la fin elle l'eut. Le 19, ne voyant point arriver de quartier-maître pour voir les logements, on envoya J. Petitpierre au Pont de Thiel où ils étaient pour leur dire que tout était prêt pour les recevoir, que les soldats étaient bien casernés dans de grandes maisons aux portes de la Ville. Là dessus ils répondirent qu'ils ne voulaient point de ces logements, qu'ils se logeraient chez le bourgeois où ils trouveraient à propos, que M. le Général (c'est un M. de Watteville)[4], commandant les troupes Bernoises, logeant dans la ville, il voulait avoir ses troupes près de lui ;

[1] Abraham-Joseph Lambelet, 1702-1777, des Quarante 1756, des Vingt-Quatre 1768, des Quatre 1774.

[2] J.-P. Paulet-Peyrol, 1738-1796, d'une famille de réfugiés (cf. Mme A. de Chambrier : *Naturalisation des réfugiés français, Musée Neuchâtelois*, 1900, p. 226), des Quarante 1762, des Vingt-Quatre 1771-1788.

[3] Henriette de Bada du Jardain de Chaumont, morte en 1791, femme de Claude-François Sandoz, général au service de Hollande, amie de Sophie La Roche et de Julie Bondeli qui passa chez elle les dernières années de sa vie.

[4] Gabriel de Wattenwyl, 1711-1778, du Grand Conseil 1745, bailli de Bonmont 1756-1761, de Saanen 1774-1778.

de façon que peut-être s'il avait logé chez Madame Sandoz, les troupes seraient allées où on souhaitait. Enfin, jusqu'à lendemain, jour de leur arrivée, on cessa tous préparatifs, excepté une trentaine de guérites que l'on fit pour les sentinelles ; pendant cette intervalle, la ville n'a cessé de se vuider des gens suspects ; le tiers de la ville est au moins parti : bourgeois et habitants, tous les Grenadiers, excepté quatre, leur capitaine aussi, Félix Henri Meuron[1]; l'avocat Guy[2] et l'avocat Puri[3], Puri-Boive[4]: enfin j'aurais plus vite fait de dire qui reste. La nuit devant leur arrivée la ville était pleine de voitures et de chars qui partaient et le lac de bateaux, on n'avait pas voulu se presser de sortir plutôt, se flattant toujours qu'ils ne viendraient pas; enfin MM. le Maire de la ville[5], le Châtelain du Landeron[6], le Châtelain de Tiel[7] et mon cousin furent nommés pour les aller complimenter au Pont de Tiel le jour de leur arrivée et revenir tout de suite, les Députés devant les suivre incontinent, et les troupes après devant arriver pour la dîner.

Enfin nous nous rendons chez M. Peters pour les voir passer; à 9 heures et demie arrive le major des troupes bernoises et un quartier-maître qui montent tout de suite au château et qui dirent que les troupes voulaient être logées chez le bourgeois et qu'ils allaient marquer les logements, mais qu'ils avaient ordre de mettre 40 grenadiers bernois chez le colonel Puri[8], autant chez le colonel Chaillet[9], autant chez le Maire de la Côte[10] et autant chez le banneret Osterval[11] et qui distribueroient le reste dans d'autres maisons. Tout de suite leurs amis allèrent les en avertir et leur conseillèrent de vuider leur maison et de partir. Le Maire de la Côte alla protester de son innocence chez M. de Rosières et lui

[1] Félix-Henri Meuron, 1710-1778, des Quarante 1753, des Vingt-Quatre 1767, des Quatre 1774.

[2] Charles-Frédéric Guy-d'Audanger, avocat général 1780.

[3] Samuel de Pury, 1736-1792, conseiller d'Etat, maire de Neuchâtel 1782.

[4] Henri Pury, médecin, 1742-1806, des Quarante 1778, des Vingt-Quatre 1799. Il fut, en 1768, condamné à dix ans de bannissement.

[5] Samuel Petitpierre, 1713-1781, conseiller d'Etat, châtelain du Landeron 1753, maire de Neuchâtel 1757.

[6] Emer de Montmollin, 1706-1774, maire de la Côte 1744, conseiller d'Etat 1750, châtelain du Landeron 1758-1773.

[7] Elie Bugnot, 1709-1770, châtelain de Thielle, conseiller d'Etat 1753.

[8] Abraham de Pury, 1724-1807, conseiller d'Etat 1765, destitué en 1767, rétabli en 1780, l'auteur des *Lettres au cousin David.*

[9] L'ami et le défenseur de Rousseau. Cf. Ch. Berthoud, article du *Musée neuchâtelois* 1870, p. 53-64.

[10] David [1788, baron de] Pury, 1733-1820, des Quarante 1756, maire de la Côte 1758, conseiller d'Etat 1763, destitué 1767, rétabli 1769.

[11] Frédéric Ostervald, 1713-1795, des Quarante 1746, des Vingt-Quatre 1761, banneret 1762, destitué 1771, pour avoir imprimé, comme directeur de la *Société typographique*, le *Système de la nature*, d'Holbach, rétabli des Vingt-Quatre 1782; auteur de divers ouvrages de géographie et de plusieurs écrits politiques.

remit plusieurs papiers; enfin M. de Rosières lui dit que, dès qu'il se disait innocent, il le croyait, mais que cependant il ferait bien de s'éloigner dans ces circonstances; qu'il pouvait laisser une lettre par laquelle il dît qu'il reparaîtrait quand on voudrait, qu'il était allé à Colombier joindre sa femme et ses enfants et qu'il préferait d'y rester à revenir en ville, craignant que les gens qu'il avait chez lui ne lui fissent des insolences et qu'il ne fût obligé de les corriger, qu'ainsi il aimait mieux s'éloigner. Enfin il partit tout de suite et ses parents démeublèrent tout de suite la maison n'y laissant que les quatre murailles; chez le Colonel Chaillet firent de même et allèrent aussi à Colombier; chez le Colonel Puri firent de même, mais il n'y eut que le mari qui alla à Colombier; sa femme, sa fille et son petit garçon logent chez Madame Deluze, n'y ayant pas place chez ses parents. Pour M. le Banneret, ne put pas partir alors, devant complimenter les troupes au Crêt.

Enfin ces quatre Messieurs qui étaient allés complimenter arrivent à 11 heures et demie et dirent que les troupes arriveraient contre les deux ou trois heures; que la compagnie de Dragons qui accompagnait les députés, en passant par Champion un de leurs chevaux avait écrasé un enfant et que cela les avait un peu retardés; et que le ministre Deluze[1] le jour devant avait été se promener au pont de Thiell avec le ministre Dardel[2], pour voir toute ces dispositions. Il y avait un officier bernois qui était par la fenêtre avec M. de Siète[3] officier prussien, qui descendit et lui dit: « Monsieur n'ètes-vous pas M. Deluze, ministre à Corneau? » « Oui Monsieur c'est moi. » — « Eh bien, Monsieur, je vous arrête » et il se tourna du côté de Dardel; « Pour vous, Monsieur, vous pouvez suivre votre chemin: je suis fâché de vous ôter votre compagnie, » et on sut depuis qu'en arrivant ils avaient demandé: « N'y-a-t-il pas un Deluze ministre à Corneau? où est ce village? » Bref Deluze est arrêté et il y a cinq jours et ces Messieurs le virent; tous les jours ses parents y vont, mais il y a toujours un officier qui le garde jour et nuit; on dit qu'il a tenu des propos bien imprudents; que, pour du mal, il n'y en arrivera point, mais qu'on veut le faire parler; enfin il est atterré et ne dit pas le mot. On vient de me dire que son frère François est allé offrir de se constituer prisonnier à sa place; je ne sais pas si on l'acceptera; quand on demande à sa garde quand il sera libre; il répond qu'il ne sait pas; que, quand M. de Lentulus viendra, il en décidera.

Il est à Anette avec deux mille hommes et 24 canons de réserve pendant

[1] Abraham Deluze, 1727-1790, pasteur à Lignières 1755, Cornaux 1763, Colombier 1782.

[2] David Dardel, 1740-1731, diacre de Valangin, mini-tre du vendredi 1770, pasteur à Travers 1773, à Neuchâtel 1778.

[3] de Ziethen.

tout le temps que les troupes seront ici. A propos — et cela est bien sûr — quand les troupes passèrent à Anette pour venir, M. Lentulus voulut les commander et les voir manœuvrer; les trois cantons posèrent leurs armes et dirent qu'il ne reconnaissaient point M. de Lentulus pour leur général et qu'ils n'obéiraient qu'aux commandants de leurs cantons; on dit qu'il enrageait, mais il fallut qu'il s'en passât. Enfin les troupes arrivent entre deux et trois heures; dans les champs de Marin, ne vela-t-il pas un caisson de poudre qui saute! d'abord, on s'imagine qu'il y a quelqu'un de caché dans les blés, et qui aura tiré, parcequ'ils avaient reçu plusieurs lettres anonymes de ne pas venir, qu'il y aurait beaucoup de sang répandu avant qu'ils pussent entrer dans la ville. Un corps de dragons qui ouvrait la marche entra aussitôt dans les blés, et les parcoururent au grand galop en fauchant avec leurs sabres; enfin, ne trouvant personne, on a cru que c'étaient des grenades mal empaquetées qui avaient pris feu par le frottement. Il y a eu deux hommes de blessés; l'un à qui l'on a fait l'amputation de la main et l'autre au bras, et des chevaux blessés. Enfin elles arrivent entre quatre et cinq heures en Ville; tambours battants, mêches allumées, les fifres, les clarinettes, douze canons, soixante chars de munitions et de bagages. Berne marchait le premier; après, Lucerne, la moitié des gens de la garnison et l'autre moitié des paysans en petit corset et chapeau rond: on leur dit *Liteliboueк*[1]; après, Fribourg et après cela Soleure; ensuite beaucoup de domestiques avec des chevaux de main.

Tout se rendit sur la place où chacun alla prendre son billet de logement, mais il y eut une telle confusion qu'on ne se comprenait plus; comme M. le Commandant avait dit qu'il souhaitait d'avoir ses troupes près de lui, le quartier-maître ne va-t-il pas les toutes mettre dans les rues les plus voisines de la place; enfin y nous en arrive 30, chez M. Vavre[2] 30, chez M. Insely[3] 30, chez Gioque 30, chez ma tante Marval[4] 20, et les autres personnes à proportion: enfin nous les reçumes et leur donnâmes à souper. On avait 8 lits qu'on avait fait venir de St Blaise, qu'on mit dans la chambre de Marie. Le reste fut sur la paille dans la chambre et à la cuisine. Le lendemain mon père fut chez MM. les Quatre les prier de changer cela ou que si on ne le faisait pas, il s'adresserait à M. de Vatteville pour le faire changer et cela fut changé dans toutes les maisons, excepté chez les

[1] Entlebuch.

[2] Jaques-Samuel Wavre, 1722-1807, des Quarante 1754, des Vingt-Quatre 1762, plusieurs fois maître-bourgeois, ou son frère Jean-Baptiste, 1733-1816, des Quarante 1765, qui figure comme dizenier des rues Saint-Maurice et des Epancheurs, quartier où se trouvait la maison habitée par la famille de Marval.

[3] Samuel Heinzely, 1704-? des Quarante 1747.

[4] Ursule Chambrier, 1683-1777, ép. 1704 Louis de Marval, 1675-1752.

quatre désignés et chez Madame la Trésorière[1] qui en ont 30, un sergent et un officier; mais comme elle n'a point demandé à être déchargée, on les lui a laissés.

Les quatre députés arrivèrent à quatre heures du soir, escortés d'un détachement de dragons avec l'étendard, chacun dans leur carrosse particulier superbement attelé à six chevaux et M. Derchaux aussi seul dans le sien et au milieu des quatre. Leur livrée et les nôtres les suivaient et beaucoup de domestique, tous parfaitement bien mis et à cheval; ils ont souhaité de loger les quatre ensemble et ils logent chez M. Depierre excepté un qui est chez Mme l'Inspectrice Tribolet[2]; ils mangent tous ensemble à un gros Ecu par tète qu'on leur apporte chez M. Depierre; les Officiers de même n'ont voulu accepter le couvert chez personne pour l'ordinaire; pour les soldats, sont on ne peut pas plus content de leurs hôtes et leurs hôtes d'eux; ils ont le pain et trois piécettes par jour payées à la caisse de chaque canton. Ils n'ont point voulu être à la solde du Roi, chaque canton est à ses frais.

Beaucoup de particuliers qui n'ont qu'une cuisine et qui n'en ont pas beaucoup les nourrissent et leur trempent la soupe: enfin ils se disent tous l'un l'autre: « C'est moi qui suis le mieux », on nous en a déchargé de 23 mais ils ne voulaient pas entendre parler de s'en aller; ils voulaient tirer au sort, mais il vint un Officier qui leur fit entendre raison et qui les partagea, toujours chaque bailliage ensemble. Notre rue est toute de Fribourgeois et de Lucernois; la rue du Château tous les Bernois; à la Grand rue et à la rue des Moulins des Solorois et la rue de l'Hôpital encore des Lucernois; toutes les maisons, excepté chez Mme la Trésorière, celles qui ont des Officiers n'ont point de soldats; il y a beaucoup d'officiers de votre connaissance mais je ne les ai pas vus. De Lucerne il y a un M. Chenider[3] chez Gaudot-Rosselet; un M. Teurler[4], Gendre de M. le General Phifer[5], chez Jaquenet; un M. Choumacre je ne sais pas où; un M. Baltazar chez Mme la Trésoriere; un M. Phiffer chez mon cousin et puis encore un autre; de Soleure, un M. Grim chez M. le

[1] Jeanne-Henriette de Cabrol, 1699-1780, petite-fille et héritière de Henri de Mirmand, seigneur de Vestric Travanet, etc., gentilhomme français qui tint une grande place parmi les Réfugiés, ép. 1721 Josué de Chambrier, 1686-1763, trésorier général 1727, conseiller d'Etat 1739. Elle habitait rue de l'Hôpital, 6.

[2] Marguerite de Chambrier, 1721-1799, ép. 1744 Charles-Samuel de Tribolet, 1716-1756, inspecteur général des milices du Vignoble.

[3] Charles-André Schnyder de Wartensee, 1710-1783, de la garde suisse 1726-1763, colonel 1749, brigadier 1762.

[4] Nicolas-Jean Dürler, 1743-1802, du Grand Conseil 1760, du Petit Conseil 1768, avoyer 1797.

[5] François-Louis Pfyffer, seigneur de Wyher, 1716-1802, lieutenant-général au service de France 1768, commandeur de l'ordre de saint Louis 1776, du Grand Conseil 1736, du Petit Conseil 1752, banneret 1782.

Maire de Boudevillier[1] et deux chez M. Meuron Deluze; chez M. le Colonel Chambrier[2] deux de Fribourg; chez M. de Montmollin deux de Fribourg dont l'un est M. Castela[3] le commandant; [chez] M. Frédéric Chambrier[4] un M. Graferiede[5] de Berne; chez Mme la Chancelière[6] trois de Fribourg et de Soleur; chez M. Merveilleux un de Fribourg; chez M. Pergeaux[7] un de Soleure et les deux Aumôniers de Fribourg et de Lucerne; chez M. le Doyen Petitpierre[8] un Ministre allemand de Berne[9]; après cela beaucoup de Secrétaires, fraters et chirugiens; il y en a encore bien d'autres que je ne sais pas, enfin il y a 600 soldats et 300 personnes: l'Etat major, les canonniers, les fourriers, les vivandiers, les charretiers car il y a toujours deux hommes par char et quatre chevaux et il y a 60 chars arrivés tous à la fois; et tous les deux jours il en arrive 13-15, avec le pain et du fourrage. Toutes les écuries regorgent excepté la nôtre; mon père dit toujours que nos chevaux vont arriver; enfin la petite de M. Fleuri que vous connaissez et où on ne mettait que des moutons, il y avait huit très beaux chevaux de dragons; enfin les prisons en sont pleines; et malgré cela on en a mené à Peseux 120. M. Meuler qui est Capitaine de dragons vint le soir de leur arrivée prier en grâce mon père de lui laisser mettre trois chevaux dans notre écurie jusqu'au lendemain qu'il voulait partir; mon père lui dit que oui mais je ne sais coment il s'arrangea: il ne les envoya pas.

Il est vrai que depuis le 19, les montagnes, les campagnes et les vallons se vuident dans la ville; on ne voit que voitures, chaises, chars, gens à pied et à cheval et ces malheureux ne repartent point, ce qui fait que l'on est les uns sur les autres. Seulement qu'il ne nous attirent point de mal; ces bêtes ne vont-ils pas insulter les gardes et jeter des pierres contre les canons qu'on a branqué sur la place! et si les gardes

[1] Daniel, baron de Chambrier, 1708-1793, conseiller d'Etat, maire de Boudevilliers 1738.

[2] Jean-Pierre, mentionné plus haut, ou Charles-Louis de Chambrier, 1690-1770, au service de Hollande 1709-1747, lieutenant-colonel 1745. Il s'agit probablement de ce dernier qui demeurait place des Halles, 13.

[3] François-Pierre de Castella de Montagny, cf. Max. de Diesbach, article cité: *Musée neuchâtelois* 1898, p. 251 ss.

[4] Frédéric de Chambrier, 1726-1799, au service de Hollande 1745-1747.

[5] Il y avait, dans les troupes bernoises, deux officiers du nom de Graffenried: Christian de Graffenried, de la branche des seigneurs de Carouge, 1723-1797, capitaine d'artillerie, 1781 intendant des arsenaux; Abraham de Graffenried, de la branche des seigneurs de Kehrsatz, 1735-1784.

[6] Judith-Esther Sandoz, sœur du général Sandoz, 1716-1792, ép. 1° 1730, Jean Magnet de Formont † 1745, 2° David Huguenin, 1696-1766, conseiller d'Etat et chancelier 1750.

[7] François-Frédéric Perregaux, 1716-1790, officier au service de France, lieutenant-colonel du département du Val-de-Ruz.

[8] Henri-David Petitpierre, 1707-1778, pasteur en Irlande, puis à Neuchâtel, de 1759 à sa mort. Cf. Ch. Berthoud: *Les quatre Petitpierre, Musée neuchâtelois* 1872, p. 52-73.

[9] Gottlieb Wildbolz ou Emmanuel Salchli.

les menacent, ils leur tirent la langue, leur crachent contre, leur montrent leur derrière. On a déjà battu une couple de fois la caisse pour cela, les députés s'en étant plaints. Ils font la garde tous séparés: un jour c'est Berne, un autre jour Lucerne et ainsi des autres à tour de rôle et pendant la nuit c'est la même chose. On leur a remis les clefs de la ville; ils ont démoli le petit mur qui sépare la terrasse du haut de celle du bas et on y a mis des canons branqués sur la ville. Tous les jours on dit la messe au Chateau; et M. Michel a reçu un ordre de rester ici jusqu'à la fin de nos affaires; enfin on ne sait pas combien les troupes resteront ici.

On a commencé aujourd'hui les enquêtes secretes: hier on lut en sortant de l'Eglise et on l'afficha dans les rues. Le Roi promet 200 louis d'or neufs à celui qui découvrira les assassins de M. Gaudot ou même ceux qui par leurs propos pourraient y avoir contribué; on promet outre cela le secret et sa grâce s'il était coupable. M. le Banneret est parti samedi matin et est allé joindre ces autres messieurs et ils sont tous allés on ne nomme pas le lieu, mais c'est sur terre de France, et c'est sa femme Mme Pury qui me le dit hier en me priant de vous dire combien il était fâché de ne pas avoir pu vous écrire, n'ayant eu que deux heures devant main pour faire ses affaires et pour partir; elle est désolée. On lut encore hier de la part des cantons que ceux qui ne reparaîtraient pas avant la quinzaine, tous ceux qui étaient partis depuis l'assassinat de M. Gaudot, leur procès sera fait comme étant criminels.

Adieu, très cher frère, vos yeux seront fatigués de lire tous ce barbouillage, mais mes doigts le sont bien davantage: aimez toujours

F. Marval.

(*A suivre.*) *Communiqué par* L. THORENS.

ERRATA

Légende de la planche hors texte, ligne 4: au lieu de *Louis II* de Longueville, lire *Louis Ier*.

JUSTE OLIVIER A NEUCHATEL

1830-1833

Les Vaudois s'apprêtent à célébrer le centenaire de la naissance de Juste Olivier, qui vit le jour à Eysins le 18 octobre 1807. Il nous a paru intéressant de rappeler à cette occasion le séjour que le poète fit à Neuchâtel, où il débuta dans la carrière de l'enseignement.

Les procès-verbaux de la Commission d'éducation, appartenant aux archives de la commune de Neuchâtel et que nous a signalés notre ami M. Arthur Piaget, nous ont fourni des détails intéressants. Nous devons en outre à M. Charles Burnier, professeur à Lausanne, la gracieuse communication d'une lettre, qu'on lira plus loin, adressée par les Etudiants neuchâtelois à Juste Olivier au moment où il prit la résolution de rentrer dans son pays.

* * *

On sait que Juste Olivier, fils de cultivateurs cultivés, après avoir fait ses classes à Nyon, alla poursuivre ses études à Lausanne. Son talent de poète, qui ne tarda pas à se révéler dans des concours académiques, lui valut, en 1825, un prix de 150 francs pour son poème de *Marco Botzaris*, puis un nouveau prix, en 1828, pour *Julia Alpinula*.

Olivier avait commencé l'étude de la théologie, mais son goût véritable l'entraînait vers la poésie et les lettres. Il était assez perplexe lorsque, en 1830, il apprit qu'une place était mise au concours dans les Auditoires (ce n'était pas encore l'Académie) de Neuchâtel. Cette situation devait attirer un jeune homme qui cherchait sa voie et d'ailleurs si peu favorisé de la fortune, qu'il avait dû, pendant ses années de Lausanne, subvenir aux frais de ses études par des leçons particulières.

Fortement encouragé — et recommandé — par son maître Charles Monnard, qui ne cessa de lui témoigner l'intérêt le plus clairvoyant, Olivier, âgé de vingt-deux ans et trois mois, se présenta à Neuchâtel.

Voici quelques brèves explications sur le poste qu'il s'agissait de pourvoir.

Le 3 juillet 1829, la Commission d'éducation avait décidé de séparer l'enseignement des Belles-Lettres françaises et celui des Belles-Lettres grecques et latines, jusqu'alors confiés au même professeur, c'est-à-dire de créer une chaire spéciale de littérature française et d'histoire. Le

Conseil général, saisi de ce projet, l'accueillit avec faveur dans sa séance du 21 août. Voici comment la Commission résumait le programme du nouvel enseignement. Il devait comprendre :

1° La rhétorique et la littérature française, pour initier les jeunes gens aux secrets du style et de la composition dans leur propre langue et leur former le goût par l'étude et l'exemple des grands modèles qu'elle offre; 2° l'histoire, non en cours réguliers et suivant l'ordre chronologique (un cours pareil devant précéder au collège), mais traitée philosophiquement et dans ses rapports généraux avec l'état de la civilisation.

Cet enseignement devait comporter 12 à 13 heures par semaine, pour un traitement de 100 louis. Restait à trouver l'homme convenant à la place. La Commission décide, le 10 novembre 1829, d'annoncer le poste vacant « par le moyen de nos deux feuilles d'avis, des deux gazettes de Lausanne, du journal de Genève et d'un papier français ». Le 15 janvier 1830, le président de la Commission, M. G.-F. Gallot, annonce que cinq candidats se sont présentés, à savoir :

1° Mr Guillaume de Vaudoncourt, fils d'un général français, domicilié à Lausanne, où il s'est voué à l'enseignement, auteur d'une traduction en français de la Statistique allemande de Lutz sur la Suisse, âgé de 29 ans, catholique.

2° Mr Pauttet, aussi français, marié et catholique, domicilié à Genève depuis 18 mois, muni de certificats qui attestent qu'il a fait de bonnes études et qu'il a obtenu quelques succès littéraires.

3° Mr Just Olivier, Vaudois, âgé de 22 à 23 ans, étudiant en théologie dans l'Académie de Lausanne, où il marque par ses connaissances et où il a remporté des prix qui en font preuve. Il est particulièrement recommandé par M. le professeur Monnard et d'autres hommes respectables du canton de Vaud.

4° Mr Alphonse Armand, professeur en droit commercial à Marseille, où il exerce depuis 5 ans la profession d'avocat au Tribunal de Commerce, bachelier ès sciences et ès lettres depuis l'âge de 22 ans et docteur en droit, que des circonstances de famille appellent à venir se fixer en Suisse, où il veut se vouer à l'enseignement.

5° Mr Haldy, domicilié à Arau, où il a donné un cours de littérature française dont il envoye un extrait comme échantillon de ce qu'il sait et de ce qu'il peut faire.

De plus, 6° Mr l'Inspecteur communique une lettre de Mr Besson, pasteur à Tavannes, lequel demande s'il ne serait pas possible de reculer de deux [mois ?] le terme où le professeur de littérature sera nommé, afin de laisser à des sujets neuchâtelois le tems nécessaire pour se mettre en état de lutter pour cette place avec les étrangers et de l'emporter sur eux. Dans ce cas, son frère, actuellement étudiant à Bâle, pourrait se présenter.

Sans exclure formellement les deux premiers candidats — Vaudoncourt, « qui s'annonce simplement et avec modestie », et Pauttet, « qui a le tort de n'entendre pas le grec », — la Commission paraît avoir d'entrée borné son attention à MM. Olivier et Armand, qu'elle invita à subir les épreuves prescrites, consistant dans une dissertation sur un sujet donné et une ou deux leçons faites à l'auditoire, en présence de la Commission.

« On invitera d'abord M. Olivier à se rendre ici pour y rester jusqu'à ce qu'il ait subi cette double épreuve », dit le procès-verbal, qui, le 3 février, constate que le jeune Vaudois est « arrivé d'hier dans notre ville ».

On lui impose pour sujet de dissertation écrite un sujet qui reflète bien les préoccupations de 1830 : « Quelle idée il se forme des deux genres qui partagent aujourd'hui le monde littéraire, le classique et le romantique ? et quelle application il pense qu'il pourra faire de l'un et de l'autre dans ses leçons ? »

Quant à l'examen pratique, le programme en fut fixé comme suit : une leçon sur un sujet du choix d'Olivier; une seconde leçon dont le sujet lui était imposé, à savoir : *le genre lyrique.* Dans ces deux leçons, il devait « non seulement lire, mais interroger les élèves ».

Ces décisions étaient prises le mercredi 3 février : on accorda au candidat jusqu'au lundi 8 après midi pour livrer sa dissertation. La Commission se réunit ce jour-là pour en entendre la lecture.

On sera peut-être curieux de savoir de qui se composait cet aréopage : nous y remarquons les hommes qui formaient l'élite intellectuelle du Neuchâtel d'alors : G.-F. Gallot; le pasteur Guillebert; le diacre DuPasquier (plus tard doyen de la Classe); Samuel Petitpierre, pasteur-suffragant; le peintre Maximilien de Meuron; Louis de Meuron, châtelain du Landeron, qui a laissé de fines *Observations critiques sur les épîtres d'Horace,* et aussi une collection de petits portraits neuchâtelois fort spirituellement dessinés, et dont nous avons reproduit plusieurs ici même (*Musée neuchâtelois*, 1895); Frédéric de Chambrier, l'historien de notre pays, alors procureur général; Louis de Pourtalès, maire de Cortaillod; Charles de Marval; Perrot, pasteur à Serrières; Diacon, ministre et Frédéric de Rougemont, ces trois derniers ne faisant pas partie de la Commission, mais autorisés à assister à l'examen du candidat. Celui-ci se trouvait donc en présence d'un jury capable de l'apprécier. Le procès-verbal caractérise en ces termes la façon dont Olivier a tiré parti du sujet donné :

On trouve en général qu'il l'a traité de manière à prouver, et pour le fond et pour la forme, qu'il a étudié la matière, qu'il a l'esprit orné de belles connaissances littéraires, le talent d'exprimer ses idées avec précision, pureté, élégance et vivacité, et une prononciation à la fois aisée et correcte. Quelques-uns auraient désiré plus de philosophie dans les principes et plus de profondeur dans la discussion. On l'admet avec plaisir à la suite des épreuves.

Le surlendemain, 10 février, les élèves des Auditoires de Belles-Lettres et de Philosophie étaient réunis dans une des salles de l'Hôtel de Ville, avec les membres de la Commission, un certain nombre de notables spécialement invités, et les professeurs Pétavel et de Joannis, pour entendre une leçon sur ce sujet: « Considérations générales sur ce qu'est la littérature, les principes sur lesquels elle se fonde, les diverses formes qu'elle prend suivant les objets qu'elle traite, et les principaux genres dans lesquels elle se divise. » — Olivier avait donc tenu à faire une sorte de leçon-programme; mais peut-être la théorie pure ne convenait-elle pas à son tour d'esprit:

Cette épreuve, dit le procès-verbal, a été inférieure à la première. M. Olivier a paru manquer de profondeur et de développement dans les idées, comme de fermeté et d'abondance dans l'expression, quoique on ait reconnu en lui la même pureté de langage, des exemples bien choisis, et des citations heureuses et qui indiquent une étude particulière de notre littérature. Quelques opinions trouvent qu'on le juge avec trop de sévérité.

Le jour suivant (11 février), Olivier fit sa leçon sur le *genre lyrique*. Ces diverses épreuves furent jugées suffisantes, mais toute décision fut ajournée jusqu'après examen du candidat Armand. Je laisse de côté tout ce qui, dans les procès-verbaux, se rapporte à ce personnage. On sait qu'il devait jouer, l'année suivante, un rôle assez bruyant dans les événements de 1831. C'est à notre ami M. Arthur Piaget, qui a commencé sur lui des recherches, qu'il appartient de recueillir les détails concernant le compétiteur d'Olivier à la chaire de Belles-Lettres. Il suffit de dire qu'il fut écarté, qu'on renonça à appeler aux épreuves MM. de Vaudoncourt et Pauttet[1], les renseignements obtenus sur leur compte ne

[1] Le concurrent de Juste Olivier signalé sous le nom de Pauttet nous paraît être Jules Pautet, poète, romancier, publiciste, né à Beaune en 1799, mort en 1869, qui fut conservateur de la Bibliothèque de Beaune et sous préfet. Il a publié des poésies: *Chants du soir*, 1838 (coïncidence de titre assez curieuse avec les *Chansons du soir* de son ancien rival de Neuchâtel); *Les Alcéennes*, 1re partie: *Océan*, chant lyrique, 1863; puis diverses brochures politiques, notamment *La question de Neuchâtel au point de vue du droit des gens* (Paris, 1859).

Nous devons ces renseignements à l'obligeance de notre collègue M. Ch. Robert, directeur de la Bibliothèque de Neuchâtel.

faisant pas présumer à la Commission « qu'elle trouverait encore des hommes supérieurs à ceux qu'elle a entendus », et qu'enfin Juste Olivier, ayant réuni la pluralité des suffrages, fut présenté « au Conseil général comme ayant été trouvé capable de remplir à notre satisfaction le poste de professeur de Belles-Lettre françaises ».

Le Conseil général ratifia ce choix. — Dans sa biographie d'Olivier [1], Rambert dit: « Il fut nommé, mais à la condition d'aller passer six mois à Paris avant d'entrer en fonctions. » Et il ajoute que, pour lui rendre la chose plus aisée, les autorités académiques de Neuchâtel « avancèrent le terme à partir duquel devait courir le traitement du nouveau professeur ». — Le procès-verbal ne contient nulle indication sur ce dernier point, mais le renseignement précédent nous est confirmé en ces termes :

La Commission délibère sur les instructions à donner à notre nouveau professeur de Belles-Lettres, M. Olivier, pour le diriger dans les études qu'il se propose de suivre à Paris. Sans pouvoir rien dire de précis à cet égard, la Commission pense que les meilleures directions pourront lui être données par le Comité spécial dans des confabulations particulières.

Il faut admirer l'intelligence et l'ouverture d'esprit des hommes qui présidaient alors à notre enseignement supérieur. Conseiller un séjour à Paris à ce jeune Vaudois dont on avait discerné le solide mérite, était une idée judicieuse et qui porta ses fruits, comme le montrent les pages de Rambert consacrées à ce séjour et les notes piquantes recueillies par Olivier sur Victor Hugo, Vigny, Sainte Beuve, Musset, qu'il connut alors personnellement.

Le 12 mai, il annonçait à la Commission son arrivée à Paris, « dans le but d'y perfectionner ses études, ainsi que la Commission en avait témoigné le désir ». Puis, le 7 novembre 1830, il ouvre son cours par une leçon à laquelle assistait, outre les étudiants, la Commission d'éducation. Le vœu fut émis que son discours fût imprimé. Nous ne savons s'il l'a été en effet. Peut-être en retrouverait-on la trace dans nos journaux de l'époque.

* * *

La carrière neuchâteloise d'Olivier ne devait pas être longue. Il enseigna dans nos Auditoires de novembre 1830 à juin 1833, c'est-à-dire environ deux ans et demi. Neuchâtel n'eût tenu qu'à le conserver ; les résultats des examens, consignés dans les procès-verbaux, attestent les

[1] *Notice biographique et littéraire* en tête des *Œuvres choisies*, Lausanne, Bridel, 1879.

succès du jeune professeur. Le 25 juin 1831 a lieu la « visite » de son auditoire, c'est-à-dire l'examen de sa classe, qui comprend 7 étudiants de Belles-Lettres et 6 de Philosophie :

La Commission, lisons-nous, regrette de ne voir aucune des compositions qui ont été faites pendant le cours sur des sujets prescrits : en donnant à connaître les progrès des étudiants, elles auraient servi à faire apprécier les leçons et la méthode de l'homme plein de talent et de goût qui dirige ce nouvel auditoire. M. le Professeur, en faisant l'éloge de plusieurs de ses auditeurs, regrette que d'autres n'ayent pas plus travaillé pendant le courant de l'année et que les compositions n'ayent pas eu lieu plus régulièrement.

L'année suivante, 4 juin 1832, le procès-verbal nous fournit une indication détaillée des matières d'enseignement du professeur : il faisait d'abord un cours de rhétorique élémentaire (préceptes généraux, poétique, prose) ; puis des exercices littéraires : déclamation, analyses, compositions, discussions verbales sur des sujets de critique ou d'histoire littéraire ; puis il venait d'achever un cours d'histoire générale depuis Auguste jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident, et l'histoire du Moyen-âge depuis les établissements des Barbares dans l'Empire romain jusqu'au XVme siècle ; enfin, il avait enseigné l'histoire de la littérature française « dans les différens siècles ». La préparation d'un programme aussi vaste et aussi varié suffisait amplement à occuper, et même accabler, un professeur aussi scrupuleux. La Commission lui rendait justice en ces termes :

L'examen fait par M. Olivier a été d'un grand intérêt pour la Commission, et a prouvé que les talens du professeur se perfectionnent et se développent par un travail consciencieux et suivi.

La dernière « visite » du cours d'Olivier eut lieu le 4 juin 1833. A ce moment, il était déjà démissionnaire. Le 27 février précédent, la Commission d'éducation avait pris connaissance d'une lettre d'Olivier annonçant que, « pour des motifs qui lui sont personnels », il résignait ses fonctions :

Il a été décidé, dit le procès-verbal, qu'une démarche serait faite auprès de lui pour lui témoigner nos regrets de la détermination qu'il a prise. M. le Président, accompagné de MM. DuPasquier, pasteur, et Diacon, ministre, veut bien se rendre auprès de M. Olivier de la part de la Commission.

Celle-ci appela à la chaire vacante M. le ministre Julien L'Eplattenier, diacre du Val-de-Travers, qui paraît avoir accepté avec empresse-

ment. Le cours de rhétorique et de poétique de M. L'Eplattenier a joui longtemps chez nous d'une grande faveur: M. le professeur Larsche nous le dictait encore il y a quelque quarante ans, et nous expliquait gravement la différence entre le *talent* et le *génie*, le *beau* et le *sublime*. Tout cela nous paraît, à distance, inexprimablement vieillot. Juste Olivier mettait dans son enseignement plus d'originalité et de nouveauté Aussi son départ causa-t-il un vrai chagrin à ses étudiants, comme le prouve la lettre qu'ils lui adressèrent le 26 février 1833, soit la veille du jour où la démission du professeur fut communiquée officiellement à la Commission d'éducation. Voici ce document, curieux à plus d'un titre:

Monsieur

Monsieur Olivier, professeur

En ville[1].

Vivement affligés du malheur qui les menace, vos Etudiants sentent le besoin, Monsieur, de vous exprimer plus spécialement encore qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, toute la douleur que leur fait éprouver la triste nouvelle que vous leur avez communiquée ces jours passés, celle de votre prochain départ. Croyant être certains de vous voir fixé au moins pour quelques années dans notre ville, heureux par l'espérance d'achever nos études commencées sous celui qui nous fit chérir la science, et surtout, Monsieur, profondément attachés à vous par des liens plus forts encore, ceux du cœur, nous pleurons aujourd'hui sur nos projets mis à néant, sur nos espérances déçues.

Non seulement nous étions joyeux et fiers de compter parmi nos professeurs cet homme que la Suisse déjà considère avec espérance, mais de plus nous nous réjouissions de voir les idées religieuses circuler dans nos Auditoires, et nous trouvions une cause de ce salutaire réveil, dans la pieuse atmosphère que votre christianisme éclairé répandait à l'entour de vous. Dieu paraît s'être manifesté par votre moyen, car plusieurs ont commencé à voir tout le sérieux de la vie. Nos vues s'étendaient même plus loin, nous pensions que nos remplaçants sur les bancs de l'étude cèderaient à la même influence, et nous voyions déjà se développer dans l'avenir les fruits des heureux germes semés dans les cœurs de la jeunesse, grâce à vos soins, Monsieur, et à ceux de Messieurs vos collègues, tous secondés par la grâce divine: ces derniers sentiront sans doute toute la grandeur de la perte qu'il vont faire, car un aide puissant leur est enlevé.

S'il nous était permis, Monsieur, de hazarder quelqu'objection contre un projet de départ qui paraît aussi bien arrêté, nous vous prierions de réfléchir encore sur ces deux considérations, l'attachement que vous ont voué vos étudiants plus à même de vous connaître, et les avantages éminemment

[1] Adresse sur l'enveloppe.

moraux qui résultent pour les Neuchâtelois de votre présence dans leur ville; ces deux raisons ne seraient-elles point de quelque poids? Heureux serions-nous si elles pouvaient vous faire revenir en arrière sur une résolution aussi fatale! heureux les étudiants nos successeurs! Le sacrifice que nous vous demandons, Monsieur, est grand, nous le sentons, et nos objections inconvenantes peut-être, car nous comprenons que notre ville n'aie rien de bien attrayant pour vous, nous comprenons aussi toute la puissance qu'exerce sur votre âme une patrie aimée, centre de tout ce qu'on chérit au monde, des parens qui vous tendent les bras, des amis qui comptent dans leurs rangs une place vide; à de telles tentations, nous l'avouons, il est difficile de résister, aussi désespérons-nous de notre cause. Toutefois, si nous étions assez heureux pour que nos instances produisissent quelqu'effet, le but de cette Lettre serait rempli, et nos vœux comblés. Quoiqu'il arrive, Monsieur, vos étudiants se résignent à la volonté de Celui qui tient toutes choses en sa main. Il ne leur reste qu'à vous témoigner la vive reconnaissance qu'ils éprouvent tous pour les soins d'ami et de père que vous leur avez prodigués, pour vos travaux qui ont dû être souvent arides et pénibles. Enfin, ils osent se recommander à votre amitié, et à votre bienveillant souvenir, et de leur côté, ils vouent à jamais une place dans leur affection à celui dont un séjour de trois ans à peine au milieu d'eux, leur a fait apprécier tous les mérites. Nous prions Dieu de vous couvrir de sa protection spéciale, et nous implorons sa bénédiction sur nous tous.

Recevez, Monsieur, les salutations affectueuses des Etudiants Neuchâtelois.

Neuchâtel, ce 26 février 1833.

A. Bonhôte, étud. en philos.[1]; Henriod, Et. ph.[2]; A. Humbert[3]; Ls Borel, St. ph.[4]; H. Caumont, Et. phil.[5]; Ch. Lardy[6]; Alphonse Coulon[7]; Ase Favre[8]; Fz Borel[9]; Henri Quinche[10]; Jules Mercier[11]; Fritz Schmidt[12]; S. Jeanneret[13]; James Montandon[14]; Carbonnier[15]; Gustave Borel[16]; Ls Bracher[17]; Edouard Steiner[18]; L. Jeanrenaud[19]; E. Borel[20]; Louis Chapuis[21].

[1] Pasteur à la Sagne et à Boudry, † 1869. — [2] Pasteur à Valangin, † 1874, à Colombier. — [3] Humbert-Prince, Auguste, plus tard pasteur à la Sagne, puis à Porrentruy, † 1886, à Neuchâtel. — [4] Pasteur à Colombier, † 1901. — [5] Pasteur à Zurich, † 1867. — [6] Avocat et député à Neuchâtel, † 1875. — [7] Président du Tribunal de Neuchâtel, † 1884. — [8] Henri-Alphonse Favre, plus tard membre du Conseil municipal, † 1873, et bien connu de son temps à Neuchâtel sous le nom de *Durus*. — [9] Chapelain de Préfargier, puis professeur à Neuchâtel, † 1889, à Couvet. — [10] Pasteur à La Chaux-de-Fonds, † 1864. — [11] Médecin à Boudry, † 1881. — [12] ? — [13] ? — [14] Négociant, † 1891, à Corcelles. — [15] Rentier, † 1885, à Wavre. — [16] Professeur au Collège latin de Neuchâtel, † 1880. — [17] Professeur en Russie, puis retiré à Neuchâtel, † 1883. — [18] Professeur à Berne, † 1892. — [19] † à la Nouvelle-Orléans, 18... — [20] † 1850, au Brésil. — [21] Mort précepteur en Pologne, vers 1840.

Cette lettre, qui proclame des convictions religieuses si positives et atteste un si grand sérieux parmi notre jeunesse studieuse de 1833, a été composée par le premier signataire, Auguste Bonhôte, et elle est écrite de sa main. Il est qualifié d'« auteur de la lettre » dans le Procès-verbal de la Société des Etudiants neuchâtelois, où ce document se trouve transcrit[1] à la date du 9 avril 1833. Il est vraisemblable que c'est la Société qui avait pris l'initiative de cette manifestation. Parmi les vingt et un signataires, il en est six seulement qui ne sont pas membres de la Société, à savoir : Alph. Favre, Louis Chapuis, Louis Jeanrenaud, Paul Carbonnier, Simon Jeanneret, Louis Bracher. La signature de ce dernier ne figure pas au registre des Etudiants, mais seulement dans la lettre originale.

Il nous a été facile d'identifier la plupart des signataires, dont plusieurs ont marqué dans notre vie neuchâteloise et ont fait honneur au maître dont ils regrettaient si fort le départ. Nous manquons cependant de renseignements sur quelques autres, comme on le voit par les notes qui accompagnent ces divers noms. Si quelque lecteur peut suppléer à notre ignorance, il nous rendra service.

*
* *

Quelques mots encore sur le séjour d'Olivier dans notre ville. Rambert a emprunté divers détails au journal intime du poète, celui-ci, par exemple : « Arrivé tout craintif à Neuchâtel, la première chose que j'y ai rencontrée, c'est un enterrement. » Il est si défiant de lui-même, si ignorant des choses qu'il doit enseigner, qu'il se compare à J.-J. Rousseau donnant son fameux concert à Lausanne. Il souhaite de mourir avant sa première leçon ! Heureusement, la perspective de son prochain mariage avec Mlle Caroline Ruchet lui rendit le courage de vivre... et d'enseigner. Rambert, qui a analysé son cours de rhétorique, dont les cahiers ont été conservés, constate que Juste Olivier rompait avec les routines formalistes, et donnait à ses leçons de rhétorique « un attrait nouveau de vie et de vérité ».

Quant au poète, c'est à Neuchâtel qu'il écrivit la pièce intitulée l'*Avenir*, parue en mars 1831 et qui est un appel vibrant à son pays :

Où sont Vaudois, nos titres, notre gloire ?
Qu'avons-nous fait ? Que dit notre passé ?
Notre nom même à peine y fut tracé.
C'est le moment de fonder notre histoire !

[1] Avec une ou deux variantes insignifiantes.

A Neuchâtel encore fut composé le poème du *Canton de Vaud*, où se trouve le vers si souvent cité :

Un génie est caché dans tous ces lieux que j'aime.

Madame Olivier, poète aussi (témoin les *Deux Voix*), écrivait alors cet hymne du *Drapeau rouge*, où elle exaltait la bannière fédérale, ainsi que la patrie suisse,

A genoux devant Dieu, debout devant les rois.

Ces sentiments n'avaient alors pas grand succès à Neuchâtel ; au lendemain des deux tentatives de Bourquin, les passions étaient déchaînées : les relations de société devenaient presque impossibles ; la méfiance régnait partout. Et c'est ainsi que Juste Olivier, ayant reçu de sa belle-sœur, Mlle Ruchet, un essuie-plumes aux couleurs fédérales, et ayant eu l'imprudence de le mettre sécher à sa fenêtre, scandalisa par cet emblème séditieux la garde urbaine qui faisait l'exercice sur le Crêt[1]. Il a mis en vers cet incident comique, et l'a publié en une plaquette devenue fort rare.

Nos lecteurs prendront peut-être plaisir à trouver ici ce petit badinage rimé. Nous ne le donnons point pour le chef-d'œuvre du poète des *Chansons lointaines*, mais il contient quelques détails qui ont pour nous leur intérêt.

L'ESSUIE-PLUME

FACTIEUX ET RÉVOLUTIONNAIRE[2]

(Lettre à ma sœur, qui me l'avait donné.)

Ma chère sœur,
Votre essuie-plume,
Qu'il faudra que le feu consume,
Et vous allez savoir pourquoi,
Est pourtant fort joli, ma foi !
Une double croix blanche éclate
Sur ses deux morceaux d'écarlate,
Noués avec grâce par vous
Au bois d'un crayon de deux sous.
C'est bien vraiment, chacun l'assure,
Un drapeau suisse en miniature.
Que dis-je, hélas ! très chère sœur ?
Voilà d'où vient tout son malheur,
Son noir destin que je redoute.
Pauvre essuie-plume, ah ! oui, sans doute,
Il ne ressemblait que trop bien
A cet emblème helvétien,
Signal révolutionnaire,
Sur qui puisse choir le tonnerre !

Mais calmons-nous. Tranquillement
Que je vous raconte comment,
Dans une triste matinée,
L'amère et sombre destinée
Jeta soudain sa main de fer
Sur cet objet, qui m'est bien cher ;
Car vous l'avez, ma sœur gentille,
Comme une adroite jeune fille,
Travaillé vous-même autrefois
Avec vos jolis petits doigts.

[1] Olivier habitait, si nous sommes bien renseignés, la maison faubourg du Crêt n° 27.

[2] Par le professeur J. Olivier (improvisation de 1832). Neuchâtel, imprimerie de Petitpierre, 1838, broch. 10 p.

Vous aurez appris par l'histoire
Que lorsqu'on possède une armoire
Ou vieille, ou neuve, de noyer,
De sapin ou de cerisier,
Dans un recoin bien solitaire,
Comme au fond d'un doux sanctuaire,
On aime à cacher loin des yeux
Tous ces objets mystérieux,
Rubans, chiffons, vieilles parures,
Dont le cœur fait les aventures...
Là reposait notre héros.
Un gai soleil sur les carreaux
Vint montrer sa face riante
A ma cellule peu brillante;
Soleil de mai, léger et chaud,
Soleil fleuri, comme il m'en faut.....
Ah! dis-je en ma sollicitude,
Dans une humide solitude
Cet essuie-plume va périr!
Pour le sécher, le rajeunir,
Vite, d'une main prévoyante,
Contre la vitre scintillante
Je fixe notre protégé,
Qui m'en parut fort obligé.
Ma chère sœur, quelle imprudence
Je commis là!
Sur l'éminence
Qui de loin montre aux bateliers,
Sa pelouse et ses maronniers,
Sur le *Crêt* (c'est le nom d'usage
D'un tertre de mon voisinage)
Un guerrier ... non, ils étaient deux,
Deux guerriers, deux très-loyaux preux,
Mettaient en ordre de bataille
Leurs trente hommes par rang de taille.
L'un d'eux lève le nez en l'air,
Et son œil jette un sombre éclair.
Il voit ..... sa colère s'allume,
Notre malheureux essuie-plume.
« A moi! camarades, dit-il,
La monarchie est en péril.
A moi! là-bas, cette croisée,
Voyez comme on l'a pavoisée
D'un étendard audacieux!
C'est un signal de factieux.
Ah brigands! ah chiens! ah canaille!
Ah bandits! ah gueux! ah racaille!
Pourris, moisis, confits, sucrés,
Fêlés, fendus, cassés, tarés,
Attendez donc; votre croix blanche
Va joliment branler au manche.
En avant! pas accéléré! »

Chacun, d'un air délibéré,
Vole ..... A l'assaut? Pas si novice;
Chez Monsieur le chef de police ...
Pendant que moi, double coquin,
J'achevais de lire un bouquin,
Qui, tout exprès, pour mon déboire,
M'avait fait perdre la mémoire
De l'étendard blanc et vermeil,
Des fleurs, des Alpes, du soleil,
Des pourris, des verts, des rebelles,
Des fédéraux et des fidèles.

CONCLUSION

Le lendemain, doucettement,
On me dit avec sentiment:
« Mon cher Monsieur ... hier peut-être
Vous avez eu ... votre fenêtre ...
Peut-être des désagrémens!
Je ne sais quoi ... vos contrevents ...
Un drapeau .... les soldats, j'espère,
N'ont rien fait d'extraordinaire?
Et vous, vous n'avez pas contr'eux
Sujet? ... les temps sont dangereux,
Et ... »
« — Monsieur, soyez bien tranquille,
Dis-je d'une façon civile,
Je suis confus, en vérité,
Du soin qu'on prend de ma santé.
Tant d'intérêt, tant de scrupule,
Pourrait bien être ridicule.
Mais je n'aime pas les ingrats.
Donc, pour vous tirer d'embarras,
Voici, Monsieur, sans parenthèse,
De quoi vous mettre fort à l'aise:
C'est ce drapeau, tout franchement,
Que vous cherchiez adroitement. »

On fut penaud, je vous le jure.
Mais, chère sœur, quelle aventure!
Et votre frère a-t-il risqué,
Hein? d'être embrelificoqué!
Votre essuie-plume pacifique
Devient un brandon politique.
Vous avez troublé tout un jour,
Non par vos yeux, non par l'amour,
(Ceci se comprendrait sans peine)
Les guerriers de la garde urbaine.
Il faut jeter au feu brûlant
Votre essuie-plume rouge et blanc.

J. Olivier.

(Neuchâtel, 3 mai 1832.)

On peut supposer que le poète avait bien mis un brin de malice à arborer, pendant l'exercice de la garde urbaine, l'essuie-plume séditieux. Mais, du côté de la force armée, qu'il eût été spirituel de ne le point voir!

De la même année, et aussi de Neuchâtel, sont datées les stances sur le Léman :

O bleu Léman, toujours grand, toujours beau,
Que sur ta rive au moins j'aie un tombeau!

Les Neuchâtelois peuvent y remarquer plus particulièrement la première strophe :

O bleu Léman, amour de tes rivages,
Miroir du ciel où tremblent les nuages,
De ma patrie ô suprême beauté,
Je n'entends plus ton murmure enchanté!
Voici des flots : mais leur vague étendue,
Leur pâle azur, assombri par les bois,
Leurs humbles bords, leur incertaine voix,
Que disent-ils à mon âme éperdue?

Ainsi donc, notre lac ne disait rien au poète vaudois; il trouvait son azur trop « pâle », « assombri » par la grande côte de Chaumont; ses bords trop « humbles », c'est-à-dire trop peu escarpés pour être pittoresques..... Qu'est-ce à dire, sinon que ce lac n'était pas « son lac », qu'il était Vaudois incurablement, et ne pouvait être heureux que sur le rivage natal? C'est bien pourquoi il a si promptement quitté le nôtre, où grinçait l'aigre voix des discordes civiques. Heureux si douze ans plus tard, une autre révolution, celle de 1845, ne l'avait éloigné de son propre pays et condamné à vingt-cinq années de séjour mélancolique sur des bords moins hospitaliers encore que ceux de notre lac. Il dut alors regretter quelquefois ces années laborieuses de Neuchâtel, où il avait du moins, avec l'amour qui embellit tout, la jeunesse, les longs espoirs et les vastes pensées.

Philippe Godet.

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

CHAUSSIN

Le bourg (jadis ville) de Chaussin, à quinze kilomètres au sud de Dôle, est placé au milieu d'une immense plaine d'alluvions, au confluent du Doubs, de la Loue et de l'Orain. Cette plaine, fréquemment inondée, s'est modifiée dans le cours des siècles, en ce sens que le Doubs a baigné au moyen âge les murs de Chaussin et s'en trouve aujourd'hui éloigné de plusieurs kilomètres; l'Orain, qui passait jadis au nord de la ville et y a laissé, sous forme d'étangs, la trace de son ancien lit, passe actuellement au sud du bourg. Chaussin est une station de la ligne de Dôle à Chalon-sur-Saône; on y compte environ 1200 habitants.

La particularité principale de Chaussin est qu'elle se trouve géographiquement en pleine Franche-Comté, et qu'historiquement elle a, depuis les temps les plus reculés, été une seigneurie bourguignonne. En d'autres termes, elle a formé une possession bourguignonne et française enclavée au milieu des terres impériales et espagnoles de la Franche-Comté.

SCEAU DE MAHAUT, dame de Chaussin et de Vuillafens, grand'mère de Jeanne de Montfaucon, première femme du comte Louis de Neuchâtel, apposé sur un acte d'avril 1314, conservé aux grandes archives de Neuchâtel.

La maison primitive de Chaussin avait eu quelques rapports avec celle des vieux comtes de Neuchâtel en Suisse. On possède aux grandes archives de Neuchâtel le sceau de Mahaut de Chaussin, dame de Vuillafans, sur un acte d'avril 1314; ce sceau représente une femme debout, revêtue d'une longue robe et d'un manteau, la tête coiffée d'une touaille, et soutenant deux écussons, à droite les armes de Chaussin (une bande

vivrée), à gauche les armes de Montfaucon (deux bars ou poissons adossés), avec l'inscription [*Scel*] *Mahaut dame* [*de Chaussin*] *et de Vuil*[*lafens*]; cette Mahaut était la grand'mère de Jeanne de Montfaucon, la première épouse de Louis de Neuchâtel; Mahaut s'était remariée à Henri de Bourgogne et a joué un certain rôle dans l'histoire féodale du haut Jura comtois. Un acte de partage du 24 septembre 1320, intervenu entre Jeanne de Montfaucon et ses oncles Henri et Girard de Montfaucon, porte la signature de « Messire Henri de Bourgoigne et de Ma dame de Chacins sa femme ». Dix ans plus tard, Henri de Montfaucon, devenu comte de Montbéliard, recevait Chaussin dans son patrimoine avec une quinzaine de villages, puis prenait part à une rébellion des grands barons comtois contre le duc Eudes IV, était conduit en captivité à Vincennes, et voyait le roi Philippe le Bel adjuger au duc, en 1337, sa terre de Chaussin; le duc consentait à la lui rendre mais gardait pour lui le château. Le domaine décapité devait, à la fin de la vie d'Henri de Montbéliard, passer entièrement à la comtesse Marguerite de Bourgogne, qui se le fit céder en échange de la terre de Clerval et d'une rente de 300 livres sur la Saunerie de Salins.

A partir de ce moment et pendant deux siècles, toutes relations cessèrent entre Chaussin et Neuchâtel. Chaussin était devenu et demeura une partie du patrimoine direct des ducs de Bourgogne, sauf pendant une courte interruption dans des circonstances assez singulières pour être rapportées: En 1418, le duc Jean sans Peur, étant tombé éperdument amoureux de Jeanne Dupeschin, dame de Giac et de Chateaugay, « la plus belle et la plus dangereuse des femmes de son temps », ne put résister au plaisir de mettre la seigneurie de Chaussin aux pieds de la « belle de Giac ». Le fils de celle-ci, Pierre de Giac, devint vers la même époque, très en faveur, trop en faveur auprès de la reine de France; pour détourner les soupçons, il se décida à épouser la veuve d'Hugues de Chalon-Auxerre, non sans être soupçonné d'avoir préalablement empoisonné le malheureux mari. Après l'assassinat de Jean sans Peur au pont de Montereau, le jeune duc Philippe le Hardi liquida la situation et se fit restituer Chaussin par la dame de Giac. Sauf cet entr'acte, Chaussin n'eut pas de seigneurs particuliers jusqu'à la fin de la Bourgogne ducale.

Charles le Téméraire avait abandonné, en 1467, à titre de douaire, à sa mère Isabelle de Portugal, les seigneuries de Chaussin et de La Perrière. Le roi de France Louis XI les confisqua l'une et l'autre lorsqu'il conquit la Bourgogne; mais, déjà en 1481, puis par la paix de

Senlis en 1493, son fils Charles VIII les restituait à Maximilien d'Autriche, gendre du Téméraire, sous réserve toutefois de l'hommage ; en d'autres termes, Chaussin demeurait une terre française tout en appartenant à un prince autrichien. Cette situation bizarre se prolongea sous le roi de France Louis XII au profit de l'archiduc Philippe d'Autriche, puis de la



Eglise de Chaussin.

veuve de Charles le Téméraire Marguerite d'York, et enfin de Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie et fille de Maximilien.

Les circonstances de la politique générale allaient rapprocher de nouveau Chaussin et Neuchâtel. La rivalité de la France et de l'Espagne menaçait chaque jour de se transformer en état de guerre. Le dernier comte de Neuchâtel, Philippe de Hochberg, avait laissé pour unique

descendante une fille, Jeanne, mariée à un prince français, Louis d'Orléans, fils du duc de Longueville. Les Espagnols de la Franche-Comté s'étaient emparés par surprise et en pleine paix, en 1507, du château de Joux, donné quelques années auparavant par Louis XI à Philippe de Hochberg pendant la domination éphémère des Français en Comté; le roi de France mit, par représailles, la main sur la terre de Noyers[1] en Bourgogne, apanage d'un membre de la famille d'Autriche, et fit jouir de Noyers Jeanne de Hochberg tant qu'on ne lui restituerait pas le château de Joux; cette saisie fut confirmée par la paix de Cambrai en 1508, et par le traité conclu à Paris en 1514 en vue du mariage projeté entre Charles-Quint et la fille de Louis XII; Jeanne de Hochberg devait continuer à percevoir les revenus de Noyers jusqu'à ce que le Parlement de Dôle eût statué sur la régularité de la prise de Joux par les Espagnols. Le mariage n'ayant pas eu lieu et la guerre ayant éclaté, les Austro-Espagnols saisirent tout ce que Jeanne de Hochberg avait en Franche-Comté, après que les Suisses eurent, de leur côté, occupé Neuchâtel; les uns et les autres, en guerre avec la France, ne ménageaient pas une princesse dont le mari était occupé à combattre contre eux en Italie. A titre de représailles, François Ier séquestra, entre autres, Chaussin, La Perrière et Château-Chinon. Enfin, par le traité signé à Noyon le 19 mai 1517, Marguerite d'Autriche céda définitivement à Jeanne de Hochberg, devenue duchesse de Longueville, les terres de Château-Chinon, La Perrière et Chaussin, et reçut, en échange, les vieilles et importantes seigneuries des comtes de Neuchâtel dans le haut Jura franc-comtois: Vercel, Vennes, Orchamps, Châtillon-sous-Maîche, Vuillafans, les Usiers et le patronage de Morteau. Quant à Joux, le procès ne fut jamais jugé à Dôle; en fait, Jeanne de Hochberg garda Noyers pendant que les Espagnols demeuraient au château de Joux. La pièce constatant l'exécution et les détails de cette transaction, « reçue Andoiche Morel et Nicolas Sauvaigeot », a disparu; en 1524, elle avait déjà été transportée de Dijon à Chateaudun pour y être déposée en la chambre des comptes de la maison de Longueville, et on n'en possédait, au trésor des Hochberg à Dijon, qu'une copie renfermée en un sac de parchemin; original et copie ont disparu, ce qui est regrettable, car cette transaction contenait des détails minutieux sur l'état et les revenus des seigneuries échangées; les archives espagnoles de Lille ne renferment que les pièces préparatoires de la négociation.

[1] Prononcez Noyère.

Jeanne de Hochberg posséda Chaussin jusqu'à sa mort survenue en 1543. Par acte de partage dressé le 6 novembre de la dite année, Chaussin fut attribué à son petit-fils François III d'Orléans, duc de Longueville, alors mineur, venant par représentation de son père Louis II mort vers 1537; cependant, dès 1538, on voit Charlotte d'Orléans, dernière fille de Jeanne de Hochberg et veuve de Philippe de Savoie, duc de Nemours, reprendre de fief un tiers et, dès 1547, la totalité de Chaussin. Le jeune François III étant mort sans postérité, à l'âge de seize ans, Charlotte prétendit à la totalité de Chaussin, et si l'on voit le jeune Léonor d'Orléans, récemment proclamé par les Bernois seul souverain de Neuchâtel, présenter, en 1560, une requête au roi de France pour obtenir la jouissance, par provision, de Chaussin jusqu'à la solution des procès en cours entre lui et ses cousins Nemours, il est certain qu'en fait, Charlotte demeura en possession de Chaussin dès 1547.

On peut donc considérer qu'il y a eu communauté de seigneurs entre Chaussin et Neuchâtel seulement de 1517 à 1547, soit pendant une trentaine d'années.

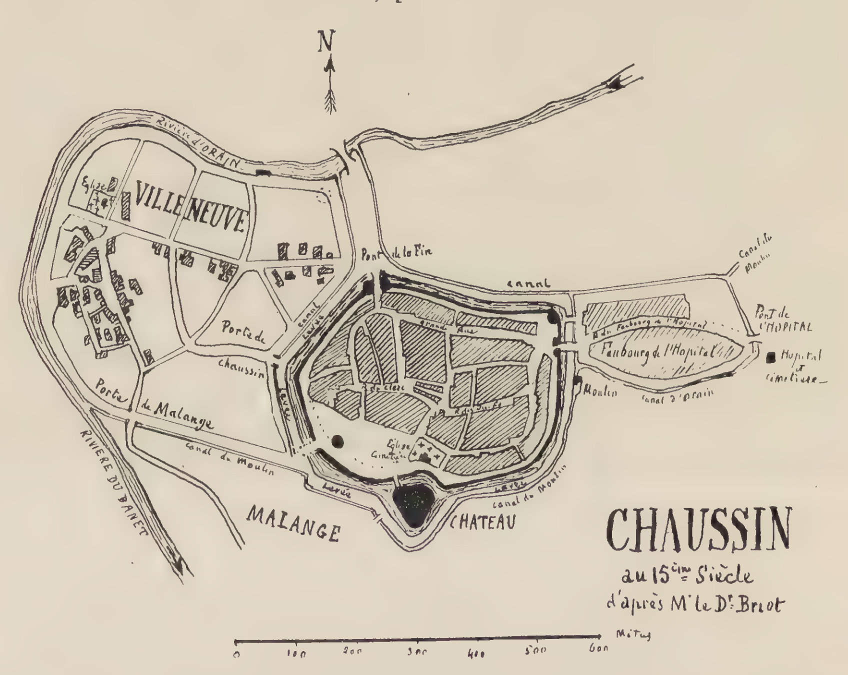
L'ENCLAVE BOURGUIGNONNE DE CHAUSSIN DANS LA FRANCHE COMTÉ AUSTRO-ESPAGNOLE

(TOPOGRAPHIE ACTUELLE)

La seigneurie passa de Charlotte d'Orléans à ses enfants: Jacques de Nemours et Jeanne de Savoie mariée, le 24 février 1555, à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont. Nicolas racheta, le 7 octobre 1557, la part de son beau-frère Nemours; aussi, pendant la Ligue, la *Satyre Ménippée* lui décerne-t-elle le titre de *roi des chausses* à cause de sa terre de Chaussin.

Leur fils, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, obtint du roi Charles IX de France la première lettre d'érection de Chaussin en marquisat, en 1573; bien que géographiquement distantes l'une de l'autre de dix-sept kilomètres, on réunit, dans ce but, les deux seigneuries de Chaussin sur le Doubs et de La Perrière sur la Saône, jadis attri-

buées toutes deux à Jeanne de Hochberg lors de l'échange de 1517. La fille unique du duc de Mercœur apporta ce marquisat, en 1609, à César de Vendôme, fils aîné d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, grand faiseur de complots contre Richelieu et Mazarin. En 1620, Vendôme et sa femme vendirent les deux terres à Roger de Saint-Lary, Grand-Ecuyer de France, qui, l'année suivante, les fit unir à son duché de Bellegarde, nouvellement créé à Seurre-sur-Saône en Bourgogne. En 1646, les héritiers du duc de Bellegarde vendirent, à leur tour, Chaussin et La Perrière à Louis III de Bourbon, prince de Condé, et celui-ci obtint, en



1692, des lettres reconstituant Chaussin en marquisat détaché du duché de Bellegarde. Une de ses filles, Louise-Anne de Bourbon, dite Mlle de Sens, puis Mlle de Charolais, en hérita et laissa une succession si obérée que son neveu et légataire universel fut autorisé, en 1763, à vendre Chaussin pour liquider le passif.

L'acheteur, François-Gaspard comte de Poly, l'a conservé jusqu'à la Révolution ; la seigneurie avait été évaluée 122,500 livres et les revenus en étaient affermés par Mlle de Charolais pour 2,600 livres en 1757 ; ils avaient été affermés le double en 1751.

Le *bourg* de Chaussin fut, dès le XIIIme siècle, clos de murs de briques placés sur la berge intérieure des fossés. Ces fossés, larges de

cinquante pieds et remplis d'eau, existent toujours ; en dedans du mur courait un chemin militaire de même largeur. En dehors du fossé, un chemin de ronde, qui s'appelle aujourd'hui *les levées*, était protégé par un second fossé de trente pieds de large. Le faubourg situé près de la rive de l'Orain était défendu seulement par un fossé et des palissades ; on l'appelait le Bourg-Neuf ou la Villeneuve. Tous ces fossés sont en grande partie conservés. La ville n'avait que deux issues, défendues par des portes flanquées de tours ; une de ces portes a été détruite seulement au commencement du XIXme siècle.

Au sud du bourg et contre ses fossés d'enceinte, s'élève une motte artificielle, au sommet de laquelle était bâti le château fort. D'après le terrier, soit cadastre, de 1451, on y remarquait le donjon proprement dit, tour carrée construite en « quarrons », deux tours au soleil levant, deux « commencements de tours » vers l'entrée, et une tour carrée « découverte » au couchant. Dans l'enceinte, se trouvaient un curtil, une grange et un « commencement » d'étable. Les murs reliant ces tours étaient, paraît-il, surmontés de pierres rondes d'un pied de diamètre, destinées sans doute à rendre, par leur chute, les assauts plus périlleux. En 1410, Jean sans Peur avait muni Chaussin d'artillerie consistant en deux arbalètes, une quassote de viretons (une caisse de traits d'arbalète), et deux canons que le châtelain alla recevoir de Girard de Bourbon, écuyer d'écurie du duc. En 1765, il ne restait, lors de la vente de la seigneurie à M. de Poly, que la grosse tour contenant deux chambres basses, une chambre haute, des prisons et des cachots. Aujourd'hui, l'emplacement du château est planté de vignes; les fossés seuls subsistent.

Chaussin doit à sa position de ville frontière et d'enclave bourguignonne en Franche-Comté d'avoir été fréquemment assiégée. Sans parler d'un pillard nommé Jean de Gingin, seigneur savoyard du pays de Vaud, apparu devant Chaussin en 1421, il faut citer l'incendie de la ville en 1478 par d'Amboise général de Louis XI, un siège du temps de François Ier, un siège par les Francs-Comtois en 1592 au moment de l'invasion de leur pays par les Français de Henri IV, la reprise de la ville par ce roi en 1595, et son occupation par les Ligueurs quelques mois plus tard. Au cours de la guerre de Trente-Ans, le général comtois Gallas s'en empare en 1636, et y laisse 500 hommes de pied et 500 cavaliers sous les ordres de M. de Watteville, de la branche bizontine et catholique de cette famille bernoise. Deux ans plus tard, le duc de Longueville, Henri II, s'en emparait à son tour et la ravageait sans se douter peut-être que son aïeule, Jeanne de Hochberg, avait été dame de

Chaussin ; plus de cent volées de « trois canons de trente-cinq livres de balles » furent tirées sur la ville qui capitula au bout de trois jours, le 1er juin 1638 ; le capitaine comtois Cadet et son sergent furent pendus en violation de la capitulation.

A partir de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, Chaussin n'a plus d'histoire, mais elle a le plus savant et le plus aimable des historiens en la personne de M. le Dr Briot, ancien maire de la ville et conseiller général du Jura.

Aucun document des archives de Neuchâtel n'a été écrit à Chaussin par les Hochberg ou les Longueville ; ils n'y ont jamais résidé jusqu'au jour où l'un d'eux, général de Louis XIII et de Richelieu, est venu détruire le château.



TOMBE DE PHILIBERT DE VAUTRAVERS
capitaine de Chateau-Chalon pour le roi d'Espagne, mort le 28 octobre 158, enterré dans l'église de Domblans, près de Chaussin.

A défaut de vues de l'ancien Chaussin, le lecteur trouvera un plan de la ville au XVIme siècle dressé par M. le Dr Briot, et une reproduction du sceau de Mahaut de Chaussin.

Non loin de Chaussin, sur l'autre rive du Doubs, se trouve un village portant le nom neuchâtelois de Peseux.

Dans l'ancienne seigneurie de Chaussin, un fief de moyenne ou basse justice appartenait à une famille Vautravers à laquelle les historiens francs-comtois assignent pour origine le Val-de-Travers au comté de Neuchâtel-outre-Joux en lui attribuant les mêmes armoiries qu'à la maison de Grandson. Un Claude de Vautravers, écuyer, s'étant pris de querelle avec un bourgeois de Chaussin au sujet de la possession d'une pièce de terre, le valet de Claude survint et tua le bourgeois d'un coup d'épée ; le duc accorda à Vautravers sa grâce en 1435 moyennant

1400 livres d'amende (environ 60,000 francs) ; un Philibert de Vautravers, gouverneur de Chalon pour le roi d'Espagne, est enterré à l'église voisine de Domblans où sa famille avait une seigneurie, et la pierre tombale est assez intéressante pour être reproduite. Un Guillaume de Vautravers est nommé par Charles-Quint abbé de Mont-Sainte-Marie. M. Duvernoy de Montbéliard a consacré, en 1841, dans le *Musée historique de Neuchâtel* de M. Matile, une courte notice à cette famille Vautravers dont l'histoire mériterait peut-être d'être creusée plus à fond par un Neuchâtelois.

Le général Lecourbe, célèbre par ses campagnes dans les Alpes en 1799 et 1800, est un enfant de Chaussin.

SOURCES

Grandes archives de Neuchâtel. S 25, W $^{3}/_{11}$, documents du commencement du XIVme siècle sur Mahaut de Chaussin.

Archives de la Côte-d'Or. Série B 20 fol. 128; 256; 258; 259; 993; 994 à 996; 1836; 4195; 10746; série E 69quater, fol. 208 de ma copie de l'inventaire des biens de Jeanne de Hochberg, dressé de 1521 à 1524 par l'avocat dijonnais Pierre Sayve.

Archives du Doubs. Série B 329; 583; 1127.

Archives nationales de France. Q1 406-409. Fonds Conti R3 71. Documents sur l'échange entre les terres comtoises de Jeanne de Hochberg et les seigneuries bourguignonnes attribuées à cette princesse, 1516-1517. — Reprise de fief par Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, le 9 mars 1538, pour le tiers à elle avenu de Claude d'Orléans son frère aîné. 16 janvier 1547, autre reprise de cette même princesse pour la totalité. — 7 octobre 1557, reprise de fief par Nicolas de Lorraine et Jeanne de Savoie. — 10 septembre 1560, lettres royales ordonnant à MM. de Nemours et de Longueville de remettre à M. de Lorraine les titres concernant Chaussin.

Bibliothèque nationale de Paris. Collection Dupuy, manuscrit 113, fol. 19; manuscrit 232, fol. 4; collection Moreau, manuscrit 811.

Archives du département du Nord. Chambre des comptes de Lille. Année 1518, carton 586, no 16, 936. Avis sur l'évaluation des terres que Marguerite d'Autriche cède à Jeanne de Hochberg et inversement, en exécution du traité de Noyon.

DE GINGINS. *Histoire des Sires de Montfaucon*, p. 103, 107.

JULES GAUTHIER. *Les documents francs-comtois des archives de Neuchâtel.* Besançon 1880, chez Dodivers & Cie.

BOYVE. *Annales de Neuchâtel*, II, 233, 439.

J. GARNIER. *L'artillerie des ducs de Bourgogne.* Paris, Champion 1895, in-8o. Siège de Chaussin par Eudes IV, duc de Bourgogne.

DOM PLANCHER. *Mémoires historiques sur les deux Bourgognes,* I, 9, 19, 22, 23, 39, 506, IV, 53, 297, 527, 649.

GOLLUT. *Histoire de la Franche-Comté.* Edition Duvernoy, p. 1190.
COURTÉPÉE. *Description de la Bourgogne.* Dijon, 1778. III, 359 à 369.
A. ROUSSET. *Dictionnaire des Communes de la Franche-Comté.* Besançon, 1854, t. II, p. 50 et ss., t. III, p. 5 et 6, et article Domblans.
LA SATYRE MÉNIPPÉE. Edition Lemerre, Paris, 1876, p. 145.
DÉSIRÉ MONNIER. Article sur Domblans dans l'*Annuaire du Jura* pour 1845 (Lons-le-Saulnier, imprimerie Fréd. Gauthier, 1844). On y trouve un dessin reproduisant le tombeau de Philibert de Vautravers.
Dr GUILLEMAUT. *La Bresse louhannaise,* p. 529.
Dr BRIOT, maire de Chaussin. *Annales de Chaussin.* 1re édition, Lons-le-Saunier, 1883; 2me édition, Dôle, 1893.
Le Dr BRIOT, maire de Chaussin. *Inventaire des délibérations de la Chambre de Ville de Chaussin.* Lons-le-Saunier, 1884; suite, 1885.
HENRI BOUCHOT. *La Franche-Comté.* Paris, Plon, 1890, p. 201.
En ce qui concerne la famille *Vautravers,* voir *Archives de la Côte-d'Or,* série B 4217; 11149; *Archives du Doubs,* série B 204; 365; 641 fol. 5; 642; 1087; série E 1324; 1332. — DUVERNOY, de Montbéliard. *La Comté de Bourgogne et l'Helvétie,* dans MATILE. *Musée historique de Neuchâtel,* 1841, I, 177, 222.

LA PERRIÈRE

La Perrière est un bourg de 400 habitants, dans le département de la Côte-d'Or, à une douzaine de kilomètres à l'ouest de Dôle et à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Chaussin, sur une colline dominant la Saône et dans le voisinage du lieu où les intendants royaux avaient coutume de passer la revue d'entrée des troupes suisses enrôlées par les rois de France. C'est la tête du canal du Rhône au Rhin; en face, à Saint-Jean de Losne, se trouve la tête du canal de Bourgogne, réunissant le bassin de la Saône à celui de la Seine.

La Perrière, vendue en 1242 par le duc de Bourgogne à Hugues de Vienne, fut promptement rachetée par les ducs et possédée par eux en baronnie dans les mêmes conditions que la ville voisine de Chaussin. Après la conquête de la Bourgogne par Louis XI, ce roi la donna au médecin Jacques Coictier, vice-président de la Chambre des comptes de Paris (1481-1483), puis elle fit retour à la couronne de France. Comme Chaussin, La Perrière a été attribuée, en 1517, à Jeanne de Hochberg, à titre de compensation pour les terres dont les Impériaux et les Espagnols avaient dépossédé cette princesse en Franche-Comté (Uzier, Morteau, Joux, Vennes, Vercel, Vuillafans-Châteauneuf, Châtillon-sous-Maîche).

A la mort de Jeanne de Hochberg en 1543, La Perrière échut, toujours comme Chaussin, à son petit-fils mineur François III d'Orléans, duc de Longueville et comte de Neuchâtel, placé sous la tutelle du duc de Guise et frère utérin de la reine Marie Stuart. A la mort de François à l'âge de seize ans en 1551, Chaussin passa à Charlotte d'Orléans, fille cadette de Jeanne de Hochberg et veuve de Philippe de Savoie-Nemours. Chaussin et La Perrière entrèrent dans les apanages de la famille de Lorraine-Vaudemont par le mariage de Jeanne de Savoie, fille de Charlotte, avec Nicolas de Lorraine; cette princesse avait reçu 600 livres de rente sur La Perrière et acquit le reste par acte du 9 mars 1557. Chaussin et La Perrière, réunies en marquisat, ont été apportées en mariage à César Vendôme, fils aîné d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Elles furent vendues par César, en 1620, au maréchal Roger de Saint-Lary pour être incorporées à son duché de Bellegarde (Seurre). Les héritiers du maréchal les cédèrent, en 1646, à Louis III de Bourbon, prince de Condé, lequel échangea La Perrière, en 1661, à Nicolas Gourreau du Mont contre des terres en Normandie. La fille du nouvel acquéreur apporta La Perrière à Antoine Bon Enfant, seigneur de Magny en Normandie, duquel la terre passa à MM. Lami et de Broye, comte d'Autry. Les derniers propriétaires, au moment de la Révolution, étaient le comte d'Autry et le marquis d'Argence. Actuellement le château de La Perrière, ou ce qui en reste, appartient à Mme Drouelle, dont le grand-père, fermier du marquis d'Argence, avait acquis le domaine en 1793.

Dans sa description de la Bourgogne vers le milieu du XVIIIme siècle, l'abbé Courtépée rapporte qu'il y avait à La Perrière « un ancien et vaste château, avec un parc de près de 100 journaux, et une forêt de 3000 arpents dont 1200 appartenaient aux habitants; on y remarquait trois étangs dont le plus grand avait 700 à 800 arpents ». Il n'a pas été possible de découvrir le moindre plan ou dessin de ce château. Il était situé au centre du village, à l'est de la route qui conduit d'Auxonne à Saint-Jean de Losne; il était construit en briques très épaisses et formait un fer à cheval. Les cuisines, très vastes, occupaient la façade tournée vers le midi; les granges, écuries et communs se trouvaient à gauche, au couchant, les habitations à droite, ainsi que l'avenue et la cour d'honneur. Le château était entouré de fossés profonds et flanqué de tourelles dont on ignore le nombre. Sur les fossés, à l'est, un pont-levis conduisait à la cour d'honneur. Le château et le parc étaient entourés de murs en briques. De tout cela il ne reste que le mur des cuisines au

midi ; il a une épaisseur de plus de cinq pieds et forme la gouttière de la maison actuelle de Mme Drouelle. Au coin de ce mur on voit l'angle de l'ancien donjon, et, toujours à l'est, une arcade du pont jeté sur le fossé. Du fossé, il subsiste environ 40 mètres; le reste a été comblé. Des murs qui entouraient la propriété entière, on ne retrouve que 50 à 60 mètres. Les trois étangs subsistent toujours et servent à alimenter le canal du Rhône au Rhin.

En juin 1593, l'ex-château de La Perrière avait été pris, sans mention de combat, par le prince Henri, fils du duc de Mayenne, ayant sous ses ordres 1200 Suisses catholiques occupés à assiéger Saint-Jean de Losne, qui tenait pour le roi contre les Ligueurs. C'est le seul événement qu'on cite dans l'histoire de cette seigneurie.

La Perrière a été, en résumé, unie à Neuchâtel pendant une trentaine d'années seulement; son château a entièrement disparu, et une visite à La Perrière est sans intérêt archéologique.

SOURCES

Voir la notice consacrée à la ville de Chaussin.

Archives nationales de France. Fonds Conti R^3 71.

Archives de la Côte-d'Or. Série B 20, fol. 128; 60; 534; 567; 993 à 996; 1820; 1836; 1844; 3758; 5051 bis à 5070; 10581; 10591; 10632; 10641; 10642; 10746; 11948; 12076. Série C 1611; 2487. Série E 69 quater fol. 57, 208, 209 de ma copie.

Boyve. *Annales de Neuchâtel.* II, 232, 233, 439, 445. III, 44.

Courtépée. *Description générale de la Bourgogne* Dijon 1778, III, 373 à 376. Edition de Dijon 1848, II 477.

J. Garnier. *Journal de Breunot* conseiller au parlement de Dijon pendant la Ligue. Dijon 1864, I, 174 prise du château, 104, 324, 325, 330. II, 258.

M. l'abbé Ménétrier, curé de La Perrière et Saint-Symphorien (Côte-d'Or): Renseignements manuscrits.



LETTRES SUR L'AFFAIRE GAUDOT

ET

L'OCCUPATION DE NEUCHATEL PAR LES TROUPES DES CANTONS

(AVRIL-AOUT 1768)

(Suite et fin. — Voir la livraison de Mai-Juin 1907, p. 123.)

Louise de Marval à son frère.

Neuchâtel, mardi 14 juin 1768.

Mon cher frère,

M. le colonel Pury nous ayant fait avertir que M. Pourtaleze partait demain et qu'il passait par Phalsbourg, j'ai cru devoir profiter de cette occasion pour vous envoyer vos bottes de peau de renne qui sont arrivées il y a très peu de temps.

Je ne puis rien vous dire de ce qui se passe ici; pour la première fois, on est secret et rien ne transpire de ce que font MM. les Représentants; ils vont passer toutes les soirées en compagnie et préfèrent aller en campagne à se renfermer dans une chambre, ce qui fait que c'est à la Rochette, au Tertre, au jardin de M. Bosset, ou à Chambougin de M. Depierre, où il y a toujours grand monde. MM. les Représentants font leur partie et MM. les officiers et la jeunesse font des jeux desquels ils sont spectateurs et qui paraissent les amuser; ils sont de la plus grande politesse. M. de Forel[1] me dit l'autre jour qu'il était bien charmé de faire ma connaissance, espérant que je voudrais bien m'intéresser auprès de vous pour demander votre protection pour M. son fils; vous sentez bien, mon cher, ce que je devais lui répondre et je le fis du mieux qu'il me fut possible. Dans toute autre circonstance on serait enchanté de se trouver en compagnie aussi respectable et aussi choisie, mais le motif qui les a fait venir et l'incertitude où l'on est continuellement sont cause que la joie en est bannie et que la politesse est la seule chose que l'on puisse remarquer dans les assemblées qui ne sont qu'une contrainte continuelle pour la plupart des personnes qui s'y rencontrent.

M. Chenidre vient souvent voir mon cher père, et mon père compte de le mener à St Blaise dîner un de ces jours avec M. Durler, le gendre de M. le général Phiphre qui est un jeune homme fort aimable et qui est

[1] François-Joseph-Nicolas Griset de Forel; cf. Max de Diesbach: art. cité *Musée neuchâtelois*, 1898, p. 251, note.

extrêmement goûté de tout le monde. On peut dire que Lutzerne sont les enfants gâtés: quoique l'on sente fort bien qu'il ne convient pas de le faire paraître, cela perce malgré que l'on en aie; il faut dire aussi que de leur côté ils se distinguent par leur politesse et leurs manières amicales. M. Bedeaux l'aîné[1] est arrivé il y a quelques jours avec ses deux neveux et Mme Bedeaux est allée à Cormondrèche pour les recevoir, ayant été jusqu'à présent chez Mme la Trésorière. Mme Vatel est partie il y a dix jours. M. Dupeairoux l'a accompagnée mais il est de retour depuis trois jours. Le fils de M. le Colonel Sandoz est aussi arrivé mais M. son père ne revient pas, Mme la Colonelle Sandoz a chez elle Mme de Vateville qui est venue pour voir M. son époux qui est le commandent des troupes, malgré les obstacles que M. Derlac[2] l'Avoyer y a pensé mettre; il a retardé son voyage de huit jours, mais enfin, lassée de tous les propos, elle a dit qu'elle n'avait d'ordre à recevoir que de son mari et elle est arrivée ici samedi avec une petite fille, qui est fort aimable; on dit qu'elle jouit de peu de santé et n'aime pas le fracas. M. Planta[3] un des favoris de M. Lentulus va et vient continuellement de Berne à Neuchâtel, vous le connaissez sans doute de réputation, ayant dit où fait autant de bruit dans son canton que M. Gaudot ici; il a servi en France et il a la croix du Mérite; mes sœurs l'ont vu samedi au jardin de M. Bosset où MM. les Représentants étaient; il arriva avec M. de Coguesqui[4], officier prussien, mais il ne fit qu'une apparition.

Mon cher père me charge de bien des compliments; il jouit d'une bonne santé. Toute la maison se porte au mieux et vous embrasse.

Je vous écrirais plus souvent si Françoise ne le faisait pas; et ce serait un grand plaisir pour moi, puisque c'est la seule façon de se dédommager de l'absence des personnes que l'on aime. Je souhaiterais d'avoir des choses intéressantes à vous dire, vu la façon dont cette lettre vous parviendra, puisque l'on assure que toutes les lettres sont ouvertes à Berne, et que je serais bien fâchée que l'on vît rien qui pût nous causer du désagrément. C'est toujours ce que je recommande à Françoise, mais comme je ne vois pas les lettres, je ne sais si elle fait quelque compte de mes recommandations. Dites, je vous en prie, au Chevalier que j'ai reçu

[1] Jean-Henri de Bedaulx, entré au service de Hollande en 1738, général-major 1772. Son frère Isaac, 1717-1788, d'abord au service de Hollande, passa à celui de Sardaigne, puis rentra dans l'armée hollandaise, général-major 1779. De son mariage avec Marguerite, fille de Josué de Chambrier, il eut trois fils, Josué, François et Frédéric, également officiers au service de Hollande.

[2] Albert-Frédéric d'Erlach, 1696-1788, seigneur d'Hindelbank, Urtenen et Mattstetten, du Grand Conseil 1727, bailli de Morges 1735, du Petit Conseil 1755, trésorier du pays romand 1758, avoyer 1759-1786.

[3] Frédéric baron de Planta, 1737-1798, eut une carrière des plus aventureuses : d'abord au service de France de 1757 à 1764, il fut chargé par les Grisons d'une mission à Venise, 1766, dirigea ensuite le parti hostile aux Salis, dut quitter son pays, passa au service de Prusse pour rentrer plus tard en France. Ami du cardinal de Rohan, il fut impliqué dans l'affaire du Collier et emprisonné quelque temps à la Bastille. Cf. P. von Planta, *Chronik der Familie von Planta*, Zurich 1892, p. 306-322.

[4] Korchensky.

sa lettre qui m'a causé la plus grande joie, et je ne suis point étonnée à présent des occupations qu'il allègue souvent, ayant ici un échantillon des affaires de MM. les officiers quand ils sont à leur régiment. Embrassez-le mille fois et croyez-moi jusque au tombeau.

Votre dévouée sœur,

J. L. Marval.

Mes sœurs vous embrassent tous les deux.

Françoise de Marval à son frère.

Neuchâtel, le 17 juin 1768.

Ma sœur vous écrivit avant-hier, mon cher frère, par Monsieur Portalès en vous envoyant les bottes de peau de renne que vous aviez demandées à M. Janeret...; elle ne vous écrivit point de nouvelles intéressantes, n'en ayant point à vous marquer, mais aujourd'hui il y en a une très intéressante: Perret notre voisin, le santier de la Seigneurie, est parti ce matin pour Strasbourg et toute l'Alsace: il doit même aller jusqu'à Francfort pour trouver du monde qu'on soupçonne être de ces côtés: il est muni de passeports pour les faire arrêter. Je vous l'écris, pour que vous puissiez avertir de se cacher, s'il passait de vos côtés, les personnes qui pourraient y être.

Ne me répondez point sur cette lettre, sinon que vous avez reçu ma lettre du 17, premièrement, parce que toutes les lettres sont ouvertes à Berne et en second lieu parce que mon père ne sait pas que je vous écris. Je n'ai pas voulu confier cette lettre à la poste, puisque immanquablement elle serait ouverte; je l'ai remise à David le voiturier qui part demain de grand matin pour Bâle où il doit arriver dimanche au soir et il m'a dit que lundi matin il la mettra lui-même à la poste: ainsi ce sera de Bâle qu'elle vous viendra. Je ne l'ai pas dit à mon cher père, crainte qu'il ne me le défende, et il me paraît qu'il est important que vous sachiez cela. Je vous supplie, ne me marquez rien de plus sur cette lettre, sinon que vous l'avez reçue, parce que je serais bien aise de savoir si elle vous est parvenue.

Embrassez mille fois le Chevalier pour moi; mon cher père se porte au mieux, de même que mes sœurs qui vous font mille amitiés. Adieu, mon très cher frère, aimez toujours un peu celle qui sera pour la vie

Votre affectionnée sœur,

F. Marval.

Françoise de Marval à son frère.

Neuchâtel, le 20 juin 1768.

Mon père reçut hier, mon cher frère, la lettre du Chevalier du 12 de ce mois; nous sommes charmés d'apprendre que vos santés sont toujours bonnes; le Chevalier marquait à mon cher père que vous n'aviez pas reçu

des lettres depuis 15 jours, mais je vous dirai que nous avons bien été ce temps là sans vous écrire, mon cher père m'ayant dit d'attendre de le faire que l'on eût quelque chose d'intéressant à vous marquer; il se porte très bien grâce à Dieu et vous fait ses compliments; mes sœurs me chargent aussi de mille amitiés.

Il n'y a aucune nouvelle, sinon que l'on doit amener ce soir Grouëner qui s'est constitué prisonnier à Araou pour avoir les 200 louis, offrant de dire tout ce qui sait; on dit qu'on l'a déjà interrogé à Berne; car il y a plus de 12 jours qu'il est arrêté; enfin, à la garde de Dieu, tant pis pour les coupables; mais ce n'en est pas moins un grand coquin et j'espère qu'il n'aura pas la somme, n'étant peut être pas le premier qui aura avoué, et il pourrait aussi arriver que personne ne l'aurait: comme on a promis le secret et la grâce, on pourrait bien dire qu'on l'a déjà donnée; — et personne n'oserait se plaindre, mais j'en serais bien aise; ces misérables qui sont capables de se laisser corrompre pour de l'argent ne méritent pas autre chose. Le vieux Christ et Isely sont toujours en prison, il y a quelques jours que l'on a mis le dernier au bocs et comme le premier est trop vieux on lui a donné deux gardes qui ne le quittent pas. Isely dit que pendant qu'on l'obligeait de tenir la chandelle sur les degrés, il a vu entrer dans la chambre le vieux Christ et Choupak et deux autres qu'il ne connaît pas; le vieux Christ le nie; on les a confrontés et il a toujours nié; et Isely le lui a toujours soutenu à la confrontation; — voilà où l'on en est pour les enquêtes.

Nous sommes on ne peut pas plus contents de notre garnison et eux de nous; on avait parlé de les rechanger et il s'en trouva quatorze qui dirent qu'ils partiraient; pour les autres, n'en voulurent pas entendre parler et quand le moment vint de faire partir ces quatorze, ils n'ont pas voulu aller non plus. Comme on est bien sûr qu'il n'y a rien à craindre qu'ils désertent, on donne des permissions à ceux qui ne peuvent pas trouver de l'ouvrage dans la ville pour aller travailler à la campagne et même pour y coucher; ils ne demandent qu'à travailler. Il n'y a point de particulier qui ne se fasse un plaisir de les traiter aussi bien qu'il lui est possible. Les nôtres sept sont donc chez la Marie ils font leur ordinaire, et outre ce qu'on doit: le bois, la chandelle, le sel, le poivre et bien coucher, mon père leur fait donner à boire trois fois par semaine: quatre bouteilles le dimanche, quatre le mardi et quatre le vendredi, et il ne se passe point une semaine qu'on ne leur donne un repas, surtout le vendredi du poisson parce que c'est maigre; et quelque fois parci par là, quand on fait au four, des gâteaux, de la salade, et autres choses qui leur font plaisir. Il y avait un Eitelébouëk qui écrivait à sa femme: « Au nom de Dieu, prie pour moi car on me donne tant à manger que je voudrais pouvoir emplir ton estomac avec la mienne ». Ils sont bien revenus de l'idée qu'ils avaient en arrivant qu'on voulait les empoisonner; dans beaucoup de maisons ils ne voulurent ni [boi]re ni manger le premier jour que les domestiques n'eussent bu et mangé les premiers devant eux. Ils disent: « Ah combien on nous a dit de mensonges contre vous, on nous

disait que vous vouliez nous empoisonner, nous assassiner, et, bien au contraire vous nous faites toute sorte de bien. »

Leurs parents viennent les voir et on leur fait honnêteté; il ne passe pas un dimanche qu'il n'arrive des bateaux de delà le lac pour venir ici à la messe et ils amènent des provisions; les vivres sont moins chers que l'année passée; il est vrai que dans les trois maisons où ils sont 40, ils ne sont pas si bien, cela n'est pas possible; mais ils ne se plaignent pas et ils disent que c'est de la faute de leurs officiers; qu'ils voient bien qu'ils ne les aiment pas comme les officiers des autres cantons aiment les leurs, qu'ils les ont bien mieux placés. Ce sont les Bernois qui occupent toute la rue du Château, les Lucernois la rue de l'Hôpital et la Grand'Rue, les Fribourgeois notre rue et celle de St-Maurice, et Soleure la rue des Moulins, la Croix du Marché et sur la Place jusqu'aux Halles. Les Officiers sont autant qu'il a été possible dans les mêmes quartiers que leurs troupes; ils disent qu'ils ne sauraient assez se louer de toutes les politesses et la cordialité avec laquelle on les reçoit; il est vrai qu'ils sont aussi d'une politesse et d'une discrétion admirables. On donne repas sur repas. M. Chenider et M. Durler furent dîner jeudi à St-Blaise avec mon père. Ce dernier a été nommé ces jours derniers à une des premières charges de son canton et il craint fort d'être obligé de retourner plus tôt qu'il ne comptait.

Voilà mon papier tout rempli et je suis obligée de finir Adieu, mon très cher frère: comptez que ce ne sera qu'avec la vie que je cesserai d'être votre affectionnée et dévouée sœur.

F. Marval.

Embrassez le chevalier un million de fois pour moi: il doit avoir reçu une de mes lettres il y a 10 ou 12 jours.

Françoise de Marval à son frère.

Neuchâtel, le 5 juillet 1768.

Je reçus avant-hier, mon cher frère, votre lettre du 26 du mois passé; j'ai appris avec beaucoup de plaisir que votre santé se fortifie: je souhaite de tout mon cœur que cela alle toujours en augmentant; mon cher père se porte au mieux et vous fait ses compliments; il me charge de vous dire qu'il a reçu de M. Chaillet les 4 livres de tabac Scolté et il lui a dit que vous finiriez cela ensemble.

Il y a près de 3 semaines que nous n'avions reçu de vos nouvelles; mais j'en appris par M. de Forelle, le Représentant de Fribourg, qui m'en a demandé plusieurs fois des vôtres et de celles du Chevalier: c'est le plus aimable et le plus gracieux mortel que je connaisse, de même que ses chers confrères. M. Ficher le Représentant de Berne, dans les commencemens était extrêmement poli, mais un peu froid, mais, depuis quelques temps, il est aussi cordial et aussi affable que les autres aussi sont-y adorés de tout le monde et cela du fond du cœur; tous les jours

il y a des assemblées ou des parties de campagne parce que ces MM. ont témoigné que cela leur faisait plaisir et qu'ils souhaitaient de se trouver en compagnie de femmes. On les reçoit avec la plus grande simplicité, sans parure et sans aucune dépense, en un mot comme cela nous convient.

Il y a ici beaucoup d'étrangers de la connaissance de ces Messieurs; il arriva encore hier un M. de Rénold qui est de la connaissance de mon cher père et qui a eu connu feu mon grand-père de Lahire; c'est un homme d'un certain âge. Mon père à été ce matin chez lui pour le voir et le prier de venir dîner demain à la maison. Il y a aussi ici un M. Grime frère du commandant[1] et on attend au premier jour sa sœur qui est une Mme Valière[2] et son mari; une Mme Fivisse et une Demoiselle Glouts dont les frères[3] et le mari[4] sont ici Capitaines; on attend aussi de Lucerne Mme la Majore Phiffer[5] et Mesdames Baltazard[6] mère et fille; toutes ces dames logeront où sont leurs maris et leurs frères.

Nous avons eu pendant trois semaines Mme de Vatteville, la femme du commandant, avec Mlle sa fille; on l'a peu vue en compagnie quoique elle y ait toujours été priée; elle est souvent malade, elle paraît aimable et est fort polie. Il est arrivé depuis peu de jours un M. Phiffer Daltirof[7] pour remplacer M. Durler, qui l'a chargé de lettres, et de compliments pour toutes les personnes de sa connaissance, où il témoigne le regret qu'il a eu de quitter Neuchâtel et qu'il n'oubliera de sa vie l'amitié, les bontés et les politesses qu'il y a reçues et qu'il ne souhaite rien de plus que de pouvoir nous le témoigner et avoir des occasions de nous rendre service; mais qu'il fera son possible d'obtenir du Conseil un congé de quelques semaines et alors il amènera sa femme et ils logeront à la maison. M. Jacobel est toujours ici; il a obtenu de la Cour un congé illimité; on attend aujourd'hui le jeune Brun et M. Emer Péterre qui ont obtenu des congés. Vous devriez bien en faire autant, et venir voir garnison à Neuchâtel et nous par la même occasion.

Par rapport aux enquêtes on ne dit mot; le vieux Christ, Isely et Grouëner sont toujours en prison et on ne sait pas ce qui en résultera; on les interroge très souvent mais il ne transpire rien; Perret est de retour de son voyage mais on ignore le succès qu'il aura eu.

[1] Jérome-Louis-Joseph Grimm, du Grand Conseil 1761.

[2] Marguerite-Françoise de Grimm, 1744-1819, femme de Joseph-Balthasar de Vallier, 1733-1807.

[3] François-Philippe Glutz, du Grand Conseil 1761, du Petit Conseil 1770, quartier-maître général de la Confédération 1783, et Jean Glutz.

[4] George-Antoine de Vivis, du Grand Conseil 1761, du Petit Conseil 1779.

[5] Femme de Just-Ignace Pfyffer d'Altishofen, né 1727, du Grand Conseil, capitaine de la garnison de la ville de Lucerne.

[6] Parentes de Jean-Martin-Joseph-Antoine Balthasar, né 1740, du Grand Conseil 1762, du Petit Conseil 1783.

[7] Ignace-François-Xavier Pfyffer d'Altishofen, né 1726, du Grand Conseil 1747, du Petit Conseil 1760, avoyer 1782.

Je vais vous rendre mot pour mot une conversation que M. le Général Sandos[1] a eue avec le Roi de Prusse à Lau'au[2]; et c'est Mme son épouse qui me l'a dit, aussi je vous la donne pour sûre. Le Stathouder[3] dit au Roi: « Sire, j'ai l'honneur de vous présenter le général Sandos »; ladessus M. Sandos lui dit: « Sire j'ai l'honneur de commander le régiment des Gardes et quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, c'est à Votre Majesté que je suis redevable d'une partie des avantages dont je jouis ici »; là-dessus le Roi lui dit: « Et comment cela? »; alors M. Sandos lui rappela qu'il y avait sept ou huit ans que Milord Maréchal avait prié le Roi d'écrire en sa faveur au Duc de Brunsvike qui était Régent aux Etats-Généraux pendant la minorité du Stathouder; « Ah, vous connaissez Milord Maréchal, lui dit le Roi, et où l'avez vous vu? » — « A Neuchâtel », répondit M. Sandos; « Ah, vous êtes de ce pays, lui dit le Roi — Oui Sire, absent depuis cinq ans ». La-dessus le Roi lui répondit en se tournant et avec un sourire des plus gracieux: « Je ne m'en prends pas aux absents », et le Roi passa plus loin; M. Sandos marque encore: J'ai eu une très longue conversation avec le Prince de Prusse et où je lui ai parlé tout à mon aise, touchant les affaires de mon pays; j'en ai aussi eu une très longue avec un M. de Rosière qui est fort en faveur à la Cour de Prusse, toujours sur le même sujet. Ce M. lui dit: « Eh bien, Sandos, si cela vous inquiète, vous pouvez vous tranquilliser, car le Roi a chargé M. de Lentulus de finir cela et au plus vite ». J'oubliais de vous dire que M. Sandos a été fait colonel commandant du régiment des Gardes, avec 15 mille florins tous les ans; il a eu l'honneur de manger trois fois à la table du Roi; et un jour la conversation tomba sur les affaires de Genève et le Roi tenait le parti du peuple et dit qu'il était fort mal à un Magistrat de vouloir ôter à un peuple des privilèges dont il jouissait depuis si longtemps. Là-dessus il y avait un certain Marquis d'Alzac qui a des terres en Savoie, qui était placé vis-a-vis du Roi, qui soutenait le parti contraire; et le Roi lui dit: « Apparemment, Monsieur, que je dois être au fait de ces affaires puisque j'ai un pays qui en est voisin »; là-dessus il répondit au Roi: « Et moi, Sire, j'y ai des terres ». Le Roi se tut et ne répondit plus rien. M. Sandos marque que des personnes qui connaissent particulièrement le Roi craignirent que cette réponse ne lui eût déplu; M. Sandos marque — pour moi ce qui me fit le plus de peine — cest que la conversation finit là; et que peut-être à la suite des affaires de Genève les nôtres auraient pu venir sur le tapis. Voilà, mon cher frère, toutes les nouvelles que je sais.

Mes sœurs vous embrassent mille fois de même que notre cher Chevalier que jembrasse de tout mon cœur; il y a un temps infini que je n'ai

[1] Claude-Auguste (et non François-Auguste) Sandoz, ?-1790, au service de Sardaigne 1733-1737, fit ensuite une brillante carrière au service des Etats-Généraux: colonel 1748, général-major 1766, colonel commandant du régiment des gardes suisses, lieutenant-général 1779, commandant de La Haye 1785.

[2] Loo, près de La Haye, résidence des princes d'Orange.

[3] Guillaume V d'Orange, 1748-1806, Stathouder des Pays-Bas 1751-1795.

reçu de ses lettres. Adieu, mon très cher frère, continuez toujours d'aimer un peu celle qui ne cessera d'être,

votre affectionnée et dévouée sœur

Françoise Marval.

Le Chevalier de Marval à son frère.

Neuchâtel, le 11 août 1768.

Mon cher frère,

Recevez mes excuses de ce que j'ai tardé jusques à présent à vous envoyer la recette de ratafia, mais j'ai été jusqu'ici dans un chaos de visites continuelles et d'occupations. Notre garnison est partie hier, de même que Messieurs les Représentants des cantons, sans que nos affaires soient terminées; mais elles sont en très bon train et l'on espère qu'elles se termineront à notre avantage.

Les quatre cantons ont envoyé chacun deux députés à Morat, qui doivent là finir toutes nos affaires, et cela dans peu. M. Michel part dans quelques jours pour l'Angleterre et l'on attend la semaine prochaine M. de Lentulus pour se faire installer dans son poste de gouverneur, qui ne restera pas longtemps ici puisqu'il doit retourner cet automne en Prusse. M. de Forell est reparti hier en très bonne santé.

Comme ma sœur Louise me dit qu'elle a bien des belles choses à vous écrire, je crois devoir lui laisser la place à son érudition dans cette lettre et finis en vous priant de me croire pour la vie.

Votre très affectionné frère, Le Ch. Marval.

Il s'est présenté deux Bernois de 5 p[ieds] et 2 p[ouces] pour s'engager mais je les ai trouvés trop petits, n'étant pas pressé de monde. Je ferai mon possible pour ne faire que des gens de distinction.

Louise de Marval à son frère.

Je me serais fait un grand plaisir d'exécuter vos ordres, mon cher frère, au sujet de Matis, mais il était parti; et je ne manquerai pas de distribuer à la vieille Maray ce que vous m'avez mandé, comme je l'ai fait jusqu'ici et d'en tenir un rôle bien exact. Nous avons vu le Chevalier arriver avec bien du plaisir, et j'ai bien trouvé ce que vous me mandiez. Mon cher père se porte au mieux et nous jouissons de la plus grande tranquillité depuis hier matin, que les troupes sont parties et ont emporté nos regrets, de même que MM. les Représentants qui ont témoigné du regret de leur départ. Il est vrai que l'on a fait tout [ce] que l'on a pu, et ils ont eu égard à l'intention qu'ils voyaient qui était bonne.

Ils partirent demi-heure après les troupes, c'est à dire MM. de Forel et de Maurer[1], qui passent par Fribourg, et M. Ficher pour Berne; — M. Degui-

[1] Charles-Joseph-Rodolphe-Bénédict Mohr, de Lucerne, 1713-1783, du Grand Conseil 1736, du Petit Conseil 1739.

cher[1] de Soleure devait aussi partir mais, la veille, madame son épouse arriva avec deux de Mesdames ses sœurs et deux messieurs de Soleure, ce qui a fait qu'il n'est point parti avec ces Messieurs et qu'il restera encore quelques jours. Ces Messieurs ont fait des visites à tout le monde et à toutes les dames où ils ont été; M. le Commandant Chenider nous a chargés de bien des choses pour vous, il a vu le petit frère dont il vous a tant badiné, il a emporté l'estime et les regrets de tout le monde. On a fait aux soldats tout ce que l'on a pu et le dernier jour ils ont été régalés par leurs hôtes; on leur a donné des bouquets et des cocardes, et les Lutcernois ont souhaité de porter les couleurs de Neuchâtel ce qui leur en a valu deux: ils étaient tous contents comme des rois, et les gens de St-Blaise les ont fait boire en passant: on leur portait le vin dans des sétiers et l'on dit qu'il a fallu mettre les Fribourgeois sur les chars, ne pouvant plus marcher. Je crois que nous les reverrons souvent. Il n'y a pas jusqu'aux maisons qui en avaient 40 qui les ont régalés, mais ils n'ont pas voulu donner les cocardes: comme on les avait distingués, ils ont voulu aussi que on les reconnût. Les officiers ont fait des visites de corps, toujours chaque canton séparé.

Si nos affaires étaient seulement finies, mais elle ne sont que commencées, mais ces Messieurs ont assuré qu'elles finiraient et que nous aurions lieu d'être contents. On ne peut assez se louer d'eux, de l'affection qu'ils ont marquée dans toutes les affaires. On tira le canon la veille de leur départ sur le lac, à boulets et on les déchargea et on fit rendre aux soldats toutes les cartouches, Ils ne sont pas partis avec les mêmes précautions qu'ils étaient arrivés et ont bien vu qu'il n'avaient pas affaire à des gens qui leur voulût faire de mal et ils se sont tous séparés au Pont de Thiel, et ont pris tous un chemin différent, c'est à dire les quatre cantons: Berne couchait à Varberxpville, Lutcerne à Arberg; Fribourg à Casenac et Soleure je ne m'en souviens pas. MM. les trois Représentants devaient arriver le même soir à Fribourg et à Berne; il est fort heureux que les gens qui ont été ici trois mois et qui étaient à tout compter 900 il n'en est pas mort un seul et point laissé derrière de malades.

Je m'aperçois que je suis fort longue sans vous dire grand chose. Nous sommes à la veille de vous écrire les préparatifs que l'on fera pour l'arrivée de M. de Lentulus qui arrivera dans une quinzaine de jours. Je ne vous ai point parlé de vos liqueurs qui sont très bonnes, et surtout l'eau d'or dont nous avons tous goûté. Vous recevrez dans cette lettre la recette de ratafia, mais je crois que c'est trop tard pour cette année: le chevalier ne m'en ayant parlé que ce matin, je ne pouvais la copier plus tôt.

Mes sœurs, qui vous font mille compliments, se portent très bien. Je me réjouis de ce que vous êtes débarrassé de vos vapeurs; l'air que vous

[1] Jacques-Joseph-Antoine Degenscher, 1717-1781, capitaine au service d'Espagne, du Grand Conseil 1740, du Petit Conseil 1753, du Conseil secret 1771.

respirez étant bien vif, je ne désespère pas que vous ne vous en débarrasssiez tout à fait, et croyez que personne ne s'y intéresse plus que votre très affectionnée sœur

J. L. Marval.

Françoise de Marval à son frère.

Neuchâtel, le 8 septembre 1768.

Mon cher frère, nous reçûmes dimanche 4 de ce mois, votre lettre pour le Chevalier: comme mon cher père nous dit qu'il y avait bien des choses que personne ne pourrait y répondre que lui, je ne vous en parle pas, mais, d'abord qu'il sera de retour, je la lui remettrai. Il est à Arnex depuis 8 jours avec MM. Chaillet, Varnold et le jeune Jacobel; je crois qu'ils reviendront aujourd'hui ou demain.

Mon cher père se porte tout au mieux: il va demain à Savagnier où il passera une dizaine de jours avec mes deux sœurs aînées et le Chevalier, et, d'abord à son retour, nous partirons pour St-Blaise. Comme le Chevalier n'est pas pour les relations, je vous envoie celle de l'arrivée de M. de Lentulus imprimée; il en a été si content qu'il a demandé qu'on la lui imprimât en allemand et en français pour l'envoyer au Roi à Berlin[1]. Si vous ne la trouvez pas bien brillante, je puis vous assurer au moins qu'elle est véridique dans tous les points; je vous envoie aussi les vers qu'on lui présenta. Ce fut la jeune dame Montmolin qui présenta les vers et le bouquet, et sa sœur et toutes ces jeunes dames que vous connaissez jetaient les fleurs; ce fut au jardin de M. Bosset[2] que cela se fit; je vous assure que le coup d'œil en était charmant: il n'y avait rien de magnifique, tout était simple, mais élégant. Quelques jours après il renvoya des vers à la jeune dame Montmolin sur les mêmes rimes que ceux qu'on lui avait donnés, un bouquet et un superbe éventail; je les joindrai aux autres que je vous envoie. Il paraît très bien disposé pour nous, il dit même aux Ministres quand ils ont été le voir, de parler de ses bonnes intentions pour le peuple dans leurs sermons et Dimanche matin M. Frédéric P[etit] P[ierre][3] en fit

[1] *Relation de ce qui s'est passé à l'Arivée de son Excellence M. le Général Baron de Lentulus*, parue dans le *Nouvelliste suisse* (supplément du *Journal helvétique*) d'août 1768 (p. 197-200). Il en existe, à notre connaissance, deux tirages à part, l'un de quatre pages, non paginées, l'autre de six pages. Les deux textes sont entièrement semblables : on y retrouve les mêmes fautes d'impression. La seule différence est qu'on a inséré dans le second (p. 4) les vers récités par Mme de Montmollin à M. de Lentulus. Nous n'avons pas réussi à découvrir la traduction allemande de cette relation. Un exemplaire du second tirage, qui se trouve à la Bibliothèque de la Ville, donne la liste des douze jeunes personnes habillées en bergères qui reçurent M. de Lentulus. C'étaient, outre Mme de Montmollin-Deluze, Mlles Tity Meuron, Henriette Pury, Ester Chambrier, Henriette Chambrier, Rosette Perregaux, Rosette Deluze, Marianne Meuron, Charlotte Meuron, Rosette Bosset, Babel Meuron, Julie Chambrier.

[2] A l'entrée du faubourg. Cf. sur le jardin et le «pavillon chinois» de M. de Bosset, *Musée neuchâtelois*, 1898, p. 255, note.

[3] Louis-Frédéric Petitpierre, 1712-1787, le second des quatre frères Petitpierre, diacre de Valangin 1745, pasteur aux Bayards 1746, ministre du vendredi 1747, pasteur à Cornaux 1750, à Neuchâtel de 1755 à sa mort. Cf. Ch. Berthoud : *Les quatre Petitpierre, Musée neuchâtelois*, 1872, p. 81-95. Sur son allocution à M. de Lentulus, *ibid.*, 1873, p. 247.

mention dans le sien; M. de Lentulus y était et voilà ce qui lui fut adressé à la fin du sermon; notez que le texte était analogue à cela; comme on l'a trouvé assez bien dit, je l'ai aussi joint ici.

Je vous assure que M. de Lentulus a une bien belle physionomie, quelque chose de doux et de grand et avec cela une figure distinguée. Il a la tête plus que mon père, carré à proportion et se tenant parfaitement bien; il est parti avant-hier avec mon cousin, M. le Châtelain du Landeron et M. Perrot le Secrétaire d'Etat pour faire le tour de toutes les Communautés, s'informer de ce qu'elles demandaient, écarter leurs plaintes et les rassurer sur les intentions du Roi et sur les siennes, le Roi lui ayant donné plein pouvoir de tout finir. Il est parti à cheval; sur ce qu'on lui proposa d'avertir les Communautés de son voyage pour qu'ils pussent le recevoir convenablement, il répondit: « Pourquoi cela, Messieurs? ne trouve-t-on pas dans vos villages du foin, du pain, un verre de mauvais vin, un peu de paille pour nous coucher? » On lui répondit que oui, qu'il trouverait cela. « Eh bien, en voilà plus qu'il ne faut, je veux former des hommes parmi vous, dit-il, vous êtes un peu gâtés par le luxe et la mollesse. » Enfin on l'attend dans trois ou quatre jours. La Communauté de Valengin lui demanda la permission de lui donner à dîner à son passage chez eux. Il dit: « A la bonne heure, mais je ne veux qu'un bouilli, un plat de choux et, si vous pouvez, un plat de poisson »; ils firent bien davantage et il leur dit, mais avec amitié apparemment: « Messieurs, ce dîner n'est pas pour moi car il y a bien plus de choses que je ne vous ai demandé et que je ne souhaite. » Enfin le bon Dieu veuille qu'il soit ici pour notre bien. M. Michel est parti il y a huit jours pour Berlin; mais M. de Derschau est resté on ne sait pas pourquoi.

Adieu, mon très cher frère, recevez les assurances de la plus sincère amitié.

De votre affectionnée et dévouée sœur,

F. Marval.

Mes sœurs vous font mille amitiés.

Vers adressés à M. de Lentulus.

Après une nuit bien obscure
Le soleil paraît plus brillant.
Lui seul ranime la nature
Pour elle il n'est que bienfaisant.

Lentulus nous offre l'image,
D'un astre propice à nos vœux,
Voici notre commun langage:
Il veut nous rendre tous heureux.

Grand Général, un tendre hommage
Est le tribut de tous les cœurs.
Pour nous le plus doux des bonheurs
Est d'obtenir votre suffrage.

De simples fleurs, charmant guerrier,
Que vous présente une bergère,
Peuvent espérer de vous plaire:
Mars joignit le myrte aux lauriers [1].

[1] Comme nous l'avons dit plus haut, ces vers ont été publiés dans l'un des tirages à part de la *Relation*. Quant à la *Réponse* de M. de Lentulus, qui témoigne que le talent poétique du général n'égalait pas ses talents militaires, le *Journal helvétique* ne l'a pas recueillie.

Réponse de M. de Lentulus.

L'astre qui d'une nuit obscure
Perce le nuage effrayant,
Le soleil qui ranime la nature
Pour elle n'est que bienfaisant.

Mais de Vénus dont vous êtes l'image
C'est l'Astre qui brille dans vos yeux.
De la nature reçoit l'hommage
Comme propice à Nos Vœux.

Recevez aimable bergère
Ce présent d'un guerrier
Qui préfère aux Lauriers
Le plaisir de Vous plaire.

Discours adressé en chaire à M. de Lentulus, par M. F. Petitpierre.

Entre les bénédictions, il en est une après laquelle nos cœurs doivent soupirer et soupirent sans doute aussi depuis longtemps: c'est la paix, et Dieu nous la fait espérer en nous envoyant un pacificateur, qui l'annonce lui-même comme tel et qui fait publiquement profession de nous apporter des paroles de paix de la part de notre auguste Souverain.

O vous, ministre illustre de ce grand Roi, qui paraissez parmi nous comme un ange de paix, souffrez que nous nous tournions vers vous pour vous recommander solennellement cet ouvrage de la paix, au nom du Dieu de paix. Vous entrez chez nous dans une carrière moins glorieuse, il est vrai, aux yeux du vulgaire, que celle où vous vous êtes signalé tant de fois, mais cette nouvelle carrière n'est pas moins glorieuse aux yeux des sages, aux yeux des justes estimateurs de la gloire et surtout aux yeux de celui qui est l'auteur de la vraie gloire et de la vraie immortalité. Une gloire plus brillante, la gloire des héros, vous a couvert de son éclat, à la suite de ce Roi qui s'est montré comme le Roi des héros, mais une gloire plus douce vous attend ici avec des lauriers, qui, au lieu d'être arrosés de sang, ne seront arrosés que de larmes de joie; venez donc, digne lieutenant du Roi qui vous envoie, parcourez nos contrées sous les auspices du Dieu de la paix et puisse-t-il y accompagner tous vos pas et bénir toutes vos démarches. Ceci porte plus loin qu'il ne paraît d'abord: en servant ainsi le Roi, Monseigneur, vous servirez le Seigneur des Seigneurs et le Roi des Rois; en nous ramenant la paix, vous favoriserez parmi nous l'avancement de son règne, qui est un règne de paix aussi bien qu'un règne de justice et de joie, et vous vous préparerez dans son royaume des palmes plus glorieuses que celles dont les plus puissants Rois puissent orner leurs ministres et leurs amis. Tous, tant que nous sommes, chrétiens grands et petits, souvenons-nous que les biens de ce même royaume nous sont destinés, souvenons-nous que c'est notre héritage, aspirons-y sans cesse en rendant grâce à celui qui nous a rendus capables d'en jouir.

Dans la tournée que M. de Lentulus fit au Val-de-Travers, M. Douret lui présenta des vers que je n'ai pas, mais que l'on dit très mauvais. Quelque temps après, M. Douret vint en ville et alla voir M. de Lentulus qui le pria à dîner: il s'en excusa, disant que son char à bancs l'attendait à la porte. M. le Gouverneur fit cacher le char et en sortant M. Douret ne trouvant plus son char, rentra et dîna au château, et, au dessert, il fit ces vers: ce sont les moins mauvais que j'aie vus de lui: la brièveté surtout en fait le mérite:

L'heureux char à banc.

Sur l'air: *Réveillez-vous belle endormie.*

Battez tambours, sonnez trompettes
Revendiquez un char à banc
Promettez bien des chansonnettes
Nous les ferons de but en blanc.

Non, Non, ... ma perte est une chance
On me fait boire du nectar
Daigne, à ce prix, votre Excellence
Faire égarer souvent mon char [1].

Ces couplets furent chantés à M. de Lentulus à son passage à Môtiers, dans la tournée qu'il fit au Val-de-Travers, par Mmes la trésorière d'Yvernois et sa belle-sœur de Montmollin, et ils sont de la composition de Mme Guyenet d'Yvernois [2]:

Sur l'air: *C'est un enfant.*

A la ville ils ont bien su dire
Et bien fêter le général.
Même zèle ici nous inspire
Mais nous l'allons chanter bien mal
Car pour l'ordinaire — Nous ne savons guère
Ce que nous disons — ce que nous faisons
Mais nous pensons *(bis)*.

Sans t'arrêter au beau langage
Illustre et sensible guerrier
Reçois notre faible hommage
Il vaut le myrte et le laurier.
Oui tout cœur sincère — a droit de te plaire
Sans fard et tous à l'unisson
Nous te chérissons *(bis)* [3].

Communiqué par L. THORENS.

[1] Cet impromptu a été imprimé dans le *Journal helvétique* de septembre 1768, p. 365, avec cette troisième strophe:

Cessez, tambours, cessez trompettes,
De réclamer mon char perdu.
Par vos demandes peu discrètes,
Il me serait trop tôt rendu.

[2] Isabelle Guyenet, née d'Ivernois, l'amie de J.-J. Rousseau. Cf. Alph. Petitpierre: « J.-J. Rousseau et Isabelle d'Ivernois », *Musée neuchâtelois,* 1878, p. 145-174.

[3] Ces vers ne semblent pas avoir été imprimés. En revanche le *Journal helvétique* a publié encore deux des pièces inspirées aux versificateurs neuchâtelois par M. de Lentulus: *Stances présentées à S. E. Monseigneur le Baron de Lentulus...* [par M. Ch.-Albert Pury], Neuchâtel le 25 novembre 1768, parues dans le numéro de novembre, p. 600-603, — et les *Stances sur les mêmes rimes que celles de M. C.-A. Pury et sur le même sujet,* numéro de décembre, p. 724-725. Ces deux pièces ont été réunies dans un tirage à part (S. l. n. d. 16 pages), avec un extrait de l'article du *Journal helvétique* (novembre 1768) sur le rétablissement de la paix à Neuchâtel, et le discours adressé au gouvernement par le banneret Ostervald le 19 novembre 1768.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

de la Séance administrative du jeudi 23 mai 1907, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, au Château de Valangin

Présidence de M. PHILIPPE GODET, président

Cent trois membres présents.

M. Philippe Godet ouvre la séance par une revue de l'activité de la Société pendant le dernier exercice.

Discours du Président.

Mesdames et Messieurs,

L'activité de votre Comité depuis une année a été spécialement absorbée par l'importante affaire du rapatriement des Automates Jaquet-Droz.

La dernière fois que nous fûmes réunis (c'était à La Neuveville, le 8 septembre), nous nous apprêtions à ouvrir dans les trois grandes localités du pays une exposition des Automates et de la collection de montres de M. Marfels, à Berlin. Comme vous savez, cette exposition, qui a eu lieu au Locle d'abord, puis à La Chaux-de-Fonds, puis à Neuchâtel, a eu un très vif succès de curiosité et d'admiration. Votre Comité, constatant que le retour définitif des Automates dans leur pays d'origine était souhaité par le sentiment général, entra en pourparlers avec des représentants de La Chaux-de-Fonds et du Locle, afin de rechercher les moyens de retenir les Automates chez nous par un effort collectif et au profit des trois villes. Le concours de la Confédération nous était à peu près assuré; et, grâce à la subvention que nous pouvions escompter, l'acquisition devenait moins problématique. M. Marfels, invité à fixer le prix des Automates, déclara ne pouvoir les céder à moins de 75,000 francs, mais ajouta qu'il ferait abandon de 10,000 francs à la Société d'histoire, afin de contribuer pour sa part au rapatriement des chefs-d'œuvre des Jaquet-Droz.

Restait à trouver 65,000 francs. Sur ces entrefaites, l'exposition s'ouvrit à Neuchâtel. La foule s'y porta avec un empressement que les plus opti-

mistes ne prévoyaient guère. Dès le lendemain de l'ouverture, votre président recevait de M. Alphonse Wavre, notaire à Neuchâtel, un billet — qui lui fut doux — ainsi conçu:

« Un Neuchâtelois qui tient à ne pas avoir son nom publié, m'écrit: *Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'assurer à Neuchâtel l'acquisition du produit du génie des Jaquet-Droz en contribuant pour 25,000 francs à cet achat.* »

Comme, en outre, nous pouvions compter sur une souscription de 15,000 francs promise par un généreux anonyme neuchâtelois établi à Genève; que, d'autre part, le Conseil fédéral, pressenti par nous, pouvait nous promettre comme certaine une subvention égale au tiers du prix d'achat, soit 25,000 francs, nous osâmes dès cet instant considérer l'affaire comme faite. Aussi votre Comité ne laissa-t-il pas repartir M. Marfels sans avoir stipulé avec lui l'acquisition des trois figures: l'*Ecrivain*, le *Dessinateur* et la *Musicienne*. Après entente avec nos collègues des Montagnes, et conformément au vœu du donateur des 25,000 francs, il fut décidé que les Automates seraient remis à la commune de Neuchâtel, sous réserve qu'ils pourraient, quand les circonstances le rendraient désirable, être exhibés dans les principales localités du canton.

La remise à la ville de Neuchâtel n'a pas encore eu lieu, par le fait que nous avions pris l'engagement d'exposer auparavant les Automates à Genève et à Bienne, où cette exhibition était vivement désirée et paraissait naturelle, puisque les Jaquet-Droz ont travaillé dans la première de ces villes et que c'est à Bienne que Pierre Jaquet-Droz a achevé sa carrière.

Il fallait trouver deux mécaniciens pour présider au fonctionnement des Automates. MM. L. Breguet, constructeur mécanicien au Locle, et Mauler, professeur à l'Ecole d'horlogerie de Neuchâtel, qui avaient été consultés à titre d'experts lors de la livraison par M. Marfels, consentirent à se charger du soin de nos enfants. Grâce à leur concours, l'exposition de Genève, admirablement organisée à l'Athénée par la Société des Arts, à ses risques et périls, et à notre bénéfice éventuel, vient d'avoir lieu avec le plus grand succès. Des centaines et des centaines de visiteurs y ont défilé, si bien que nous pouvons compter sur un profit net de 1000 francs. Nous avons à nous louer grandement de nos relations avec la Société des Arts. Voici d'ailleurs la très gracieuse lettre que son président, M. L. de Candolle, nous a adressée à la clôture de l'exposition:

Société des Arts de Genève
à l'Athénée. Genève, le 16 mai 1907.

Monsieur Philippe Godet, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel.

Monsieur le Président,

Après quinze jours d'une Exposition très courue, nous avons dû dire adieu, à regret, aux trois attachantes petites personnes que votre Société nous avait fait l'honneur de nous confier. Les merveilleux Automates ont

repris aujourd'hui le chemin de Neuchâtel et nous ne voulons pas laisser passer cette journée sans remercier encore une fois et très vivement la Société d'histoire.

L'Exposition, ouverte par une fort captivante causerie de M. Perregaux, a parfaitement réussi. Les Automates n'ont pas eu de peine à gagner les faveurs du public genevois qui, jusqu'au dernier jour, a assiégé la porte de l'Athénée. Nous n'avons eu d'autre part qu'à nous louer du personnel à qui vous aviez donné la charge de diriger l'Exposition.

Le résultat financier est satisfaisant; vous recevrez nos comptes dès qu'ils auront pu être complètement établis.

Cette Exposition est donc un succès; nous sommes très heureux de ce résultat, et votre Société, qui a contribué pour sa large part à cette bonne réussite, s'en réjouira avec nous.

Nous félicitant des relations qui se sont établies entre nos deux Sociétés à l'occasion de ces intéressants Automates, nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer pour vous et pour la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel, l'expression de la reconnaisance de la Société des arts de Genève, à laquelle nous joignons l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Alex. Claparède, secrétaire. L. de Candolle.

Quant à l'exposition de Bienne, elle aura lieu au mois de juillet prochain. Enfin, la direction des Ecoles de Lausanne nous a adressé la demande très pressante, appuyée par M. Marc Ruchet, chef du département fédéral de l'intérieur, d'organiser une exposition des Automates à Lausanne. Il ne pouvait en être question en ce moment, les deux opérateurs, MM. Breguet et Mauler, n'étant pas disponibles; mais nous avons promis la visite des Automates à Lausanne pour le mois de mai 1908. Ce sera leur dernière sortie. Sitôt après l'exposition de Bienne, ils seront remis à la commune de Neuchâtel, qui — sauf la réserve que nous stipulerons en faveur de Lausanne — ne les laissera plus se promener hors du canton.

Toute cette affaire des Automates a été dirigée, avec un dévouement et un savoir-faire remarquables, par notre collègue M. Ch. Perregaux, directeur du Technicum du Locle. Il a prodigué sans compter son temps et sa peine pour organiser la série des expositions; il a su tout prévoir, il a voulu tout voir de ses yeux, il a multiplié les voyages avec un infatigable zèle; en un mot, il a été l'âme de l'entreprise, et si les trois petits personnages enfantés par le génie de Jaquet-Droz sont enfin rentrés pour toujours dans leur pays, c'est sans doute grâce aux dons généreux qui nous ont permis de payer leur rançon, mais c'est avant tout grâce à l'activité déployée depuis plusieurs années par notre collègue du Locle. Les Automates étaient devenus en quelque sorte son « idée fixe », et aucune cause en ce monde ne saurait triompher s'il ne se trouve un homme qui en fasse sa chose et l'objet pour ainsi dire unique de ses préoccupations. Nous vous proposons de dire que M. Ch. Perregaux a bien mérité de la Société d'histoire et de la patrie des Jaquet-Droz.

Une autre question importante, celle de la reprise des fouilles de la Tène, a occupé votre Comité. Vous savez que la Société d'histoire a provoqué la formation d'une commission où l'Etat et la Commune de Neuchâtel sont représentés avec elle, et qui, aidée d'une subvention fédérale, a entrepris les fouilles aussitôt que le niveau des eaux l'a permis. Certaines communications faites, un peu prématurément, à la presse et qui ont devancé celle dont la commission croyait devoir vous réserver la primeur, montrent assez l'intérêt de curiosité qui s'attache à cette entreprise. La Tène est notre station archéologique la plus célèbre, elle est la station classique de l'âge du fer et en elle se résume tout une période de notre lointain passé. Aussi les nouvelles fouilles commencées ont-elles éveillé l'attention bien au-delà de nos frontières neuchâteloises. Vous entendrez tout à l'heure un rapport sur l'état actuel des travaux et les résultats qu'ils ont déjà produits.

Votre Comité, se conformant à la décision que vous preniez ici, il y a une année, a demandé au Conseil d'Etat de faire des démarches auprès des autorités communales pour obtenir le transfert aux Archives de l'Etat des anciens registres d'état-civil jusqu'en 1800, cela afin de faciliter les recherches et aussi de préserver de la destruction ces précieux documents. Le Conseil d'Etat, après avoir consulté par circulaire les Conseils communaux, nous a informés, par son office du 8 janvier, qu'un tiers seulement des communes sont disposées à se dessaisir de leurs anciens registres. Dans ces conditions, il n'est guère possible d'insister pour le moment en faveur d'une mesure d'ailleurs si désirable. Mais il paraît à votre Comité qu'il n'y a pas lieu d'abandonner la partie, et nous nous promettons, si tel est votre sentiment :

1° De prier le Conseil d'Etat de mettre à profit le bon vouloir des communes qui veulent bien entrer dans nos vues et de centraliser aux archives les documents dont elles veulent bien se dessaisir. Ce sera toujours autant de pris... sur les amis.

2° De demander au Conseil d'Etat de charger M. l'archiviste cantonal de procéder à une inspection des documents anciens de l'état-civil dans les diverses communes, afin de vérifier si ces documents sont conservés dans des conditions qui les mettent à l'abri de tout danger de destruction.

3° D'inviter tous les membres de la Société d'histoire à faire, dans leurs localités respectives, de la propagande en faveur d'une mesure qui est infiniment désirable et qui, dans d'autres cantons, a été consentie par les communes sans la moindre difficulté.

Vous aviez aussi renvoyé à l'examen du Comité la motion de M. Alphonse Wavre, tendant à marquer par une pierre commémorative le lieu où avait coutume de s'assembler la générale Bourgeoisie de Valangin. Cette proposition n'a pas paru très urgente à la majorité du Comité; plusieurs n'en discernent pas l'utilité; ils pensent qu'il ne peut y avoir doute sur l'emplacement des séances de la générale Bourgeoisie, qui est

fixé par plusieurs documents iconographiques. Nous ne vous proposons donc pas d'entrer matière pour le moment sur la proposition de notre honorable collègue.

On nous a renvoyé aussi une proposition de M. W. Wavre, tendant à utiliser le château de Valangin selon un projet qui ne laisse pas d'être original. Le temps a fait matériellement défaut à votre Comité pour examiner cette question, qui n'a pas un caractère d'urgence. En attendant, le château dont nous avons la jouissance continue tout doucement de se meubler et de s'embellir. Depuis le don que Mme Ch.-Eug. Tissot nous a fait, en souvenir de son mari, des gravures neuchâteloises qui égaient les murs de cette salle, nous avons reçu un nouveau cadeau. La Société de l'immeuble Chatoney, à Neuchâtel, ayant installé dans cet immeuble le chauffage central, nous a offert un poêle devenu inutile et qui, sans être ni très ancien, ni très caractéristique, méritait mieux que d'être jeté au lac. Nous l'avons accepté avec reconnaissance et réédifié dans une des salles du château.

Nous avons lieu de croire que l'activité productive de notre Société va se manifester à nouveau et que la commission des publications nous en prépare quelques-unes qui sont attendues avec une légitime impatience. Votre Comité aura sous peu de jours le plaisir d'offrir aux membres de la Société un ouvrage inédit, à savoir la curieuse *Description des Montagnes de Valangin,* par Abraham Robert et Benoit de la Tour, publiée de compte à demi par les Archives et par nous. Notre collègue M. Arthur Piaget, archiviste, y a mis une introduction dont vous apprécierez tout à l'heure l'intérêt par le fragment dont il veut bien nous donner la primeur. Le volume vous sera distribué avant la fin du mois.

Enfin, Messieurs, il me reste à accomplir un pénible devoir: celui d'enregistrer la perte regrettable que nous avons faite en la personne de notre excellent caissier, M. Paul Gretillat. Il avait remplacé M. Ferdinand Richard, décédé en 1903, et, suivant l'exemple de son prédécesseur, il voua à l'administration de nos finances le plus consciencieux intérêt. C'était un collègue du commerce le plus sûr, et dont les précieuses qualités morales se revêtaient de beaucoup de discrétion et de modestie. Vous serez tout à l'heure appelés à lui donner un successeur, ce dont vous bénira notre collègue M. Emm. Junod, qui a bien voulu faire office de caissier par intérim et a dû faire face aux diverses besognes fort compliquées que nous imposait la campagne des Automates.

Vous aurez à fixer aussi le lieu de notre prochaine réunion d'été. Nous vous proposons de désigner Couvet. La population de ce village s'apprête à célébrer, à l'instar de Paris, le centième anniversaire de la mort de Ferdinand Berthoud, natif de Plancemont. On nous a fait entendre qu'on acceptait avec plaisir l'idée, lancée parmi nous, d'associer la Société d'histoire à cette commémoration. C'est en 1872 que notre Société s'est réunie à Couvet une première fois: après 35 ans, il ne sera sans doute point prématuré d'y retourner tenir nos grandes assises. Nous avons le plaisir de posséder parmi nous le président et le secrétaire du Conseil communal

de Couvet, venus pour nous promettre de la part de cette localité le plus cordial accueil. Je les salue avec reconnaissance, en leur réservant la parole, qu'ils prendront dans un instant.

Réunion d'été 1907. — M. le Président annonce que la commune de Couvet est disposée à recevoir cette année la Société d'histoire.

M. Camille Borel, président du Conseil communal de Couvet, renouvelle l'invitation en déclarant que la commune de Couvet sera très heureuse de recevoir la Société d'histoire cet été.

L'assemblée décide à l'unanimité d'avoir sa réunion annuelle à Couvet et en fixe la date au lundi 15 juillet.

Reddition des comptes. — M. Emmanuel Junod donne un état de la situation de la caisse, en faisant observer que le décès du caissier, à la fin du dernier exercice, ne permet pas de présenter encore les comptes de 1906. Ceux-ci devront encore être revus et vérifiés, et le comité en demandera décharge dans une prochaine assemblée.

Réception des candidats. — Les candidats suivants sont reçus à l'unanimité membres de la Société :

Mme Henri Clerc, Neuchâtel.
M. et Mme Meyer-Favre, Neuchâtel.
M. Paul Delachaux, conseiller général, Neuchâtel.
Mlle Emma Porret, Neuchâtel.
MM. Jules Mauler, professeur, Neuchâtel.
Camille Borel, Couvet.
Louis Quartier, instituteur, Boudry.
Alfred Walther, négociant, Cernier.
Bélisaire Huguenin, géomètre, La Chaux-de-Fonds.
Ernest Lambelet, architecte, Le Locle.

Election d'un membre du Comité. — M. Edmond Berthoud, notaire, est élu à l'unanimité membre du Comité en remplacement de M. Paul Gretillat.

Rapport sur les fouilles de la Tène. — En l'absence de M. W. Wavre, retenu chez lui par la maladie, M. le Dr Paul Vouga donne lecture du rapport sur les fouilles de la Tène et annonce que celles-ci ont déjà donné d'heureux résultats. Elles devront être prochainement interrompues à cause des hautes eaux, mais seront reprises en automne.

Communications. — M. le Dr Arthur Piaget, archiviste, donne lecture d'un substantiel morceau de critique historique, qui figurera dans la

préface de l'ouvrage « *Description de la frontière des Montagnes neuchâteloises* » distribué prochainement aux membres de la Société.

M. Ph. Godet lit et commente d'intéressantes notes sur Juste Olivier à Neuchâtel.

La séance est levée à quatre heures et demie.

L'un des secrétaires,
Emmanuel JUNOD.

QUELQUES ANCIENS FERS A REPASSER D'ORIGINE SUISSE

(AVEC PLANCHES)

S'il est un objet de ménage auquel, jusqu'à présent, le collectionneur a attaché peu d'importance et n'a pas beaucoup songé, et qui, quoique fort commun et se trouvant dans presque chaque famille, ne s'est pas conservé, justement à cause de sa diffusion, c'est le fer à repasser.

La facilité avec laquelle on remplaçait ces ustensiles, une fois détériorés, ou lors d'une innovation dans ce domaine, et souvent leur peu de valeur, expliquent leur disparition.

Il en est cependant quelques-uns qui, présentant une certaine valeur artistique, ou curieusement travaillés et ornementés, sont parvenus jusqu'à nous; ils sont la preuve des soins et du goût qu'apportaient nos ancêtres à orner même un ustensile auquel, dans notre siècle utilitaire, nous n'attachons aucune importance, et nous retrouvons ce même amour du beau dans maint autre objet usuel recherché maintenant.

Ces fers à repasser ornementés, datant généralement des XVIIme et XVIIIme siècles, étaient en grande partie, pour ce qui concerne notre pays, originaires des cantons de langue allemande, et se donnaient, probablement comme cadeau de noces, aux jeunes époux se mettant en ménage.

L'usage du fer chaud, propre à repasser les étoffes et le linge en particulier, remonte à une assez haute antiquité.

Dès l'époque des Sassanides, 226 à 651 de notre ère[1], on portait, en Asie, des vêtements d'étoffes légères ou de mousseline, qui étaient plissés, et qui conservaient cependant une certaine roideur, ce qu'on ne pouvait obtenir qu'au moyen du repassage.

Cette coutume de porter des vêtements de dessous plissés et gaufrés au fer, était fort répandue en France à la fin du XIme siècle, probablement à la suite des croisades, et depuis on ne cessa jamais de repasser le linge de toilette et même le linge de table.

Nous ne connaissons cependant pas, dans les ustensiles déposés dans nos musées, ou collections particulières, des fers antérieurs au XVme siècle. Ceux que nous avons pu voir, ou que nous possédons, revêtent les formes les plus diverses et sont d'une grande variété d'ornementation.

Les plus anciens sont en fer, creux, habituellement avec petite portette s'ouvrant sur le côté qui permet d'introduire à l'intérieur un saumon de fer rouge; ce dernier étant posé sur un fer contourné afin de l'empêcher de toucher le fond.

D'autres fers, et le plus souvent ceux en bronze, avaient, au lieu de petite portette, une vanne glissant dans une rainure, système peut-être plus pratique.

La poignée est toujours en bois dur, buis ou noyer, le plus souvent ornementée et supportée par de petites colonnettes en fer forgé ornementées aussi, ou tournées, plus rarement, sur petites colonnettes torses de même métal.

Ces fers ont généralement, sur leur partie supérieure, une plaque en cuivre jaune ou rouge, soit repoussée et gravée, quelquefois seulement gravée, mais beaucoup plus rarement repoussée, ajourée et gravée.

D'autres sont en bronze jaune ou rouge, avec gravures au burin représentant divers sujets, fleurs ou ornements divers; d'autres, de même composition, ont sur leur partie supérieure une plaque en cuivre superposée et rivée, et quelquefois repercée à jour et gravée, parfois seulement gravée. Les colonnettes supportant la poignée sont aussi en bronze, la plupart tournées, mais souvent aussi au lieu de colonnettes, des dauphins ou autres figures supportent celle-ci.

Les fers ne recevaient et ne se chauffaient pas tous au moyen du saumon de fer rougi placé à l'intérieur, car nous possédons dans notre collection un petit fer en cuivre jaune très ancien, avec ouvertures ou

[1] Voir Viollet le Duc: Ameublement.

stries sur les côtés, et qui devait certainement être chauffé au moyen de charbons ardents.

Tous les fers à repasser présentent une assez grande variété de formes et d'ornementation, et devaient, de par leur travail, coûter assez cher et n'être en usage que chez les favorisés de la fortune, ce dont le lecteur pourra juger par les descriptions et reproductions que nous donnons ci-après, en ne choisissant seulement que les fers les plus intéressants de chaque série ; soit :

A Ancien fer à repasser en fer, avec plaque ornementée en cuivre jaune sur la partie supérieure, découpée ou repercée à jour, en même temps que repoussée et gravée, avec colonnettes tournées en fer forgé supportant la poignée en bois dur ; acheté à Bâle ; pièce rare par la beauté de son travail très soigné ; commencement du XVII[me] siècle ; dimensions : 0,195 longueur × 0,105 largeur × 0,18 hauteur.

B Ancien fer à repasser en fer, avec plaque en cuivre jaune ornementée et repoussée, sur la partie supérieure, ainsi qu'avec initiales P L S, probablement celles du premier propriétaire, poignée en bois, tournée et sculptée, supportée par deux montants en fer forgé et contournés ; pièce rare du XVII[me] siècle, achetée à Bâle ; dimensions : 0,21 longueur × 0,11 largeur × 0,16 hauteur.

C Ancien petit fer à repasser en fer, avec plaque ajourée en cuivre jaune, repoussée, ornementée et gravée, avec l'ours bernois sur la partie supérieure ; colonnettes en fer forgé supportant la poignée en bois tournée et quelque peu sculptée ; acheté à Berne ; pièce très rare du XVII[me] siècle, d'une exécution soignée ; dimensions : 0,135 longueur × 0,07 largeur × 0,15 hauteur.

D Ancien fer à repasser en fer, avec plaque en cuivre jaune, gravée au burin, sur la partie supérieure, style Louis XIV, fin XVII[me] siècle, avec colonnettes droites hexagonales, en fer forgé, supportant la poignée, en bois dur, tournée et quelque peu sculptée, pièce rare et curieuse achetée à Buchs (Saint-Gall) ; dimensions : 0,175 longeur × 0,09 largeur × 0,17 hauteur.

E Ancien petit fer à repasser en bronze, se chauffant au moyen de charbon, couvercle ornementé, s'ouvrant au moyen d'une charnière, avec stries ornementées sur les côtés pour laisser s'échapper la vapeur ; poignée en bois dur, tournée et supportée par deux pièces en bronze ou laiton contournées ; fer rare et peu commun, du XVII[me] siècle, acheté à Lausanne ; dimensions : 0,095 longeur × 0,06 largeur × 0,11 hauteur.

F Ancien fer à repasser en fer, avec plaque en cuivre jaune, repercée, gravée et repoussée, sur la partie supérieure; pièce rare et ancienne, du XVIIIme siècle, avec monogrammes et date, I · I · R · × N · N · 1724; colonnettes en fer forgé et tournées, supportant la poignée en bois tourné; acheté à Schaffhouse; dimensions: 0,17 longueur × 0,09 largeur × 0,15 hauteur.

G Ancien fer à repasser en bronze rouge, avec gravures au burin très finement et artistement exécutées sur la partie supérieure et sur les côtés, feuillages entrelacés; colonnettes en fer forgé supportant la poignée en bois tourné; pièce rare et curieuse du XVIIme siècle, achetée à Bâle; dimensions: 0,16 longueur × 0,09 largeur × 0,14 hauteur.

H Ancien fer à repasser en bronze jaune, avec plaque en cuivre découpée à jour et gravée sur la partie supérieure, monogramme et date S MK 1737; colonnettes en bronze tournées; pièce rare et curieuse, habilement exécutée, achetée à Bâle; dimensions: 0,18 longueur × 0,10 largeur × 0,15 hauteur.

I Ancien fer à repasser en bronze jaune, avec plaque en cuivre, jaune également, sur la partie supérieure, gravée au burin et découpée sur les bords; colonnettes tournées en bronze supportant la poignée en bois tournée et sculptée, style Louis XIV, rare, commencement du XVIIIme siècle, acheté à Genève; dimensions: 0,20 longueur × 0,11 largeur × 0,19 hauteur.

K Ancien fer à repasser en fer, avec plaque en cuivre jaune découpée à jour et gravée sur la partie supérieure; colonnettes torses en fer forgé supportant la poignée en bois tourné, Louis XIII; pièce très rare et très belle achetée à Bâle; dimensions: 0,16 longueur × 0,09 largeur × 0,16 hauteur.

L Ancien fer à repasser, avec plaque en cuivre jaune repercée et gravée sur la partie supérieure, portant la date de 1718 et les armoiries de la famille Werdmuller de Zurich; colonnettes tournées en fer forgé supportant la poignée en bois tourné; pièce très belle et rare achetée à Zurich; dimensions: 0,16 longueur × 0,08 largeur × 0,07 hauteur.

Nous connaissons encore en dehors des nombreuses variétés données ci-haut, deux anciens fers à repasser portant, sur la plaque en cuivre qui orne leur partie supérieure, l'aigle double des anciennes villes impériales suisses, fers que nous n'avons malheureusement pas pu acheter, l'un à cause de son prix d'achat inabordable, et l'autre parce qu'il était

et est encore dans une collection particulière d'où il ne sortira probablement pas de longtemps.

Nous nous arrêtons ici; respectons le passé dans les œuvres qui sont parvenues jusqu'à nous et que nous pouvons encore rassembler, en ordonnant les souvenirs qui le font revivre à nos yeux, afin de préciser les étapes successives du progrès réalisées par le travail; empêchons surtout, par tous les moyens en notre pouvoir, que ces œuvres, même les plus modestes, s'en aillent augmenter les musées ou collections particulières à l'étranger, et espérons que cet exposé, faisant revivre un humble ustensile, contribuera à réveiller en nous le goût de nos œuvres d'art anciennes et de les faire, toujours plus, prendre place dans nos musées qui ne demandent pas mieux que de les recevoir.

REUTTER, architecte.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

XLII[me] RÉUNION GÉNÉRALE A COUVET

LE LUNDI 15 JUILLET 1907

PROGRAMME:

I. 9 h. ½. Réception et collation à l'hôtel de l'Aigle.
II. 10 h. Séance générale au Temple.

ORDRE DU JOUR:

1. Allocution du président, M. Philippe Godet.
2. Approbation des comptes de 1906.
3. Réception des candidats.
4. Communications: *a) Ferdinand Berthoud*, par M. Charles Perregaux, prof.; *b) Emer de Vattel*, par M. Louis Perrin, pasteur; *c) Lettres inédites de mylord Maréchal*, par M. Philippe Godet.

III. Visite à l'exposition Ferdinand Berthoud.
IV. 1 h. Banquet au Stand.

Départ de Neuchâtel à 8 h. 20; arrivée à Couvet (gare du haut) à 9 h. 16.

LE COMITÉ.

FERS A REPASSER D'ORIGINE SUISSE











PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

TANCARVILLE

La rivalité séculaire du Havre et de Rouen a rendu de nouveau célèbre le nom de Tancarville. Les Rouennais ayant obtenu du gouvernement de la troisième République que leur ville devînt, à coups de millions, un port de mer, il a fallu donner au Havre les moyens de devenir un port fluvial; à cet effet, on a, le long de la rive droite de la Seine, construit un canal qui, à partir de Tancarville, permet aux bateaux de rivière de parvenir jusqu'au Havre sans courir les risques d'une navigation maritime dans l'estuaire du fleuve.

Au point de vue pittoresque, les travaux destinés à rendre la Seine navigable jusqu'à Rouen ont eu de déplorables résultats; on a creusé un chenal que chaque marée basse approfondit, tandis que chaque marée haute dépose des limons derrière les digues du chenal; peu à peu l'espace compris entre le chenal et les anciennes rives du fleuve s'est transformé en marécages, qui tendent à devenir çà et là des pâturages. Voilà comment l'ancien château de Tancarville, redoutable forteresse qui commandait, du côté nord, l'entrée de la Seine en face de Quillebeuf, et qui, du haut de sa falaise, dominait les flots, n'a plus aujourd'hui à ses pieds que des roseaux ou des champs verdoyants. Les nefs dans lesquelles les souverains anglais et français venaient, parfois au péril de leurs jours, aborder devant le manoir, sont remplacées par de grasses vaches normandes qui contemplent au loin la fumée d'un steamer remontant l'étroit chenal.

Ville, en Normandie, est un mot germanique synonyme de *weiler* ou *wyl* et qui signifie *ferme, demeure;* Onfreville est la ferme d'Onfroi ou de Humphrey; Longueville est la ferme de Longus; Tancarville signifie probablement la ferme de Tancrède. On retrouve fréquemment dans la région d'anciens mots germaniques; plusieurs localités portent le nom de *bec* sans qu'on y trouve le moindre rocher rappelant un bec d'oiseau,

tandis qu'il y existe toujours une petite rivière, parce que *bec* signifie en réalité *Bach,* ruisseau (Bécherel = Bach Herolds ou le ruisseau de Harold). D'autres localités se terminent par la syllabe *fleur,* ce qui signifie *fluth, marée* (Honfleur = Untereﬂuth; Harfleur = Hochfluth). La finale *beuf* signifie *Burg* (Criquebeuf, Quillebeuf = Kirchburg).

Raoul, fils de Gérald, apparaît dans les chartes comme chambellan de Robert-le-Diable, père de Guillaume-le-Conquérant, en 1034; il n'est pas encore désigné par un nom de famille, et le nom de Tancarville ne surgit qu'en 1103, avec Guillaume de Tancarville, fils de Raoul,



TANCARVILLE.
Vue prise de l'ouest, d'après une lithographie de Deroy vers 1830.

qui donne de grands biens à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville près de Rouen, où devait, six siècles plus tard, mourir le dernier des Longueville, dans un état de folie et d'idiotisme qu'établissent les lugubres procès-verbaux des visites officielles autorisées par Louis XIV. C'est à cette époque que périt, non loin de Tancarville, la *Blanche Nef,* sur laquelle étaient les deux petits-fils de Guillaume-le-Conquérant, pendant que leur père, le roi Henri Ier d'Angleterre, était sur un autre vaisseau; le fils de Guillaume de Tancarville échappait à la catastrophe en refusant de s'embarquer, à cause des propos frivoles et des mœurs suspectes des jeunes seigneurs anglais.



Le Chateau de Tancarville en 1821.
D'après une gravure de J.-S. Cotman. Vue prise du nord.

Cette famille autochtone des Tancarville a joué un grand rôle dans l'histoire de Normandie. Les uns ont combattu aux côtés des fils de Guillaume-le-Conquérant dans leurs guerres fratricides; d'autres se sont mesurés avec les rois de France; un autre est mort au cours de la croisade entreprise par Richard Cœur de Lion vers 1190. — Guillaume III de Tancarville, après que sa maison eut servi pendant deux siècles avec fidélité les rois d'Angleterre, se soumit loyalement à Philippe-Auguste, lors de la conquête de la Normandie par les Français en 1204; il en fut récompensé par l'octroi de redevances à percevoir sur les navires irlandais qui remontaient la Seine; ces redevances ont persisté jusqu'en 1780; Guillaume III vit naturellement confisquer tous les biens qu'il possédait de l'autre côté de la Manche. — A partir de cette époque, on trouve toujours les Tancarville sous les drapeaux de la France. Guillaume se distingue à Bouvines et son petit-fils est signalé au nombre des héroïques défenseurs du mont Saint-Michel. Puis deux générations abandonnent les traditions guerrières de leur race, et le dernier des Tancarville se contente d'un grand mariage financier avec la fille du fameux ministre de Philippe-le-Bel, Enguerrand de Marigny, dont on connaît la fin tragique au gibet de Montfaucon; ce Guillaume VI de Tancarville n'était pas tout à fait responsable de ce mariage, puisqu'il l'avait contracté à l'âge de sept ans; il est vrai que le contrat, conservé aux archives de Rouen, établit que les deux jeunes époux comprenaient ce qu'ils faisaient et étaient déjà capables de mal tourner *(doli capaces);* Guillaume mourut peu de temps après son beau-père Enguerrand de Marigny, laissant à sa sœur les grands biens de sa maison. Elle les apporta, vers 1316, en même temps que le titre possédé depuis deux siècles par les Tancarville, de chambellans héréditaires de la Normandie, à son époux Jean, vicomte de Melun.

Cette famille de Melun avait de nombreuses terres à l'est de Paris, où elle possédait, entre autres, la vicomté de Melun et le château de Blandy en Brie.

Jean VI de Melun, fils des précédents, agrandit considérablement ses domaines en épousant Jeanne Crespin, seule héritière d'une des plus riches et illustres familles normandes; elle lui avait apporté, en outre, le titre, porté par les Crespin, de connétables héréditaires de la Normandie. Jean VI fut fait prisonnier par les Anglais en 1347, à Caen, et dut, pour se racheter, engager aux moines de Grestain deux anciennes baronnies des Tancarville, Mézidon et Auffay; à peine sorti de capti-

vité, il était fait prisonnier une seconde fois aux côtés du roi Jean, à la bataille de Poitiers et s'était, dans la lutte, tellement couvert de gloire que le Prince Noir, victorieux, le fit dîner sous sa tente, en compagnie du roi captif, le soir de la bataille. Jean VI de Melun paraît avoir été aussi bon diplomate que brave chevalier, car c'est lui qui négocie la paix de Brétigny et qui obtient des faveurs des deux partis : le roi de France transforme en comté la baronnie de Tancarville et le roi des Anglais lui donne trois mille écus d'or ; les diplomates brésiliens reçoivent seuls aujourd'hui de pareils cadeaux. Guillaume IV, l'un des fils



CHATEAU DE TANCARVILLE (état actuel).
Vue prise de l'ancien lit de la Seine, au bord de la route du Havre. A droite, la tour de l'Aigle ; au milieu, le sommet de la tour Coquesart ;
à gauche, le château du comte d'Evreux, et, à l'extrême gauche, la « tour carrée ».

du précédent, réside à Tancarville de 1391 à 1410, combat les Anglais sous Charles VI, et périt à Azincourt en 1415.

La maison de Melun-Tancarville s'éteignait avec lui et tombait en quenouille. Deux ans après sa mort, sa fille Marguerite épousait au château de Noyelles-sur-Mer un des plus vaillants défenseurs de la cause française dans les provinces du Nord, Jacques de Harcourt. Celui-ci, bloqué au Crotoy et dans la région de l'embouchure de la Somme, continuait à harceler les Anglais, qui brûlèrent plusieurs de ses châteaux ; avant de mourir, il eut la douleur de voir le gouverneur de Tancarville

livrer la place à l'ennemi sans coup férir; la France était submergée par l'invasion; Harcourt ne put guère léguer à son fils que sa haine de l'ennemi.

Ce fils, Guillaume d'Harcourt, beau-frère et compagnon de Dunois dans les grandes luttes entre Charles VII de France et Henri VI d'Angleterre, vit passer Tancarville aux mains de lord de Gray. Vers 1435, le château était repris aux Anglais par les habitants du pays de Caux, mais, deux ans plus tard, le fameux Talbot s'en emparait de nouveau après un siège de trois mois suivant les uns, sans coup férir suivant d'autres. A la fin de 1449, le duc de Somerset rendait Rouen à Charles VII, et la capitulation impliquait aussi le retour à la France de Honfleur, Harfleur, Tancarville, etc.; le 5 janvier 1450, le roi, accompagné de Dunois, de Guillaume d'Harcourt, d'Agnès Sorel et d'une foule de seigneurs, faisait une entrée solennelle à Tancarville, où un banquet pantagruélique était donné dans la tour carrée qui domine le fleuve au sud-est de l'enceinte; quinze jours plus tard, la belle Agnès Sorel mourait subitement à l'abbaye de Jumièges et clôturait sa brillante existence de favorite en disant à Dunois : « C'est bien peu de chose que la vie, et vile est notre fragilité. »

Guillaume d'Harcourt résidait de préférence dans sa belle forteresse de Montreuil-Bellay en Anjou, terre qui lui venait de la maison de Melun et où il a été enterré en 1487. Les Harcourt n'ont possédé le comté de Tancarville que pendant septante-deux ans; Guillaume laissait une seule fille, Jeanne d'Harcourt, qui avait épousé presque un roi en la personne de René de Lorraine, l'allié des Suisses sur les champs de bataille de Morat et de Nancy; mais ce prince n'avait pas attendu la mort de son beau-père pour répudier sa femme qu'il déclarait injurieusement « petite, bossue, impropre à porter enfants », etc.

Le roi de France avait plus ou moins mis sous tutelle Jeanne de Harcourt et l'avait obligée à subir une garnison dans son château de Tancarville. La pauvre princesse se rappelle alors que Dunois avait épousé en secondes noces une Harcourt, que François d'Orléans, fils de Dunois, avait contribué au mariage du roi Charles VIII avec Anne de Bretagne, et qu'il était politique de se rapprocher de son cousin germain. Elle finit même par lui léguer tous ses biens; c'est ainsi qu'en 1488-1489, le séquestre fut levé et que le patrimoine des Tancarville, des Melun, des Crespin et des Harcourt parvint à la postérité de Dunois.

François d'Orléans mourut peu de temps après sa cousine. Son fils aîné, François II, obtint du roi Louis XII que ses deux comtés de Tan-

carville et de Longueville, situés l'un et l'autre en Normandie, fussent, quoique non contigus, réunis pour former, en 1505, le duché de Longueville; cette union durera juqu'en 1719, c'est-à-dire jusqu'après l'extinction de la postérité de Dunois.

Comme François II n'a pas laissé de postérité masculine et que sa fille Renée est morte jeune, il eut pour héritier son jeune frère Louis d'Orléans. Ce cadet de famille avait épousé quelques années auparavant Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel, et de ce moment date l'union de Tancarville avec Neuchâtel en Suisse. Chacun des jeunes mariés avait pour mère une princesse de la maison de Savoie. *Louis d'Orléans* ne tarda pas à succomber, épuisé par les fatigues des guerres d'Italie, et les grands biens normands des Longueville, comme les grands biens bourguignons des Hochberg, tombèrent dans les mains à la fois débiles et trop largement ouvertes de sa veuve. Déjà en 1519, il fallut recourir à une cession plus ou moins régulière des domaines de Jeanne à ses fils, pour éviter de trop grandes dilapidations de ce qui restait de la fortune des Hochberg. Quant aux biens des Longueville, l'administration en fut confiée à un frère de Louis, l'archevêque de Toulouse et cardinal Jean d'Orléans.



VUE DU SUD AU NORD,
PRISE DE L'INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE.
On aperçoit, à gauche, les tours d'entrée (logement du capitaine) et, au fond, la tour de l'Aigle ou des Archives.

Un inventaire fut dressé, à cette occasion, des terres et droits

féodaux dépendant du comté de Tancarville; indépendamment d'une foule de revenus fiscaux provenant surtout de la pêche de la basse Seine et perçus tant sous forme de poissons que sous celle de taxes de navigation ou de passage d'une rive à l'autre, on constate par cet inventaire que le total des recettes était de 4075 livres; les charges à déduire s'élevant à 957 livres, le revenu net était ainsi de 3118 livres, ce qui représente le poids de 17,000 fr. de notre monnaie et une puissance d'achat actuelle au moins quadruple. Du comté de Tancarville dépen-



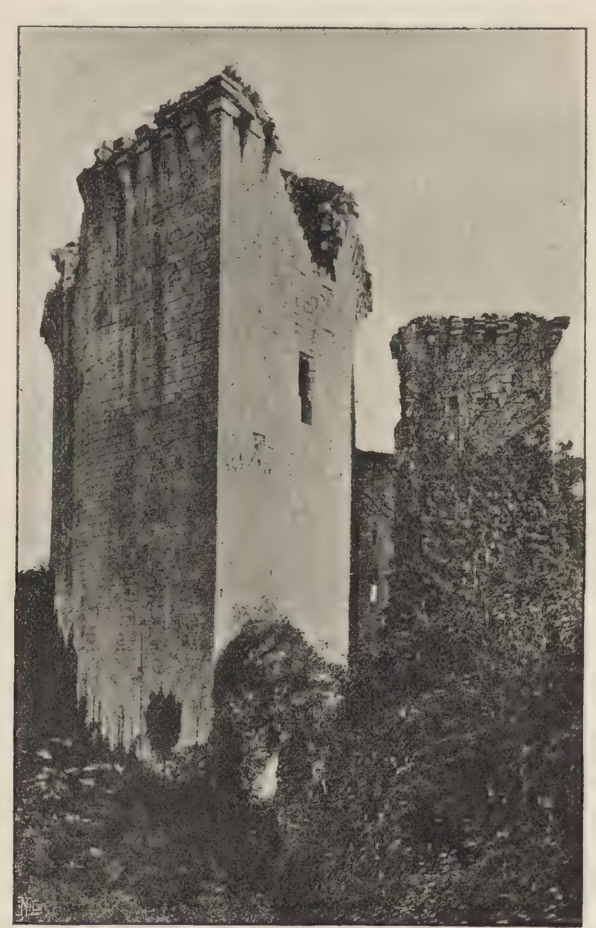
La tour Coquesart, vue de l'intérieur.

daient la baronnie de Hallebosq, soixante-huit fiefs nobles et le droit de présenter à dix cures ou bénéfices ecclésiastiques.

Il ne paraît s'être passé à Tancarville, sous Jeanne de Hochberg ou ses fils, aucun fait d'importance. Après Pavie, où Claude d'Orléans, l'aîné des fils de Jeanne, avait été tué, on craignit, en Normandie, une invasion des Impériaux des Flandres et le château fut mis en état de défense. Le second fils de Jeanne, Louis II d'Orléans, qui allait épouser une princesse de la maison de Guise-Lorraine, s'est décidé, en 1530, à visiter son château de Tancarville; on réunit de grands approvisionnements, et des réparations durent être faites pour mettre les écuries en état de recevoir les « chevaulx pour la venue de Monseigneur »; tout

cela prouve que Tancarville était assez délaissé; le séjour du jeune prince fut court, puisqu'on revendit une bonne partie des provisions d'avoine. Louis II mourut à l'âge de trente ans environ et son fils, le très jeune François III, vint aussi faire une apparition à Tancarville, en 1549, deux ans avant de mourir à Amiens, sans postérité, à l'âge de seize ans.

Le titre de duc de Longueville et, par conséquent, le comté de Tancarville, passent alors au cousin germain de François, le jeune Léonor d'Orléans, encore mineur sous la tutelle de sa mère Jaqueline de Rohan-Gié. Jaqueline s'était ralliée au protestantisme et, en 1562, son fils était également protestant, puisqu'ils ont été injuriés en cette qualité par leurs sujets catholiques du Landeron, pour avoir voulu faire célébrer leur culte dans cette ville au cours d'un voyage qu'ils faisaient de Neuchâtel à Berne en décembre 1561. A la même époque, les huguenots français s'étaient rendus maîtres non seulement de Lyon, Orléans, Tours, Poitiers, La Rochelle, mais, en Normandie même, de Rouen, de Dieppe et du Havre; il n'est donc pas étonnant qu'avec ou sans la complicité de Léonor, on trouve le château de Tancarville occupé par des protestants. En septembre 1562, le sire de Villebon (Jean d'Estouteville) vint les assiéger; ils furent secourus par leurs coreligionaires de Rouen, qui envoyèrent une « galère » montée par le capitaine



La tour Coquesart, vue de l'extérieur (sud).

Conflan; à son arrivée, l'ennemi s'était éloigné, mais, quinze jours plus tard, le jeune duc de Longueville, qui était auprès du roi Charles IX et préparait son passage au catholicisme, ordonna à ses «cappitaine, bailly, gruyer (garde-forestier) et avocat (régisseur)» de Tancarville, de livrer la place aux officiers du roi; une garnison catholique y fut installée; en échange de cette soumission, Charles IX, alors occupé à assiéger Rouen, accorda des lettres de sauvegarde et d'exemption de logement militaire pour les hommes du château et du comté de Tancarville; en ces temps de guerre civile, c'était là un privilège inestimable. La garnison fut fixée d'abord à 300 hommes, puis réduite à 50 soldats de profession, renforcés par les vassaux.

Rouen étant retombé aux mains des catholiques, les protestants du Havre, secondés par 6000 Anglais, marchèrent sur Tancarville, en apprenant que Charles IX avait dû quitter la Normandie pour aller combattre les Huguenots qui s'avançaient sur Paris sous le commandement de Condé; le 9 décembre 1562, les Anglais occupèrent Tancarville sans combat; mais, sur ces entrefaites, les protestants étaient vaincus à Dreux par les troupes suisses de Louis Pfyffer de Lucerne (19 décembre). En janvier 1563, les généraux de Catherine de Médicis, tenant secrète la conclusion de la paix, poussèrent une pointe sur le Havre, et, pour ne pas laisser sur leur flanc la forteresse de Tancarville, s'en approchèrent avec force canons et 4000 hommes; la garnison protestante, effrayée, se retira de nuit sans combattre; elle se composait de 400 hommes «qu'à leur langaige, on croit avoir été du Languedoc et Limousin». D'après le maréchal Castelnau, chef des catholiques, «si ces gens n'eussent eu le cœur refroidy, ils auraient pu endurer le siège plus de deux mois contre 6000 hommes». Castelnau reçut le commandement de Tancarville jusqu'à l'abandon du Havre par les Anglais (27 juillet 1563).

A partir de ce moment, le théâtre de la guerre s'éloigne et l'on ne trouve plus guère à Tancarville d'événements de quelque importance. Le château avait été fortement ruiné par des garnisons successives. Léonor, constamment en guerre, n'y vint jamais; cela n'évita pas aux Tancarvillais d'être, aussi bien que les bourgeois de Neuchâtel, mis à contribution lorsque Léonor fut fait prisonnier des Espagnols à la journée de Saint-Quentin en 1557; Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse, vint même séjourner à Tancarvillle et y prodigua les bons dîners pour soutirer des fonds aux vassaux. Dix ans plus tard, Léonor mourait à Blois, probablement empoisonné, en 1573, à l'âge de trente-trois ans seulement.

Sa veuve, Marie de Bourbon, lui avait apporté l'immense fortune

des Estouteville et prit la direction des héritages, maintenant réunis, des Longueville, des Tancarville, des Crépin, des Bertran, des Paynel, des Estouteville et des Bourbon-Saint-Pol[1]. Elle apporta dans cette tâche, en Normandie comme à Neuchâtel, non point l'esprit détraqué d'une Jeanne de Hochberg, mais la suite, la fermeté, l'ordre d'un homme d'Etat. Sa nombreuse correspondance conservée au château de Tancarville et transférée, à la Révolution française, aux archives de Rouen, est animée du même souffle un peu autoritaire et rude qu'on retrouve dans les lettres de cette princesse déposées au château de Neuchâtel; elle se montre aussi stricte pour la répression des délits de pêche sur la basse Seine qu'elle est sévère à Neuchâtel pour les receveurs en retard ou pour les entreprises des bourgeois de la ville sur les droits de l'Etat. Au milieu de ses lettres, il s'en trouve une, cependant, qui pourrait prêter à des interprétations moins exclusivement administratives; le 22 juin 1580, elle écrit de Trie à son régisseur, Me Jehan Cabot, au château de Tancarville : « Advocat, Parce que dessus ung ou deux jours, vous aurez plus amplement de mes nouvelles, ceste cy ne sera plus longue. Tenez vous donq pres sans bruit et parce que on arryvera de nuict devers vous, on vous enverra un garson l'apresdinée pour vous



Cheminées superposées dans la tour Coquesart.

[1] Les biens bourguignons des Hochberg avaient été donnés en dot par Léonor d'Orléans à sa sœur Françoise, mariée à Condé et tige des Bourbon-Soissons.

advertir de lheure de larryvée qui sera a mon advis vers les XI heures ou mynuict; pour faire retourner le porteur allegrement la présente ne sera plus longue. Priant Dieu vous avoir en sa tres sainte garde Vostre bien bonne maistresse Marie de Bourbon. J'espère que on arryvera devers Vous la nuict dentre samedi au dimanche ou celle dentre dimanche et lundi au plus tard et sera par le *cloz de Coquecsard,* et sera gecte une pierre a vostre fenestre ». Il semble invraisemblable que Marie de Bourbon, qui avait eu trois maris, qui avait donné une dizaine d'enfants à Léonor d'Orléans, et qui, en 1580, était âgée de quarante-un ans, ait eu un rendez-vous romanesque chez son régisseur de Tancarville. On était alors au milieu de ce qu'on a appelé la *guerre des amoureux;* Condé avait convoqué à La Fère, en avril, les réformés de Picardie; Henri de Navarre s'efforça de le soutenir en attaquant Cahors; Lesdiguières souleva les protestants du Dauphiné. En juin, le maréchal de Matignon avait, en Picardie, commencé le siège de La Fère; Trie, d'où Marie de Bourbon écrivait sa lettre du 20 juin, est sur les confins de la Picardie. Le roi de France Henri III, qui redoutait la prépondérance des Guise, ne voulait pas être *trop* victorieux. On doit plutôt voir dans la lettre de Marie de Bourbon un message politique ou simplement le désir d'envoyer verbalement des ordres pour la mise en sûreté de valeurs, papiers ou bijoux au milieu des mouvements de troupes dans le voisinage de Trie. Le traité de Fleix mit, en novembre, un terme à cette levée de boucliers.

Pendant la Ligue, la Normandie fut une des dernières provinces à se soumettre à Henri IV; il put occuper Rouen seulement après être entré à Paris et dut envoyer des troupes devant Honfleur, Quillebeuf et autres petites forteresses voisines de Tancarville. Pour en finir et suivant un usage fréquent à cette époque, le roi fit promettre 15,000 écus, dont 6000 payables comptant, au chef des Ligueurs de Honfleur, qui s'était retiré à Tancarville. Il est possible que l'opulente Marie de Bourbon ait pécuniairement facilité cet arrangement. Malgré cette absence de lutte, le château était bien malade; les toits avaient en grande partie disparu; quatre ou cinq chambres étaient seules habitables; il fallut vingt ans pour réparer ces ruines.

Le petit-fils de Marie de Bourbon, Henri II de Longueville-Neuchâtel, n'a jamais habité son château de Tancarville. Il le perdit même temporairement, lors de la confiscation de tous ses biens pendant la Fronde, après son incarcération, en 1651, au Havre, avec Condé et Conti. Sa femme tenta en vain de soulever la Normandie et dut s'enfuir de Dieppe

aux Pays-Bas (espagnols). Peut-être le duc de Longueville, réintégré dans sa dignité de gouverneur et lieutenant-général de la Normandie et qui résidait habituellement au « Logis royal » de Rouen, a-t-il passé à Tancarville les derniers mois de sa vie? Le chroniqueur neuchâtelois Boyve rapporte qu'il s'était retiré dans un de ses châteaux « voisins de Rouen ».

La belle Anne-Geneviève de Bourbon, après la mort de son époux survenue à Rouen en 1663, vint une fois à Tancarville; on la voit y acquitter, le 12 octobre 1665, de la même grande écriture qui signa avec les Espagnols, à côté de Turenne, le traité de Stenay contre Mazarin et contre la France, une misérable facture de six livres pour l'achat d'un registre destiné à la justice du lieu.

On ne trouve pas de traces du passage à Tancarville de leurs deux fils, l'abbé d'Orléans et le brillant Charles-Paris, derniers descendants de Dunois. Le premier de ces princes, imbécile ou fou, est mort en 1694 dans cette admirable abbaye de Saint-Georges de Boscherville, qui se mire dans la Seine entre Tancarville et Rouen et qui avait été fondée six siècles auparavant par les premiers sires de Tancarville. La sœur aînée du pauvre fou, Marie d'Orléans, veuve du duc de Nemours, ne paraît pas davantage avoir résidé à Tancarville, où, du reste, il n'y avait guère alors de logements habitables. Quelques mois avant sa mort, survenue à Paris le 16 juin 1707, *elle vendit son comté de Tancarville* au financier Antoine Crozat, pour la somme de 42,900 livres en argent et 300,000 livres payables en « billets de monnaye »; le même jour, Crozat repassait la terre à son gendre, Louis de la Tour d'Auvergne, comte d'Evreux, fils du duc de Bouillon, auquel il prêtait les 350,000 francs nécessaires pour se libérer, tout en se faisant donner une hypothèque pour sûreté de son avance de fonds.

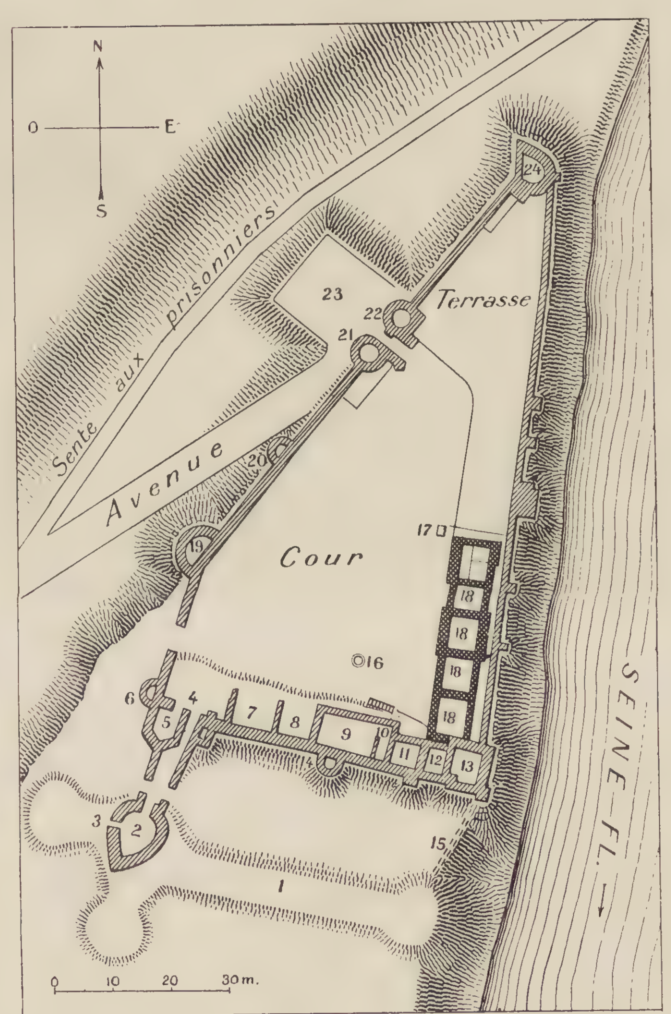
Le comté de Tancarville était ainsi resté sept cents ans, par héritage, dans les mains des Longueville et de leurs prédécesseurs réguliers, les Harcourt, les Melun et les Tancarville. Pendant deux siècles, soit de 1512 à 1706, il avait été uni à Neuchâtel par une communauté de seigneurs.

Le comte d'Evreux ne trouvant plus à Tancarville de demeure confortable, y fit construire un château dans le style de Mansart et de Louis XIV; bientôt, tenté par l'appât du gain, il revendit son nouveau domaine au financier Law, qui devait verser 650,000 livres en espèces, assurer 6000 livres de rente viagère au vendeur, et allouer 1400 livres de pension au bailli et autres officiers du château. En même temps qu'il

obtenait du roi la ratification de la vente, il faisait prononcer, en 1719, la disjonction du comté de Tancarville d'avec le duché de Longueville, auquel il avait été uni dès 1505.

La faillite de Law, survenue avant qu'il eût exécuté le contrat, pro-

Plan du Chateau de Tancarville avant la canalisation de la Seine.



LÉGENDE :

1. Boulevard Coquesart.
2. Donjon.
3. Pont.
4. Porte Coquesart.
5. Tour Coquesart.
6. Tour.
7. Chapelle aux chevaliers.
8. Chambre.
9. Grande salle.
10. Couloir.
11. Chambre.
12. Chambre.
13. Tour carrée.
14. Tour Collerte.
15. Mur en ruines.
16. Puits.
17. Table d'acquit des impôts.
18. Château neuf.
19. Tour du Lion.
20. Tour.
21. Tours rondes du portail.
22. Tours rondes du portail.
23. Boulevard du portail.
24. Tour de l'Aigle.

fita au comte d'Evreux ; il se remit en possession de Tancarville pour le revendre en 1725 à Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, fils du fameux vainqueur de Fleurus et de Steinkerque ; le prix stipulé était de 900,000 livres, plus la pension viagère de 1400 livres au profit des officiers du château. Les revenus de la terre étaient

alors de 20,000 francs au dire des uns, de 35,000 au dire du vendeur.

A la Révolution, Tancarville fut livré à des janissaires, qui démolirent les poutraisons de l'ancienne partie du château, abattirent les arbres séculaires de la terrasse et firent de tels ravages qu'au moment de la mise en vente, comme bien national, de ce qui était resté debout, l'acquéreur, un sieur Viard, de Rouen, ne paya plus que le prix infime de 2,200,000 francs en assignats, soit 41,800 francs en monnaie métallique. L'adjudication ayant été annulée, l'Etat fit don de Tancarville en 1804 aux Hospices du Havre, en compensation de divers biens dont la Révolution les avait privés.

Sous Charles X, les Hospices en opérèrent la restitution à la famille Montmorency, moyennant une somme de 6000 francs. Le maréchal Suchet, duc d'Albuféra, y logea à plusieurs reprises comme locataire; il avait l'habitude de chasser dans le voisinage. Aujourd'hui, Tancarville appartient à la comtesse de Lambertye, fille du fameux filateur Pouyer-Quertier, l'ancien ministre des finances de M. Thiers et l'ex-chef des protectionnistes rouennais.

Le plan et les vues que nous publions nous dispensent d'une longue description du château de Tancarville; pour les comprendre, le lecteur voudra bien se pénétrer de l'idée qu'à Tancarville, la Seine coule du nord au sud.

Le château forme un triangle dont le sommet est tourné vers le nord et dont la face orientale couronne en terrasse l'ancienne rive de la Seine dont le lit est aujourd'hui transformé en pâturages; sur cette terrasse se trouve le château moderne construit par le comte d'Evreux. Des deux autres côtés, de petits vallons naturels le séparent de la pente, couverte de bois, qui borne le fleuve. A l'ouest, le vallon est suffisamment profond pour que les défenses aient pu demeurer assez faibles; c'est là qu'est situé le portail d'entrée, entre deux tours couvertes de lierre où logeait le capitaine. A l'extrémité nord, soit à l'angle aigu formé par la rencontre de la terrasse et du petit vallon, se trouve la *tour de l'Aigle,* fort élégante et dont le toit pointu remonte seulement au XVIme siècle; c'est là qu'étaient les archives, aujourd'hui transportées à Rouen. Le front sud, le plus faible, avait été fortifié énergiquement; outre la rangée des bâtiments de l'ancien manoir, on y voit une forte porte, flanquée de deux tours, dont l'une est remarquable par sa hauteur de 60 pieds et sa construction octogonale; vers la Seine, à l'angle sud-

est de la terrasse, une autre grosse tour carrée. En avant de ces constructions, un fossé, par lequel devait venir le messager nocturne envoyé en 1580 par Marie de Bourbon, et, en avant de ce fossé, un « bollevert » palissadé, le *Coquesart,* sur lequel était le donjon, dont les fondations subsistent seules et au pied duquel il fallait passer avant d'atteindre la porte du château ; en avant du boulevard de Coquesart, un nouveau fossé qui servait déjà de jardin en 1542.

Pour bien apercevoir l'ensemble du château, il faut monter sur le haut de la falaise qui domine, au nord, le petit vallon de Tancarville ; de cette hauteur de plus de cent mètres, on distingue tous les détails du triangle ; en face, sur l'autre rive de la Seine, Quillebeuf ferme l'estuaire du fleuve ; à l'ouest, on commence à apercevoir l'océan entre le Hâvre et Honfleur ; du côté de la terre, une grande forêt s'étend vers le nord dans la direction de Lillebonne et de Bolbec. Au pied de la falaise, le petit village de Tancarville envoie vers le ciel la fumée de ses toits. Si la vue a dû perdre de son charme depuis que les flots ont cessé de baigner les murailles de la vieille forteresse, cette vue reste encore digne à tous égards de la faveur dont elle jouit auprès des Havrais ; Tancarville est pour eux un but habituel de promenade ; la petite colonie neuchâteloise du Havre apprendra peut-être avec intérêt que, pendant deux siècles, nos anciens souverains ont été les maîtres de cette belle résidence, et ont porté, à cause d'elle, les titres de chambellans héréditaires et de connétables héréditaires de Normandie.

SOURCES

A. Deville. *Histoire du château et des sires de Tancarville.* Rouen 1834. La plupart des indications de la notice qui précède sont empruntées à l'étude absolument sérieuse et consciencieuse de M. Deville.

Jehan de Baudreul. *Seigneuries de Louis II d'Orléans.* Bibliothèque nationale, manuscrits, f. fr. 6013.

Guillaume Foucquet. *Traicté pour les Comtes de Dunois.* Manuscrit de 1630 conservé à Chantilly, fol. 24.

Boyve. *Annales de Neuchâtel.* II. 363, 439, 511. III, 376.

Musée neuchâtelois. Année 1906, p. 49, notice sur *Blandy.* Année 1905, p. 145, notice sur *Melun.*

PROMENADE NEUCHATELOISE EN ALSACE

(AVEC PLANCHE)

CERNAY[1]

Neuchâtel et Cernay ont entremêlé pendant un siècle leur histoire à l'époque si émouvante de Sempach, de Saint-Jacques et des guerres de Bourgogne. L'exposé des relations des deux villes entre elles et avec les Confédérés, pendant cette période décisive pour l'existence de la Suisse, a paru intéressant à esquisser :

Le duc Albert d'Autriche, mort en 1358, avait laissé trois fils, dont l'aîné, Rodolphe IV, donna beaucoup de mal aux Zuricois et aux Schwytzois en s'emparant de toute la partie supérieure du lac de Zurich.

Lorsque ce Rodolphe mourut sans postérité, en 1385, il laissa l'Autriche à son frère Albert et attribua à son plus jeune frère, Léopold, l'Alsace et les autres domaines de sa famille en Souabe, en Suisse et en Tyrol. On appelait alors, et on a appelé jusqu'en 1798, du nom d'*Autriche antérieure* (Oesterreichische Vorländer) les possessions de la maison de Habsbourg dans le voisinage de la Suisse actuelle.

Léopold était pour les Confédérés un ennemi actif et dangereux ; il ne put toutefois pas commencer les hostilités dès le début de son règne, parce qu'en Souabe les villes avaient formé contre lui une ligue à laquelle les « villes » suisses (Zurich, Berne et Soleure) avaient adhéré par un pacte signé à Constance le 21 février de cette même année 1385. Le duc s'appliqua à apaiser les villes impériales et à étendre ses domaines avant de se mesurer avec les Suisses.

L'Autriche avait acquis successivement Laufenbourg sur le Rhin, le petit Bâle, Feldkirch et le Vorarlberg, le comté de Hohenberg dans la Forêt-Noire, et enfin Fribourg-en-Brisgau. Avec ses anciens domaines

[1] Avant d'arriver à identifier Cernay, il a fallu des recherches sans nombre parce que les documents des archives de Neuchâtel et de Besançon donnent au XVme siècle à cette ville le nom de *Sarregny, Sarrigny, Sarinnie, Saligney* ou *Sarregney* en *Aussais* ou *Auxez*, que Boyve écrit *Sugny en Auxois* ou même *Lugny*, et qu'en Allemagne on écrit *Sennheim*. L'histoire de trente ou quarante seigneuries a dû être étudiée pour procéder par élimination, et c'est seulement par le concours de M. Witte, à Haguenau, que la vraie piste a été découverte.

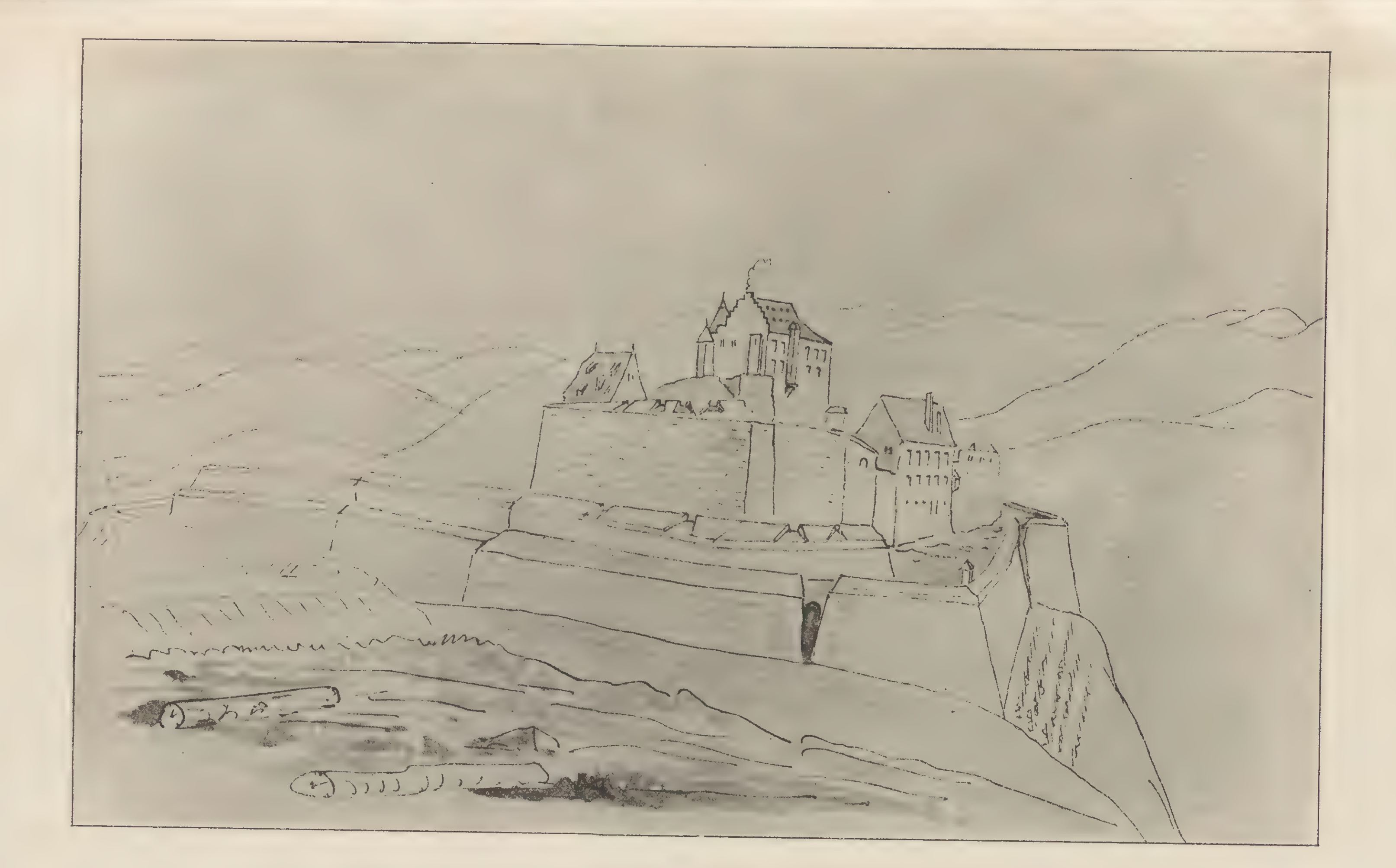
dans le sud de l'Alsace, elle enserrait ainsi les Confédérés dans un demi-cercle toujours plus menaçant.

Le Landgraviat de Fribourg-en-Brisgau appartenait au comte Egon de Fribourg, qui avait épousé Véréna ou Varenne de Neuchâtel en Suisse, née du second mariage du comte Louis de Neuchâtel avec Catherine de Neuchâtel en Franche-Comté. Les ducs d'Autriche avaient acheté d'Egon, antérieurement à 1384, le Brisgau pour la somme de 55,000 florins d'or du Rhin (3,300,000 francs actuels), mais, comme il n'avait pu payer cette somme, Léopold renouvela, le 24 mars 1385, à Brugg en Argovie, une reconnaissance de dette de 30,000 florins et engagea à perpétuité de nombreux domaines en Alsace, notamment Cernay, Thann, Ensisheim, etc., à Egon de Fribourg et à ses héritiers. Le même jour, Léopold signait un autre acte par lequel il se reconnaissait débiteur envers Egon d'une autre somme de 13,000 florins qu'il promettait de rembourser dans le délai d'un an tout en constituant divers domaines en gage pour le cas où il ne tiendrait pas sa promesse.

Le duc d'Autriche se réservait, dans ces deux actes, la faculté de racheter en tout temps les seigneuries qu'il donnait en gage et reconnaissait au comte de Fribourg le droit de transférer les gages à d'autres par la seule remise au nouveau créancier du document constitutif de la créance.

Léopold engagea, dans des conditions analogues, l'Entlibuch au chevalier de Torberg et la ville de Rothenbourg, près de Lucerne, au chevalier de Grünenberg. Les exactions de ces deux seigneurs incitèrent les paysans à réclamer la protection de Lucerne, qui leur fut accordée, et, à la fin de l'année 1385, les Lucernois s'emparèrent de Rothenbourg et de l'Entlibuch. De part et d'autre on voulait la guerre, et cette guerre aboutit, pour le duc d'Autriche, à l'effroyable défaite de Sempach (9 juillet 1386). Non seulement Léopold y trouva la mort, ainsi qu'un cousin d'Egon de Fribourg, Othon I[er] de Hochberg, mais toute la noblesse du plateau suisse, de l'Alsace et de la Souabe y fut plus que décimée. Quant à Egon lui-même, il était mort peu de mois auparavant, après avoir échappé à grand'peine aux mains des Bâlois, chez lesquels il s'était rendu pendant le carnaval avec le duc Léopold, se conduisant envers les femmes et les filles de telle sorte qu'on avait dû sonner le tocsin et que les bourgeois en armes avaient massacré tous les seigneurs qui leur étaient tombés sous la main.

Egon laissait deux enfants, Conrad III et Anna. Après la guerre de Sempach, Conrad III n'avait guère de fonds pour doter sa sœur, fiancée



LE CHATEAU DE HOCHBERG.

D'après un dessin à la plume et au lavis monochrome conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris. — A gauche, se trouve la signature: Böckler del 1676
Ce dessin provient du fonds Gaignières, cédé au roi de France en 1711.

au marquis Rodolphe de Hochberg, son voisin. Il était si gêné qu'il avait dû recourir à sa tante, la comtesse Isabelle de Neuchâtel, pour rembourser 1300 florins empruntés à 8 $^0/_0$ aux frères Egli et à Jacob Zidoll, à Bâle; aussi, lorsqu'il s'agit pour lui de fournir les 12,000 florins représentant la dot et la part d'héritage de sa sœur Anna, dut-il se borner à verser 1500 florins et fut-il obligé d'engager à son beau-frère la terre de Cernay et la forteresse d'Istein; déjà en 1384, Egon avait assigné Cernay et d'autres villes à sa fille, en échange d'une renonciation à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur la succession de sa mère Véréna et sur l'héritage futur de sa tante, la comtesse Isabelle de Neuchâtel. Le duc Albert d'Autriche ratifia à Botzen en Tyrol le 14 décembre 1386 cet engagement, toujours en réservant à sa maison le droit de rachat, et, par acte signé à Cerlier sur les bords du lac de Bienne le 13 février 1387, Isabelle de Neuchâtel et Conrad de Fribourg se réservèrent, de leur côté, la faculté de racheter Cernay et Istein aux héritiers d'Anna et des Hochberg. Ces divers documents sont conservés aux archives de Carlsruhe.

Cernay, aujourd'hui florissante petite cité industrielle de l'Alsace, au débouché d'une belle vallée descendant des Vosges, était alors un bourg fortifié d'une double enceinte; deux portes, la porte haute et la porte basse, y donnaient accès[1]. Les deux cents bourgeois jouissaient d'une administration autonome, à laquelle participait le maire de la localité voisine de Steinbach; deux foires annuelles et un marché hebdomadaire lui donnaient une certaine importance. Les revenus nets du seigneur s'élevaient à 800 florins d'or.

Pendant que Neuchâtel passait, à la mort de la comtesse Isabelle, à son neveu Conrad de Fribourg, Cernay demeurait engagé au marquis Rodolphe de Hochberg, le mari d'Anna ou Anneli.

Conrad de Fribourg et surtout son fils Jean de Fribourg-Neuchâtel étaient amenés, par la situation géographique de leurs nouveaux domaines neuchâtelois, à entrer en relations avec la Bourgogne; Jean de Fribourg accompagnait le duc Jean-sans-Peur lors de l'assassinat de celui-ci au pont de Montereau, et devint le conseiller, le maréchal et l'exécuteur testamentaire du duc Philippe-le-Bon.

Quant aux Hochberg, ils demeuraient des seigneurs autrichiens à

[1] On ne connaît aucun dessin ou gravure de Cernay au XVme ou au XVIme siècle.

Cernay et dans leurs domaines de Rothelin, Sousenberg et autres des environs de Bâle.

Au début, leur rôle à Cernay est assez effacé; on voit seulement, en 1419, 1420 et 1422, Rodolphe et sa femme Anna correspondre avec les villes de Bâle, Schlettstadt et autres pour la protection des bourgeois de Cernay ou pour autoriser la ville et son annexe de Steinbach à faire des emprunts à Strasbourg.

Conrad de Fribourg et de Neuchâtel ne tarda pas, au contraire, à se trouver vis-à-vis des ducs d'Autriche dans une situation assez tendue à cause de sa forteresse de Badenweiler qu'il avait reçue d'eux en gage d'une créance devenue douteuse. Cela l'avait poussé à se mettre du côté des Bernois lors de la conquête de l'Argovie, et du côté de l'empereur Sigismond contre le duc Frédéric d'Autriche. Il obtint de cet empereur, le 12 mars 1418, la restitution ou plutôt le don de Badenweiler, confisqué sur le duc qui avait été mis au ban de l'empire par le concile de Constance; le 21 juillet suivant, Conrad et son fils, profitant d'un séjour de l'empereur à Haguenau, obtenaient de lui le précieux privilège d'être affranchis de toute juridiction étrangère et de ne pouvoir être assignés que devant les tribunaux impériaux *(Reichs-Unmittelbarkeit)*.

Ces guerres ne les avaient pas enrichis, et ils avaient dû, pour se mettre bien en cour, prêter 6,000 florins (360,000 francs) à l'empereur. Aussi, malgré le remboursement ordonné au bout d'une année par Sigismond à l'un de ses baillis, le fils de Conrad, Jean de Fribourg, était-il obligé, dès 1424, d'emprunter une somme égale à Jean de Neuchâtel-Vaumarcus (les actes allemands écrivent Famergü) et de lui donner en gage sa chère forteresse de Badenweiler.

De leur côté, les Hochberg, demeurés attachés à la maison d'Autriche, se voyaient, semble-t-il, contester par les comtes de Fribourg-Neuchâtel leurs droits sur Cernay; en 1417, sept arbitres durent ordonner que les lettres par lesquelles Cernay avait été engagée aux Hochberg ne resteraient entre les mains d'aucune des deux parties, et seraient déposées en original à la sacristie du Chapitre de la cathédrale de Bâle, sans pouvoir en être enlevées par les uns à l'insu des autres, et à charge de les y remettre chaque fois après usage.

Dans les années qui suivirent, les enfants des deux beaux-frères Conrad de Fribourg et Rodolphe de Hochberg, allaient jouer sur la scène du monde un rôle important, le fils de Conrad à la cour de Bourgogne et le fils de Rodolphe à celle d'Autriche. La grande politique allait mettre

en présence les deux cousins germains, tantôt comme alliés, tantôt comme ennemis.

Un premier incident survint en 1428.

Le duc d'Autriche Frédéric mit la main sur Badenweiler. Jean de Fribourg, devenu depuis quatre ans comte de Neuchâtel, et que son mariage avec Marie de Chalon avait de plus en plus aiguillé du côté de la Bourgogne, réclama avec vivacité contre cette main-mise du duc sur Badenweiler, au nom de son parent Jean de Vaumarcus, seigneur engagiste de Badenweiler. Ses doléances étant demeurées vaines, Jean de Fribourg prit les armes; l'avoyer de Berne annonçait aux Bâlois, le 25 juin 1428, que Jean venait de partir avec une troupe d'hommes armés pour attaquer les Autrichiens, et l'avoyer engageait les Bâlois à s'entremettre pour procurer satisfaction au sire de Vaumarcus. Le 1er août, le bailli de Montbéliard avisait Bâle que Jean de Vaumarcus était campé avec 600 chevaux à Luxeuil dans la Haute-Saône actuelle, qu'il marchait dans la direction de Massevaux, que le sire de Chalon paraissait devoir le rejoindre et lui conduire 2000 chevaux. « Comprenez bien, écrivait le bailli, que si Jean de Vaumarcus et Jean-Louis devaient amener dans la région leurs Anglais, Bourguignons et Lorrains, vous subiriez de grands dommages; il faut donc tâcher de s'arranger avec lui. »

Ce Jean-Louis, dont le vrai nom était le sire de Thullier, était un dangereux chef de routiers qui revendiquait contre les ducs d'Autriche le château de Montjoie (Frohberg) près de Belfort. Le 22 août, Jean de Fribourg quittait Montjoie pour marcher sur le comté de Ferrette (Pfirt); le 31, il était, avec de nombreuses troupes à pied et à cheval, dans la vallée de Kaisersberg, après avoir envoyé un défi au comte Thierstein, bailli autrichien d'Alsace; les archives d'Innsbruck contiennent aussi les défis de divers seigneurs savoyards et bourguignons.

Les dégâts constatés plus tard par un délégué de l'official de Bâle furent évalués à 24,302 florins (1,458,120 francs actuels).

Enfin, le 6 septembre, l'avoyer de Berne, le bourgmestre de Soleure et surtout Guillaume de Hochberg, cousin de Jean de Fribourg et l'homme de confiance du duc Frédéric d'Autriche, se réunirent et imposèrent la ville de Bâle comme arbitre, en menaçant chacune des parties d'une amende de 6,000 florins (360,000 francs) si elles n'acceptaient pas l'arbitrage. On discuta longuement devant le conseil de la ville de Bâle, d'abord le 4 novembre, puis le 22, après quoi on en référa au duc d'Autriche, alors à Innsbruck. En fin de compte Jean de Fribourg et Jean de Vaumarcus sortirent de ces luttes possesseurs de Badenweiler.

Les historiens autrichiens, et même l'écrivain bourguignon Dom Plancher, affectent de traiter cet incident comme un acte de piraterie ou un reste des petites guerres du moyen-âge entre seigneurs.

Ce Guillaume de Hochberg qui avait réussi à amener la trêve, puis la paix, était une figure tout à fait originale; ses relations avec Jean de Fribourg le firent entrer à son tour en rapports avec le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon; il n'en demeure pas moins l'agent des ducs d'Autriche et de l'empereur, et on le voit jouer à maintes reprises, comme négociateur, un rôle important. C'est ainsi qu'en septembre 1433, les deux cousins sont accrédités par le duc de Bourgogne auprès du Concile de Bâle pour se plaindre de ce qu'à la séance du 17 août, les archevêques de Tours et de Bourges, représentants du roi de France, s'étaient exprimés en termes offensants sur le compte du duc de Bourgogne, alors allié des Anglais, et l'avaient appelé traître; les envoyés du duc de Bourgogne étaient chargés d'offrir, à cette occasion, la médiation de leur maître entre le Concile et le pape; leur arrivée souleva divers incidents d'étiquette, parce qu'ils prétendaient avoir le pas sur les princes électeurs d'Allemagne.

Cette pompeuse ambassade avait quelque peu mis à sec la bourse des deux diplomates, car ils empruntent 1050 florins à Henri Syglemann de Neuchâtel-en-Brisgau, pour eux et leur cousin Jean de Vaumarcus, et 800 florins à Guillaume de Friedlingen; la ville de Cernay sert de gage aux créanciers. Aussitôt l'argent palpé et au lieu d'acquitter leurs dettes, ils partent pour Chambéry, où ils assistent, à la suite de Philippe de Bourgogne, aux grandioses fêtes du mariage du comte Louis de Genève, fils aîné du duc de Savoie, avec Anne de Chypre, qui apportait à son époux le titre de roi de Chypre et de Jérusalem, dont les souverains du Piémont ont orné leurs monnaies jusqu'au milieu du XIXme siècle.

A la fin de cette même année 1434, le duc de Bourgogne les charge, conjointement avec l'archevêque de Rouen, les évêques de Coutances, de Châlon et de Nevers et l'abbé de Citeaux, de se rendre à Bâle et d'y ouvrir des pourparlers avec les envoyés du dauphin de France, en vue de négocier la paix générale pendant la durée du concile.

Ce mandat, très honorable, mais qui avait toujours davantage donné à Guillaume de Hochberg les habitudes de prodigalité de la luxueuse cour de Bourgogne, avait épuisé les dernières ressources du gentilhomme badois. Jean de Fribourg est obligé d'intervenir énergiquement; il était sans héritier de son mariage avec Marie de Châlon, et ses biens devaient passer aux enfants de Guillaume. Jean se fit nommer leur tuteur et se

fit donner les châteaux de Rothelin et de Sousenberg, dans le pays de Bade actuel, comme aussi Cernay en Alsace; les baillis et fonctionnaires furent déliés de leurs serments, et le comte Jean reçut pleins pouvoirs pour faire, de concert avec Elisabeth de Montfort, épouse séparée du margrave ou marquis Guillaume, tout ce qu'ils jugeraient nécessaire pour établir un gouvernement régulier des biens de la maison de Hochberg. Guillaume s'engageait à faire ratifier cette donation par l'empereur[1]. Ces embarras d'argent n'empêchaient pas Guillaume de Hochberg de demeurer l'homme de confiance du duc d'Autriche, et son activité diplomatique allait recevoir un aliment important du côté de la Suisse.

Le vieux comte de Toggenbourg venait de décéder sans postérité. Les Zuricois, conduits par Stüssi, convoitaient une partie de l'héritage du comte, leur débiteur; les Schwytzois convoitaient le reste. Les tentatives de médiation et même de partage amiable échouèrent devant le refus des Schwytzois d'abandonner à ceux de Zurich la partie des rives du lac ayant appartenu au comte de Toggenbourg. Zurich fit appel à l'Empire, en invoquant sa qualité, depuis longtemps laissée dans l'oubli, de ville impériale. L'Autriche saisit cette occasion au vol pour se rapprocher des Zuricois, dont le chef, Stüssi, venait de se quereller en pleine diète de Lucerne avec Reding, le chef des Schwytzois; c'est Guillaume de Hochberg qui est chargé de la négociation et c'est lui qui amène les Zuricois à prêter, le 22 septembre 1442, serment de fidélité et d'alliance non seulement à l'empereur Frédéric III, mais au même Frédéric et à son frère Albert en tant que ducs d'Autriche. Il accompagne l'empereur à Winterthour, Zurich, Rapperschwyl, Baden, Königsfelden, dans ce voyage célèbre qui menaçait de ruine les efforts faits depuis un siècle et demi par les Suisses vers leur indépendance. Les armes seules pouvaient amener une solution. Les premiers combats furent défavorables aux Zuricois; leur ville elle-même fut assiégée. Pour créer une diversion sur les derrières des Confédérés et faire lever le siège de Zurich, Guillaume de Hochberg fit demander au roi Charles VII de France et au duc de Bourgogne s'ils ne pourraient pas diriger vers la Suisse quelques-unes de ces bandes d'écorcheurs qui ravageaient le pays. Guillaume de Hochberg les connaissait déjà pour les avoir vus pénétrer, deux ans auparavant, dans le Sundgau, dans le

[1] Il y mit du temps, car l'acte de 1441 ne reçut l'approbation de Frédéric d'Autriche que seize ans plus tard (Gratz en Styrie, 1457) alors qu'elle était inutile et que le fils de Guillaume de Hochberg était devenu l'héritier effectif des biens de Jean de Fribourg.

comté de Ferrette et dans sa terre de Cernay; malgré les avis envoyés de Fusu (Vesoul?) par Jean de Fribourg de l'approche de ces bandes, Guillaume n'avait pris alors aucune mesure de défense et avait laissé se produire de grands massacres. Les écorcheurs n'avaient repris le chemin de la France qu'en apprenant les préparatifs des Bernois, Soleurois et Bâlois; il s'agissait de les en faire revenir pour détourner de Zurich et de son alliée l'Autriche, la colère des Confédérés victorieux. Guillaume ne réussit que trop bien dans cette mission.

Les Armagnacs arrivèrent jusque devant Bâle, ayant au milieu d'eux le dauphin de France, le futur Louis XI; cette invasion s'arrêta devant l'héroïque résistance de l'avant-garde des Suisses, à Saint-Jacques sur la Birse, ces Thermopyles helvétiques. Les Français, fort irrités d'avoir été incités par l'Autriche à tirer les marrons du feu, avaient immédiatement conclu la paix avec les Confédérés.

Jean de Fribourg, qui était maréchal de Bourgogne et grand pourchasseur des bandes d'Armagnacs, prit indirectement part à la bataille de Saint-Jacques, par l'envoi d'un contingent neuchâtelois à l'armée des Confédérés. Cette circonstance, combinée avec le fait que Jean s'était fait donner, trois ans auparavant, Rothelin, Sousenberg, Cernay et les autres biens de Guillaume de Hochberg, sauva le patrimoine des enfants de Guillaume des suites de la guerre de Zurich; pendant les deux ans qui suivirent, on se battit encore un peu partout entre Confédérés et Austro-Zuricois, et les domaines des Hochberg n'auraient certes pas été épargnés par les Suisses dans l'intervalle entre la bataille de Saint-Jacques et l'armistice conclu à Constance en juin 1446. Cernay ne fut toutefois pas sans subir le contre-coup du passage des armées; un parti d'écorcheurs étant venu s'échouer dans la forêt voisine, les bourgeois de Thann et de Cernay, ainsi que les paysans de la contrée, les y attaquèrent; ils leur auraient, selon la tradition, tué quatre cents hommes et se seraient emparés d'un riche butin; eux-mêmes n'auraient perdu que vingt-deux hommes. Ce combat paraît avoir eu lieu en mars 1445, c'est-à-dire après les grandes défaites infligées sur la Saône aux Armagnacs par Jean de Fribourg et alors qu'ils devaient être fort démoralisés.

Pendant quelques années, le calme régna en Alsace, grâce au concile de Bâle. Jean de Fribourg se faisait vieux ; la destruction des écorcheurs et de nombreux services l'avaient porté au comble de la faveur à la cour de Bourgogne; il était devenu l'exécuteur testamentaire de Philippe-le-Bon et avait été institué membre du Conseil de régence du

jeune duc Charles, de téméraire mémoire; son oncle Antoine de Vergy lui avait laissé Champlitte et d'immenses biens en Franche-Comté. N'ayant pas d'enfants, Jean de Fribourg attira à Neuchâtel et en Bourgogne son pupille Rodolphe de Hochberg, le fils de Guillaume, auquel il devait laisser son comté de Neuchâtel. Il résolut de le marier dans une famille bourguignonne. La chose n'était pas facile avec un père aussi « panier percé » que Guillaume de Hochberg. Guillaume était habile : il crut faire un coup de maître en fiançant son fils Rodolphe à la fille de Guillaume de Vienne, célèbre dans les annales de la Bourgogne par son père, le sage et riche amiral de Vienne, dont les seigneuries étaient innombrables. Un rendez-vous fut ménagé au château de Joux, qui, à lui seul constituait pour le fiancé un apport d'une valeur inappréciable, puisque la seigneurie de Joux servait géographiquement de trait d'union entre Neuchâtel et les possessions des comtes de Neuchâtel dans le Jura comtois. Le 3 août 1447, un contrat de mariage, signé à Joux, assurait à la fiancée, Marguerite de Vienne, une dot de 10,000 francs (200,000 francs actuels) assignée en première ligne sur la terre de Joux. Guillaume de Hochberg, de son côté, assurait à sa future belle-fille un douaire de 500 francs de rente, assuré sur la seigneurie et ville de Sarregney en Aussoy et appartenances d'icelle (Sarregney est le nom français de Sennheim; Sennheim signifie Cernay en français moderne; Aussoy ou Auxois est le vieux nom français de l'Alsace; ne pas confondre avec l'Auxois sur les confins de la Côte-d'Or et de l'Yonne); au cas où la maison d'Autriche rachèterait Cernay, le douaire devait être assuré sur d'autres terres situées aussi près que possible de Rothelin. Au cas où les futurs époux ne voudraient pas habiter à Rothelin près de Bâle, avec le marquis Guillaume et Elisabeth de Montfort, son épouse (ce qui n'aurait pas été agréable, vu qu'ils vivaient entre eux comme chien et chatte), la ville de Cernay leur serait baillée à titre d'avance d'hoirie en pleine propriété, sous la seule réserve des droits de rachat des ducs d'Autriche; pour le cas où ceux-ci rembourseraient les 8000 florins (480,000 francs) dus par eux sur Cernay, les futurs époux devaient recevoir une autre forteresse et seigneurie rapportant 800 florins (48,000 francs) le plus près possible de Cernay.

Cette fois-ci, Guillaume de Hochberg avait trouvé plus fort que lui. Guillaume de Vienne était encore plus criblé de dettes que lui-même. La dot de Marguerite ne fut jamais payée, et lorsqu'ils voulurent mettre la main sur le château de Joux, les Hochberg se trouvèrent en présence du duc de Bourgogne, qui l'avait acheté sous main à Guillaume de

Vienne. Pendant toute leur vie, les jeunes époux furent en procès avec les créanciers de la famille de Vienne; il fallut racheter bribe après bribe les seigneuries données en garantie de la dot, et trois quarts de siècle plus tard, leurs petits-enfants plaidaient encore. Quant au château de Joux, leur fils se le fit attribuer par droit de conquête, vers 1480, par le roi de France Louis XI, et leur petite-fille, Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville, se le vit enlever, en 1507 et 1517, par Charles-Quint, également par droit de conquête.

Pour en revenir à Cernay, le jeune ménage n'y habita jamais, pas plus qu'il ne se rendit à Rothelin près de Bâle chez Guillaume de Hochberg et Elisabeth de Montfort, sa femme. Le jeune ménage vécut en Bourgogne et à Neuchâtel, où Rodolphe fixa sa résidence définitive en 1457, à la mort de Jean de Fribourg.

Cernay fut pour Rodolphe une terre de rapport, et de bon rapport, puisque le revenu en était évalué à 800 florins, soit à environ 48,000 francs en monnaie actuelle. Rodolphe était, à l'inverse de son père, un bon administrateur et, à la fin de sa vie, il avait réussi à amortir toutes les dettes de sa famille.

Les difficultés les plus graves ne devaient toutefois pas tarder à se produire, parce que les domaines des Hochberg se trouvaient dans une région dangereuse entre toutes, stratégiquement parlant, dans cette trouée qui, de Belfort à Schaffhouse, a été constamment la grande route des invasions. Cernay, Rothelin, Mulhouse devaient subir, pendant des siècles, les contrecoups de la politique générale.

Les Suisses venaient de conquérir la Thurgovie et Zurich de se faire hypothéquer Winterthour par les ducs d'Autriche. Mulhouse venait de contracter une alliance avec Berne, Fribourg et Soleure. Schaffhouse formait une pointe désagréable en pays autrichien et souabe. Les communications étaient devenues bien difficiles entre le Tyrol et les pays autrichiens du Haut-Rhin. Tout indiquait que cette situation ne pouvait pas durer, et la noblesse allemande poussait à la guerre. Un chevalier, Bilgeri de Heudorf, s'empara du bourgmestre de Schaffhouse et ne le relâcha que contre une rançon de 1800 florins; des marchands de Mulhouse furent molestés; les Suisses coururent aux armes et le duc Sigismond d'Autriche dut, à la paix de Waldshut (1468), donner des satisfactions aux Schaffhousois et aux Mulhousois et payer 10,000 florins pour frais de guerre. Cette humiliation engagea le duc à se rapprocher de la France pour tenter d'écraser les Confédérés; Louis XI ayant refusé,

Sigismond s'adressa au duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, et celui-ci avança aussitôt 50,000 florins (3,000,000 de francs) en se faisant remettre en gage les pays autrichiens de l'Alsace. Ce fut le comte de Neuchâtel, Rodolphe de Hochberg, qui vint en juin 1469 prendre possession, au nom du Téméraire, de ces nouveaux domaines et installer comme bailli bourguignon de l'Alsace le fameux Pierre de Hagenbach.

Le duc de Bourgogne paya aussi les 10,000 florins de frais de guerre aux Confédérés et remboursa au bourgmestre de Schaffhouse la rançon de 1800 florins imposée par Bilgeri; mais il déclara aux Suisses qu'il prenait le duc d'Autriche sous sa protection, et qu'il le considérait désormais comme son vassal. La Suisse risquait d'être écrasée de l'ouest et de l'est; jamais danger ne fut plus grand à aucune époque de son histoire.

Hagenbach pressurait les nouvelles acquisitions de son maître en Alsace. Gêné par la protection suisse accordée à Mulhouse, il attaqua cette ville et, dès le mois de décembre, assura son appui à deux des plus violents ennemis de Mulhouse, Bilgeri de Heudorf et Bernard d'Eptingen. Les Suisses proposent un arbitrage devant l'évêque de Bâle et le nouveau comte de Neuchâtel Rodolphe de Hochberg; les arbitres conviennent de prendre pour sur-arbitre l'évêque de Constance; mais le sire d'Eptingen s'abstient de comparaître et continue les hostilités. Adrien de Bubenberg, envoyé par les Confédérés auprès du duc de Bourgogne, rapporte que celui-ci désapprouve les procédés de son bailli et ne veut pas que Hagenbach « en fasse à sa tête! » Pendant quelques mois, il y a une accalmie; mais en juillet 1470, les Bernois se plaignent à la diète de Bâle de nouvelles menaces de Hagenbach contre Mulhouse, et ajoutent qu'après en avoir conféré avec le marquis de Hochberg et l'évêque de Bâle, ils ont « invité sérieusement » Hagenbach à laisser Mulhouse en repos.

Une partie diplomatique très serrée s'engage alors, et Louis XI est amené à prendre l'engagement (13 août 1470) de demeurer neutre et de ne pas secourir le duc de Bourgogne si celui-ci attaque les Suisses. Le duc s'inquiète de ces rapports entre les Confédérés et la France, prodigue aux diètes fédérales des assurances tranquillisantes, et trois ans se passent dans un calme relatif.

Mais Hagenbach continuait ses exactions en Alsace. Au commencement de 1473, il avait introduit de nouvelles taxes, appelées communément le « mauvais denier » et avait la prétention de les appliquer aussi dans les domaines du comte Rodolphe de Hochberg-Neuchâtel à Cernay.

En même temps, Bilgeri de Heudorf recommençait à molester les marchands suisses. Une conférence eut lieu à Constance en avril. Hagenbach déclara qu'il avait donné des ordres pour qu'on ne dît plus de choses désagréables aux marchands suisses de passage, et ajouta que son maître, le duc de Bourgogne, n'avait aucun mauvais vouloir à l'adresse des Confédérés, mais que ceux-ci ne devaient pas oublier l'alliance de la Bourgogne et de l'Autriche; s'ils partaient en guerre contre celle-ci, «cela n'irait pas, car le duc Charles *devait* la secourir». Un autre délégué bourguignon, l'abbé Casanova, priait les Suisses de laisser traîner quelque peu en longueur leur réclamation contre Bilgeri, parce que, dans sa conviction, le duc de Bourgogne « trouverait moyen d'arranger honnêtement l'affaire ». En mai, le duc Charles envoyait une ambassade à Lucerne pour s'exprimer dans le même sens et engager les Suisses à le désigner comme arbitre, sinon il serait obligé de prendre sous sa protection le duc d'Autriche, devenu « son conseiller, son serviteur et son vassal ». Les Confédérés répondirent que « Bilgeri étant, lui, un serviteur et un vassal de l'Autriche, son maître était responsable de lui; qu'ils ne pouvaient souffrir que leurs marchands fussent jetés dans le Rhin, incarcérés, mis à mort, et se contenter après cela de rendez-vous amicaux; que le duc de Bourgogne devait prier le duc d'Autriche d'offrir une réparation de l'offense et du délit, et que dans ce cas ils examineraient ce qu'ils pouvaient faire en vue d'une conciliation; que si le duc de Bourgogne voulait néanmoins prendre, dans ces conditions, fait et cause pour le duc d'Autriche, ils s'en rapportaient à la protection de Dieu, et, avec leurs alliés et amis, se mettraient en défense contre quiconque les menacerait ». Le 19 mai, on décidait à Lucerne d'écrire au duc d'Autriche afin de lui demander une réponse claire et précise au sujet de l'indemnité réclamée pour les déprédations commises par le chevalier Bilgeri, et d'engager chacun à préparer ses armes et ses moyens de défense, « afin d'être prêts à tout ».

En même temps, on invitait le comte de Neuchâtel à venir à la fin du mois de mai s'expliquer à Berne et justifier de son attitude relativement à l'affaire Bilgeri. N'était-il pas forcément suspect, lui, dont le fils était à la cour du duc Charles? Qu'avait fait ou dit Rodolphe de Hochberg? Les documents n'en disent rien, mais la conférence de Berne produisit l'effet voulu par les Suisses, car dès le 23 juin, on voit Rodolphe à Bâle remettre à Armand Vuitlermin, lieutenant de Hagenbach, une longue protestation contre les impôts nouveaux introduits par les Bourguignons à Cernay; il reproche dans ce document à Hagenbach d'avoir

menacé les habitants de Cernay de venir mettre le siège devant leur ville et de les couper de toutes communications avec le voisinage, de les empêcher d'aller labourer leurs champs ou paître leurs bestiaux, d'avoir interdit aux sujets de Bourgogne de commercer avec Cernay et d'y rien conduire au marché; il ajoute que les habitants de Cernay dépendent de lui, Rodolphe, en « toute souveraineté, reprise de fief et hauteur; qu'il est leur seigneur direct et utile propriétaire et possesseur de la ville en toute justice et seigneurie » sans que les ducs d'Autriche aient autrefois fait la moindre réserve de souveraineté ou reprise de fief; qu'il jouit de la haute, moyenne et basse justice sans que les habitants aient jamais été contribuables ni redevables à d'autres qu'à lui, leur seul et direct seigneur; il demande à voir d'ailleurs un ordre écrit du duc de Bourgogne relatif à ces impôts nouveaux. Les maîtres-bourgeois et le conseil de Cernay se joignent à cette protestation, qu'accompagne une traduction de l'acte de 1385, rédigée en latin par l'official de Bâle, « parce que les Français ne comprennent pas ce qui est écrit *in vulgo theutonico*. »

Les Bernois, après cette pression sur le comte de Neuchâtel, s'adressent aussi à la duchesse de Savoie, Yolande de France, et renouvellent, le 7 juin, les anciennes alliances avec cette princesse.

Enfin, le duc de Bourgogne, que le désir d'obtenir une couronne royale avait poussé sur ces entrefaites à la cour de l'empereur Frédéric III, alors à Trèves, y montre un tel orgueil et des ambitions si démesurées qu'une brouille survient entre eux (septembre 1473); Adrien de Bubenberg, envoyé près de l'empereur au bon moment, trouve ce prince dans les meilleures dispositions, et reçoit de lui la promesse d'une prochaine visite en Suisse, en même temps que l'offre de ses bons offices pour amener une paix définitive entre les Suisses et l'Autriche. Le roi de France, devant l'attitude à la fois énergique, prudente et habile des Confédérés, et redoutant toujours davantage les projets ambitieux du duc de Bourgogne, entre en rapports avec l'Autriche afin de chercher à rompre l'alliance austro-bourguignonne. Charles prend peur. Il envoie à Bâle ou à Zug, à la fin de juillet, une ambassade pour déclarer qu'il ne veut pas de guerre avec les Suisses, qu'il désire étendre à tous les cantons ses accords antérieurs avec Zurich, Berne, Soleure et Fribourg, qu'il prie les Confédérés de ne pas ouvrir d'hostilités contre le duc Sigismond à propos de l'affaire Bilgeri, « à laquelle on trouvera une solution favorable », et ajoute qu'il espère même arranger une paix perpétuelle entre les Suisses et l'Autriche. A la même diète de Zug,

Louis XI fait dire qu'il a offert au duc d'Autriche les 50,000 florins nécessaires pour dégager l'Alsace et rembourser les Bourguignons de leur prêt de 1469, afin de détacher définitivement Sigismond de Charles-le-Téméraire.

De toutes parts, les nuages se dispersaient; une fois de plus se vérifiait l'exactitude du proverbe: «Aide-toi, le Ciel t'aidera». Mais Hagenbach était toujours là, et, en décembre 1473, il recommençait ses menaces contre Mulhouse; convoqué à Bâle, où on avait envoyé pour plus de sûreté une garnison fédérale de 800 hommes, Hagenbach tient en présence de l'empereur des propos inconsidérés, entre autres qu'il serait un jour «seigneur de Berne». En janvier et février, la diplomatie travaille plus activement que jamais; une alliance est négociée entre la Suisse et les villes du Rhin inférieur, entre celles-ci et l'Autriche, et enfin entre les Suisses et l'Autriche, sous la médiation de Louis XI; la convention avec le duc Sigismond, ratifiée par les Confédérés le 24 février et par le duc le 30 mars, stipulait au profit des Suisses le maintien de leurs conquêtes et une indemnité pour les victimes de Bilgeri. Huit jours après, Léopold promettait que, s'il recouvrait ses provinces d'Alsace, il y installerait des baillis qui maintiendraient la paix et qui agiraient «autrement» que ceux de Charles-le-Téméraire.

Tous ces succès diplomatiques éblouirent les Confédérés. Le poids effroyable qui pesait comme un cauchemar sur leur patriotisme à la pensée d'une alliance austro-bourguignonne avait disparu. Ils perdirent la tête, et, dans une chevauchée hardie, au milieu des populations alsaciennes ameutées contre les Bourguignons, ils marchèrent sur Brisach et y mirent à mort leur vieil ennemi Hagenbach.

Ce fut l'origine de la guerre de Bourgogne, qui finit trois ans plus tard par la ruine définitive et la mort du Téméraire, suivie du partage de ses états; la France prit la Bourgogne, et l'Autriche impériale l'Alsace, la Franche-Comté et les Flandres.

Dans cette conflagration européenne, que devinrent les droits des comtes de Neuchâtel-Hochberg sur Cernay? Ni les archives de Neuchâtel, ni celles de la maison Impériale et Royale de la Cour et de l'Etat à Vienne, ni celles de la Côte-d'Or, ni celles des anciens pays de l'Autriche antérieure transportées à Ensisheim et aujourd'hui conservées à Colmar, ni celles des Hochberg dont la publication a été commencée par M. Richard Fester, continuée sous la direction de M. Witte à Haguenau, et qui se poursuit aujourd'hui sous celle de M. Krieger à Carlsruhe, ne renferment de documents quelconques à ce sujet. Un seul

fait est certain, c'est que les ducs d'Autriche ont recouvré Cernay, et qu'on ne trouve aucune pièce postérieure aux guerres de Bourgogne par laquelle Rodolphe de Hochberg-Neuchâtel ou son fils Philippe auraient fait acte de seigneurs de Cernay. Léopold d'Autriche a-t-il remboursé, avec l'argent de Louis XI, les florins d'or prêtés cent ans auparavant par Egon de Fribourg? C'est possible, mais il n'existe aucune trace de ce paiement. Cernay, cela est incontestable, a suivi depuis la fin du XVme siècle le sort de l'Alsace autrichienne, et a passé avec elle à la France par le traité de Münster en Westphalie en 1648.

SOURCES

Grandes Archives de Neuchâtel, H, 17.

Archives du Doubs, série B, 540. Contrat de mariage de Rodolphe de Hochberg, Copie du XVme siècle, papier.

Archives de l'Etat autrichien à Innsbruck. Répertoire 4876, 4877.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, t. XVII, 329, 333-339, 442-455; t. XVIII, p. 87, 91, 93, 103, 338; t. XX, p. 96; t. XXXVI, p. 83, 98, 103, 107, 109, 110, 115, 116, 119, 121, 123 (Urkunden der Geschichte der Grafen von Freiburg).

Regesten der Markgrafen von Baden und Hachberg, série Hachberg, N°s 750, 751, 752, 1163, 1166, 1167, 1179, 1192, 1196, 1197, 1200, 1203, 1208, 1243, 1285, 1309, 1315, et suivants, 1329, 1330, 1333, 1351, 1533, 1551, 1561, 1566, 1571, 1644, 1726.

Eidgenössische Abschiede. I, p. 174, 175, 176, 182, 465. II, p. 404, 409, 412, 413, 438, 445, 446, 448, 451-453, 455, 459, 462, 467, 471, 473, 484, 486, 488 et suivantes.

Boyve. *Annales de Neuchâtel.* II, p. 10, 152, 195.

Jules Finot. *Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône*, Vesoul, 1874. *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le comté de Bourgogne*, p. 141.

Gollut. *Les mémoires historiques de la République séquanaise.* Arbois, réimpression de 1846, p. 208.

Ch. Herzog. *Les châteaux du Brisgau. Musée neuchâtelois*, 1895, t. XXXII, p. 98.

Ch. Goutzwiller. *Esquisses historiques de l'ancien comté de Ferrette, dans la Haute-Alsace.* Colmar, veuve Becker, 1853, p. 59, 61, 67.

A. Quiquerez, *Histoire des comtes de Ferrette* (*Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 2me série, 1er volume), p. 127 à 264, notamment le chapitre X.

Revue d'Alsace, 1859, p. 491 et 495.

Dom Plancher. *Histoire générale et particulière de la Bourgogne.* Dijon, 1781, in-folio, t. IV, p. 125, 378, 432 et pièces justificatives, p. LXXVII.

Jacques Baquot. *Dictionnaire géographique, historique et statistique du Haut et du Bas-Rhin.* Strasbourg 1849, p. 47, p. 292, et les autres dictionnaires historiques sur l'Alsace.

Dændliker. *Schweizer. Geschichte.* Zurich 1882. I, 419 à 527, 540. II, 82 et suivantes, 159 et suivantes, 172 et suivantes.

F. de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel,* p. 153.

Dr Maria Krebs. *Die Politik von Bern, Solothurn und Basel in den Jahren 1466-1468*, Zurich 1902.

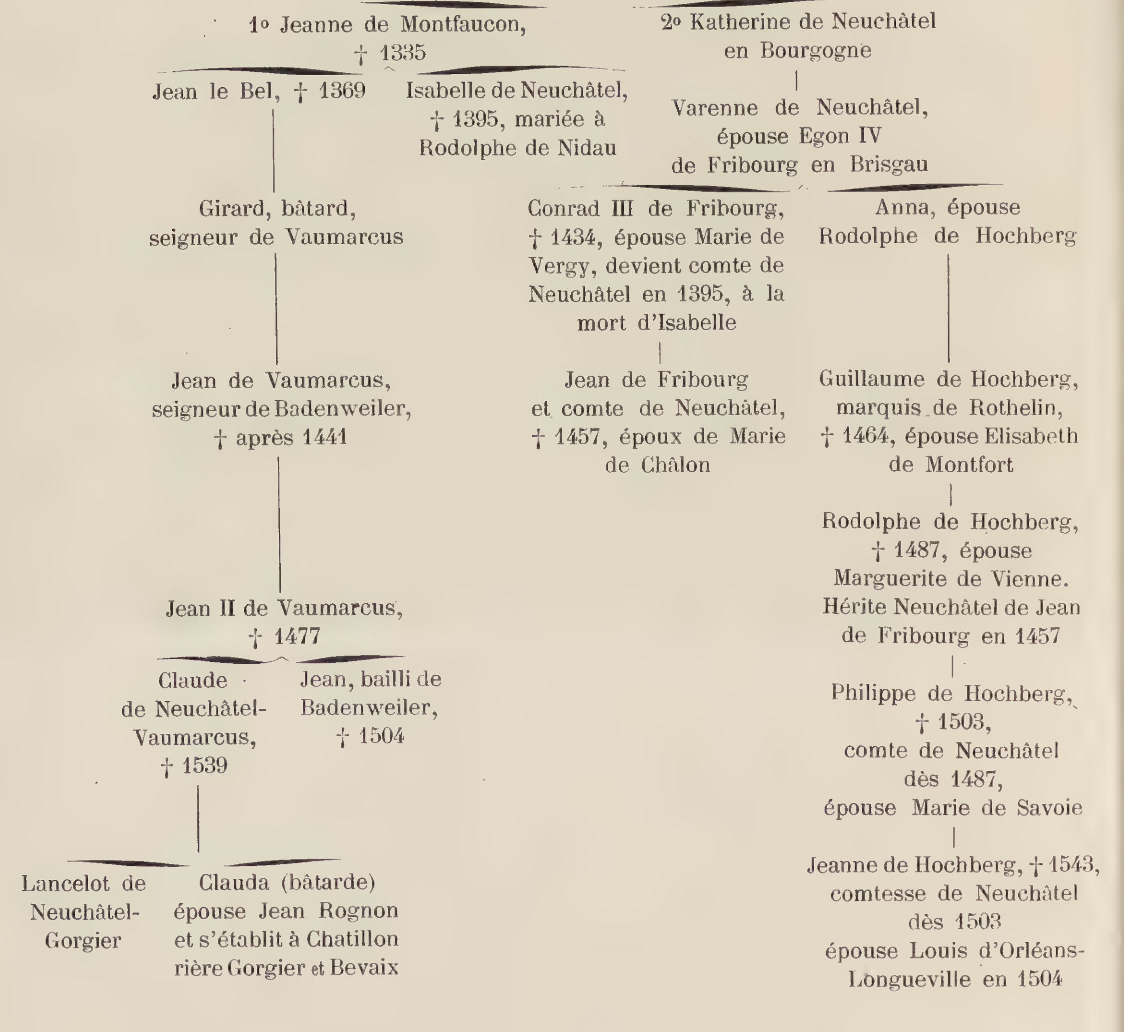
Louis Stouff. *Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469.* Etude sur les terres engagées par l'Autriche en Alsace depuis le XIVme siècle, spécialement la seigneurie de Florimont. Paris, L. Larose 1901, I, p. 29, 54. II, p. 90, 101, 104, 108.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de MM. L. Colomb et Piaget, archivistes de l'Etat, à Neuchâtel; John Viénot, pasteur et président de la Société d'émulation patriotique, à Montbéliard; Jules Garnier, archiviste de la Côte-d'Or; Eckel, archiviste de la Haute-Saône; Winter, directeur des archives de la maison impériale et royale de la Cour et de l'Etat, à Vienne; de Claparède, ministre de Suisse en Autriche-Hongrie; Dr Pfauchenschmidt, directeur des archives impériales, à Colmar; H. Witte, professeur à Haguenau, et rédacteur des *Regesten der Markgrafen von Baden und Hachberg.* (M. Witte, décédé, a été remplacé par M. le Dr Krieger, archiviste à Carlsruhe.)

Vue du château de Hochberg au XVIIme siècle, Bibliothèque nationale de Paris. Estampes, V. c. 302.

ALLIANCES DES NEUCHATEL, FRIBOURG ET HOCHBERG

Louis, comte de Neuchâtel, † 1373,
épouse





MÉDAILLE D'ISABELLE DE CHALLANT

1557

Diamètre de l'original : $0^{m}42$.

UNE MÉDAILLE D'ISABELLE DE CHALLANT

(AVEC PLANCHE)

Il a déjà été question plusieurs fois dans le *Musée neuchâtelois* d'Isabelle de Challant, fille cadette du comte René.

Nous ne reviendrons pas sur l'histoire mouvementée de cette période de notre histoire neuchâteloise. M. Jules Jeanjaquet a publié (*Musée neuchâtelois,* 1900) un remarquable article sur les démêlés d'Isabelle avec ses sujets valanginois. Comme nous n'avons pas de nouveaux documents à fournir à l'histoire de ce mémorable procès, nous nous permettrons simplement de faire connaître aux lecteurs du *Musée* une médaille reproduisant les traits d'une comtesse italienne qui devint quasi souveraine du comté de Valangin, grâce à sa politique tortueuse et machiavélique.

La médaille en question porte au droit, en légende:

ISABELLA · DE · CHIALANT.
CO. R. F. F. P. P. R. 1557

ce qui veut dire: « Isabelle de Challant » — les quatre lettres de la seconde ligne à gauche n'ont pas été expliquées d'une façon satisfaisante — les lettres P. P. R. sont les initiales de l'artiste: *Petrus Paolus Romanus.* Buste à gauche d'Isabelle, coiffée d'un chapeau plat à panache, pardessus une résille; corsage montant à collet droit. Revers: VIRENS · INMOTA · MANET., c'est-à-dire: « Il reste florissant et immuable ». Un if sur un monticule battu par les flots et les vents. (Diamètre: 0,042. Bergmann: Medaillen auf berühmte und ausgezeichnete Männer des œsterreichischen Kaiserstaates, planche IV, fig. 15. Vienne 1844.)

Cette pièce coulée existe en deux exemplaires, bronze et argent, au Cabinet des médailles de la ville de Vienne en Autriche. Que signifie la date 1557 frappée au droit? Très probablement l'année du mariage d'Isabelle, à Milan, avec Jean-Frédéric Madruzzo, comte d'Avy, colonel au service de Charles-Quint, et neveu du célèbre cardinal Madruzzo, évêque et prince de Trente et de Bressano. Cette date est aussi celle du nouveau testament de René déshéritant Philiberte au profit d'Isabelle. Mais il est peu probable qu'une médaille eût été exécutée à ce moment-là pour commémorer ce triste événement de famille. Il est vrai que les deux sœurs ne s'aimaient guère, et la figure d'Isabelle représentée sur sa médaille n'a pas l'air empreinte de beaucoup de commisération et de bonté pour les autres! Néanmoins, d'après les recherches que nous

avons faites, nous croyons pouvoir affirmer que la médaille précéda le testament de René.

Il nous reste encore à dire quelques mots de l'auteur de la médaille. Galeotti dit Pietro Paolo Romano († 1584) fut, comme la plupart de ses compatriotes de ce temps-là, orfèvre et graveur en médailles. Il naquit à Rome, mais passa la plus grande partie de sa vie à Florence. Il fut le médailleur officiel de Cosme I de Médicis (nous n'avons pas moins de seize médailles à son effigie faites par Galeotti) et de la Monnaie de Florence. Il travailla aussi pour la plupart des grands personnages de son temps et fut un des artistes les plus en vogue parmi les médailleurs de la fin du Cinquecento.

Georges Gallet.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Mars-Avril 1907, p. 70.)

1608. 279. Delivré à 2 gentilhomme san venant de France pour aller trouver Monsieur l'ambassadeur de Saleure que sont estez vollez par chemin et comme il ont bonne attestation la somme de 3 liv. par billet du 4 fev. 1609, 3 liv.

280. Delivré à Henry, fils de Jérémie Grisel, pour l'avoir envoyer par le commandement de Messieurs contremander les menestriers quil faloyent pour venir aux bordes, tant ceux de Saint Imier que ceux de la Sagne et du Locle et la Chault de Font, assavoir la somme de 8 liv. par le billet du 4 mars 1609, 8 liv.

290. Delivré à 2 povres passans Anglais s'en allant à Paris venant de Rome, assavoir 18 gros par le billet du 3 d'houst 1609, 18 gr.

291. Delivré au Mre Exécuteur qui a tué les chiens qu'est tant pour son sallaire d'avoir tué lesdit chien que pour le vin et pain que l'on avoit accoustumé de luy bailler en l'ospital quil na pas receu par le billet fait le 7 sept. 1609, 6 liv. $4^1/_2$ gr.

291vo. Delivré à David Perrin de Noiraigue pour avoir prins et tué ung ours dernièrement et notament sur le Dimanche avant la St Bartholomé scelon l'attestation qu'il en puissent avoir, signée par Jonas du Bos du dit lieu, assavoir 2 liv. f. par le billet fait le 19 sept. 1609, 2 liv.

301. Plus delivré a David Grisel pour avoir rapointez et noyrciz les lances à mode de fert pour les bordes des enffans que pour avoir remonté l'enseigne des enffans de la Grandrue que pour quil a racoustré ès poylles de la maisson de ville, que pour avoir degressez et raplanir, pentez[1] et vernir lesd. lances, aper du billet du 22 déc. 1609, ...

1609. 345vo. Aux 2 sages-femmes quy sont Blaisa Amyod et Clauda Bausan[2] chacune 30 liv.

348. Item delivré à un certain joueur de trompette ayant joué auprès de Messrs le jour de l'élection d'aulcuns des 40 h. scavoir 5 batz, par le billet du 13 fév. 1610, 5 batz.

349. Delivré à Pierre d'Orba 2 liv. que Messrs luy ont donné pour avoir joué de son rebet[3] le jour que les 40 hommes furent ensemble, que fut pour toute la compagnie, apert par le billet du 14 mars 1610, 2 liv.

350. Delivré à un paintre de Genève 10 liv. pour avoir représenté le pourtrait de l'Escalade qui fut faite sur la dite ville, apert par le billet du 12 may 1610, 10 liv.

351vo. Delivré 12 1/2 liv. à un certain quy a tué les chiens par la ville au contenu du billet du 8 sept. 1610, 12 1/2 liv.

354. Delivré à Jérémie Grisel 5 liv. qu'est pour payer certaine peinture que Messrs ont achepté ce jourd'huy qu'est le 18 déc. 5 liv.

354vo. Delivré à Hans Rudolff Koller, Mre Exécuteur von Lacken, passant son chemin, comme conste l'ordonnance en date du 13 janv. 1611, 9 batz.

Delivré aux enffans de l'ecolle pour le de tant mieux induyre à profiter à leurs estudes, assavoir la somme de 10 liv., comme conste l'ordonnance en date du 8 janv. 1611, 10 liv.

356vo. Delivré à Blaise Henriod 5 liv. pour avoir racoustré la charette de guerre et faict les perches et les paux de la tente, comme se conste par l'atestation du Sr Boyve, par l'ordonnance du 2 mars 1611, 5 liv.

1610. 402. Delivré au serviteur du Mre Exécuteur de la haute justice 57 batz qu'est pour autant de chiens qu'il a tué par la ville, ordonnance du 11 aoust 1611, 14 liv. 3 gr.

402vo. Delivré à Abraham Quinche pour 17 journées qu'il a fait la garde durant les vendanges à une des portes de la ville afin de ne laisser entrer des gens suspects de malladie contagieuse, et ce à raison de 5 batz par jour, ordonnance du 20 sept. 1611, 21 liv. 3 gr.

403vo. Delivré à Pierre Thiebaud p^{r} le même objet, 21 liv. 3 gr.

404. Delivré à Pierre Eschler, favre, 5 liv. pour avoir ferré à neuf la charette de guerre, du 28 mars 1611, 5 liv.

404vo. Delivré à Jaques Regnauld, en aulmosne pour secourir son ménage qu'il a pleu à Dieu, affliger de peste, comme conste l'ordonnance datée du 2 nov. 1611, 18 gr.

[1] Peint.

[2] Clauda Guye de Travers, femme de Jean Baussan de Travers.

[3] Rebec, espèce de violon à trois cordes.

405. Delivré à Jehan Vya dit le Maillier pour subvenir luy et sa famille affligés de peste en la personne de sa femme, en aulmosne et charité, 18 gr.

406[vo]. Delivré à Jérémie Grisel, soubtier de Messrs, 3 liv. pour faire distribuer à la fille de feu Collet Varnod et à la jeune fille de feu Jacques Gellin mallades de peste et aultres pestiférés nécessiteux pour les secourir et survenir, conste l'ordonnance en date du 23 nov. 1611, 3 liv.

1611. 459. Item à Pierre Borel, cordonnier, d'aulmosne pour estre son mesnage affligé de peste 2 liv. apert le billet du 23 déc. 1611, 2 liv.

Delivré en aulmosne à une certaine dame qui s'appelle Catherine Baldbergen, pour avoir esté captive en Turquie l'espace de quatorze ans, d'après billet du 23 déc., 5 liv.

460. Delivré à Jérémie Grisel, saulthier de mesd. S[rs] 2 liv. pour distribuer en aulmosne à la veufue feu Abraham Quinche que à Pierre Borel, affligé de peste, conste le billet du 5 janv. 1612, ...

Delivré à Jacques Barbaz 48 liv. pour une Bible quilz a acheptée et faict à relier pour Messrs les 4 Ministraux et certains clouds qu'il a fourny pour la ville, billiet du 26 janv. 1612, 48 liv.

460[vo]. Plus delivré à Guillaume Tribollet de Concise six batz pour avoir tué ung jeusne ours à la chasse luy et ses compaignons, conste billet du 29 janv. 1612, 6 batz.

Delivré aux gouverneurs de Boudevilliers 5 liv. pour leur ayder à entretenir leur Jeunesse à l'escolle, conste billiet du 23 de janvier 1612, 5 liv.

462. Delivré à Blaisa Amyoud en aulmosne pour faire ung gardot pour se gardé du froid la somme de 15 liv., conste billiet du 28 fév. 1612, 15 liv.

Delivré à certains de Gorgier qui ont prins un loup cervyé, billet du 9 mars 1612, 3 liv.

463[vo]. Delivré à Jehan Henriouds, maron, 40 livres pour les moys de janvier et fevrier dernier passés pour le service que luy et sa niepce ont prins en l'estat de maron[1], le billet daté du 12 apvril 1612.

464[vo]. Le 4 de may 1612 delivré à l'exécuteur pour avoir escorché le macle qui mourut à la maison de la relicte du feu S[r] Cappitaynne Louys Usterwald, 2 liv.

468. Delivré à celuy qui tua les chiens 6 liv. comme s'apert par le billet du 8 aoust 1612, 6 liv.

469[vo]. Delivré à la maitresse d'escolle[2], femme du cerugiez, toujours sur bon compte de sa penssion 10 liv., billet du 9 sept. 1612, 10 liv.

470. Delivré à Jérémie Grisel, sauthier de Messrs, pour distribuer aulx enffans de l'escolle à la visite, billet daté du 25 d'aougst 1612, 9 liv.

470[vo]. Delivré à Elisabeth Gallot en aulmosne pour envoyer au barbier de la Neufveville qui l'a guerrie de sa maladie, billet du 2 d'aougst 1612, 22 1/2 liv.

[1] Infirmier des pestiférés.

[2] Anne Bellin, femme de M[re] Daniel Guérin. Man. Cons. d. ville. 18 juin 1611.

1612. 523. Item le 5 de mars 1613 delivré à ung racle cheminée pour racler la cheminée dessus le mazet, 12 gr.

Josué Junod, hoste du Lion, 26 janv. 1613.

523vo. Delivré à la fille feu Rollant[1], tornier, maîtresse d'escolle, suyvant une requeste présentée en conseil, billet daté du 5 janv. 1613, 40 liv.

524. Delivré à Jehan Manet pour avoir raccommodé l'homme sur le mazel[2] 2 livres, billet du 14 d'apvril 1613, 2 liv.

Delivré au fils d'Isaac Grenot pour avoir remys en coulleure l'homme de dessus le mazel, billet du 14 d'apvril 1613, 3 liv.

524vo. Davantage delivré à la sage femme Marguerite Nardenet[3] en deduction de son gage, billet du 12 d'apvril 1613, 12 1/2 liv.

525vo. Delivré à la maîtresse d'escolle, femme de Daniel Guairen, pour entier payement de son gage d'argent de sa 1re année, billet du 11 may 1613, 10 liv.

528. Delivré à Claude Tochon de la Sagne en aulmosne pour l'inconvénient arivé à sa femme, 18 gros, billet du 28 juillet 1613, 1 1/2 liv.

528vo. Delivré au Mre des Basses œuvres pour avoir tué les chiens, billet du 17 d'aoust 1613, 11 liv. 9 gr.

529. Ce 3 septembre 1613 par le commandement du Sr Mre Bs Chambrier en aulmosne à une pauvre fille atteinte des malins esprit, 6 gr.

529vo. Delivré à Mre Symon Bovery, tiers régent de l'escolle, que luy est dehuz pour ceste présente année 1613 sur cette recepte, billet du 18 aoust 1613, 100 liv.

Delivré à Anne Bellin, maistresse d'escolle, pour entier payement de son gage de ceste présente année, billet du 14 oct. 1613, 30 liv.

533vo. *Pierre Berthoud se nommant de Boudevilliers pour ne le cognoistre*, 5 liv.

538vo. Delivré à Pierre Regnauld de la Gratta, pour avoir tiré ung ours qui portoyt grand dommage, billet du 15 fev. 1614, 15 liv.

(A suivre.) W. Wavre.

[1] Isabelle fille de feu Rouland Guyette. Man. Cons. d. ville, même date.

[2] Il s'agit vraisemblablement d'une statue en pierre; serait-ce le banneret de la fontaine de la Croix-du-Marché?

[3] Femme de Jehan Gissey.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

DE LA XLIIme ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A COUVET

le lundi 15 juillet 1907

Présidence de M. PHILIPPE GODET, président

La séance générale a lieu au temple; elle est ouverte à 10 heures par un discours du président, qui souhaite la bienvenue aux délégués des sociétés amies: à M. Tatarinoff, président de la Société d'histoire de Soleure, à MM. Riat et Gros, représentants de la Société jurassienne d'Emulation; à MM. John Landry et Vodoz, représentants de la Société d'histoire du canton de Vaud.

M. Godet regrette que les Sociétés de Berne et de Fribourg, ainsi que nos amis de France n'aient pu se faire représenter à la réunion de ce jour.

M. Godet rappelle le souvenir des glorieux *Covassons:* l'illustre horloger mécanicien Ferdinand Berthoud, les quatre frères Petitpierre, théologiens érudits, Frédéric Rœssinger, le révolutionnaire fervent de 1831.

L'assemblée, sur la proposition du président, nomme par acclamations M. Gustave Petitpierre membre honoraire de la Société.

M. Edmond Berthoud, caissier, fait lecture des comptes du dernier exercice, qui sont approuvés à l'unanimité, avec remerciements au caissier. En voici le relevé:

Résumé des comptes de 1906.

RECETTES

Solde en caisse au 31 décembre 1905	Fr.	418.36
Finances d'entrée	»	75.—
Cotisations	»	2125.18
Billets de bateau pour La Neuveville	»	136.—
Intérêts encaissés	»	200.—
Intérêts capitalisés	»	190.03
Prélèvements sur carnets d'épargne C. F. N.	»	700.—
Total des recettes	Fr.	3844.57

DÉPENSES

Allocation au *Musée neuchâtelois* pour achats et échanges	Fr.	300.—
Cours d'histoire neuchâteloise de M. Piaget	»	330.—
Subvention à la fête de La Neuveville	»	150.—
Frais divers concernant la dite fête	»	284.50
Frais de représentation et divers	»	35.60
Impressions	»	111.—
Frais de convocation des séances et affranchissements	»	126.10
Dépenses effectives	Fr.	1337.20
Dépôt sur livret d'épargne C. F. N.	»	300.—
Intérêts sur livrets d'épargne capitalisés	»	190.03
Total des dépenses	Fr.	1827.23
Solde en caisse au 31 décembre 1906	»	2017.34
	Fr.	3844.57

N. B. — En raison de la maladie et du décès de M. Paul Gretillat, caissier, un certain nombre de dépenses de l'exercice 1906 n'ont été réglées qu'en 1907 et figureront dans les comptes de la dite année.

Situation de la Société au 31 décembre 1906.

Au 31 décembre 1905, l'avoir de la Société se montait à		Fr. 10527.26
Il s'est accru dès lors :		
1. Des finances d'entrée	Fr. 75.—	
2. Des cotisations annuelles	» 2125.18	
3. Des intérêts des titres, encaissés	» 200.—	
4. Des intér. de livrets d'épargne capitalisés	» 190.03	
5. Du produit de la vente des billets de bateau pour La Neuveville	» 136.—	» 2726.21
		Fr. 13253.47
Il s'est diminué des dépenses ci-dessus		» 1337.20
Il s'élève au 31 décembre 1906 à		Fr. 11916.27

L'avoir de la Société, au 31 décembre 1906, se compose de :

1. Six obligations 4 % du Crédit foncier neuchâtelois, de 500 fr. chacune	Fr. 3000.—
2. Une dite 4 % du même établissement	» 1000.—
3. Une obligation 4 % de l'Etat de Neuchâtel, emprunt de 1899	» 1000.—
4. Montant du dépôt à la Caisse d'épargne	» 3233.26
5. Montant du dépôt au service d'épargne de la Banque cantonale	» 1040.—
6. Montant du dépôt au service d'épargne du Crédit foncier	» 625.67
7. Solde en caisse	» 2017.34
Somme égale	Fr. 11916.27

Château de Valangin.

Le Château de Valangin est débiteur de la Société d'une somme de . . . . Fr. 7855.25
montant des réparations effectuées.

Vingt-cinq candidats se sont fait inscrire et sont admis comme membres actifs. Ce sont :

MM. Jacques Beau, pasteur, Auvernier.
Adolphe Berthoud, juge d'instruction, Neuchâtel.
Edgar Borel, orfèvre, Neuchâtel.
Ernest Borel, fabricant d'horlogerie, Neuchâtel.
Pierre Borel, étudiant, Neuchâtel.
William Borel, négociant, Couvet.
Albert de Botzheim, Saint-Blaise.
Frédéric Colomb, Conseiller général, Neuchâtel.
Georges Cottier-Berthoud, Môtiers.
Mme Gauckler-Naylor, Corcelles.
Mlle Jenny Godet, Neuchâtel.
Mme Marthe Herzog-Yersin, Tramelan.
M. Hermann Küderli, Couvet.
Mme Ernest Lambelet, Le Locle.
MM. Georges Matthey-Doret, notaire, Couvet.
Théodore Matthey, Môtiers.
Edouard Mauler, Môtiers.
Albert Petitpierre, négociant, Neuchâtel.
Paul Rochat, publiciste, Fleurier.
Georges de Rougemont, pasteur, Couvet.
Jean Roulet, avocat, Neuchâtel.
Ernest Schinz, pasteur, Couvet.
Mlles Marguerite Thorens, Saint-Blaise.
Jeanne Yersin, Fleurier.
M. Louis Yersin, photographe, Berne.

M. Charles Perregaux, professeur, lit un travail des plus documentés *sur Ferdinand Berthoud, dont la Société d'histoire a tenu à honorer* particulièrement la mémoire en siégeant cette année à Couvet.

M. Louis Perrin, pasteur, retrace la vie de l'œuvre d'un autre Covasson illustre, Emer de Vattel.

M. Philippe Godet lit quelques lettres inédites de Mylord Maréchal, gouverneur de Neuchâtel sous Frédéric-le-Grand.

La séance est levée à midi.

L'un des secrétaires,

Emmanuel Junod.

LA FÊTE D'HISTOIRE A COUVET

LE 15 JUILLET 1907

Le contraste était grand entre la rive lumineuse où la Société d'histoire avait tenu ses dernières assises et le vallon resserré et d'aspect quelque peu austère où elle vient de célébrer sa quarante-deuxième fête. Mais si le décor change, l'esprit de nos réunions demeure le même ; la cordialité de ceux qui nous accueillent n'a d'égale que la belle humeur des invités. Couvet, qui reçut pour la seconde fois dans ses murs la Société cantonale d'histoire, a réussi à démontrer la justesse du vieil adage juridique que Vattel connaissait sans doute : *Bis repetita placent.* Bien qu'une large part ait été faite au grand jurisconsulte dont Couvet s'enorgueillit, ce n'est point son souvenir qui nous avait attirés, cette année-ci, dans le vallon où coule la Reuse aux capricieux méandres. Couvet avait tenu à faire coïncider la fête d'histoire avec le centenaire de la mort du plus illustre de ses enfants, Ferdinand Berthoud, ce petit horloger qui descendit des hauteurs de Plancemont pour apprendre aux hommes à se diriger sur l'immensité des mers. Notre comité a donc répondu à l'appel aimable des autorités locales que leurs devoirs d'édiles et d'administrateurs n'absorbent pas jusqu'à leur faire oublier le respect dû au passé de leur village.

Par une belle et fraîche matinée — la première que nous ait octroyée un été jusqu'alors maussade et pluvieux, — un fort contingent de dames et de messieurs, amis de l'histoire, descendait du train à la gare du Haut (car Couvet possède deux gares). Cet heureux village où tout est à double, dispose aussi de deux fanfares, et l'une d'elles, l'Helvetia, accueillit par des flots d'harmonie les hôtes du Conseil communal, venus du Vignoble et des Montagnes. Les musiciens prennent la tête d'un grand cortège qui descend au pas accéléré la rue principale du village, dont les maisons cossues sont parées de drapeaux et de guirlandes. On admire en passant la fraîche décoration des fontaines où triomphe la reine des prés, dont les blancs panaches dissimulent parfois — ô malice covassonne — les touffes vert-de-grisées de l'absinthe, voilées d'un crêpe.

Le cortège s'engouffre dans le vaste corridor de l'hôtel de l'Aigle, dont la salle à manger et le jardin sont bientôt envahis par des historiens plus affamés de gâteaux que de science. En homme prudent, M. Camille Borel, président du Conseil communal, attend que la première fringale soit apaisée pour adresser à l'assemblée quelques paroles de bienvenue aussi cordiales que bien tournées. Puis l'on se rend, par groupes, au vieux temple qui (douce ironie), se remplit bientôt comme au grand jour du Jeûne ! Là aussi les dames de la localité ont fait merveille : autour des vieilles colonnes, le long des galeries boisées aux

balustrades originales, courent de fraîches guirlandes. Sur la tribune, dressée au pied de la chaire, descend une jolie lumière, tamisée par un intéressant vitrail (le seul que possède Couvet) aux armes des Petitpierre et des Montmollin. Autre souvenir historique à signaler: dans le vestibule du temple, plusieurs tombeaux de la famille de Roy font de la petite église paroissiale un Saint-Denis en miniature. M. Philippe Godet prononce, de sa voix chaude et vibrante, le discours présidentiel suivant:

Dans notre séance administrative, tenue à Valangin le 23 mai, votre président a rappelé les divers objets sur lesquels s'est concentrée l'activité du Comité depuis la brillante réunion de la Neuveville. Le *Musée neuchâtelois* vient de publier ce rapport; et comme il n'est assurément aucun membre de notre association qui ne se fasse un cas de conscience de lire avec soin le *Musée neuchâtelois*, je puis donc, sans m'attarder au récit de nos faits et gestes durant l'année écoulée, aborder immédiatement la circonstance qui nous réunit aujourd'hui.

C'est le 10 juin 1872, c'est-à-dire il y a 35 ans bien comptés, que la Société d'histoire et d'archéologie tint, pour la première fois à Couvet, son assemblée générale, sous la présidence de Fritz Berthoud. A cette occasion, l'aimable écrivain esquissa, dans un discours plein de saveur, l'histoire de ce village. Nous ne la referons pas en ce moment. Mais on peut supposer que Fritz Berthoud, s'il était encore parmi nous, ajouterait à cette histoire un chapitre nouveau, intitulé: *Le développement de Couvet depuis 35 ans.* Il n'y a pas beaucoup de nos villages que l'industrie ait si rapidement agrandis et transformés. Des deux côtés de la vieille rue, aux maisons cossues et vénérables, qui descend vers l'Areuse, des quartiers nouveaux ont surgi, témoins du labeur intelligent d'une population à qui son passé a légué de grands exemples. L'esprit d'entreprise et le génie inventif des Covassons n'ont pas faibli depuis le temps où s'illustrait Ferdinand Berthoud.

Et notre Société avait le devoir de s'en souvenir particulièrement cette année. Aussi l'idée vint-elle tout naturellement à plusieurs de ses membres et à plusieurs habitants de ce village, de faire coïncider notre assemblée générale avec le centenaire de Ferdinand Berthoud, qui vient d'être commémoré en France d'une façon digne de lui.

Un de nos collègues vous parlera tout à l'heure, avec une compétence qui me fait absolument défaut, des travaux de l'illustre horloger-mécanicien. Du moins puis-je affirmer que c'est avec une joie patriotique que la Société d'histoire s'associe à l'hommage rendu à cet homme de génie, dont la gloire rejaillit sur son pays natal.

Notre tâche, Messieurs, n'est pas seulement de retracer le développement de nos institutions, d'évoquer les efforts et les luttes qui ont fondé notre liberté: elle consiste aussi à perpétuer le souvenir des hommes qui ont accru notre prospérité nationale, ou qui ont ajouté quelque chose à son patrimoine intellectuel, en développant parmi nous la science, les arts et les lettres.

De ces hommes-là, Ferdinand Berthoud n'est pas le seul qu'ait produit le village de Couvet. Je tiens même à constater qu'il est, dans notre pays, bien peu de localités qui aient fourni un contingent aussi riche d'hommes éminents en divers genres.

Oui, Mesdames et Messieurs, outre Ferdinand Berthoud, — né dans cette paroisse, à Plancemont, en 1727, — Couvet nous a donné:

Le célèbre jurisconsulte Emer de Vattel, le vulgarisateur des principes du droit des gens, né à la cure de ce village en 1714. Voilà pour le droit.

Puis, les quatre frères Petitpierre, tous nés dans cette maison Dubied-Courvoisier dont la physionomie n'a guère changé depuis lors. Est-il besoin de rappeler le plus illustre de ces pasteurs: Ferdinand-Olivier (1722-1790), à qui la vénérable classe infligea un traitement si dur, parce que son âme pleine de mansuétude ne pouvait concilier, avec la foi en la bonté de Dieu, la croyance à l'éternité des peines! Ses frères aînés, moins connus que lui — pour leur bonheur — sont tous des figures marquées, comme la sienne, d'un cachet de distinction. C'est Henri-David, né en 1707, pasteur à Neuchâtel, prédicateur plein de chaleur et d'onction, ami éclairé des lettres, et qui figure en un rang honorable parmi les correspondants de Rousseau; Simon, né en 1709 et qui fut pendant neuf ans le fidèle conducteur de cette paroisse, comme le rappelle une inscription qu'on peut voir dans le vestibule du temple où nous sommes réunis; Louis-Frédéric, né en 1712, à qui l'on doit la première traduction de la *Messiade* de Klopstock. Voilà pour la théologie.

C'est à Couvet aussi que devait naître, en 1813, le littérateur érudit et fin qui fut le biographe de ces quatre pasteurs. Charles Berthoud, qui a tant travaillé pour le *Musée neuchâtelois*, y a fait paraître ces précieuses monographies, *Les quatre Petitpierre*, qui sont son œuvre maîtresse et l'un des ouvrages les plus riches en détails inédits et curieux sur Neuchâtel au XVIIIme siècle que compte notre littérature historique.

La famille Berthoud, de Couvet, a doté notre pays d'une gloire d'un autre ordre: le biographe des Petitpierre eut pour frère cadet Léon Berthoud, né en 1822; il demeure, parmi tous les peintres qu'a produits la patrie de Léopold Robert, un paysagiste d'une originalité rare, qui réside dans la puissance du sentiment dramatique et dans une intensité d'émotion devant la nature qui n'a pas été souvent dépassée.

Et pour qu'aucune sorte de gloire ne manque à ce village privilégié, Couvet a produit encore un révolutionnaire fervent et candide, qu'anima jusqu'à sa fin une sorte d'enthousiasme mystique: j'ai nommé Frédéric Rœssinger, lequel a payé par de longues souffrances son dévouement à la cause qui, vaincue en 1831, devait triompher en 1848.

Voilà, Messieurs, quelques-uns des titres historiques de la commune où nous sommes accueillis à cette heure avec un si cordial empressement. Je pourrais les multiplier, si je m'avisais de vous promener aux environs de Couvet, à Mon-Lési, par exemple, où Abram Pury, homme d'esprit et lieutenant-colonel, recevait son ami Jean-Jacques, qu'il avait su apprivoiser; si je vous faisais grimper à l'autre flanc du Vallon, jusqu'aux Ruillières, qu'a chantées en petits vers agréables le poète Garcin; si je rappelais...

Mais je m'arrête... Car je me souviens que jadis Couvet, fier de sa société choisie, aimait à s'intituler l'Athènes du Vallon. Il faudrait, pour vous montrer combien ce surnom flatteur était mérité, prolonger ce discours au-delà des justes limites. Il faudrait évoquer des figures de vieilles dames, — j'en ai encore connu quelques-unes —, dont la parole était élégante et vive, la langue bien affilée, et la malice naturelle tempérée par la grâce du plus charmant accueil. Ces dons de la race covassonne ont survécu sans doute à celles chez qui j'ai pu les observer au temps de mon adolescence.

Mesdames et Messieurs,

En relisant le discours prononcé ici-même par Fritz Berthoud il y a 35 ans, j'ai été frappé par la déclaration que voici:

« Ce travail est tout entier tiré des notes et documents recueillis par M. Gustave Petitpierre... Je désire que bientôt M. Petitpierre fasse oublier

ces pages en publiant les siennes, et qu'à son exemple, dans chacun de nos villages, quelque chroniqueur laborieux remette au jour les choses ensevelies, et, de l'exemple des morts oubliés, instruise, encourage et console les vivants. »

M Gustave Petitpierre n'a pas répondu directement au vœu de Fritz Berthoud : trop modeste, il n'a point publié cette histoire de Couvet, que nul ne serait mieux que lui en état de nous donner. En revanche, quiconque s'est occupé du passé du Val-de-Travers sait quelle est l'érudition de M. Gustave Petitpierre, quel trésor de documents il a amassé, et avec quelle libéralité il en fait part à tous les chercheurs. Ce vénérable représentant de la tradition locale, ce vétéran que nous avons la joie de posséder encore, s'est acquis dès longtemps la reconnaissance de la Société d'histoire. Celle-ci serait bien ingrate si elle ne saisissait l'occasion de remercier publiquement celui qui a tant fait pour elle.

C'est pourquoi votre Comité vous propose de décerner aujourd'hui à M. Gustave Petitpierre le titre de *membre d'honneur* de la Société d'histoire et d'archéologie. Je vous invite à l'acclamer comme tel. Ce sera acclamer du même coup ce beau village de Couvet, qui n'a pas eu d'enfant plus dévoué et plus méritant que lui.

De vifs applaudissements soulignent plusieurs passages de ce discours qui dénotent chez l'orateur, non seulement une connaissance approfondie de l'histoire du village, mais aussi la compréhension de cet esprit caustique qui est le propre des habitants de Couvet. Puis l'assemblée adopte avec enthousiasme la proposition faite par le comité et nomme à l'unanimité membre d'honneur M. Gustave Petitpierre, en récompense des services rendus à la cause de l'histoire neuchâteloise par l'homme distingué qui s'est institué le gardien fidèle de la tradition covassonne.

L'approbation des comptes, présentés par le nouveau caissier, M. Edm. Berthoud, avocat, et la réception de plusieurs candidats constituent, comme toujours, l'intermède administratif de cette séance littéraire.

M. Charles Perregaux, professeur, au Locle, monte à la tribune pour parler de Ferdinand Berthoud, qui est en somme le héros de la journée. Après avoir narré d'une manière vive et captivante l'enfance et la jeunesse du célèbre inventeur, l'orateur, avec ce don qu'il a de rendre attrayants les sujets les plus arides, fait l'exposé des problèmes qui préoccupaient le monde horloger du XVIIIme siècle et montre au prix de quels efforts Berthoud parvint à les résoudre. Nous ne voulons pas analyser ce beau travail, parce que nous espérons bien qu'il paraîtra tout entier dans notre organe.

Le nom de Jean-Jacques Berthoud, prononcé par M. Perregaux au cours de son travail, fournit à M. Landry, syndic d'Yverdon, l'occasion de révéler l'existence d'une œuvre de cet artiste, que possède le Musée d'Yverdon. Le délégué de la Société vaudoise d'histoire félicite Couvet d'avoir donné le jour à des hommes aussi remarquables.

C'est d'une autre illustration covassonne que nous entretient M. Louis Perrin, l'un des vétérans les plus actifs de notre Société; Emer de Vattel est effectivement né à Couvet, dont son père fut le premier pasteur. M. Perrin esquisse à grands traits la brillante carrière

de Vattel et insiste sur le rôle important qu'il joua en Allemagne comme homme d'Etat. Aussi est-ce à bon droit que Couvet a donné son nom à l'une des nouvelles rues du village.

M. Ph. Godet n'a pas dit son dernier mot et chacun s'en félicite en entendant la lecture de ces lettres si spirituelles et si fines de Mylord Maréchal, qui, meilleur psychologue que ce pauvre Jean-Jacques, a su comprendre et définir, sans exagération et presque sans rancune, le caractère difficile des Neuchâtelois. Cette correspondance, dont M. Godet a su tirer un si brillant parti, sera sans doute publiée dans le *Musée*, où elle fera la joie de ceux qui n'ont point assisté à ce régal littéraire.

C'est sur cette agréable impression que la séance est levée; la partie strictement récréative va commencer. Mais avant de quitter le centre d'un village où les distances sont malheureusement grandes, le Comité de la Société d'histoire a tenu à accomplir un pieux devoir. Il a eu la délicate pensée de déposer une belle couronne sur la tombe d'Alexandre Daguet qui fut son président honoraire après avoir été, à plusieurs reprises, son président effectif. Qu'il soit permis à son petit-fils, auteur de cette brève chronique, de remercier le Comité de la Société d'histoire de cette touchante attention.

Les participants à la fête se retrouvent tous dans la grande salle du collège, où des sociétaires dévoués ont réuni en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire une très jolie collection d'objets se rapportant au passé de Couvet. Le noyau de cette exposition est le groupe consacré à Ferdinand Berthoud; on y remarque plusieurs œuvres de l'illustre horloger, entre autres quelques-unes de ses montres marines, une petite pendule signée de son nom, des exemplaires de ses nombreux ouvrages scientifiques et, dominant le tout, son buste en bronze, qui vient d'être offert à la commune de Couvet par le Comité français des fêtes de Groslay. Le temps nous manque pour donner une description détaillée de cette exposition[1]; souhaitons que les organisateurs de cet éphémère musée — parmi lesquels nous tenons à citer MM. Ch. Perregaux, Arnold Cavin et Paul-G. Petitpierre — trouvent des imitateurs aussi dévoués qu'eux et qu'à chaque fête d'histoire nous apprenions à connaître toujours mieux les trésors archéologiques et historiques de notre pays.

Cependant il est l'heure de songer à des choses plus terre à terre. Aussi les participants à la fête dirigent-ils leurs pas pressés vers le Stand, dont le rez-de-chaussée a été aménagé avec goût en salle des festins. C'est là qu'au lieu des détonations chères aux membres de nos Abbayes, on entendra pendant trois heures les salves plus pacifiques des applaudissements. Le banquet, servi par M. Jaquet, tenancier de l'Hôtel du Pont, fait honneur à Couvet et maintient le bon renom qu'a cette localité dans les fastes gastronomiques. Dans un autre ordre d'idées, n'oublions pas non plus de féliciter M. Ed. Wehren, qui a dessiné une

[1] Le Comité d'organisation a eu l'obligeance de nous transmettre la liste complète des objets exposés: à notre grand regret le manque de place nous empêche de l'insérer ici. — *Réd.*

fort jolie carte de fête dont le motif principal est le vieux clocher de Couvet, et qu'agrémente en outre un minuscule portrait de Ferdinand Berthoud.

M. Pierre Favarger, avocat à Neuchâtel, ouvre la série des discours en qualité de major de table. Il souhaite la bienvenue aux hôtes accourus de tous côtés dans un Couvet qui diffère, il est vrai, du petit village coquet d'il y a trente ans, mais où les traditions d'hospitalité ont survécu aux dentellières et aux quinquets. Il signale en particulier la présence de MM. Landry et Vodoz, délégués de la Société d'histoire du canton de Vaud, Riat et Gross, délégués de la Société jurassienne d'émulation, Tatarinoff, président de la Société d'histoire du canton de Soleure. Enfin, il donne lecture de diverses lettres et télégrammes émanant d'amis du dehors, empêchés d'assister à la fête : MM. Max de Diesbach et de Mulinen, présidents des Sociétés d'histoire de Fribourg et de Berne, Roud, président de la Société d'émulation de Montbéliard, Max Diacon, etc.

M. le pasteur Schinz, de Couvet, porte en termes élevés et puissants le toast à la patrie, rappelant que la meilleure manière d'aimer notre pays, c'est de l'honorer par nos travaux, notre savoir et nos vertus.

M. le pasteur G. de Rougemont, de Couvet, constate que la Société d'histoire poursuit fidèlement sa tâche et qu'elle a bien mérité de la patrie.

M. Philippe Godet — dont le toast en vers traditionnel nous manque — redit son amour pour ce passé qui nous unit, tandis que trop souvent le présent nous divise.

M. William Wavre s'adresse aux délégués des cantons voisins et rappelle les relations *aquatiques* qui ont existé jadis entre Neuchâtel, Soleure, Yverdon et La Neuveville.

Dans un discours humoristique fort goûté, M. Tatarinoff conte les impressions du voyage qu'il vient de faire, de Soleure à Couvet, en passant par la Broye et Sainte-Croix.

M. Landry, syndic d'Yverdon, mais d'origine neuchâteloise, boit à notre canton, auquel M. Riat, président du tribunal de La Neuveville, porte un toast qui ressemble à s'y méprendre à un madrigal.

Chaque discours est suivi d'un morceau de musique dont nous gratifie l'Avenir, qui fonctionne comme fanfare de banquet.

Et, traîtreusement, vient l'heure du départ ; c'est avec regret que nous disons adieu au joli village que les Berthoud et les Vattel d'autrefois ont illustré et où les Petitpierre et les Borel d'aujourd'hui (pour ne parler que d'eux) cultivent, pour le plus grand bien de la Société d'histoire, les traditions de franche et cordiale hospitalité.

P. Favarger.

MUSÉE NEUCHATELOIS

LÉONOR D'ORLÉANS

Duc de Longueville et prince de Neuchâtel;
mort en 1573, à Blois.

D'après un portrait de 1630, sur vélin, conservé à Chantilly et inséré dans le *Traicté pour les comtes de Dunois*, par Jean Fouquet, avocat à Châteaudun.



PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

BRIQUEBEC

Les derniers princes de Neuchâtel de la maison de Longueville ont hérité de Marie de Bourbon-Saint-Pol, duchesse d'Estouteville, femme de Léonor d'Orléans, de très importants domaines dans ce qu'on appelait alors la Basse-Normandie, c'est-à-dire la Normandie au midi de la Seine. Ces biens étaient situés soit aux environs de Honfleur à l'embouchure du fleuve, soit dans la presqu'île du Cotentin. Parmi ces derniers, les principaux étaient Briquebec, Hambye, Varanguebec et Moyon.

Briquebec se trouve à cinq lieues au sud de Cherbourg et à trois lieues à l'ouest de Valognes. C'était le domaine le plus considérable de tout le Cotentin.

Après les châteaux des grandes villes de France et quelques anciennes forteresses de la couronne, il est, au dire des écrivains normands, peu de constructions féodales qui méritent plus d'attention que le château de Briquebec. Son ancienneté, la suite de ses possesseurs, le nombre de ses vassaux, le mettent au premier rang, et ses ruines attirent encore les amis de l'architecture militaire au moyen âge ; elles sont cependant devenues aujourd'hui une simple auberge, et, sur l'entrée principale s'étale l'affiche « Omnibus, correspondance du chemin de fer ».

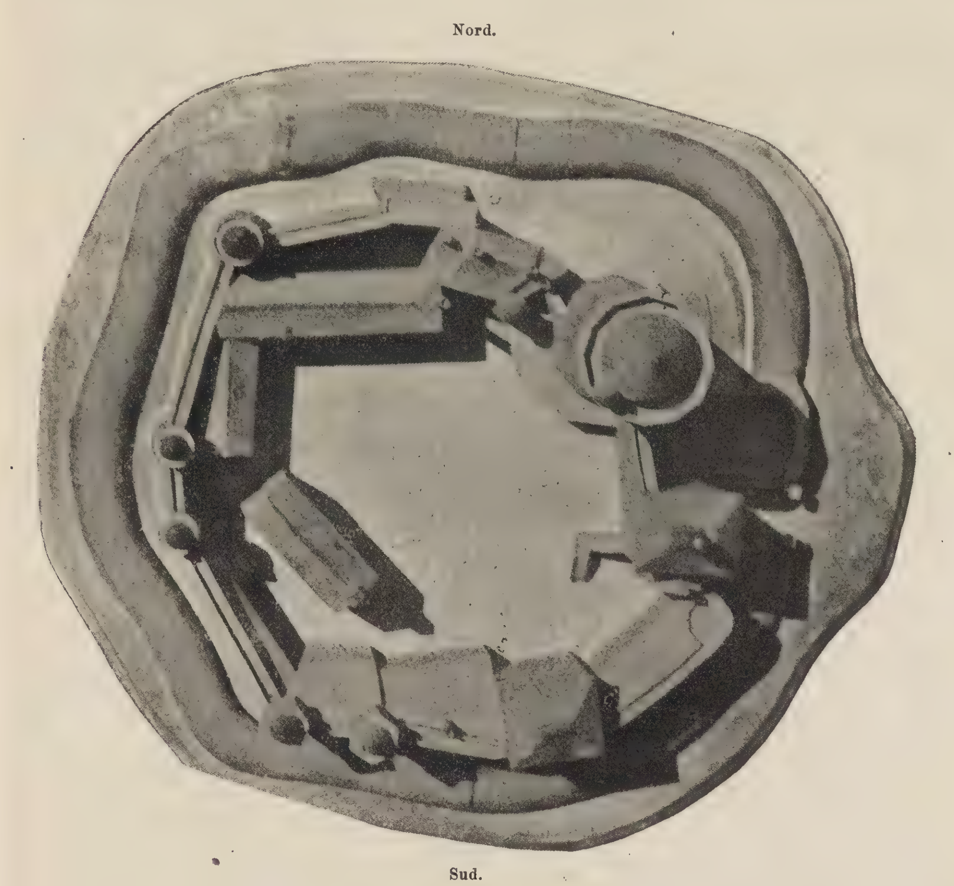
Le 18 décembre 1698, Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, dernière de sa maison, signait à Paris, en l'hôtel de Soissons, un acte de foi et hommage au roi de France pour sa baronnie de Briquebec ; dans ce document, qui constitue la description la plus authentique de « l'ancien château et forteresse de Briquebec », on constate que « le dit château est clos de fortes murailles et entouré de fossés avec un donjon fort élevé et éminent et plusieurs tours, et dedans le dit château y a quantité de vieux bâtiments, logements et appartements, une chapelle d'ancienne fondation à l'honneur de Dieu et à la mémoire de la très sainte Vierge, à laquelle chapelle y a un chapelain titulaire et cinq autres prêtres, chanoines et chapelains, lesquels y font le service canonical entier et



Le Chateau de Briquebec. — Vue prise de l'ouest et de l'extérieur.

journalier, et sont à la nomination de la duchesse sans aucune approbation de l'évêque diocésain... Devant la principale porte duquel château y a un ancien fort en forme de boulevert (Bollwerk) et éperon, le tout entouré de grosses murailles aussy entourées de fossés, avec portes, pont-levis et défenses, comme aux anciennes forteresses, pour la garde et conservation duquel château est dû le service du guet et garde qui doivent être faits par tous les sujets et tenants ».

Nord.



Sud.

Le Chateau de Briquebec.
D'après un relief de 1763, conservé au Musée de Valognes.

Un plan levé près d'un siècle avant la Révolution française existait encore en 1824 et avait été communiqué alors par M. de Gerville à la Société des antiquaires de Normandie ; ce plan a disparu. Heureusement il existe à la bibliothèque de Valognes un relief de 1763 qui permet de reconstituer l'ensemble de l'édifice.

Déjà plusieurs années avant la Révolution, le château de Briquebec était en pleine décadence. Personne ne l'entretenait plus. Aujourd'hui le donjon subsiste encore, il est vrai; il domine, de ses quatre étages à onze pans, toute la forteresse. Il reste aussi une tour carrée à machicoulis bien conservés au-dessus de la porte d'entrée, et un vaste bâtiment dont la grande salle à voûtes ogivales, supportées par des piliers à chapiteaux romans, est d'un curieux style. Mais les fossés sont comblés; toute la partie méridionale de l'enceinte a disparu, et, sauf les souterrains dont la voûte est soutenue par quatre rangées de piliers alternativement cylindriques et octogones, il n'y a plus que des ruines. Par des dessins faits en 1820 et retrouvés par M. Dolbet, l'aimable archiviste du département de la Manche, on peut se rendre compte qu'à Briquebec comme ailleurs, la ruine des châteaux marche au galop.

La région avoisinante est assez plate et unie. On n'y remarque aucun escarpement. Il n'y a pas davantage d'eaux à proximité.

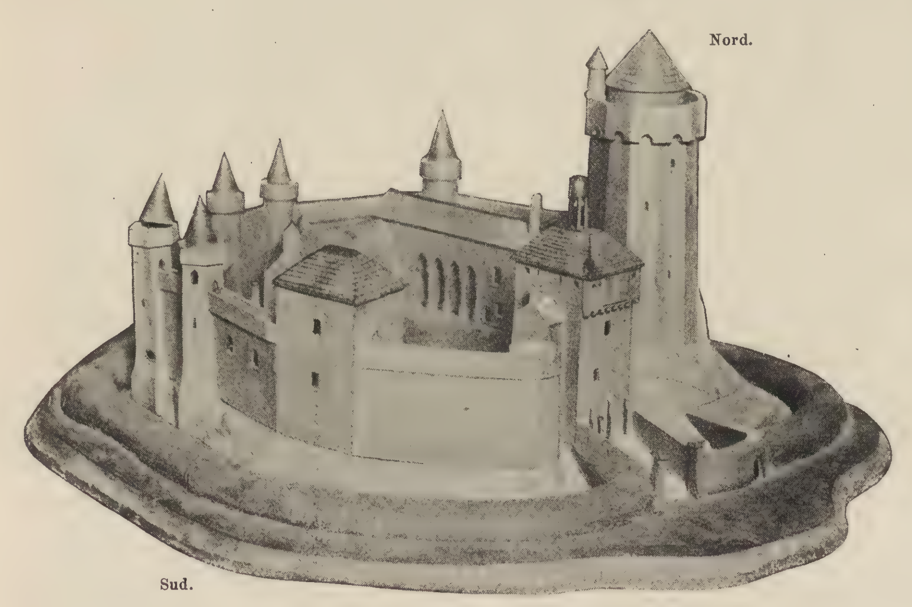
Les premiers seigneurs de Briquebec appartenaient à la très illustre famille Bertrand ou Bertram, dont le plus ancien membre connu, Anslech, était tuteur de Richard, troisième duc de Normandie. Les poètes ont chanté l'un des sept Robert Bertram, successeurs d'Anslech :

Robert Bertram, ki estait tors,
Mais à cheval était moult fort.

Le dernier d'entre eux était maréchal de France au XIVme siècle. Il laissa deux filles nommées Jeanne l'une et l'autre. L'aînée apporta la terre de Briquebec, vers 1350, à un voisin, Guillaume Penel ou Paynel II, baron d'Hambye. La seconde épousait trois ans plus tard Guy IV de La Roche-Guyon, dont le château commande superbement la Seine du haut d'une falaise de craie, à moitié chemin entre Paris et Rouen. En 1413, l'unique descendante de Jeanne Paynel née Bertrand, la petite Jeanne Paynel, âgée de quelques jours, perdit son père Foulques IV Paynel, chef de la branche aînée de cette famille, la plus illustre, avec les Harcourt, de toute la Basse-Normandie. La parenté se disputa la tutelle et la garde des biens de la petite Jeanne. Un cousin, Nicolas Paynel, sire de Moyon, se logea à Hambye; un autre, Bertrand Paynel, obligé de se contenter des revenus de Briquebec, se ligua avec les La Roche-Guyon et fit enlever l'enfant de chez sa nourrice. Transportée à La Roche-Guyon, elle paraît y avoir été mariée, à l'âge de trois ans, au jeune Guy VII de La Roche-Guyon. Mais la bataille d'Azincourt, où le père du jeune époux fut tué en 1415, facilita l'annulation du mariage et la remise de l'enfant en garde à une cousine, Jeanne Paynel, dame de Chantilly.

Pendant ce temps, la mère de la petite Jeanne, Marguerite de Dinan, tentait de son côté de marier sa fille, dont elle n'était pas la tutrice, à Gilles de Rays, célèbre plus tard sous le nom de *Barbe-Bleue*. La malheureuse enfant paraît s'être soustraite à tous ces marchandages matrimoniaux en entrant à dix-sept ans dans un couvent de Lisieux où l'on trouve une abbesse portant son nom, morte en 1451.

Par cette entrée en religion, les biens de Jeanne ont probablement passé vers 1431 à la fille d'un de ses persécuteurs, une autre Jeanne Paynel, fille de Nicolas, seigneur de Moyon. Cette Jeanne Paynel avait



LE CHATEAU DE BRIQUEBEC.
D'après un relief de 1763, conservé au Musée de Valognes.

épousé un des plus vaillants barons normands, Louis d'Estouteville, le défenseur invaincu du Mont Saint-Michel; on possède d'elle un acte signé en 1432 au Mont Saint-Michel en prenant le titre de dame de Briquebec, et, en 1436, son mari en signe un autre en prenant ceux de sire d'Estouteville et de Hambye.

Pendant que le Mont Saint-Michel demeurait entre les mains des Français, toute la presqu'île du Cotentin était occupée par le roi Henri V d'Angleterre, et le comte de Suffolk recevait, au lendemain d'Azincourt, les baronnies de Hambye et de Briquebec en récompense de ses services. Suffolk ayant été fait prisonnier en 1429, vendit, pour payer sa rançon, Briquebec à Sir Berty Entwyzle, chevalier du district de Lancastre,

qui fut tué vers 1450 au moment où les Français reconquirent la région. Les Estouteville furent alors réintégrés dans leurs anciens domaines sur les deux rives de la Seine et s'établirent de préférence dans leur splendide château de Valmont près de Fécamp.

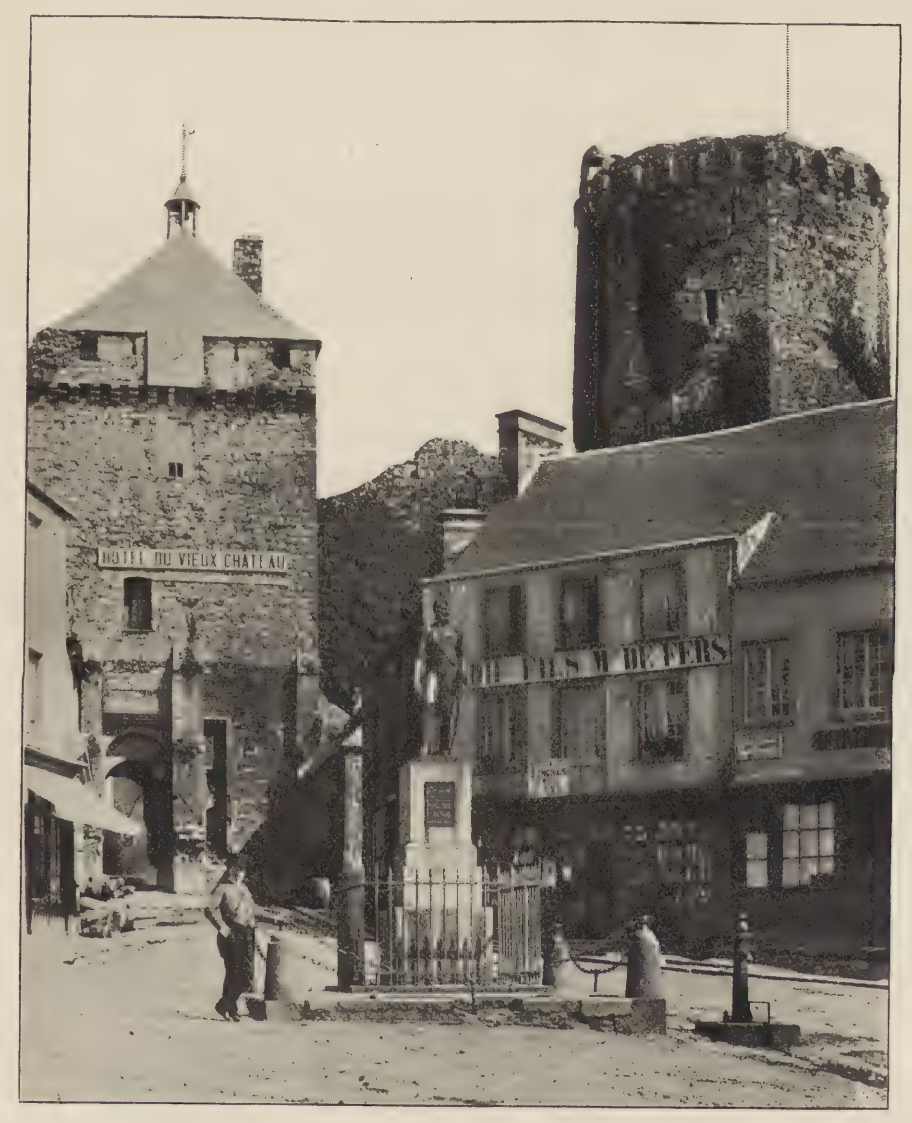
Louis d'Estouteville et Jeanne Paynel eurent un seul fils, Michel, qui épousa Marie de La Roche-Guyon. Leurs deux fils eurent à leur tour l'un un seul fils, l'autre une fille unique; on les maria pour réunir de nouveau tout l'ancien patrimoine des Paynel et des Bertrand.

La dernière Estouteville, Adrienne, reçut de François Ier le titre de duchesse lorsqu'elle épousa, en 1534, un prince de la maison de Bourbon, à la condition qu'il prît le nom d'Estouteville. Adrienne a quelquefois résidé à Briquebec et y menait assez joyeuse vie lorsqu'elle fut devenue veuve, après une quinzaine d'années de mariage seulement. Un petit gentilhomme du voisinage, Gouberville, dont les *Mémoires* plutôt lestes viennent d'être publiés par la Société des antiquaires de Normandie, raconte en ces termes une visite qu'il fit au château, en compagnie de deux amis, le 28 décembre 1558: « Je trouvé Madame à la gallerye et plusieurs de ces damoyselles. Elle se ryait des pages et des filles qui s'étaient battus la nuit précédente pour des Innocents, comme on dict; Madame Gouffy, damoiselle, est blessée au tétin, La Porte à la jambe, et Frimalgues avait eu un coup de broche à la tête... » Un autre jour, Gouberville rapporte qu'il assista à un bal où il y avait fort grande presse, et au cours duquel « la gouvernante de la reine d'Ecosse donna sur la joue à ung jeune garsson qui pressoyt de son coude sous la poictrine de ladite dame gouvernante ». Il n'y avait pas trop grande chère pour les invités, car Gouberville ajoute: « Le bal fini, je m'en allai souper en notre logis sur les huict heures; je ne mengé que deux œufs. »

Malgré la greffe du nom d'Estouteville sur celui de Bourbon, greffe consentie par François Ier, les Estouteville étaient condamnés à disparaître. Adrienne n'eut qu'une fille: Marie de Bourbon-Saint-Pol. Deux fois veuve à vingt-trois ans, plus riche qu'aucune de ses contemporaines dans tout le royaume, elle paraît s'être trouvée à Briquebec en juillet 1562 et y avoir été courtisée par François de Lorraine, grand prieur de Malte et frère du duc de Guise, alors tout puissant. L'approche du fils aîné de Montgommery[1], envoyé d'Orléans avec un parti de protestants du prince de Condé « pour fourrager et rafraîchir son armée » en Basse-Normandie, mit en fuite le Lorrain, qui jugea prudent de se réfugier à Cherbourg;

[1] De celui qui avait tué accidentellement le roi Henri II dans un tournoi.

un rival se présenta aussitôt en la personne de Léonor d'Orléans-Longueville, prince de Neuchâtel, qui fut agréé. On sait que la mère de Léonor, Jaqueline de Rohan, était une fervente huguenote. C'est



ENTRÉE DU CHATEAU DE BRIQUEBEC
prise de l'extérieur.

probablement sous son influence que la plupart des membres de la noblesse du voisinage se sont rattachés à la Réforme. C'est près de Briquebec, à Valognes, qu'eut lieu la première répétition de la Saint-

Barthélemy dès 1562; la foule montra le même acharnement qu'à Paris et les femmes de Valognes achevaient les blessés à coups de pierres et de bâtons.

A partir du mariage de Léonor d'Orléans et de Marie de Bourbon, Briquebec a eu les mêmes seigneurs que Neuchâtel pendant cent quarante-quatre ans, soit jusqu'en 1706 ou 1707. A l'époque de la mort de la duchesse de Nemours, la dernière des Orléans-Longueville, cette baronnie passa à Jacques de Goyon-Matignon, comte de Torigni, troisième du nom, descendant de Charles de Matignon et d'Eléonore d'Orléans, une des nombreuses filles de Marie de Bourbon et grand'tante de la duchesse de Nemours. On sait que les Matignon figurèrent au nombre des prétendants à la souveraineté de Neuchâtel évincés en 1707. On sait aussi qu'ils ont échangé leur nom au commencement du XVIIIme siècle contre celui de Grimaldi, sous lequel ils règnent aujourd'hui à Monaco. Il est d'ailleurs possible que Briquebec ne leur soit pas échu par héritage, mais par une convention signée peu avant la mort de la duchesse de Nemours, s'il faut s'en rapporter à un arrêt du parlement de Rouen rendu en 1706 en faveur de « Jacques Goyon, sire de Matignon, baron haut justicier de Briquebec, ayant acquis ladite terre de Madame la duchesse de Nemours ».

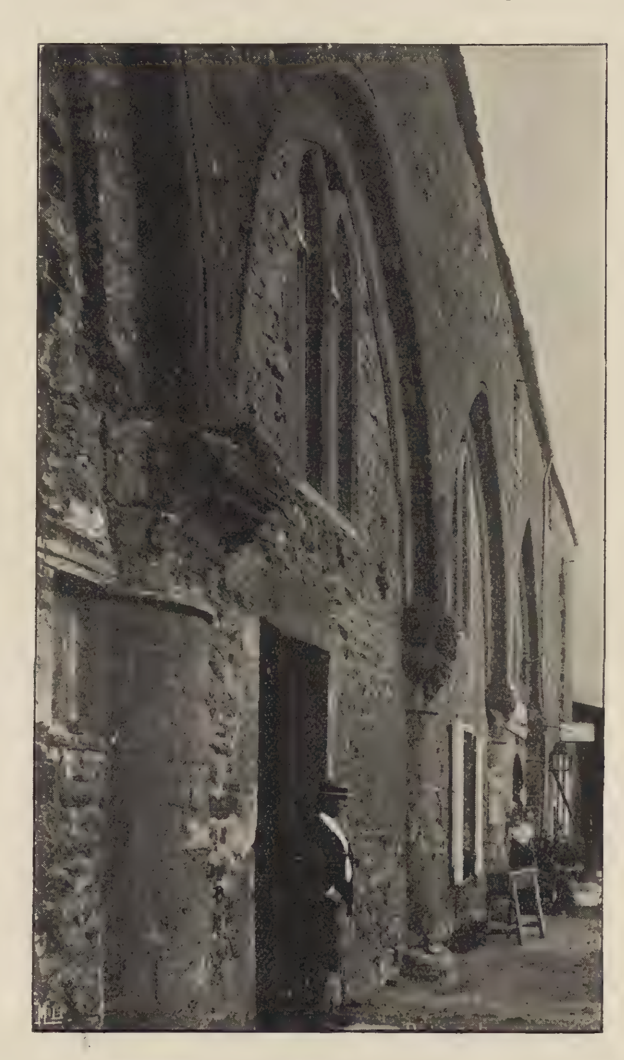


Léonor d'Orléans-Longueville.
D'après un portrait conservé à la mairie de Torigni-sur-Vire (Manche), ancien et splendide château des Goyon-Matignon.

La famille Matignon, après avoir uni Briquebec à son comté de Gacé dans l'Orne et l'en avoir séparé de nouveau en 1717, a conservé cette baronnie jusqu'à la Révolution. Quelques années avant 1789, Mlle de Matignon, héritière de Briquebec, avait épousé un Montmorency; elle obtint, sous Louis XVIII, la restitution de quelques débris de forêts, mais le château-fort avait été aliéné comme bien national et il a été exposé plus haut que ce qui en reste est aujourd'hui une auberge.

On possède toute la série des aveux faits aux rois de France par les Orléans-Longueville pour la terre de Briquebec, comme aussi une foule d'aveux faits aux Longueville par des seigneurs locaux pour des arrière-fiefs.

Les revenus provenaient surtout de forêts; au temps de la duchesse de Nemours, la forêt de Briquebec s'étendait sur une série de paroisses; le parc du château contenait 284 arpents clos de fossés; le parc de Brémont à Briquebec, 255 arpents également clôturés; le parc de Brétibocs 196; celui du Quételot 130; celui des Perques 148, etc., etc. L'ensemble rapportait alors environ 40,000 livres, non compris le produit (8000 livres) d'une forge alimentée par les grandes forêts de la seigneurie; cela représente environ 150,000 francs de rente en monnaie actuelle.



Le Chateau de Briquebec.
Vue prise dans l'intérieur de la cour dans la direction du nord.

Les fiefs dépendant de Briquebec portaient les noms de Belval, Olonde, Magneville, Malassis, Baubigny, Senoville, Prestreville, Saint-Martin-le-Hébert, Rozel, Le Hom ou Lisle-Marie, Les Perques, Vasteville, Pierreville, Breuville, le fief Bertrand à Saint-Hilaire, Sothevast, Lestablier, Garancière, Le Buisson, Saint-Germain-des-Vaux, Brunchon, Réville, Lespinay, Renoudmesnil, La Houlette et Pontoise, Aisy, La Carrue-Hastain, Le Vay, Fontenay-le-Paynel, Tilly, Champ-Bertrand, Gallon, Silly, etc., etc.

De même qu'Adrienne d'Estouteville a quelques fois résidé à Briquebec, de même sa fille Marie de Bourbon, souveraine de Neuchâtel

comme tutrice de son fils Henri I[er] et demeurée régente effective de Neuchâtel, malgré la tutelle nominale de Catherine de Gonzague, pendant la minorité de son petit-fils Henri II de Longueville, a fait des séjours à Briquebec en 1576, 1594 et 1596. On possède aux archives de Neuchâtel une lettre qu'elle adressa de Briquebec à son ambassadeur à Neuchâtel, Maniquet, le 23 avril 1576, pour le remercier de ses services, lui déclarer qu'elle a entière confiance en son habileté et son intelligence, et le louer du bon ordre qu'il a su mettre lors du passage à Neuchâtel des troupes suisses catholiques envoyées au roi de France et dont les protestants neuchâtelois avaient tenté d'empêcher le transit. — Il existe aussi à la Bibliothèque nationale de Paris une *provision* donnée à Jacob Vallier comme gouverneur de Neuchâtel en date de Briquebec, 10 juillet 1594, et, à la Bibliothèque de l'Institut de France, une lettre datée du surlendemain, par laquelle Marie de Bourbon donne des instructions détaillées à Vallier pour l'exercice de ses nouvelles fonctions. Le *Musée neuchâtelois* a publié en 1871 une importante et énergique missive adressée de Briquebec le 8 août 1596 à l'ambassadeur Sillery sur la reprise du comté de Valangin, les questions financières à traiter avec la ville de Neuchâtel, et en général sur le rôle de l'Etat envers la ville trop disposée à empiéter sur les droits du souverain.

On ne retrouve les Longueville à Briquebec qu'un demi-siècle plus tard, pendant la Fronde; le duc Henri II avait réussi à obtenir contre Mazarin le concours des principaux capitaines du Cotentin « avec tout le corps de la noblesse », et le gouverneur du château de Briquebec avait, le 20 mars 1649, imposé aux sujets de la baronnie une contribution de 600 livres pour la mise en défense du château au profit des Frondeurs, comme aussi pour le siège de la ville de Valognes qui tenait pour la cour et Mazarin.

Sauf cet incident, il ne s'est, en somme, passé à Briquebec aucun fait mémorable depuis la guerre de Cent Ans et l'occupation anglaise du XV[me] siècle. Le roi François I[er], se rendant de Caen à Cherbourg, s'y est arrêté en avril 1532; il était accompagné d'un des fils de Jeanne de Hochberg-Neuchâtel, le duc Louis II de Longueville, qui mourut jeune et dont la veuve, remariée au roi d'Ecosse, a donné le jour à Marie Stuart; Louis II ne pouvait se douter alors que Briquebec appartiendrait un jour à son neveu Léonor.

En résumé, et malgré ses glorieux débuts, Briquebec n'a été pour les princes d'Orléans-Neuchâtel qu'un domaine de rapport dans les

grasses plaines de la Basse-Normandie. Pendant 144 ans, soit de 1563 à 1707, ils en ont tiré des revenus qui représenteraient aujourd'hui près de 150,000 fr. de rente, et cela sans que ces princes aient jamais rendu de sérieux services à la région, aussi y sont-ils profondément oubliés.

Briquebec est actuellement le siège d'une modeste justice de paix; on y compte 3600 habitants.

SOURCES

Cour des comptes du Parlement de Rouen, registre 108, fol. 131, années 1716-1717; registre 111, fol. 76, années 1723-1724.

Archives de la Manche, série E, *fonds Goyon de Matignon;* série F, *fonds de Petitville*, liasses 407, 408, 410, 411; série H, *fonds des Abbayes de Cherbourg et de Saint-Sauveur-le-Vicomte.*

Archives du Calvados, série A, articles 151, 271.

Donation de tous ses biens par Charles d'Orléans à son frère le comte de Saint-Pol, sous réserve, entre autres, de l'usufruit de Briquebec, évalué à 44,551 livres. Acte reçu le 23 février 1671 par Pouyot et Routier, notaires gardenottes du roi au Châtelet de Paris. Archives du château de Chantilly, volume intitulé *Mémoires et factums,* pièce imprimée sous le titre: *Factum pour madame la duchesse de Longueville contre monsieur le prince de Conty prince du sang.* Il résulte de cette pièce que le revenu de la *forge de Briquebec* devait être d'environ 8000 livres.

Grandes archives de Neuchâtel, C, 5/23.

Bibliothèque nationale de Paris, manuscrits, fonds français 16953, fol. 74.

Bibliothèque de l'Institut de France, fonds Godefroy 262, p. 87; 515, p. 227.

Musée neuchâtelois, 1871, p. 112; 1906, p. 97: Notice sur *Valmont.*

A. Hugo. *La France historique et monumentale.*

S. Luce. *Etude sur Jeanne Paynel,* Académie des Inscriptions. Séance du 8 avril 1892.

G. Dupont. *Histoire du Cotentin,* Caen 1870-1885, II, 519; III, 13, 65, 252, 391; IV, 209, 213.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 1824, p. 247, 256, étude de M. de Gerville sur les anciens châteaux de la Manche; 1862, p. 406, étude de M. d'Estaintot sur les sires d'Estouteville; 1903, *Mémoires du sire de Gouberville.*

L. Delisle. *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur*, Paris 1867.

Frappaz. *Abbaye de la Trappe de Briquebec,* de l'ordre de Citeaux. Paris 1851.

de Pontaumont. *Notice sur les rosières de Briquebec.* Cherbourg, 1851.

E. Travers. *Excursions archéologiques à Quiniville... et Briquebec.* Caen, 1880.

Wiffen. *Historical Memoirs of the House of Russel.* Londres 1840.

Cottmann. *Antiquities of Normandy,* un dessin de Briquebec.

Renseignements manuscrits dûs à l'obligeance de MM. de Beaurepaire, ancien secrétaire général de la Société des Antiquaires de Normandie; Benet, archiviste, à Caen; Dolbet, archiviste, à Saint-Lô, et F. Lamotte, agent d'assurances, à Briquebec.

BEAUFREMONT[1]

Le château de Beaufremont est situé dans le département des Vosges, entre Neufchâteau et Contrexeville ou Vittel, célèbres par leurs eaux minérales. On y comptait 461 habitants en 1830, 350 en 1858 et seulement 277 lors du recensement de 1901. Une montagne oblongue couronnée de forêts s'abaisse graduellement du côté du midi ; au sud-ouest, le revers de la montagne forme un bourrelet qui s'avance vers la vallée. C'est dans le pli précédant le bourrelet que s'étend en amphithéâtre le village de Beaufremont. On distingue le *village* proprement dit et la *montagne* espèce de hameau séparé du village par une côte très raide. Quelques maisons à l'est de la *montagne* constituent ce qui reste de l'antique château.

Ce château comptait jadis douze tours gigantesques, d'une épaisseur de dix mètres au moins, qui étaient reliées par des murs d'enceinte ; ces murs étaient eux-mêmes environnés par des fossés larges et très profonds. Il paraît qu'il y eut, en outre, de l'autre côté du « village », un boulevard séparé du château par un pont-levis. Deux autres ponts-levis jetés sur les fossés précédaient les portes principales, auxquelles aboutissent encore deux voies, l'une dite de la Montagne, l'autre appelée le Pavé de l'autre côté du « village ». La situation de ce château, sa construction, sa superficie considérable, en avaient fait une des plus magnifiques, des plus fortes et des plus vastes demeures féodales de la Lorraine.

Beaufremont signifie *mont du Beffroy*.

L'empereur Frédéric-Barberousse, « vaincu par les demandes de Béatrix (de Bourgogne-Comté), notre chère épouse et Auguste Impératrice », et voulant protéger Liébaud (Libald) de « Baffrimont » contre les attaques de ses voisins, fit de Beaufremont un fief relevant directement de l'Empire ; par un acte daté de Montbard en Bourgogne le 14 novembre 1157, il déclara que ceux qui se permettraient jamais de trans-

[1] On trouve successivement dans les actes l'orthographe Beffroymont, Bofremont ou Boffremont, Beaufremont et Bauffremont (en latin Berfredimons). En tant que nom de famille, on doit orthographier Bauffremont.



A BEAUFREMONT

gresser ce privilège seraient mis au ban de l'Empire et auraient à payer cent livres d'or très pur, moitié à Liebald et moitié à la chambre impériale des finances. Frédéric-Barberousse eut d'ailleurs soin de prendre comme témoins de l'acte les voisins les plus redoutables de Beaufremont, le duc Berthold de Zæhringen, le comte de Lenzbourg, le duc de Lorraine et l'archevêque de Besançon.

Il serait sans intérêt neuchâtelois de suivre le rôle joué par les barons de Beaufremont au cours des longues luttes entre les ducs de Lorraine et de Bourgogne, les comtes de Bar, etc. Il suffit de rappeler ici, avant d'étudier les rapports de Beaufremont en Lorraine avec Neuchâtel et Valangin en Suisse, qu'au milieu des malheurs et des violences de ces temps troublés, les Liébaud de Bauffremont avaient réussi à acquérir une réputation de bonté relative qu'atteste le proverbe suivant: « *Riche de Châlon, noble de Vienne, fier de Neuchatel* (en Franche-Comté) *et* bon *baron de Bauffremont.* »

Le 13 novembre 1407, Philibert de Bauffremont donnait en mariage sa seconde fille Jeanne à Guillaume d'Aarberg, seigneur de Valangin, en présence de Jean de Neuchâtel en Bourgogne, seigneur de Montagu, représentant de noble dame Mahaut de Neuchatel-en-Bourgogne, dame du dit Valangin et mère du fiancé. Jeanne de Bauffremont recevait en dot 4000 écus d'or payables 1000 écus à la Saint-Martin prochaine, 1000 autres écus à la Saint-Martin 1409 et 500 écus payables à chacune des quatre Saint-Martin suivantes. Pour garantie de cette somme, Philibert de Bauffremont donnait en otage quatre gentilshommes, huit chevaux, etc. Guillaume d'Aarberg s'engageait à employer les fonds de la dot sur la terre de Valangin ou au plus près du comté de Bourgogne; il promettait d'ailleurs à sa femme en cas de veuvage 300 écus d'or de rente annuelle et viagère, ainsi que la jouissance de la moitié du château de Valangin. En échange de cette somme de 4000 écus, Jeanne de Bauffremont renonçait à toute prétention sur les successions futures de ses père et mère, sauf le cas où « Philibert de Bofroimont iroit de vie à trepassement sans laisser hoirs légitimes de son corps ». On ignore si la dot fut entièrement payée; on sait seulement qu'en février 1409, 2500 écus avaient été versés.

A peu près à l'époque où Charles le Téméraire tenta de s'emparer de la Lorraine, dont le duc René[1] finit par s'allier avec les Suisses

[1] René II, † 1508, fils de Ferry comte de Vaudemont et de Yolande d'Anjou. Cette dernière était la fille de René Ier, dit le Bon, duc de Lorraine et de Bar et, à partir de 1434, duc d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples. Le bon roi René, † 1480, avait abandonné le duché de Bar à son gendre Ferry de Vaudemont dès 1453, et la Lorraine à son fils aîné Jean d'Anjou, frère de Yolande, mort en 1470.

contre le Bourguignon, la descendance directe de Philibert de Bauffremont vint à s'éteindre. L'aînée des filles de Philibert, Guillemette, avait épousé un cousin éloigné, portant le nom de Pierre ou Perrin de Bauffremont sire de Ruppes. Leur fils unique, portant aussi le prénom de Pierre, fut accusé de faux monnayage par le duc de Lorraine; le duc en profita pour confisquer la terre de Beaufremont dont Pierre avait joui jusqu'alors en vertu du testament de son grand-père malgré les réclamations de trois cousins appartenant à la branche des Bauffremont sires de Scey-sur-Saône; Pierre avait même été soutenu dans ses procès par son oncle et son cousin germain Guillaume et Jean d'Aarberg-Valangin. Malgré la confiscation de la terre de Beaufremont par le duc de Lorraine, Pierre était rentré en possession de fait de son château, s'était rendu en Provence chez le duc de Lorraine, y avait obtenu son pardon, et avait fait un testament par lequel il léguait Beaufremont à son cousin germain Jean d'Aarberg-Valangin. Comme il redoutait que ce testament fût contesté, il prit soin de donner de son vivant la moitié de Beaufremont à Jean d'Aarberg, tout en s'en réservant l'usufruit, et d'engager l'autre moitié au même Jean d'Aarberg comme garantie d'un prêt que son cousin lui aurait fait et d'une rente consentie par lui au profit d'une des filles de Jean d'Aarberg, lors du mariage de celle-ci avec « le fils du Sire de Mirebel[1] ».

Lorsque Pierre mourut en 1468, sans postérité malgré ses trois mariages, de nombreux procès s'engagèrent :

Guillaume et Philibert d'Oiselay, fils d'Isabelle de Bauffremont, la cadette des filles de Philibert, soutinrent que la coutume du duché de Bar n'admettait pas la représentation, en sorte que leur mère Isabelle, qui avait seule survécu à son père Philibert, aurait dû avoir toute la succession et exclure les petits-fils, puisqu'elle était d'un degré plus rapprochée qu'eux. Cette prétention était sans base sérieuse et il fut promptement établi que la coutume de Bar admettait la succession par souches avec représentation des prédécédés. Le duc de Lorraine, tout en se faisant céder les droits éventuels des Oiselay, intervint alors en prétendant que s'il s'était réconcilié avec Pierre et lui avait pardonné son crime de fausse monnaie, cette réconciliation était purement personnelle, constituait une grâce qui n'effaçait nullement la confiscation et que, d'ailleurs, la réconciliation ayant eu lieu en Provence

[1] Catherine d'Aarberg, † 1481, a épousé Pierre de Bauffremont, de la branche de Mirebeau. (Voir MATILE, *Monuments*, p. 1218 et le tableau généalogique annexé sous chiffre II.)

et non en Lorraine, ne pouvait avoir d'effets sans le concours des autorités du duché de Bar, en sorte que le maintien de Pierre en possession de son château de Beaufremont constituait un simple état de fait ne reposant sur aucun droit. Le duc ajoutait que la donation entre vifs de la moitié de Beaufremont faite par Pierre à son cousin Jean d'Aarberg était nulle puisqu'il s'était réservé sa vie durant la jouissance de cette



A Beaufremont.

terre, la coutume barroise admettant le principe que «donner et retenir ne vaut» (ce qui était une affirmation erronée); quant à l'hypothèque constituée sur l'autre moitié, elle pouvait donner lieu à un règlement de comptes à discuter, mais était sans influence sur les droits de propriété eux-mêmes. Le duc ajoutait que la coutume barroise interdisait de tester et que le droit de succession ab intestat avec partage par souches était obligatoire (ce qui était peut-être exact). Enfin, le duc prétendait qu'un vassal ne pouvait, par testament, léguer un fief au préjudice

des droits du suzerain ou de la famille et qu'en tous cas, dans la région frontière, les fiefs (appelés à cause de cela fiefs de danger) ne pouvaient passer à de nouveaux maîtres sans le consentement ducal. Par tous ces motifs plus ou moins contradictoires, confiscation non annulée, coutumes du duché de Bar en matière de donations entre vifs, nullité du testament en vertu du droit civil et du droit féodal, le duc s'empara de Beaufremont et prétendit le garder.

Des jurisconsultes lorrains ont résumé, dans une note conservée aux archives de Nancy, l'ensemble de la question, avec beaucoup de clarté et avec une impartialité suffisante; le lecteur trouvera aux annexes cette note ainsi qu'une généalogie due à l'extrême obligeance de M. le duc de Bauffremont, chef actuel de cette illustre famille.

Jean d'Aarberg et surtout son fils Claude, époux de Guillemette de Vergy, soutenu par son beau-frère Guillaume IV de Vergy, puissant seigneur franc-comtois, préférèrent tenter, pour sortir du mâquis de la procédure lorraine, un appel aux armes; ils étaient les alliés des Bernois et les Suisses venaient, quelques années auparavant, d'anéantir la puissance bourguignonne en portant jusqu'à Nancy leurs armes victorieuses. Claude d'Aarberg profita de ce qu'un certain nombre de marchands valanginois avaient été maltraités en Lorraine pour y entrer avec une troupe de soldats levés en Suisse; il s'empara de Chatillon-sur-Saône, livra cette place aux flammes, et surtout intéressa à sa cause les Confédérés, qui s'imposèrent comme arbitres au duc René de Lorraine, à l'empereur d'Allemagne et au roi de France; ce dernier s'abstint d'exécuter l'ordre qu'il avait donné de pendre tous les Valanginois qui seraient trouvés dans le royaume. A la diète de Soleure, les arbitres suisses décidèrent, les 16 et 23 avril 1486, que le duc de Lorraine aurait l'option ou de rendre au comte de Valangin la terre de Beaufremont, ou de lui payer 15,000 florins du Rhin (à raison de 4 couronnes pour 5 florins du Rhin ou de 3 ducats pour 4 florins du Rhin ou de 11 florins d'Utrecht pour 10 florins du Rhin)[1]. Le duc René devait se prononcer dans un délai de deux mois. René n'a-t-il pas pu ou pas voulu payer? Le fait est que Claude d'Aarberg est devenu paisible seigneur de Beaufremont et qu'à la diète de Lucerne, 9 octobre 1490, les deux parties remercient les Confédérés de leur sentence; il semble d'ailleurs que les Suisses

[1] Cela représente le poids d'or de 160,000 francs actuels, c'est-à-dire, en tenant compte de la dépréciation de la valeur des métaux précieux depuis la découverte de l'Amérique, une somme approximative de six à sept cent mille francs en monnaie d'aujourd'hui. Le florin du Rhin pesait alors près de 3 grammes et demi; au prix de 3 fr. 10 le gramme d'or, le florin du Rhin valait donc environ 10 francs.

ont facilité les affaires du comte de Valangin en fournissant au duc de Lorraine une compensation politique, c'est-à-dire en ramenant dans l'obéissance les bourgeois de Metz, aux tendances germanophiles et séparatistes.

La baronnie de Beaufremont, qui avait été pendant dix-huit ans veuve de ses seigneurs légitimes, accueillit avec plaisir l'arrière-petit-fils du « généreux » Philibert. D'après un écrivain lorrain, Claude d'Aarberg était « un jeune et beau chevalier dans les veines duquel le sang des *bons barons* de Bauffremont s'alliait au sang de nobles comtes issus de ce pays de Suisse où les hommes naissent la liberté dans le cœur, le bon sens dans la tête et la loyauté dans la bouche ».

Claude d'Aarberg partagea forcément son temps entre ses domaines de Lorraine et du Jura. En 1489 il portait l'aiguière avec laquelle fut baptisé, à Nancy, Antoine, fils aîné du duc René II de Lorraine. En 1497 il assistait à Champlitte, en Franche-Comté, au mariage de sa belle-sœur Claudine de Vergy avec Fernand de Neuchâtel en Bourgogne, seigneur de Montagu. A la fin de 1499, il était, à Nancy, témoin d'un marché passé par le duc de Lorraine pour faire construire un pont sur la Meurthe, à Malzéville. A la même date, Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel, s'emparait de la seigneurie de Valangin parce que Claude d'Aarberg ne lui avait pas rendu hommage. Après avoir fait sa soumission à son suzerain neuchâtelois, Claude se rend à Rome et, au cours d'une tempête entre Gênes et Civita Vecchia, fait le vœu de bâtir à la Vierge une maison sur l'eau; on sait que l'église de Valangin est construite, en exécution de ce vœu, sur le ruisseau qui descend du Sorgereux. En 1506 Claude retourne à Nancy où il sert de témoin pour le testament du duc René. En 1511 il est arbitre entre le nouveau duc Antoine-le-Bon et un seigneur lorrain au sujet de l'avouerie d'Epinal. En 1512 les Suisses qui, l'année précédente, avaient séquestré Neuchâtel, s'emparent aussi de Valangin où cependant Claude revient mourir en 1517 et où sa dépouille repose dans un tombeau célèbre aux côtés de son épouse Guillemette de Vergy.

Les procès vont recommencer de plus belle, mais cette fois pour la terre de Valangin et non plus pour Beaufremont:

Claude d'Aarberg n'avait qu'une fille mariée au comte Philibert de Challant, d'une famille originaire d'Aoste en Piémont, assez considérable pour que leur fils, René de Challant, à peine arrivé à l'adolescence, fût, le 24 mars 1519, créé chevalier de l'Annonciade par le duc de Savoie.

En 1523 les Suisses restituèrent Valangin au comte de Challant tout

en gardant Neuchâtel, confisqué depuis 1511 sur Louis d'Orléans-Longueville, mari de la comtesse de Neuchâtel Jeanne de Hochberg, parce que ce prince avait combattu contre eux en Italie. Mais, dès 1529, Jeanne de Hochberg et ses enfants, réintégrés dans leurs droits à Neuchâtel, prétendirent que le comte de Challant n'aurait pas dû hériter de Valangin, et que cette terre, à la mort du dernier mâle de la maison d'Aarberg, aurait dû faire retour à la ligne directe ou suzeraine, c'est-à-dire à la maison de Neuchâtel. De là des procès entre les Longueville



A Beaufremont.

et les Challant ou leurs successeurs au sujet de Valangin pendant plus de soixante ans.

Au cours de ces procès, René de Challant devenait dans son pays un personnage considérable. Nommé maréchal de Savoie, c'est lui qui chercha à s'emparer de Genève en 1536; pendant les guerres entre François Ier et Charles-Quint, et alors que les états du duc de Savoie avaient disparu dans la tourmente, il fut fait prisonnier en 1553 à Verceil en Piémont par le maréchal de Brissac, puis envoyé à Paris comme ambassadeur de Savoie après qu'Emmanuel-Philibert, devenu simple général espagnol et vainqueur des Français à Saint-Quentin, eut obtenu

la restauration de sa patrie en 1559 par le traité de Cateau-Cambrésis; il négocia le mariage de son maître avec Marguerite de France, fille de François Ier; c'est à l'occasion des fêtes de ce mariage que le roi de France Henri II reçut à l'œil une blessure mortelle. René de Challant fut ensuite gouverneur de la Savoie, dont il avait été chargé de reprendre possession au nom de son souverain.

Tous ces honneurs ne l'avaient pas enrichi; pour faire face à ses dépenses, il avait dû emprunter 30,000 écus à Messieurs de Berne, et leur hypothéquer sa seigneurie contestée de Valangin; ce prêt, essentiellement politique, aura une influence décisive pour maintenir le comté de Valangin dans la sphère d'influence de la Suisse.



Isabelle de Challant, comtesse d'Avy.

D'après une médaille en bronze conservée au cabinet des médailles de Vienne (Autriche), où existe un autre exemplaire en argent (reproduction par surmoulage). Cette médaille, portant la date de 1557, a pour auteur P(etrus) P(aulus) R(omanus), dont le vrai nom était Galeotti et qui fut médailleur officiel de Cosme Ier de Médicis à Florence. — Diamètre 42 millimètres.

Le comte de Challant ne laissa que deux filles à sa mort survenue vers 1564; il avait pourtant été marié quatre fois; ces deux filles étaient nées de son second mariage avec Mencie de Portugal-Bragance. L'une d'elles, Philiberte, paraît s'être laissée aller à des écarts domestiques, mais n'en réussit pas moins à se faire épouser par Joseph Tornielli, seigneur milanais, comte souverain de Brionne et de Solarolle. Isabelle, sa sœur cadette, eut pour mari Frédéric de Madrutz, originaire du Tyrol, comte d'Avy et marquis de Soriane. Madrutz, colonel au service de Charles-Quint, avait été fiancé à Philiberte, qui disparut la veille du mariage; il avait épousé aussitôt la sœur cadette. Des haines mortelles ont divisé les deux sœurs, qui s'accusaient d'inconduite, de captation d'héritage et de faux; un réfugié français, le notaire Grossourdy à Valangin, fut exécuté pour avoir rédigé un acte faux qu'aurait suggéré la comtesse d'Avy.

Les deux sœurs vinrent se fixer en Lorraine après leur mariage et possédèrent en commun la baronnie de Beaufremont jusqu'en 1589.

A Valangin, les Tornielli avaient pour représentants attitrés la famille Clerc dit Guy, illustrée plus tard au service de France dans la carrière des armes sous le nom de Guy d'Haudanger; M. Maurice de Pourtalès, à Neuchâtel, possède soit du comte Joseph Tornielli, soit de Philiberte de Challant plusieurs lettres, toutes fortes aimables, adressées

pendant les années 1576, 1577, 1578 et 1586, au maire Claude Guy, à madame la « méresse » et à d'autres membres de la famille. On trouvera aux annexes un échantillon de cette correspondance. Les Guy étaient, sauf erreur, propriétaires du domaine de Bussy, au-dessus de Valangin, qui appartient actuellement à la famille Pourtalès.

Les Tornielli et les Avy plaidèrent, comme avant eux René de Challant, pour recouvrer la seigneurie de Valangin. En 1576 les quatre cantons alliés de Neuchâtel (Berne, Soleure, Fribourg et Lucerne) adjugèrent Valangin à l'aînée Philiberte Tornielli. D'autre part, Messieurs de Berne s'étaient fait adjuger Valangin comme gage à cause de leur créance de 30,000 écus contre René de Challant, et avaient remis cette seigneurie entre les mains de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville et souveraine de Neuchâtel, qui avait remboursé leur créance de 30,000 écus. La sentence des quatre cantons ayant été contestée par la cadette Isabelle de Challant comtesse d'Avy, les neuf autres cantons statuèrent en 1584; les héritiers de la comtesse d'Avy cédèrent leurs droits au comte de Montbéliard en 1586, et ceux de la comtesse Tornielli au même comte de Montbéliard en 1589. Puis, Marie de Bourbon, qui n'avait pas cessé de posséder en fait Valangin, racheta le tout en 1592 pour la somme de 70,000 écus d'or de laquelle furent déduits les 30,000 écus déjà remboursés aux Bernois par cette princesse. A partir de ce moment Valangin fut définitivement réuni à Neuchâtel et n'eut plus rien de commun avec les sires de Beaufremont en Lorraine.

Il suffira, pour terminer cette notice, d'exposer rapidement qu'en octobre 1589 la baronnie de Beaufremont, jusqu'alors indivise, fut partagée entre la postérité des deux sœurs ennemies, la comtesse Tornielli et la comtesse d'Avy ou de Madrutz. Les Tornielli eurent la partie basse du château et, à Beaufremont, 593 arpents de bois, 12 maisons au *village* et 4 maisons à la *montagne*. Les Madrutz eurent à Beaufremont la partie supérieure du château et 777 arpents de bois à Sennecourt. Quant aux terres de Gendreville, Mesdonville, Malaincourt, Laudaville et Urville, elles furent partagées par égales portions; cet Urville n'est pas la terre récemment acquise près de Metz par l'empereur Guillaume II d'Allemagne.

L'ensemble des revenus seigneuriaux de Beaufremont était alors de 103 francs en argent (le franc du duché de Bar valant 2 livres 4 deniers tournois), 110 chapons, 526 poules, 819 œufs, 38 oies, 15 eimer de blé, 278 bichets d'avoine, 4 pintes d'huile et 5 livres de cire. Outre le château et ses dépendances, les héritages partagés comprenaient

336 journaux de terre labourable, 123 fauchées de pré et 1685 arpents de bois; la fauchée et l'arpent représentent 250 toises carrées, soit 20 ares 44 centiares. Il y avait en outre à Beaufremont un troupeau de bêtes blanches (moutons) de 400 mères environ, avec leur suite, et un autre de 60 bêtes rouges (vaches). 426 personnes habitaient la baronnie non compris le château.

Le château d'en bas, c'est-à-dire le château Tornielli, appartenait en 1737 à Anne-Joseph de Tornielli, marquis de Gerbevilliers, comte de Torniel et de Brionne, conseiller d'état du duc Léopold de Lorraine et son grand chambellan, bailli du duché de Bar et plus tard grand bailli de Nancy; il avait épousé Mlle de Lambertye, fille du maréchal de Lorraine et n'eut pas d'enfants; un neveu de sa femme, Camille de Lambertye, quitta son nom pour prendre celui de comte de Torniel. La branche française de cette famille est donc éteinte. En Italie, au contraire, la famille Tornielli a compté de nombreux représentants; une Tornielli ou plus probablement une Challant a été peinte par l'illustre Luini à l'église Saint-Maurice appelée aussi le Monastère Majeur à Milan, dans la célèbre fresque dite la décollation de Sainte-Catherine; elle avait eu la fantaisie d'exiger d'être représentée en sainte décapitée portant elle-même sa tête; quelques années plus tard elle fut décapitée à la suite de forfaits incontestables. Un comte Tornielli est aujourd'hui ambassadeur d'Italie et doyen du corps diplomatique à Paris.

La partie du château de Beaufremont qui avait été attribuée à la comtesse de Madruce ou d'Avy fut réparée et embellie en 1617, mais Richelieu, au cours de la guerre de Trente Ans, fit détruire la plupart des châteaux lorrains; Beaufremont ne fut pas épargné. Charlotte de Madruce comtesse d'Ave *(sic)* et d'Arberg, mariée à Charles de Lenoncourt, fut la dernière de sa famille; elle est morte le 4 mars 1669 à Nancy et a été inhumée à Lure dans la Haute-Saône. Un jeton à ses armes et portant aussi les chevrons d'Aarberg-Valangin, a été frappé en 1650; il en existe un seul exemplaire au musée d'Epinal. (Voir annexe V.)

La famille de Lenoncourt a fait combler, sur l'ordre de Louis XIV, les fossés à l'aide des débris des tours et de l'enceinte.

Antoine de Lenoncourt, ne pouvant plus habiter un château ruiné et désert dont chaque pierre portait l'empreinte de pénibles souvenirs, se vit « comme forcé » de vendre l'héritage pour lequel sa mère et ses ancêtres avaient montré tant de prédilection. Le 15 juillet 1675, François d'Alençon, lieutenant-général au baillage de Bar, fit l'acquisition de la terre de Beaufremont pour la somme de 93,000 livres barrois.

Au cours du XIXme siècle, une foule de pauvres hères s'étaient nichés dans ce qui restait du château; une famille occupait une tour ou une portion de tour, une autre s'était installée dans quelque grange encore debout. Il y a peu d'années, il n'y avait pas moins de quatre-vingts personnes ou familles propriétaires de l'ancienne résidence des Aarberg-Valangin.

Le prince (aujourd'hui duc) de Bauffremont, duc d'Atrisco, a racheté peu à peu ces diverses parcelles et restaurera peut-être un jour cette demeure historique dont il porte le nom. On verra par les photographies ci-jointes que la destruction est presque complète; ce ne sera plus une restauration, mais une reconstruction. Par malheur on ne possède aucune vue ancienne du château. Claude de Bauffremont, gouverneur d'Auxerre et de Mâcon, puis un des Torniel de Beaufremont, ont été les protecteurs du célèbre aquafortiste et graveur lorrain Callot, qui leur a dédié diverses œuvres, entre autres sa fameuse série de 13 pièces dite des *Exercices militaires*, et une autre pièce allégorique dite le *Grand Rocher;* combien il faut regretter que Callot n'ait nulle part reproduit la silhouette du château de Beaufremont!

SOURCES

Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 718, nº 17, 4 février 1407, Guillaume, comte d'Aarberg, et Jeanne de Beauffremont, sa femme, reconnaissent avoir reçu 1000 écus d'or, pour premier payement de la somme promise à ladite Jeanne, par son contrat de mariage. B, 718 nº 18, 15 février 1409, quittance de 1500 écus d'or remise par le même comte au seigneur de Beauffremont. B, 718 nº 29, lettre de Jean, comte d'Aarberg, au sieur de Nogent au sujet de la terre de Beaufremont. B, 718 nº 30, 18 mai 1419, lettre de Jean, comte d'Aarberg, permettant à Pierre, seigneur de Beaufremont et de Ruppes, de posséder, sa vie durant, la terre de Beaufremont. B, 718 nº 33, sans date, requête de Jean, comte d'Aarberg, pour être reçu à faire hommage de Beaufremont. B, 718 nº 41, année 1471, treize lettres missives relatives aux contestations du comte d'Aarberg avec le comte de Vaudémont-Lorraine, au sujet de Beaufremont. B, 718 nº 44, fête de Sainte-Catherine 1478, lettre missive en allemand de Jean, comte d'Aarberg, au duc de Lorraine touchant la seigneurie de Beaufremont. B, 718 nº 45, avril 1481, contestations de la reine de Sicile, avec Guillaume, fils du comte d'Aarberg sur Beaufremont. B, 718 nº 23, année 1483 probablement, cahier de papier contenant l'avis de jurisconsultes lorrains concernant le fait de la succession de la terre de Beaufremont. B, 718 nº 46, juillet 1484, négociations en allemand entre le duc de Lorraine et le comte d'Aarberg au sujet de

Beaufremont. B, 718 nº 47, 16 avril 1486, vente soit cession pour 15,000 florins de la terre de Beaufremont, au duc de Lorraine par Jean d'Aarberg avec option pour Jean d'Aarberg, si le duc ne paye pas, de conserver la terre (en allemand avec une traduction en français et une autre en latin). B, 758 nº 35, 13 et 18 mars 1493, procuration de Claude d'Aarberg, seigneur de Valangin à Claude, bâtard de Valangin, et à Pierre Picard, lieutenant de Bassigny, pour reprendre, en son nom, du gouverneur de Bourgogne, la maison-forte de Courcelles. — *Archives de Lorraine.* Layette de Neufchatel et Chatenoy, Nos 139, 140 et 141. — *Trésor des Chartes de Lorraine,* vol. Beaufremont, p. 293 et 297. — *Cartulaire de Lorraine.* Article *Sampigny, Trognon* et *Bauffremont:* contrat de mariage de Guillaume d'Aarberg et de Jeanne de Bauffremont.

Archives de la famille Guy d'Haudanger, en mains de M. Maurice de Pourtalès, à Neuchâtel.

Bibliothèque nationale de Paris, fonds français, mss. 411, fol. 91.

Recès des diètes fédérales. Recès de la *diète de Zurich,* 6-28 janvier 1478, Abschiede III, 1, p. 1, litt. *n. Diète de Lucerne,* 16 juin 1484, ibidem, p. 180, litt. *d. Diète de Lucerne,* 2 juillet 1484, ibidem, p. 184, litt. *d. Diète de Lucerne,* 13 juillet 1484, ibidem, p. 186, litt. *n. Diète de Soleure,* 16-23 avril 1486, ibidem, p. 233, litt. *k. Diète de Lucerne,* 9 octobre 1590, ibidem, p. 370, litt. *t.*

L. Vaccaronne, I Challant e loro questioni per la successione ai fundi. Turin, F. Casanova, 1893.

A. Duchesne. *Histoire de la maison de Vergy,* VI, 330.

Boyve. *Annales de Neuchâtel,* I, 449; II, 148, 153 à 155, 158, 164, 170, 173, 176 à 184, 188, 210 à 224, 229, 238, 239, 262, 292, 307.

De Barante. *Histoire des ducs de Bourgogne,* VII, 219.

Chapellier. *Essai historique sur Beaufremont, son château et ses barons,* Epinal, 1858, 2 vol.

Benoit-Picard. *Histoire généalogique de la maison de Lorraine.*

Jules Jeanjaquet. *Musée neuchâtelois* 1901, p. 54: Le procès du greffier faussaire Grossourdy de Valangin, en 1581. (Nombreux détails sur les conflits entre les deux filles de René de Challant.)

Arnold Robert. *La baronnie de Bauffremont en Lorraine, un peu de numismatique. Numismatic Circular,* Londres, Spink and Son, mars 1902.

Georges Gallet. *Musée neuchâtelois* 1907, p. 224. Note sur une médaille d'Isabelle de Challant conservée au Musée de Vienne en Autriche.

Renseignements manuscrits dûs à l'extrême obligeance de M. le duc de Bauffremont, à Paris, et de M. E. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

AN

Extrait généalogique pour servir à l'histoire des contestations élevées sur la sirerie ou baronnie de Bauffren

Pierre, sire de Bauffremont. Epouse Agnès de Vergy, remariée à Ulric II, comte de Ferrette. — BRANCHE AINÉE

Liébaud, sire de Bauffremont, maréchal de Bourgogne. Sire de 1255 à 1302. Tué à Pont-à-Vendin en 1302. Epouse Adeline d'Epinal, dame de Ruppes, etc., veuve de Geoffroi, sire de Rosières.

Vautier, sire de Bauffremont. Sire de 1302 à (entre 1337 et 1343). Epouse Marguerite de Choiseul, dame de Scey-sur-Saône.

BRANCHE DE

Liébaud, sire de Bauffremont, mort entre 1373 et 1376.

Huard de Bauffremont, mort entre

BRANCHE DE RORTHEY

BRANCHE DE SCEY-FONT

Philibert, sire de Bauffremont, mort en 1416.

Jean de Bauffremont, sire de Rorthey, tige d'une branche éteinte à la seconde génération.

Vautier de Bauffremo sire de Ville-au-Val, F toy, etc., mort avant 13 Tige des Bauffremon du Luxembourg, éteints au XVme sièc

Enfants issus de son premier mariage avec Agnès de Jonvelle, veuve de Guillaume II de Vergy, seigneur de Mirebeau.

Jean de Bauffremont, sire de Montfort, Savoisy, etc. Tué à la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415. Sans postérité.

Guillemette de Bauffremont, morte 1405. *Epouse Pierre II dit Perrin de Bauffremont,* sire de Ruppes, mort en 1410, remarié à Agnès de Ludre, veuve de Thibaut, seigneur d'Ogévilles.

Jeanne de Bauffremont, morte 1417. Epouse, 1407, **Guillaume comte d'Aarberg, seigneur de Valangin,** mort en 1427.

Marie de Bauffremont. Epouse Jacques de Vienne, sire de Ruffey.

X. sire de Ruffey.

Isabelle de Bauffremont. Epouse, 1400, Richard d'Oiselay, sire de la Villeneuve, et survit à son père Philibert.

Guillaume d'Oiselay. — Philibert d'Oiselay.

Jean, Pierre et Guillaume contestent l'héritage de Phili sire de Bauffremont. Pierre, sire, puis comte de Ch est un instant en possessio de la sirerie de Bauffremon

Pierre de Bauffremont, IIIme du nom comme sire de Ruppes, **devenu sire de Bauffremont après Philibert son grand-père,** en vertu du testament de celui-ci. (Voir ci-contre branche de Ruppes.)

Jean III ou IV, comte d'Aarberg-Valangin, mort 1493. Epoux de Louise de Neuchâtel-Vaumarcus, morte 1478. Il devient, après nombre de contestations avec le duc de Lorraine, sire ou baron de la baronnie de Bauffremont en 1486.

Pierre de Bauffremo seigneur de Mirebea mort sans postérité, Epouse, 1467, Catheri d'Aarberg, sœur de Cla morte en 1481.

Claude d'Aarberg-Valangin, né 1447, † 1517. Epouse Guillemette de Vergy, morte 1541. (Claude a eu un frère mort sans descendance et cinq sœurs dont l'une, Catherine, épouse Pierre de Bauffremont-Mirebeau.)

Louise d'Aarberg-Valangin, † 1519. Epouse **Philibert, comte de Challant.**

René de Challant, † 1565. Epouse, entre autres, Mencie de Portugal.

Philiberte, † 1578. Epouse **le comte Joseph Tornielli.**

Isabelle, † 1575. Epouse **le comte d'Avy et Madruce.**

E II

lepuis 1416, époque de la mort de Philibert, sire de Bauffremont, dernier représentant de la branche aînée.

le Scey-sur-Saône,
1380.

Ienri de Bauffremont, sire de Scey-sur-Saône, mort entre 1412 et 1416.
Epouse, 1383, Jeanne de Vergy, dame de Mirebeau, etc.

BRANCHE DE MIREBEAU

Jean de Bauffremont,
sire de Mirebeau,
mort en 1461.
Epouse, 1439, Marguerite
de Chalon.

Anne de Bauffremont.
Epouse, 1459,
Pierre de Bauffremont,
baron de Sennecey,
seigneur de Soye,
souverain de Vauvillers.

BRANCHE DE CHARNY

Pierre de Bauffremont,
sire, puis comte de Charny,
grand sénéchal de Bourgogne,
chevalier de la Toison d'or,
mort 1472.
Epouse : 1° Anne de Saulx;
2° Marie de Bourgogne.

D'où trois filles,
dont la postérité s'étend
à toutes les maisons
actuellement
régnantes en Europe.

BRANCHE EXISTANTE

Guillaume de Bauffremont,
sire de Scey-sur-Saône.
Epouse
Jeanne de Villersexel,
dame de Sombernon, etc.

Charles de Bauffremont,
sire de Sombernon,
Scey-sur-Saône, Clairvaux-du-Jura, etc.
Tige des princes et ducs
de Bauffremont

BRANCHE DE RUPPES

Huard Ier de Bauffremont, sire de Ruppes, etc., mort en 1303.
Epouse Mahaut de Pulligny, dame de Vauvillers, etc.,
remariée à Aimé, sire de Ray.

Pierre Ier dit Perrin de Bauffremont,
sire de Ruppes, seigneur de Vauvillers,
etc., mort en 1365.

Huard II de Bauffremont, sire de Ruppes,
mort en 1385.
Epouse, vers 1346, Jeanne de Vienne,
fille de Guillaume, sire de Montmorot,
et de Marguerite de Lorraine-Vaudémont.

Pierre II dit Perrin de Bauffremont,
sire de Ruppes, mort en 1410.
Epouse :
1° Guillemette de Bauffremont
(voir ci-contre);
2° Agnès de Ludre, veuve de Thibaut,
seigneur d'Ogévilles.

Pierre de Bauffremont, IIIme du nom
comme **sire de Ruppes, devenu sire
de Bauffremont à la mort de Philibert,
son grand-père maternel.**
Mort en 1468, sans postérité.
Epouse :
1° Béatrix du Chatelet;
2° Agnès de Cusance, veuve de Gauthier
de Bauffremont-Ruppes,
sire de Soye, souverain de Vauvillers;
3° Catherine de Saint-Loup,
veuve de Jean, seigneur de Ville-sur-Illon.

**Accusé d'avoir fabriqué de la fausse monnaie.
Le duc de Lorraine s'empare de la sirerie de Bauffremont**
et la conserve un certain temps.
**Pierre recouvre cette sirerie et en donne entre vifs
la moitié à son cousin germain Jean d'Aarberg-Valangin,
en s'en réservant l'usufruit, lui engage l'autre moitié,
et lui lègue le tout par testament.**

BRANCHE DE SENNECEY

Liébaud de Bauffremont-Ruppes, sire de Soye,
Vauvillers, etc.,
tige des sires de Soye,
souverains de Vauvillers, marquis de Sennecey,
ducs de Randan, pairs de France,
éteints au XVIIme siècle.

Catherine de Bauffremont-Ruppes.
Epouse, 1363, Jean II, sire de Bourlemont
et de Domremy.
C'est la dame de Domremy citée dans le procès
de Jeanne d'Arc.
Elle porte les biens de la maison de Bauffremont-Ruppes aux maisons de Joinville, de Salm
et de Lorraine-Autriche.

ANNEXE II

Note de jurisconsultes lorrains sur les prétentions respectives de Jean d'Aarberg et du duc de Lorraine sur Beaufremont. Nancy, 1483 environ.

Articles concernans les uz et coustumes de la baronnie de Beffroimont.
(Archives de Meurthe et Moselle, layette B. 718, nº 23.)

Le cas est tel:

Messire Philibert de Beffromont, chevalier, en son vivant estoit seigneur du dict Beffromont, et de plusieurs autres belles terres et seigneuries, tant en France que en Barroys et Lorraine, laquelle seigneurie de Beffromont est mouvant et tenue en fief du duc de Bar.

Item, le dict messire Philibert eut six enffans, deux filz et quatre filles. Les deux filz allèrent de vie à trespas premier que leur père, sans hoirs de leurs corps.

Item, les dictes quatre filles furent mariées, l'une à messire Perrin de Ruppes, dont yssit messire Pierre de Ruppes, l'autre au seigneur de Valengin, dont est yssu le sieur de Valengin encores vivant, la tierce au seigneur de Ruffe, dont est yssu le seigneur de Ruffe, et la quarte à messire Richart d'Oisellet, seigneur de la ville neufve, dont yssirent Guillaume et Philibert d'Oisellet, frères.

Item, ledict messire Philibert par son testament ordonna que messire Pierre de Ruppes, filz du dict Perrin de Ruppes et de sa première fille, eust la seigneurie du dict Beffromont.

Item, troys des dictes filles, c'est assavoir: celle de Ruppes, celle de Valengin et celle de Ruffe, alèrent de vie à trespas premier que leur père, et délaissèrent leurs enffans dessus dits.

Item, le dict Philibert alla de vie à trespas, délaissée sa fille, femme du dict messire Richart d'Oisellet, et les enffans de ses autres filles, après le trespas duquel sa dicte fille d'Oisellet se veult dire et porter héritière seule de son père, comme plus prochaine, et par la coustume qu'il n'y a aucune représentacion.

Item, le dict messire Pierre de Ruppes, par vertu du dict testament et autrement de sa voulenté, se bouta en la dicte seigneurie de Beffromont, et ne veult souffrir que sa dicte tante, femme du dict Richart d'Oisellet y entrast ne eust aucun droit part ne porcion, et tint le dict messire Pierre icelle seigneurie par long temps contre la voulenté de sa dicte tante.

Item, certain [temps] après que les guerres et divisions estoient grans, Guillaume d'Oisellet et Philibert, son frère voulans recouvrer l'éritaige de leur mère prindrent d'emblée le chastel du dict Beffromont, et le dict messire Pierre de Ruppes dedens et le tindrent prisonnier par aucun temps.

Item, et depuis fut délivré et après sa délivrance à l'aide de feu messire Erard du Chastellet, lors gouverneur de Barroys par force recouvra le dict chastel de Beffromont et print dedens icellui plusieurs des gens des dicts d'Oisellet qui estoient dedens.

Item, et après les dictes violences et euvres de fait, et en l'an mil quatre cens trente quatre, on moys de mars, fut fait traictié et accord entre les dicts Guillaume et Philibert d'Oisellet, frères, d'une part, et le dict messire Pierre de Ruppes, dit de Beffromont, par lequel les dicts frères d'Oisellet consentirent que le testament du dict feu messire Philibert de Beffromont sortist son effect et eust lieu, et que par vertu d'icellui, la dicte seigneurie de Beffromont fust et aparteinst au dict messire Pierre de Beffromont, et y renuncèrent comme par lettres auttentiques appert.

Item, et ne se trouve point que le seigneur de Valengin, ne le seigneur de Ruffe qui estoient enffans des deux autres filles du dict messire Philibert de Beffromont et aussi prochains que les dicts d'Oisellet demandassent avecques aucune part ou porcion en la dicte seigneurie de Beffromont après le trespas du dict messire Philibert, leur grant père.

Item, et au tiltre dessus dict, le dict messire Pierre de Ruppes, dit de Beffromont, a tenu et possédé la dicte seigneurie de Beffromont depuis l'an mil quatre cens seize que le dict messire Philibert trespassa, et depuis l'appoinctement fait aus dicts d'Oisellet paisiblement, et en a fait l'ommaige et devoirs de fief jusques à l'an mil quatre cens quarante quatre.

Item, ouquel temps le dict messire Pierre de Beffromont fut accusé d'avoir fait faire et forger ondict chastel de Beffromont faulses monnoyes d'or et d'argent, et après informacion faicte tant par la confession d'aulcuns qui y avoient forgé, qui furent exécutéz, que autrement, le dict messire Pierre par vertu de la commission donnée du roy de Secille, lors duc de Bar, fut adjourné à comparoir en personne sur peine de bannissement et de confiscation de corps et de bien à certain jour, etc.

Item, lequel messire Pierre se doubtant s'absenta du païs, et pour ce fut le dict chastel et seigneurie de Beffromont mis en la main du dict seigneur roy, duc de Bar, et au jour assigné à icelluy messire, ne comparut point, et fut mis en deffault, et fut appoincté par le juge commis qu'il seroit radjourné à troys brefz jours, troys octaves et troys quinzaines, selon l'usaige du païs.

Item, en ensuivant laquelle ordonnance, fut radjourné à certain jour pour le premier brief jour à comparoir au lieu de Bar, et n'y comparut, et pour ce fut contre luy octroyé deffault à la requeste du procureur du dict seigneur, qui luy fut octroyé, et dès lors, après icellui deffault, le juge subdélégué déclaira le proffit du dict deffault tel, qu'il déclaira la dicte seigneurie de Beffromont et touz autres seigneuries et biens que cellui messire Pierre avoit on duchié de Bar estre acquis et confisquéz au dict seigneur duc de Bar.

Item, et après laquelle sentence et déclaracion, les autres deffaulx furent donnéz et octroyéz contre le dict de Beffromont, jusques au nombre de huit ou neuf deffaulx, et depuis n'y fut faicte autre sentence.

Item, pendant lesquelx deffaulx, le dict messire Pierre de Beffromont se dist et porta pour appellant, et releva en Parlement son appellacion, jassoit ce que la dicte seigneurie de Beffromont ne fust, ne soit en riens du ressort du royaume, ne de la court de Parlement, mais est de la souveraineté du dict duc de Bar, de son bailliage de Saint-Mihiel.

Item, et poursuit le dict messire Pierre son appellacion en Parlement, ou quel le procureur du dict seigneur roy, duc de Bar déclina la dicte court en disant que la dicte seigneurie de Beffromont n'estoit de la subjection du roy, ne de son ressort de Parlement, et le dict de Beffromont disoit que supposé que ainsi fust, toutesfoiz les dictz deffaulx et sentence avoient esté donnéz à Bar qui estoit notoirement du ressort du roy et de sa court.

Item, et finablement, après plusieurs altercations sur ce eues, la court de Parlement par arrest jugea et appoincta que le dict messire Pierre seroit remis et réintégré en la possession et joyssance du dict chastel et seigneurie de Beffromont sans préjudice à la déclinatoire alléguée par le roy de Secille, duc de Bar, ou son procureur.

Item, lequel arrest ne peut estre exécuté, pour la résistance que y fist le dict seigneur roy, duc de Bar et ses officiers et autres qui estoient dedens le dict chastel, mais le dict messire Pierre cautelleusement trouva manière d'entrer secrètement et par emblée ou dict chastel, et quant il se trouvà le plus fort, manda son sergent exécuteur du dict arrest, et par vertu d'icellui, se fist maintenir en la possession, et fut environ l'an 1447 ou 1448.

Item, et depuis lors jusques à l'an 1468 que le dict de Beffromont trespassa, a tenu la dicte seigneurie paisiblement.

Item, et en l'an 1449, le dict messire Pierre, par lettres autenticques, et en considéracion de ce que le dict seigneur de Valengin l'avoit soustenu et aidé en recouvrement de la dicte seigneurie de Beffromont, et y fait grans fraiz, donna au dict seigneur de Valengin la moitié de la dicte seigneurie de Beffromont, retento sibi usufructu vita cuncta, lesquelles lettres jamais ne furent confermées par le dict seigneur duc de Bar comme seigneur de fief, ce que faire se doit pour ce que les fiefz du païs sont fiefz de dangier qui ne se peullent aliéner sans le congié du seigneur féodal.

Item, et en l'an 1453, le dict messire Pierre de Beffromont se transporta en Provence devers le dict seigneur roy, et tellement fist que le dict seigneur luy pardonna toute l'offense qu'il avoit commise envers luy, tant de la dicte faulse monnoye que autrement, et luy leva la main du dict Beffromont, le receut en hommaige, et depuis bailla son dénombrement qui fut receu, et dès lors fut et demoura paisible du dict Beffromont jusques à son trespas.

Item, pendant lequel temps icellui messire Pierre maria la fille du dict seigneur de Valengin qui demeuroit avec luy au filz du seigneur de Mirebel, en faveur duquel mariaige il donna et assigna au dict de Mirebel et sa femme 400 florins de Rin de rente à rachapt de 4000 florins, et icelle rente assigna sur tel part et porcion que pourroient avoir après

son trespas les dictz Guillaume et Philibert d'Oisellet en la dicte seigneurie de Beffromont, et d'icelle porcion les privoit et déboutoit, et si la dicte porcion ne suffisoit, l'assignoit sur la moitié d'icelle seigneurie, de laquelle rente il ne devoit riens payer sa vie durant, comme par lettres auttentiques appert.

Item, par autres lettres en l'an 1458, chargea la moitié d'icelle seigneurie de Beffromont de 14 escuz d'or de rente envers le dict seigneur de Valengin, et de 300 florins de Rin.

Item, en l'an 1468, le dict messire Pierre fist son testament, par lequel entre autres choses il institue son héritier le dict seigneur de Valengin en la dicte seigneurie de Beffromont, et mesmement en la moitié, en confermant le don de l'autre moitié que paravant il avoit fait au dict de Valengin.

Item, par vertu duquel testament, ne du don et autres contractz dessus dictz, jamais le dict seigneur de Valengin ne autres n'eurent possession ou joyssance d'icelle seigneurie de Beffromont ne de partie d'icelle.

Item, mais du vivant du dict messire Pierre de Beffromont, le dict seigneur roy duc de Bar comme seigneur féodal et pour autres causes fist saisir et mettre en sa main le dict chastel de Beffromont, et aussi pour doubte que après le trespas du dict messire Pierre aucune violence ou euvre de fait n'y fust faicte.

Item, et certain temps après, le dict messire Pierre de Beffromont alla de vie à trespas; après le trespas duquel, Guillaume d'Oisellet, cousin germain d'icellui messire Pierre se porta pour héritier et prétendoit toute icelle seigneurie luy apartenir à cause de sa mère qui avoit sourvesqu le dict feu messire Philibert de Beffromont, du moins la moitié ou le tiers, et requist au dict seigneur qu'il le receust en hommaige, et luy en feist main, et baillast joyssance, et fist exibicion de ses tiltres.

Item, lesquelz veuz fut fait appoinctement entre feu de bonne mémoire le roy de Secille, duc de Bar, et le dict d'Oisellet, par lequel icellui d'Oisellet céda et transporta au dict seigneur roy tout le droit qu'il avoit en icelle seigneurie de Beffromont, comme par lettres auttentiques apperra.

Item, et avec ce monseigneur le conte de Vaudémont, père de monseigneur le duc acquesta de la vefve du dit feu messire Pierre de Beffromont le douaire qu'elle avoit sur icelle seigneurie de Beffromont.

Item, après lesquelles choses, le dict seigneur roy duc de Bar donna au dict seigneur conte, son gendre, tout le droit qu'il avoit en icelle seigneurie de Beffromont, tant à cause de la confiscation dessus dicte que du transport à luy fait par le dict d'Oisellet et autrement, par vertu desquelz tiltres il eut possession d'icelle seigneurie.

Item, et après, le dict seigneur de Valengin prétendant toute icelle seigneurie à luy apartenir par les moyens dessus dictz présenta au dict seigneur roy son hommaige, et requist main levée et joyssance d'icelle seigneurie; et pareillement, le seigneur de Ruffe prétendant la dicte seigneurie à luy apartenir présenta son hommaige, requérant joyssance et main levée.

Item, auxquelx le dict seigneur roy respondit qu'il veoit que chascun d'eulx demandoit le totaige, et aussi que son procureur fiscal y prétendoit droit par confisquacion et autrement, et pareillement, le dict conte de Vaudémont son filz, et que raisonnablement sans oyr les parties, ne leur pourroit bailler joyssance, mais que feissent leur poursuite par devant son bailly de Saint-Mihiel auquel la cognoissance des fiefz apartient, et il leur feroit faire bonne et briefve justice, et leur décerna mandemens patens pour ce faire.

Item, mais les dictz de Valengin et Ruffe ont délaissé la voye de justice, et voulu user de voye de guerre; et toutes foiz, après le trespas du roy de Secille, le dict de Valengin en a fait plusieurs requestes à la royne de Secille, fille du dict seigneur roy, et mère de mon dict seigneur de Lorraine auquel elle a respondu comme avoit fait son dict père, et encores plus, présenta au dict de Valengin d'en laisser cognoistre par les pers et nobles du païs telz qu'icellui de Valengin voudroit choisir, qui tout ce a refusé.

Item, et pareillement la présente mon dict seigneur de Lorraine depuis le trespas de sa dicte mère, ce que le dict de Valengin n'a voulu accepter, mais y a procédé par guerre et euvre de fait que je délaisse pour le présent, pour ce qu'il y a arbitraige de cognoistre du principal seulement.

Item, et en oultre, la dicte feu royne mère de mon dict seigneur le duc acquesta du seigneur de Soye la somme de cinquante saluz d'or de rente qu'il avoit par chascun an sur la dicte seigneurie de Beffromont, constitué par le dict feu messire Pierre de Beffromont.

Item, et par les moyens et tiltres dessus dictz, le dict seigneur de Valengin dit et prétend toute icelle seigneurie de Beffromont luy apartenir, et que le dict seigneur duc sans cause l'a détenue et détient.

Item, et le dict seigneur duc ou son procureur dit pareillement toute icelle seigneurie luy apartenir, tant à cause de la dicte confisquacion, comme par le transport fait par le dict d'Oisellet au dict seigneur roy et le transport d'icellui seigneur roy fait à son dict père, et aussi par l'acquest du douaire et des dictz cinquante saluz de rente.

Item, et pour respondre au don fait au dict de Valengin par le dict messire Pierre, et au testament d'icellui, et aus dictz 400 florins de rente constituéz par icellui messire Pierre en faveur du mariaige dont dessus est parlé, le dict seigneur roy respond ainsi que s'ensuit.

Item, et premier a ce que le dict de Valengin dit contre la dicte confiscation que le dict sieur pardonna au dict messire Pierre, et le receut en l'ommaige, etc., le dict seigneur duc ne croit pas que oncques le dict seigneur roy luy quictast ne rendist la confiscacion expressément, et si pardonné luy avoit, le dict pardon en termes généraulx ne comprendroit point le don de la dicte confiscacion qui par sentence luy estoit adjugée.

Item, et aussi le dict pardon ou réception de l'ommaige fut fait en Provence et non au duchié de Bar, et n'y avoit aucun des officiers de Barroys ne aultres qui fussent informéz d'icelle confiscacion, et n'en avoit

lors icellui seigneur roy aucune cognoissance, par quoy le dict pardon et réception de hommaige ne peut ne doit préjudicier au dict seigneur quant à la dicte confiscacion, mais seulement quant au délict personnel commis par le dict messire Pierre.

Item, et quant au don fait par icellui messire Pierre au dict seigneur de Valengin de la moitié d'icelle seigneurie de Beffromont, dit qu'il ne vault, ne doit sortir effect pour la coustume du païs, qui est telle que donner et retenir ne vault; et toutes foiz, par le dict don, il retenoit la joyssance sa vie durant.

Item, et aussi le dict don, ainsi qu'il est et doit estre, est réputé donnacion causa mortis, qui par aultre coustume ne vault, car par la coustume, ung homme par testament ne autre contract causa mortis ne peut disposer de son héritaige de la ligne et fief noble, au proffit de l'un de ses héritiers ou préjudice des autres, et sans leur consentement exprès.

Item, et aussi les fiefz du païs sont fiefz de dangier qui ne peullent aliéner, ne transporter sans congié du seigneur féodal, et le dict don oncques ne fut confermé, et n'en eut le dict de Valengin par vertu d'icellui aucune joyssance.

Item, et quant au dict testament pareillement par la coustume dessus dicte, ne doit sortir effect, car par la dicte coustume, le dict messire Pierre ne povoit donner ne léguer à l'un de ses héritiers plus que à l'autre, et n'en povoit disposer sans le consentement de ses autres héritiers par testament.

Item, et aussi la dicte seigneurie de Beffromont est en païs coustumier ou quel institution de héritiers n'a point de lieu, ainçoys les héritiers *qui sont en pareil degré succèdent equaliter tanquam ab intestato* en héritaiges de ligne.

Item, et quant à la constitucion de la rente de 400 florins pour le mariaige de la fille du dict de Valengin, dit le dict seigneur duc que le dict contract est fait en fraude pour cuider, priver et débouter les dictz d'Oisellet de la succession du dict messire Pierre, car il scavoit que directement ne raisonnablement il ne povoit par la coustume du païs priver les dictz d'Oisellet et indirectement en assignant la dicte rente sur la porcion d'Oisellet, il cuidoit les en priver, ce que faire ne devoit, mesmement veu que appoinctement avoit esté fait entre eulx comme dessus est dit.

Item, et aussi quant la dicte rente seroit raisonnablement constituée, elle n'apartendroit ne appartient au dict de Valengin et n'en peut faire action ou poursuite, attendu qu'il n'y a eu confirmacion, investiture ne possession, et quant il sera disputé à qui apartendra icelle seigneurie de Beffromont, celui qui prétend avoir droit en icelle cause en pourra faire poursuite et action par justice contre le seigneur du dit Beffromont qui y pourra plus amplement respondre.

Item, et pareillement respond à la constitucion de la rente de 14 escuz et autres dessus dictz.

Item, et pour ce que maintenant est question de la dicte seigneurie

de Beffromont entre le dict de Valengin d'une part qui demande toute icelle seigneurie et le dict seigneur duc qui pareillement demande le tout par les moyens et tiltres dessus dictz est besoing avoir délibéracion auquel apartient icelle seigneurie ou en tout ou en partie.

Item, et affin que plus seurement soit délibéré, fault présupposer et tenir pour vray que les lettres et tiltres de chascune des parties dont dessus est faicte mencion sont vraiz telz que dessus est dit.

Item, et au regart des autres faiz dont n'appert par lettres, les fault prendre pour vraiz en tant qu'ilz servent à la matière; car combien qu'ilz seroient difficiles à prouver, toutes foiz, ilz sont véritables.

Item, et au regart des coustumes alléguées, la première que représentacion n'a point de lieu, et que le plus prochain prent tout, icelle coustume n'a point de lieu ou duchié de Bar, ne ou bailliaige où la dicte seigneurie est assise, car on dict païs en succession en ligne directe et en héritaiges de ligne, y a représentacion.

Item, et quant à l'autre coustume que donner et retenir ne vault, ceste coustume seroit difficile à prouver on duchié de Bar, et mesmement on dict bailliaige de Saint-Mihiel onquel Beffromont est assise, car la dicte coustume est localle en aucuns lieux et en autres non.

Item, et quant à l'autre coustume que ung homme par son testament ne autre disposicion causa mortis ne peut disposer de son ancien héritaige de ligne on préjudice de ses héritiers, ne en donner ou léguer à l'un plus que à l'autre, icelle coustume est toute notoire par le païs et se prouvera par tesmoings et cas advenuz et par sentences.

Item, aussi est tout notoire que le duchié de Bar est païs coustumier on quel institucion de héritiers n'a point de lieu, mais les héritiers qui sont en pareil degré succèdent *æqualiter tamque ab intestato*, et par stirpes.

Item, et pour ce en considérant ce que de droit est à considérer avec les lettres, coustumes et faiz dessus posez, soit délibéré quel droit, part, ou porcion le dict seigneur duc peut et doit avoir en icelle seigneurie de Beffromont, tant en seigneurie et droit compropriétaire que comme seigneur féodal, et aussi quel droit, part ou porcion le dict seigneur de Valengin y a et doit avoir affin que le dict seigneur duc luy laisse ce que raisonnablement doit avoir.

ANNEXE III

Sentence arbitrale rendue à Soleure
le 14/23 avril 1486 entre Jean d'Aarberg-Valangin et le duc de Lorraine.

TRADUCTION DE L'ÉPOQUE.

A la journée commencée à tenir en la ville de Soleure le 14 avril 1486, par devant Philippe de Genève, chambellan et Pierre Loys de Valtan, maistres d'hostel, conseilleurs et orateurs du Roy de France, et plusieurs orateurs de la dite ville, députés des hautes parties d'Allemagne [des Suisses] à la dite journée, comparurent illustres et magnifiques personnes messire

Philippe de Linanges et d'Augsbourg, bailli d'Allemagne, pour Allemagne; messire Jehan de Guémanges chevalier et Robert Bodinays, orateurs, députés de René duc de Lorraine, d'une part; et noble magnifique personne Mgr Jehan comte d'Arberg, sgr de Valangin, les orateurs de la ville de Berne, Jean Baptiste de Aylandis, official de Losanne, Jean Loys de Froberg, Pierre de Bury, docteur ès lois, et Guillaume Cublan;

Sur la question et débat entre le dit duc d'une part et le dit C[te] d'autre, touchant le château et seigneurie de Boffroymont; veu les lettres, titres et renseignements, a esté par les dessus dits orateurs royaux et autres, appointé, conclu et déterminé par manière et voye amiable, que le duc de Lorraine donnera et paiera au dit comte d'Arberg, et à Claude, son fils, pour toutes demandes, droits et actions, qu'ils ont et peuvent avoir en la dite terre et quelque lieu que ce soit, et pour les fruits et revenus du temps passé, la somme de 15,000 florins d'or du Rhin ou la valeur de 4 escus pour 5 florins, ou 3 ducats pour 4 florins, ou XI florins d'Utrecht pour 10 florins du Rhin, scavoir deux mois du jour que le duc recevra lettres des dits Sgrs alliés (les Suisses) portant certificat que le père et le fils de Valangin auront recouvré leurs obligations de foy, du Roy des Romains, et qu'ils auront ratifié: le dit duc sera tenu de payer en la ville de Soleure 5000 florins du Rhin, en recevant lettres et transport et quittance des droits des dits de Valangin sur la dite terre. Et 4 mois après, le dit duc sera tenu de faire le second paiement en la dite ville de Soleure, de pareille somme de 5000 florins, et les quatre mois suivants en la dite ville le restant. — Et au cas que le duc ne veuille payer la dite somme de XV mil florins, il sera tenu de bailler et délivrer *au dit comte d'Arberg le dit chateau, terre et seigneurie de Boffroymont*, sauf au dit Sgr Duc les droits féodaux de Sgrie et de Souveraineté, et le douaire de dame Catherine, jadis femme de feu Pierre de Beffroymont, que le feu C[te] de Vaudemont, père du duc, avait acheté; et les 500 salus d'or qu'il avait pareillement acquis sur la dite terre, au choix et option du duc, un mois après la ratification faite du présent traicté par les dits de Valangin, et recouvrement de leurs obligations de foy; et d'autant que les dits de Valangin ont déclaré ne pouvoir accepter le dit traité, attendu qu'ils avaient donné leurs lettres et cartels de foy et scellés de leur sceau, à Maximilien, roi des Romains, de ne faire aucun appointement en cette matière, sans son consentement, il est convenu que, dans la fete de la Magdeleine prochaine, les dits de Valengin retireront et recouvreront leurs scellés du dit Roy des Romains, ou du moins lettres suffisantes de son consentement, lesquelles reçues, et qu'ils auront ratifié le présent traité en la ville de Solleure, le duc sera tenu de déduire aux dits de Valengin, dans les deux mois qu'il lui aparaytra dès la dite ratification, ou la dite terre et Seigneurie de Beffroymont, ou le premier payement de la dite somme à son choix. Et si, dans le dit de la Magdeleine, les dits de Valengin n'avaient recouvré leurs lettres de foy, ou le consentement dudit Roy des Romains, chaque partie demeurera en son droit, comme il était avant le présent traité. — Est encore appointé qu'après que les dits de Valangin

auront recouvré leurs lettres et confirmé le traité, que le duc de Lorraine ne pourra rien leur demander pour quels dommages qui aient été faits ès duchés de Lorraine et de Bar, ni eux pareillement au duc — et pendant le temps porté pour les ratifications, ne sera fait de part ni d'autre aucune entreprise ou voye de fait, injures, guerre ou hostilité, mais demeureront en paix et sureté l'un de l'autre.

Est pareillement appointé que le duc de Lorraine aura deux mois pour ratifier et confirmer le présent traité. — Obtiendront aussi les orateurs et députés du Roy de France, dans 4 semaines, que tous aydans et consortants les dits de Valangin demeureront en suspens, pendant le dit temps, afin que les sujets, de part et d'autre, puissent sûrement aller et négocier, sur lequel article le dit Roy fait ou fera savoir sa volonté à ceux de Berne. Fait à Soleure le 23 avril 1486.

ANNEXE IV

Extrait de la correspondance de Philiberte de Challant, Comtesse Tornielli, avec Claude Clerc dit Guy.

Archives de M. Maurice de Pourtalès.
Papiers de la famille Guy d'Haudanger. Liasse D. (Domaine de Bussy au Val-de-Ruz près de Valangin.)

Monsieur Le Maire Claude Guy, notre Lieutenant et Recepveur de Valengin audit Valengin.

Monsieur le Maire Ceste servira de response des Lettres que Vous et Madame la Meresse mavez escript et mavez faicts grand plaisir tous deux de me advertir de la santé de Monsieur le Comte et de la santé de tous aultres et que je Vous prye dy continuer estant bien ayse que la peste commence de passer par tous les lieux par dela que je Vous assure que je m'étais en bien grande peyne pour demeurer tant sans avoir aulcunes nouvelles de Monsieur, Lequel je Vous recommande. Quant à vous, Dieu mercyé soit, nous .....[1] Icy il faict bien froid et que avons .....[1] besoing de Vos poylles pour nous .....[1] chaud donner, nous nous portons bien Je Vous prie me faire ma recommandation à Monsieur le procureur Votre frère et à tous ces Messieurs du Conseil et à leurs femmes, aussi à Mons. Jonas, Mons. Triboulet, Monsieur Bolmo et à leurs femmes, aussi et à tous mes bons amys et amyes de Neufchastel et Valengin Vous en prendrez ensemble Madame la Meresse avec toute Votre famille Vostre part et Dieu Vous aime auquel je prie Vous donner à tous contante et longue vie De Beffermont ce jour de Noel 1577.

Je Vous prye quant lon vous payera le genolier que l'on me doibt de vous faire donner de .....[1] beurre et du mieille de le me .....[1] à quel je retournerai Les .....[1]

La Vostre bien bonne amye,

Phrte DE CHALLANT.

[1] Déchirure du papier.

ANNEXE V




JETON DE 1650 CONSERVÉ AU MUSÉE D'EPINAL.

A L'AVERS: *Charlotte Madruz cont.*[*esse*] *d'Ave et d'Arb.*[*erg*] B.[aronne] D.[ouairière] autour d'un écu écartelé, 1 et 4 eux-mêmes écartelés; le 1er d'argent au chef de gueules qui est de Chalant; au 2me d'or à l'aigle de sable qui est d'Aost vicomté; au 3me de gueules à un pal d'or chargé de trois chevrons de sable qui est d'Arberg-Valangin; au 4me vairé d'or et de gueules qui est de Bauffremont.

Le 2me quartier et le 3me sont d'argent au chef de gueules à cinq écussons d'azur posés en croix et chargés de cinq bezans en sautoir; à la bordure de gueules chargée de sept tours ou castilles d'or ouvertes d'azur, qui est de Portugal-Bragance.

Sur le tout écusson de Madruce, écartelé: 1 et 4 d'argent à trois bandes d'azur; 2 et 3 d'argent au chevron de gueules avec bordure engrelée de sable, qui est de Sparenberg.

Sur le tout du tout, un autre petit écusson, d'argent à la croix engrelée de gueules, qui est de Lenoncourt.

AU REVERS: une colonne brisée et des rayons de soleil que des nuages empêchent d'arriver jusqu'à la colonne, avec l'inscription: *nec casus tollit honores.*

(Communiqué par M. le conservateur du Musée d'Epinal.)



EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Septembre-Octobre 1907, p. 224.)

1615. XVII. 35. Item pour le louage de la maison de la maîtresse qu'est Jehanna Pury par an comme à la précédente maistresse d'escolle, à compter dès Noël 1615, 60 liv.

35vo. Item pour le gage de la Fresny Sagnard qui nouvellement a esté admise en gage pour nettoyer tous les privés communs de ville, par an, 12 liv.

Pour le gage du portier nouvellement admis en gage par Messrs du Conseil pour fermer et ouvrir la porte des Moullins et y avoir le soing requis, comme verballement luy a esté remonstré, 10 liv.

38. Delivré à Jaques Roy d'Orvin pour prinse d'un grand ours sur la montagne de Diepce dont on represente la patte. Par ordonnance du 21 déc. 1615, 3 liv.

39. Item du 6 janvier 1616 étant en la maison de ville à disner, où tous Messrs estoyent, delivré à Jérémie Grisel pour un aulmosne à des ladres allemandz chantans par la ville, 1 liv.

Delivré par ordonnance du 18me décembre 1615, à Magdeleine Breguet, pour avoir arrouzé les arbres plantés le long de la ripve, 5 liv.

40vo. Delivré par ordonnance du 14 febvrier 1616 à Jaques et Elie Fabvre et à George Viennet de Conssise pour avoir pris un ours dessus la côte de Corcelles dessoubs la Roche Montaubert, 3 liv.

41vo. Delivré à Pierre Bachelin, cousturier, pour avoir faict une enseigne neufve aux enfans de la rue de la Hasle, par ordonnance du 20 mars 1616, 5 liv.

42. Delivré à Claudy Valet pour estre allé après Monsieur l'ambassadeur de Beauvais luy porter lettres missives à Madame et à Monseigneur, nos souverains, de la part de MM. les Quatre Ministraux, l'ayant seullement atteint à la Rumbe (?) en Bourgogne. Est ce par ordonnance du 25 mars 1616, $27\,^1/_2$ liv.

42vo. Delivré à Pierre Bredin pour avoir fait 14 halebardes et douze espées de bois pour les bordes de l'an 1616. Est ce par ordonnance du du 12 avril 1616, 15 liv.

Delivré à Daniel Grisel pour avoir referré et fourni les clouz de la vieille enseigne de la ville, comme un aultre qu'est celle de la rue du Neufbourg et pour une haste de l'enseigne neufve de la rue des Moullins, par ordonnance du 20 apvril 1616, 2 liv. 8 gr.

Delivré à Abraham Dupasquier, masson, à bon compte du marché fait avec luy pour redresser la muraille Bersot, par ordonnance du 19 apvril 1616, 30 liv.

43. Delivré à Claude Brossard, trompette, demourant a la Neufeville pour ses peynes d'estre allé à Morat avecq la Compagnie qui y fust envoyée trouver Messieurs de Vossy, régiment de Berne, le 5 may 1616, 12 liv.

45. Plus par ordonnance du 8 aoust 1616, delivré au Mre des œuvres pour avoir tué en aoust 1616, 108 chiens en ceste ville et pour le vin de ses serviteurs, 16 liv.

46. Item par ordonnance du 20 sept. 1616 delivré à Jérémie Grisel et à Antoine de Salles pour estre allez nottifier aux bourgeois forains l'election faite d'eux pour aller en guerre et particulièrement au dit Grisel pour une semaize de vin que fust fournie pour Messrs, le tout revient à 3 liv. 9 gr.

1616-1617 manquent.

1618. 104. Pour le gage estably à la maistresse d'escolle, Jehanne Pory, 40 liv.

104vo. A la sage femme Marguerite Gysey, 30 liv.

A la sage femme Susanne Morel[1], 30 liv.

108. Delivré à Abraham Clottu de Cornaux pour avoir prins un loup, le 13 sep. 1618, 10 batz.

109. Delivré à Moyse Martin de Peseux $3\frac{1}{2}$ liv. pour avoir prins une louë, le 29 déc. 1618.

110. Dellivray à Abraham du Pasquier pour les greusix d'avoir fait le muret à l'entour du meurier, apert du billet du 15 janv. 1619, 3 liv.

112. Dellivray à Pierre Amyod pour donner à Simon Comta qui cherchoit pour ceux de la religion deschassé du Marquisat de Saluce, apert billet du 15 may, 6 liv.

113. Dellivray à Petter Wachtler et Hantz Dochterman, batteur de chien, 4 batz à chacun, le 23 juillet 1619.

114. Dellivray au Basteur des chiens, le 14 coûst, 21 liv.

117. Dellivray à Jacques Coinchon de Chambrellin, pour avoir prins une louve, apert du billet de l'onzième nov., 8 batz.

117vo. Dellivray à Jacques de Brotz et à ses compagnons 8 batz pour avoir prins un loup servier, apert billet du 10 déc. 1619, 2 liv.

1619-1620 manquent.

1621. 158. A la maistresse d'escolle, Jehanne Pury, pour son gage, 40 liv.

Pour louage de maison, 40 liv.

[1] Susanne Varnod, femme d'Abram Morel, jusqu'en 1629 date de sa mort.

A la Freny Saignard pour son gage de nettoyer les immondices sur les privez publicqs, 12 liv.

Aux 2 saiges femmes, Susanne Varnod, femme d'Abraham Morey et Marguerite, femme de feu le sieur Gyssey, à chascune 30 liv. 60 liv.

161. Delivré au dit Jannet, chappuis, 18 liv. pour avoir fait le planchier et rejoindre la traveson dessus de la chambrette du horologe de la tour de Diesse et avoir aussi raccommodé celle de l'horloge de l'hospital, ainsy qu'appart de l'attestation de Sr Buwherr d'Allemagne et de l'ordonnance du 1. janv. 1622, 18 liv.

163. Delivré à Clément Bran, pour avoir fait une douzaine de bâtons de taborins pour Messrs, par ordonnance du 3 avril 1622, 7 1/2 liv.

Delivré à Jehan Massonde, pour avoir peint les deux banderolles des arbelestriers, appert du billet du 1er apvril 1622, 28 liv.

163vo. Delivré à Mre Pierre Roudz, faure, la somme de 25 liv. pour avoir fait trois gros crocq, trois gros pechars et trois fossieux pour les ouvriers que sont allé travailler à Berne à la fortifficacion de la ville, ainsy qu'est à voir par les articles du d. Roudz et du billet escript au bas signé par le Sr Mre B^s^ Grenot en date du 16 may 1622, 25 liv.

164. Delivré au susdit Clement Bran, pour une chevenasse qu'il a faite à la senaille des vasches, conste billet du 11 apvril 1622, 4 liv.

164vo. Delivré au M^re^ qui a tué les chiens par la ville, pour son payement davoir tué 227 chiens et 3 liv. pour son séjour, au contenu de l'ordonnance du 24 d'aougst 1622, 31 liv. 4 1/2 gr.

Delivré au dit M^re^ par mesme ordonnance, pour 3 pots de vin qu'on luy baille coustumierement oultre son salaire, 3 liv.

213vo Delivré à Jehan Amiod, pour refaction aux hocques et musquets de Ville, appart du billet du 20me janvier 1623, 10 liv.

214. Delivré à Guillaume, fils de Josué Guillaume de la Saigne, pour avoir tué un loup vers les moulins du dit Guillaume, ainsy qu'est à voir par le billet du 20 mars 1623, 3 liv.

216. Delivré à Jonas Favargier, M^re^ pottier d'estain, pour reste de payement des flacons des Musquetaires, conste billet du 24 apvril 1623, 35 liv.

216vo. Item delivré au Lörtschmetzger 11 liv. 9 gros pour 47 chiens qu'il a tués par la ville. Est ce par l'ordonnance du 6 du dit mois.

219. Delivré à Daniel Poncier, pour une fenestre qu'il a faite en la maison des mousquetaires, comme est à voir par le billet du 14 aoust 1623, 15 liv.

224. Item delivré à Louys du Boz de Cortaillod, pour la prinse d'un loup, par billet du 27 janvier 1624, 3 liv.

Delivré à certains d'Areuse, aussi pour la prinse d'un loup, par billet du dernier janvier 1624, 3 liv.

225. Delivré à Mre Jehan et Jaques Simoynes, frères massons, la somme de 35 liv., à bon compte du marché fait avec Messieurs pour refaire une bresche en la muraille sur le jeu des arbelestriers du costé de Paradis, apert du billet du 26 apvril 1624, 35 liv.

227. Requiert luy estre tenu compte et rabatu la somme de 10 liv. pour un livre neuf de papier blanc qu'il a faict faire pour la compagnie des arbelestriers fist ce, tant pour le dit livre que pour y avoir fait peindre les armoyries de la ville et celles de la dite Cie, 10 liv.

Delivré à Mre Laurentz Larmurier la somme de 24 liv. pour 24 corcelets qu'il a refourbi et racommodé ayant fourni les clouz, ainsi qu'appart du billet du 15 juin 1624, 24 liv.

227vo. Delivré à Mre Pierre Hudryet, 20 liv. à luy accordées en Conseil sur sa requeste, en considération et pour le récompenser de la peine qu'il a eue de battre le tambour extraordinairement durant le passage des trouppes françaises, garder et renter à la fontaine du Gourd, ainsy qu'est à voir par le billet du 9e déc. 1624, 20 liv.

234. [Le bourcier David Berthod mentionne son cousin Jaques Vavre comme ayant fourni 5 liv., son beau frère Jehan Roulin, 5 autres, le bourcier 5, pour ayder à payer le siège du fornet et foueyge, acheté à la perrière d'Antoine Doudiet.]

236vo. Le dimanche 3 apvril 1625, le Sr Comptable ayant esté envoyé à Budevilliers par Messieurs advertir les bourgeois de ne se distraire hors de leur vilaige le lendemain jour des monstres générales et de ne se renger soubz l'enseigne de Vallangin, ains plustot venir soubz celle de la ville, il a delivré pour pain et vin beu avec les gouverneurs, 2 liv.

237. Le 25 apvril 1625 pour estre allé avec son cheval et celuy au Sr Buwherr Rolin querre ès Corter un pied de sappin branche pour faire le feu de Joye sur le Tertre le jour des monstres 4e du dit mois, 1 1/2 liv.

240. Item delivré pour les tournes et eschange de la clochette du jeu des arbeletriers, à la foire de Pasques à Berne, ceste année 1626, laquelle estoit rompue, assavoir 6 liv. 9 gr.

Plus est dehu au Comptable pour deux journées de son serviteur, de son char et deux chevaux, faites à charrier le bois depuis Combe Servey, le 7 et 8 juillet 1626, pour faire un feu de joye sur le Terte pour allumer iceluy le dimanche soir 9 du dit mois en signe de resjouissance de la naissance d'un jeune prince qu'il a pleu à Dieu bénir Monseigneur nostre souverain prince[1], 10 liv.

240vo. Pour 2 journées du dit Comptable vacquant à faire coupper le bois et dresser le dit feu de joye avec les chappuis en suite de la charge que luy en avoit este baillée par MM., 5 liv.

Delivré à Mre Oswald Chouppard, chappuis, 4 liv. pour 2 journées faites en dressant le dit feux de ioye, par ordonnance verbale du Sr Buwher Jehan Rollin, 4 liv.

A Pierre Saignard 3 liv. aussi pour 2 journées pour mesme faict, 3 liv.

Item a payé à Josué Roulin 4 1/2 liv. pour 3 charrels que son serviteur a fait avec son char et cheval en amenant aussi du bois pour le dit feu de joye, qu'est à raison de 6 batz le char, 4 1/2 liv.

Item pour avoir fourni cent fatz de sermens à un krutz le fat, 6 liv. 3 gr.

[1] Le comte de Dunois, né le 12 juin 1626, mort le 6 juin 1628.

Pour deux gerbes de paille, 6 gr.

Item payé et delivré pour 4 pots de vin, pain et fromage, pour ceux qui se sont aidés à porter et monter les pièces de bois sur le Terte, 3 1/2 liv.

Aux enfans qui ont porté les sermens et branches de bois, pour des cerises, 3 gr.

Le mauvais temps ayant fait remettre la promenade de 15 jours, le vent et orage ayant renversé le dit feu de joye, le dimanche 23 juillet 1626, payé pour deux pots de vin pour ceux qui se sont aidés à redresser iceluy, 2 liv.

1624-1625. 333. Le jambon au Sr Tribollet est barré.

A Jacques Masson dit le Nan 15 liv. qu'est à la place de Freny Saignard[1].

352vo. Item j'ay payé à Mre Isaac Carrel ou à son nom à Jaques Sergeant, 5 liv., pour avoir racommodé un gobellet pour la compagnie du jeux du musquet lequel gobellet provient de la liberalité de la Jeunesse de Payerne, apert billet du 18 juing 1625, 5 liv.

1625-1626. XVIII. 49. Parmi ceux qui payent le giète: Jean Peterman, potier d'estain, 5 liv.

Le mary à la femme qui fait les dentelles, dict Abraham Busset, 5 liv.

52. A Samuel Gaudot, apotiquaire, 50 liv.

Et pour le louage de maison, 50 liv.

56vo. Livré à Abraham Baillod de Bole pour la prinse d'un loup qu'il a tué à coups de hache, apert du billet du 28 janvier 1626, 3 liv.

Plus livré par un billet daté du d. jour à Jaques, ffeu Jerémie Besancenet de Bouveresse *pour 2 loups qu'il a tuez, outre autres à forme de* l'attestation par lui exhibée, 6 liv.

58. Payé à Jean Massonde, pour avoir depeint l'aigle à un tambour qu'estoit par le commandement du Bouwher Rolin, conste du billet du 20 d'avril, 8 liv.

Delivré 10 liv. à la relicte de Pierre Picq pour louage de leur cheval, presté au nom de Messrs à Pierre Ramuz au voyage de Salleure, quand on alla saluer Monsgr de Bassompierre, conste billet du 15 déc. 1625, 10 liv.

59. Payé un billet à Pierre Pury du Singe, au nom de sa mère, pour une fenestre que Messrs luy ont fait présent en sa maison de Couvet, appert du billet du 3 de l'an 1626, 25 liv.

Livré à Daniel Jacquet de Rochefort pour avoir prins 2 jeunes loups aux prels devant, par billet du 22 juin 1626, 3 liv.

1626-1627. 114. Du 9 avril 1627 payé un billet de 15 liv. à Hanns Guttling, Wisgärber, de ceste ville qu'est pour 6 peaux de tambour, fournies pour les caisses de Messieurs, par attestation du Sr Boher, fait le 7 fév. 1627, 15 liv.

115vo. Du 22 may 1627 j'ay payé un billet de 15 liv. à mon beau-frère Jacques Fecquenet (le boursier est Pierre Purry) pour avoir relié le livre

[1] Voir 1615, 35vo et 1621, 158.

des *Annales de Berne,* duquel l'on a fait présent à Messrs, le dit billet du 21 may, 15 liv.

116vo. Du 19 juin 1627 payé un billet de 7 liv. à Mre Jacques Jacot, cousturier, ayant faict la bannière des enfans de la Rue des Hospitaux, par ordonnance du Sr Mre Bs Varnod, le jour que dessus, 7 liv.

Du 19 dito livré 5 batz au cousin Jonas Conrard pour avoir ressoubré les souliers au petit qui demeure chez Monsieur Fabry, 1 liv. 3 gr.

117. Du 5 juillet livré 4 batz au couzin Ramuz pour une boite à cacher les Calices, billet du 28 juin passé, 1 liv.

117vo. Du 30 juillet 1627 livré 3 liv. au cousin Pierre Boyve pour avoir faict deux colliers de cuir et en avoir raccommodé un viel, servant à porter les senailles pour les vaches à la Joux de Messieurs les Quattre, 3 liv.

119. Du 4 sept. 1627 payé un billet de 21 liv. à celui-là qui tua le nombre de 149 chiens, que pour le vin que l'on a acccoustumé de leur donner, 21 liv.

Du 20 sept. 1627 j'ay payé un billet de 8 batz à deux estrangers, l'un libraire d'Angleterre et l'autre soldat de Breda, 8 batz.

119vo. Du 23 de septembre 1627 j'ay delivré et payé un billet de 5 liv. à Jaques Macon pour en partir avec Henry Robela lesquels ont amassé au Joume (?) de la fiente pour engraisser les jeunes noyers du Plan, par ordonnance du 11 dito, 5 liv.

1627-1628. 165. A Abraham Braz, tambour, 30 liv.
A Blaise Grenot, mre paveur, 40 liv.

168. Payé un billet de 5 liv. à Bernard Doudiet et Pierre Tissot, autrement Regnaud d'Auterive, qu'est pour la prinze d'un grand ours que ces jours passés ils ont prins rière ceste Seigneurie au lieu dict Tremblet au pied des Chables, par ordon. du 25 oct. 1627, 5 liv.

169vo. Payé un billet de 4 batz à Pierre Sagnard et à son filz pour avoir retrouvé le grand esplaton qui soutient les borney vers le grand four que le Seon avoit emporté, fait le 3 décembre 1627, 1 liv.

Payé un billet de 10 batz à Pierre Steff, selie, pour avoir raccommodé la courroye du battean de la cloche de la tour de Diesse comme pour un corgeon à servir pour battre les coups quand l'on sonne le Conseil, faict le 24 octobre 1627, 10 batz.

Payé un billet de 7 liv. à Jehan Grenot, le peintre, qu'est pour avoir peinct l'aigle sur la croincque (?) du Sr Stettler de Berne, des deux côtés de la couverte, le 7 oct. 1627, 7 liv.

172. Plus un billet de 8 ½ liv. à Mre Jaques Jacot, cousturier, que luy sont deues par arrest, pour avoir faict et fourny les flocquets de la bannière des enfans de la rue des Chavannes, et pour la monture d'icelle, signé de Thielle, le 8 mars 1628, 8 ½ liv.

173. Payé 2 liv. à Pierre Tatte des Verrières, porteur de loup, billet signé Sr de Thielle, le 13 mars 1628, 2 liv.

173vo. Livré 33 liv. à Henry Waxmuth, verrier, pour une fenestre que

Messieurs les 4 ministraux ont fait présent à feu le S^r procureur Tribollet en sa maison de Thielle, billet signé Sr de Thielle le 17 juillet 1628, 33 liv.

175. Payé 2 liv. à David du Bods demeurant à Cortaillod portant un loup servier par ordonnance du Sr D. Bailliod, 5 aoust 1628, 2 liv.

177. Payé un autre billet de 37 ½ liv. à Jonas Huguenaud que luy sont deus pour une pompe à jetter l'eau qu'il a vendue à MM., signé S. Rollin le 15 janvier 1628, 37 ½ liv.

179. (Pour le jambon deu à Tribollet) Les hoirs feu le Sr Nicolas Trybollet et de feu Pierre Gaudet principaux et fiances, doivent 20 liv. pour rabais de la Cense de 3 années, 3 liv.

(En marge) Messieurs ont affirmé l'avoir rencontré pour un acquit du jambon, partant passé.

187. Payé billet de 4 liv. à Barbely Frachebon, pour un quart d'an escheu de gage quelle ha de nettoyer les immondices de ville, fait le 5 juillet 1628, 4 liv.

199. Par billet de 42 liv. 4 ½ gr. au Sr Nicollas Vitenauver à luy donné pour une playne de cuivre par luy fornie pour l'enseigne du logis et taverne de la maison de Ville, fait le 4 octobre 1631, 42 liv. 4 gr.

(A suivre.) W. WAVRE.

LA SAINT-FRÉDÉRIC AU LOCLE

(1777 ET 1783)

Voici une pièce curieuse extraite des archives de feu M. H.-E. Sandoz-Zuberbühler, au Locle.

Nous donnons cet écrit sans commentaires, en respectant forme et orthographe. C'est un petit tableau de mœurs des Montagnards neuchâtelois au XVIIIme siècle.

« Fredric Zoubrebieuler » qui figure ici était le père du peintre F. Zuberbühler.

Comme les Fredrics se sont toujours témoignes beaucoup damitiés l'un pour lautre en voisins encorre Un qui soffre à tous ceux qui li feras plaisir de sa sembler au moins une fois lannée Pour se divertir tous Ensemble; Le prétendu divertissement consiste a Une Partie de Cheval Jusqua la Sagne se dit Jours de la St Fredric a Moin quil ne fase pas le temps duquelle la Partie seret renvoiès au jours suivant; Comme dans des ocations pareil ase lui si ils se trouve toujours des Renitent qui ne se Corde au qu'un Plaisir et qui cependant quand on leur fait quelque Proposition

ils promettent de sis rencontrer et ne sis rencontrant pas, cela cause du dérangement a Une Partie d'amy bien Unis portant tous ensemble le Même nom; Cest pour sette raison que nous avons trouves a propos de nous tous signer et de donner dix batz Edemi en signant pour surtes de notre Parole et ne si rencontrant pas les dix batz Edemi seron perdu pour le Defalian et seron au profit de la companie. Pour rendre nôtre Partie plus sur dau qûn Chagrin il est de toute ness essites de nous Etablir Un Chef qui soit en état de nous Conduire et nous Gouverner en homme sage et Prudent et que tous soit Obliges de lui obeïyr Sous peine de sept batz damende au profict de la compagnie pour raison que quant on nest tous Maitre égal il ni a jamais dacor, de Même ausis sil sent trouvet de la compagnie qui cher chase de dispute ou insultace quelqun, qui que ce fuce, sera pour Vingt et un batz damande et sille en venet jusqua se batre Sera Amandable de Quarante deux batz au profit des sages; Puise qu'on a tout lieu de croire que nous Sélébreron tous sette faite avec bien du plaisir nous feron passer ledit proget auprès de ceux qu'on aura du Plaisir d'etre avec eux pour se signer et nos signatures feront foi et acquicisement au convenu Sis désus; au Locle le 1. 9bre 1777.

Fredric Zoubrebieuler.
D. Fréderich Matthey Doret.
Charles Fredrich P. G.
Frederic Louis Robert.
Frederic Favre.
Frederich Perret Jeanneret.
Fredrich Louis Marchand.
Jean Frédrich Jaquet Droz.
C. Fredric Jacot.
Charles Fredrich Humbert Droz.

L'usage de cette réjouissance annuelle des Frédéric paraît avoir été bien établi; nous avons également la liste de ceux qui fêtèrent la Saint-Frédéric le 15 octobre 1783. Les Frédéric firent cette année-là, à l'auberge de la Croix-d'Or, au Locle, un repas dont voici coût et menu :

12 Pots de vin Blanc, 1 Pot ½ de Rouge	L. 6.18
6 Pain	» 1. 4
1 Plat de Poisson	» 2. 2
1 Lievre et son sivé	» 2.16
21 Grive	» 4. 8
1 Jambon	» 2.—
½ Langue	» —.10
1 Salade	» —. 6
Soupe fouré	» 1. 4
Liqueurs	» 1. 2
Au servante	» —.12
	L. 23. 2

Communiqué par C. Perregaux.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLIV

(ANNÉE 1907)

PLANCHES

PLANCHE EN COULEURS

HÉLIOGRAVURES





